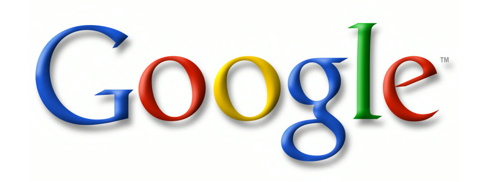
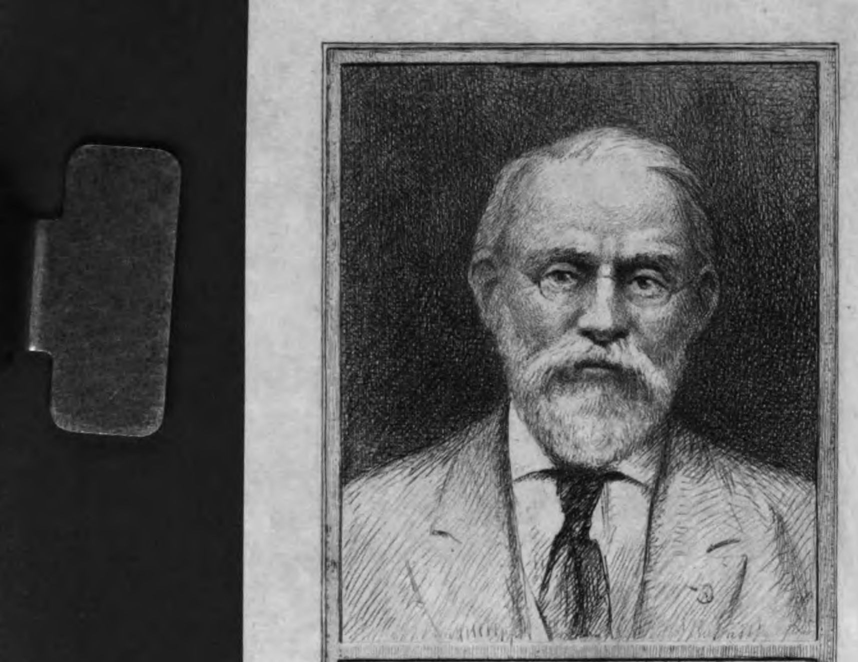






Mémoires - Société archéologique et histoirque de la Charente

Société archéologique et historique de la Charente


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY


Digitized by Google



BULLETIN ET MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE

Angoulême, Imprimerie Charentaise de G. Chasseignac, rempart Desaix, 26.

BULLETIN

ET

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

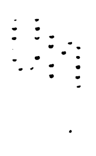
ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE

ANNÉE 1895

SIXIÈME SÉRIE — TOME V





CHEZ L. COQUEMARD

Libraire de la Société archéologique et historique de la Charente

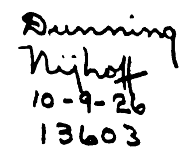
RUE DU MARCHÉ, N° 9

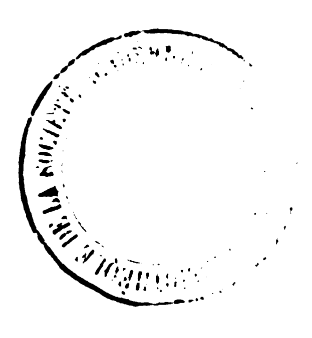
M DCCC XCVI

La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises dans les travaux insérés au *Bulletin*.

(Article 21 du Règlement.)







AVANT-PROPOS

ÉTAT

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE

AU 31 DÉCEMBRE 1895

BUREAU

MM.

Président. — G. Chauvet.

Vice-Président. — Paul de Fleury.

Secrétaire. — J. George.

Secrétaire adjoint. — Léon Triou.

Trésorier. — J. Callaud.

Conservateur du Musée. — Émile Biais.

Conservateur adjoint et Bibliothécaire. — Maurice d'Auteville.

ÉTAT DES PRÉCÉDENTS BUREAUX
DE LA SOCIÉTÉ.

PRÉSIDENTS.

22 août 1844 — 22 décembre 1861....... Ch. DE CHANCEL, ✻.
8 janvier 1862 — 2 octobre 1868........ Ernest GELLIBERT DES SEGUINS, ✻, O. I.
16 décembre 1868 — 11 août 1877....... Gustave BABINET DE RENCOGNE.
12 décembre 1877 — 10 décembre 1879... Joseph CASTAIGNE.
10 décembre 1879 — 14 décembre 1881... A.-F. LIÈVRE.
14 décembre 1881 — 12 décembre 1883... Paul DE FLEURY.
12 décembre 1883 — 9 décembre 1885.... G. CHAUVET.
9 décembre 1885 — 8 décembre 1886.... A.-F. LIÈVRE, O. A.
8 décembre 1886 — 10 décembre 1890... Paul DE FLEURY.
10 décembre 1890 — 12 décembre 1894... Daniel TOUZAUD.
12 décembre 1894 — .... G. CHAUVET.

VICE-PRÉSIDENTS.

22 août 1844 — 13 août 1853 .... Jean - Claude - Zadig RIVAUD, ✻.
7 janvier 1859 — 8 janvier 1862......... François MARVAUD.
8 janvier 1862 — 14 décembre 1864...... Eusèbe CASTAIGNE.
14 décembre 1864 — 18 décembre 1867.... Claude GIGON.
18 décembre 1867 — 29 décembre 1874.... Amédée CALLANDREAU
17 février 1875 — 12 décembre 1877...... Joseph CASTAIGNE.
12 décembre 1877 — 10 décembre 1879.... A.-F. LIÈVRE.
10 décembre 1879 — 14 décembre 1881... Paul DE FLEURY.
14 décembre 1881 — 12 décembre 1883.... G. CHAUVET.
12 décembre 1883 — 9 décembre 1885..... Joseph CASTAIGNE.
9 décembre 1885 — 8 décembre 1886..... Paul DE FLEURY.
8 décembre 1886 — 12 décembre 1888... Daniel TOUZAUD.
12 décembre 1888 — 10 décembre 1890... MALARD, O. I.
10 décembre 1890 — 14 décembre 1892... G. CHAUVET, O. A.
14 décembre 1892 — 12 décembre 1894... BOISSONNADE.
12 décembre 1894 — .... Paul DE FLEURY.

PRÉSIDENT HONORAIRE.

12 janvier 1887 — .... A.-F. LIÈVRE, ✻.

VICE-PRÉSIDENT HONORAIRE.

14 décembre 1864 — 26 novembre 1866.... Eusèbe CASTAIGNE.

SECRÉTAIRES.

22 août 1844 — 7 janvier 1859........... Eusèbe CASTAIGNE.
7 janvier 1859 — 5 novembre 1862...... Edmond SÉNEMAUD.
28 janvier 1863 — 16 décembre 1868..... Gustave BABINET DE RENCOGNE.
16 décembre 1868 — 8 novembre 1871..... A. TRÉMEAU DE ROCHEBRUNE.
13 décembre 1871 — 11 décembre 1872..... Eugène CARISSAN.
8 janvier 1873 — 13 octobre 1874........ L'abbé Jules DENISE.
22 décembre 1874 — 12 décembre 1877... A.-F. LIÈVRE.
12 décembre 1877 — 10 décembre 1884... Abel SAZERAC DE FORGE.
10 décembre 1884 — 10 juin 1885........ PUYMOYEN.
9 décembre 1885 — 12 décembre 1894 .. WARISSE, O. A.
12 décembre 1894 — .... J. GEORGE.

SECRÉTAIRES ADJOINTS.

22 août 1844 — décembre 1858........... Paul SAZERAC DE FORGE.
Décembre 1858 — 8 août 1860............ Alexis DE JUSSIEU.
5 décembre 1860 — 14 décembre 1864.... Claude GIGON.
14 décembre 1864 — 4 février 1867....... Henri LÉRIDON.
18 décembre 1867 — 16 décembre 1868.... A. TRÉMEAU DE ROCHEBRUNE.
16 décembre 1868 — 12 décembre 1877... Émile BIAIS.
12 décembre 1877 — 13 novembre 1878... A. PICHON.
11 décembre 1878 — 14 décembre 1881... G. CHAUVET.
14 décembre 1881 — 13 décembre 1882... SARDOU.
13 décembre 1882 — 10 décembre 1884... É. PUYMOYEN.
10 décembre 1884 — 9 décembre 1885.... WARISSE, O. A.
9 décembre 1885 — 12 décembre 1888... MALARD, O. A.
12 décembre 1888 — 12 décembre 1894... DESERCES.
12 décembre 1894 — .... Léon TRIOU.

TRÉSORIERS.

22 août 1844 — 29 décembre 1853........ Alexis CALLAUD.
Mars 1854 — 4 février 1867.............. Adhémar SAZERAC DE FORGE.
18 décembre 1867 — 17 mars 1874....... Georges MATHÉ-DUMAINE.

Une commission, composée de MM. Briand, du Maroussem et Joseph Castaigne, a administré les finances de la Société depuis le 22 avril 1874 jusqu'au 23 décembre même année.

23 décembre 1874 — .... J. Callaud.

CONSERVATEURS DU MUSÉE ET BIBLIOTHÉCAIRES.

22 août 1844 — 20 mai 1856............. John Bolle.
Janvier 1857 — 14 novembre 1864........ Trémeau de Rochebrune père.
14 novembre 1864 — 26 novembre 1866.... Eusèbe Castaigne.
17 décembre 1866 — 12 décembre 1877... Joseph Castaigne.
12 décembre 1877 — .... Émile Biais.

CONSERVATEURS ADJOINTS DU MUSÉE ET BIBLIOTHÉCAIRES.

2 août 1844 — janvier 1857............. Trémeau de Rochebrune père.

Il n'y a pas eu de conservateur adjoint depuis 1857 jusqu'en 1866.

17 décembre 1866 — 31 décembre 1874... Frédéric de Chergé.
14 avril 1875 — 14 décembre 1881....... V. Sauquet.
14 décembre 1881 — 10 décembre 1884... Warisse, O. A.
10 décembre 1884 — 11 décembre 1895... Albert Cochot.
11 décembre 1895 — .... Maurice d'Auteville.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

Le Ministre de l'instruction publique.
Le Ministre de l'intérieur.
L'Inspecteur des monuments historiques de France.
Le Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
} En vertu de l'article 5 du règlement.

1865. Delisle (Léopold), C. ✱, O. I., membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, administrateur général directeur de la Bibliothèque nationale, 8, rue Neuve-des-Petits-Champs, à Paris.

1890. Castaigne (Joseph), ancien président, à Fromonger, sous Angoulême.

(*) Les dates placées en avant des noms des sociétaires indiquent l'année de leur admission.

1890. OUVAROFF (la comtesse), née princesse Scherbatoff, président de la Société impériale archéologique de Moscou, à Moscou.

1891. LASTEYRIE (comte Robert DE), membre de l'Institut, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, à Paris.

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

Le Préfet de la Charente.
L'Évêque d'Angoulême.
Le Maire de la ville d'Angoulême.
Le Président du Consistoire de l'Église réformée.
L'Architecte diocésain.

} En vertu de l'article 4 du règlement.

1890. APCHER (l'abbé Maurice), curé de Gourville (Charente).

1876. ARCHAMBAUD (Daniel), négociant, à Châteauneuf (Charente).

1889. ARNOUS (Eugène), député de la Charente, conseiller général, 56, avenue Montaigne, à Paris.

1869. AUGERAUD (l'abbé), O. A., aumônier du lycée, à Angoulême.

1886. AULARD (Alphonse), ✱, O. I., inspecteur d'académie honoraire, bibliothécaire de la ville, 3, boulevard de l'Est, à Angoulême.

1886. AUTEVILLE (Maurice D'), bibliothécaire de la Société, 41, rue Louis-Desbrandes, à Angoulême.

1877. BABINET DE RENCOGNE fils (Pierre), 47, rue du Minage, à Angoulême.

1891. BARRAUD (Léopold), libraire, 23, place Marengo, à Angoulême.

1889. BASTIDE (Paul DE LA), ancien conseiller général, au château de Pressac, commune de Saint-Quentin de Chabanais (Charente).

1890. BASTIER (François-Gustave), ancien notaire, maire d'Édon, 6, rue du Petit-Saint-Cybard, à Angoulême.

1891. BEAUREGARD (l'abbé André), aumônier du Patronage, rue Fénelon, 13, à Angoulême.

1866. BÉNARD, ✱, ancien président du tribunal civil, 37, rue Louis-Desbrandes, à Angoulême.

1892. BÉRAULD (Gustave), directeur-gérant de l'*Ère nouvelle*, 31, rue de l'Ile-d'Or, à Cognac.

MM.

1890. Bermond (Alexandre), négociant, boulevard Caudéran, à Bordeaux (Gironde).

1872. Bessette (le docteur Edmond), ✻, 23, place du Parc, à Angoulême.

1863. Biais (Émile), O. I., archiviste de la mairie, conservateur du Musée, 34, rempart de l'Est, à Angoulême.

1887. Blanchet (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur honoraire de l'École Saint-Paul, aumônier de l'asile Sainte-Anne de la Providence, commune de L'Houmeau-Pontouvre.

1891. Boilevin (Abel), rue du Minage, 29, à Angoulême.

1887. Boiteau (Léonce), négociant, 25, place de la Commune, à Angoulême.

1889. Bonhomme de Montégut (Henri), ancien magistrat, au château des Ombrais, par La Rochefoucauld (Charente).

1887. Bouchaud-Praceiq, comptable, 27, rue de Saintes, à Angoulême.

1889. Bourdier (l'abbé), curé-doyen de Blanzac (Charente).

1878. Bourdin (Marcel), avocat, 41, rue d'Iéna, à Angoulême.

1879. Bourdin (Henri), greffier en chef du tribunal civil, 10, rue de la Préfecture, à Angoulême.

1891. Boyer (l'abbé Henri), curé de Verdille (Charente).

1867. Bremond d'Ars (le comte Anatole de), ✻, Chevalier de Malte et de Saint-Sylvestre, conseiller général du Finistère, ancien président de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, au château de La Porte-Neuve, par Riec (Finistère).

1890. Buirette de Verrières (Maximilien), à Chartres (Eure-et-Loir).

1893. Cagnion (Adolphe), négociant, conseiller général de la Charente, à Blanzac (Charente).

1887. Callandreau (Amédée), notaire, 45, boulevard Denfert-Rochereau, à Cognac.

1867. Callaud (Jules), trésorier de la Société, 6, place de la Gendarmerie, à Angoulême.

1888. Chaillot (Élie), pharmacien, 37, rue du Minage, à Angoulême.

1879. Chasseignac (Georges), 28, rue d'Iéna, à Angoulême.

MM.

1878. Chauveau aîné, président de la chambre de commerce, à Maumont (Magnac-sur-Touvre, par Ruelle).

1869. Chauvet (Gustave), O. A., président de la Société, notaire, à Ruffec (Charente).

1886. Chauvin, O. I., directeur de l'École normale d'instituteurs, à Angoulême.

1890. Chergé (Ferdinand de), à La Fayolle, par Nanteuil-en-Vallée (Charente).

1890. Choime (l'abbé), curé-doyen de Segonzac (Charente).

1882. Cochot (Albert), architecte, ancien bibliothécaire de la Société, rempart du Nord, 73, à Angoulême.

1883. Coquemard (L.), libraire de la Société, 9, rue du Marché, à Angoulême.

1888. Courivault de La Villate (l'abbé), vicaire général de l'Évêché, 109, rue de Beaulieu, à Angoulême.

1869. Débouchaud (Alexandre), docteur en droit, conseiller d'arrondissement, à Pombreton, par Nersac.

1877. Débouchaud (Georges), négociant, à Pombreton, par Nersac (Charente).

1889. Decescaud (Louis), agent général d'assurances, 60, rue de l'Arsenal, à Angoulême.

1893. Delalande (Louis), docteur en droit, ancien magistrat, 8, rue de Constantinople, à Paris.

1865. Delamain père (Henri), négociant, à Jarnac (Charente).

1868. Delamain (Philippe), O. I., négociant, à Jarnac (Charente).

1877. Delamain (Louis), ✻, négociant, à Jarnac (Charente).

1894. Delavalle (Alfred), directeur de l'agence du Crédit Lyonnais, 9, rue de Plaisance, Angoulême.

1883. Delavergne (François), notaire, à Aigre (Charente).

1869. Denise (l'abbé Jules), curé-doyen de Rouillac (Charente).

1886. Deserces (Henri), avoué, docteur en droit, 14, rue de l'Évêché, à Angoulême.

1890. Desjoncherets (Jules), 101, rue Basse-de-l'Hémicycle, à Angoulême.

1887. Desmazeaud (Marcel), avoué, 11, rue du Soleil, à Angoulême.

1889. Desmiers de Chenon (comte Eugène), au château de Chenon, par Aunac (Charente).

1890. Desmiers de Chenon (marquis René), château du Terrier, commune d'Allouis, par Mehun-sur-Yèvre (Cher).

MM.

1875. Dubois (Léon), propriétaire, 14, rue Froide, à Angoulême

1888. Dufourneau (Alexandre), rue de La Rochefoucauld, à Angoulême.

1892. Durand (l'abbé Marcel), ancien aumônier de l'Hôtel-Dieu d'Angoulême.

1893. Durandeau (Jules), directeur de la maison Léonide Lacroix fils, 83, rue de Beaulieu, à Angoulême.

1888. Durandeau (Georges), banquier, 31, rue de l'Arsenal, à Angoulême.

1886. Favraud, (A.) ancien inspecteur de l'instruction primaire, 120, rue de Périgueux, à Angoulême.

1890. Feuillet (l'abbé), curé de Saint-Genis d'Hiersac (Charente).

1877. Fleury (Paul de), archiviste de la Charente, lauréat de l'Institut, correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, ancien président de la Société, 25, rue du Minage, à Angoulême.

1887. Fourgeaud (l'abbé), curé-doyen de Saint-Amant-de-Boixe (Charente).

1877. Fournier (le docteur Louis), ✻, O. A., 19, rue de Bélat, à Angoulême.

1879. Fragonard (Paul), négociant, à Cognac (Charente).

1890. Furaud (Ludovic), avocat, à Ruffec.

1889. Fusil (Théophile), négociant, 4, rue de l'Arsenal, à Angoulême.

1889. Galot (Ernest), directeur du Comptoir d'escompte, 43, rue d'Austerlitz, à Angoulême.

1888. Gautier (Étienne), à Germeville, commune d'Oradour d'Aigre (Charente).

1891. Gautier (Henri-Dyke), négociant, à Cognac (Charente).

1869. Gellibert des Seguins (Étienne), député, membre du Conseil général de la Charente, à Champrose, commune de Saint-Laurent-de-Belzagot, par Montmoreau (Charente).

1887. George, docteur en droit, receveur municipal, secrétaire de la Société, 44, rue de Montmoreau, à Angoulême.

1882. Germain (Henri), négociant, à Cognac (Charente).

1893. Gignat (Émile), négociant au Pontouvre (Charente).

1887. Gigou (Adrien de), au château de Nanteuil, par Dignac (Charente).

MM.

1891. Guérin-Boutaud, notaire, rue de la Gendarmerie, 2, à Angoulême.
1880. Guimberteau (Léonce), ancien magistrat, à La Dourville, près Blanzac (Charente).
1879. Hedde (Ivan), directeur de la compagnie du gaz, 5, rue de Bordeaux, à Angoulême.
1889. Hémery (Pol d'), conseiller général, à Bioussac (Charente).
1890. Hériard (Maurice), 19, rue d'Iéna, à Angoulême.
1869. Hine (Frank), négociant, à Jarnac (Charente).
1889. Horric de La Motte-Saint-Genis (marquis Anatole), docteur en droit, château de Goursac, par Chasseneuil (Charente).
1888. Huet (l'abbé), curé d'Esse (Charente).
1879. Jarnac de Gardépée (Maurice de), propriétaire, à Cognac (Charente).
1886. Javanaud (F.), lithographe, 64, avenue Gambetta, à Angoulême.
1892. Jeansoulin (Ulysse), ancien négociant, 10, rampe des Bezines, à Angoulême.
1887. Jouzier, (Marcelin), ancien négociant, 14, rue d'Arcole, à Angoulême.
1887. Labrousse (l'abbé), curé de Saint-Ausone, 4, rue de l'Église, à Angoulême.
1867. Lacroix (Paul de), propriétaire, bibliothécaire de la ville de Cognac.
1876. Lafitte (Hilaire), au château de Chalais, à Chalais (Charente).
1888. Laforge (l'abbé), curé de Saint-Barthélemy de Confolens (Charente).
1889. Lajeunie (François), conseiller général, à Saint-Quentin de Chalais (Charente).
1891. Lameth (comte Alfred de), au château de Londigny, près Ruffec (Charente).
1886. Laporte, négociant, sénateur de la Charente, maire de Jarnac, à Jarnac (Charente).
1891. Laroche-Joubert (Edgard), député, conseiller général, manufacturier, 5, place du Parc, à Angoulême.
1878. Lecler (le docteur Alfred), médecin, à Rouillac (Charente).
1887. Legrand (l'abbé), curé de Bouteville (Charente).

MM.

1890. Léridon (Georges), propriétaire, pavillon de Port-Neuf, à La Rochelle.

1887. Lescure, 33, rue d'Iéna, à Angoulême.

1874. Lièvre (Auguste), ✻, O. I., président honoraire de la Société, membre non résidant du Comité des travaux historiques du Ministère de l'instruction publique, associé-correspondant de la Société des Antiquaires de France, bibliothécaire de la ville de Poitiers.

1875. Luneau (Achille), négociant, à Châteauneuf (Charente).

1868. Lurat (Aristide), percepteur des contributions directes, à Châteauroux (Indre).

1879. Lussaud (Alexis), docteur en droit, 47, rue de l'Arsenal, à Angoulême.

1887. Maistre du Chambon (Anatole), 25, rampe des Bezines, à Angoulême.

1885. Malard, O. I., ancien vice-président de la Société, professeur d'histoire au lycée, villa de la Chaume, faubourg Saint-Martin, à Angoulême.

1889. Maratu (l'abbé), chanoine honoraire, curé-doyen de Montmoreau (Charente).

1894. Marchadier (René), propriétaire, à Châteauneuf (Charente).

1887. Marchais (Henri), avocat, à La Rochefoucauld (Charente).

1887. Marot (J.-G.), ancien président du tribunal de commerce, rue du Marché, à Angoulême.

1866. Martell (Édouard), sénateur, membre du Conseil général, à Cognac (Charente).

1889. Martin (l'abbé), curé-doyen de Châteauneuf (Charente).

1889. Martin (Henri), conducteur des ponts et chaussées, licencié en droit, rue Basse-de-Montmoreau, à Angoulême.

1892. Martin (Paul-Rémy), négociant, à Lignières de Rouillac (Charente).

1867. Mathieu-Bodet, ✻, ancien ministre des finances, ancien député, 1, rue de la Ville-l'Évêque, à Paris.

1876. Maurin, conseiller municipal, à Fouqueure, par Luxé (Charente).

1894. Maurin (Ernest), 35, rue de la Fontaine-du-Lizier, à Angoulême.

1887. Méaudre-Dassit (Joseph), à Confolens (Charente).

1889. Meilhaud (l'abbé), curé de Bors de Montmoreau (Charente).

MM.

1861. Mercier (Paul), ancien juge au tribunal civil, à Cognac (Charente).

1889. Mesnard (l'abbé), chanoine honoraire, 28, rue Froide, à Angoulême.

1877. Mignon (Alexandre), architecte, 71, rue de Périgueux, à Angoulême.

1887. Mimaud (Jules), juge au tribunal civil de Ruffec (Charente).

1888. Mondon (l'abbé), curé de Chazelles (Charente).

1890. Morel (Maurice de), secrétaire à la direction du Crédit Lyonnais, 59, rue Royale, Bruxelles (Belgique).

1892. Morichaud (l'abbé), pro-secrétaire de l'Évêché, rue Saint-Martin, à Angoulême.

1893. Moro (Louis-Emmanuel), artiste peintre, professeur de dessin, 30, rue Basse-de-l'Hémicycle, à Angoulême.

1895. Mouchère (Maurice), avocat, 26, rue de la Corderie, à Angoulême.

1890. Mourou (Eugène), avoué, à Ruffec (Charente).

1888. Mourrier (Paul), élève-architecte, 68, avenue Gambetta, à Angoulême.

1888. Nanglard (l'abbé), vicaire général, 22, rue d'Épernon, à Angoulême.

1879. Parenteau-Lameulière (Édouard), 18, rue Vauban, à Angoulême.

1887. Pautier (Nelson), docteur-médecin, à Aigre (Charente).

1874. Pellisson (Jules), juge au tribunal civil, à Périgueux (Dordogne).

1886. Picat (Léon), libraire, à Ruffec (Charente).

1887. Plauchut, négociant, port de L'Houmeau, à Angoulême.

1891. Poute de Puybaudet (Guy), licencié en droit, 101, rue Miromesnil, à Paris.

1887. Pouzet, notaire, à Confolens (Charente).

1872. Préponnier, architecte du département, 56, rue de l'Arsenal, à Angoulême.

1893. Préville (Armand de), château de Bonétève, par Chabanais (Charente).

1879. Prieur (Clément), maire d'Anais, conseiller général, secrétaire général de la Société d'agriculture, à Anais, par Saint-Amant-de-Boixe (Charente).

1879. Puymoyen (Émile), avoué-licencié, 10, place de la Gendarmerie, à Angoulême.

MM.

1892. Puymoyen (Nicolas-Émile), géomètre, aux Blanchettes, près Angoulême.

1891. Raballet (Ferdinand), agrégé de l'Université, chef d'institution, 36, rue du Minage, à Angoulême.

1893. Raballet (Daniel), avocat, juge suppléant au tribunal civil, conseiller d'arrondissement, 1, rue d'Iéna, à Angoulême.

1883. Rabec, avocat, juge suppléant au tribunal civil, à Cognac.

1862. Rambaud de Larocque, ✻, président du Conseil général de la Charente, 19, rue d'Iéna, à Angoulême.

1883. Rempnoulx du Vignaud (André), propriétaire, à Champagne-Mouton (Charente).

1887. Ribérolle (baron de), au château de Ribérolle, commune de Rivières (Charente).

1886. Richard (Léon), propriétaire, à Segonzac (Charente).

1879. Richard (Pierre-Aimé), négociant, à Segonzac (Charente).

1891. Richard (Jules), propriétaire, à Châteauneuf (Charente).

1889. Riffaud (l'abbé), curé de Saint-Martial, 9, rue Fanfrelin, à Angoulême.

1886. Rochefoucauld (comte Aimery de La), 93, rue de l'Université, à Paris, au château de Verteuil (Charente).

1894. Rochefoucauld (duc de La), ✻, capitaine au 4e hussards, à Meaux (Seine-et-Marne).

1887. Roffignac (comte Jules de), 3, rue Saint-Martin, à Angoulême.

1883. Rousiers (Paul de), au château du Rhus, par Confolens (Charente).

1887. Rousselot (l'abbé), professeur à l'Institut catholique, rue Littré, 11, à Paris.

1875. Sardou (Fernand), négociant, à Pons (Charente-Inférieure)

1883. Sazerac de Forge (Albert), négociant, 27, rue d'Iéna, à Angoulême.

1887. Sémoret (Pierre), rue Saint-Martin, 31, à Angoulême.

1875. Sevenet (Paul), avoué-licencié, 4, rue d'Iéna, à Angoulême.

1887. Sochal (l'abbé), curé de Saint-André, rue Taillefer, à Angoulême.

1891. Souchet (Joseph), bijoutier, rue du Marché, 7, à Angoulême.

1875. Touchimbert (le marquis de), maire de Londigny, au château de Londigny, par Ruffec (Charente).

MM.

1883. Touzaud (Daniel), lauréat de l'Institut, docteur en droit, avoué, ancien président de la Société. 50, rue de Bélat, à Angoulême.

1888. Tricoire (l'abbé), curé-doyen d'Hiersac (Charente).

1891. Triou (Léon), licencié en droit, secrétaire-adjoint de la Société, 32, rue Saint-Gelais, à Angoulême.

1890. Veillon (Pierre), avocat, 8, rue Tison-d'Argence, à Angoulême.

1887. Vergnaud, négociant, rue de La Rochefoucauld, à Angoulême.

1878. Vignbron (René), ancien secrétaire général à Auch, 8, place du Marché-Neuf, à Angoulême.

1863. Warin (Édouard), architecte, inspecteur des édifices diocésains, 48, rue Basse-de-l'Hémicycle, à Angoulême.

1880. Warisse, O. A., professeur de dessin au lycée, ancien secrétaire de la Société, 11, rue Buffechauve, à Angoulême.

1890. Werner (Auguste), docteur-médecin, 12, place de la Gendarmerie, à Angoulême.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

1865. Arbellot (l'abbé), O. A., chanoine, 11, rue de la Corderie, à Limoges.

1869. Audiat (Louis), O. A., bibliothécaire, à Saintes.

1855. Auriac (Eugène d'), ✵, conservateur honoraire à la Bibliothèque nationale, 217, rue Saint-Honoré, à Paris.

1859. Barbier de Montault (Mgr Xavier), G. C. ✵, O. I. ✿, chanoine de l'église d'Agnani, camérier d'honneur de Sa Sainteté, à Poitiers.

1889. Baye (baron J. de), 58, avenue de la Grande-Armée, à Paris.

1895. Boissonnade, agrégé d'histoire, docteur ès lettres, maître de conférences à la faculté des lettres de Poitiers, lauréat de l'Institut, à Poitiers.

1866. Boreau-Lajanadie, ✵, ancien conseiller à la Cour de Bordeaux, ancien député de la Charente.

1879. Chabaneau (Camille), correspondant de l'Institut, professeur de langue romane à la Faculté de Montpellier.

1844. Chasteigner (le comte Alexis de), 7, rue de Grassi, à Bordeaux.

1890. Croix (le R. P. Camille de La), à Poitiers.

MM.

1875. Dujarric-Descombes, O. I., vice-président de la Société historique et archéologique du Périgord, correspondant du Ministère de l'instruction publique, 9, rue de Paris, à Périgueux.

1876. Dulignon des Granges, rue de Cheverus, à Bordeaux.

1886. Fleury (Louis de), à Lomza (Pologne).

1894. Hyrvoix (Albert), ancien sous-préfet, 19, Grand'Rue, à Fribourg (Suisse).

1855. Jussieu (Alexis de), ✻, O. I., ancien secrétaire adjoint de la Société, archiviste de la Savoie, à Chambéry.

1869. Lucas, O. I., architecte, 23, rue de Dunkerque, à Paris.

1868. Meschinet de Richemond, O. I., O. ✻, archiviste de la Charente-Inférieure, correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, à La Rochelle.

1878. Millien (Achille), lauréat de l'Institut, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

1883. Moreau (Frédéric) père, ancien membre du Conseil général, à Fère-en-Tardenois (Aisne).

1879. Pichon (Adolphe), O. A., professeur au lycée Saint-Louis, 18, rue Soufflot, à Paris.

1873. Sadoux (Eugène), ✻, dessinateur, rue des Martyrs, à Paris.

1886. Testut (le docteur), professeur à la Faculté de médecine de Lyon.

RÉCAPITULATION.

Membres honoraires....................	8
Membres titulaires.....................	179
Membres correspondants................	22
Total..............	209

OUVRAGES REÇUS.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES DE FRANCE.

AISNE	Société archéologique de Saint-Quentin.
	Société historique et archéologique de Château-Thierry.
ALLIER	Société d'émulation.
ALPES-MARITIMES	Société des lettres, sciences et arts de Nice.
AVEYRON	Société des lettres, sciences et arts.
BOUCHES-DU-RHÔNE	Société de statistique de Marseille.
CHARENTE-INFÉRIEURE	Revue de Saintonge et d'Aunis.
	Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes.
CHER	Société archéologique des antiquaires du Centre, à Bourges.
CONSTANTINE	Société archéologique.
	Académie d'Hippone, à Bône. *Bulletin.*
CORRÈZE	Société historique et archéologique de la Corrèze, à Brive.
CÔTE-D'OR	Académie des sciences de Dijon.
	Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune.
	Société d'histoire et d'archéologie religieuse du diocèse de Dijon.
CREUSE	Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.
DORDOGNE	Société historique et archéologique de Périgueux.
DOUBS	Société d'émulation.
	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

Drôme................	Société d'archéologie et de statistique.
Eure-et-Loir........	Société dunoise.
	Société archéologique d'Eure-et-Loir.
	Monographie de la cathédrale de Chartres.
Finistère............	Société académique de Brest.
Gard..................	Académie de Nîmes.
	Société scientifique et littéraire d'Alais.
Garonne (Haute-)....	Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
	Société archéologique du midi de la France.
Gironde..............	Société archéologique de Bordeaux.
Hérault..............	Sociétés des langues romanes.
	Revue des langues romanes.
Ille-et-Vilaine.......	Société archéologique.
Indre-et-Loire.......	Société archéologique de Touraine.
Isère.................	Académie delphinale de Grenoble.
Landes...............	Société de Borda, à Dax.
Loire-Inférieure.....	Société archéologique de Nantes.
Loiret................	Société archéologique de l'Orléanais.
Maine-et-Loire......	Société d'agriculture d'Angers.
Manche...............	Société académique de Cherbourg.
Marne................	Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne.
Marne (Haute-).......	Société historique et archéologique, à Langres.
Morbihan............	Société polymathique.
Nord..................	Société dunkerquoise.
Oise..................	Société académique d'archéologie.
Orne..................	Société historique et archéologique de l'Orne.
Pas-de-Calais........	Société académique de Boulogne.
	Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais.
Pyrénées (Basses-)....	Société des sciences de Pau.
	Société des sciences et arts de Bayonne.
Rhône................	Académie de Lyon.
	Société littéraire, artistique et archéologique de Lyon.
	Annales du Musée Guimet, à Lyon.

Saône-et-Loire.......	Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
	Société éduenne.
Sarthe...............	Société d'agriculture, sciences et arts.
	Revue historique et archéologique du Maine, au Mans.
Savoie................	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
	Société savoisienne d'histoire.
Seine.................	Société des antiquaires de France.
	Société de numismatique.
Seine-et-Oise.........	Société des sciences morales, lettres et arts.
	Société archéologique de Rambouillet.
Somme................	Société des antiquaires de Picardie.
	Société d'émulation d'Abbeville.
	Académie des sciences, lettres et arts d'Amiens.
Tarn-et-Garonne......	Société archéologique.
Var..................	Société académique du Var.
	Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan.
Vendée..............	Société d'émulation.
Vienne...............	Société des antiquaires de l'Ouest.
Vienne (Haute-)......	Société historique et archéologique du Limousin.
	Société des amis des sciences, à Rochechouart.
Yonne...............	Société des sciences historiques et naturelles.
	Société archéologique de Sens.

PUBLICATIONS DU MINISTÈRE.

Journal des Savants.
Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques :
Histoire et Philologie.
Archéologie.
Bibliographie des Sociétés savantes.
Bibliographie des Travaux historiques.
Répertoires des Travaux historiques.
Congrès des Sociétés savantes. Discours prononcés.

SOCIÉTÉS ÉTRANGERES.

AUTRICHE...	Société de géographie de Vienne.
BELGIQUE....	Bibliothèque royale de Belgique.
BRÉSIL.....	Archives du Musée national de Rio-de-Janeiro.
DANEMARK...	Société royale des antiquaires du Nord, à Copenhague.
ÉTATS-UNIS.	Smithsonian Institution, Washington.
	Davenport Academy.
SUÈDE......	Académie royale des belles-lettres, d'histoire et d'antiquités, à Stockholm.
SUISSE......	Société de géographie de Genève.

Libraire de la Société, M. L. COQUEMARD
Lithographe id., M. JAVANAUD.



PROCÈS-VERBAUX

BULLETIN ET MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU MERCREDI 9 JANVIER 1895.

PRÉSIDENCE DE M. TOUZAUD,

PRÉSIDENT.

Membres présents :

MM. BIAIS, BOILEVIN, CALLAUD, FAVRAUD, DE FLEURY, JEANSOULIN, MARTIN, l'abbé SOCHAL, WARISSE, GEORGE, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance.

Il signale, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux* (t. X, 4ᵉ fascicule), une notice sur « *Guillaume Cureau, natif de La Rochefoucault en Angoulmoys,* sculpteur, peintre de l'hôtel de ville

de Bordeaux ». Cette étude fait partie d'un travail de M. Ch. Braquehaye sur « le château, la chapelle funéraire et le mausolée des ducs d'Épernon à Cadillac », communiqué aux *Réunions de la Sorbonne* en 1886.

M. Braquehaye conjecture que Guillaume Cureau suivit le duc d'Épernon lorsque celui-ci fut nommé gouverneur de la Guienne, en 1622, après avoir été gouverneur de l'Angoumois. Il fait remarquer, en effet, que Françoise de La Rochefoucauld était la grand'mère de Marguerite de Foix, première duchesse d'Épernon, qui avait hérité de tous ses biens. Et il ajoute : « Bordeaux peut être fier de son peintre Guillaume Cureau, qui joignait aux qualités viriles de la composition une puissance de coloris qui accuse un talent réel, formé à l'école des maîtres les plus renommés. » M. Biais a signalé récemment à notre Société le peintre-sculpteur, originaire de notre pays. Il est bien permis à la patrie de cet éminent artiste de revendiquer sa part du légitime hommage rendu à l'un de ses enfants; Guillaume Cureau était déjà en pleine possession de son talent lorsqu'il vint à Bordeaux, car dès 1624 on le voit investi du titre de peintre de l'hôtel de ville et chargé de faire les portraits des jurats pour la grande salle d'audience. En 1629, notre artiste passe contrat avec MM. les jurats pour faire un rétable et autel au couvent des Augustins, mais ce marché demeure sans exécution. L'intérêt de cette commande consiste en ce qu'elle révèle avec précision en Guillaume Cureau le double talent de peintre et de sculpteur. En 1633, il est à Cadillac, et « promet à messire Jean-Louis de La Valette de peindre la voulte de la chapelle du chasteau de Cadillac, et en la dicte peinture exécute les desseins que le dict Cureau en a dressé en quatre pièces pour les quatre pans de la voulte, lesquels desseins ont été acceptés, paraffés par Monseigneur ».

Malheureusement, il ne reste rien de ce travail, non plus que des tableaux de l'hôtel de ville, détruits par les incendies ou vendus en 1793.

Mais il subsiste à l'église Sainte-Croix deux tableaux d'une « réelle valeur », représentant saint Maur et saint Mommolin. Ces œuvres, « malgré des restaurations maladroites, présentent encore des qualités remarquables de mouvement et de couleur; la seconde avait été attribuée aux meilleurs peintres espagnols du XVII[e] siècle ».

Enfin, M. Braquehaye rapproche de la colonne exécutée en marbre, à Cadillac, par Jean Pageot, pour le cœur de Henri III, la colonne funéraire, sculptée, qui fut élevée au cœur de Marguerite de Foix, duchesse d'Épernon, et qui se trouve exposée aux injures du temps, au côté nord de la cathédrale d'Angoulême. Cette œuvre signalée à M. Braquehaye par nos confrères MM. Biais et de Montégut, lui paraît devoir être attribuée au même artiste.

M. Biais rappelle qu'il a déjà signalé à la curiosité de ses confrères une pétition du citoyen Sylvestre Topin, professeur d'architecture et de dessin à l'École centrale d'Angoulême, par laquelle il demandait l'autorisation d'examiner « une colonne de marbre noir « qui servait autrefois de mausolée au ci-devant duc « d'Épernon..., afin qu'après l'avoir vue il puisse pro- « poser à l'administration centrale du département « d'en édifier une à l'honneur de nos braves armées, « en lui indiquant les moyens les plus économiques « pour la construction de ce monument, si bien mérité « par nos braves défenseurs ».

Il ajoute qu'il a établi la date de la pose de la première pierre de cette « *Colonne départementale* » sur la terrasse de Beaulieu, le 25 messidor an VIII, et qu'il a fait observer qu'en plein mouvement révolution-

naire un artiste français n'avait pas dédaigné, malgré l'influence omnipotente de David, d'étudier un ouvrage des premières années du XVII[e] siècle.

Avant de procéder à l'installation du nouveau bureau, M. Touzaud, président sortant, s'exprime en ces termes :

Messieurs,

J'invite MM. Chauvet et de Fleury à venir occuper les fauteuils de la présidence et de la vice-présidence; MM. George et Triou, ceux du secrétariat et du secrétariat adjoint.

Il y a quatre ans, lorsque vous m'avez fait l'honneur de m'appeler à diriger vos travaux, j'exprimais la ferme confiance que la sympathie et l'actif concours de tous mes confrères m'étaient assurés. Je n'avais pas trop présumé de votre bienveillance.

Mes prédécesseurs à la présidence de notre Société, qui me remplacent à leur tour aujourd'hui, sont restés aussi attachés à notre œuvre commune qu'ils l'étaient la veille et qu'ils le seront demain : c'est grâce à leur aide, à leur collaboration dévouée que vous avez la satisfaction de voir de belles publications, telle que celle des *fouilles d'Herpes*, menées à bonne fin, d'autres, comme celle de la *cachette de Vénat,* heureusement préparées, sans que la prospérité de nos finances en soit atteinte. Nos efforts réunis ont permis d'obtenir d'importantes subventions de l'État, du département et de l' « Association française pour l'avancement des sciences », dont le total n'a pas été moindre de 3,400 francs : à MM. de Fleury et Chauvet s'est joint, pour obtenir ces beaux résultats, notre président honoraire, M. Lièvre, dont il serait injuste de taire ici le nom. Je serais aussi bien ingrat si je n'adressais un témoignage particulier à notre vénéré trésorier, dont le dévouement à notre Société est aussi aimable que constant.

Mais c'est vous tous, Messieurs, que j'entends remercier.

Je nommerai seulement deux d'entre vous qui se sont spécialement attachés à l'importante publication des bronzes de Vénat : MM. George et Triou. Aussi, quand MM. Warisse et Deserces, après dix, après six élections successives aux fonctions de secrétaire et de secrétaire adjoint, ont demandé leur remplacement, votre choix s'est trouvé désigné d'avance par le zèle de nos collègues.

Donc, à tous j'adresse d'une voix sincère un cordial remerciement.

PRÉSIDENCE DE M. CHAUVET,

PRÉSIDENT.

Répondant à l'allocution de M. Touzaud, le nouveau Président prononce les paroles suivantes :

Messieurs,

Je remercie M. Touzaud des bonnes paroles qu'il vient de nous dire : c'est, en effet, par le concours désintéressé de chaque membre à l'œuvre commune que les Sociétés progressent.

J'ai le ferme espoir que nous conserverons précieusement cette excellente règle de conduite; nous avons pu juger ses bons résultats pour notre Compagnie.

Depuis quelques années :

Le nombre de ses membres a augmenté ;

Ses finances sont en bon état ;

Son véritable but, le progrès de l'archéologie charentaise, est satisfait par de bons mémoires que vous connaissez tous et par des découvertes de premier ordre, parmi lesquelles je ne veux retenir que les fouilles d'Herpes et la cachette de Vénat.

Notre musée s'est enrichi de deux belles collections gracieusement offertes par M. Henri Germain et par M. de Rochebrune.

Dans la nouvelle période qui va s'ouvrir, il ne faut pas espérer des fouilles et des découvertes d'une égale importance ; mais nous conserverons toujours ce qui fait les Sociétés prospères :

L'amour désintéressé de la vérité ;

Le respect de toutes les opinions sincères, présentées d'une façon courtoise ;

Et l'union sympathique qui ne s'est jamais démentie entre nous, même dans ces questions délicates et difficiles de l'archéologie primitive, où, quelquesfois, — sur certains points obscurs, — chacun veut d'autant plus avoir raison qu'il s'appuie sur des arguments plus fragiles.

Nous mettrons tous nos soins, Messieurs, à la bonne gestion de notre Compagnie, espérant que, pour cette œuvre commune, nous pouvons compter sur votre sympathique concours.

M. le Président trace ensuite le programme des travaux qui pourront être entrepris pendant la période qui s'ouvre, et qui, d'après lui, peuvent se résumer ainsi :

1° A l'occasion du cinquantenaire de la Société, dont le premier volume porte la date de 1845, il serait utile de réaliser une œuvre de récapitulation, en projet depuis longtemps : *La table générale de nos Bulletins et Mémoires.*

M. George a déjà fait une grande partie de ce travail, qui sera très utile aux archéologues en facilitant leurs recherches.

2° Il énumère les divers travaux commencés par la Société et qu'elle doit mener à bonne fin :

a) Le catalogue de la collection Henri Germain;

b) La série de moulages dont M. É. Biais s'occupe tout spécialement;

c) L'enquête sur l'instruction avant 1789, commencée par M. Touzaud;

d) Et, dans la mesure de nos finances, la publication de documents inédits relatifs à notre histoire, demandée par M. Boissonnade.

3° Il trace les grandes lignes d'une *statistique* dont il a depuis longtemps réuni de nombreux matériaux, sur tout ce qui touche à l'histoire de l'homme dans la Charente, depuis les temps géologiques jusqu'au Xe siècle de notre ère.

L'enquête à faire à ce sujet dans chaque commune présente de nombreuses difficultés, et le concours de toutes les bonnes volontés sera indispensable pour arriver à un résultat satisfaisant.

M. Biais fait connaître que, sur sa demande, le conseil municipal d'Angoulême a voté une somme de 50 fr. pour être affectée à des travaux de moulage, et il propose à la Société de vouloir bien lui continuer le crédit

de 75 fr. qui lui était alloué précédemment pour cet usage, ce qui est accordé.

Renouvelant une proposition faite par lui, et acceptée en principe, au sujet de l'érection d'un buste à l'abbé Michon dans notre musée, M. Biais demande qu'il soit pris des mesures en vue de son exécution.

M. LE PRÉSIDENT répond que le conservateur lui paraît désigné d'avance pour étudier la question; en conséquence, il prie M. Biais de bien vouloir faire connaître, dans une séance ultérieure, les voies et moyens qui lui sembleront les plus propres pour atteindre le résultat cherché.

M. BIAIS donne lecture d'une supplique des serruriers d'Angoulême sollicitant de MM. du corps de ville lettres et provision du Roy afin d'obtenir des privilèges « comme à ceulx de Poictiers, Bourdeaulx, La Rochelle « et autres bonnes villes jurées ».

Cette pétition remonte à l'année 1511.

Il a observé qu'à cette époque les corporations ouvrières angoumoisines paraissent avoir été en retard sur celles de nombre de villes; elles se formèrent néanmoins, — se reformèrent peut être, — et suivirent le mouvement général.

Ce document est donc intéressant pour notre histoire locale; il précédera la publication qui va être faite, dans le *Bulletin,* des STATUTZ DES MENUZIERS D'ANGOULÊME (1512), avec les commentaires qu'il a rédigés.

J'ai constaté ensuite, ajoute-t-il, que les « *Statutz et ordonnances* municipales publiées en 1529, que j'ai fait connaître naguère à notre Compagnie, prouvent d'une manière évidente qu'il y avait une inspection de la viande de boucherie à Angoulême dès ce temps-là :

« Item que les ditz bouchiers meneront et attache-« ront leurs bœufs, vaches *et aultre bestailh subgettes*

« *à visitation* aux boucles et lieulx ordonnez pour y « subjourner le temps requis et iceulx visiter, sur peyne « de admende arbitraire. »

De sages mesures de précaution étaient prises pour la police du marché, et l'on peut dire, en toute vérité, que l'ensemble de ces susdites ordonnances a été observé jusqu'au XIXe siècle.

M. DE FLEURY dépose sur le bureau, au nom de M. Dangibaud, de Saintes, les titres de 35 pièces comprises entre les dates de 1307 et 1572, se rapportant à l'Angoumois et principalement à la maison de La Rochefoucauld. M. Dangibaud met le texte de ces pièces à la disposition de la Société, en vue de ses publications.

Le même dépose encore, au nom de M. de Puybaudet, élève de l'École des chartes, membre de la Société, les copies faites par lui, sur les originaux conservés aux Archives nationales, des trois pièces suivantes :

1° Ordonnance de François Ier réglant le commerce du sel entre les villes d'Angoulême et de Cognac, ainsi que les pays voisins (mars 1527) ;

2° Édit de François Ier portant suppression des grands-jours d'Angoumois (2 mars 1528) ;

3° Édit du même roi portant création de quatre offices de conseillers au siège de la sénéchaussée d'Angoumois, en faveur de quatre conseillers aux grands-jours dudit Angoumois, dont les offices venaient d'être supprimés (6 mai 1528).

M. de Puybaudet informe, en outre, la Société qu'il vient d'acquérir un manuscrit contenant une histoire, en latin, de l'abbaye de La Couronne, sous ce titre : *Descriptio successionum sive gestorum ecclesiæ de Corona,* et s'arrêtant à l'abbé de Gondy, année 1622.

M. l'abbé BOURDIER, curé-doyen de Blanzac, membre de la Société, adresse en hommage l'original en papier d'une lettre missive datée de février 1575 et relative

aux deux Deminières, père et fils, imprimeurs établis à Angoulême à la fin du XVI[e] siècle.

M. Chauvet rend compte des découvertes récentes faites en Bosnie-Herzégovine, se rattachant à notre archéologie charentaise et notamment à la période néolithique et à l'âge du bronze. (Voir la note annexée.)

Il dit ensuite que, dans la séance du 8 juin 1894 de l'Académie des inscriptions, M. Ed. Le Blant, s'occupant des inscriptions quelquefois bizarres mises dans les tombeaux... (réputées toutes puissantes pour protéger les morts), cite l'inscription en caractères gnostiques trouvée au XVI[e] siècle, à Vars, et dont parle Élie Vinet, sans bien la comprendre, dans son commentaire sur Ausone. Gruter l'a placée parmi les inscriptions fausses. M. Le Blant n'est pas de son avis. Le groupe de lettres grecques qui y figurent avait une vertu secrète dont quelques-uns même prenaient ombrage (1).

MM. Marc Bouraud, Ernest Mathieu et Ernest Ricard donnent leur démission de membres titulaires.

MM. Boilevin, Guérin-Boutaud et Puymoyen sont nommés membres de la commission des finances.

MM. Blanchet, Boissonnade, Malard et Touzaud sont élus membres de la commission de publication.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire,

J. George.

(1) *Revue archéologique,* 1894, t. II, p. 245.

Voir Merula (P.). Mention de la découverte d'une plaque d'or portant des lettres grecques, à Varsay (Vars ?), près Angoulême, dans *Cosmographia generalis,* partie II (de Gallia), chap. 28, p. 294.

Dom Martin, dans « *La Religion des Gaulois* », tirée des plus pures sources de l'antiquité. Paris, Saugrain, 1727, t. II, p. 340, fixe la découverte en 1541, et donne copie de l'inscription.

M. Lièvre l'a reproduite dans nos *Bulletins*, 1878-79, p. 272.

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 9 JANVIER 1895.

I.

L'Archéologie en Bosnie-Herzégovine.

Nos découvertes de Vénat et de Chebrac indiquant, dans la Charente, de nombreuses traces de l'âge du bronze, nous obligent à connaître les fouilles récentes faites dans la presqu'île des Balkans.

C'est de ces régions que certains archéologues attendent la lumière pour éclairer les difficiles problèmes soulevés par la métallurgie primitive.

Aussi est-il bon de signaler les nombreux travaux archéologiques faits depuis quelques années en Bosnie-Herzégovine.

Depuis que le traité de Berlin du 13 juillet 1878 a fait passer cette région sous le protectorat de l'Autriche, un important mouvement scientifique s'y est développé. Parmi les institutions nouvellement créées se rattachant à l'archéologie, il y a lieu d'indiquer :

1° Le Musée national de Serajevo (le Bosna-Séraï des anciennes cartes), dirigé par M. le conseiller Constantin Hörmann, comprenant l'histoire naturelle, l'archéologie et l'ethnographie ;

2° Le bulletin du Musée, illustré de nombreuses planches.

Un important congrès s'est réuni en août 1894 à Serajevo, et vingt-six savants appartenant aux divers pays de l'Europe y ont été convoqués pour étudier les découvertes faites dans la région depuis quelques années.

MM. Gabriel de Mortillet et Salomon Reinach, qui faisaient partie des invités français, ont rendu compte de leur visite dans la *Revue mensuelle de l'École d'anthropologie* (1) et dans l'*Anthropologie* (2).

La période paléolithique n'a pas encore été signalée dans

(1) G. de Mortillet, *Revue mensuelle de l'École d'anthropologie de Paris*, n°s des 15 octobre et 15 décembre 1894.

(2) Salomon Reinach, *L'Anthropologie*, 1894, p. 554.

ces régions ; cependant, l'*Ursus Spelœus* a été recueilli par M. Fiala dans la caverne de Mégara, dont l'exploration scientifique doit être entreprise sous peu pour savoir si l'homme quaternaire y a laissé des traces (1).

La période néolithique est représentée par la grande station de Boutmir, dans laquelle on a vu un gisement analogue aux terramares ou un atelier contenant de nombreux instruments de silex, des pointes de flèches, des poteries ornées, analogues à celles du Peu-Richard, arrondissement de Saintes (Charente-Inférieure), et de nombreuses haches polies affectant généralement la forme d'herminettes (2).

M. Oscar Montélius considère cette station comme antérieure à l'an 2000 avant J.-C. ; M. Salomon Reinach la croit plus récente.

L'âge du bronze est représenté par quelques sépultures trouvées isolément et quelques autres dépendant de la grande nécropole de Galsinac, qui semble avoir été surtout utilisée à l'époque de Hallstatt (3).

Mais ce qui nous intéresse tout particulièrement, comme terme de comparaison avec les bronzes de Vénat, c'est la cachette de Soumetac, près Podzvizd (Casin), dont les objets, conservés au musée de Sarajevo, comprennent :

Vingt-deux faucilles à languette,
Une lame de poignard,
Une moitié de pendeloque,
Une tête discoïdale de grande épingle,
Un ciseau à douille,
Un fragment de hache à ailerons,
Moitié d'un saumon de bronze avec trou médian,

Et sept haches ou fragments de haches à douille, avec ornements triangulaires, rappelant par leur forme générale les haches charentaises (4).

(1) Salomon Reinach, *L'Anthropologie*, 1893, p. 653.

(2) G. de Mortillet, *Revue de l'École d'anthropologie de Paris*, 1894, p. 383 et p. 331. Salomon Reinach, *L'Anthropologie*, 1894, p. 558.

(3) *L'Anthropologie*, 1894, p. 565. Dr Ciro Truelka, *L'Anthropologie*, 1890, p. 105.

(4) *Revue mensuelle de l'École d'anthropologie de Paris*, 1894, p. 384. M. G. de Mortillet donne, fig. 127, l'une de ces haches ; l'ornement

C'est l'industrie de Vénat dans ses grandes lignes.

Le premier âge du fer, époque de Hallstatt, est largement représenté par de nombreuses tombes de la nécropole de Galsinac, vaste champ sacré (?) contenant plus de 20,000 sépultures (1).

Presque tous les tumulus contiennent des couches de cendres et d'ossements d'animaux carbonisés ; elles attestent le rite de sacrifices funéraires que j'ai constatés dans le tumulus à char du Gros-Guignon, vallée de la Charente (Vienne).

Près de Galsinac, M. G. de Mortillet a vu une tombe musulmane en forme de menhir quadrangulaire portant sur l'une de ses faces une crosse analogue à celle du grand dolmen de la forêt de Boixe (2). Ce rapprochement est bon à citer pour montrer combien il faut mettre de prudence dans les conclusions à tirer des ressemblances d'objets isolés trouvés dans des contrées éloignées.

Il faut rapporter aussi au premier âge du fer la nécropole de Jerezinama, dont plus de 500 tombes fouillées ont donné des objets analogues à ceux provenant de Hallstatt et de la Tène (3).

G. Chauvet.

triangulaire qu'on y voit ressemble beaucoup à celui d'une hache trouvée par M. Pierre de Goy au Petit-Villatte (Cher) et qu'il a reproduite fig. 6 de sa pl. I.

(1) *L'Anthropologie*, 1894, p. 563.

(2) *Revue mensuelle de l'École d'anthropologie de Paris*, 1894, p. 391.

(3) V. Radimsky, *L'Anthropologie*, 1894, p. 472.

II.

1527, Mars.

Ordonnance de François Ier portant règlement pour le commerce du sel entre les villes d'Angoulême et de Cognac et les pays adjacents. (Archives nationales, JJ, 243.)

François, etc. A tous présens et advenir salut. Comme le conté d'Angoulmoys a présent duché onquel sont assis les cité et villes d'Angoulesme et Coingnac despieça — aient esté baillez a nostre dict predecesseur et ayeul le conte Jehan, que Dieu absoille, avecque *leurs* droiz, prehéminances, prerogatives, franchises et libertez, appartenances et dépendances tenues neuement de la couronne de France dont ils sont membres et appanaige; entre lesquelles appartenances, franchises et libertez de nostre pays et duché d'Angoulmoys sont les ports saulniers de Coingnac et d'Angoulesme, et chacun d'iceulx, scituez sur le fleuve et rivière de Charante;

Le sel amené ausquels ports et à chacun d'iceulx est prins et acheté par les marchans desdictes cité et villes d'Angoulesme et Coingnac ès Isles de Marennes, Brouage, Arvert et autres isles et maroys salans scituez ès pays de Xaintonge, et conduit sans paier aucun tribut jusques au port de Taillebourg, auquel lieu de Taillebourg qui est distant, savoir est, de notre dicte ville et cité d'Angoulesme de treize lieues ou environ, et de notre dicte ville de Coingnac de six lieues, et paye le quart de la valleur de tout ledit sel qui est amené desdicts maroys ès dicts ports, au pris que vault par commune estimation le dict sel de marchant à marchant au temps que on le passe; et combien que par cy devant y ait eu et se soient sours et meuz plusieurs différends sur la forme du paiement du dict quart de sel, savoir est si le dict quart seroit payé au pris qui vault de marchant à marchant audict lieu de Taillebourg, ou au pris qu'il vault au lieu du *Pal d'Argent*, qui est la séparation et lymite de Xaintonge et d'Angoulmoys, a trois lieues ou environ par deça Taillebourg en tyrant vers notre dicte ville de Coingnac : toutef-

foys ledict quart a esté tousjours paié audict lieu de Taillebourg en la manière susdicte.

Duquel sel arrivé et abordé ès dicts pors de Coingnac et Angoulesme en icellui port de Coingnac est paié le quint, qui est de l'ancien dommaine de nos prédécesseurs contes d'Angoulesme.

Et pour ce que encores en menant et conduisant le dict sel desdicts pors saulniers de Coingnac et d'Angoulesme en autres pays et provinces, combien, comme dit est, que dudict sel est et a esté payé ledit quart audit lieu de Taillebourg, et le quint audit lieu de Coingnac, les fermiers dudit quart du sel des pays de Poictou, Xaintonge, ville et gouvernement de La Rochelle, ont voulu et s'efforcent contraindre les marchans menans et conduisans ledit sel desdits pors ès pays d'Angoulmois, Lymosin, Auvergne, Périgort et autres lieux, de payer de rechef ledit quart ou autre tribut pour le transport dudit sel, tant soubs umbre de certaines ordonnances faictes sur le fait dudit quart du sel par le feu Roy Charles huitiesme et de certains articles contenus en icelles, c'est assavoir par les sept et quatorzieme articles, contenans :

Ledit septieme : « que aucuns ne soient si osez ne si hardiz « de transporter sel hors desdits pays de Poictou, Xain« tonge, ville et gouvernement de La Rochelle ès autres païs « et lieux où ledit quart n'a point de cours, sans d'icelluy sel « payer ledit quart ès fins et lymites avant que yssir d'iceulx, « au pois que ledit sel pourra valloir aux fins et lymites des « dits païs des lieux où ils le vouldront transporter, sur peine « de perdre ledit sel, chevaulx, harnoys, et d'amende arbi« traire » ;

Par le quatorzieme article, entre autres choses : « ceulx « qui meneront et transporteront sel par la rivière de Cha« rante seront tenuz eulx arrester au lieu de Taillebourg et « illec payer ledit quart, à l'extimation que ledit sel pourra « valloir à la lymite dudit pays de Xaintonge » ;

Aussi comme, en transportant ledit sel desdits pors de Coingnac et d'Angoulesme ès dits pays de Lymosin, La Marche, Périgort et Auvergne, il convient aux marchants conduisant ledit sel passer par les lieux de Montignac-Cha-

rante, Aigres, Vars, Sonneville, Chasteauneuf, Les Salles, Les Coffres, Horadour, La Barre et autres lieux et enclaves qui sont desdits pays de Poictou et Xaintonge enclavez esdits pays d'Angoulmoys et de Périgort, les fermiers dudit quart s'efforcent fère payer ledit quart dudit sel ou autre tribut par forme de transport ès dits lieux et enclaves, sous umbre desdites ordonnances, et qu'ilz dient que ledit sel est tıansporté hors desdits pays de Poictou, Xaintonge et gouvernement de La Rochelle èsdits pays de Limosin, Périgort, Auvergne ou ailleurs où ledit quart n'a point de cours, qui seroit du tout tollir et oster la liberté et franchise desdits ports d'Angoulesme et Coingnac et chacun d'iceulx, et iceulx abolir et anéantir du tout en tout ;

Pour raison de quoy, tant de notre temps que du temps de noz predecesseurs et de notre très chère et tres amée dame et mère la duchesse d'Angoulmoys, plusieurs *lettres* ont été obtenues adressans à plusieurs commissaires, et à diverses foys donné, plusieurs et diverses sentences et appellations interjetées, ont été faictes plusieurs voyes de faict, excès, meurtres et *omicides* d'une part et d'autre; et voulant soustenir pour les habitans de notre dit païs et duché d'Angoulmoys la liberté et franchise desdits ports et chacun d'iceulx, lesquelles appellations, procès et procédeures aient esté évocquées par devant noz amez et féaulx conseillers les gens de notre grand conseil où lesdits procès et matières sont pendans et indécis en plusieurs et diverses instances;

Savoir faisons que nous, deuement informez des grans fraiz et mises que tant par notre dite dame et mère du temps de notre mynorité et qu'elle avoit la garde de nous, que par feuz noz ayeul et père, que Dieu absoille, aussi par les habitans desdites villes ont esté faiz pour soustenir lesdits droits, libertez, franchises et immunitez desdits pors et apanage de France, et que de présent le tout est soubs notre dite auctorité et couronne et à notre disposition, non voulant souffrir ne permectre aucune charge sur ledit sel prins et amené èsdits ports de Coingnac et d'Angoulesme et chacun d'iceulx, ains iceux conserver en leurs libertez et franchises;

Pour ces causes et autres a ce nous mouvans, après ce que avons fait veoir et débatre ladite matière et eu sur ce l'advis des gens de notre conseil, avons dit et déclairé, statué et ordonné, disons, déclairons, statuons et ordonnons, aussi de notre propre mouvement, certaine science, plaine puissance et auctorité royal, que dudit sel amené ès dits pors de Coingnac et Angoulesme et chacun d'iceulx soit payé le quart audit lieu de Taillebourg, au pris que vauldra communement ledit sel, de marchant à marchant, au temps et saison qu'il sera passé, sans avoir esgard à la lymite desdits pays de Xaintonge et Angoulmoys, qui n'est distant dudit Taillebourg que de trois ou quatre lieues ou environ; et que ledit sel qui lors et après sera prins et transporté desdits pors d'Angoulesme et de Coingnac et chacun d'iceulx ès dits pays d'Angoulmoys, Limosin, La Marche, Périgort et Auvergne et autres lieux ou pays où ledit quart du sel n'a lieu, après que d'icelluy sel aura été paié le quint audit lieu de Congnac, et que de ce les marchans conduisans ledit sel auront prins bonne et deue certiffication du receveur commis a la recepte dudit quinct, et prins certiffication avoir chargé audit Angoulesme, ne se pourra, sous umbre des ordonnances dessus declairées, desdites sentences, arrestz et exécution d'iceulx ne autrement, par quelconques choses qui s'en soient ensuyvies, en passant par lesdits lieux de Montignac Charante, Aigres, Vars, Sonneville, Chasteauneuf, les Salles, La Pereuze, Nyeul, Oradour, la Barre, Les Coffres, Jaudes, Cellefroyn, et autres lieux et enclaves quelzconques desdits païs de Poictou, Xaintonge et gouvernement de La Rochelle enclavez ès dits païs d'Angoulmoys, Lymosin et Périgort, lever ne exiger aucun quart de sel ne autre tribut sous umbre dudit quart ou transport, en quelzques lieux et païs où ledit sel soit transporté (sinon touteffoiz que ledit sel feust vendu, revendu et eschangé ès dites enclaves ou autres lieux de Poictou, Xaintonge, ville et gouvernement de La Rochelle, où ledit quart a lieu), et lequel prétendu quart dudit sel qui sera transporté desdits ports de Coingnac et Angoulesme et chacun d'iceulx ès dits pays de Limosin, Périgort et Auvergne et autres lieux et païs ou ledif quart n'a cours;

Et toutes sentences, arrestz, declairations et exécutions d'iceulx, ordonnances et autres choses quelzconques faisans au contraire, et pour quelconque autre cause que ce soit ou puisse estre, de notre dite certaine science, plaine puissance et auctorité royal, comme le tout estant de présent en noz mains et disposition, nous avons estainct, supprimé et aboly, supprimons et abolissons par ces dites présentes, par lesquelles mandons a iceulx noz amez et féaulx conseillers les gens de notre dit grant conseil, parce que lesdits procès sont pendans et indecis pardevant eulx, et à tous noz autres justiciers et officiers ou à leurs lieuxtenans présens et advenir, et à chacun d'eulx si comme a luy appartiendra, que nosdits présente déclaration, vouloir et ordonnance ils entretiengnent, gardent et observent, facent entretenir, garder et observer, et ce non obstant oppositions ou appellation quelzconques faictes ou à fère, relevées ou a relever, la cognoissance desquelles avons interdicte et deffendue, interdisons et deffendons à toutes nos cours, tant de notre dit grant conseil de parlement que autres, et icelle retenue et reservée à nous seul ;

Et néantmoins facent cesdites presentes enregistrer, signifier et publier où il appartiendra et dont ils et chacun d'eulx seront requis sans fere ne souffrir estre fait aucune chose au contraire; et tout ce que fait auroit esté ou seroit au contraire, ils cassent et annullent, reparent ou facent réparer incontinent et sans délay, en imposant sur ce silence *perpétuelle* ausdites parties, et laquelle nous leur avons imposée et imposons ensemble à tous fermiers dudit quart de sel ou à leurs commis ou temps advenir et à toutes autres personnes de quelque estat ou condition qu'ilz soient; car ainsi le voulons et nous plaist estre fait, non obstant lesdits procès, procédeures, ordonnances, restrinctions ou deffenses à ce contraires, lesquelz avons mis et mectons au néant, cassé et adnullé, en deffendant, comme dit est, la poursuite d'iceulx, non obstant comme dessus et quelzconques autres ordonnances, mandemens, restrinctious ou deffenses a ce contraires.

Et affin, etc..., sauf, etc.

Et pour ce que de ces présentes l'on pourra avoir à beson-

gner en plusieurs et divers lieux, nous voulons que au vidimus d'icelles fait soubz scel royal foy soit adjoustée comme à ce present original.

Donné à S[t] Germain en Laye, ou moys de mars l'an de grace mil V[c] vingt et six, et de notre règne le XIII[e]. Ainsi signé pour le Roy en son conseil,

GEDOYN.

Visa contentor,

DES LANDES.

III.

1528, 2 MAI.

Édit de François I[er] portant suppression des grands jours d'Angoumois. (Archives nationales, X[1a], 8612.)

Françoys, par la grace de Dieu, Roy de France, à tous ceulx qui ces présentes lectres verront, salut. Notre très chère et tres amée dame et mère, duchesse d'Angoulmoys et d'Anjou, comtesse du Maine, nous a dit et remonstré que à notre nouvel advenement à la couronne luy avons faict don, cession et transport desd. duchez d'Angoulmoys et d'Anjou et conté du Maine, avec tout droit de juridicion et en tiltre, préheminence et previlleige de perrie, et pour icelle excercer oultre les officiers ordinaires desd. pays, luy fut par nous permis et octroyé faire tenir ses grans jours èsd. païs, èsquelz grans jours les appellations qui seroient interjectées des juges ordinaires et officiers d'iceulx pays ressortiroient et y seroient relevées, decidées et determinées, et les appellations interjectées des gens et officiers de notre d. dame et mère qui tiendroient lesd. grans jours ressortiroient et seroient relevées en notre cour de Parlement à Paris; et pour excercer la juridicion desd. grans jours, auroit commis et députez plusieurs bons et notables personnaiges, et par iceulx faict tenir sesd. grans jours

jusques à présent; et pour ce que plusieurs de ses subgectz luy ont faict plainctes et doléances, au moyen de ce que les appellations interjectées de ses juges et officiers ordinaires ressortissent èsd. grans jours, qui ne sont tenuz que une foiz l'an, ne pevent avoir expedicion de justice et à la poursuyte se consument, et est un moyen qui ne peult porter prouffit à notre d. dame et mère ne à sesd. subgectz, ains toute despense, travail et ennuy, à leur grosse charge et intérest,

Par quoy, desirant notre d. dame et mère de tout son cuer relever sesd. subgectz de frais, mises travaulx et despens, et justice briefve leur estre faicte administrée et icelle accellerée nous a requis, actandu les choses dessusd., et aussi que puis aucun temps le séneschal d'Angoulmoys a par nous esté faict juge royal, et à ce moyen a la cougnoissance des cas royaulx, et en ce que concerne iceulx ressortissent les appellations de luy interjectées en notre court de Parlement à Paris, et les autres appellations ressortissent et sont relevées èsd. grans jours, et par lesd. moyens sont le plus souvent circunvenues les parties et ne savent où doyvent relever leursd. appellations, que notre plaisir fust abolir et supprimer lesd. grans jours dud. païs d'Angoulmoys, excercice et juridicion d'iceulx, et ordonner que les appellations qui seront intergectées dud. seneschal d'Angoulmoys ou son lieutenant et autres ses juges et officiers ond. païs, qui ressortissoient èsd. grans jours, soient relevées et ressortissent sans moyen en notre court de Parlement a Paris et sur ce luy pourvoir,

Pour ce est-il que nous, inclinans et obtemperans libérallement à la supplication et requeste de notred. dame et mère, et en ensuivant son bon voulloir, désir et affection, avons, de notre certaine science, plaine puissance et auctorité royal, par ces présentes, aboly et suprimé, abolissons et suprimons lesd. grans jours d'Angoulmoys, excercice et juridicion d'iceulx; voulons, statuons et ordonnons par édict irrévocable que les appellations qui doresenavant seront intergectées dud. séneschal d'Angoulmoys, ses lieuxtenans et autres juges et officiers de notred. dame et mère ond.

pays d'Angoulmoys, qui ressortissoient et estoient relevées èsd. grans jours, soient doresnavant relevées en notre court de Parlement à Paris, et en icelle decidées et déterminées, et pareillement les appellations tant civiles que criminelles qui par cydevant ont esté relevées esd. grans jours, lesquelles ne sont decidées, et icelles avons évocquées et evocquons, avec leurs circunstances et deppendences, en notred. court de Parlement à Paris, et luy en avons commis et commectons par cesd. presentes la cougnoissance et décision;

Si donnons en mandement par ces mesmes présentes à nos amez et féaulx les gens tenans et qui tiendront notre court de Parlement à Paris, au séneschal d'Angoulmoys ou à son lieutenant, et à tous nos autres justiciers et officiers, ou à leurs lieuxtenans, et à chacun d'eulx, si comme à luy appartiendra, que noz présens suppression, abolicion, statut et ordonnance ilz gardent et observent, facent garder et observer de poinct en poinct, selon leur forme et teneur, sans souffrir ne permectre qu'il y soit contrevenu en aucune manière, car tel est notre plaisir : nonobstant quelzconques ordonnances, mandemens et lectres à ce contraires, ausquelz nous avons *desrogué* et desrogeons par cesd. présentes, et à icelles, en tesmoing de ce, faict mectre notre scel.

Donné à Sainct-Germain en Laye le deuxième jour de may l'an de grace mil cinq cens vingt huit et de notre règne le quatorziesme.

Sic signatum supra plicam.

Par le Roy : ROBERTET.

Lecta, publicata et registrata, audito procuratore generali Regis et de ejus assensu, Parisius, in Parlamento, vicesima quinta die maii, anno Domini millesimo quingentesino vicesimo octavo.

Sic signatum

DU TILLET.

Collatio facta est cum originali.

DU TILLET.

IIII.

1528, 6 Mai.

Édit de François Ier portant création de quatre conseillers au siège de la sénéchaussée d'Angoumois, en faveur des quatre conseillers aux grands-jours dont les offices avaient été supprimés. (Archives nationales, X1a, 8612.)

Françoys, par la grace de Dieu, Roy de France, à tous ceulx qui ces présentes lectres verront, salut. Comme le duché d'Angoulmoys soit de excellente et belle extendue, et pareillement la juridicion et ressort du séneschal dudit Angoulmoys, et y ayt au siege de ladite séneschaucée grant affluence des causes et procès de importance, et par ce et aussi que puis naguières avons fait ledit séneschal juge royal, par quoy a la congnoissance de tous cas royaulx en et au dedans ledit duché, et que avons aboly et suprimé les grans jours dudict pays, esquelz, pour l'excerice et juridicion d'iceulx, y avoit quatre conseilliers instituez de par notre très chère et très amée dame et mère, qui pour parvenir ausdictz estatz, ont délaissé leur praticque qu'ilz avoient auparavant, et à present, au moyen de ladicte abolition ainsi faicte desd. grans jours, demoureroient sans estatz ne manière de vivre, est très requis et nécessaire, tant pour lesdictes causes que utilité de nous, justice et chose publicque, créer et ériger au siège et séneschaussée dudict Angoulmoys, quatre conseillers, et d'iceulx offices pourvoir lesd. quatre conseillers qui estoient èsdictz grans jours, pour par eulx assister, avec led. seneschal et ses lieuxtenans, au conseil, et oppiner à la judicature des procès qui en icelle seront jugez, avoir distribucion de procès, iceulx rapporter, et èsd. jugemens avoir voix auctorisée, tenir le siège de lad. séneschaucée en l'absence dud. séneschal ou de sesd. lieuxtenans général et particulier, ce que desirons estre fait.

Pour ces causes et autres considérations à ce nous mouvans, avons, de notre propre mouvement, certaine science,

plaine puissance et auctorité royal, créé et érigé, créons et érigeons par ces presentes quatre conseilliers aud. siège et séneschaucée d'Angoulmoys, pour desd. offices estre pourveuz par nous et notred. dame et mère, les quatre conseilliers qui par cydevant ont èsté esd. grans jours, voullons et déclairons qu'ilz joyssent de telz et semblables droitz, prouffitz et émolumens, privilleiges, prérogatives et préheminences que joyssent les conseilliers de notre Chastellet de Paris, assistent avec led. séneschal d'Angoulmoys et ses lieuxtenans au conseil et audiences de lad. séneschaucée pour oppiner à la judicature des procès qui en icelle seront jugez, avoir distribucion de proces, iceulx rapporter, et esd. jugemens avoir voix auctorisée, tenir le siège de lad. séneschaucée en l'absence dud. séneschal ou de ses d. lieuxtenans général et particulier; le tout à la vie seullement desd. quatre conseilliers qui seront premiers pourveuz desd. offices, par le décès desquelz nous voullons et entendons icelles ne estre vaccans, ains supprimées et abolyes. Si donnnons en mandement par cesd. présentes à nos amez et féaulx les gens tenans et qui tiendront notre court de Parlement à Paris, séneschal d'Angoulmoys, et à tous nos autres justiciers ou à leurs lieuxtenans et à chacun d'eulx, si comme a luy appartiendra, que nos présens création et érection ils gardent et entretiennent, et icelles facent garder et observer sans y contrevenir en aucune manière, et si faict avoit èsté ou estoit, le facent incontinent et sans délay remectre au premier estat et deu, car tel est notre plaisir; nonobstant quelzconques ordonnances, restrinctions, mandemens ou défenses a ce contraires. En tesmoin de ce, nous avons faict mectre notre scel a cesd. présentes.

Donné à Sainct-Germain-en-Laye, le sixiesme jour de may, l'an de grace mil cinq cens vingt huit, et de notre regne le quatorziesme.

Sic signatum supra plicam :

Par le Roy : Robertet.

Lecta, publicata et registrata, audito procuratore generali Regis, et de ejus assensu, Parisius, in Parlamento, vicesima

quinta di maii anno Domini millesimo quingentesimo vicesimo octavo. Sic signatum

Du Tillet.

Collatio facta est cum originali.

Du Tillet.

SÉANCE DU MERCREDI 13 FÉVRIER 1895.

PRÉSIDENCE DE M. CHAUVET,
PRÉSIDENT.

Membres présents :

MM. Biais, Boilevin, Desmazeaud, Dufourneau, Favraud, de Fleury, Jeansoulin, Martin (Henri), Nanglard, Sochal, Touzaud, Triou et George, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance de janvier est lu et adopté.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion de la Société.

Il signale, dans le catalogue des *Lettres autographes* de Etienne Charavay, une ordonnance de Louis XI, datée de Périgueux, le 9 janvier 1464, nommant Armand de Bourdeilles, seigneur de Brantôme, viguier de Barbezieux.

M. le Président demande à ses collègues s'ils pourraient expliquer le symbolisme d'un bandeau sculpté se trouvant à la partie inférieure de la troisième arcade du rez-de-chaussée de la cathédrale d'Angoulême. La scène représente un combat et la défaite d'un chevalier.

MM. Nanglard et Biais pensent que cette frise appartient au XI[e] siècle.

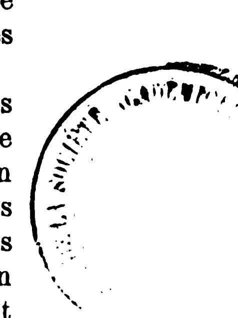
M. Touzaud analyse, d'après *Le Correspondant,* une curieuse étude relative au droit de chasse sous l'ancien régime.

Cette Revue, dans son numéro du 25 janvier, annonce que, sous le titre : « Histoire économique de la propriété et des salaires depuis 1200 jusqu'en 1800 », le Ministère de l'Instruction publique va faire paraître un ouvrage qui prendra place dans la collection des Documents inédits, et dont l'auteur est le vicomte G. d'Avenel. Elle a reçu communication d'un curieux fragment de ce travail; il est relatif au *Droit de chasse.* Malheureusement, les pages recueillies dans *Le Correspondant* ne rapportent pas l'énonciation des sources; mais le nom de l'auteur permet de lui faire crédit avec sécurité.

M. d'Avenel montre que, contrairement aux idées reçues, le droit de chasse, au profit des classes privilégiées de l'ancien régime, ne remonte pas au-delà du XVIe siècle. Auparavant, *la chasse est libre* pour tout le monde; ou même, dans certains domaines, à raison de la grande quantité d'animaux sauvages qui s'y trouvent, la chasse constitue une obligation pour le seigneur.

Dans l'ensemble du pays, chacun reste maître de disposer du droit de chasse sur son terrain, d'en jouir par lui-même ou de le louer à autrui. Ainsi, en 1272, on voit un paysan du Languedoc affermer la chasse, excepté celle de la perdrix, pour trente sous par an, sur les terres qu'il fait valoir; — en 1291, dans un autre domaine, la chasse aux lapins est louée neuf livres tournois; — en 1397, le juge de Taulignan (Dauphiné) déclare au nom du seigneur que « *suivant l'ancienne coutume* » chacun pourra en tout temps chasser aux lièvres et perdrix, en tous les lieux du terroir, et que la chasse des lapins sera ouverte de trois en trois ans, depuis le 29 septembre jusqu'au commencement du Carême »; — en 1408, des lettres de Charles VI ordonnent au bailli de Vermandois d'informer contre un

gentilhomme qui prétendait contester aux habitants de Versigny, en Champagne, le droit de chasser dans les bois qui les environnaient.



Toutefois, dans certaines régions, le droit est soumis à une redevance en argent ou en nature. En la même année 1408, les gens de la châtellenie de Thiviers, en Périgord, sont maintenus dans le droit de chasser tous les animaux sauvages, en payant au vicomte de Limoges le tribut accoutumé; — les habitants du Morteau, en Franche-Comté, doivent au prieur un quart du produit de leur chasse et un quart au propriétaire laïque du domaine.

Mais, dès 1501, on voit le landgrave d'Alsace, les comtes de Hanau et des Deux-Ponts déclarer que, « pour mettre un terme aux abus du commun peuple qui se livre de toutes manières à la chasse, en négligeant son travail, ce qui conduit les hommes à la misère et ne laisse aucune trêve au gibier, ils ont décrété que désormais tout individu, bourgeois ou paysan, doit renoncer à la chasse »; — en 1522, les seigneurs de Saint-Trivier, en Bresse, marquent pour la première fois qu'ils ont le droit d'interdire le port d'armes et la chasse à leurs justiciables; — dans telle paroisse du Dauphiné, où la chasse était entièrement libre en 1450, elle ne l'est plus en 1550 qu'à l'arbalète, et les perdrix sont exceptées de l'autorisation.

M. d'Avenel remarque que la noblesse, qui avait accordé bien des satisfactions aux réclamations des tenanciers relatives à des droits bien autrement profitables pour elle, « s'est montrée intraitable, au contraire, en ce qui concerne la chasse, plus soucieuse de ce seul plaisir que de ses plus gros intérêts ».

M. Touzaud ajoute que dans nos *Bulletins* (1892, p. XXXV) figure l'extrait d'une charte donnée au XIIIe siècle à la petite bourgade d'Escazeaux, dans le

Tarn-et-Garonne, et où se trouve cette disposition : « Chacun a le droit de chasser les lapins chez soi, et même d'avoir un terrier sur son bien ; tout propriétaire a aussi le droit de chasser les perdreaux chez lui, en tout temps, avec des filets ».

M. Biais croit devoir faire connaître à ses collègues qu'une exposition de céramique aura lieu à Cognac, sous les auspices de la Direction des Beaux-Arts, après la clôture de l'Exposition qui va avoir lieu à Bordeaux.

M. le Président serait d'avis de faire revivre une tradition de notre Société, abandonnée en 1877, et consistant dans la publication d'une chronique. Les découvertes importantes faites en dehors de notre département et les travaux d'un ordre général y seraient analysés; mais ces analyses, au lieu d'être rejetées à la fin de nos volumes, seraient insérées dans les bulletins mensuels.

Entrant dans cette voie, M. Chauvet parle de fouilles faites en Palestine et d'une étude contenue dans un bulletin de *la Diana*. (Voir annexe.)

M. de Fleury dépose au nom de l'auteur, M. Joseph Mallat, deux brochures intitulées : 1° Sources du nobiliaire de l'Angoumois (Extrait de l'*Annuaire du Conseil héraldique de France pour 1894*) ; — 2° Le Concile de Périgueux de 1365.

M. le Président fait part à la Société de la perte qu'elle vient d'éprouver dans la personne de M. le baron Henri Brumauld de Villeneuve, membre de la Compagnie depuis 1889, décédé à Poursac, le 2 de ce mois.

M. Giraudias et M. le général Philebert donnent par lettre leur démission.

La séance est levée a dix heures.

Le Secrétaire,
J. George.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU 13 FÉVRIER 1895.

UNE TROIE PALESTINIENNE.

Les fouilles des monuments anciens nous ont permis de refaire et de compléter l'histoire d'Égypte et l'histoire d'Assyrie... Mais jusqu'à ce jour la Palestine était vierge de fouilles, si l'on excepte quelques tranchées creusées au pied des murs du temple de Jérusalem.

En 1890, M. Flinders Pétrie attaqua le monticule dit Tell-el-Hesy, dans la Palestine méridionale, à l'est de Gaza. Après M. Pétrie, ce fut M. Bliss qui conduisit les travaux dont le résultat a été la découverte de l'ancienne cité chananéenne de Lachish, détruite par Josué vers le XIIIe siècle avant l'ère chrétienne.

Le monticule a été exploré avec la plus rigoureuse méthode, sur une épaisseur de seize pieds; la comparaison des diverses formes de poteries a permis d'établir approximativement l'âge de chaque couche ; il y avait là une véritable stratégraphie archéologique.

1° A la partie supérieure, les dernières ruines avec leurs poteries grecques rouges et noires, remontent au Ve siècle avant J.-C.;

2° Au-dessous, les poteries phéniciennes, qui peuvent être datées par comparaison avec leurs similaires d'Égypte, doivent être du VIIIe au XIVe siècle avant J.-C.;

3° Enfin, à la partie inférieure, la couche amorite contemporaine de la fondation de la ville appartient à la période comprise entre le XVe et le XXXe siècle.

Cette couche a fourni des cylindres babyloniens, portant des inscriptions cunéiformes que M. Sayce considère comme une des plus remarquables découvertes qui aient jamais honoré l'archéologie. (Voir G. Reinach, dans l'*Anthropologie* 1894, p. 451.)

NOMS DE LIEUX.

Dans une communication de M. Vincent Durand, « *Du parti qu'on peut tirer des noms de lieu pour la recherche des sanctuaires du paganisme* » et inséré dans le bulletin de *la Diana* (T. VII, n[os] 6 et 7), il y a lieu de relever, dans le département de la Loire (p. 381), des *fana* qui viennent éclairer la thèse de M. Lièvre (1) relative aux piles dites romaines :

Le Fan, hameau de la commune de Poneins; Le Fant, commune de Saint-Bonnet-le-Courdeau; Les Fans, commune de Saint-Marcel-d'Urfé, et Les Fans, commune de Saint-Romain-la-Motte, etc.

G. CHAUVET.

SÉANCE DU MERCREDI 13 MARS 1895.

PRÉSIDENCE DE M. CHAUVET, PRÉSIDENT.

Membres présents :

MM. BASTIER, BIAIS, BOILEVIN, DUFOURNEAU, FAVRAUD, DE FLEURY, FUSIL-PETIOT, GUÉRIN-BOUTAUD, JEANSOULIN, MARTIN (Henri), MORO, TOUZAUD et TRIOU, secrétaire-adjoint.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion de la Société.

Il signale :

1° Dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques,* un travail sur l'embaumement des morts à l'époque mérovingienne;

(1) A.-F. Lièvre, *Les Fana* ou vernemets. Paris, C. Thorin, 1888, p. 27.

2° Dans la *Revue des Langues romanes,* un résumé du cours de paléographie fait par M. Jos. Berthelé, à la Faculté des lettres de Montpellier (Voir annexe I);

3° Dans un ouvrage publié par la Société des Archives historiques de la Gironde, *Autographes de personnes ayant marqué dans l'histoire de Bordeaux et de la Guyenne,* deux noms charentais, ceux d'Élie Vinet et de A. de Nesmond.

M. le président donne ensuite connaissance d'une lettre émanant du comité d'organisation des fêtes du cinquantième anniversaire de la Société archéologique du Limousin, invitant les membres de la Société archéologique de la Charente à assister aux réunions qui se tiendront à Limoges du 15 au 18 juin 1895.

Il donne également lecture de documents concernant l'abbaye de Grosbos, qui lui ont été adressés par M. Dujarric-Descombes et qui proviennent du registre des patentes du greffe du présidial de Périgueux, appartenant à la bibliothèque de cette ville. (Voir annexe II.)

M. Guérin-Boutaud, au nom de la commission des finances, lit son rapport, dont les conclusions sont adoptées. A l'unanimité, des remerciements sont votés au trésorier.

M. Biais fait les communications suivantes :

1° Note relative aux clefs de la ville d'Angoulême, confiées à la garde du Maire, en vertu des « Libertés et Privilèges concédés par nos Roys »;

2° Lettre du maréchal de Schomberg, gouverneur de la province d'Angoumois, au Maire de la ville d'Angoulême (18 janvier 1625), concernant la garde des portes de ladite ville;

3° Procès-verbal de l'assemblée du corps de ville d'Angoulême (16 août 1630), où se trouvent exposées les mesures prises pour combattre « la contagion » qui ravageait cette ville en ce temps-là.

Au sujet de cette dernière communication, M. Biais rappelle le « remarquable travail » de M. Lièvre, paru en 1886, sur la *Misère et les Épidémies à Angoulême aux XVIe et XVIIe siècles.*

M. FAVRAUD donne lecture d'un mémoire sur les fouilles qu'il a entreprises depuis deux ans, au camp de Recoux, commune de Soyaux. Il fait la description du camp, du retranchement qui le limite au sud, de la grotte artificielle qui a été creusée à son point culminant, et donne de curieux renseignements sur les restes de foyers et de huttes qu'il a rencontrés et que plusieurs membres de la Société sont allés visiter.

A l'appui de ses explications, M. Favraud montre à la Société une faible partie des objets en silex, en grès, en diorite, etc., qu'il a recueillis dans ses fouilles. Nous y remarquons :

Des percuteurs, des grattoirs, des perçoirs, des scies, des tranchets, des pointes de javelots, des pointes de flèches de toutes formes et à tous les degrés de perfectionnement, depuis la simple ébauche jusqu'à la pointe finement dentelée; des haches taillées, d'autres préparées pour le polissage, quelques-unes ayant déjà subi un commencement de polissage, certaines entièrement polies, une retaillée et repolie; des meules en grès avec leurs broyons, des débris de poterie grossière, de poterie fine, des anses curieuses et des formes les plus diverses, trente spécimens d'ornements divers, de vases, une coupe hémisphérique, quatre cuillers, un tube percé, des fusaïoles, le tout en terre cuite; des ciseaux et des poinçons en os, une coquille marine, une perle de collier, une hache, un bracelet et une larme de bronze provenant de coulage, une boule en calcaire, des dents et des ossements de bœuf, de porc, de chien, d'oiseaux, des charbons et des cendres, etc., etc.

M. Chauvet donne lecture des conclusions de son travail sur la trouvaille de Vénat.

M. Audoin, propriétaire à La Talonnière, donne sa démission de membre titulaire.

La séance est levée à dix heures trois quarts.

Le Secrétaire adjoint,
L. Triou.

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 13 MARS 1895.

I.

Cours de M. Jos. Berthelé. — L'enseignement paléographique à la Faculté des lettres de Montpellier.

Le 21 décembre 1894 M. Jos. Berthelé à fait, à la Faculté de Montpellier, la première leçon de son cours de paléographie qui comprendra les principes généraux de la lecture des manuscrits de bibliothèques, manuscrits d'archives, chartes, minutes de notaires et même la paperasserie mal soignée de greffes.

Il y ajoutera quelques éléments de diplomatique.

Cette excellente mesure devrait être imitée par toutes les Facultés.

L'un des caractères du temps présent est *la revision des connaissances anciennement acquises,* la recherche de la *précision* dans toutes les branches du savoir humain.

L'histoire a été longtemps une branche de la rhétorique avant d'être ce qu'elle tend à devenir aujourd'hui : *une science constituée ou en voie de se constituer*. Pour cette revision historique, il faut un meilleur outillage et des méthodes plus exactes d'investigation ; avant tout, il faut remonter aux sources ; lire dans le texte les vieilles chartes, les vieux documents.

Je n'exagère rien, dit M. Berthelé, en disant qu'une très grande partie des publications qui composent la littérature historique a besoin d'être *refaite*. Il faut être homme d'histoire locale par métier pour imaginer combien d'erreurs sont encore en circulation aujourd'hui, dont la rectification sera victorieuse dès qu'il se trouvera quelqu'un pour remonter aux sources.

Il y a encore bien des découvertes à faire dans les archives; témoin M. Anatole Boucherie.

Son exemple est bon à citer par ce qu'il n'est pas un étranger pour la Charente; nos Bulletins de 1871-1872, contiennent son important mémoire sur le *Dialecte poitevin* au XIII[e] siècle.

Il a découvert, depuis, à la Bibliothèque de médecine de Montpellier de nouveaux ouvrages de l'antiquité classique.

Et à Paris même, à la Bibliothèque nationale, ce *Roman de Galerent* (1), œuvre d'une valeur littéraire vraiment supérieure et qui était resté non-seulement inédit, mais encore absolument inconnu jusqu'en 1887, époque où M. Boucherie eut la chance de le rencontrer dans un manuscrit mentionné au catalogue sous ce titre : *Histoire de Bretagne en vers*.

Pour de semblables découvertes, il faut savoir lire les vieux écrits; il faut aussi connaître ceux auxquels on peut ajouter foi et qui n'ont pas été anciennement *truqués* pour des causes diverses.

A ce sujet, M. Berthelé cite plusieurs exemples de documents acceptés pour authentiques à première vue et, après examen, reconnus faux par d'habiles paléographes, notamment par M. Léopold Delisle.

Il cite l'histoire de ce feudiste, Jean-Pierre de Bar, mort à la Bastille, qui avait employé cinquante ans de sa vie à fabriquer des titres de noblesse et trouvé moyen de mettre la maison de Bouillon (qui le payait), sur le même pied généalogique que la maison de France.

(1) Le *Roman de Galerent, comte de Bretagne, par le trouvère Renaut*, publié pour la première fois, d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque nationale, par Anatole Boucherie. Montpellier, 1888.

Tous ceux qui s'intéressent aux études historiques liront avec plaisir et profit la leçon d'ouverture très documentée de M. Berthelé.

G. CHAUVET.

II.

Extrait du registre dit des Patentes, provenant du greffe du présidial de Périgueux, appartenant à la Bibliothèque publique de cette ville. — Documents concernant l'abbaye de Grosbos.

1° « Ce jourd'huy premier jour de septembre mil cinq cent quatre vingt dix huit, le roy estant à Fontainebleau, voullant favorablement traicter le sieur de Lambert, l'un de ses m[es] d'othels ordinaires, en considération des bons services qu'il luy a faicts dès longtemps, et pour luy donner moyen de les continuer, Sa Majesté lui a accordé l'abaye de Gros Bos en Angoulmoys vaquante par la mort du s[r] de La Barrière de Minsat, pour en f[re] par luy pourvoir Henry de Lambert, l'ung de ses enfians, filleul de Sa Majesté, ou tel autre capable qu'il advizera. Ayant à ceste fin commandé le présant brevet luy estre expédié et toutes les lettres nécessaires pour obtenir celles de Romme, par moy, son conseiller et secretaire d'Estat et de ses command[ts].

« Ainsin signé : HENRY.

« (Signé) FORGET. »

2° Le 4 septembre du même mois, nouvelles lettres d'Henri IV, laissant en blanc le nom de l'administrateur au choix de Jean de Lambert, s[r] de La Filolie et des Écuyers, maître d'hôtel de sa maison (1) ;

(1) Voir sur ce personnage périgourdin *La France protestante.*

« Estant besoing pour la conservation des fruicts et revenus qui en dépendent et commettre personne solvable pour la conservation diceux, attendant que icelluy que nous avons commis pour en estre pourveu ayt obtenu ses bulles et provisions. »

3° Le 16 décembre suivant, à Périgueux, Jehan Duvergier, économe député au régiment et gouvernement des fruits de l'abbaye de Gros Bos, ordre de Citeaux, diocèse d'Angoumois, requiert la publication et enregistrement au greffe du présidial, de ses lettres de nomination à cette fonction.

Il dit notamment que le roi étant averti du décès de Vincent de Villars, écuyer, s^r de La Barrière de Minsac, auquel il avait fait don de l'abbaye de Gros Bos, il lui a plu le nommer pour économe de l'ad. abbaye aux fins de régir et gouverner les fruits et revenus jusqu'à ce que le titulaire ait reçu ses bulles.

4° Lettres du 16 avril 1599, par lesquelles le roi confirme la nomination de Jehan Duvergier, comme économe de l'abbaye de Gros Bos, jusqu'à l'arrivée des bulles du nouvel abbé.

SÉANCE DU MERCREDI 10 AVRIL 1895.

PRÉSIDENCE DE M. CHAUVET,
PRÉSIDENT.

Membres présents :

MM. Boilevin, Desmazeaud, Favraud, de Fleury, Jeansoulin, Martin, Mourier, Triou et George, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion de la Société.

Il dépose également le programme de l'Exposition qui va s'ouvrir à Bordeaux et une invitation adressée aux membres de la Société par la sous-commission archéologique.

Il donne ensuite lecture d'une lettre de M. l'abbé Mondon, signalant la découverte d'une hache en bronze au lieu dit le Petit-Picard, commune de Chazelles.

M. Favraud fait connaître qu'on a trouvé, en 1889, à l'ouest du bourg de Rivières une hache plate sans rebords, également en bronze, semblable à celle qu'il a recueillie à Recoux.

M. le Président serait d'avis de terminer à l'avenir nos *Bulletins* par une table générale des matières. Les auteurs de mémoires seraient priés d'établir eux-mêmes la table de leurs travaux, et l'ensemble des fiches réunies par l'un de nos collègues permettrait d'établir la table générale.

M. Favraud, pour répondre à l'idée émise par M. Chauvet d'une enquête sur notre histoire, jusqu'au Xe siècle, fait connaître que pendant l'hiver 1893-1894 une grande quantité de tuiles romaines furent extraites d'un vieux chemin et d'une vieille haie, avec *chirons*, à côté de la route, à Chanteraine, près de Chillé, commune d'Oradour.

Il donne lecture d'un « extrait de la mercuriale du greffe de la principauté de Marcillac », de laquelle il résulte que, de la Saint-Michel à la Saint-Michel, le prix du boisseau de grains, « du plus baud, a vallu au marché d'Aigre, l'un ptant l'autre, la cinquiesme ptie déduitte » :

	Fromemt.			Méture.			Avoine.		
De 1776 à 1777.	5#	6^{s}	11^{d}	3#	16^{s}	4^{d}	2#	»^{s}	6^{d}
De 1777 à 1778.	5	13	10	4	10	4	2	»	»
De 1778 à 1779.	4	14	7	3	»	1	1	16	1
De 1779 à 1780.	3	18	7	2	7	8	1	1	2

M. DE FLEURY commence la lecture d'un mémoire de M. Gigon, Sous-intendant militaire à Bordeaux, ayant pour titre : *La bataille de Jarnac et la campagne de 1569 en Angoumois,* et destiné à être reproduit dans nos *Bulletins.* L'auteur indique dans un avant-propos la composition des armées à la fin du XVIe siècle, leur armement et leur tactique, et il nous fait connaître, par le résumé de la campagne de 1568, la situation respective des catholiques et des protestants au 1er janvier 1569.

M. LE PRÉSIDENT dit que l'un des devoirs des Sociétés comme la nôtre est de conserver la mémoire de ceux qui, dans chaque région, ont consacré leur vie à l'étude du passé.

A ce titre, notre regretté compatriote, Arthur Amiaud, ne saurait être oublié et l'appréciation de son œuvre doit trouver sa place dans nos *Bulletins.* (Voir annexe.)

Il exprime ensuite l'idée, qui est favorablement accueillie, d'organiser une séance de jour le deuxième mercredi du mois de juillet. Le *Bulletin* de 1894 sera terminé à ce moment et le rapport sur les fouilles qui viennent d'être faites à Messeux pourra probablement être présenté à la Société.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire,

J. GEORGE.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 AVRIL 1895.

Arthur Amiaud.

La mort prématurée d'Arthur Amiaud, frappé à quarante ans par un mal terrible, a été, pour les études orientales en France, un coup des plus douloureux et, pour la publication des *Découvertes en Chaldée*, un irréparable malheur ! Son esprit judicieux et pénétrant s'était attaché avec une infatigable persévérance à l'explication des textes chaldéens trouvés à Tello, et personne ne l'avait conduite plus loin que lui. Non content de faire l'épreuve de sa clairvoyance sur quelques morceaux épars, il avait embrassé l'ensemble de ces très antiques documents et, par des comparaisons multipliées, il avait donné une base solide à ses interprétations.

Modeste jusqu'à l'excès, très indépendant et très mesuré à la fois dans ses opinions scientifiques, détaché de sa propre manière de voir, au point de la sacrifier au premier doute sérieux, il possédait toutes les qualités nécessaires pour gagner à ces belles et difficiles recherches la pleine confiance du public savant.

La répugnance exagérée qu'il éprouvait à se mettre en avant avait eu ce résultat de le porter à publier de préférence ses travaux dans des recueils étrangers (1). Nous nous en affligions et nous avions réussi à le déterminer à communiquer sa remarquable introduction sur *Sirpoula* à l'Académie des inscriptions (bien qu'il n'ait jamais voulu en faire lui-même la lecture), et à la donner ensuite à la *Revue archéologique* (2). Il nous remettait aussi, au fur et à mesure, le texte français de ses traductions pour former,

(1) On trouvera particulièrement ses traductions dans le *Records of the past* (new séries), de A.-H. Sayce, vol. I, p. 64, et II, p. 73. *Cf. Zeitschtift fur assyriologie,* II, p. 287 et III, p. 23.

(2) Troisième série, t. XII, p. 68, 1888.

comme nous en étions convenus avec lui, une troisième livraison ajoutée aux *Découvertes* et publiée sous son nom.

Ses lettres témoignent qu'il se promettait une grande satisfaction de voir son travail figurer dans l'ouvrage qui contient le compte-rendu authentique des fouilles de Tello. Il se réjouissait particulièrement du moyen que nous avions trouvé de transformer en clichés typographiques les copies des textes chaldéens, tracés de sa main avec une rare précision. Nous ne pouvons plus aujourd'hui publier, sous cette double forme, que les inscriptions des statues; mais quelques extraits de la correspondance scientifique d'Arthur Amiaud nous permettront peut-être d'indiquer ensuite ce qu'il avait commencé à faire pour l'interprétation des textes archaïques et pour les inscriptions des grands cylindres en terre cuite.

De notre part, c'est une satisfaction de cœur, en même temps qu'un devoir de reconnaissance, de rendre ici un hommage public à sa mémoire et de faire que, s'étant trouvé à la peine, il soit aussi à l'honneur.

E. DE SARZEC. LÉON HEUZEY.

Extrait des *Découvertes en Chaldée*, par Ernest de Sarzec, publiées par les soins de M. Léon Heuzey. — Partie épigraphique, *Essais de traduction de textes*, par Arthur Amiaud (3e livraison, 1er fascicule, 1891).

SÉANCE DU MERCREDI 8 MAI 1895.

PRÉSIDENCE DE M. CHAUVET,

PRÉSIDENT.

Membres présents :

MM. BIAIS, BOILEVIN, DESERCES, DUFOURNEAU, FAVRAUD, DE FLEURY, FUSIL, JEANSOULIN, MARTIN (Henri), MORO, TOUZAUD, TRIOU et GEORGE, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu, mis aux voix et adopté.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion de la Société.

Il signale :

1° Dans les *Bulletins* de la Société du Borda (1er trimestre 1895, page 15), une communication de M. J. de Laporterie sur les statuettes humaines en ivoire de mammouth, recueillies dans la grotte du Pape, à Bassempouy (Landes).

Cette importante découverte jette un jour nouveau sur les débuts de la sculpture. Une tête, couverte d'un capuchon quadrillé, présente une vague ressemblance avec certaines sculptures égyptiennes. Il serait téméraire actuellement d'insister sur ce rapprochement (1).

Ces œuvres de l'art primitif intéressent particulièrement notre région, qui a fourni dans la grotte du Placard l'un des premiers échantillons de sculpture quaternaire, une tête humaine gravée sur bois de renne, recueillie par l'abbé Bourgeois.

2° Un mémoire de M. J. Fermont, extrait du *Bulletin* de la Société de Géographie de Rochefort de 1894, portant ce titre : *La Charente préhistorique, Vallée de la Tardoire et du Bandiat*. Ce travail consciencieux contient des notes sur les différents âges de la pierre et du bronze prises sur place depuis plusieurs années. Il

(1) Voir sur cette intéressante découverte :

Dr Magitot, Excursion géologique et anthropologique à la grotte de Brassempouy (Landes). Congrès de Paris. *Association française pour l'avancement des sciences*, t. I, p. 250 ;

Ed. Piette et J. de Laporterie, Les fouilles de Brassempouy en 1894, dans *Bulletin* de la Société anthropologique de Paris, p. 633 à 648, 13 fig.) ;

Ed. Piette, La station de Brassempouy et les statuettes humaines de la période glyptique, dans *L'Anthropologie*, mars-avril 1895, p. 130 à 151, avec 7 pl. héliogr.

sera très utile aux nombreux archéologues qui vont, chaque année, visiter les curieuses stations de la Tardoire

3° La première partie d'un travail de M. D. Touzaud, dans la *Science sociale* (1895, 4e livraison), sur la décentralisation administrative.

Notre ancien président étudie les diverses étapes de la centralisation en France : les *municipes*, importés d'Italie en Gaule aux premiers siècles de notre ère et qui, dès le temps d'Ulpien, étaient déjà soumis au rigougeux contrôle des agents du pouvoir central ; les chartes communales et les vieilles franchises locales essayant de renaître du vieux sol gaulois, après l'invasion des Barbares ; la marche ascendante de la monarchie vers la centralisation administrative, avec la silhouette des grands baillis, des intendants, etc. Il passe ensuite à l'époque révolutionnaire qui sort du cadre de nos études.

4° Dans le *Bulletin* de la Société d'Anthropologie de Paris, une étude de M. Gabriel de Mortillet sur la *Classification palethnologique mise au courant des découvertes nouvelles*.

A ce sujet, M. le Président fait observer que les idées soutenues par lui en 1877 (1) au sujet de la transition entre la fin des temps quaternaires et l'époque néolitique sont enfin admises, puisque le nouveau projet de classification comble enfin le fameux *hiatus* par une nouvelle époque dite *tourassienne,* caractérisée par la station de la Tourasse (Haute-Garonne), dont la faune, riche en cerfs, manque de rennes. L'industrie y est représentée par des silex assez grossièrement taillés,

(1) *Bulletin* de la Société archéologique et historique de la Charente, note, p. 72 à 78. — Congrès de Nantes, *Association française pour l'avancement des sciences,* 1875, p. 852, 853.

indiquant une dégénérescence de la taille de la pierre, et par des pointes de harpons en os et en bois de cerf, plates et munies de fortes barbelures latérales.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Audiat annonçant l'excursion que doit faire la Société des Archives de la Saintonge et d'Aunis le samedi 18 mai à Châteauneuf, Bouteville, Saint-Même et Bassac, et invitant les membres de notre Société à y prendre part.

Il fait connaître ensuite que M. Dujarric-Descombes vient d'être nommé Officier de l'Instruction publique et il dépose en son nom deux pièces relatives à la Charente :

1° Un procès-verbal sur parchemin de la prise de possession de la cure de Charras par Jehan André, chanoine de La Rochebeaucourt, en date du 22 octobre 1602;

2° Une lettre ancienne, sans signature, relatant ce qui s'est passé à Angoulême à l'Assemblée des États en 1649.

Ces documents sont remis à M. de Fleury qui en présentera une analyse dans une séance ultérieure.

M. Biais signale la récompense accordée à M. Sadoux, membre correspondant de notre Société, à la suite de l'Exposition de Lyon. M. Sadoux vient d'être nommé Chevalier de la Légion d'honneur.

Le moulage d'une hache en bronze, trouvée à Rivières et dont la découverte avait été signalée par M. Favraud dans la précédente séance, est déposé par lui pour notre musée. Cette hache appartient à M. Ballon, actuellement instituteur à Villebois-Lavalette et précédemment à Rivières.

M. Fusil communique une note écrite en marge du chapitre *des Processions* dans le manuscrit des *Statuts Synodaux* de Mgr François de Péricard, publié en

1655. En voici la teneur : « En quelques paroisses on « trempe le baston de la croix ou bien lon iette quelq'un « dans une fontaine et par ce moyen on croit obtenir « de la pluye qui est un abus et superstition ».

Dans le même manuscrit il est fait mention d'une coutume, abusive sans doute, mais qui, contrairement au sentiment émis par Mgr X. Barbier de Montault dans une notule sur le procès-verbal de la visite de la cathédrale de Saint-Bertrand de Comminge, place le sermon après l'offertoire. Cette coutume est aussi mentionnée en deux endroits dans le *Journal de Mathieu Perrot,* chanoine de la cathédrale de Bourges en 1662.

M. Touzaud offre à la Société de la part de notre compatriote M. A. Esmein, professeur à la Faculté de droit de Paris, directeur adjoint à l'École pratique des Hautes-Études, un ouvrage intitulé : *Cours élémentaire d'Histoire du droit français.*

Cet ouvrage, dont la *deuxième édition* vient de paraître, a été *couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.*

Le titre, trop modeste, ne donnerait pas une idée suffisante du travail accumulé dans ce volume de plus de 800 pages ; en réalité, on y trouve le dernier état de la science sur ce vaste et important sujet.

L'auteur a, du reste, acquis une situation dans le monde savant qui le place au premier rang. Ses travaux sont déjà nombreux ; en voici la nomenclature :

Histoire de la Procédure criminelle en France, ouvrage couronné par l'Institut (1881) ; — *Études sur les contrats dans le très ancien droit français* (1883); — *Mélanges d'histoires de droit et de critique* (1886); — *Étude sur la condition privée de la femme,* par Paul Gide, 2e édition avec une notice biographique, des additions et des notes (1885); *Le Mariage en droit canonique,* ouvrage couronné par l'Institut (1881).

M. Touzaud, qui fut l'ami d'Arthur Amiaud, enlevé prématurément à la science, s'honore de l'amitié qui le lie à M. Esmein : il est heureux d'avoir été choisi par lui pour remettre à la Société l'hommage qui lui est destiné.

M. Biais, grâce aux crédits qui lui ont été alloués par le conseil municipal et par notre Société, a pu augmenter la collection du Musée archéologique de quatorze moulages nouveaux. Avec le concours de M. Renoleau il a reproduit un bas-relief représentant un chameau, qui se trouve dans l'église abbatiale de La Couronne et les modillons anciens les plus curieux de l'église de Saint-Michel. Enfin il se propose de mouler plusieurs médaillons remarquables sculptés sur les fenêtres de l'ancien château de Cognac.

Notre collègue rectifie un passage de la *Monographie de Saint-Michel d'Entraigues,* de M. l'abbé Denise (1). Au premier étage il existe non pas 72 modillons, mais 92; et il convient d'ajouter qu'un assez grand nombre d'entre eux ont été refaits lors de la restauration de l'église.

M. de Fleury dépose sur le bureau, au nom de notre collègue, M. de Puybaudet, la copie faite par lui d'une charte datée d'Angoulême en 1228 et conservée aux archives nationales (Voir annexe).

M. George fait remarquer que cette charte, intéressante au point de vue de la topographie du vieil Angoulême, a été mal interprétée par l'abbé Michon dans son ouvrage la *Statistique monumentale de la Charente* (p. 214). Ce savant archéologue s'appuie sur elle pour prétendre que le comte Hugues et Ysabel, sa femme, auraient acquis en 1228 un terrain « afin d'y bâtir le Châteauneuf d'Angoulême » ; tandis que ce document, en

(1) *Bulletin* 1875, p. 282.

citant le Château neuf comme confrontant aux terrains échangés, en démontre l'existence dès l'année 1228 (1).

M. Biais espère que la question de l'érection d'un buste à la mémoire de l'abbé Michon pourra recevoir prochainement une solution favorable. Plusieurs membres du Conseil général et du Conseil municipal d'Angoulême lui ont fait espérer le vote d'une somme de cent francs par chacune de ces assemblées.

M. Boissonnade, obligé de quitter Angoulême à la suite de sa nomination en qualité de maître de conférences à la Faculté des lettres de Poitiers, donne sa démission de membre titulaire et il demande à être admis en qualité de membre correspondant.

Il sera procédé au vote sur cette demande dans la prochaine réunion.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire,
J. George.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 MAI 1895.

Échange entre le chapitre cathédral d'Angoulême, d'une part, Hugues de Lusignan, comte d'Angoulême, et Isabelle, reine d'Angleterre, sa femme, d'autre part, aux termes duquel le chapitre cède auxdits comte et comtesse tous ses droits tant sur les terrains qui confinent au château neuf que sur ceux dudit château lui même, et sur la barbacane situé au dessous dudit château, jusqu'à la porte d'Hélie de Nontron, ainsi que sur les maisons de divers particuliers, en retour de laquelle cession le comte abandonne au chapi-

(1) Ce château occupait une partie de l'emplacement de l'Hôtel de Ville actuel et les terrains situés au sud-est.

tre tout son ancienne résidence d'Angoulême, pour y établir un cimetière et y construire une maison pour le chapelain. (*Archives nationales*, P. 1405.)

1228.

Universis christi fidelibus ad quos littere iste parvenerint Willelmus, decanus humilis, et capitulum engolismense, salutem in Domino. Universitati vestre sub testimonio présentium innotescat quod nos quicquid juris habebamus pro ecclesia Sancti Pauli, ratione decanatus, in pleiduris que sunt ex parte novi castri Domini comitis, et in pleiduris ipsius castri et in barbacana subposita castro usque ad portam Helie de Nontro, insuper quicquid juris habebamus in pleiduris et domibus B. Menuzier, R. Ouberti, Iterii de Lafagna et Helie de Nontro, que sunt circa castrum predictum, totum quiptavimus et concessimus Domino Ugoni comiti et Domine Hysabelli, illustri regine Anglie, et heredibus eorum, perpetuo habendum et perempniter possidendum. Et ipsi dederunt nobis in cambium et recompensationem predictorum, totum mainagium anticum comitis Engolisme, ad cimeterium ibidem faciendum et domum capellani nichilominus edificandam. Actum apud Engolismam, anno Domini M° CC° XX° VIII°, videntibus et audientibus Helia sacrista, G. de Sonavilla, Willelmo Rossignol, magistro Stephano, P. Maurelli, G. Aimerici, canonicis engolismensibus; Iterio de Podio Petroso, presbitero; Willelmo Teseiro, Hélia de Digniaco, magistro, Johanne Seuri, B. de Monteboerio, W. de Julac, Iterio de Petilac, clericis; Ancherio de Viron, senescallo, G, Bocca, milite, tunc castellano, et Willelmo Focaldi, preposito engolismensi, et pluribus aliis. Et ut res ista plenum et perpetuum robur obtineat firmitatis, nos eam fecimus in scriptis inseri et sigillorum nostrorum munimine roborari.

[Traces de deux sceaux].

SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 1895.

PRÉSIDENCE DE M. CHAUVET
PRÉSIDENT.

Membres présents :

MM. Boilevin, Callaud, Favraud, Jeansoulin, l'abbé Legrand, Martin (Henri), Moro, Fusil, Touzaud et George, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

La séance de jour qui devait avoir lieu le mercredi 10 juillet à une heure est reportée au mardi 16 du même mois et à deux heures et demie.

Sur la proposition de M. Touzaud et sur les observations présentées par M. Favraud, il est décidé que les procès-verbaux de nos séances, après avoir été adoptés, seront imprimés sans retard et adressés par les soins de M. le Président aux divers journaux de la localité.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion de la Société.

M. Martin donne lecture, au nom de M. Biais, d'une note par laquelle notre conservateur nous apprend que le 30 avril dernier il a trouvé dans l'église d'Anais, sur le lutrin placé devant l'harmonium, un manuscrit de quarante-cinq pages en papier in-folio, donnant le *Propre,* c'est-à-dire le plain-chant et les paroles de la fête de saint Pierre aux Liens.

Ce manuscrit, très correctement et très soigneusement calligraphié, porte la mention :

« Ce Propre de la feste de saint Pierre aux Liens a été donné à l'église d'Anès par M. de Joussé, curé, et fait par le F.·. B.·. Bourrut Lemerie, R^x Cordelier, 1769. »

La fête choisie par le calligraphe est celle sous le vocable de laquelle se trouve placée l'église d'Anais. (Voir dans le *Bulletin* de la Société, année 1887, page 3, *Note sur l'église d'Anais*, par M. Léon Dumuys.)

M. CHAUVET présente un tableau qui sera annexé à son travail sur les bronzes de Vénat, dans lequel il détermine numériquement le degré de ressemblance de l'industrie du bronze à Vénat et dans les autres régions.

M. TOUZAUD offre à la Société, de la part de notre compatriote M. le docteur F. Gigon, médecin-major de 1re classe au 104e d'infanterie, un ouvrage intitulé : *Un Marin soldat. — Le général vicomte Proteau (1772-1837).*

L'époque à laquelle a vécu le héros de ce livre dépasse celle où notre réglement arrête nos études. M. Touzaud pense que, néanmoins, ses confrères accueilleront avec sympathie l'hommage qui leur est adressé par le docteur Fabien Gigon, fils du docteur Claude Gigon, qui fut un des membres les plus distingués de la Société archéologique de la Charente.

La Société adresse à l'auteur ses félicitations et ses remerciements.

M. TOUZAUD continue la lecture du manuscrit de M. Gigon, sous-intendant militaire : *La Bataille de Jarnac.*

M. BOISSONNADE est élu membre correspondant de la Société.

M. BOILEVIN est nommé membre du comité de publication, en remplacement de M. BOISSONNADE.

La séance est levée à dix heures et quart.

Le Secrétaire,

J. GEORGE.

SÉANCE DU MARDI 16 JUILLET 1895.

PRÉSIDENCE DE M. CHAUVET,
PRÉSIDENT.

Membres présents :

MM. BASTIER, BOILEVIN, CALLAUD, DE FLEURY, FUSIL, JEANSOULIN, l'abbé LEGRAND, MARCHADIER, l'abbé MONDON, DE MONTÉGUT, MOURRIER, l'abbé NANGLARD, PRIEUR, PUYMOYEN, l'abbé SOCHAL, TOUZAUD et GEORGE, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion de la Société, et il signale, dans le *Bulletin archéologique de la Corrèze* (1895, 2e livraison), une étude de M. Varinard dans laquelle l'abbé Michon est apprécié comme archéologue et comme fondateur de la *graphologie*.

Il dépose, en outre, de la part de M. Dujarric-Descombes, membre correspondant, un travail ayant pour titre *Lettre inédite de Villegagnon sur l'expédition de Charles-Quint contre Alger*.

Des remerciements sont adressés à l'auteur.

M. LE PRÉSIDENT informe ses collègues que le 24e congrès de l'association française pour l'avancement des sciences se réunira du 4 au 9 août prochain à Bordeaux. Le Congrès des Sociétés des beaux-arts et celui des Sociétés savantes s'ouvriront le 7 avril 1896 à Paris.

Il donne lecture de la partie du programme du Congrès des Sociétés savantes qui intéresse particulièrement notre Société.

I. – SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

1° Étudier les transformations successives et la disparition du servage.

2° Signaler, dans les archives et bibliothèques, les pièces manuscrites ou les imprimés rares qui contiennent des textes inédits ou peu connus de chartes de communes ou de coutumes.

3° Indiquer les archives particulières renfermant des correspondances ou des documents relatifs à l'histoire politique, administrative, diplomatique ou militaire de la France.

4° Rechercher à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin dans la rédaction des documents administratifs.

5° Faire connaître les divertissements publics ayant un caractère de périodicité régulière et se rattachant à des coutumes anciennes, religieuses ou profanes; rechercher de préférence ceux qui sont particuliers à une région, et indiquer quelles différences ou quelles analogies ils présentent avec les jeux ayant existé ou subsistant encore dans d'autres parties de la France.

6° Étudier quels ont été les noms de baptême usités suivant les époques dans une localité ou dans une région; en donner, autant que possible, la forme exacte; rechercher quelles peuvent avoir été l'origine et la cause de la vogue plus ou moins longue de ces différents noms.

7° Étudier les origines et l'histoire des anciens ateliers typographiques en France.

8° Rechercher les documents relatifs à l'histoire de la marine française.

9° Recueillir les renseignements qui peuvent jeter de la lumière sur l'état du théâtre et sur la vie des comédiens en province depuis la Renaissance.

10° Établir comment se faisait, dans une région déterminée, le transport des correspondances avant le règne de Louis XIV.

11° Indiquer comment les nouvelles politiques et autres de la France et de l'étranger se répandaient dans les différentes parties du royaume, du XV[e] au XVII[e] siècle.

12° Recueillir les indications sur les mesures prises au moyen-âge pour la construction et l'entretien des routes.

13° Rechercher, d'après un ou plusieurs exemples particuliers, comment furent orgnisées et comment fonctionnèrent les assemblées municipales établies conformément à l'édit de juin 1787.

14° Étudier, dans une circonscription électorale de 1789, bailliage, sénéchaussée ou ville, la convocation des États généraux, les élections et les cahiers.

15° Étudier les délibérations d'une ou de plusieurs municipalités rurales pendant la Révolution, en mettant particulièrement en lumière ce qui intéresse l'histoire générale.

16° Étudier, dans un département, dans un district ou dans une commune, le fonctionnement du gouvernement révolutionnaire institué par la loi du 14 frimaire an II.

17° Étudier, dans un département ou dans un canton, le fonctionnement du régime de la séparation de l'Église et de l'État sous le Directoire et sous le Consulat jusqu'au Concordat.

II. — SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

1° Rechercher les épitaphes, inscriptions de synagogues, graffites en langue et en écriture hébraïques qui n'ont pas été signalés ou ont été imparfaitement publiés jusqu'à présent.

2° Rechercher les inscriptions arabes, épitaphes, dédicaces de mosquées, légendes de portes, de minbar, etc., antérieures à la conquête turque, qui se trouvent dans l'un des trois départemenst algériens ou dans la Régence de Tunis.

3° Rechercher les sarcophages ou fragments de sarcophages sculptés, d'origine chrétienne ou païenne, et non encore signalés, qui peuvent exister dans des collections publiques ou dans des propriétés particulières.

4° Rechercher en France et dans l'Afrique française les mosaïques antiques ou du moyen-âge non relevées jusqu'à cette heure et dont on possède les originaux ou des dessins.

5° Signaler les documents épigraphiques, les monuments figurés (statues, bas-reliefs, bronzes, ustensiles, etc.), déplacés ou transportés hors de France. Dresser pour chaque localité une liste donnant la description des objets, la date de leur enlèvement, le nom du musée ou de la collection où ils sont actuellement conservés et leur bibliographie.

6° Signaler les monuments ou objets antiques conservés dans les musées de province et qui sont d'origine étrangère à la région où ces musées se trouvent.

7° Signaler les actes notariés du XIV° au XV° siècle contenant des renseignements sur la biographie des artistes, et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

8° Dresser la liste, avec plans et dessins à l'appui, des édifices chrétiens et des monuments sculptés d'une province ou d'un département réputés antérieurs à l'an 1000.

9° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

10° Rechercher, dans chaque département ou arrondissement, les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen-âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

11° Signaler, dans chaque région de la France, les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen-âge. Indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent d'en distinguer les produits.

12° Rechercher dans les monuments figurés de l'antiquité ou du moyen-âge les représentations d'instruments de métier.

13° Rechercher les centres de fabrication de la céramique dans la Gaule antique. Signaler les endroits où cette industrie s'est perpétuée depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

14° Rechercher les centres de fabrication de la céramique, soit punique, soit romaine, dans l'Afrique ancienne.

15° Recueillir des documents écrits ou figurés intéressant l'histoire du costume dans une région déterminée.

16° Dresser, pour un département, un arrondissement ou un canton, la liste des objets intéressant l'histoire ou l'archéologie qu'il conviendrait de mettre sous la sauvegarde de la loi du 30 mars 1887.

17° Signaler, dans chaque arrondissement ou chaque ville de France, les monnaies gauloises qu'on y recueille dispersées isolément sur le sol, ou que les travaux agricoles ou autres mettent au jour.

M. l'abbé NANGLARD signale, à propos du § 5 de la première section, les lieux désignés dans nos régions sous le nom de Bacconeau (bacchanal), qui lui paraissent être des lieux de réunion et de fête.

M. CHAUVET fait la communication suivante sur le grand éléphant trouvé à Tilloux :

« Les journaux de la région ont signalé la découverte dans la sablière de Tilloux, commune de Bourg (Charente), de dents énormes appartenant à un grand éléphant, et les curieux des choses anciennes sont allés voir les intéressants débris du gigantesque animal qui vivait il y a bien des siècles sur les bords de la Charente.

« On sait, en effet, qu'à une époque antérieure à toute tradition, les éléphants ont été chassés par l'homme sur notre sol charentais.

« Le rôle de la Société archéologique était d'étudier cette nouvelle découverte pour voir si elle n'apportait pas d'importants éléments à l'étude de la haute antiquité de l'homme dans nos régions.

« Je viens vous rendre compte de mon enquête à ce sujet.

« La question de l'homme quaternaire — de l'*homme fossile,* comme on disait autrefois — a été souvent l'objet de nos conversations mensuelles, surtout depuis que M. Henry Germain nous a fait le précieux don de sa belle collection d'ossements et de silex taillés provenant des alluvions de la Charente.

« Nous avons trouvé les armes et les outils de pierres taillées dans les terrains quaternaires supérieurs avec des animaux indiquant une région froide : le mammouth *(elephas primigenius),* le renne, l'ours, la marmotte, etc.

« Puis une couche plus ancienne nous a montré de grandes haches pointues en silex, associées à des ani-

maux propres aux régions chaudes : l'éléphant antique *(elephas antiquus)*, l'hippopotame, etc.

« Ce sont les plus anciennes traces de l'homme dans nos régions ; nous touchons aux temps tertiaires, dans lesquels tous les animaux étaient d'espèces différentes des nôtres.

« La découverte de Tilloux vient donner un nouvel exemple de cette couche de terrains anciens contenant une faune de pays chauds associée aux grandes haches de pierres taillées par l'homme primitif.

LA DÉCOUVERTE.

« Avisé par notre collègue, M. Philippe Delamain, je me suis rendu avec lui à la ballastière de Tilloux, lieu de la découverte, et j'ai pu y recueillir deux molaires d'*elephas antiquus* très caractérisées, analogues à celles déjà signalées dans ce gisement et dont vous avez vu plusieurs échantillons dans notre Musée.

« Une grande défense à peu près intacte était encore en place, mais pour être transportée utilement elle avait besoin de soins particuliers donnés par des spécialistes habitués à ces sortes de manipulations ; j'ai pensé que le Muséum pouvait seul mener à bonne fin cette œuvre délicate et j'écrivis aussitôt à M. Albert Gaudry, le savant professeur de paléontologie, la lettre suivante :

« Ruffec, 27 juin 1895.

« Monsieur,

« Depuis plusieurs années, les alluvions de la Charente, et principalement les ballastières de Tilloux, près Jarnac, ont fourni de nombreux restes de la faune quaternaire ancienne, accompagnée d'armes et d'outils en silex ; il y a là un gisement analogue à ceux

de la Somme et de Chelles. J'y ai constaté notamment l'hippopotame et deux variétés d'éléphants; les molaires de l'une sont à lamelles serrées (probablement le mammouth); cette variété est assez rare; les molaires de l'autre, beaucoup plus communes, sont à lamelles épaisses (probablement l'*elephas antiquus*).

« Une découverte d'une importance particulière a été faite il y a trois jours dans les ballastières de Tilloux, exploitées par les chemins de fer de l'État, et je crois devoir vous la signaler.

« J'arrive de voir les objets trouvés et je vous écris à la hâte, en descendant du train, transcrivant simplement les notes prises sur place, sauf à les compléter si vous le jugez utile.

« Dans la partie centrale de la sablière, c'est-à-dire vers le milieu de l'ancien lac quaternaire, dont le fond se trouve beaucoup au-dessus de la Charente actuelle, les ouvriers ont recueilli les restes d'un éléphant, dans les conditions suivantes :

« *Renseignements généraux donnés par les ouvriers, en présence de M. Philippe Delamain, membre de la Société archéologique et historique de la Charente :*

« 1° La partie supérieure des graviers est, en général, stérile jusqu'à un mètre de profondeur; c'est après avoir enlevé la couche superficielle de sable que les ossements et les silex se rencontrent, assez rares, du reste;

« 2° Les derniers ossements ont été recueillis à environ $3^{m}15$ au-dessous de la surface du sol et à $0^{m}65$ au-dessus du fond rocheux. Ils comprennent deux défenses trouvées à 7 mètres environ l'une de l'autre; entre elles il y avait au moins deux molaires, placées côte à côte, qui ont été remises à M. Le Blanc, ingénieur des chemins de fer de l'État, demeurant à Saintes. Un large os plat a été constaté à côté des molaires;

« 3° Les ouvriers disent qu'il y avait aussi d'autres fragments d'os... je n'en ai vu que très peu de traces. . quelques menus fragments;

« 4° Je rapporte de la sablière, avec quelques silex taillés, deux belles molaires d'éléphant à *lamelles épaisses,* beaucoup plus épaisses que celles du mammouth dont j'ai recueilli les restes à Angoulême.

« La première défense est cassée en deux morceaux; elle a été transportée chez M. Giraudet, au village de la Nérolle; l'un des fragments mesure $1^{m}80$ de long, le diamètre pris à chaque extré-

mité est de 0^{m} 18 et 0^{m} 19 ; l'autre fragment n'a que 0^{m} 60 de long, diamètre 0^{m} 19. Ces deux cylindres d'ivoire sont presque droits.

« La seconde défense est encore en place dans le sable et n'a été dégarnie qu'à moitié, bien qu'elle soit visible dans presque toute sa longueur. J'en donne le croquis ci-joint, avec les proportions à peu près exactes.

« Comme vous pourrez en juger, cette défense est peu courbée. Faut-il croire qu'elle appartient à un *elephas antiquus?*

« Elle est en bon état ; il serait utile de la conserver, et j'ai pensé que vous pourriez vous mettre en rapport avec les ingénieurs de l'État pour empêcher qu'elle soit détruite.

« Si, comme je le pense, cette défense appartient à l'*elephas antiquus,* elle doit mériter d'être conservée.

« Elle a 2^{m} 80 de long ; la flèche de courbure n'est que de 0^{m}37.

« Le mammouth a-t-il des défenses aussi droites ?

« N'est-il pas permis de penser que nous sommes en présence de l'*elephas antiquus?* D'autant plus que la plupart des molaires provenant de ce gisement sont à lamelles épaisses.

« Voici quelques mesures prises sur des dents qui font partie de ma collection :

« 1re dent,	épaisseur	de 6	lames,	0^{m} 150 ;
« 2e	—	—	6	—	0 115 ;
« 3e	—	—	10	—	0 210 ;
« 4e	—	—	6	—	0 110.

« La variété à lamelles étroites donnerait des épaisseurs beaucoup moindres (1/3 et quelquefois près de 1/2 en moins).

« Je me tiens à votre disposition pour des renseignements complémentaires s'il y a lieu.

« Veuillez, etc.

« G. CHAUVET,

« *Membre de la Société géologique de France.* »

« Le 9 juillet, n'ayant pas encore reçu de réponse, je me rendis à Saintes et m'informai auprès de M. Le Blanc, ingénieur des chemins de fer de l'État, pour savoir quelles mesures avaient été prises pour la conservation des ossements, que je considérais comme très

importants pour l'histoire primitive de notre vallée. Ils avaient été conservés avec grands soins.

« Le même jour, M. Marcelin Boule, attaché au Muséum, m'annonçait qu'il se rendait à Gensac-la-Pallue le 13 au matin pour étudier la découverte sur place.

« J'eus le plaisir de le voir à Ruffec dans la soirée et de lui montrer les molaires d'éléphant qui me proviennent de la ballastière de Tilloux, avec les armes en silex contemporaines. Il jugea comme moi que le plus grand nombre de ces dents appartiennent bien à l'*elephas antiquus*.

« J'ajoute que je dois beaucoup de ces pièces à l'obligeance de mon excellent collègue, M. Philippe Delamain.

« Nous avons souvent constaté les traces de l'homme dans les couches du terrain quaternaire supérieur avec des animaux propres aux régions froides : le mammouth, le renne, l'ours, etc.

« Aujourd'hui, il semble permis de penser qu'avant cette période froide, l'homme habitait aussi les bords de la Charente avec des animaux de régions chaudes, comme l'éléphant antique *(elephas antiquus)* et l'hippopotame dont je vous ai déjà montré les ossements dans notre Musée (collection H. Germain).

« M. Boule, qui sur ces questions a une compétence incontestée, croit même que parmi ces dents à épaisses lamelles, quelques-unes, notamment les deux recueillies par M. Le Blanc, doivent être attribuées à une espèce d'éléphant encore plus ancienne, l'*elephas meridionalis,* généralement trouvé dans les terrains tertiaires (1).

(1) Il est bon d'observer que M. Marcelin Boule a proposé depuis plusieurs années de classer dans le quaternaire la faune à *elephas meridionalis*, classée autrefois dans le tertiaire supérieur.
Revue d'Anthropologie, 1888, page 676.

« Cette découverte a une grande importance au sujet de notre histoire régionale ; elle fait remonter, sur les bords de la Charente, les premiers hommes à une époque extrêmement reculée et bien plus ancienne que celle pendant laquelle les grottes de la Tardoire étaient habitées par les chasseurs de rennes.

« L'homme qui a laissé à Tilloux ses grandes haches pointues dans les couches profondes de la sablière remonterait donc au début des temps quaternaires. »

M. le Secrétaire lit un rapport de M. Rempnoulx Du Vignaud sur les fouilles faites par lui et M. Chauvet dans le cimetière gallo-romain de Chez-Chante, commune de Messeux. Il montre divers objets déposés au Musée et provenant de ces fouilles : des vases en verre et en terre; de curieux objets en fer, serpe, outil en forme d'*ascia,* marteau de forgeron, etc.

M. Marchadier dépose pour le Musée un fragment d'ossement d'un animal de grande dimension trouvé à Saint-Amant-de-Graves.

Il donne ensuite lecture d'une note relative aux fouilles qu'il vient de faire dans un tertre du bois de La Motte, près Châteauneuf, et qui lui paraît être un four à chaux de l'époque gallo-romaine. (Voir annexe I.)

M. Chauvet, qui assistait aux fouilles faites par M. Marchadier, pense que la destination de cette Motte est difficile à préciser. Toute la tranchée faite de l'est à l'ouest révèle, à la surface du sol naturel, une couche de cendres charbonneuses.

Si toute la base du tertre contient cette couche sans interruption, elle serait difficilement explicable par l'hypothèse d'un four.

Au milieu de la tranchée, il y a même deux couches de cendres superposées, séparées par des débris non calcinés.

La couche de pierres calcinées trouvée dans les fouilles a le plus grand rapport avec celle qui forme une partie de la levée du camp de Vœuil.

Il y a là un problème d'archéologie non résolu.

M. le Président dit que notre collègue, M. Philippe Delamain, lui a signalé deux haches en bronze faisant partie de sa collection, trouvées en 1894 à 1^m50 de profondeur, au contact de la terre végétale et du roc, au fief de La Motte-Douzil, commune de Saint-Même; elles étaient soigneusement placées dans une fissure de rocher et recouvertes d'une pierre plate.

Ces deux haches sont plates, sans rebords ni talons; leur tranchant est un peu évasé; c'est à peu près le type figuré sous le n° 1157 du Musée préhistorique de M. de Mortillet.

M. Marchadier communique les résultats que lui a fournis le dépouillement des registres paroissiaux de Châteauneuf, depuis l'année 1668 jusqu'en 1790. (Voir annexe II.)

M. de Fleury dépose la transcription d'une pièce communiquée par M. Dujarric-Descombes, dans la séance du 8 mai dernier, relative aux faits qui se sont passés à Angoulême à l'Assemblée des États en 1649. (Voir annexe III.)

M. de Montégut signale un travail que vient de publier M. de Maulde, *Trente années de jeunesse* (1485-1515). Paris, Perrin, 1895, in-8°.

Dans cet ouvrage se trouvent deux héliogravures, reproduisant, l'une un portrait de François Ier à l'âge de seize ans et appartenant au château de Chantilly, l'autre une miniature de la Bibliothèque nationale, représentant Marguerite d'Angoulême à peu près au même âge.

M. Delaunay donne par lettre sa démission de membre titulaire.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire,
J. George.

ANNEXES AU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 16 JUILLET 1895.

I

Fouilles pratiquées dans le bois de La Motte.

A deux kilomètres de Châteauneuf et à cinquante mètres de la route départementale n° 10 est situé le bois dit de La Motte, que M. Lièvre, attiré par ce nom, considérait comme devant posséder un tumulus.

C'est sur cette prévision établie par M. Lièvre que nous nous sommes transportés, avec MM. Monis et Descoffre. au bois de La Motte, où nous avons trouvé, en effet, un amas de matériaux disposés en forme de pyramide et représentant un tumulus dont nous avons commencé les fouilles.

Ce tumulus affectait une forme légèrement elliptique, dont le grand diamètre mesurait 5 mètres et la hauteur 4 mètres. Il présentait un sommet tronqué et en forme de cuvette qui semblait être dû à un affaissement. La base reposait sur un dépôt tertiaire, dans lequel nous avons trouvé un grattoir mousterien, objet qui n'a, bien entendu, aucun rapport avec le tumulus qui fait l'objet de cette communication.

Sur les indications de M. Chauvet, qui avait bien voulu répondre à notre appel et nous aider de ses conseils, tant sur la manière de procéder pour commencer les fouilles, que sur la détermination de la nature et de l'âge de ce monument ; nous avons établi une galerie dirigée de l'est à l'ouest et qui devait, dans le principe, couper le tumulus dans son entier. Les parties ainsi mises à découvert nous ont amenés aux constatations suivantes :

Sur le bord du tumulus, à sa partie la plus déclive, se trouvait un amas considérable de charbons réduits en poussière et mélangés à de la terre et à des poussières de chaux. Ces matériaux étaient superficiels et simplement recouverts par du gazon.

Plus en avant, dans la tranchée, nous avons rencontré une première couche de charbons pulvérisés de même nature que la précédente, très régulièrement disposée et associée avec une autre couche de chaux également très divisée. Dans leur ensemble, ces deux couches pouvaient avoir une épaisseur de 20 centimètres et s'étalaient régulièrement sur toute la base du tumulus. Les matériaux enlevés pour l'établissement de cette tranchée étaient disposés pêle-mêle, sans ordre appréciable, et constitués par des pierres inégales mélangées à de la terre. Parmi ces pierres, quelques-unes cependant étaient appareillées.

Il a été trouvé une deuxième couche de charbons, analogue à la première et séparée de celle-ci par des matériaux divers, au milieu desquels il s'est rencontré plusieurs débris de tuiles romaines, dont l'une était percée de façon à recevoir un coin de bois ou de fer.

Au centre du tumulus existait une véritable construction demi-circulaire marquée par de grosses pierres façonnées, placées les unes au-dessus des autres, sans trace de mortier destiné à les relier. La partie seule correspondant au couloir pratiqué manquait de construction et peut être considérée comme l'entrée du tumulus.

En résumé, l'absence totale d'ossements, instruments, vases et autres objets qu'on retrouve toujours dans une sépulture, et en présence de cet amas considérable de charbons et de chaux; des traces évidentes d'un feu intense, tout cela nous permet de supposer l'existence non pas d'une sépulture à incinération, mais probablement d'un four à chaux. En présence des débris de tuiles romaines, nous croyons être en droit de conclure que le monument archéologique appartient a la période gallo-romaine.

Châteauneuf, le 30 avril 1895.

MARCHADIER.

II

Note pour servir à l'Essai d'une enquête sur l'instruction en Angoumois avant 1789 (Paroisse de Châteauneuf).

Le plus ancien registre de cette paroisse remonte à l'année 1668. Toutes les années y sont au complet, sauf les années 1758 et 1759.

Ainsi que l'a signalé M. Morin, notre collègue, dans sa communication du 16 mai 1893, les registres sont mal tenus ; les baptêmes, mariages, décès sont mis les uns à la suite des autres, sans aucun ordre. Les années ne sont même pas séparées les unes des autres.

Peu de faits importants à signaler. Je citerai cependant les suivants :

« 1° L'horreloge a été fait placer dans le clocher par moy, « soussigné, au mois de juillet de l'année 1742.

« 2° Triste événement arrivé à Châteauneuf le 16 août « 1768.

« Le 16 août 1768, jour et fête de saint Roch, il a com- « mencé un orage à deux heures de l'après-midi, auquel « ont succédé plusieurs autres sans aucune interruption « jusqu'à dix heures du soir, accompagné de grêle que nous « avons vue tomber par quatre fois différentes à trois heures, « à quatre heures, à cinq heures et à six heures ; la pluie a « aussi tombé avec tant d'abondance qu'elle a formé des « torrents qui ont renversé tout ce qui s'est présenté dans « la grand'rue de la ville, où se sont subitement ramassées « toutes les eaux, qui, après avoir renversé les murs des « cours et jardins, ont totalement abattu plusieurs maisons, « entre autres celle du sieur Rullier, notaire et procureur au « présent siège; celle du sieur Boussiron, huissier ; celle du « nommé Bodet, dit Malaville, maître cordonnier ; celle de « la veuve Gauthier ; plusieurs autres tellement ruinées « qu'il faudra les rebâtir, avec perte entière de tous les « meubles, effets, papiers, études de trois procureurs du « sieur susdit Rullier, Tabuteau et Bouhier ; marchandises « du sieur Labrousse, marchand de toiles, mousseline et

« coton; deux boutiques d'apothicaire de MM. Valteau « frères, dont celle de l'aîné est totalement perdue. Tous « autres meubles et effets des autres maisons de ladite rue « qui menacent ruine prochaine, entraînés et perdus.

« Dans ce triste événement, il a été noyé huit personnes « que nous avons, cejourd'huy, 17 dudit mois, inhumés au « cimetière de cette église, après les avoir fait porter à « l'église et fait le service ordinaire pour le repos de leurs « ames.

« 3° Le 6 septembre ont été baptisés dans cette église deux « drapeaux de la milice bourgeoise de cette ville par devant « MM. Paul Marc, Guillot de la Puisade, commandant en « chef de la milice, etc... »

Le nombre des mariages relevés de l'année 1668 à l'année 1790, c'est-à-dire dans une période de 122 ans, est de 2,010. Le nombre des mariés sachant signer de 759, celui des femmes sachant signer 412; ce qui nous donne une moyenne de 39 °/₀ pour les hommes et de 20 °/₀ pour les femmes. — Le tableau ci-après donne par série de dix années le nombre des mariages, celui des mariés et épouses sachant signer, et le pour cent.

Années par série de dix ans.	Nombre de mariages.	Nombre d'hommes sachant signer.	Nombre de femmes sachant signer.	Pour cent.	
				Pour les hommes.	Pour les femmes.
1668-1670	28	6	5	21	18
1670-1680	170	49	27	29	16
1680-1690	191	48	27	24	14
1690-1700	192	58	32	30	17
1700-1710	158	50	18	32	11
1710-1720	144	57	44	40	30
1720-1730	189	76	45	40	24
1730-1740	168	77	44	46	26
1740-1750	145	60	30	41	21
1750-1760	169	77	36	45	21
1760-1770	162	70	45	43	28
1770-1780	134	63	32	47	24
1780-1790	160	70	27	44	17
	2010	759	412		

Châteauneuf, le 16 juillet 1895.

MARCHADIER.

III

Mémoire de ce qui s'est passé en la ville d'Angoulesme à l'Assemblée des trois corps de la province d'Angoulmois, 1649.

Si vous désirés scavoir ce qui s'est passé aux assemblées convoquées en ceste ville d'Angoulesme pour nommer les députés des trois corps qui se trouveront aux Estats généraux convoqués le 15 de mars prochain en la ville d'Orléans, je vous diray que peu estant arrivez le dimanche 21 en ceste ville d'Angoulesme, il en estoit survenu quelques uns le lendemain lundy 22. Et comme l'on estoit sur le point de vouloir à l'après dînée, aller au Palais, seroit meüe une difficulté, par les ecclésiastiques premièrement, qui tiennent la droitte de monsieur le séneschal, lesquels dirent avoir apris, que monsieur le lieutenant général vouloit s'asseoir immédiatement à la main droitte, proche de mondit sieur le séneschal, ce qu'ils ne pouvoient soufrir, par ce qu'il estoit du tiers Estat, et aymoient mieux sortir; à quoy s'adjoignoit la noblesse. Ces responses estoient, à mon advis, très bonnes, qu'il y devoit assister, par ce qu'il y avoit des actes de justice à expédier comme à donner acte des protestations à deffaux, et que monsieur le séneschal, officier de robe courte, ne prononçant pas, c'estoit à luy y estre nécessaire, et y estant nécessaire, ne pouvoit avoir place moins honorable que proche de celuy dont il estoit le lieutenant. On luy objecta la dernière assemblée de 1614 et qu'il n'estoit question d'aulcune justice contentieuse, et que la justice aux Estats n'avoit séance que parmi le tiers Estat. Il repliquoit qu'il y avoit grande différance entre l'assemblée des Estats et l'assemblée qui se feroit pour y députer. En la première, cela estoit véritable, en la seconde, non, par ce qu'en cette seconde, il falloit qu'il y assistat pour la prononciation, en donner acte ou des deffaux ou des protestations aux séances, qui sont actes de justice contentieuse, et que ladite assemblée de 1614 ne pouvoit estre tirée en

conséquence, parce que la même question s'y estant présentée, on se sépara pour la juger. Monsieur le séneschal entra en la chambre du conseil et quelques personnes des trois corps, où l'on nomma confusement et sans ordre, tellement que la question n'ayant peu estre accommodée, on s'assembla ledit jour de lundy, au Pallais où se tiennent les audiances, sur les trois heures après midy. Ont comparu mondit sieur le lieutenant général qui fit ces protestations publiquement. Le clergé répliqua par la bouche de monsieur l'archidiacre. La noblesse consentist à l'opposition du clergé et fut donné acte par monsieur Arnaud, l'advocat du Roy, de la protestation de mondit sieur le lieutenant général, après quoy il s'en tira et sortit du Parquet. Cela dura beaucoup, parce que monsieur le lieutenant harangua assez longuement. Y eust réplique et duplique, mais luy hors, après qu'on luy eust donné acte qu'il requerist. Monsieur le séneschal fit lire la lettre de cachet du Roy; après il harangua les trois corps. Son discours fut court, masle et vigoureux, en bons termes, avec des pensées cavalières et judicieusement dispensées. Luy ayant fini, mondit sieur Arnaud, avocat du Roy, harangua pareillement; il fust pour le moins une heure, dans lequel temps il débita beauçoup de bonnes choses triées et choisies, soit de l'Escriture, soit des histoires estrangères ou domestiques, et cela fait, il représenta que le temps ayant esté court, y ayant beaucoup des personnes, et des meilleures maisons, absentes, les enciens registres s'estans perdus et les séances n'ayant, par le passé, qu'il apparust, esté bien réglées, ont avoit employé pour tous une protestation générale, que le lieu où les hommes et les chastellanies estoient placées dans le roole ne pouvoient préjudicier aux droits des personnes ny desdites chastellanies, au moyen de quoy on prioit les assistans des trois corps de ne se formaliser, et qu'on recevroit toutes les protestations que chasque particulier voudroit faire, par ce que de corps à corps, il n'y en paroissoit point. Il dit encore qu'au regard des chastellanies, celles du clergé passoient les premières, et pour les autres qu'on nommoit les premières les prévostés et chastellanies royalles,

ensuite celles qui avoient esté éclipsées par les contes, selon l'ordre d'éclipsement faict selon les dignités, et que les simples chastellanies devoient, s'il en apparoissoit, suivre l'ordre de l'érection; au regard des personnes, qu'il n'y avoit que les évesques et les ducs qui fussent appelés et receus à comparoir par procureur, pour ce qui concernoit le particulier de leurs personnes. Ce faict, l'on procéda à la lecture du roolle. Il n'y eut de présens que cinq ecclésiastiques, l'archidiacre, un chanoine, l'official et deux prieurs, celui des curéz et un autre; tous les autres de la province absens, hors quelques archiprieurés qui comparurent en la personne des cinq susnommés. Des nobles il n'y eust des illustres maisons que trois ou quatre présens pour le plus, le restant gentilshommes, encore cela confusement et sans ordre; et la pluspart de ceux qu'on nommoit absens, beaucoup de présens non nommés, sans qu'on eust observé aucune suite ny suivy aucune chastellanie pour en nommer les nobles, et mesmes mis des personnes illustres proche et audessoubz d'autres moindres et quelquefois à peyne nobles. Le tiers Estat n'avoit pas non plus d'ordre, et ce qui y estoit de pis, c'est qu'il y a beaucoup de simples juridictions dans le roolle qui n'ont jamais tenu rang de chastellanies. Pour parachever, il fallut avoir la chandelle et fust six heures du soir. Quoy faict, l'on advertit que chasque corps s'assembleroit le lendemain au matin en particulier pour à l'après dinée en rapporter les noms à mondit seigneur le séneschal, et de ceux qui seroit choisis pour travailler aux cahiers des remonstrances de chaque corps. La noblesse s'est assemblée à ce matin au cloistre du couvent des Cordeliers et ont nommé monsieur le comte de Brassac pour leur depputé, pour travailler aux cahiers, messieurs de Courcelles, Thiat et de la Foucaudie. Le clergé s'est assemblé à l'après dînée, dans Saint-Pierre, et ont nommé monsieur de La Fontaine, chanoine et conseiller clerc, pour adjoint de monsieur l'évesque de cette ville, leur depputé premier et général, et pour travailler à leur cahier, messieurs les doyen, official et de Maquelilan, chanoine. Le tiers Estat s'est assemblé au cloistre des Jacobins et a nommé pour député monsieur le

présidant présidial Gandillaud, pour travailler aux cahiers les sieurs Lévecquot, Pichot et de Lestoille, advocatz, qui sont du corps de ville, de la part de la ville, et de la campaigne, trois des séneschaux des grandes chastellanies, Bouteville, La Rochefoucauld et Chabanois. La noblesse a pris le quatriesme du mois de mars prochain pour se trouver en ville, afin d''examiner le cahier, et je crois que le tiers Estat tiendra la mesme assignation. Il faut adjouster qu'il y a eut dans le tiers Estat, outre les préséances, deux contestations, qu'Engoulesme ayant, pour la chastellanie quatre députés, on a soustenu qu'il n'y en debvoit avoir que deux qui eussent voix de nommer, et ils ont acquiescé, et l'autre, que monsieur de Combizon prétendoit, y estant pour Cognac et y estant juge d'une séneschaussée, veu que M. le lieutenant général n'y estoit pas, qu'il devoit recueillir les voix et donner acte. Mais affin d'éviter aux procès-verbaux, il a fait comparoir par d'autre. Ensuitte, ce soir, sur les quatre heures, chasque corps assemblé au Pallais avec monsieur le séneschal, a raporté ce qu'ils avoient fait, dont il a esté donné acte par luy, après le requisitoire qu'en auroit fait mondit sieur Arnaud, advocat du Roy, et les députés priés d'accepter ces charges. Voilà en gros et sommerement la relation de ce qui s'est passé à cette assemblée dont je vous fait part.

SEANCE DU MERCREDI 20 NOVEMBRE 1895.

PRÉSIDENCE DE M. CHAUVET,
PRÉSIDENT.

Membres présents :

MM. D'AUTEVILLE, BOILEVIN, CALLAUD, DESJONCHERETS, DUFOURNEAU, FAVRAUD, DE FLEURY, FUSIL, JEANSOULIN, l'abbé LEGRAND, MARTIN (Henri), MORO, PUYMOYEN, l'abbé SOCHAL, TRIOU et GEORGE, secrétaire.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion de la Société.

Il signale :

1° Dans *L'Indicateur de Cognac,* du 28 juillet 1895, un article de notre collègue M. Paul Mercier, relatif à l'inauguration du monument commémoratif de l'heureux combat livré par sept chevaliers français contre sept chevaliers anglais, près de Montendre, en 1402.

2° *Le catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque nationale,* par MM. Babelon et Adrien Blanchet. Cet ouvrage illustré de 1,100 dessins sera très utile aux archéologues de province auxquels il fera plus amplement connaître une précieuse collection..., moins visitée que celle du Louvre. Cet ancien « *Cabinet du roi,* » déjà riche sous François Ier, s'est accru, depuis quelques années, de pièces particulièrement importantes : là se trouvent les magnifiques gemmes, médailles et bronzes patiemment recueillis par le duc de Luynes, le vicomte de Janzé, le commandant Oppermann, etc.

Il dépose ensuite, au nom de M. Boissonnade, les ouvrages suivants :

1° *Histoire de la réunion de la Navarre à la Castille ;*

2° *Essai sur la géographie historique et sur la démographie de la province d'Angoumois du XVIIe au XIXe siècle ;*

3° *Histoire du Collège et du Lycée d'Angoulême (1516-1895),* ce dernier dû à la collaboration de MM. Boissonnade et Bernard.

Des remerciements sont adressés aux auteurs.

M. Chauvet fait connaître que le 10 novembre il a découvert, dans une cour du moulin de Saint-Georges, canton de Ruffec, un gros cylindre creux en pierre, avec son couvercle circulaire; cylindre qui avait été recueilli par M. Guyard dans une de ses terres au

champ de Signac, commune de Poursac. C'est une tombe gallo-romaine dans laquelle étaient déposés les ossements incinérés des morts. On l'avait déjà vidéé à une époque antérieure et il n'y restait plus que des débris de cette poterie rouge caractéristique, dite poterie samienne.

Dans la terre voisine appelée Champ-de-la-Croix et appartenant à M. Changeur, on a mis au jour, il y a quelques années, une grande cavité circulaire, peu profonde, entourée de pierres debout ; elle était remplie de cendres et il en a été retiré trois ou quatre charretées. Près de cet endroit, M. Chauvet a trouvé des tuiles à rebord.

Près du même lieu, vers 1880, on avait découvert sous la route actuelle de Ruffec à Beaulieu, à 150 mètres environ du parc de M. Polakowski, un souterrain contenant plusieurs chambres.

Il y a certainement sur ce point des traces d'antiques habitations occupées pendant la période gallo-romaine.

Il signale, en outre, la découverte à Chassenon d'une divinité gauloise à attitude bouddhique. Elle a été recueillie dans un de ces puits romains si nombreux à Chassenon, par la Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart. C'est une statuette de 60 centimètres de hauteur; la draperie qui recouvre la poitrine est évasée au-dessus du ventre et tombe entre les jambes qui sont croisées sous le corps ; l'une des jambes porte un anneau analogue à celui qu'on voit sur la statuette du musée d'Angoulême, trouvée dans les fondations de l'Hôtel-de-Ville.

Cette intéressante découverte vient augmenter le nombre des divinités à jambes croisées trouvées dans plusieurs de nos départements et notamment dans l'Allier, les Bouches-du-Rhône, le Doubs, l'Indre, la

Marne, la Haute-Marne, le Puy-de-Dôme, la Seine, la Somme, etc. (1).

Nous connaissons plus particulièrement le dieu accroupi sculpté sur l'une des faces de l'autel de Saintes (2); et il convient peut-être d'en rapprocher la statuette trouvée à la Terne, arrondissement de Ruffec, en juin 1885 (3).

M. Chauvet fait connaître que le grand éléphant fossile contemporain de l'homme trouvé dans les ballastières de Tilloux et signalé par lui dans notre dernière séance, a donné lieu à plusieurs communications et articles dans les sociétés et revues scientifiques. Il convient de citer notamment :

a) Marcellin Boule. — Découvertes de débris gigantesques d'éléphants fossiles faites par M. Le Blanc dans la ballastière de Tilloux (Charente). Académie des sciences, 29 juillet 1895.

b) G. Chauvet. — Alluvions quaternaires de la Charente; graviers à hippopotames et à éléphants antiques. — *Association française pour l'avancement des sciences*, congrès de Bordeaux, 5 août 1895.

c) Ch. Collas. — Découvertes de débris gigantesques d'éléphants fossiles dans la ballastière de Tilloux (Charente). — *La Nature*, 17 août 1895.

d) Marcellin Boule. — La ballastière de Tilloux, près Gensac-la-Pallue (Charente). — *L'Anthropologie*, septembre-octobre 1895.

(1) Sur les dieux accroupis, voir S. Reinach, *Description raisonnée du musée de Saint-Germain.* « Bronzes figurés de la Gaule romaine », Firmin Didot, 1894.

(2) Alexandre Bertrand, « L'autel de Saintes et les triades gauloises ». *Revue archéologique 1880*.

(3) *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente* 1885, planche, page LXII.

e) Dr L. Capitan, une visite à la ballastière de Tilloux. — *Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie de Paris,* 15 novembre 1895.

M. Chauvet rappelle ensuite les découvertes gallo-romaines faites dans la commune de Balzac et signalées dans le numéro du 4 septembre dernier du journal *La Charente,* par M. Magnant, instituteur de cette commune. Il a obtenu de ce dernier d'intéressants renseignements complémentaires qu'il a résumés dans l'annexe I.

M. Favraud dit qu'il a visité la station des Filours, commune de Balzac, avec M. Magnant; il a recueilli une brique portant une inscription dont il communique des estampages.

Il résume ensuite ses observations sur un retranchement situé dans la commune des Gours, canton d'Aigre. (Voir l'annexe II.)

M. George donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Gire, curé de Dirac, dans laquelle sont relevées les inscriptions que portent en caractères gothiques les deux cloches de son église.

Première cloche, située à l'est :

✠ Ste.MARSIALI. ORA PRO NOBIS Mtre CHARLES NADAULT PAYRIN FRANCOUEZE TYZON MERRINE L DEVOION SAINDIC L M Vc IIIIxx XI H [cloche] P

Seconde cloche, située a l'ouest :

✠ Sta MARIA ORA PRO NOBIS ANTHOYNE PATRAS PAYRIN GLEMINE THUET MERRINE M DUVIGNOT SAINDIT L M Vc IIIIxx XI M [cloche] P

M. de Dampierre et M. Ducasse donnent leur démission de membres titulaires.

Demande à faire partie de la Société, en qualité de membre titulaire, M. Mouchère, avocat à Angoulême; présenté par MM. de Fleury, Puymoyen et George.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire,
J. George.

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 20 NOVEMBRE 1895.

I.

Stations gallo-romaines de Balzac.

M. Magnant, instituteur à Balzac, a signalé sur cette commune de nombreuses traces de l'occupation romaine. Voici le résumé de ses découvertes :

Aux Filours, dans un champ de M. Maurin, les fouilles de M. Magnant ont mis au jour un bassin cimenté rempli des débris suivants : pierres de moellons ou de pavage, dalles de marbre, de pierre et de ciment; tuiles creuses et tuiles à rebord ; nombreux débris de poteries ; ossements de bœuf, bois de cerf, non brûlés ; le tout noyé dans un bain de cendres.

Aux objets ci-dessus il faut ajouter des clous oxydés, une grande mèche à percer, une corne de cerf sciée aux deux bouts, un percuteur en silex, une pierre à aiguiser, des disques taillés dans des morceaux de poterie, enfin une moitié de hache polie. M. Magnant pense que ce vieil outil était resté encore en usage chez les paysans gaulois qui, au milieu d'une civilisation avancée, avaient conservé une partie de leurs habitudes, comme les canaques modernes.

Une tuile portant une ınscription a été recueillie par M. Favraud.

Le bassin fouillé a 2m 15 de long, 1m 45 de large et 0,80 de profondeur actuelle; primitivement, il était probablement plus profond.

Dans les champs voisins : les Brodours, la Sanguinette, la Brousse, Denat, le champ de Vénat, on a trouvé aussi sur le sol de nombreux débris de tuiles à rebord.

A Villeneuve on a constaté sur plusieurs points les restes d'un canal qui prenait l'eau à la fontaine de Couzier pour la conduire probablement aux villas romaines des environs d'Argence; on l'a retrouvé jusque près du hameau de Fontenille.

A Saint-Martin, au-dessus d'une fontaine qui coule à la crète d'un coteau très élevé, tout près de la Charente, M. Magnant a constaté de nombreux débris de tuiles à rebord et trois bassins analogues à celui des Filours; ce sont, d'après lui, des baignoires.

Au champ de Vénat, il a recueilli une monnaie de bronze recouverte d'une couche d'argent.

II.

Camp des Gours.

Le camp des Gours (canton d'Aigre) est limité à l'est par le Lemps, ruisseau qui descend de Couture-d'Argenson (Deux-Sèvres), et, sur les trois autres points, par un fossé de 7 mètres de large sur 2m 50 de profondeur, fortifié sur les deux bords de retranchements de 8 à 12 mètres de large sur 4 mètres de hauteur. Il a la forme d'un quadrilatère allongé dont la partie nord subsiste seule, celle du sud ayant été détruite par l'établissement des maisons du bourg.

Le retranchement, partant du ruisseau, se dirige au sud-ouest, sur une longueur de plus de 275 mètres, jusqu'au cimetière actuel; là, il tourne à angle droit vers le sud-est, passe sous l'église et forme la limite des terres du château et des jardins voisins sur une longueur de 175 mètres; con-

tinue toujours en ligne droite, mais presque nivelé, à travers le clos du château, pendant encore 83 mètres, et, à partir de là, disparaît tout-à-fait. Tout porte à croire qu'il s'infléchissait alors à l'est et allait rejoindre le ruisseau du Lemps, au pont du Châtellier.

Ce ruisseau, en face du camp, est creusé de nombreuses fosses (six), très profondes, que dans le pays on nomme des *gours*.

La partie visible du retranchement enserre les parcelles n°s 868, 869, 870, 871, 872, 873, 920 et 921, section C du plan cadastral, comprenant une superficie de 6 hectares 14 ares, 80 centiares.

Des trous, au nombre de 4 ou 5, de 3 à 4 mètres de diamètre, ont été creusés à l'intérieur, dans le voisinage de l'église.

A la féodalité, un château (Guorz), fut bâti sur le point culminant et le retranchement fut, dans sa plus grande partie, utilisé comme clôture.

Ce château a aujourd'hui complètement disparu.

A. FAVRAUD.

SÉANCE DU MERCREDI 11 DÉCEMBRE 1895

PRÉSIDENCE DE M. CHAUVET,
PRÉSIDENT.

Membres présents :

MM. D'AUTEVILLE, BASTIER, BOILEVIN, CALLAUD, DUFOURNEAU, FAVRAUD, DE FLEURY, FUSIL, JEANSOULIN, MALARD, MAROT, Henri MARTIN, l'abbé MESNARD, MOURRIER, l'abbé SOCHAL, TOUZAUD et GEORGE, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion et il signale à l'attention de la Société :

1° Dans le *Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques du Ministère de l'instruction publique, section des sciences économiques,* un mémoire de M. Boissonnade sur *l'Ancienne École Centrale de la Charente ;*

2° Dans le *Præhistorische Blætter,* publié à Munich, par le Dr Julius Naue, une analyse des rapports présentés à notre Société sur la cachette de Vénat ;

3° Dans le *Bulletin de la société géologique de France* du 18 novembre dernier, une note de M. Boule sur la ballastière de Tilloux.

Il communique une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique donnant avis que le Congrès des sociétés savantes aura lieu cette année du 7 au 11 avril prochain.

Il donne ensuite lecture d'une lettre de notre collègue, M. Maurin, que l'état de sa santé empêche de prendre part à nos réunions mensuelles, mais qui n'en continue pas moins, à Fouqueure, avec le même zèle qu'autrefois, ses recherches archéologiques. Il manifeste l'intention d'enrichir le musée de la Société des curieux objets gallo-romains qu'il a recueillis depuis plusieurs années et dont l'ensemble constituera une série des plus précieuses parmi nos collections charentaises.

M. DE FLEURY signale, dans la dernière livraison parue de la *Bibliothèque de l'École des Chartes,* une note de M. Dupont-Ferrier, ancien élève de l'École des Chartes, docteur ès-lettres, sur *La date de naissance de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême.* Après avoir

infirmé la date du 26 juin 1404 mise en avant par Papire Masson dans sa « *Vita inclyti principis D. Johannis Engolismœ* (Paris, 1588), et admise comme exacte par J. Du Port, sieur des Rosiers, dans « *La vie de très illustre et vertueux prince Jean, comte d'Angoulême* » (à Angoulême, 1589), M. Dupont-Ferrier établit, au moyen du testament de Louis de France, père du comte d'Angoulême, et d'autres documents réunis par lui et M. Jarry, que Jean d'Orléans vint au monde entre le 1er mai et le 7 août 1399. En ce qui concerne le lieu de naissance, l'auteur se déclare incompétent quant à présent pour se prononcer entre Orléans, admis par Du Port, ou Asnières-sur-Oise où Valentine Visconti avait une résidence princière qu'elle paraît n'avoir pas quittée de mai à septembre 1399.

M. Chauvet rend compte d'une excursion qu'il a faite en novembre, avec M. Magnant, à la station gallo-romaine des Filours, près de Balzac, et de laquelle il a rapporté une brique sur laquelle se voient les traces d'une inscription ou d'une marque grossièrement imprimée sur la pâte avant la cuisson. Là, comme à Jarnac, on trouve disséminés sur le sol des fragments de tuiles, des tessons de poterie, des coquilles d'huîtres et même de moules, mais pas un seul fragment de silex taillé ou de pierre polie. Il est établi, en effet, que les fragments de pierre signalés à la dernière séance ne sont que des pierres à aiguiser avec lesquels s'est trouvée une moitié de hache polie, en diorite, analogue à d'autres que M. Magnant à recueillis en plein champ, aux environs de Balzac.

Près de là, au Moulin-Massé, les travaux de construction d'une nouvelle route ont mis à découvert une grotte qui pourrait être un ancien souterrain refuge, ce qu'une fouille permettrait de vérifier.

Puis M. Chauvet donne lecture d'une lettre qui

lui a été adressée par M. Magnant sur les nouvelles fouilles que celui-ci vient d'exécuter dans un bassin gallo-romain situé à Saint-Martin (Voir AnnexeI).

M. Touzaud offre à la Société, de la part de M. Louis Duval, une étude intitulée : *Les deux dames de Joyeuse,* et dont il donne l'analyse (Voir annexe II).

Des remerciements sont adressés à l'auteur.

M. Fusil présente quelques observations sur la coutume de déposer des aliments sur les tombeaux. Cet antique usage qui existait encore dans notre région au commencement de ce siècle, a subsisté en Bretagne où il se pratique principalement à l'époque de la fête des Morts.

M. Callaud présente le compte des recettes et dépenses de la Société pour l'année 1895.

MM. Boilevin, Guérin-Boutaud et Puymoyen sont nommés membres de la commission des finances pour 1896.

M. Mouchère, avocat à Angoulême, est élu en qualité de membre titulaire.

Demandent à faire partie de la Société en la même qualité :

M. Baillé, en religion frère Laurentinus, directeur du pensionnat de Saint-Joseph, rue Froide, à Angoulême, présenté par MM. l'abbé Sochal, l'abbé Mesnard et Touzaud;

M. le Dr Félix Marot, 21, rue Mont-Thabor, à Paris, présenté par MM. Touzaud, Deserces et de Fleury ;

M. Gaston Puygautier, négociant, 3, rue des Arceaux, à Angoulême, présenté par MM. Touzaud, Callaud et Chauvet.

M. Cochot, après avoir remercié ses collègues de l'avoir maintenu pendant onze ans dans les fonctions de conservateur-adjoint du musée et de bibliothécaire de la Société, expose que, ne pouvant plus remplir

cette charge comme il l'aurait désiré, il se fait un devoir de s'en démettre. Il prie, en conséquence, ses collègues de lui donner un successeur.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau pour 1896.

Sont élus :

Président : M. CHAUVET;

Vice-Président : M DE FLEURY;

Secrétaire : M. GEORGE;

Secrétaire-Adjoint : M. TRIOU;

Trésorier : M. CALLAUD;

Conservateur du Musée : M. BIAIS;

Conservateur-Adjoint et bibliothécaire : M. D'AUTEVILLE.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire,
J. GEORGE.

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 11 DÉCEMBRE 1895.

I

Station gallo-romaine de Balzac.

A Monsieur Chauvet, président de la Société archéologique, de la Charente.

Monsieur,

J'ai fait dernièrement la fouille que je vous avais annoncée, *Bassin de Saint-Martin*, et je m'empresse de vous indiquer sommairement ce que j'ai recueilli afin que vous puissiez le joindre à mon rapport sur le bassin des Filours.

Pour ne pas me répéter, je vais d'abord indiquer les résultats communs aux deux bassins. A Saint-Martin comme aux Filours, j'ai trouvé des tuiles à rebord et des tuiles creuses, mais en moins grande quantité, des cendres dans la partie inférieure du bassin jusqu'à 15 ou 20 centimètres au dessus du fond, divers ossements peu nombreux, une dent sur la nature de laquelle je ne me prononce pas; un seul fragment de dallage en pierre calcaire, quelques clous très peu nombreux, des poteries absolument semblables à celles des Filours, sauf deux ayant une épaisseur plus considérable; quelques tuiles ont un rebord beaucoup plus prononcé qu'à l'ordinaire, triple au moins.

Les points différents sont :

Les dimensions plus restreintes des bassins : 1ᵐ 60 de long sur 1ᵐ 43 de large au lieu de 2ᵐ 15 sur 1ᵐ 45; la profondeur est la même, toujours avec couvre-joints.

J'ai trouvé une quinzaine de briques, toutes brisées plus ou moins, et qui m'ont paru assez singulières, en raison des rayures qu'elles portent sur une face, et que l'on croirait destinées à prendre le mortier : mais cette opinion est fort ébranlée quand on considère l'autre face dont le poli laisse beaucoup à désirer. Les rayures de chaque brique ont été faites partout en deux fois et assez irrégulièrement, ce qui fait souvent subsister, entre les méandres, des plaques non rayées. D'autres briques, trois fois plus épaisses, portent, sur leurs côtés, une face non cintrée.

Je n'ai pas trouvé de tuileaux taillés en rond ou palets; pas de dallages en marbre; pas d'outils en pierre polie ni taillée, hache ou percuteur, un seul morceau de grès portant des traces de frottement, comme s'il avait servi à aiguiser quelque outil.

Tel est en résumé le résultat de cette seconde fouille un peu moins intéressante que celle des Filours.

Balzac ce 12 Novembre 1895.

L. MAGNANT.
Instituteur à Balzac.

II

Une Statue de Catherine de Nogaret.

Dans une curieuse étude : *Les deux Dames de Joyeuse*, imprimée à Alençon, M. Louis Duval raconte par suite de quels hasards est allée échouer, dans l'Orne, une statue en marbre blanc représentant *Catherine de Nogaret de La Valette, sœur du duc d'Épernon.*

Des « deux Dames », l'une est la femme d'Anne de Joyeuse, Marguerite de Lorraine, sœur de la reine; la seconde, mariée au frère du premier, Henri de Joyeuse, est cette Catherine de Nogaret, dont la pierre tombale a subi les plus déplorables vicissitudes.

C'est un exemple, ajouté à tant d'autres, de l'indifférence avec laquelle ont été traités jusqu'à nos jours, les monuments qui rappellent le passé du pays.

Cette statue, « d'un travail qui, sans être parfait, est digne d'estime ». — la brochure que nous analysons en donne une reproduction, — se trouvait avant la Révolution, dans le chœur des Cordeliers de Paris, où Catherine de Nogaret fut inhumée, en 1587. Lors de la suppression des couvents, une commission de savants fut nommée pour veiller à la conservation des œuvres d'art qu'ils renfermaient. Le dépôt en était établi au couvent des Petits-Augustins, quai Malaquais, sous le nom de « Musée des monuments français », il comprenait environ cinq cents statues et bustes. Ce musée, créé par la Convention, fut dispersé par la Restauration ! En ce qui concerne le tombeau de Catherine de Nogaret, le cénotaphe en marbre noir, sur un côté duquel on lisait une belle inscription rapportée par M. Duval, fut envoyé à Saint-Denis, où il a été adapté sottement à un monument commémoratif du roi Louis XV, tandis que la statue était expédiée à Alençon, sans motif aucun, administrativement !

A Alençon, on ne sut que faire de cette malencontreuse image : on la logea dans une chapelle de l'église Notre-Dame, où Victor Hugo la découvrait, en 1836, « qui se cassait le

nez au mur le plus noir de l'église, sous un tas de chaises »; puis, on la relégua dans le vestibule de l'Hôtel de Ville; enfin elle se trouve aujourd'hui convenablement placée dans l'ancienne chapelle du collège, transformée en Musée.

Si la triste odyssée de cette pierre tombale est péniblement instructive, et paraît mériter à ce titre d'être rapportée, l'histoire du personnage même que représentait le marbre provoque aussi des réflexions.

On y voit une femme, mariée à seize ans, avec Henri de Joyeuse qui n'en avait que quinze, vivant au Louvre, au milieu de la Cour la plus folle de plaisirs qui fut jamais, sœur d'un des favoris d'Henri III, son mari frère d'un autre favori, Anne de Joyeuse qui, avec Nogaret faisait partie de ce groupe de courtisans qu'on a dénommé « les mignons du roi », et néanmoins se livrant à des austérités outrées qui la conduisirent au tombeau à vingt-deux ans.

C'est bien là un tableau de ce XVIe siècle si fertile en contrastes, où, pour ne parler que des personnages qui entourent Catherine de Nogaret et que nous venons de nommer, on trouve des « efféminés » comme Louis de Nogaret duc d'Épernon, sachant se battre et se faire blesser au siège de la Fère, à ce « siège de velours » où les mignons déployèrent tant de magnificences, et sachant conserver toute son énergie jusqu'à l'âge de 88 ans; — Anne de Joyeuse, lui aussi un des héros de la Fère, où il eut sept dents cassées d'un coup de mousquet, voyant à Coutras tomber son frère Claude et répondant à un de ses lieutenants qui lui demandait : « Que faut-il faire ? — Mourir », et se faisant tuer avec un parfait sang-froid; — Henri de Joyeuse, enfin, qui, après une jeunesse de dissipation, entre dans un couvent de Capucins, sous le nom de F. Ange; en sort cinq ans plus tard, avec l'autorisation du pape et bataille pendant trois années pour le parti catholique; puis, nommé maréchal de France par Henri IV, gouverneur et lieutenant général des pays d'Anjou, Touraine Maine et Perche, marie sa fille à Henri de Bourbon duc de Montpensier et, dès lors, rien ne le retenant plus dans le monde, rentre dans son couvent, « où on voit bientôt avec étonne-

ment, écrit de Thou, un homme nourri dans les délices de la Cour et sans connaissances de la théologie, devenir un célèbre prédicateur. »

Il faut convenir que ces hommes du XVIe siècle étaient des gens d'une singulière vigueur physique et intellectuelle. On conçoit que de cette forte génération soit sorti Henri IV.

Il est facheux que l'ignorance et la sottise de la bureaucratie moderne n'aient pas destiné à Angoulême plutôt qu'à Alençon où elle n'avait que faire, la statue de Catherine de Nogaret : ici, elle pourrait évoquer, mieux qu'ailleurs, par son seul nom, un passé assurément très fertile en violences et en folies de toutes sortes mais en même temps plein de sève, de vaillance et aussi de vertu.

D. TOUZAUD.



MÉMOIRES

ET DOCUMENTS

LA

BATAILLE DE JARNAC

ET LA

CAMPAGNE DE 1569 EN ANGOUMOIS

PAR

S.-C. GIGON

SOUS-INTENDANT MILITAIRE DE PREMIÈRE CLASSE

PRÉFACE

La campagne de printemps de l'année 1569 est l'épisode le plus saillant de l'histoire militaire de l'Angoumois. C'est à peu près la seule guerre dont notre pays ait été le théâtre qui ait trouvé place dans l'histoire générale de la France. Les historiens y consacrent quelques lignes extraites, suivant le tempérament de l'écrivain, des mémoires protestants ou catholiques de l'époque; il nous a semblé que l'histoire de cette campagne méritait une étude spéciale. M. le duc d'Aumale, dans son *Histoire des Condé,* a donné, il est vrai, un récit assez étendu de la bataille de Jarnac; mais l'illustre auteur, alors en exil, n'avait pas vu le terrain (1), et l'étude seule du terrain peut éclairer les récits contemporains, assez confus. La narration du prince semble quelquefois s'éloigner de la réalité des faits.

(1) La bataille de Jarnac est la seule de l'*Histoire des Condé,* de M. le duc d'Aumale, pour laquelle il n'a pas donné le plan du terrain.

Ce travail est exclusivement militaire; nous n'avons parlé de politique générale qu'exceptionnellement, et seulement quand le récit des opérations y contraignait; nous n'avons rien dit des passions qui agitaient les esprits et nous avons évité l'anecdote. Des détails auraient démesurément grossi une étude déjà suffisamment longue.

La bataille de Jarnac était mal connue; nous avons tenté de la reconstituer après une étude approfondie du terrain et des documents contemporains. Si ce récit peut avoir apporté quelque clarté dans une question qui intéresse spécialement l'Angoumois, nous serons amplement payé de notre travail.

Jarnac, le 13 Mars 1895.



AVANT-PROPOS [1]

Avant d'entamer le récit détaillé de la campagne de printemps 1569 en Angoumois, il est nécessaire d'indiquer, aussi succinctement que possible, la composition des armées au XVIe siècle, leur armement, leur tactique, en un mot leurs conditions d'existence et d'action. Le mouvement d'une machine ne se peut comprendre qu'avec la connaissance de ses rouages. Nous allons exposer en peu de mots ce qu'il importe de connaître pour chacune des trois armes; quelques indications sur le fonctionnement des services généraux trouveront ensuite leur place.

Infanterie. — L'infanterie nationale ou étrangère avait pour unité tactique la bande ou enseigne, quelquefois déjà nommée compagnie. L'effectif de cette unité variait de 100 à 300 hommes; elle était commandée par un capitaine assisté d'un lieutenant et d'une enseigne; le cadre inférieur comportait deux sergents, des caporaux et des anspessades. A la fin du règne de Henri II, l'enseigne était composée par moitié de piquiers et d'arquebusiers. Depuis le commencement des guerres de religion on avait groupé les unités en régiments provisoires, à l'imitation des Terzios espagnols. Les premiers régiments permanents français

(1) Bibliographie de l'Avant-Propos :
Etudes sur le passé et l'avenir de l'Artillerie (général Favé).
Histoire de l'Infanterie et de la Cavalerie (général Susanne).
Brantôme. — *Hommes illustres et grands Capitaines français.*
André de Bourdeille. — *Maximes et advis du maniement de la guerre.*
Ordonnances des Rois de France, etc...

ont été créés à la troisième guerre civile, au camp de La Rochefoucauld (1), le 28 mai 1569.

Armement. — Les piquiers français étaient armés de la pique de 14 pieds et de l'épée; les Suisses portaient la pique de 18 pieds. Ces soldats se protégeaient avec un corselet et un morion. Les arquebusiers avaient pour armes offensives l'épée et l'arquebuse. Cette dernière arme, du poids de quatorze à quinze livres, était dépourvue de hausse et de guidon. Elle lançait une balle d'un tiers d'once (10 gr.); sa portée extrême était de cent pas, la portée utile de cinquante pas. L'armure des gens d'armes restait impénétrable au projectile. Le mousquet, porté par un très petit nombre d'hommes, était une arquebuse fort lourde, qui exigeait le tir sur appui (fourchette); elle tirait une balle de trois onces avec une portée considérable (quatre cents pas, dit Brantôme) et perçait facilement l'armure de la cavalerie.

Tactique. — L'infanterie, pour manœuvrer, se rangeait en gros bataillons carrés, les enseignes accolées, les piquiers au centre, les arquebusiers sur les flancs. Le colonel et les capitaines, la pique à la main, se plaçaient sur le front du bataillon, les lieutenants en queue, les sergents sur les flancs. Un capitaine sergent-major ou sergent de bataille, monté, circulait à cheval pour faire observer l'ordonnance tactique. Pour le combat, les rangs et les files, espacés d'un mètre, se resserraient, les piquiers croisaient la pique. Les arquebusiers se déployaient généralement pour faire usage de leurs armes; les tirailleurs (enfants perdus) étaient conduits par les lieutenants des enseignes. Le tir ne pouvait être rapide; aussi les arquebusiers, loin des piquiers, étaient-ils en danger; on était obligé

(1) Voir la note B.

fréquemment de les faire soutonir par la cavalerie. La manœuvre de l'infanterie mixte du XVIe siècle était compliquée; aussi les troupes volontaires des huguenots, spécialement dans la troisième guerre civile, n'eurent pas de piquiers, faute de temps pour les dresser.

Cavalerie. — La cavalerie nationale, dans la troisième guerre civile, comportait : la gendarmerie, les chevau-légers et les arquebusiers à cheval; la cavalerie spéciale étrangère comprenait surtout les reîtres, dits quelquefois « harnais noirs » ou « pistoliers ».

La gendarmerie d'ordonnance, créée sous Charles VII, formait des compagnies de force inégale. Un état d'effectif de 1567 indique soixante-neuf compagnies existantes, avec des effectifs variant de trente à cent lances ; la lance ne comportait plus que deux hommes, l'homme d'armes et l'archer. Les chevau-légers, créés après les premières guerres d'Italie, formaient des cornettes de soixante à quatre-vingts chevaux (1). Les arquebusiers à cheval, dénommés quelquefois « argoulets » et « carabins », constituaient des compagnies de quarante à cinquante hommes. Les reîtres étaient des Allemands rangés en gros escadrons de deux mille à trois mille hommes.

Armement et tactique. — La gendarmerie portait l'armure chevaleresque, rendue de plus en plus lourde pour résister à la balle de plus en plus pénétrante; elle possédait l'épée, le pistolet, mais se servait surtout de la lance. Pour la manœuvre et le combat, la gendarmerie se formait en files ouvertes sur un rang et quelquefois sur deux rangs, les archers au deuxième rang. Cette grosse cavalerie était la seule qui à ce moment exécutât toujours des charges à fond.

(1) Général Susanne. — *Histoire de la Cavalerie.*

Les chevau-légers, malgré leur nom, doivent être classés dans la grosse cavalerie; leur armement était semblable à celui de la gendarmerie, sauf pour l'armure, moins complète et par suite moins pesante. Les reîtres n'avaient pour armes défensives qu'un casque et une cuirasse en métal ou en buffle. Ils s'armaient de l'épée et de trois longs pistolets portés dans des fontes. Pour le combat, ils formaient de lourds escadrons de quinze à seize rangs de profondeur, chargeaient au trot et se servaient de leurs pistolets à bout portant. Cette tactique ayant souvent réussi fut imitée par les chevau-légers. Ceux-ci se rangeaient en escadrons de trois à six rangs et employaient le pistolet et la lance. Les arquebusiers à cheval, non cuirassés, formaient la véritable cavalerie légère; ils employaient le sabre, le pistolet et une arquebuse longue de deux pieds qui se portait dans une fonte. Au combat, ils mettaient pied à terre pour se servir de l'arquebuse. Leur service normal était le service de découverte et celui de sécurité.

Artillerie. — L'artillerie ne formait pas une arme à proprement parler. Le matériel, en temps de paix, était réparti dans treize places comptables et administré par un personnel composé d'un grand-maître, grand-officier de la Couronne, secondé par des lieutenants, des commissaires, etc... Un personnel inférieur, gardes, canonniers ordinaires, bombardiers, ouvriers, etc., leur était adjoint. Au moment de l'entrée en campagne, des capitaines du train, répartis dans les Élections, faisaient requérir par l'autorité civile les attelages et les pionniers nécessaires à la conduite et au service des pièces. Le grand-maître de l'artillerie avait, en outre, dans ses attributions, le service du génie et celui des pontonniers; un équipage de ponts était ordinairement attaché à chaque armée régulière.

L'artillerie, en 1569, possédait six pièces de calibre différent (1) : le canon, la grande couleuvrine, la couleuvrine moyenne, la couleuvrine bâtarde, le faucon et le fauconneau. Les deux premières pièces étaient plutôt des pièces de siège. La traction des canons s'opérait à la limonière, la voie des essieux était uniforme. Théoriquement, ces pièces avaient des portées considérables; pratiquement, quatre cents pas étaient la limite de portée sûre; elles étaient même souvent employées à deux cents pas. Le manque d'organes de pointage forçait à abandonner l'emploi des canons à l'empirisme des canonniers ordinaires, chefs de pièce. L'artillerie sur le champ de bataille, peu mobile en raison de son mode d'attelage, se déplaçait généralement à bras; les pionniers employaient pour la traction un cordage enroulé sur la pièce (Combleau). La garde de l'artillerie en campagne a été, jusque sous Louis XIV, confiée aux troupes suisses, considérées comme troupes d'élite.

Services auxiliaires. — Le train des équipages n'était pas régulièrement constitué; il n'en existait pas moins dans des proportions démesurées. Le soldat, au XVIe siècle, avait une trop haute idée de sa position; il était d'ailleurs trop chargé par ses armes pour porter le sac : une voiture par quinze hommes devait être allouée, ainsi qu'un valet pour quatre soldats. Cette proportion, dépassée dans l'infanterie, l'était encore davantage dans la cavalerie. Un convoi très considérable de train d'artillerie était attaché à cette arme; le commissaire général des vivres avait aussi à sa disposition des moyens de transport, camions réguliers et charrettes requises sur le pays.

Le service de l'alimentation aux armées était confié

(1) Voir la note A.

à un commissaire général, ayant sous ses ordres un personnel de commissaires aux vivres et d'agents inférieurs. Ce haut fonctionnaire, après avoir pris les ordres du chef d'état-major, faisait établir des magasins fixes, réglait la composition du convoi suivant la colonne et assurait les distributions, principalement du pain et de la viande. Des vivandiers volontaires suivaient aussi l'armée, pour améliorer l'ordinaire des troupes. André de Bourdeilles dit : « Il est certain que s'il n'y a pas des vivres volontaires, il y a disette au camp, et si le soldat ne voit d'autres vivres que de munition, il se fâche et veut être repu des yeux comme du ventre (1). » Les distributions de l'administration militaire étaient toujours faites à titre remboursable. La *solde* de l'homme, délivrée après une *monstre* ou revue d'effectif trimestrielle des commissaires de guerre, suffisait à tout. Armement, munitions, vivres, soins médicaux se soldaient au moyen de retenues opérées par le capitaine chef d'unité. Dans la pratique, la *solde* était payée fort irrégulièrement, et l'armée vivait souvent sur le pays, de réquisitions qui entraînaient pillage et vexations. Les ordonnances des rois, au XVI[e] siècle, constatent unanimement le fait et l'impossibilité de la répression.

Le service médical était rudimentaire. On mentionne quelques maîtres en chirurgie à la suite de l'armée, mais on ne parle que rarement d'hôpitaux, les blessés étant placés chez l'habitant et généralement abandonnés à eux-mêmes après les premiers pansements. Dans la campagne de 1568, on voit le duc d'Anjou distribuer quelques secours aux blessés pour les aider à vivre.

(1) *Maximes et advis du maniement de la guerre,* d'André de Bourdeille.

L'ensemble des convois et des personnels suivant l'armée, pionniers, charretiers, goujats, domestiques, femmes de mauvaise vie, était certainement égal à l'effectif combattant. Le prévost de l'armée et ses archers avaient fort à faire pour maintenir l'ordre. Les exécutions sommaires étaient fréquentes.

Il convient de rappeler que l'uniforme n'existait pas; la gendarmerie seule portait des saies à la livrée des capitaines. Pendant les guerres civiles, les soldats des deux partis se distinguaient : les catholiques, par la croix blanche et l'écharpe rouge; les protestants, par l'écharpe ou la casaque blanche. Les enseignes ou drapeaux étaient un autre mode de distinction. Il n'y avait pas de drapeau national; chaque unité arborait les armes ou les couleurs de son chef. Les colonels généraux déployaient seuls la cornette blanche. Lorsque le roi ou son lieutenant général dirigeaient l'armée, c'était le cas en 1569, on portait le grand étendard bleu fleurdelisé.

Commandement des armées. — Le général en chef avait sous ses ordres les chefs des différentes armes, capitaines commandant les compagnies d'ordonnance, colonels généraux de la cavalerie légère et de l'infanterie, lieutenants du grand-maître de l'artillerie, etc. Les fonctions de chef d'état-major étaient remplies par un maréchal de camp. Chaque fraction d'armée avait son état-major particulier. Le maréchal de camp était aidé par des sous-chefs d'état-major, maréchaux des logis, sergents-majors généraux, etc.; le maréchal de camp avait dans ses attributions tout ce qui concernait les marches, les camps, les cantonnements, les étapes, le service d'avant-postes, la haute direction de l'approvisionnement; il exerçait donc toutes les attributions de l'état-major actuel. Il est facile de voir dans les écrits du temps que cette fonction était hautement

considérée, et les bons chefs d'état-major aussi rares que dans les temps modernes.

Tactique générale des armées. — Les armées, au XVI[e] siècle, se divisaient en avant-garde, corps de bataille (par abréviation bataille) et arrière-garde. Les mêmes dénominations s'employaient aussi quand l'armée se formait en ligne pour camper ou pour combattre. Il arrivait, du reste, souvent que l'armée n'était divisée qu'en avant-garde et bataille.

En marche, l'avant-garde, composée de troupes de toutes armes, prenait la tête de la colonne, éclairée au loin par les arquebusiers à cheval; la bataille suivait à distance. Dans le voisinage de l'ennemi, on protégeait souvent les flancs de l'infanterie par des lignes de voitures. En station, l'infanterie pratiquait le cantonnement resserré, tandis que la cavalerie cantonnait très espacé; le service des avant-postes était toujours confié aux arquebusiers à cheval. En ligne de bataille, l'avant-garde formait l'aile droite, l'arrière-garde l'aile gauche, la bâtaille le centre. Une ligne de bataille se composait d'une série de carrés d'infanterie; l'artillerie se plaçait dans les intervalles, la cavalerie sur les derrièrss et aux ailes. L'artillerie engageait l'action, les arquebusiers se déployaient en tirailleurs. Chaque cavalerie chargeait suivant sa tactique et venait se reformer derrière l'infanterie. Les piquiers de l'infanterie étant peu mobiles, servaient principalement d'appui. Le combat offensif était donc surtout du ressort de la cavalerie et des arquebusiers. De l'avis des tacticiens de l'époque, et du reste pour longtemps encore, la cavalerie était l'arme prépondérante.

CHAPITRE PREMIER

CAMPAGNE DE 1568

La campagne de 1569 étant la continuation des opérations entamées pendant l'automne de l'année 1568, en Poitou et en Angoumois, il paraît nécessaire de retracer rapidement les principaux faits de cette dernière campagne. L'intelligence des opérations qu'on se propose d'étudier avec détail en sera facilitée.

RUPTURE DE LA PAIX DE LONJUMEAU.

La paix de Lonjumeau (23 mars 1568) dura six mois. La reine Catherine de Médicis, décidée à la rompre en laissant cette initiative aux huguenots, fit inquiéter leurs principaux chefs. Le prince de Condé (1) résolut d'éviter par la fuite une arrestation imminente. Il quitta, en compagnie de l'amiral Coligny (2), son château de Noyers, en Bourgogne (23 août), et vint se réfugier d'abord à Verteuil, chez le comte de La Roche-

(1) Louis de Bourbon, prince de Condé (1532-1569).
(2) Gaspard de Châtillon, comte de Coligny, maréchal de France et amiral (1517-1572).

foucauld (1), d'où il gagna La Rochelle vers le 14 septembre. Le gouvernement, à la nouvelle de cette fuite et des levées de troupes des réformés, révoqua l'édit de pacification (28 septembre) et ordonna la constitution d'une armée à Orléans sous la direction du sieur de Sansac, vétéran des guerres d'Italie. Le duc d'Anjou fut déclaré lieutenant-général du royaume et généralissime (12 septembre). En même temps, le duc de Montpensier (2), prince du sang et gouverneur de l'Anjou, reçut le commandement des troupes stationnées en Bretagne, Anjou et Poitou, avec ordre de garnir les places fortes de ces provinces où les huguenots commençaient à s'assembler. Les forces royales étaient peu nombreuses ; quelques compagnies de gendarmerie tenaient seules garnison dans l'Ouest. L'infanterie régulière garnissait les places de la Picardie, de la Champagne et du Piémont ; les châteaux-forts et places de l'intérieur étaient généralement confiés à quelques mortes-payes, vétérans peu nombreux et mal commandés, ce qui explique les succès faciles des protestants au début de la campagne.

CAMPAGNE D'AUTOMNE DE 1568.

Le prince de Condé, de La Rochelle fit un appel pressant aux réformés de toutes les provinces de France, à la reine d'Angleterre et aux princes protestants d'Allemagne, qui promirent à bref délai des secours en hommes ou en argent. Avec le premier noyau de troupes rassemblé et composé spécialement de Poitevins, de Saintongeais et d'Angoumois, le prince de Condé

(1) François III, comte de La Rochefoucauld, comte de Roucy, prince de Marsillac (1531-1572), tué à la Saint-Barthélemy.

(2) L. de Bourbon, duc de Montpensier (1539-1592).

se porta au-devant de la reine de Navarre (1) qu'il joignit le 28 septembre à Archiac; un autre renfort lui arriva en même temps du nord sous d'Andelot (2), colonel-général de l'infanterie française. Dès les premiers jours d'octobre, Condé, fort de 10,000 à 12,000 arquebusiers et de 3,000 à 4,000 chevaux, se rendit maître sans difficulté de presque toutes les places fortes du Poitou, de la Saintonge et de l'Angoumois. Thouars, Parthenay, Melle, Niort, Saint-Maixant, Fontenay-le-Comte, Saintes, Cognac, Châteauneuf, Saint-Jean-d'Angely, Taillebourg, etc., tombèrent en son pouvoir. Le 28 septembre, le prince porta son quartier général à La Couronne et y fit investir Angoulême par le comte de Montgomerry (3). Cette place, clef du pays, mal défendue par le marquis de Mézières (4), après avoir repoussé une première attaque, se rendit le 19 octobre. Une forte garnison, commandée par les seigneurs de Saint-Mesmes (5) et de Sainte-Hermine (6), lui fut imposée (7).

Le duc de Montpensier, d'abord posté à Saumur, se trouvait le 4 octobre à Châtellerault, où son rassemblement pouvait faire 10 à 12,000 hommes de pied et 4,000 à 5,000 chevaux. Ce capitaine, très actif, sans attendre la concentration complète de ses troupes, résolut de s'opposer à la prise d'Angoulême. Il se porta

(1) Jeanne d'Albret, reine de Navarre (1528-1572).

(2) François de Châtillon, seigneur d'Andelot (1511-1569).

(3) Gabriel de Lorges, comte de Montgomerry..., exécuté en 1576.

(4) Jehan de La Rochebeaucourt, marquis de Mézières.

(5) René de L'Hôpital, seigneur de Saint-Mesme.

(6) Joachim de Sainte-Hermine, seigneur du Fa, gouverneur de l'Angoumois pour le prince de Condé en 1567.

(7) Le roi Charles IX attachait une grande importance à la conservation d'Angoulême; il écrivait le 16 octobre 1568 à son ambassadeur d'Espagne : « Ilz ont été bien et gaillardement reçuz (à Angoulême) par mon cousin le marquis de Mézières; ilz ont levé le siège de devant ladite ville. » — A ce moment, Angoulême était attaqué de nouveau et allait se rendre.

donc par Poitiers sur Confolens qu'il enleva le 19 octobre sur le sieur de Puyvidal, gentilhomme angoumoisin. La nouvelle de la prise d'Angoulême lui parvint le lendemain, en même temps que celle de l'arrivée très prochaine, par le Périgord, d'un corps important de réformés méridionaux. Le prince de Condé venait de s'éloigner d'Angoulême pour mettre le siège devant Pons, et il avait donné rendez-vous devant cette place aux méridionaux commandés par D'Acier (1). Montpensier, entraîné par ses lieutenants : Guise (2), Martigues (3), Brissac (4) et Strozzi (5), fit une marche audacieuse par Saint-Junien, Chalus, Périgueux, et attaqua à Messignac Mouvans et Pierregourde (6), qui commandaient l'arrière-garde de D'Acier. Deux mille hommes furent détruits (29 octobre); mais D'Acier, sans s'arrêter, gagna Ribérac, Aubeterre, et fit sa jonction avec Condé à Chalais le 1er novembre. Condé, pour venger la défaite de Mouvans, remonta sans retard vers le nord par Montmoreau, Angoulême, Ruffec, Civray; Montpensier se sentant en l'air, et rappelé d'ailleurs par les ordres pressants du duc d'Anjou, reprit dès le lendemain de sa victoire le chemin du nord par Saint-Junien et Montmorillon. Condé, qui suivait un chemin plus court, le serra de tellement près que Montpensier fut obligé de sacrifier une arrière-garde à Chauvigny sur la Vienne pour ne pas être coupé.

(1) Jacques de Crussol, seigneur D'Acier, mort en 1586, deuxième duc d'Uzès après son frère.

(2) Henri troisième duc de Guise (1550-1588).

(3) Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, duc de Penthièvre, tué au siège de Saint-Jean-d'Angély (1569).

(4) Timoléon de Cossé-Brissac (1544-1569), fils de Charles de Cossé-Brissac, maréchal de France.

(5) Philippe Strozzi (1541-1582), fils de Pierre Strozzi, général des galères et maréchal de France.

(6) François de Barjac, seigneur de Pierre-Gourde, gentilhomme dauphinois.

Le duc d'Anjou, parti d'Orléans le 25 octobre, occupait Châtellerault le 5 novembre. La jonction des royaux put se faire dans cette ville le 10 novembre, au même moment où l'avant-garde des protestants arrivait en vue des lignes catholiques. En présence de l'armée royale bien postée, Condé décampa, repassa la Vienne à Chauvigny et s'installa près de Lusignan.

CAMPAGNE D'HIVER DE 1568.

L'armée du duc d'Anjou comprenait à ce moment 12,000 hommes de pied français, 6,000 Suisses, 7,000 chevaux et 8 pièces de canon. Les huguenots avaient 27,000 hommes de pied, presque tous arquebusiers, 10 à 12 pièces de canon et 4,000 chevaux. Malgré l'hiver qui s'annonçait comme très rigoureux, les chefs des deux armées résolurent d'arriver à une action que chacun espérait décisive. Les catholiques, après quelques jours de repos à Châtellerault, vinrent à Poitiers et marchèrent aux ennemis par la voie la plus directe; les 16 et 17 novembre, des combats très vifs, quoique indécis, s'engagèrent à Pamproux et à Jazeneuil. A la suite de ces combats, les protestants remontèrent vers le nord et s'emparèrent de Mirebeau (24 novembre), puis de Loudun pendant que l'armée royale, très éprouvée par le froid, stationnait à Poitiers. Après un repos de quelques jours, les protestants tentèrent de s'emparer d'un pont sur la Vienne et sur la Loire. Ils essayèrent d'enlever Châtellerault, puis l'île Bouchard, et enfin Chinon; n'ayant pas réussi, ils mirent le siège devant Saumur, qu'ils auraient probablement réduit sans une diversion de l'armée royale faite sur leurs derrières. Les catholiques, qui venaient d'être renforcés par un régiment de

3,000 arquebusiers amenés par Sarlabous (1) le Jeune, et de 1.500 à 2,000 fantassins et cavaliers languedociens de Joyeuse, se portèrent sur les communications des huguenots; ils reprirent Mirebeau et vinrent assiéger Loudun, défendu par douze enseignes protestantes commandées par D'Acier en personne. Les protestants abandonnèrent Saumur qu'ils avaient vivement attaqué et accoururent au secours de Loudun le 20 décembre. Les armées restèrent en présence pendant plusieurs jours sans pouvoir combattre sérieusement en raison du verglas et du froid excessif. Les troupes dépérissant par les maladies et la désertion, les deux armées furent contraintes de prendre leurs quartiers d'hiver le 1er janvier 1569.

(1) Raymond de Cardaillac, seigneur de Sarlabous.

CHAPITRE II

CAMPAGNE DE 1569

LES ARMÉES EN QUARTIERS D'HIVER.

Après la cessation des hostilités, au 1er janvier 1569, les armées ennemies occupèrent les positions suivantes :

L'armée catholique s'établit derrière la Loire et la Vienne, de Saumur à L'Isle-Bouchard ; Strozzi et Sarlabous avec leur infanterie à Saumur, le duc d'Anjou avec l'état-major, les Suisses et l'artillerie à Chinon, Brissac et ses régiments à l'Ile-Bouchard. La cavalerie se cantonna en arrière de Chinon. Le front de l'armée royale avait un développement de 48 kilomètres.

L'armée protestante s'établit d'abord sur la ligne Montreuil-Bellay, Loudun ; l'état-major à Thouars. Les deux armées étaient à 25 kilomètres l'une de l'autre. Un peu plus tard, l'armée protestante se dispersa dans les places fortes du Poitou, de l'Angoumois et de la Saintonge ; le quartier général se fixa à Niort le 20 janvier.

Les deux armées éprouvaient un besoin impérieux de repos ; la dureté de l'hiver, le plus rigoureux qu'on eût connu depuis cinquante ans, les marches, les combats avaient fait fondre les effectifs. Protestants et catholiques avaient été, en outre, fortement éprouvés par les maladies contagieuses, inévitables à la suite des troupes. Les armées, restées en présence, ne pouvaient donc songer qu'au repos et à la réorganisation ; aussi, pen-

2

dant près d'un mois et demi, il n'y eut entre les deux partis que des escarmouches sans importance.

COMPOSITION DES ARMÉES.

COMMANDEMENT ET EFFECTIFS.

Avant d'entamer le récit des opérations de la campagne du printemps de 1569, il faut étudier en détail la composition des armées donnée sommairement dans le chapitre précédent, établir leurs effectifs probables à la reprise des hostilités et nommer les principaux chefs.

Armée catholique.

Au 7 novembre 1568, l'armée catholique avait la composition suivante :

L'infanterie comptait 52 enseignes réparties en quatre régiments provisoires. Strozzi, colonel général de l'infanterie en deçà des monts, n'avait avec lui que le régiment des gardes. Brissac, colonel général de l'infanterie au delà des monts, avait trois régiments. Avec 14 enseignes de nouvelle levée et les Suisses, cela pouvait faire 20,000 hommes. Dans le courant de novembre, cet effectif s'augmenta de :

Un régiment du mestre de camp Sarlabous le Jeune.................................. 3,000 h.

Un régiment du vicomte de Joyeuse (1).. 1,500

En raison des pertes de la première partie de la campagne, il ne dut jamais y avoir néanmoins 20,000 hommes d'infanterie disponibles.

D'après Davila, l'effectif de la cavalerie de l'armée royale était de 7,000 cavaliers. D'Aubigné donne 4,000 lances ou 8,000 chevaux. Elle comprenait de la gendarmerie d'ordonnance, des chevau-légers, des

(1) Guillaume, vicomte de Joyeuse, maréchal de France en 1582, mort en 1592, le père de Joyeuse qui commandait à Coutras.

arquebusiers à cheval, 400 archers de la garde royale et des gentilshommes volontaires. Un mandement du roi Charles IX (1), pour le département de la gendarmerie, énumère les corps présents à la date du 10 février 1569 à l'armée du duc d'Anjou. Cent compagnies sont indiquées. Cette pièce authentique classe sous la dénomination de gendarmerie toute la cavalerie de l'armée ; les effectifs de la gendarmerie étaient assez faibles en temps de paix, et les compagnies de toutes sortes levées au moment d'une campagne ne pouvaient avoir de gros effectifs : la nécessité d'encourager les officiers de mérite poussait à la création de ces corps éphémères. A ce moment, les compagnies d'ordonnance les plus fortes ne comptaient pas en moyenne plus de 100 hommes (50 lances); quelques-unes étaient à 30 lances (60 hommes). Les compagnies de chevau-légers n'atteignaient pas plus de 60 chevaux, et celles d'arquebusiers ne dépassaient pas 50 hommes. L'étude de l'effectif de la cavalerie donné par la pièce authentique s'accorde bien avec le chiffre global de 8,000 cavaliers donné par d'Aubigné.

L'artillerie ne possédait que 8 pièces, 4 canons et 4 couleuvrines pris à l'arsenal de Paris, à ce qu'affirme Lanoüe. Il peut sembler extraordinaire qu'il soit parlé de canons ; cette pièce était du calibre 33, par suite pièce de siège, et les sièges furent impossibles faute de pièces de ce calibre. Cependant, il est avéré que de grandes couleuvrines (pièces de 16) existaient, car des boulets de ce calibre ont été trouvés sur le champ de bataille (2); il est à croire que ce sont ces grandes couleuvrines qui ont été désignées comme canons.

(1) Voir pièce justificative n° 2.

(2) Un boulet de grande couleuvrine, pesant 15 livres, existe à la sacristie de Bassac. Il a été trouvé sur le plateau de Triac, près de la pyramide commémorative.

2,000 pionniers accompagnaient le train d'artillerie ; l'équipage de ponts ordinairement traîné à la suite des armées royales n'existait pas, quoi qu'en ait dit Lanoüe ; la construction du pont de Châteauneuf le prouvera. Le commandant de l'artillerie était le lieutenant du grand-maître Babou de la Bourdaisière, qui allait devenir grand-maître dans l'armée après la mort de M. d'Estrées, son beau-père.

L'armée royale comptait donc en novembre 1568 environ 20,000 hommes d'infanterie et 7 à 8,000 hommes de cavalerie. Quel était son effectif au 15 février 1569 ? Les combats, les fatigues extraordinaires de la campagne d'hiver et les maladies avaient beaucoup diminué l'infanterie française. Tavannes dit expressément qu'on ne comptait pas, au 1er janvier 1569, 30 hommes par enseigne. Sarlabous seul, arrivé le dernier, conservait 1,500 hommes présents. Les troupes s'étaient refaites pendant le quartier d'hiver ; mais l'effectif n'avait pu se renforcer beaucoup, car Tavannes répète plusieurs fois qu'à ce moment l'armée était « fort faible ». Pour fixer à peu près le chiffre de l'infanterie, une indication utile existe : Brissac, à Jarnac, avait seulement 1,200 arquebusiers dans ses 3 régiments ; les piquiers comptaient environ pour moitié de l'effectif ; on voit que ses 40 enseignes faisaient 2,400 hommes environ. Le corps de Strozzi n'était pas mieux partagé ; à la vérité, il reçut 35 enseignes en février 1569, mais elles venaient pour la plupart du rude siège de Sancerre, et ne devaient pas être plus fortes que les autres. Il est permis d'admettre, d'après cela, la moyenne de 80 hommes par enseigne (1). Les Suisses, mieux payés, ne désertaient

(1) Une monstre de l'enseigne d'infanterie du capitaine de Landereau au camp de La Rochelle (1573) donne 106 hommes à l'effectif. Ce devait être ordinairement le chiffre des présents après l'entrée en campagne. (Archives de la Saintonge et de l'Aunis.) Note B.

pas en raison de leur qualité d'étrangers ; on peut évaluer leur perte par le feu et la maladie au quart de leur effectif.

La cavalerie avait certainement moins souffert ; elle avait plus de ressources pour vivre que l'infanterie. Une lettre du 12 mars, adressée à Condé par Saint-Même, gouverneur d'Angoulême, affirme que l'armée royale était forte en cavalerie et faible en infanterie (1) ; il convient donc de ne pas diminuer son effectif, car elle reçut des renforts de nationaux et d'Italiens.

Voici donc l'effectif probable de l'armée catholique à la reprise des hostilités :

INFANTERIE

		Colonels généraux.	Mestres de camp.		
Infanterie française.	Six régiments provisoires.	Philippe Strozzi et comte de Brissac.	Cosseins (2) (garde royale).	20 enseignes.	Au plus 6,000
			Roger de Sarrieu.......... De Gohas l'aîné (3).......	27 id.	
			De Saint-Jean de Honoux.. De Gohas jeune........... De la Barthe.............	40 enseignes.	
	14 enseignes bretonnes				900
	1 régiment de Sarlabous jeune				1,500
	1 régiment de Joyeuse				1,000
					9,400
Infanterie étrangère.	Gardes suisses (Colonel Pfyffer) (4)				4,500
			En chiffres ronds		13,000
Cet effectif s'augmenta du régiment du comte de Tende arrivé à Verteuil, environ					2,000
			Soit au total environ		15,000

(1) Leur armée est assez forte en cavalerie, mais non d'infanterie. (Lettre de Saint-Même au prince de Condé, 12 mars 1569.)

(2) Jean de Montlezun, seigneur de Cosseins, tué en 1573 au siège de La Rochelle.

(3) Jean de Biron, sieur de Gohas, tué en 1575 au siège de La Rochelle.

(4) Louis de Pfyffer, né à Lucerne en 1530.

La cavalerie s'élevait à 7 à 8,000 chevaux. L'arrivée des 2,500 reîtres à Montignac porta cet effectif à 10,000 chevaux au plus. Les pionniers et ouvriers d'artillerie comptaient au moins 2,000 hommes.

Armée protestante.

L'armée protestante était formée de volontaires, en grande partie anciens soldats. Quelques troupes régulières, compagnies de gendarmerie ou enseignes d'infanterie, avaient même suivi leurs chefs révoltés. Voici la composition de cette armée au 1er novembre 1568.

L'infanterie avait pour colonel général d'Andelot, avant la révolte, colonel général de l'infanterie en deçà des monts. Elle comprenait :

Les enseignes du Poitou, de la Saintonge et de l'Angoumois, à effectif assez réduit, commandées par des officiers dont le plus célèbre est le capitaine Puyviaud; 43 enseignes de la reine de Navarre réparties en 3 régiments commandés par Pilles (1), Saint-Maigrin (2) et le baron de Montamat (3) ; 12 enseignes bretonnes et normandes levées par d'Andelot, Lanoüe et Laloüe; l'infanterie de D'Acier au chiffre d'au moins 18,000 hommes, divisée en 7 régiments provençaux commandés par Anconne (4), Montbrun (5), Mirabel (6),

(1) Armand de Clermont, seigneur de Pilles, tué à la Saint-Barthélemy.

(2) Saint-Maigrin, gentilhomme languedocien, mort à La Rochelle en 1569.

(3) Bernard d'Astarac, baron de Montamat, lieutenant-général de la reine Jeanne en Béarn, tué à la Saint-Barthélemy.

(4) Antoine de Pracontal, seigneur d'Anconne, mort en 1581. (Voir sa curieuse devise dans Brantôme.)

(5) Charles du Puy-Montbrun (1530-1575), dauphinois, exécuté par arrêt du parlement de Grenoble.

(6) Claude de Mirabel, dauphinois, tué au siège de Livron en 1575.

Saint-Romain, Blascon (1), Virieu et du Cheylard (2), et en 4 régiments languedociens commandés par les frères Baudiné (3), Bouillargues et Ambos (4). Au total, de 240 enseignes, faisant 27,000 hommes; l'enseigne ressort, par suite, à l'effectif moyen de 135 hommes.

Dans la cavalerie, il existait quelques troupes régulières. On trouve deux compagnies d'ordonnance au prince de Condé commandées par Courbozon (5) et par des Essarts. Coligny, d'Andelot et La Rochefoucauld en avaient chacun une; mais la plus grande partie de la cavalerie se composait de chevau-légers, d'argoulets ou d'arquebusiers à cheval volontaires.

Les cornettes du Poitou, de la Saintonge et de l'Angoumois étaient commandées par Soubise (6), Lauguiller, Verac Puyviaud (7), Mirambeau, etc. 15 cornettes recrutées en Anjou, en Bretagne et en Normandie avaient pour chefs principaux : le comte de Montgomerry, Lanoüe, Laloüe (8), Lavardin (9), etc... La reine de Navarre amena 4 cornettes et D'Acier 1,000 chevau-légers et arquebusiers à cheval; le tout ne dépassait pas 5,000 cavaliers. Si nous en croyons d'Aubigné, la cavalerie protestante se montait à 128 (10) cornettes;

(1) De Blascon, vieil officier des guerres d'Italie, au dire de Brantôme.

(2) Pierre Sauvain, sieur du Cheylard en Dauphiné, mort en 1575.

(3) Galiot de Crussol, sieur de Baudiné, frère de D'Acier (1543-1572), tué à la Saint-Barthélemy.

(4) Jean de Voisin, seigneur d'Ambos.

(5) Jacques de Lorges, seigneur de Courbozon, frère de Montgomerry.

(6) Charles de Quellenec, baron du Pont, seigneur de Soubise en Poitou, tué à la Saint-Barthélemy.

(7) Christophe Claveau, seigneur de Puyviaud-Claveau en Poitou, tué à la Saint-Barthélemy.

(8) Laloüe, originaire de Vendôme, tué le 1er avril 1570, près de Montpellier.

(9) Charles de Beaumanoir de Lavardin.

(10) Car il est certain que de 128 cornettes qui étaient lors en l'armée, etc. (D'Aubigné. — *Histoire,* chap. VIII.)

on voit que, dans ce cas, l'effectif des unités n'atteignait pas 50 hommes en moyenne. L'esprit d'indépendance des gentilshommes qui recrutaient leurs hommes la plupart du temps sur leurs terres explique la multiplicité des unités de cette arme.

L'artillerie, au siège d'Angoulême, ne comptait que 5 pièces de petit calibre. Élisabeth d'Angleterre envoya à La Rochelle, au cours de la campagne d'hiver, 7 pièces avec tout le matériel accessoire ; les réformés disposaient donc de 12 pièces de campagne. Le grand-maître de l'artillerie était le seigneur de Boucard (1), ancien gentilhomme de la chambre de Henri II, officier très expérimenté, auquel succéda, à la fin de 1569, le seigneur de Genlis (2). Le commissaire général de l'armée protestante se nommait François Lugoli, sieur de Vigny (3).

Pendant la campagne d'hiver, l'armée protestante avait encore plus souffert que l'armée royale. En raison du manque de ravitaillement régulier et des maladies, la désertion, suite de la misère, avait fait fondre les effectifs. Les régiments provençaux à eux seuls avaient perdu plus de 5,000 hommes par les maladies. Le reste de l'infanterie avait également subi des pertes importantes. On peut croire que l'infanterie des réformés devait disposer à la fin de janvier de 19 à 20,000 hommes au plus.

La cavalerie, après Jarnac, à la revue de Tonnay-Boutonne, comprenait encore 4,000 hommes, sans compter les argoulets; son effectif n'avait pas varié. Il est

(1) Jacques de Boucard, mort à Saintes en 1569.

(2) Jacques de Hangest, seigneur de Genlis, mort en 1572 dans les prisons du duc d'Albe, en Belgique.

(3) François Lugoli, sieur de Vigny. — Cité dans les *Bulletins* archéologiques de la Charente : « Relation du pillage de l'abbaye de La Couronne ».

donc permis d'admettre que les réformés comptaient à l'effectif au moins 18,000 hommes d'infanterie et 5,000 de cavalerie, les troupes chargées de la garde des places fortes comptées à part.

En résumé, l'effectif de l'infanterie réformée était un peu plus fort que celui des catholiques, et l'armée royale avait une supériorité marquée en cavalerie.

Les deux armées se subdivisaient en avant-garde et en bataille. L'avant-garde catholique était commandée par le duc de Bourbon-Montpensier, avec M. de Montreuil comme maréchal de camp. L'avant-garde protestante était sous les ordres de l'amiral de Coligny. Le chef d'état-major général catholique était M. de Biron (1), celui des protestants M. de Briquemaut (2), vieux soldat des guerres d'Italie, alors presque octogénaire; Chastelier-Porthault (3), baron de Latour, était maréchal de camp à l'avant-garde, ainsi que Laloüe. Il convient de faire remarquer que si les deux armées n'arrivaient qu'à un effectif total de 22 à 25,000 hommes, en y comprenant les pionniers et l'artillerie, on doit ajouter aux combattants des deux partis les non-valeurs des convois, qui ne pouvaient s'élever à moins de 15,000 hommes par armée, voituriers, vivandiers, valets d'officiers et de soldats, femmes suivant l'armée. Chaque armée représentait en réalité, comme effectif, un gros corps d'armée moderne, et occupait certainement la même longueur en colonne de route (environ 30 kilomètres). Ajoutons que la vitesse de marche ne pouvait être supérieure à la vitesse officielle moderne, c'est-à-dire à

(1) Armand de Gontaud-Biron, maréchal de France en 1577 (1524-1592).

(2) François de Beauvais-Briquemaut, supplicié à la Saint-Barthélemy.

(3) Honorat Prevost de La Tour, dit Chastellier-Pourthault, amiral des réformés, tué sur le champ de bataille de Jarnac.

22 kilomètres par jour. L'état des routes au XVIe siècle permet de croire que ces 22 kilomètres représentaient le parcours maximum journalier des colonnes.

CHAPITRE III

DESCRIPTION GÉNÉRALE
DU THÉATRE DE LA GUERRE.

La campagne de printemps de 1569 se déroule presque entièrement dans les vallées de la Vienne et de la Charente ; il faut donc décrire sommairement ces contrées, en insistant seulement sur le bassin de la Charente. La Vienne, de Chinon, remonte presque directement au sud jusqu'à Chabanais, en arrosant Port-de-Piles, où elle reçoit la Creuse, puis Châtellerault, Chauvigny, L'Isle-Jourdain et Confolens ; à Chabanais, elle tourne à l'est, touche Saint-Junien et atteint Limoges. Le pays, surtout dans la Vienne supérieure qui, seule, nous intéresse, est coupé par les nombreux affluents du cours d'eau principal et ceux de la Creuse. Le terrain est très accidenté entre Confolens et Limoges, ainsi qu'entre Confolens et la vallée de la Charente, car les cotes qui dépassent 300 mètres sont fréquentes.

La Charente peut être divisée en trois bassins : le supérieur, de la source à Civray ; le moyen, de Civray à Angoulême, et l'inférieur, d'Angoulême à la mer. Dans le bassin supérieur, de Chéronnac à Civray, la Charente coule du sud-est au nord-ouest ; elle n'est qu'un ruisseau guéable partout. A partir de Civray, elle descend presque directement au sud jusqu'à Angoulême en décrivant de nombreuses sinuosités ; les prairies qu'elle arrose sont fréquemment marécageuses.

Dans la deuxième partie de son cours, la Charente n'est pas navigable; cependant les gués n'y sont pas fréquents; au XVIe siècle, des ponts de pierre existaient à Ruffec, à Verteuil, à Mansle, à Montignac et à Vars. D'Angoulême à son embouchure, le fleuve descend d'abord au sud-ouest, jusqu'à Châteauneuf; de là il remonte vers le nord-ouest, jusqu'à Fouras, où il se jette dans l'Océan. Dans cette dernière partie de son cours, la Charente conserve le même caractère que dans le cours moyen, mais elle est navigable (au moyen-âge, la navigation commençait à Basseau). L'état des berges et des rives rend les passages de rivière difficiles; des ponts de pierre publics existaient à Angoulême, à Châteauneuf, Cognac et Saintes. Le cours total du fleuve est de 85 lieues.

Les affluents principaux de la rive gauche sont l'Argent, le Son et la Tardouëre, qui tombent dans le fleuve entre Ruffec et Mansle. Autour d'Angoulême, on trouve un groupe de petites rivières ou ruisseaux : la Touvre, l'Anguienne, les Eaux-Claires, la Charrau, la Boëme, etc...; et enfin, entre Cognac et Saintes, le Né et la Seugne. Sur la rive droite, on compte comme affluents principaux : dans le bassin moyen, l'Houme et l'Auge; dans le bassin inférieur, la Nouëre et la Guirlande, entre Angoulême et Jarnac; la Sonnoire et l'Antenne, dont les embouchures sont proches de Cognac; enfin la Boutonne, l'affluent le plus considérable, qui arrose Saint-Jean-d'Angély et se jette dans le fleuve à Tonnay-Charente.

Dans le bassin moyen, les vallées des affluents de la rive gauche sont assez mouvementées; les collines de ce bassin voisines du Limousin montrent assez souvent des cotes approchant de 300 mètres; mais dans le voisinage de la Charente, sur la route de Ruffec à Angoulême, les reliefs sont doux; il n'y a pas d'obsta-

cles stratégiques sérieux. Autour d'Angoulême, le groupe des petites rivières ou ruisseaux énumérés plus haut forme un faisceau de vallées à reliefs abrupts et mouvementés qui pourraient donner une série de positions défensives très rapprochées. La rive gauche de la Charente, d'Angoulême à Châteauneuf et à Jarnac, est bordée de très près par les collines nord du plateau entre Né et Charente. Ces collines tombent souvent à pic sur le fleuve; il était impossible, en l'absence d'une bonne route, de suivre au XVIe siècle le cours de la Charente. De Jarnac à Cognac, les collines accompagnent toujours le fleuve de près et conservent un relief marqué sur celles de la rive droite pour une même distance du thalweg. A partir de Cognac, la rive gauche forme une plaine sans relief sérieux. Sur la rive droite, dans le bassin moyen, les vallées sont peu accidentées. Le pays entre l'Antenne et la Boutonne est plus mouvementé, mais n'offre également aucun empêchement à la marche des armées.

VOIES DE COMMUNICATION.

Dans la région qui nous intéresse plus spécialement, c'est-à-dire dans les bassins moyen et inférieur de la Charente, il existait au XVIe siècle peu de bonnes routes. Ces routes, les seules d'ailleurs que la carte de Cassini nous montre au XVIIe et au XVIIIe siècle, sont presque toujours d'anciennes voies romaines. Les principales étaient : la route de Poitiers à Angoulême. En Angoumois, elle circulait de Ruffec à Mansle, sur la rive droite de la Charente; de Mansle à Angoulême, sur la rive gauche, en passant par Tourriers et le pont de Touvre;

La route de Saintes à Limoges par Cherves, Rouillac, Montignac, Agris, La Péruze et Saint-Junien;

La route de Saintes à Angoulême, dite Chemin-des-Anglais, par Cognac et Hiersac;

Le chemin de Saintes à Périgueux, dit le Chemin-Boine, par ou près Merpins, Cognac, Châteuneuf, Plassac et Lavalette;

Le chemin de Cognac à Saint-Jean-d'Angély par Cherves, Mosnac et la vallée de l'Antenne;

La route de Cognac à Périgueux par Archiac, Barbezieux, Chalais, Ribérac, etc.;

La route d'Angoulême à Saint-Jean-d'Angély par Saint-Cybardeaux, Rouillac, Siecq, Sonneville et Matha;

La route de Ruffec à Rouillac par Aigre, etc.

Il existait également une route d'Angoulême à Bordeaux par La Couronne, Roullet, etc...

Quelle était la viabilité des chemins au XVI[e] siècle? On peut la conjecturer défectueuse; mais ces voies étaient cependant praticables aux armées. La plupart des chemins anciens sont remplacés par des routes modernes, tant leur tracé avait été conçu d'une façon judicieuse.

VILLES FORTIFIÉES.

Nous avons déjà vu que, dès le mois d'octobre 1568, toutes les villes fortes et les châteaux de l'Angoumois étaient tombés au pouvoir des réformés. La plupart de ces places, importantes par leur position sur la Charente dont elles gardaient les principaux passages, avaient peu de valeur par elles-mêmes; Angoulême seule était solidement fortifiée, et sa position, qui commandait tous le pays, la rendait presque inexpugnable.

CHAPITRE IV

OPÉRATIONS DES ARMÉES
DU 14 AU 28 FÉVRIER

POSITION DES ARMÉES A LA REPRISE DES HOSTILITÉS.

Au commencement du mois de février 1569, réformés et catholiques occupaient encore les positions du quartier d'hiver. Les catholiques formaient une ligne qui s'étendait en arrière de la Loire et de la Vienne, de Saumur à L'Isle-Bouchard, sur une longueur de plus de 48 kilomètres.

Les protestants s'étaient disséminés dans leurs places fortes du Poitou, de l'Angoumois et de la Saintonge, avec leur quartier général à Niort. Quoique les réformés ne fussent pas concentrés comme les catholiques, leur position était néanmoins difficile à forcer. En effet, les troupes royales ne pouvaient s'avancer sans faire le siège des places qui tenaient les routes et les ponts, ce qui donnait aux protestants le temps d'opérer leur concentration. La position des protestants était particulièrement forte sur la Charente. Ce fleuve formait face à l'est comme le fossé d'un grand redan dont les flancs étaient fortifiés au nord par Civray, Ruffec et Verteuil; au sommet par Angoulême, et au sud par Châteauneuf, Jarnac, Cognac et Saintes. Ces villes fortes gardaient presque tous les ponts, et l'armée ennemie, une fois rassemblée au centre du

redan à Saint-Jean-d'Angély, avait toute facilité pour déboucher à son gré par l'un ou l'autre flanc. La position des réformés était difficile à attaquer; néanmoins, leur grande dissémination, nécessitée par le manque de ressources budgétaires, était un inconvénient sérieux; les premiers événements de la campagne vont le démontrer.

PROJETS DES RÉFORMÉS.

Les protestants, pendant l'interruption de la campagne d'hiver, avaient hâté le plus possible l'envoi des secours de leurs alliés; un de leurs colonels, le seigneur de Pilles, fut envoyé aux vicomtes du Quercy, qui avaient 6 à 8,000 hommes aux champs, afin de les engager à se rallier au prince de Condé. Cette mission échoua, car les vicomtes ne pouvaient pas abandonner le pays sans le livrer aux catholiques commandés par l'énergique Montluc. Les princes protestants d'Allemagne, au contraire, s'armèrent activement. Le duc de Deux-Ponts (1) et le prince d'Orange (2) mobilisèrent de petits corps d'armée destinés à venir par la Bourgogne, le Berry et le Limousin au secours des révoltés. Le prince de Condé en fut prévenu (3). Deux alternatives s'offraient à lui : rester sur place, refuser le combat grâce aux avantageuses positions occupées, attendre l'arrivée de ses alliés à proximité, prendre alors l'initiative de l'action et forcer les catholiques à la retraite ou à un combat inégal; ou bien laisser des garnisons dans les places fortes et se porter au-devant

(1) Wolfgang de Bavière, duc de Deux-Ponts (1536-1569).

(2) Guillaume de Nassan, prince d'Orange (le Taciturne) († 1584).

(3) Voir les lettres de Henry de Navarre et de Loys de Bourbon des 10 et 20 février 1569, datées de Nyort, pages 380 à 382 du 2ᵉ volume de l'*Histoire des Princes de Condé*, par le duc d'Aumale.

des Allemands en évitant tout engagement sérieux avec le duc d'Anjou.

Le premier parti était le plus sûr; mais les provinces théâtre de la lutte étaient bien épuisées par le passage et l'occupation des armées depuis le commencement de la campagne; on n'était pas certain d'y pouvoir vivre encore sur place pendant plusieurs mois; au contraire, sortir des forteresses, marcher au-devant du secours étranger, soit directement par le Limousin, soit avec un crochet par le midi pour rallier des renforts, remonter ensuite vers le nord, faire jonction avec les alliés étrangers, porter le théâtre de la guerre sous Paris, comme à la deuxième guerre civile, constituait une opération hardie tout à fait dans le tempérament du prince de Condé. Elle donnait de plus au parti protestant la supériorité morale de l'offensive. L'exécution de ce dernier plan exigeait une concentration prompte des forces huguenotes, puis une marche rapide, afin d'éviter une lutte initiale avec les forces catholiques. Le récit de la campagne va nous montrer comment les deux partis ont mis à profit le temps et le terrain.

DÉBUT DE LA CAMPAGNE DE PRINTEMPS DE 1569 (1).

CONCENTRATION ET MARCHE EN AVANT DE L'ARMÉE CATHOLIQUE.

Le plan de campagne des réformés était tellement rationel que les catholiques l'admettaient comme certain. Ils avaient évidemment établi leurs projets en conséquence. Néanmoins, il est probable que l'armée royale, très diminuée par les campagnes d'hiver et par

(1) Voir la note C pour l'établissement de la chronologie de la campagne de 1569.

les maladies, fût restée inactive jusqu'àprès l'arrivée de tous les renforts qui lui étaient promis si un évènement particulier ne lui eût dénoncé les mouvements de concentration des protestants. Vers le 12 février, le duc d'Anjou apprit que les réformés s'étaient présentés devant Confolens et qu'ils avaient attaqué cette place. Confolens n'avait pour défense qu'un vieux château de la première époque féodale : quatre tours massives réunies par des courtines ; mais la garnison était solide et les ennemis sans artillerie. L'attaque ou plutôt la surprise ne réussit pas et les protestants se retirèrent (9 ou 10 février). Les catholiques connaissaient certainement déjà les mouvements de concentration de leurs adversaires; mais le premier acte d'hostilité effectué sur une des routes nécessaires de l'offensive protestante leur fit croire à une marche dans cette direction. La concentration de l'armée catholique s'opéra aussitôt sur son avant-garde formant l'aile gauche, à L'Isle-Bouchard, puis son mouvement en avant commença. Le duc d'Anjou, général en chef, avait pour conseillers au commencement de la campagne de 1568 le seigneur de Sansac (1) et le vicomte de Tavannes (2). Cette dualité du commandement produisit comme toujours de mauvais effets. Heureusement pour les catholiques, le seigneur de Sansac, s'étant cassé la jambe devant Loudun, fut obligé de se retirer et Tavannes resta seul véritable commandant en chef.

L'armée en colonne de route se divisa en avant-garde et bataille. Le duc de Bourbon-Montpensier, prince du sang, commandait l'avant-garde, poste qui appartenait

(1) Louis Prevost de Sansac, gouverneur de l'Angoumois, colonel-général intérimaire de la cavalerie légère, mort maréchal de France.

(2) Gaspard de Saulx, vicomte de Tavannes (1509-1573), maréchal de France le 28 novembre 1570. — C'est donc à tort que M. le duc d'Aumale l'indique comme maréchal avant la bataille de Jarnac.

toujours au connétable de France quand il était à l'armée. Il avait avec lui les trois régiments d'infanterie du colonel-général Timoléon de Brissac, déjà en haute réputation de bravoure et de capacité, malgré sa jeunesse. La cavalerie se composait des compagnies d'ordonnance de Lavalette (1), comte du Lude (2), Monsalez (3), Malicorne (4) et du Prince dauphin. La pointe d'avant-garde, 5 à 600 chevau-légers et les arquebusiers à cheval, était confiée au vicomte de Martigues, ancien capitaine-général de l'infanterie, célèbre par sa défense de Leith et par le récent combat de la Levée (1er octobre 1568). Le jeune duc de Guise, le futur balafré, déjà colonel-général de la cavalerie légère, commandait avec Martigues; le reste de l'armée formait le corps de bataille.

L'armée royale, à l'effectif indiqué précédemment, se mit donc en route le 14 février et, dans l'incertitude de la position et des desseins des protestants, remonta la Creuse jusqu'à La Roche-Posay (50 kilomètres), avec l'intention de se porter sur Limoges par Le Blanc, Montmorillon et Bellac, si les réformés se trouvaient dans la vallée de la Vienne. A La Roche-Posay, on sut que l'attaque de Confolens ne s'était pas renouvelée et que le gros des réformés était loin. Il fut décidé de se rapprocher de l'Angoumois, où la concentration des réformés semblait s'opérer. L'armée catholique prit donc le chemin de Montmorillon, où elle arriva le 18 février.

L'infanterie catholique était fort réduite, nous l'avons dit. Tavannes, rassuré sur les intentions immédiates de l'ennemi, aurait voulu qu'on attendît à Montmorillon, position centrale, l'arrivée des derniers renforts pour

(1) Jean de Nogaret, baron de Lavalette (1527-1575).
(2) Comte de Daillon du Lude (Guy), mort à Briançon en 1585.
(3) Jacques Balaguier, seigneur de Monsalez.
(4) Jean de Sourches, seigneur de Malicorne.

marcher aux réformés avec toutes les forces réunies. Au conseil de guerre tenu pendant les deux jours d'arrêt à Montmorillon, la marche sur l'Angoumois par Confolens fut discutée. M. de Montreuil, chef d'état-major de l'avant-garde, fit remarquer que l'armée, à Confolens, serait en mauvaise position dans ce pays de « brandes » (1), ruiné depuis le mois d'octobre 1568; qu'on serait, par suite, forcé de s'avancer jusqu'à la Charente pour vivre; qu'il valait donc mieux rester à Montmorillon jusqu'à l'arrivée des renforts. Cet avis, quoique soutenu par Tavannes, ne prévalut pas contre l'impatience des jeunes seigneurs de l'état-major. La marche fut reprise sur Confolens en passant par L'Isle-Jourdain (51 kilomètres). A l'arrivée à Confolens (22 février), on put constater le bien fondé de l'avis de M. de Montreuil; la ville et le pays environnant étaient sans aucune ressource. Néanmoins, l'armée se cantonna dans Confolens et aux environs immédiats; mais, dès le 24, la cavalerie put pour vivre passer sur la rive gauche de la Vienne et se disperser dans un rayon de trois lieues au moins, vers Manot, Ambernac, Alloue, etc.

La distance entre les armées belligérantes avait diminué, et sans être en contact, les royaux savaient la concentration protestante assez avancée. Tavannes, ne craignant plus la marche des protestants par le Limousin, résolut de se rapprocher sans retard de la Charente pour empêcher la marche de Condé vers le midi, manœuvre qui était devenue la seule possible. Le conseil de guerre tenu à l'arrivée à Confolens émit d'abord l'avis d'attendre dans cette ville les renforts annoncés. Tavannes, malade, n'assistait pas au conseil; mais il remontra au duc d'Anjou, dès qu'il en fut avisé, le danger de cette détermination. En raison de la fâcheuse

(1) G. de Saulx-Tavannes (Mémoires).

position des cantonnements de l'armée coupée en deux par la Vienne, la cavalerie, éparpillée sur la rive gauche dans un rayon fort étendu, pouvait être attaquée et battue sans pouvoir être secourue par l'infanterie. Il était donc nécessaire de marcher en avant jusqu'à la Charente pour se rapprocher de l'ennemi, prendre définitivement le contact et pourvoir à la création de magasins de subsistances dont la pénurie faisait beaucoup souffrir l'armée. Le duc d'Anjou donna raison à son vieux conseiller, et après avoir couché le 26 à Champagne-Mouton (27 kilomètres), l'armée arriva le 28 au pont de Verteuil (18 kilomètres). Pendant le séjour de Confolens, des détachements envoyés par Biron, maréchal de camp général, se saisirent de Civray et de La Rochefoucauld, où le commissariat de l'armée établit des magasins de subsistances.

PRISE DE RUFFEC.

Le château de Verteuil, résidence des La Rochefoucauld, situé sur la rive droite de la Charente, n'était pas défendable et ne se défendit pas. Le même jour, un détachement de l'armée royale, filant par la rive droite, vint mettre le siège devant la ville de Ruffec. Le château avait seul une petite garnison de 50 hommes; sommée de se rendre, elle refusa. L'artillerie royale eut vite raison de ces velléités courageuses. Le château, intenable, se rendit à discrétion, et ses défenseurs, conformément au code martial de cette époque, furent passés au fil de l'épée. Melle, en Poitou, assiégé par un autre détachement, eut le même sort (1). L'armée royale vint ensuite s'établir tout entière à Verteuil,

(1) Lapopelinière.

l'infanterie dans la ville et aux environs immédiats, la cavalerie dans un rayon assez étendu du côté de l'ouest.

ARMÉE PROTESTANTE.

SA CONCENTRATION, PROJETS DE SES CHEFS.

L'armée protestante avait commencé son mouvement de concentration avant l'armée catholique. Tavannes s'exprime ainsi : « Enfin ils délibèrent de partir les premiers et s'acheminèrent droit devant Niort et Saint-Mexant, en espérance de donner ordre à leurs malades, dont ils avaient grande quantité, de partir, ce qui était nécessaire pour la garde des villes, et le surplus s'acheminer du côté de Limoges pour venir par le haut de la rivière de Loyre, passer en Bourgogne..., et pour cet effet, ils envoyèrent pour prendre quelques passages sur la rivière de Vienne comme Confolens qu'ils trouvèrent bien pourvu. » Tavannes et d'Aubigné sont d'accord sur ce point; le mouvement de concentration des protestants remontait donc au commencement de février, mais la difficulté de se procurer argent et vivres, de constituer des hôpitaux pour les malades, retarda beaucoup ces opérations. Il est certain qu'au 10 février, l'armée protestante n'était pas encore massée, et que, par suite, l'attaque de Confolens constituait une faute grave. D'ailleurs, les réformés auraient eu plus de cinq étapes à franchir à partir de Niort pour arriver à la Vienne, ce qui les exposait en marche à être coupés par l'armée royale. De toute façon, l'attaque irréfléchie de Confolens eut un résultat fâcheux pour les réformés, puisqu'elle sembla montrer aux catholiques un plan arrêté de marcher vers l'est et détermina la marche en avant de l'armée royale.

Jusqu'au 20 février au moins, le quartier général des princes de Condé et de Navarre resta placé à Niort. Dans les premiers jours de mars seulement, l'armée protestante acheva de prendre position autour de Saint-Jean-d'Angély. L'avant-garde, composée d'environ 2,000 chevaux et de trois régiments d'infanterie poitevins et provençaux, fut, comme en 1568, commandée par l'amiral de Coligny, la bataille restant sous les ordres directs du prince de Condé.

CHAPITRE V

OPÉRATIONS DES ARMÉES
DU 28 FÉVRIER AU 9 MARS

L'armée catholique s'installa le 28 février au camp de Verteuil. Le même jour ou le jour suivant, 2,500 Provençaux, la plupart gens de pied, commandés par le comte de Tende, beau-frère du colonel-général Strozzi, la rejoignirent (1). Tavannes fit décider de reposer l'armée, et les opérations ne durent être reprises qu'après l'arrivée des reîtres, commandés par le comte Rhingrave et par Bassompierre. Cette troupe, qui s'était ravitaillée à Poitiers, était annoncée sous peu. La position des catholiques à Verteuil était excellente, car elle les mettait en mesure de s'opposer à toutes les entreprises ennemies. Il ne restait plus aux protestants d'opération exécutable que la marche vers le sud; cette opération elle-même, facile avec les royaux à Chinon, était devenue très aléatoire avec le duc d'Anjou à Verteuil. En effet, il fallait maintenant cacher la concentration de Saint-Jean-d'Angély sur Cognac et la marche vers le sud par Archiac, Barbezieux, Cha-

(1) Charles IX, à la date du 16 décembre 1568, hâtait le départ du comte de Tende avec tout ce qu'il pourrait amener de forces; il terminait ainsi : « Mon dict frère me mande qu'il n'attend que votre arrivée auprès de luy pour combattre, et je m'assure que vous seriez bien fâché de n'être pas de la partie. » — Les soldats du comte de Tende étaient des recrues de peu de valeur, si l'on en croit A. de Serres du Puget, témoin oculaire. — Le coronnel des gens de pied était le comte de Grignan.

lais, etc., etc. De Cognac à Chalais, on compte 65 kilomètres ; de Verteuil au même point, il y a 80 kilomètres. L'armée catholique, supérieure en cavalerie, aurait donc facilement rejoint ses adversaires ; il fallait, pour assurer leur mouvement, que les réformés essayassent par des démonstrations offensives d'attirer les royaux loin de la ligne directe du midi. Les protestants usèrent, en effet, de cette tactique et faillirent réussir.

L'armée royale, campée à Verteuil, était en contact avec les réformés, qui se concentraient derrière le rideau formé par leur avant-garde. Coligny s'efforça plusieurs fois par des escarmouches d'attirer les catholiques vers le sud, mais Tavannes avait deviné le but de ces démonstrations ; il savait qu'il lui était impossible d'aboutir sur la basse Charente, où les ponts étaient gardés par des villes fortes. Il fit donc interdire toute opération militaire sérieuse en dehors du service de sûreté et de découverte; le duc d'Anjou décommanda même, sur la demande de Tavannes, une entreprise qu'il avait autorisée sans l'aveu de son conseiller, et les chefs aventureux de l'avant-garde, Martigues et Guise, furent contraints d'obéir. Cette consigne générale ne put empêcher quelques expéditions particulières, car l'obéissance n'était pas rigoureuse chez les hardis soldats des deux armées.

SURPRISE DE JARNAC PAR LARIVIÈRE. SA REPRISE PAR LES PROTESTANTS.

Le 2 février, Larivière, capitaine de chevau-légers de la garde du duc d'Anjou, envoyé probablement en reconnaissance par ce dernier, descendit vers le sud, traversa douze lieues de pays par Aigre et Rouillac, et pénétra enfin dans la ville de Jarnac sans avoir rencon-

tré l'ennemi. Les réformés, évidemment, concentraient toute leur armée sur Cognac pour la marche vers le sud; néanmoins, il est difficile d'excuser la négligence de Coligny, qui avait abandonné Jarnac sans même y laisser quelques hommes de l'avant-garde pour en fermer la porte aux partisans ennemis. L'entreprise de Larivière, que Tavannes montre comme une initiative particulière, faillit changer le sort de la campagne. Le lendemain, 3 février, le partisan, enhardi par l'impunité, alla battre l'estrade du côté de Cognac et tomba au milieu des corps protestants en mouvement de Saint-Jean-d'Angély sur cette ville. Il fut si chaudement poursuivi qu'il eut à peine le temps de se jeter dans le château de Jarnac en laissant la ville aux ennemis. Le jour même, le chef d'état-major des protestants, le vieux Briquemant, vint l'assiéger avec de l'artillerie. Jarnac était alors une petite ville forte qui s'appuyait d'un côté au château des Chabot et s'étendait vers l'ouest sur une longueur de 400 mètres environ, avec une largeur maximum de 200 mètres. Le château seigneurial s'élevait sur la place du Château actuelle. La Charente se divisait en cet endroit en deux bras qui formaient une île de 200 mètres de longueur. Deux ponts de pierre faisaient communiquer cette île, maintenant disparue, avec les rives du fleuve. Ces ponts, placés presque dans l'axe du pont actuel, étaient la propriété exclusive du seigneur. La route d'Angoulême à Cognac franchissait la Charente, dans Jarnac, au moyen d'un bac qui fonctionnait cent mètres en aval du pont moderne. Cette particularité explique pourquoi Jarnac n'est pas cité par les contemporains comme point de passage de la Charente. L'enceinte fortifiée se composait de murs avec créneaux et machicoulis, flanqués de tours aux angles et précédés de larges fossés. Depuis l'invention de l'artillerie, Jarnac était devenu sans valeur. Les

canons ennemis, placés à mi-côte dans la rue de Condé actuelle, avaient des vues plongeantes; la ville, le château, la rivière, les ponts (1) ne pouvaient se défiler de leurs coups. Les protestants, étonnés de la présence de Larivière, durent le prendre pour la pointe d'avant-garde des catholiques. Coligny se reporta donc vers Rouillac pour reprendre le contact. En même temps, Briquemant attaqua Jarnac; le château fut vite intenable. Après trois jours de siège, Larivière se rendit vie et bagues sauves (6 mars). Jarnac, repris par les huguenots, fut occupé par le régiment de Montamat (2), qui faisait partie de l'avant-garde. L'armée catholique connut la position critique de Larivière seulement le lendemain du jour où le siège commença, le 4 mars (3). Tavannes estima de suite que le partisan enfermé dans le château était perdu, « d'autant que ce n'est qu'une « maison basse et qu'il y avait artillerie, et qu'il fallait « grand temps pour assembler l'armée » (4). Néanmoins, on résolut de faire un effort pour le délivrer. A cet effet, une reconnaissance de 500 chevaux, commandée par le seigneur de Lavauguyon, se dirigea vers Jarnac; l'opération ne fut pas poussée à fond, probablement par suite de la rencontre de l'avant-garde protestante postée vers Rouillac et Anville. Quoi qu'il en soit, Larivière n'étant pas encore rendu le 5, Lavauguyon affirma à son chef que Jarnac était repris. Rien n'appelait plus les catholiques vers la basse Charente. Tavannes, persuadé que la marche des protestants vers le midi allait commencer, résolut pour l'empêcher de tourner Angoulême et d'aller s'emparer de Châteauneuf

(1) La description des provinces de France, de Blaeu, vers 1650, n'indique pas de pont de pierre à Jarnac, pendant que les autres ponts de la rivière sont soigneusement énumérés.

(2) D'Aubigné.

(3) Lapopelinière.

(4) G. de Saulx-Tavannes.

sans même attendre l'arrivée imminente des reitres. Le 6 mars, l'armée entière décampa de Verteuil, prit la grande route d'Angoulême qui suit la rive droite de la Charente, repassa sur la rive gauche au pont de Mansle et vint camper à Montignac (24 kilomètres), village où l'armée avait deux ponts de pierre à son service, celui de Montignac et celui de Vars. Le 7 mars, on allait marcher sur Angoulême, lorsque le duc d'Anjou reçut un faux avis donné par un catholique, trompé lui-même par un émissaire protestant : on affirmait que Larivière tenait encore et tiendrait dans Jarnac jusqu'au lendemain, à midi. Malgré la nécessité évidente de continuer le mouvement commencé, le conseil de guerre fut assemblé : « tous les capitaines vieux et jeunes réso- « lurent qu'il fallait passer l'eau encore qu'il fut près « de midi, et aller du costé de Jarnac » (1). Tavannes, désespéré de voir son plan de campagne abandonné, menaça de quitter l'armée, et fit par ce moyen différer le passage sur la rive droite jusqu'au lendemain. On apprit à ce moment par les batteurs d'estrade qu'un parti huguenot s'était avancé jusqu'à une lieue du camp, probablement entre Saint-Genis-d'Hiersac et Saint-Cybardeaux, sur la route de Rouillac. Guise et Brissac avec 600 chevaux se portèrent au-devant de cette troupe, qui était forte de 900 cavaliers. Les protestants reculèrent, poussés par Brissac qui menait les coureurs, Guise et Lavalette restant au gros. Cette retraite des protestants était une feinte pour amener les catholiques à portée de l'avant-garde ennemie dissimulée, avec 2,000 chevaux, à une lieue en arrière, vers Rouillac. Brissac chargea les protestants ; mais ceux-ci le reçurent si mal qu'il fut obligé de venir s'appuyer sur le gros. L'entreprise ne fut pas poussée plus loin de part

(1) G. de Saulx-Tavannes.

et d'autre, et le duc d'Anjou, convaincu qu'il avait été trompé, renonça à se porter par la rive droite sur Jarnac. Tavannes fit réitérer les ordres de marche pour le lendemain. Les reîtres, sous le comte Rhingrave et Bassompierre (1), arrivèrent à Montignac le même jour et, quoique assez fatigués, prirent place à l'avant-garde.

MOUVEMENT DES PROTESTANTS DU 7 AU 9 MARS.

Pendant que Coligny faisait reprendre Jarnac et exécutait les feintes destinées à attirer les catholiques sur la rive droite, le corps de bataille réformé s'était massé peu à peu auprès de Cognac. Tout était prêt pour la marche vers le sud. Les fourriers huguenots gagnèrent Archiac (2) et Barbezieux le 7 mars, afin de préparer vivres et logement. On attendait pour mettre la bataille en mouvement de savoir l'armée royale engagée sur la rive droite de la Charente. Si Tavannes n'eût pas déjoué les feintes de Coligny, les catholiques seraient arrivés devant Jarnac le 7 au soir sans moyens de réduire rapidement cette ville, qui aurait pu tenir trois jours. Au cas où le duc d'Anjou, détrompé, n'eût pas fait de siège, il aurait dû revenir à Montignac, repasser la Charente pour reprendre la direction du midi ; les huguenots auraient gagné pendant ce temps une avance de deux à trois jours. La marche des catholiques sur Angoulême rendit le projet de Condé inexécutable. Le 8 mars, l'ar-

(1) Christophe de Bassompierre, seigneur d'Arouel et de Beaudricourt en Lorraine, mort en 1596.

(2) Et comme il arriva à l'endroit du dict Angoulême, trouva qu'une partie des ennemis étoit déjà acheminée à Barbezieux et à Archiac, lesquels, désespérés, retournèrent souldain à Coignac. — Relation succincte de la bataille de Jarnac, inédite, fonds Colbert (Bibliothèque nationale). — Voir pièce justificative n° 5.

mée royale vint camper au sud d'Angoulême (19 kilomètres), probablement près de la Charente, en raison de sa nombreuse cavalerie, mais en tous cas en vue des remparts, car le gouverneur protestant, le seigneur de Saint-Mesmes, signala ce mouvement au prince de Condé. Le 9 mars, le duc d'Anjou se porta sur Châteauneuf en passant par Roullet et Saint-Estèphe (22 kilomètres); l'avant-garde dut arriver à Châteauneuf vers midi.

PRISE DE CHATEAUNEUF.

Châteauneuf, petite ville située sur la Charente, dans la vallée du ruisseau Saint-Pierre, était défendue par un château-fort rebâti après le siège de 1376. Cette place était importante par son pont de pierre, qui en faisait le seul point de passage du fleuve entre Angoulême et Cognac. Une faible garnison de 50 à 60 hommes, commandée par un ancien archer de la garde royale écossaise, occupait le château. Montpensier fit sommer cet officier d'avoir à se rendre, et sur son refus donna l'ordre à Brissac d'attaquer par le côté accessible du château, c'est à-dire par le sud. Les assiégés essayèrent de résister; quelques hommes de Brissac furent tués ou blessés; mais l'artillerie eut vite démoli les dehors (1) de la porte principale, et l'arrivée de la bataille décida le jour même les protestants à capituler « vie et bagues sauves ». Néanmoins, avant de se rendre, et probablement même avant l'attaque, le commandant de Châteauneuf fit sauter deux arches du pont de pierre et couler à fond tous les bateaux de pêcheurs qui auraient pu servir au passage des catholiques. L'armée royale se cantonna le soir même, l'infanterie à

(1) D'Avila. *Histoire.*

Châteauneuf et environs immédiats ; la cavalerie s'étendit, comme à l'habitude, dans un rayon de deux ou trois lieues, c'est-à-dire dans un cercle passant par Saint-Même, Bouteville, Éraville, Saint-Estèphe, etc. Le 9 mars, les réformés étaient cantonnés, l'avant-garde à Jarnac, avec des avant-postes à Bassac ; la bataille à Cognac et sur les deux rives de la Charente.

CHAPITRE VI

OPÉRATIONS DES ARMÉES

DU 10 AU 13 MARS

DESCRIPTION DU COURS DE LA CHARENTE DE CHATEAUNEUF A COGNAC ET DU TERRAIN DE LA MÊME RÉGION.

Une description détaillée de la vallée de la Charente entre Châteauneuf et Cognac est nécessaire pour l'intelligence des mouvements des armées ennemies du 10 au 13 mars. Cette description sera complétée, pour chaque phase de la bataille, par les détails sur le terrain de chaque opération.

La Charente, de Châteauneuf à Cognac, prend la direction nord-ouest; elle décrit de nombreuses sinuosités et forme plusieurs îles, la plupart marécageuses; elle n'est nulle part guéable; les berges sont généralement droites, et les fonds sont vaseux. Le plateau entre le Né et la Charente borde le fleuve de très près de Châteauneuf à Cognac; par conséquent, les routes entre ces deux localités évitent la vallée. La principale sort de Châteauneuf, suit le flanc du coteau et se dirige ensuite par Cognac vers Saint-Même à une distance du fleuve variant de 2 à 4 kilomètres. Sur la rive droite, les hauteurs en face de Châteauneuf forment un plateau quadrangulaire qui entre dans la boucle de la Charente, de Saint-Simeux à Vibrac. A partir de Vibrac, le terrain jusqu'à Jarnac est simplement ondulé;

il se relève avec des pentes très douces de la Charente à la route d'Angoulême, sur une longueur de 2 à 4 kilomètres. De Jarnac à Cognac, les ondulations sont aussi très douces; la rive gauche conserve un commandement marqué sur l'autre rive. La route du XVI[e] siècle qui menait de Châteauneuf à Jarnac montait au plateau, qu'elle traversait de Pellegeay à Tourtron (1); de Tourtron à Vibrac (6 kilomètres de Châteauneuf), elle redescendait dans la plaine, traversait Saint-Simon (7 kilomètres), coupait la Guirlande (8 kilomètres), atteignait Bassac (9 kilomètres), traversait une petite vallée, arrivait à Triac (11 kilomètres), redescendait dans les prés de la Charente et arrivait à Jarnac (16 kilomètres). De Vibrac à la Guirlande, la route longe la Charente ; de ce point à Jarnac, elle ne s'en éloigne pas jamais de plus de 500 mètres. De Jarnac à Cognac, par la rive droite, la route la plus rapprochée de la Charente par Les Tuileries, Saint-Brice, Bouthiers, suit le fleuve de 500 à 1,000 mètres et passe en terrain plat.

La Charente reçoit sur la rive gauche, entre Châteauneuf et Cognac, plusieurs petits cours d'eau dont il est inutile de parler. Il n'en est pas de même sur la rive droite. Entre Saint-Simon et Bassac, la Guirlande, un petit ruisseau de 8 kilomètres de longueur, dont la source est à Vaux-Rouillac, tombe dans la Charente au hameau d'Épineuil. Entre Bassac et Triac, un pli de terrain contient des sources qui forment un petit cours d'eau. Ce ruisseau coupe la route à 1 kilomètre de Bassac, puis va se perdre dans la Charente vers le pont de Vinade. Avant d'arriver à Jarnac, la route coupe d'autres ruisseaux. Citons seulement le très court ruisseau de la fontaine de Triac. Il sera parlé

(1) La route actuelle du bord de la Charente ne date que de 1868.

ultérieurement avec détail de ces deux derniers cours d'eau.

JOURNÉE DU 10 MARS.

L'armée catholique, cantonnée le 9 mars comme il a été dit plus haut, ne fit aucun mouvement le 10. Un arrêt était nécessaire pour rassembler des subsistances, attendre le convoi (1) et s'éclairer sur la position de l'armée protestante. Le 9, Tavannes, préoccupé d'assurer le passage de l'armée sur la rive droite de la Charente, donna l'ordre à M. de La Bourdaisière d'avoir à remettre en état les deux arches du pont qui étaient rompues. Ce travail, mené activement, fut terminé en deux heures, le 10 au matin. Les pionniers passèrent alors sur la rive droite et construisirent rapidement un ravelin comme tête de pont. Cette fortification passagère ne dut pas demander plus de quatre heures de travail en raison de l'effectif de l'enseigne chargée de la défendre. Tavannes, prévoyant la nécessité de construire un pont de bateaux pour accélérer le passage des troupes, donna à un bourgeois de Châteauneuf nommé Tesseron, la commission de renflouer les bateaux de pêcheurs coulés par l'ennemi. L'avant-garde protestante ne fit aucun mouvement le 10 mars. Au matin de ce jour, Coligny ignorait la prise de Châteauneuf. Les reconnaissances de son infanterie, sous les ordres de Puyviaud, firent alors quelques prisonniers ; ces derniers lui annoncèrent la perte de la ville. Coligny en rendit compte au prince général en chef, d'abord sans y croire ; mais il lui confirma cette fâcheuse nouvelle le jour même (2). Le prince de Condé avait, nous

(1) Le convoi n'arriva que le 12. Il était signalé ce jour-là comme passant près d'Angoulême, par Saint-Même. Lettre au prince de Condé.
(2) Lettre de l'amiral au prince de Condé, du 10 mars. (Pièces justificatives de l'*Histoire des Princes de Condé*, 2e vol., page 384.)

l'avons dit, renoncé, le 8 mars, à tenter la marche vers le midi; le 10, il donna l'ordre à toute la bataille de se reporter sur la rive droite de la Charente. La cavalerie s'échelonna sur un espace de six lieues entre Cognac et Saint-Jean d'Angély. Un régiment d'infanterie occupait Saintes; trois furent cantonnés autour de Cognac. Cette ville gardait les jeunes princes de Navarre et d'Enghien avec leur suite; le général en chef plaça son quartier général à Chérac, à 2 lieues en aval de Cognac. Nous discuterons plus loin la signification de ces cantonnements. (Voir le croquis n° 1.)

JOURNÉE DU 11 MARS.

RECONNAISSANCE OFFENSIVE SUR COGNAC.

Les catholiques à Châteauneuf connaissaient le 10 mars la position sur l'avant-garde protestante à Jarnac, mais ils étaient pour la bataille dans une grave incertitude. Tavannes était décidé à franchir la Charente et à livrer une bataille décisive; mais les moyens de passage n'étaient pas prêts. Il craignait que son ennemi, ordinairement très audacieux, ne remontât rapidement au nord pour essayer le passage de la Loire comme en 1568, peut-être même le passage de la haute ou de la moyenne Charente. Il fallait donc le retenir à portée, en tout cas reconnaître ses positions et lui donner le change sur les intentions réelles des catholiques. Dans ce but, le duc d'Anjou ordonna, le 10 au soir, une reconnaissance offensive de toute l'armée sur la ville de Cognac, pendant qu'on préparerait tout à Châteauneuf pour le passage de la Charente. Le convoi de l'armée fut laissé sous la garde du régiment languedocien de Joyeuse. Biron prit le commandement

supérieur des troupes et de la place. D'après la situation des cantonnements de la cavalerie, il est probable que la colonne ne put être rassemblée avant huit heures du matin. La distance à franchir étant de 20 kilomètres, les royaux arrivèrent à Cognac vers midi. L'armée catholique en face de Jarnac fut découverte par Coligny, qui envoya un exprès dénoncer le mouvement au prince de Condé. Le chef de l'avant-garde savait Cognac dégarni, car il avait communication des ordres de marche du 10 pour le gros ; sans attendre les ordres qui seraient arrivés trop tard, Coligny, en lieutenant intelligent, fit marcher d'Andelot par la rive droite avec toute la cavalerie et l'infanterie disponible à Jarnac, afin de prêter main-forte à la place de Cognac et aux troupes de la bataille, s'il était nécessaire. Coligny avait d'ailleurs la certitude que cette démonstration sur Cognac était une feinte, et il spécifia au prince de Condé que le bagage de l'armée royale ne délogeait pas de Châteauneuf.

Cognac, deuxième ville de l'Angoumois, était bâtie sur la rive gauche de la Charente, dans un endroit où le fleuve est resserré entre des bancs de rochers ; un pont construit un peu en aval du pont moderne la faisait communiquer avec la rive droite. La ville, enceinte de murs et de fossés, formait un polygone allongé dont le grand axe s'étendait dans la direction nord-sud du pont à la porte Angoumoise. Le château, réduit de la place, touchait à l'est de la Charente et à l'enceinte de la ville. Ce château se reliait directement à l'est avec un parc planté le long de la Charente sur des rochers inaccessibles au nord et à l'est. Au sud, une muraille haute et forte le séparait de la campagne. Ce parc formait de la sorte un ouvrage avancé qui fut utilisé plus tard. Les fortifications de Cognac n'avaient subi aucune transformation ; elles étaient donc sans valeur

devant une attaque régulière avec de l'artillerie de siège, mais elles étaient impossibles à enlever par une attaque de vive force. Brissac l'essaya, cependant. Avec son infanterie, il donna jusque dans les barrières de la ville. Les portes étaient fermées, et l'infanterie et l'artillerie huguenotes, en position sur les murs, les catholiques furent accueillis par une vive cannonade (1). La surprise était manquée; une attaque de vive force n'aurait amené aucun résultat; elle ne fut pas essayée. Peu après cette reconnaissance, qui dut finir vers deux heures, les troupes de d'Andelot, grossies d'autres détachements venant de la direction de Saintes, prirent position sur la rive droite, en vue de l'armée royale. Il était sans objet de rester plus longtemps devant Cognac; la reconnaissance avait rempli son but; les catholiques connaissaient la position de la bataille protestante; la retraite fut ordonnée. D'Andelot suivit le mouvement, et les catholiques, pendant toute la durée du jour, restèrent en vue de l'armée ennemie; les tirailleurs des deux partis échangeant par-dessus la Charente des balles inoffensives, la largeur du fleuve dépassant la portée utile des arquebuses. La nuit venue mit les réformés dans l'impossibilité de discerner les mouvements de l'armée royale; celle-ci doubla l'allure et rentra le même jour dans ses cantonnements du jour précédent. Elle avait fait une étape de plus de huit lieues et combattu pendant plusieurs heures.

POSITION DE L'ARMÉE PROTESTANTE LE 11 AU SOIR. DISCUSSION DES PROJETS DE CONDÉ.

Les positions de la bataille de l'armée protestante pour le jour du 11 mars sont connues par un état

(1) Mémoires de Castelnau.

authentique, « celui des Logis de la bataille du 11 mars 1569 », état trouvé sur le prince de Condé après sa mort (1). Ces mouvements, ordonnés évidemment le 9, et exécutés soit le 10, soit le 11 au matin, méritent d'attirer l'attention. En examinant sur le croquis n° 1 les positions des protestants, on voit qu'elles sont échelonnées dans le triangle Cognac, Saintes, Saint-Jean-d'Angély, jusqu'à 6 kilomètres de cette dernière ville. Quelles étaient les intentions du prince de Condé ? M. le duc d'Aumale, dans son *Histoire des Princes de Condé,* affirme que les positions du 11 démontrent le projet de se porter sur la haute Charente pour gagner le Limousin, le Berry, et faire jonction sur ce trajet avec les alliés attendus, et il invoque à l'appui de cette opinion l'autorité de Tavannes. Malgré la compétence indiscutable de l'illustre académicien, même appuyée sur les craintes de Tavannes, cette interprétation des projets du prince de Condé paraît discutable. Les cantonnements du 11 montrent par leur direction que les protestants s'éloignaient de la route de la haute comme de la moyenne Charente. Si le prince de Condé avait voulu se diriger dans l'une de ces deux directions, il n'aurait pas perdu son temps à marcher au nord-ouest, pour se rabattre ensuite vers l'est sur Ruffec ou sur Montignac. Du reste, la première des deux routes aboutissait à Ruffec et à Confolens, au pouvoir des catholiques, et la dernière faisait défiler tout le gros de la bataille protestante à 25 kilomètres du pont de Châteauneuf. Ce dernier parcours comprenait, en outre, quatre étapes de Matha à Chabanais, compliquées d'un passage de rivière. Les catholiques pouvaient, sur cette direction, déboucher de Châteauneuf dans le flanc de l'armée protestante ; en admettant même qu'ils n'eussent

(1) Voir la pièce justificative n° 1.

pu forcer le passage de la Charente, ils seraient certainement arrivés en temps utile pour livrer bataille à l'armée protestante en retraite, puisque de Châteauneuf à Chabanais ils n'avaient à parcourir que trois étapes, sans rivières à traverser. Les positions du 11 mars indiquent nettement une marche vers le nord. Condé, en communiquant ses cantonnements du 11 à Coligny, lui avait sans doute dévoilé son plan et l'avait chargé de prendre de nouveaux cantonnements s'il le jugeait à propos. Coligny (1), dans l'après-midi du 11, répondit à son général qu'en présence de la marche des catholiques sur Cognac, il maintenait ses positions, et qu'il le préviendrait s'il faisait mouvement. Si Condé avait dû marcher vers l'est, il aurait donné à Coligny l'ordre ferme de maintenir ses positions sur la Charente pendant qu'il essaierait de passer derrière le rideau de l'avant-garde. Son intention était certainement d'éviter une bataille générale pour remonter vers la Loire ou vers la basse Vienne, afin de se saisir d'une place de passage sur le fleuve. Il revenait aux plans qui avaient failli réussir en décembre 1568. D'Aubigné dit expressément qu'au début de la campagne de 1569, les protestants ne pensaient qu'à « esquiver le combat et faire diligence sur la Loire pour surprendre quelque place mal pourvue, et là, recevoir les reîtres que leur amenait le duc de Deux-Ponts ».

Le 12 mars, Condé, troublé par la reconnaissance offensive des catholiques de la veille et par la possibilité de leur passage subit à Châteauneuf, suspendit l'exécution de son plan, mais il n'y renonça pas. Il vint en effet de Cognac à Jarnac avec 7 compagnies de cavalerie seulement. Le reste du gros ne quitta pas les

(1) Lettre de l'amiral au prince de Condé. (Pièces justificatives du 2e vol. de l'*Histoire des Princes de Condé*.)

cantonnements du 11, où la poursuite des catholiques les trouva encore en station le 13 au soir. Le 12, Condé, informé par l'amiral qu'il n'y avait à Châteauneuf aucun préparatif de passage, se décida à reprendre son mouvement vers le nord. Lapopelinière affirme qu'il manda, le 12, à l'amiral de faire partir l'avant-garde pour se trouver le 13 « près de luy à Jarnac à la diane ». Il est permis de douter de cet ordre qu'aucun témoin oculaire n'a rapporté. Coligny n'avait pas à ce moment-là d'ordres de retraite ; il les aurait communiqués à ses troupes le 12 au soir, ce qu'il ne fit pas. Il est certain que si, le 13, Condé, de sa personne, s'éloignait de Jarnac et reprenait le chemin de Saint-Jean-d'Angély, il voulait maintenir la ligne de la Charente, car il avait appelé ce jour même les régiments provenceaux de Cognac à Jarnac. De cette façon, coupé du midi, il tentait, à l'abri de la Charente, un mouvement en sens opposé, avec toutes chances de le faire aboutir s'il marchait rapidement. Coligny, avec son avant-garde renforcée, devenue arrière-garde, devait retarder la poursuite des catholiques. Peut-être Condé pensait-il seulement à se rapprocher du Poitou, à manœuvrer dans ce pays tout entier en son pouvoir, à traîner la campagne en longueur jusqu'à l'arrivée de ses alliés ; cependant, la première hypothèse semble mieux s'accorder avec les ordres du 11 et avec les possibilités générales.

JOURNÉE DU 12 MARS.

Tavannes, après la reconnaissance du 11, n'avait pu que se fortifier, dans l'intention de passer la Charente et de marcher aux protestants pour leur livrer un combat décisif ou, tout au moins, pour retarder leur mouvement vers le nord. Des raisons politiques s'ajoutaient

d'ailleurs aux raisons militaires ; on avait vent d'un projet de l'entourage de Charles IX consistant à disloquer l'armée pour en envoyer une partie dans l'est ; il fallait donc agir rapidement et exécuter le passage de la Charente qui était définitivement arrêté. Un pont destiné à l'infanterie dut être établi avec les bateaux renfloués le 10 mars. A Châteauneuf, la Charente mesure 95 mètres de large ; elle exigeait donc environ 16 bateaux pour porter le tablier du pont. Les embarcations n'étaient pas assez nombreuses, et Tavannes, après avoir reconnu lui-même, le 12 au matin, les abords des rives, envoya M. de Gohas se concerter avec le lieutenant du grand-maître pour faire préparer des chevalets destinés à suppléer à l'insuffisance des bateaux. Il est facile de déterminer avec exactitude l'endroit où le pont fut établi. La première île en avant du pont de pierre en est distante de 80 mètres ; les catholiques ne s'en servirent pas pour diminuer la longueur du pont de bateaux ; il est probable qu'à cette époque les pentes de la colline du château auraient gêné l'abord du passage. Les hauts-fonds vaseux de la pointe de l'île contraignirent, en outre, à établir le pont de bateaux à 40 ou 50 mètres du pont de pierre, en face d'un espace libre existant en cet endroit sur la rive gauche, au débouché de la porte de la ville. Cette petite place d'armes facilitait, de plus, la mise en ordre des troupes avant leur traversée du fleuve. Les troupes d'infanterie et de cavalerie purent, avec les deux ponts, déboucher ensemble sur la rive droite, prendre à droite et à gauche du ravelin tête de pont établi sur l'emplacement actuel du village des Portes, et enfin se reformer sans se gêner aucunement.

MOUVEMENTS DES PROTESTANTS DANS LA MATINÉE DU 12 MARS.

Le 11 mars, Condé avait compris que la reconnaissance offensive des catholiques n'était qu'une diversion; il savait le pont de pierre de Châteauneuf refait et l'armée ennemie en mesure de passer rapidement sur la rive droite; il suspendit sa retraite au nord, afin de s'éclairer complètement sur les intentions immédiates des catholiques, porta Coligny le soir du 11 à Bassac et s'installa de sa personne à Jarnac (1) avec sept compagnies de cavalerie. L'amiral reçut l'ordre d'exécuter le lendemain une reconnaissance sur Châteauneuf et d'occuper les hauteurs en face de cette ville pour empêcher le passage de la Charente.

Coligny, dans la matinée du 12, réunit la plus grande partie de son avant-garde et se mit en mouvement sur la route de Bassac à Châteauneuf; il avait avec lui deux régiments d'infanterie et 14 à 15 cornettes de cavalerie (2). Sa colonne fut découverte dès son arrivée sur le plateau qui fait face à Châteauneuf, et le duc d'Anjou donna l'ordre de reconnaître la force et les projets des ennemis. 1,200 arquebusiers, pris dans les enseignes de Stozzi et de Brissac, franchirent le pont accompagnés par la cavalerie des gentilhommes volontaires et, malgré le désavantage de la position, commencèrent une escarmouche sur les pentes du grand plateau : l'ennemi ne s'engageant pas à fond, au bout d'une demi-heure de combat, la retraite fut sonnée. La cavalerie huguenote disparut des vues de Châteauneuf; une

(1) D'Aubigné, *Histoire,* chapitre VIII. — Lapopelinière, *Histoire,* livre XV.

(2) Mémoires de François de Lanoüe.

partie rentra à Bassac, l'autre s'éloigna vers le nord. Le soir même, après « la garde assise », le conseil de guerre de l'armée royale fut réuni et, à l'unanimité, on décida le passage de la Charente pour la nuit. Le chef d'état-major général Biron dut établir les ordres de détail de telle façon que la cavalerie, cantonnée dans un rayon de trois lieues, fut rassemblée vers minuit, sans bagages, aux portes de Châteauneuf. Tavannes était très préoccupé de savoir quelle direction avaient prise les cornettes huguenottes qu'on avait vues disparaître vers le nord; il craignait une pointe hardie vers Montignac pour saisir les ponts de cette localité. Avant de commander la concentration des troupes, il fit envoyer vers le nord une reconnaissance de cavalerie. Cette reconnaissance, menée par le capitaine Larivière-Puytaillé (1), revint au bout de peu de temps sans avoir été arrêtée par les avant-postes huguenots. Elle avait reconnu que les ennemis ne se gardaient pas et que la troupe recherchée était cantonnée à une lieue de Châteauneuf, entre Moulidars et Hiersac, seuls points du plateau entre lesquels se trouvent des hameaux. Tavannes et le duc d'Anjou rassurés, les ordres de mouvement furent expédiés à toutes les unités de l'armée royale.

POSITION DES RÉFORMÉS LE SOIR DU 12 MARS.

La reconnaissance de l'après-midi du 12 avait permis à Coligny de constater par lui-même que le pont de pierre était réparé et bien défendu; il ne vit aucun

(1) Pris à Jarnac, ce hardi partisan avait dû être échangé de suite; il assista à la bataille de Jarnac où il fut blessé. Il fut tué peu après aux environs de Saintes, dans une embuscade tendue spécialement pour se débarrasser d'un ennemi redouté.

autre préparatif de passage, car les organes du pont de bateaux se fabriquaient en secret et hors des vues du public. Le péril ne lui parut donc pas imminent et il en informa certainement le prince de Condé; néanmoins, il donna des ordres pour empêcher le passage s'il était tenté. Il laissa sur le plateau nord un régiment d'infanterie et 7 cornettes de cavalerie sous Montgomerry, avec Lanoüe et Laloüe comme sous-ordres. Il retourna de sa personne à Bassac avec 8 cornettes et un régiment d'infanterie. La cavalerie qu'il gardait fut cantonnée moitié à Bassac, moitié à Triac (1). Le prince de Condé était lui-même à Jarnac avec 7 à 8 compagnies de gendarmerie ou de chevau-légers et un régiment d'infanterie; le reste de sa cavalerie occupait encore les positions du 11 au nord de Cognac. L'infanterie provençale reçut l'ordre de venir se concentrer à Jarnac, et le 13 juin au matin, 6,000 hommes de cette infanterie étaient arrivés dans cette ville. Coligny avait prescrit à son extrême avant-garde de ne pas perdre de vue Châteauneuf. L'infanterie devait bivouaquer à un quart de lieue du pont, au village de Petillon, le tiers de l'effectif restait sous les armes pour observer le passage et « donner d'heure en heure l'alarme aux gardes ennemies pour faire croire que toute l'avant-garde réformée se trouvait là logée » (2). La cavalerie devait aussi bivouaquer au même point. Ces dispositions très sages ne furent pas observées. Après le départ de Coligny, Montgomerry, brave au combat, mais chef négligent des détails (3), rejoignit le prince de Condé à Jarnac;

(1) D'Aubigné, Lanoüe.

(2) Mémoires de François de Lanoüe.

(3) Le plus nonchalant dans sa charge et aussi peu soucieux qu'il était possible...; mais, quand il avait le cul sur la selle, c'était le plus vigilant capitaine qu'on eût su voir. (Brantôme) *Hommes illustres et grands capitaines français.*

les cornettes, déshabituées de bivouaquer faute de solde et de vivres, profitèrent du manque de commandement supérieur et ne firent pas difficulté de s'éloigner vers Moulidars et Hiersac. Une compagnie d'arquebusiers à cheval seule resta à une demi-lieue du passage (1), probablement à Tourtron, détachant quelques vedettes à Pellegeay; l'infanterie, sous D'Acier et Puyviaud, s'établit à Vibrac, à 6 kilomètres du pont de Châteauneuf.

NUIT DU 12 AU 13 MARS.
PASSAGE DE LA CHARENTE PAR L'ARMÉE ROYALE.

La nuit du 12 au 13 mars tombait en pleine lune; elle fut « fort sereine » (2). Cette disposition atmosphérique favorisa le passage des catholiques, mais elle aurait dû rendre plus facile le service d'observation des huguenots. Tavannes, par la reconnaissance de Larivière, savait le service de sécurité mal fait chez les protestants; néanmoins il fit, par prudence, commencer le pont de bateaux à la nuit close; l'opération fut terminée vers minuit, mais le passage ne commença pas immédiatement. La cavalerie n'avait pas été prévenue assez à temps pour être au point initial à l'heure convenue; comme il fallait passer rapidement sans temps d'arrêt pour résister à une attaque possible de l'avant-garde huguenote, on retarda l'opération jusqu'à la concentration complète de la cavalerie. Malgré les ordres donnés, les bagages des corps avaient suivi; Tavannes, qui veillait de sa personne à tous les détails, arrêta les convois aux portes de la ville; ils furent dirigés avec ceux des corps stationnés à Châteauneuf « sur le haut du coteau, en la plaine qui est auprès

(1) Lanoüe.
(2) Histoire de D'Avila. Le 13 mars était le 21e jour de la lune, l'avant-dernier jour de la pleine lune. La lune était au zénith, à 4 heures du matin. (*Art de vérifier les dates.*)

du château, laquelle se pouvait découvrir du côté de la rivière où étaient logés les ennemis, de sorte qu'à en juger de loin, le bagage semblait une grande partie de l'armée, ce qui était chose qui servait à l'envi le passage des gens de guerre ». Le convoi était, nous l'avons dit, à peu près égal en effectif aux combattants; cette masse d'hommes, de voitures, de feux placés sur le champ de foire actuel de Châteuneuf et sur les quartiers environnants, pouvait faire croire aux postes huguenots de Pellegeay et de Tourtron que l'armée régulière ne décampait pas.

L'armée royale, dit Tavannes, ne « commença point à passer dès la minuit, mais commença à passer deux heures avant le jour ». Castelnau, autre témoin oculaire, dit que le passage commença deux heures après minuit; Castelnau, capitaine d'infanterie dans le régiment de Cosseins, a donné probablement l'heure du passage de l'infanterie. Le pont de bâteaux, hâtivement fait, se rompit dès le commencement de l'opération. « Néantmoins, pour l'extrême désir que chacun avait d'être delà l'eau et voir les ennemis, après avoir été refait du mieux que l'on pût, trois heures après, toute l'infanterie passa, hormis huit cents hommes de pied et 400 chevaux que le duc avait ordonnés dès le soir pour demeurer en deçà de l'eau sur le haut de la montagne, près de Châteauneuf, pour couvrir le bagage qu'on y avait laissé » (1). Le passage, favorisé par la pleine lune qui était au zénith, s'effectua en silence et avec rapidité. A six heures du matin, au lever du jour, l'armée, rassemblée dans l'ordre de marche, se trouvait presque tout entière sur la rive droite de la Charente (2).

(1) Castelnau.
(2) Voir la note D.

CHAPITRE VII

BATAILLE DE JARNAC
JOURNÉE DU 13 MARS

DESCRIPTION DU TERRAIN.

Au delà du pont de Châteauneuf jusqu'à Petillon (500 mètres), on trouve une prairie complétement plane et large d'un kilomètre. Cette prairie est coupée en son milieu par une dérivation (1) de la Charente, qui part en aval du village de Saint-Simeux pour se terminer un peu en amont de Tourtron. Cette dérivation, longue de 3 kilomètres, consiste en un fossé à bords raides, à fond marécageux, large de 6 à 8 mètres, et garni de haies et d'arbres très serrés; on ne saurait le franchir que sur des ponts. Cette dérivation existait certainement au XVI[e] siècle (1); elle augmentait la difficulté du rassemblement de l'armée royale et gênait sa marche en avant. La Charente, de Saint-Simon à Vibrac, est serrée de près par le grand plateau dont nous avons déjà parlé dans la description générale du terrain. Ce plateau forme un quadrilatère dont les deux côtés sud bordent la Charente; les deux côtés nord remontent, l'un de Vibrac sur Moulidars, l'autre de Saint-Simon sur Hiersac; la pente de la hauteur de Petillon à Pellegeay est assez douce; de Pellegeay à la crête, elle est plus raide; la cavalerie ne peut la gravir

(1) Cette dérivation s'appelle dans le pays *Noüe*. Une tradition populaire locale l'attribue au général Lanoüe, quand il faisait la guerre à Châteauneuf.

qu'au pas. Le sommet du plateau lui-même est très ondulé; de la cote 76, il descend vers le nord pendant 3 kilomètres, et se relève ensuite sur Moulidars et Hiersac, dont le séparent des ravins très encaissés. Au XVIe siècle, la route de Châteauneuf à Jarnac passait par Petillon, Pellegeay, et suivait la crête sud-ouest par Étaule et Tourtron. Ce dernier village est situé sur un éperon dont les pentes sont inaccessibles. Le promontoire de Tourtron crée au nord un ravin très encaissé et boisé qui mesure 400 mètres de longueur. La route descend en plaine par la pente sud de ce ravin; elle suit alors le bas de l'escarpement du plateau en côtoyant la Charente; 500 mètres avant Vibrac, elle abandonne le pied de la hauteur et, dans un terrain absolument plat, aboutit à ce village (6 kilomètres de Châteauneuf). Vibrac se compose d'une longue rue formée par la route de Jarnac. Un château situé dans une île de la Charente, qui appartenait à la dame de Mézières, femme du gouverneur catholique d'Angoulême, pouvait aider à défendre le village.

MARCHE DES CATHOLIQUES SUR VIBRAC
PREMIER ENGAGEMENT.

Au lever du soleil, les catholiques étaient donc massés au delà du pont de Châteauneuf, dans un espace d'un demi-kilomètre carré. Les prairies étant fort peu praticables, les troupes s'y trouvaient à l'étroit; il fallut nécessairement marcher et s'emparer du plateau nord, même avant le lever du soleil. L'avant-garde catholique, avec Martigues à sa tête, monta au plateau le plus rapidement possible. Le plateau couronné, les catholiques se trouvèrent au petit jour en présence d'une reconnaissance protestante, 50 arquebusiers à cheval

du capitaine Montaut, dirigés par Laloüe en personne. A la vue de Martigues et du grand étendard bleu qui flottait dans ses escadrons, ils se retirèrent, poursuivis par les arquebusiers à cheval du capitaine de Vins. Une cornette huguenote, qui se préparait à monter à cheval dans un village qui était « bien près de là (1) » (sans doute Tourtron ou Etaule), fut surprise, enlevée, et des prisonniers ramenés. On recueillit ainsi des indications sur la situation et les projets des protestants. Coligny fut averti par Laloüe du passage des catholiques, probablement avant sept heures du matin; il prit sans retard les dispositions nécessaires pour ralentir la marche de l'ennemi et sauver les troupes de la pointe d'avant-garde. Avis fut envoyé du passage de la Charente aux cornettes éparpillées vers Moulidars et Hiersac, avec ordre de se joindre à l'amiral à Bassac. Le régiment de Puyviaud dut tenir dans Vibrac. Le convoi, avec une partie de l'infanterie, fila sur Jarnac; un millier d'arquebusiers, probablement du régiment de Montamat, commandés par son frère Fontrailles (2), fut porté sur la Guirlande (3). A la suite de la pointe d'avant-garde, l'armée catholique quitta rapidement les prés de Châteauneuf pour s'élever sur le plateau nord, la cavalerie par la route ordinaire, l'infanterie par les divers sentiers praticables qui montent plus ou moins directement à la crête. Quelque hâte qu'on apportât, il fallut certainement plus de trois heures (4) aux 12,000 hommes de pied et aux 8 à 9,000 chevaux de l'armée royale pour franchir la dérivation de la

(1) Castelnau.

(2) Michel d'Astarac, baron de Marestang et de Fontrailles, gouverneur de Lectoure, sénéchal d'Armagnac.

(3) Castelnau.

(4) Voir les notes D et E.

Charente et accéder au plateau. Sans attendre la bataille, Montpensier, avec son avant-garde, s'avança rapidement sur Tourtron. En dehors du temps matériel nécessaire au défilé et à la formation des troupes, il y avait nécessité de ne pas se porter trop vite en avant. Les catholiques ne savaient pas exactement la position du gros des protestants ; on devait s'éclairer et ne pas commencer le combat sans connaître les forces que l'ennemi pouvait mettre en ligne. Arrivé à Tourtron, Montpensier évita de faire descendre sa troupe en plaine par le mauvais chemin du ravin, car sa tête de colonne aurait pu être arrêtée au débouché du défilé et empêchée de se déployer. Le chef de l'avant-garde, tournant la tête du ravin, déploya sa colonne 500 mètres plus loin, le long des crêtes qui dominent Vibrac, sur la ligne Courrades-Plançon, et attendit l'arrivée de la bataille.

Montpensier, du haut des côtes de Plançon, dominait le pays ; il voyait le terrain descendre doucement de la crête occupée, jusqu'à Vibrac, sur une longueur de 500 mètres ; puis, derrière Vibrac, former une plaine d'une demi-lieue qui se terminait à une longue ligne d'arbres dépouillés des feuilles, marquant le lit de la Guirlande; plus loin, les clochers de Cheville, au nord, et de Bassac, au sud, se distinguaient. Vers la route d'Angoulême, au nord, le terrain se relevait très raide avec Moulidars pour point culminant ; mais les protestants n'étaient pas là ; Vibrac seul était occupé, et, en arrière de ce village, on pouvait voir filer sur Bassac les cornettes de cavalerie égarées pendant la nuit du côté d'Hiersac. Vers dix heures du matin, le duc d'Anjou et la bataille étaient en position ; Tavannes, chargé spécialement par le duc généralissime de diriger le combat, donna à l'avant-garde l'ordre de marcher en avant.

PREMIER MOMENT. — COMBAT DE VIBRAC.

Vers la même heure, Puyviaud, averti du ralliement de toute la cavalerie protestante, commença la retraite. Son chef, D'Acier, s'était rendu à Jarnac par la route d'Angoulême, afin de prendre le commandement de l'infanterie du gros. En partant, il avait laissé à la disposition de Lanoüe et de Laloüe les 40 arquebusiers à cheval de sa garde personnelle. Il n'y avait pas dans Vibrac d'autre cavalerie.

Le mouvement de retraite des protestants ne pouvait échapper aux catholiques. Brissac, général d'infanterie, mais avant tout chevalier hasardeux, partit avec quelques gentilshommes volontaires pour entamer l'escarmouche. A sa suite, Martigues et Guise descendirent rapidement du plateau avec leurs chevau-légers. Vibrac, avec sa longue rue étroite, était difficile à traverser pour la cavalerie; au sortir du village, le terrain, au contraire, est très accessible. La route de Jarnac circule là pendant 200 mètres jusqu'au cimetière, au niveau de la plaine; les catholiques durent simultanément tourner et traverser le village, puis attaquer les protestants entre Vibrac et le cimetière. Les arquebusiers sans piquiers étaient une proie sûre pour la cavalerie. Les fantassins huguenots furent bousculés et mis dans le plus grand désordre; ils auraient été probablement détruits sans l'intervention de Lanoüe et de Laloüe. Ces braves officiers, avec les 40 arquebusiers de D'Acier, exécutèrent plusieurs charges sur la tête de la colonne catholique qui fut entravée dans sa poursuite. Heureusement pour les protestants qu'à partir du cimetière de Vibrac jusqu'à Saint-Simon, pendant un kilomètre, la route en déblai n'est plus accessible facilement par le nord; elle forme donc un défilé. Les hom-

mes de Puyviaud purent, sans être enveloppés, gagner Saint-Simon et la Guirlande. Martigues et Guise n'osèrent pas dépasser immédiatement Saint-Simon en présence de la cavalerie huguenote et l'infanterie qui garnissaient le cours du ruisseau à un quart de lieue (1). Arrivé à la Guirlande, Puyviaud fit faire face en tête à ses hommes et les établit derrière le petit cours d'eau, à l'abri des arbres et des haies (2). Le régiment, déjà placé sur ce point, regagna Bassac. Un moment d'arrêt se produisit, il pouvait être un peu plus loin de onze heures.

ARRÊT DU COMBAT.

DISPOSITIONS DES DEUX PARTIS.

De Vibrac à Triac, le terrain de la Charente à la route d'Angoulême n'est qu'une plaine à vallonnements doux, facile à parcourir pour toutes les armes. Cette plaine est traversée, à un kilomètre et demi de Bassac, par la Guirlande. Ce cours d'eau, de la route d'Angoulême à son embouchure dans la Charente (2 kilomètres), a une profondeur de 0 m. 50 à 1 mètre, avec une largeur de 3 à 4 mètres; les berges du ruisseau sont souvent coupées à pic ; elles étaient et sont garnies encore maintenant d'arbres très serrés et de broussailles qui rendent ce fossé infranchissable à la cavalerie. En été, la Guirlande est à sec ; elle n'a d'eau qu'en hiver ; les bords n'en sont pas marécageux. La très petite vallée, large de 100 mètres au plus, peut être encore actuellement irriguée au moyen de barrages

(1) Lapopelinière. « Il estoit en grand hazard si la découverte des troupes que menait l'amiral n'eût fait un peu retarder ceux qui étaient avancés. »

(2) Discours inédit de la bataille. (Mémoires de Castelnau.)

mobiles; il en était certainement de même au XVI[e] siècle; on peut encore reconnaître, à 40 mètres en amont du pont de la route de Jarnac, un renflement de terrain qui devait former autrefois la chaussée sur laquelle on franchissait la Guirlande. Au-delà de ce ruisseau, la route monte insensiblement jusqu'à Bassac, dominée au nord par le terrain qui s'élève de 20 mètres jusqu'au village de Cheville, situé à environ 2 kilomètres, au point culminant du plateau.

Au moment où Puyviaud atteignait la Guirlande, Coligny avait rassemblé toutes ses troupes; il voulait continuer son mouvement de retraite sur le gros de l'armée, mais il avait trop attendu et se sentait serré de bien près; il résolut donc de traîner le combat en longueur sur la Guirlande et à Bassac, tout en préparant une autre ligne de défense entre Triac et Bassac, derrière un petit étang dont il sera parlé plus loin avec détails. Il confia Bassac à la garde de quelque infanterie et de 2 cornettes de cavalerie, posta Fontrailles et le reste de son infanterie derrière le petit étang. Puyviaud et ses arquebusiers gardèrent la ligne de la Guirlande, Laloüe et Lanoüe, avec 4 cornettes, furent placés en réserve derrière cette infanterie, avec ordre de soutenir la retraite prévue de cette troupe sur Bassac. D'Andelot, avec 120 chevau-légers, forma une réserve au nord-ouest de ce village. Coligny, avec le reste de la cavalerie, 8 cornettes environ, passa derrière l'étang et s'établit entre Triac et cette pièce d'eau, afin d'éviter d'être enveloppé par un mouvement tournant à longue portée, mouvement qu'il devait craindre, en raison de la grande supériorité numérique de ses adversaires. Il se sentait d'ailleurs tellement en danger qu'il envoya à ce moment même le baron de Montaigu à Jarnac pour prier le prince de Condé de faire avancer ce qu'il pourrait de la bataille jusqu'à Triac, afin de le

dégager ou, tout au moins de l'appuyer dans sa retraite.

DEUXIÈME MOMENT.

COMBATS DE LA GUIRLANDE ET DE BASSAC.

Le duc de Montpensier, voyant la tête de la colonne arrêtée en vue de la Guirlande, accourut de sa personne. Devant lui s'étendait du nord au sud la Guirlande, inabordable à la cavalerie. Le duc chargea le mestre de camp, Cosseins et le capitaine Castelnau (1) de reconnaître la position. Ces officiers rapportèrent que le ruisseau, en outre du passage donné par la chaussée de la route, offrait en amont deux ou trois points où la cavalerie passerait, mais très difficilement. Il fallait donc faire attaquer l'obstacle de front par l'infanterie pour occuper les fantassins de Puyviaud, tandis que la cavalerie exécuterait son passage au nord. Brissac retourna à ses régiments pour faire avancer en tête de colonne les arquebusiers des enseignes. L'infanterie qui suivait ne pouvait guère avoir dépassé Vibrac; il devait être environ midi quand cette troupe arriva à portée d'agir. Le duc fit déployer les arquebusiers en tirailleurs et commença l'attaque pendant que Martigues et Guise se portaient sur leur droite pour tenter le passage de la Guirlande. Le combat d'infanterie fut vif et traîna en longueur, car les protestants avaient une position défensive excellente ; mais enfin la supériorité numérique des catholiques et l'arrivée successive des corps de l'avant-garde, déterminèrent Puyviaud à commander la retraite en échelons sur Bassac. Cette retraite devait être soutenue par les 4 cornettes de Laloüe et de Lanoüe, postées sui-

(1) L'auteur des Mémoires.

vant les règles de la tactique de l'époque, très près de l'infanterie. A ce moment, Martigues et Guise intervinrent. Les chevau-légers de l'avant-garde avaient passé la Guirlande, sous Cheville, hors des vues de Puyviaud, dont les 800 tirailleurs ne pouvaient occuper plus de 5 à 600 mètres de front des deux côtés de la route de retraite. Guise et Martigues, qui n'avaient qu'un petit nombre de points de passage, où « il fallait aller à la file et l'un après l'autre », reformèrent rapidement leur cavalerie et, sans attendre la gendarmerie de l'avant-garde qui les suivait, se portèrent vers le lieu du combat d'infanterie. Les protestants n'avaient pu voir ce mouvement en raison du commandement du terrain parcouru par les catholiques; surprises et chargées en flanc, les 4 cornettes huguenotes, malgré une courageuse résistance, furent renversées, mises en fuite et leurs chefs faits prisonniers. Les chevau-légers catholiques poursuivirent les cornettes rompues de Lanoüe; celles-ci, serrées de près, ne purent s'arrêter à Bassac; elles dépassèrent le village par le nord en se précipitant vers la route de Triac qui franchissait le petit vallon de l'étang sur une chaussée. La presse fut grande, et les cavaliers de Martigues, arrêtés à peu de distance du passage, virent les « casaques blanches » s'écraser sur l'étroite chaussée et tomber dans l'étang (1).

Pendant ce combat de cavalerie, Puyviaud, sans s'étonner, continua sa retraite en utilisant les obstacles naturels du terrain; un quart d'heure dut lui suffire pour gagner le village qu'il allait défendre. Les arquebusiers de Brissac franchirent la Guirlande par le pont du ruisseau (2) et s'avancèrent sur Bassac. Martigues,

(1) Mémoires de Castelnau.
(2) D'Aubigné.

après avoir arrêté sa poursuite, revint sur Bassac avec toute la cavalerie de l'avant-garde et pénétra dans le village.

Bassac, abbaye des Bénédictins, tenait à un petit village bâti contre l'enceinte du couvent. Cet édifice religieux, autrefois entouré de murs, était depuis 1460 en partie démantelé ; il ne restait plus, comme clôture, que les douves. Deux cornettes protestantes occupaient le village ; elles s'enfuirent vers l'étang et Puyviaud, qui n'avait pas eu encore le temps d'organiser sa défense, évacua Bassac, tout en restant à portée. La cavalerie protestante, rejetée en désordre vers l'étang, était dans le plus grand danger quand l'intervention de d'Andelot changea un instant la face du combat. La cavalerie de l'avant-garde catholique était victorieuse, mais dans le plus grand désordre (1). « Tavannes, qui allait à la teste des nostres pour voir leurs déportements, manda à Monsieur qu'il voyait un très mauvais ordre à ceux qui allaient devant et qu'il estait nécessaire qu'il se portât en toute diligence avec toute la gendarmerie pour les soutenir, autrement qu'il les voyait en danger d'être perdus. » Il réitéra même cet avis par trois fois. Les cornettes catholiques étaient donc disloquées quand d'Andelot, avec son escadron bien en main, se précipita au milieu d'elles. Cette intervention inopinée eut un résultat foudroyant ; Bassac fut évacué en hâte et réoccupé par Puyviaud. Martigues, Guise, avec leurs chevau-légers, Lavalette, Monsalez, Malicorne, avec la gendarmerie de l'avant-garde, reculèrent menés « battant » vers la Guirlande. Monsalez fut tué de la main de d'Andelot. L'avant-garde eût été peut-être dans l'impossibilité de se rallier si Tavannes n'avait pas aperçu au loin les reîtres qui,

(1) **Mémoires de G. de Saulx-Tavannes.**

la Guirlande passée, s'étaient reformés sur le plateau au sud de Cheville. « Il galopa jusqu'au comte Rhingrave et le pria de venir à la charge pour soutenir les nôtres et les mena au grand trot à côté du village, ce que voyant, les ennemis tinrent bride et se retirèrent, chose qui vint bien à propos pour ceux qui s'étaient en mauvais ordre tant avancés (1) ». D'Andelot, menacé d'être coupé de Bassac et ne pouvant lutter contre 2,000 cavaliers frais, retraita lentement vers la chaussée de l'étang. Puyviaud, rentré dans Bassac avec d'Andelot, y fut bientôt attaqué par Brissac. « Ce dernier fit si beau feu qu'il mit tout dehors, et l'ayant regagné, s'y barricada (2) ». Puyviaud, laissé seul, ne pouvait tenter un retour offensif. Il fit retraite du côté de Triac, probablement par les prés de la Charente, toujours accessibles à l'infanterie. « Là, demeurèrent les troupes l'une devant l'autre, ne pouvant venir au combat que par la chaussée de l'étang, à cause du petit ruisseau qui partait au-dessous de la chaussée et de certaines haies (3) ». Le combat de Bassac, commencé vers midi et demi, dut finir à deux heures.

TROISIÈME MOMENT. — COMBAT DE TRIAC.

DESCRIPTION DU TERRAIN.

Entre le village de Bassac et celui de Triac, un pli de terrain forme une petite vallée qui commence à la route de Bassac à Bourras et s'étend sur une longueur d'un kilomètre jusqu'aux prés de la Charente. La route de Bassac à Triac coupe ce vallon en deux parties iné-

(1) G. de Saulx-Tavannes.
(2) D'Aubigné.
(3) G. de Saulx-Tavannes.

gales (1) : celle du nord mesure 700 mètres ; celle du sud, 300 mètres. La largeur du petit vallon varie de 50 à 200 mètres. Le terrain, très marécageux près du chemin de Bassac, donne naissance à plusieurs sources. Les deux principales se réunissent en un seul ruisseau, à cent mètres de la route de Bassac à Triac. Ce cours d'eau coupe la route et atteint les prés de la Charente. Toutes les eaux vont ensuite par divers fossés rejoindre la rivière au pont de Vinade. Le cours d'eau principal a des berges à pic, avec une profondeur de $0^{m}50$ à 1 mètre et une largeur de 2 à 3 mètres. En été, ces ruisseaux sont à sec ; en hiver et au printemps, au contraire, on y trouve 50 à 60 centimètres d'eau. Leurs berges sont garnies d'arbres très serrés et de broussailles épaisses. Le ruisseau principal, en amont et en aval de la route de Bassac, possède des dispositifs qui permettent d'irriguer les prés.

Le 13 mars 1569, la route de Bassac à Triac suivait le même parcours qu'aujourd'hui ; elle traversait le vallon sur une chaussée (2) de terre et de pierres d'environ 50 mètres de longueur qui permettait la création d'un étang, probablement temporaire. L'étang ainsi formé ne devait pas dépasser 250 mètres vers le nord, car le plan d'eau, à la hauteur de la route actuelle, n'atteint pas à 300 mètres en amont, et l'ancienne chaussée était plus basse que le remblai actuel de la route. Quoique toute la vallée nord ne fût pas sous l'eau, elle n'en

(1) Les habitants de Triac nomment : *Prés du grand étang* la partie nord, et *Prés du petit étang* la partie sud. Le pré du petit étang se termine du côté de la Charente par un talus de $1^{m}50$ environ, talus soutenu par un mur. Ce talus, long de 50 à 60 mètres, a servi évidemment autrefois à relever le pré inférieur pour en permettre l'irrigation.

(2) Cette chaussée a été détruite sous le règne de Louis-Philippe, lors de la construction du chemin de grande communication n° 22. Le profil en long, pour la section de route qui nous occupe, montre que la route actuelle a été construite en remblai au-dessus de l'ancienne chaussée.

était pas moins un obstacle sérieux, en raison des cours d'eau infranchissables et de la nature marécageuse des terrains jusqu'au chemin de Bassac à Bourras. L'étang n'existait pas dans la partie sud de la vallée ; Tavannes constate qu'un ruisseau s'échappait de la chaussée ; ce ruisseau était et est encore aujourd'hui infranchissable pour la cavalerie. Les prés de la Charente, marécageux surtout au printemps et coupés de larges fossés, complétaient cette position, qui, sur une longueur de 1,500 mètres, était très facile à défendre.

Tavannes, arrêté sur la route de Bassac à Triac, à proximité de la vallée, voyait la route de Bassac descendre doucement sur la chaussée, remonter un talus assez raide, mais court, et atteindre au bout d'un quart de lieue le village de Triac, situé en plaine. A sa droite, les arbres dépouillés lui laissaient voir la terminaison de la nappe d'eau de l'étang. L'impossibilité de passer sur ce point, bien défendu par les fantassins huguenots, était évidente ; les deux partis étaient d'ailleurs si rapprochés « que l'un ne pouvait rien faire que l'autre ne le vît (1) ». Deux cents mètres les séparaient. Tavannes, en présence de l'obstacle infranchissable, envoya en reconnaissance un de ses officiers, le seigneur de Richemont, « lequel revint soudain et rapporta que le passage était facile. Toutefois, parce que la chose importait beaucoup et qu'il était question de venir à la bataille de ce côté-là, le seigneur de Tavannes pria les seigneurs de Losse (2), de Lavauguyon et le seigneur Baillon d'aller reconnaître si le gentilhomme disait vérité, lesquels, soudain, rapportèrent que l'on y pouvait facilement passer ; à l'instant, le seigneur de Tavannes envoya vers Monsieur pour le faire prendre à main droite avec ses

(1) G. de Saulx-Tavannes.

(2) De Losse, capitaine de la garde écossaise, plus tard gouverneur de la Guyenne († 1580).

troupes droict au passage et y faire acheminer l'artillerie et le reste de l'armée » (1). La narration de Tavannes est claire. Les officiers envoyés en reconnaissance revinrent soudain (il y avait dix minutes de chemin, aller et retour), après avoir constaté que l'étang et le marécage s'arrêtaient au chemin de Bassac à Bourras et qu'au-dessus le terrain permettait aux colonnes un passage facile. Tavannes, en même temps qu'il prévenait le duc d'Anjou, mit l'avant-garde en mouvement de Bassac sur le chemin de Bourras. Les troupes de l'extrême avant-garde marchèrent au passage en remontant la rive gauche de l'étang, en vue des protestants.

MOUVEMENTS ET POSITION DES PROTESTANTS.

Le baron de Montaigu, envoyé par l'amiral au prince de Condé vers midi, ne trouva plus ce dernier à Jarnac. Ce prince, prévenu certainement dès le matin du passage de l'armée catholique sur la rive droite de la Charente, persistait dans son projet d'éviter la bataille et de se retirer. Il avait dû, par suite, confirmer à Coligny l'ordre de retraite, et il se dirigeait de sa personne par la rive droite de la Charente vers Saint-Jean-d'Angély. Montaigu, poursuivant son chemin, trouva le prince déjà à une demi-grosse lieue de Jarnac (2) et lui transmit la demande de secours de l'amiral. Condé avait seulement avec lui sept compagnies de gendarmerie ou de chevau-légers, formant au plus 400 hommes. Il n'hésita pas à revenir sur ses pas pour se porter au secours de son lieutenant. Une partie des régiments provençaux

(1) Mémoires de G. de Saulx-Tavannes.
(2) Lanoüe.

d'infanterie venait d'arriver à Jarnac (1); Condé donna, en passant, l'ordre à D'Acier de se diriger vers Triac et de prendre sur la route de cette localité une position avantageuse, à laquelle il se rallierait après avoir dégagé son arrière-garde, qu'il ne croyait pas serrée d'aussi près. Il dut arriver à Triac vers une heure et demie, au moment où d'Andelot chargeait au nord de Bassac. Le prince vit le danger imminent de l'avant-garde; mais, comme il ne pouvait retraiter de suite sans abandonner les troupes engagées, il prit ses dispositions pour défendre le plateau de Triac contre les attaques tournantes qui ne pouvaient manquer de se produire par Cheville, tout en gardant le débouché de la chaussée de l'étang.

Le village de Triac est placé à l'extrémité ouest d'un petit plateau quadrangulaire. Ce plateau s'abaisse doucement dans les prés de la Charente, où il finit par les pentes boisées du parc de Triac. Au sud, le petit vallon le borne; il se relie au sud-est et à l'est au plateau de Cheville par une pente inappréciable; au nord, il est bordé par un petit ruisseau qui, sortant du Bois-Noir, décrit un demi-cercle et arrive à Triac, où il se perd dans des fossés aboutissant à la Charente. Le plateau n'est donc accessible à la cavalerie que par le front est. Le Bois-Noir actuel (1,500 mètres sur 800 mètres), n'existait certainement pas. La carte de Cassini n'en fait pas mention; les témoins du combat n'en disent rien. Il eût rendu le mouvement tournant des catholiques impossible. Les réformés, abordés par l'intervalle de 400 mètres existant actuellement entre le Bois-Noir et la queue de l'étang, auraient été invincibles. La partie horizontale du plateau forme un carré d'environ 800 mètres de côté. Ce petit plateau se relie à Triac, du

(1) D'Avila.

côté sud, par une pente de 5 à 600 mètres de longueur avec un dénivellement de 10 à 12 mètres. Sur le versant du ruisseau nord, on compte 200 à 250 mètres de pente inclinée assez doucement; du côté de la vallée de l'étang, la pente est presque nulle. C'est sur ce plateau qu'allait se livrer le dernier combat de la journée. Les forces huguenotes se composaient des quatorze cornettes de cavalerie de l'avant-garde au combat ou en marche depuis le matin, et des sept compagnies amenées par le prince de Condé (1). L'infanterie comptait au plus 1,800 à 2,000 hommes des régiments de Puyviaud et de Fontrailles. Condé déploya sa cavalerie presque parallèlement à l'étang, la droite appuyée au parc de Triac, à portée de la chaussée; la gauche au point culminant de la pente couronnée aujourd'hui par le Bois-Noir, de façon à n'être pas tourné facilement de ce côté (2). La droite, sous le commandement de La Rochefoucauld et de Montgomerry, comprenait quatre à cinq cornettes de l'avant-garde. La gauche, avec Coligny pour chef, fut formée du reste de l'avant-garde, sept à huit cornettes. Le prince se plaça avec ses compagnies de gendarmerie au centre; la ligne avait une longueur de 1,000 mètres environ.

Condé, dans cette première position, réserva à la gauche l'intervalle destiné aux escadrons qui chargeaient encore autour de Bassac. Peu d'instants après, d'Andelot arriva au galop prendre sa nouvelle place de bataille. Puyviaud, avec son infanterie, occupa Triac pour garder la ligne de retraite; la chaussée de l'étang resta confiée à l'infanterie de Fontrailles. Vers deux heures et demie, probablement, l'avant-garde catho-

(1) Dans les sept compagnies se trouvaient celles de Montejean, Corbozon Languillier et Choisy-Saint-Mesme, qui, le 11, se trouvaient cantonnées à Port-Chaumeau, Mons, Bruge, Villars et Saint-Hilaire.

(2) D'Avila.



que commença à s'ébranler. Le mouvement à peine entamé, Condé comprit que les catholiques renonçaient à forcer le passage de la chaussée et qu'il allait être tourné sur sa gauche. Comme il ne pouvait étendre plus loin son aile gauche sans affaiblir sa ligne de bataille, il opéra un changement de front sur son centre; la droite se rapprocha de la queue de l'étang, la gauche vint se former en avant de Triac, gardant ainsi le chemin de la retraite sur Jarnac et sur Lautrait. La nouvelle ligne se trouvait à peu près parallèle au chemin de Cheville à Triac et assez près de cette voie. Son front ne dépassait pas 1,000 mètres.

Tavannes, avant de quitter le voisinage de la chaussée de l'étang, plaça à portée de ce point le régiment d'infanterie du comte de Tende (1) et le corps des reîtres, avec l'ordre de profiter du combat qui allait recommencer pour forcer la chaussée et prendre les réformés par derrière. « Il le pria (le Rhingrave), qu'il ne suivît pas l'avant-garde ; mais comme il verrait les ennemis désemparer la chaussée et le ruisseau, qu'ils passassent, et comme les nôtres, iraient à la charge, qu'ils pussent charger les ennemis par derrière, ou tout le moins par le flanc (2) ». Ces derniers ordres donnés, Tavannes rejoignit le duc d'Anjou. La bataille, pendant le combat de Bassac, avait passé le plus rapidement possible sur la rive droite de la Guirlande. L'opération devait être très avancée quand le duc fut averti de ne pas pousser sur Bassac, mais de tourner par Cheville l'obstacle infranchissable. Tavannes, arrivé au nord de l'étang, vit Montpensier avec toute sa cavalerie tournant l'obstacle, pendant que la tête de colonne de la bataille arrivait au même point presque en même

(1) Castelnau-d'Aubigné.
(2) G. de Saulx-Tavannes.

temps. Les suisses et l'artillerie s'arrêtèrent au-dessus de la queue de l'étang. Les canons, mis en position, ouvrirent le feu à 700 mètres sur les troupes réformées qui gardaient la chaussée (1); mais l'artillerie n'eût le loisir de tirer que deux coups par pièce. Les mouvements rapides des deux cavaleries l'une contre l'autre, dans la dernière phase du combat, expliquent l'arrêt rapide de la canonnade, qui ne fut peut-être pas aussi courte que l'a conté Tavannes.

MOUVEMENTS ET POSITIONS DES CATHOLIQUES.

Le plan des catholiques était tout indiqué : se prolonger rapidement sur leur droite, envelopper les réformés en débordant Triac, les acculer à la Charente et les forcer à mettre bas les armes; c'est ce qui fut exécuté. Guise et Martigues, avec leurs chevau-légers, firent tête de colonne à gauche au-dessus des marais, passèrent sur la partie nord du plateau, occupée maintenant par le Bois-Noir, et se prolongèrent parallèlement aux huguenots jusqu'au petit ruisseau de Triac; ils durent même détacher quelque troupe pour déborder Triac par le chemin de Lantin. Les cinq compagnies de gendarmerie de Montpensier formèrent la gauche de la ligne de bataille de l'avant-garde. La cavalerie de la bataille suivit le mouvement et forma une deuxième ligne très rapprochée. Le terrain n'aurait pas permis de déployer toute la cavalerie de l'avant-garde et de la bataille sur une seule ligne, ni d'éloigner les lignes qui durent rester à 100 ou 150 mètres l'une de l'autre. Les catholiques, leur mouvement terminé, présentaient

(1) G. de Saulx-Tavannes. L'abbé Michon, dans sa *Statistique monumentale* (page 24), dit : « On voyait à l'ouest de l'enceinte de Bassac une immense redoute élevée pour recevoir l'artillerie de l'armée royale à la bataille de Jarnac. » — L'assertion est sans fondement.

sur le sommet du plateau un front parallèle à celui des protestants. Les deux partis étaient de 5 à 600 mètres les uns des autres. Le duc de Montpensier, parti de Bassac vers deux heures et demie, dut mettre à peine une demi-heure en marchant aux allures vives, pour franchir les quatre à cinq kilomètres qui le séparaient de sa nouvelle position. Ce rapide mouvement explique pourquoi Condé n'a pas essayé de retraiter sans combattre. Il n'avait que la route de Triac à Jarnac pour déboucher du plateau ; il eût été attaqué en queue et culbuté sans pouvoir se défendre; avant de faire face en arrière, le prince devait repousser la tête de colonne catholique ; il l'essaya.

COMBAT DE TRIAC.

Le mouvement tournant des catholiques n'était pas encore terminé que le prince de Condé entreprit de l'arrêter. Il donna l'ordre à quatre cornettes de la gauche de charger sur la droite de Montpensier, pendant que l'infanterie postée à Triac les appuierait. Châtelier-Portal prit le commandement de cette charge avec Soubise, Languillier et Chouppes (1); sous ses ordres : Puyviaud, « qui voulait estre de toute feste, favorisa cette charge avec 200 des siens avec lesquels il faisait la retraite ». Le combat de cavalerie dut s'engager sur la ligne de Triac au Bois-Noir, Puyviaud poussant ses arquebusiers sur le flanc des catholiques par le lit du ruisseau de Triac, dont les haies et les arbres favorisaient l'action des tirailleurs. Les cornettes protestantes, maintenues en tête par la gendarmerie, furent prises en flanc par 300 chevaux ennemis qui les « ferrèrent ». Châtelier-Portal, fait prisonnier, fut massacré

(1) Pierre de Chouppes, seigneur de Chouppes et Availles (1531-1603).

sur l'heure (1). Les cornettes, rompues, vinrent se reformer à Triac. Sans se décourager, Condé donna l'ordre à la gauche et à la droite de charger simultanément, car il fallait se dégager de la pression croissante de l'ennemi. La gauche, sous Coligny et d'Andelot, s'ébranla et chargea la droite catholique ; mais cette cavalerie fatiguée voyait la journée perdue ; « aussi, comme ils furent à longueur de lance », la plus grande partie tourna à gauche et s'enfuit par le haut chemin de Jarnac (2), sans doute par le chemin de Lautrait. Montgomerry et La Rochefoucauld menaient au même moment la charge le long de la berge droite de l'étang contre la gendarmerie de Montpensier (3). Le combat fut sur ce point assez bien soutenu, mais la supériorité du nombre l'emporta. Les principaux officiers morts, les soldats s'enfuirent par Triac. Au résultat des combats de droite et de gauche, Condé voyait la journée perdue ; mais son courage chevaleresque le porta à tenter un effort désespéré. Les combats de la droite et de la gauche protestante, quoique malheureux, avaient certainement mis en désordre la première ligne catholique. Condé, avec ses sept compagnies du centre prêtes à charger, saisit le moment favorable. A la tête de la première unité il s'élança sur Lavalette qui lui faisait face. La charge, poussée à fond, fut tellement meurtrière qu'après la bataille, Lavalette, blessé, dut se retirer de l'armée pour refaire sa compagnie (4). Martigues et Guise n'osèrent pas soutenir Lavalette ; leurs hommes ; effrayés, tournèrent bride et s'enfuirent. Les charges successives des compagnies de Condé tombè-

(1) Châtelier-Portal avait assassiné, en 1565, à Paris, le capitaine Charry, mestre de camp de la garde royale. Les amis de Charry le firent tuer en représailles, quoique reçu prisonnier.

(2) D'Avila.

(3) D'Aubigné.

(4) Brantôme. *Hommes illustres et grands Capitaines.*

rent alors sur les autres compagnies de gendarmerie de l'avant-garde catholique, spécialement sur celle du fils de Montpensier, le prince dauphin.

Ces attaques impétueuses finirent par percer la première ligne catholique, et les réformés vinrent donner dans la gendarmerie de la bataille où se trouvait le duc d'Anjou (1). Le désordre de l'armée catholique fut encore augmenté par l'intervention hardie de Puyviaud (2) qui poussait ses arquebusiers de Triac vers la droite catholique et empêchait sur ce point les retours offensifs des chevau-légers de Martigues. Peut-être, après des coups aussi durement assénés, Condé aurait-il pu se dégager et faire retraite sur son infanterie qu'il devait croire à portée, quand les reîtres parurent subitement sur le champ de bataille. La chaussée de l'étang et le ruisseau qui en sort étaient restés confiés à l'infanterie de Fontrailles. Cette troupe, bien postée, n'était guère facile à déloger; mais ces fantassins venaient de perdre leur chef blessé par un boulet; ils se voyaient, en cas d'échec, pris par derrière et perdus sans ressources. Découragés, ils ne résistèrent pas à la faible attaque des provençaux du comte de Tende. Ces fantassins passés, les reîtres, qui attendaient à proximité, franchirent la chaussée aux allures vives et se reformèrent le plus rapidement possible. Au moment où les gens d'armes de Condé, après les premières charges, revenaient successivement se remettre en ordre pour charger de nouveau, ces escadrons victorieux virent subitement apparaître, à 300 mètres en arrière, le gros escadron du Rhingrave qui arrivait au trot. Cette intervention des reîtres, quoique peu vigou-

(1) D'Avila. — Cet auteur dit que le duc d'Anjou eut son cheval tué sous lui.

(2) D'Aubigné.

(3) D'Aubigné et Castelnau.

reuse (1), termina le combat. Les 400 cavaliers de Condé étaient cernés de tous les côtés. Un corps-à-corps s'ensuivit où de nombreux gentilshommes réformés et le prince de Condé trouvèrent la mort (2) ; le reste prit la fuite. La plus grosse partie de la cavalerie catholique suivit les fuyards; l'autre se retourna sur Puyviaud, resté seul combattant. Ce hardi capitaine, ralliant à Triac ses arquebusiers et les cavaliers démontés, retraita, appuyé à la Charente. Sur ce terrain coupé de haies et de fossés très larges, la cavalerie catholique ne put l'entamer. Il eût cependant péri par la fatigue et sous le nombre si, un peu avant Jarnac, probablement vers Lartige, il n'avait été recueilli par la colonne des 6,000 arquebusiers provençaux de D'Acier. Toute cette infanterie rentra dans Jarnac sans être inquiétée (3).

Le combat de Triac, commencé vers trois heures, dut finir une heure après.

POURSUITE ET FIN DE LA JOURNÉE DU 13 MARS.

La poursuite de la cavalerie catholique s'effectua sur deux directions jusqu'à la nuit close, c'est-à-dire jusqu'à sept heures du soir. Deux engagements peu importants eurent lieu entre les troupes victorieuses et les huguenots qui n'avaient pas quitté leurs cantonnements du 11 mars. Un de ces combats eut lieu sur le bord du Grand-Étang de Cognac, vers Saint-Marinet; l'autre au pont Saint-Sulpice, sur l'Antenne. Quelques partis catholiques, bien montés, poussèrent même jusqu'aux environs de Saintes, où fut prise l'enseigne de

(1) G. de Saulx-Tavannes.

(2) Condé ne put être tué près de la pyramide commémorative, mais plutôt au milieu du plateau de Triac.

(3) D'Aubigné.

l'amiral de Coligny. Les catholiques, qui avaient fait la poursuite, ne rallièrent le gros de leur armée que dans la journée du 14 mars.

Les fantassins protestants, rentrés à Jarnac avec Puyviaud et D'Acier, avaient d'abord eu l'intention de résister ; mais le peu de valeur de la place les en dissuada. Les réformés repassèrent de suite la Charente par le pont de pierre du château et par le pont de bateaux. Au cours de cette opération, vers six heures, le duc d'Anjou arriva avec quelque cavalerie : la garde royale, les suisses et l'artillerie. Cette dernière tira sur Jarnac; les troupes en retraite éprouvèrent des pertes sensibles; néanmoins, à la faveur de la nuit tombante, le passage s'effectua rapidement. Le pont de bateaux fut rompu et les fantassins huguenots rentrèrent le soir même à Cognac (1). Le duc d'Anjou occupa Jarnac le 13 au soir et vint loger au château. Les pertes des catholiques ne dépassèrent pas 200 hommes hors de combat ; celles des réformés étaient, somme toute, légères : elles atteignaient 400 tués ou blessés (2), presque tous de la cavalerie, près d' « un tiers poitevins ». L'effet moral du combat de Jarnac fut immense. Les puissances catholiques s'en réjouirent ; on crut le parti huguenot anéanti (3), et si

(1) G. de Saulx-Tavannes.

(2) Voir pièce justificative, n° 3. « Roole des morts blessés et prisonniers. »

(3) La répression judiciaire de l'Insurrection était confiée, dans le Sud-Ouest, au Parlement de Bordeaux, qui s'y employait activement. Deux arrêts, l'un du 6 mars, l'autre du 6 avril 1569, condamnent à mort 142 protestants et les nobles sont dégradés de noblesse. De nombreux gentilshommes d'Angoumois figurent dans ces arrêts. Spécialement dans celui du 6 avril, on voit les noms de Jehan de La Rochebeaucourt, sieur de Saint-Mesme, gouverneur d'Angoulême; — René de Montbron; — François Bouchard d'Aubeterre; — François de La Rochefoucauld, baron de Montendre; — Charles Bremond d'Artz, etc. Ces arrêts sont rendus par contumace. (Archives historiq. de la Gironde, t. XIII).

l'armée royale avait eu un parc de siège, les conséquences en eussent été décisives. Le parti huguenot se trouvait en effet sans chef reconnu; la direction de l'armée n'existait plus. Coligny ne succédait pas de droit au général en chef tué; sa supériorité était contestée par beaucoup de gentilshommes marquants du parti, car son caractère dur et dominateur lui avait créé des inimitiés sérieuses (1). Une dislocation des forces protestantes était à craindre; Coligny la prévint en faisant commander par la reine de Navarre une revue générale des troupes disponibles. Cette réunion eut lieu le 18 mars à Tonnay-Charente. Afin d'éviter des froissements, les jeunes princes de Navarre et de Condé, deux enfants, reçurent le commandement du parti; l'armée leur prêta serment et Coligny fut reconnu comme général en chef.

(1) Voir les considérations de D'Avila à ce sujet.

———

CHAPITRE VIII

OPÉRATIONS DES ARMÉES

DU 14 MARS AU 28 MAI.

Le duc d'Anjou, entré dans Jarnac le 13 au soir, y séjourna toute la journée du 14 pour rallier sa cavalerie éparpillée à la suite de la bataille et, aussi, pour refaire le pont de bateaux sur la Charente. Le prince victorieux était fort embarrassé; les ennemis étaient dispersés. Il n'y avait plus aux champs de rassemblement important; il fallait donc entreprendre une campagne de sièges sans grandes chances d'aboutir, puisque les canons de batterie n'avaient pas encore quitté Paris; néanmoins, on résolut d'attaquer Cognac. L'armée catholique comptait beaucoup sur la démoralisation, suite de la défaite du 13, et sur le manque de direction de l'armée protestante. Dans ces conditions, une attaque de vive force pouvait réussir. On s'y décida dans l'impossibilité de rien tenter de plus avantageux.

Pendant la journée du 14, le duc d'Anjou avait fait rétablir le pont de bateaux de Jarnac. Le 15 mars, l'armée catholique passa sur la rive gauche et se dirigea sur Cognac. Jarnac fut laissé sous la garde de M. de La Châtre (1) avec 4 enseignes de gens de pied et une tête de pont fut construite sur la rive gauche pour défen-

(1) Claude de la Châtre, baron de Maisonfort, mort en 1614.

dre le pont de pierre du château et le pont de bateaux (1). Le 15, l'armée royale s'installa, l'état-major et la gendarmerie à Gentay (7 kilom. de Cognac); l'avant-garde sous Cognac; les suisses et l'artillerie dans une position intermédiaire, probablement à Château-Bernard (2). Les fuyards de Jarnac s'étaient réfugiés le 13 et le 14 mars à Saint-Jean-d'Angély, à Saintes et à Cognac. Le 14, les jeunes princes quittèrent Cognac et s'installèrent à Saintes où Coligny vint les rejoindre avec 8 compagnies de gendarmerie et les amena à Saint-Jean-d'Angély. Cognac avait recueilli 110 enseignes d'infanterie, formant de 11 à 12,000 hommes, sous D'Acier, Montbrun, Beaudiné, Blascons, Duchaylar et Mirabel. Montgomerry et Chaumont (3) avaient aussi amené quelque cavalerie. Ce gros effectif donna confiance aux réformés, et les mestres de camp provençaux, « bien catéchizés et raffermis par ce capitaine (Puyviaud), se convinrent et résolurent d'arrêter l'effaict de bataille ». D'Acier reçut, le 15 mars, par un héraut du duc d'Anjou, l'invitation de se rendre. Cette sommation n'eut aucun succès.

ATTAQUE DE COGNAC.

Cognac, défendu par un effectif presque égal à celui des assaillants dépourvus d'artillerie de siège, était imprenable. Le 16 au matin, l'armée royale arriva tout entière par la route d'Angoulême ; Puyviaud occupait les maisons bâties hors de la porte angoumoise; il se fit marcher sur les talons « avant lascher

(1) Lettre du duc d'Anjou à Charles IX du 17 mars 1509. — 2ᵉ volume de l'*Histoire des princes de Condé*, de M. le duc d'Aumale.

(2) Lettre du duc d'Anjou, précitée.

(3) Robert de Buffon, seigneur de Chaumond, ancien archevêque d'Aix, mort en 1575.

pied devant les régiments de Brissac et de Gohas » (1), et rentra dans Cognac par le parc. L'infanterie catholique le suivit en longeant le rempart sur le quartier actuel de Cagouillet. La plus grande partie de l'infanterie provençale occupait le parc. Le régiment de Blascons, placé en première ligne, confiant dans sa position, avait abattu de larges pans de murs au sud, du côté du plateau, pour faciliter les contre-attaques. Les arquebusiers de Brissac et de Gohas, déployés en enfants perdus, attaquèrent la muraille par le plateau sud ; les huguenots, forts de leur nombre, débandèrent immédiatement 1,200 hommes qui sortirent audacieusement par les brèches de la muraille et vinrent donner jusque dans les piquiers des batailles catholiques; « au lieu d'escarmouches auxquelles les catholiques s'attendaient, ce n'étaient que combats de mille par chaque rafraîchissement (2) ». Tavannes essaya de sa personne une attaque par la partie escarpée de l'est; il fut repoussé et courut risque de la vie. Les protestants, en raison de leur situation avantageuse, étaient ardents à la lutte. D'Aubigné dit, dans son style pittoresque :
« Ces pié-deschaux avec leurs arquebuzes nouées d'ai-
« guillettes donnèrent si follement dans le 1er bataillon
« qu'ils emportèrent deux drapeaux. Cet entretien fut
« si rude jusqu'au soir et leur haleine si puante que
« Monsieur fut conseillé d'aller tenter deux entreprises
« qu'il avait sur Saint-Jean-d'Angély et sur Angou-
« lême. » Le duc d'Anjou voyant sa troupe repoussée, avec 200 hommes et 14 capitaines hors de combat, fit cesser la lutte. Le temps était froid et pluvieux. Les quatre petites pièces d'artillerie n'étaient approvisionnées qu'à 300 coups et l'infanterie était découragée.

(1) D'Aubigné.
(2) D'Aubigné.

Une nouvelle attaque n'eût pas abouti ; on y renonça définitivement.

COMBAT DE SEGONZAC.

L'armée royale vint s'installer le soir du 16 à Segonzac et y séjourna du 17 au 19. Les catholiques apprirent pendant ce temps qu'un fort rassemblement protestant avait lieu vers Tonnay-Charente. Le duc d'Anjou repassa la rivière le 19 à Jarnac et se dirigea le même jour sur Saintes par la rive droite. Arrivé à Dompierre, il reçut le faux avis que la plus grande partie des forces protestantes marchait vers le sud. Il rebroussa chemin jusqu'à Jarnac en poussant Martigues en avant-garde avec 2,000 chevaux de cavalerie indépendante. Le 20, cette cavalerie, après avoir repassé la Charente, s'avança jusqu'à Segonzac où elle trouva en position huit cornettes de cavalerie qui, avec Montgomerry, allaient renforcer la garnison d'Angoulême. Martigues les attaqua et les défit. Montgomerry gagna Angoulême avec la moitié de la troupe ; le reste fut tué ou fait prisonnier, et les fuyards furent poursuivis jusqu'à Cognac, « où plusieurs, se voulant sauver, furent si chaudement poursuivis qu'ils se précipitèrent avec leurs chevaux dans le fossé ».

Le 18 mars, à la réunion de Tonnay-Charente, les huguenots, après avoir réorganisé le commandement du parti et de l'armée, avaient discuté le plan de campagne à suivre. Les plus timides furent d'avis d'aller s'établir entre La Rochelle et Marans, dans un pays de marais très difficile à pratiquer, pour attendre sans danger l'arrivée des alliés allemands. La majorité, plus hardie, opina pour garder les places fortes, que le duc ne pouvait sérieusement attaquer sans pièces de siège, conservant ainsi les passages de la Charente et, par

suite, la communication avec le midi. Cet avis fut adopté. Le colonel général de l'infanterie réformée, d'Andelot, partit pour le Poitou afin de soutenir les protestants de cette province. Il emmena avec lui les trois régiments languedociens de Saint-Maigrin, Lamousson, Montamat et quelques cornettes de cavalerie. Saintes fut confié au régiment de Blascons, qui venait de se distinguer à Cognac. Les régiments de Montbrun et de Mirabel renforcèrent la garnison d'Angoulême. Cognac fut occupé très fortement, ainsi que Saint-Jean-d'Angély. Après l'affaire de Segonzac, le duc d'Anjou se porta sur Saint-Jean-d'Angély ; près de cette ville, il reçut quatre petits canons que M. du Lude, gouverneur du Poitou, lui amena avec des munitions; il eut en même temps avis que le parc de siège avait quitté Paris pour Tours et arriverait sous peu. Renonçant pour le moment à attaquer Saint-Jean-d'Angély, le duc vint le 12 avril établir le blocus d'Angoulême. Le prince comptait avant tout sur la complicité des habitants de la ville et du capitaine commandant le château; mais le gouverneur de Saint-Même était prévenu et opéra en conséquence (2). Le château avait une enceinte qui l'isolait de la ville et en faisait une citadelle indépendante (3). Saint-Même fit rompre les murailles du parc pour « faire courir la ronde tout autour et découvrir toutes les entreprises »; il changea le capitaine du château qui était suspect et établit un service de garde très rigoureux. Les mesures prises par le gouverneur d'Angoulême firent renoncer le duc à son projet de siège ou de blocus, et il revint à Jarnac.

(1) G. de Saulx-Tavannes.
(2) Lapopelinière.
(3) Voir le plan d'Angoulême en 1575 dans la *Statistique monumentale* de l'abbé Michon.

Le duc d'Anjou et Tavannes se trouvaient toujours dans un grand embarras; les protestants ne tenaient plus la campagne et garnissaient solidement des places qu'on ne pouvait assiéger faute de moyens suffisants. On décida, pour utiliser l'armée, de couper la ligne d'étapes des protestants sur le midi en restant assez près d'eux pour s'opposer à toute concentration nouvelle. Dans le courant d'avril, les royaux assiégèrent et prirent les places d'Aubeterre le 19 avril, puis celles de Ribérac et de Mussidan, en Périgord. Cette dernière ville se rendit le 28 avril, après une résistance énergique qui coûta la vie à Timoléon de Brissac, colonel général de l'infanterie française, officier du plus grand avenir. L'armée, dans les premiers jours de mai, remonta en Angoumois et vint camper à Montmoreau.

Las de cette inaction forcée, le duc d'Anjou demanda à Charles IX de diviser l'armée et d'en envoyer une partie vers l'est pour écraser les renforts allemands que combattait le duc d'Aumale (1). Des intrigues de cour firent échouer l'opération. Pendant ce temps, le duc d'Anjou fut prévenu que les réformés formaient une colonne légère de « 1,500 chevaux et de 2,000 arquebusiers, la plupart à cheval et des mieux en jambes, qu'ils espéraient faire passer la rivière de Loire pour aller trouver le duc de Deux-Ponts qui commençait à sortir d'Allemagne; et il y avait ja des dicts au moins 800 dans Angoulême; ce que voyant, le duc vint avec son armée loger à Villebois pour empêcher cette entreprise (2) ». La position des catholiques et les nouvelles reçues de la marche de leurs alliés firent renoncer les protestants à l'opération projetée.

(1) Claude de Lorraine, duc d'Aumale (1526-1573).
(2) Tavannes.

Dans le courant de mai, l'armée royale reçut enfin 12 pièces de gros calibre, expédiées de Tours ; mais il était trop tard pour entamer une campagne de siège; les intrigues politiques avaient paralysé l'action militaire dans l'Est, et les Allemands, par une marche audacieuse à travers le centre de la France, s'approchaient. L'armée royale, avant de se porter au-devant d'eux, en Limousin, vint camper à La Rochefoucauld pour se réorganiser; elle était encore dans cette ville le 28 mai 1569.

CONCLUSION

La campagne de printemps de 1569 a duré à peu près deux mois et demi et s'est terminée à l'avantage des catholiques. Le prince de Condé, qui avait brillamment conduit la campagne d'hiver de 1568, s'est montré inférieur à lui-même en 1569.

La concentration des troupes protestantes, retardée en février par suite de graves difficultés budgétaires et sanitaires, entraînait la nécessité d'arrêter à l'avance un plan de campagne qu'on aurait ensuite exécuté sans hésitation et sans défaillance. C'est ce qui n'eut pas lieu. Condé, dès le début, balançait entre deux routes : celle de l'Est par le Limousin et celle du Midi. Ses hésitations lui fermèrent la première voie, et il tenta la deuxième quand il était trop tard pour réussir. Il ne semble pas d'ailleurs avoir eu de plan arrêté d'avance pour continuer la campagne après l'arrêt de la marche sur le Midi; ses mouvements du 11 et du 12 mars dénotent des hésitations qui furent préjudiciables à sa cause. Les troupes de Condé montrèrent d'ailleurs leurs qualités habituelles; mais ses lieutenants, et surtout Coligny, ne le secondèrent pas habilement. C'est à Coligny qu'on doit imputer surtout la perte de la bataille de Jarnac. Si, le 12, au soir il avait reçu l'ordre de se replier sur Jarnac à la diane, il aurait dû faire prévenir sa pointe d'avant-garde dans la nuit et il eût constaté l'inexécution du service de sécurité. Le 13 au matin, une fois averti du passage

des catholiques, il donna rendez-vous à toute son avant-garde à Bassac. Ce point était trop rapproché de la tête de colonne ennemie qui devait forcément arriver au contact avant la fin du mouvement de concentration ; si le rassemblement ordonné par Coligny s'était fait à Jarnac, les cornettes cantonnées vers Hiersac eussent gagné le rendez-vous avec facilité par la grande route d'Angoulême, et Puyviaud n'aurait pas mis plus de deux heures pour arriver à Jarnac (10 kilomètres). Les catholiques, à 10 heures du matin, eussent trouvé le chemin libre; mais ils se seraient heurtés plus tard à Jarnac contre une force imposante appuyée à une ville fortifiée; la bataille n'eût pas été livrée. C'est donc bien au manque de vigilance de Coligny et à ses dispositions défectueuses qu'est due la perte de la bataille de Jarnac. Ses contemporains ont, en outre, reproché amèrement à l'amiral son peu d'énergie au combat de Triac et son abandon du prince; car, pendant que tant de gentilshommes se faisaient tuer pour leur général, le commandant en second fuyait vers Saint-Jean-d'Angély, peut-être avec le secret contentement de jouer désormais le premier rôle.

Les catholiques, au contraire, ont, dès le début, adopté le plan de campagne dicté par le terrain et la position des réformés. La bataille de Jarnac n'a pas donné de résultats bien décisifs, il est vrai; mais il faut s'en prendre aux lenteurs, à l'incurie du gouvernement central. Si le parc d'artillerie de siège, promis depuis six mois, eût existé le 13 mars, toutes les villes de la Charente se seraient rendues aux catholiques et la guerre aurait pris fin rapidement. Tavannes, d'ailleurs, bien secondé par des lieutenants jeunes et hardis, a montré les qualités d'un général en chef dans la direction des opérations. Les contemporains en jugèrent ainsi, et le bâton de maréchal que le roi Charles IX lui donna en

1570 fut considéré comme une juste récompense de ses services accrus à la fin de l'année 1569 par l'éclatante victoire de Montcontour.

Le combat de Jarnac a gardé le nom de bataille dans l'histoire classique; en réalité, il n'y eut là qu'une affaire d'arrière-garde, inférieure en importance à d'autres combats de la même guerre : à Jazeneuil, à Pamproux, à Roche-Abeille. La mort du général en chef, prince de Condé, lui a donné sur le moment un retentissement qui l'a fait entrer dans l'histoire générale de la France; ce n'est pas là un exemple unique dans l'histoire militaire de notre pays.



NOTES

NOTE A.

Tableau relatif au système des six calibres d'Artillerie de France.

NOM DES PIÈCES.	Longueur de la pièce en pieds.	Poids du boulet.	Diamètre du boulet.	Poids de la pièce sans affût.	Poids de la pièce avec affût.	Nombre de chevaux de traction.
		L. onces		Livres.	Livres.	
Le Canon............	10 1/2	33, 4	5,11	5,200	8,000	21
La grande Couleuvrine.	10,2	15 »	4,10	4,200	6,500	17
La Bastarde..........	9	7 »	3,6 1/2	2,500	4,400	11
La Moyenne..........	8,2	2 »	2,7	1,500	2,200	4
Le Faucon...........	7	1 »	2,1	800	1,340	3
Le Fauconneau.......	6,4	0 14	1,10	500	800	2

NOTE B.

Il peut être intéressant de connaître les noms d'une partie des capitaines d'infanterie qui assistaient à la bataille de Jarnac.

Au camp de La Rochefoucauld, le 28 mai 1569, les premiers régiments permanents furent créés avec les six régiments provisoires qui avaient fait la campagne de printemps. On réalisa l'opération par une sorte de tiercement entre les régiments.

Le régiment des gardes resta commandé par Cosseins; il eut 15 compagnies. Deux appartenaient au colonel-général

Strozzi; les autres étaient à Cosseins, Irombery, La Chambre, Montafié, Savailhans, Chanteron, Thomassin, Bellebrune, Baraud-Mesnil, Beaurobert, Launay, Virely et Saint-Pessaire. Le sergent-major était l'italien Margarino.

Le régiment de Sarrieu, depuis de Picardie, compta 16 compagnies dont les capitaines étaient : Larrieu, Gohas jeune, Saint-Geran, Verrière, Maulny, Borda, Boisbistrou, Tournecoup, Sago, Mascaran, Lussan, Castel, Paoul, Chantil, Valavoire et Quintini. (Brantôme, à Jarnac, commandait la 2e compagnie de ce régiment.)

Le régiment de Gohas, depuis régiment de Champagne, comprenait 26 compagnies : Gohas aîné, Bertrand, Guinecourt, Saint-Salvador, Beauvillé, Gassion, Antoine Mellet, Maulny, Lignères, Philippe de Guizancourt, Monpère, Castelnau-Mauvissière, Chadieu, Béguin, Bienne, Jean-Michel de La Pérouze, Rosoy, Valentin, Porcheux, Chauvy, La Fontaine, Pontigentier, Bourgade, Alphonse Fanaro, Malleville et Poulet.

Extrait de l'*Histoire de l'infanterie française*, du général Susane.

NOTE B[1].

Composition d'une compagnie d'infanterie d'après la monstre et revue faite au camp de La Rochelle de la compagnie du capitaine Landereau (1573) (1).

EFFECTIF DÉTAILLÉ DE LA COMPAGNIE :

Un capitaine, un lieutenant, un enseigne, deux sergens, un fourrier, deux tabourins, un phiffre, deux capporauls armez de corceletz, trois lanspessades armées de corceletz, deux lanspessades armées de corceletz, deux autres armées, comme les précédentes, trente-quatre piquiers armez de corceletz, et six autres portant hallebardes et corceletz et

(1) Pièce extraite du sixième volume des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

six autres aussi armez de corceletz, deux capporauls harquebuziers morionnez, trois lanspessades aussi morionnez, seize arquebusiers morionnez, quinze autres aussi morionnez, six autres aussi morionnez, desquels les noms et surnoms s'ensuivent, etc... Total : 3 officiers, 103 h. de troupe.

La solde mensuelle du grade était :

Capitaine	106	livres.
Lieutenant	56	—
Enseigne	36	—
Sergent	20	—
Fourrier Tabourin Phiffre	12	—
Capporauls	20	—
Lanspessades	13	—

Les soldats étaient payés 7, 8 et 9 livres, suivant leurs engagements.

NOTE C.

Discussion de l'itinéraire suivi par l'armée catholique de Chinon à Châteauneuf.

Tous les récits contemporains, sauf celui de Lapopelinière, s'accordent pour fixer au 9 mars la prise de Châteauneuf par l'armée du duc d'Anjou. Cette date certaine permet d'établir très approximativement la chronologie de la campagne.

D'Avila donne pour la date d'entrée en campagne du duc d'Anjou le 1er mars ; il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte officielle des étapes pour voir qu'il faut plus de douze jours de marche pour venir, sans arrêt, de Chinon à Châteauneuf, en passant par Confolens, Ruffec et Angoulême. On doit ajouter d'ailleurs, à ces douze jours de route, les

séjours nécessaires pour se ravitailler, se reposer et rallier convois et trainards. Le 1er mars est donc une date absurde.

M. le duc d'Aumale n'a pas cru pouvoir fixer la date du début de la campagne, il s'est contenté de dire : « Vers la fin de février, ils (les protestants), apprirent que Monsieur descendant de Chinon et suivant la rive droite de la Vienne, etc. ». Nous allons tâcher de démontrer, avec le récit de Tavannes, vrai journal de marche, que l'itinéraire peut être tracé d'une façon plus précise.

Tavannes dit que : de Montignac, l'armée se porta en deux grandes traites sur Châteauneuf; cela indique le 8 et le 9 mars. La veille, 7 mars, avait eu lieu la reconnaissance de Guise et de Brissac vers Saint-Cybardeaux. Le 6 on avait marché de Ruffec à Montignac et le séjour à Ruffec a duré au moins du 28 février au 5 mars.

Les détails de la reconnaissance de Larivière sur Jarnac, rapportés par Tavannes, donnent cette durée. En effet, Larivière, en un jour, va de Ruffec à Jarnac; le surlendemain, il est assiégé. La nouvelle en arrive au duc d'Anjou le jour suivant; cela fait quatre jours. — Le duc envoie Lavauguyon qui revient annoncer la prise de Jarnac. Un jour au moins, en admettant que l'officier n'ait été qu'à moitié route, il aurait eu sans cela 120 kilomètres à faire en un jour. Le tout dura cinq jours. Il faut bien admettre que Larivière n'est pas parti en reconnaissance le jour même de l'arrivée à Verteuil; donc on peut admettre en tout six jours au minimum (1).

Pour les dates antérieures, on n'a qu'à suivre pas à pas les mémoires de Tavannes en les confrontant avec la carte des étapes. En admettant que la moyenne des marches journalières ne peut pas dépasser 22 kilomètres, on arrive à dresser le tableau qui suit :

(1) Delaborde, dans son *Histoire de Coligny*, indique le 4 mars comme date du siège de Larivière dans Jarnac, ce qui le fait partir de Verteuil le 2 février.



Tableau de l'itinéraire de l'armée royale à partir de l'entrée en campagne.

Février	14, 15, 16	Marche de L'Isle-Bouchard à Larocheposay (60 kil.).
—	17, 18	De Larocheposay à Montmorillon (55 kil.).
—	19, 20	Séjour à Montmorillon.
—	21, 22	Marche de Montmorillon à Confolens (54 kil.).
—	23, 24, 25	Séjour à Confolens.
—	26	Confolens à Champagne-Mouton (27 kil.).
—	27	Champagne-Mouton à Verteuil et Ruffec (19 kil.).
—	28	Siège de Ruffec et séjour au camp de Verteuil.
Mars	1, 2, 3, 4, 5	(Siège de Ruffec et séjour au camp de Verteuil.)
—	6, 7	Marche de Ruffec sur Montignac et séjour à Montignac (25 kil.).
—	8	Montignac à Angoulême (19 kil.).
—	9	Angoulême à Châteauneuf (22 kil.).
—	10	Séjour à Châteauneuf.
—	11	Reconnaissance offensive sur Cognac.
—	12	Séjour à Châteauneuf.
—	13	Bataille.

NOTE D.

Temps nécessaire pour le défilé de l'armée royale sur les ponts de Châteauneuf.

On peut admettre que le pont de bateaux laissait passer quatre hommes de front; chaque rang occupe 1^m 50 (en profondeur); la rivière mesure 95 mètres en largeur; avec l'allongement normal de un tiers et en fixant la vitesse d'écoulement à 50 mètres par minute, on trouve que 33 rangs à 4 hommes occupaient le pont et que, théoriquement, 65 hommes débouchaient du pont par chaque minute. La marche devait être lente sur ce pont de bateaux peu solide. On obtient ainsi 4,000 hommes par heure, en deux heures 8,000 hommes. Cela fait bien les deux tiers de l'effectif de l'infanterie disponible de l'armée, car on avait laissé 800 hommes aux bagages, 200 à la tête du pont, et l'on peut admettre 1,000 ou 2,000 hommes indisponibles pour maladie ou tout autre motif.

Pour la cavalerie, on avait un pont fixe qui, au XVIe siècle, avait une largeur de 3 mètres seulement et où deux cavaliers pouvaient passer de front. Chaque cheval occupe 4 mètres en profondeur, l'allongement étant compté à un tiers. 32 cavaliers passaient par minute, soit 2,000 cavaliers à l'heure.

Il y avait donc probablement, à six heures du matin, sur la rive droite, 8,000 hommes d'infanterie et, certainement, plus de 4,000 cavaliers, car sur le pont de pierre on avait pu presser l'allure.

NOTE E.

Calcul du temps nécessaire à la marche de l'armée catholique, du pont de Châteauneuf aux crêtes du plateau en face Vibrac.

L'armée catholique avait à porter en position d'abord l'avant-garde puis le corps de bataille.

La cavalerie avait d'abord un kilomètre en pente assez raide et enfin deux kilomètres sur le plateau pour arriver au-dessus de Vibrac. Une seule route était praticable; une heure était nécessaire pour l'écoulement de 2,000 hommes par le pont sur la dérivation. Le plateau étant couronné au lever du soleil, prouve que la cavalerie avait été poussée en avant de suite après le passage du pont de Châteauneuf. L'infanterie de l'avant-garde, à partir de six heures, employa une heure pour atteindre le pied du plateau. La cavalerie s'avança pendant ce temps de Pellegeay à Tourtron ; avant sept heures elle devait occuper la crête qui regarde Vibrac. L'infanterie a pu monter par plusieurs sentiers au plateau et a dû mettre, en raison des accidents de terrain, une heure et demie à deux heures à ce parcours; de neuf heures à neuf heures et demie elle devait être en position.

La bataille, qui suivait les mêmes chemins, avait certainement un retard de plus d'une heure et, quand le combat de Vibrac commença, entre dix heures et onze heures, la moitié du gros était encore en marche sur la route de Châteauneuf.

Les divers récits de la bataille indiquent d'ailleurs nettement ce retard, puisque les seuls fantassins de l'avant-garde ont pu prendre part au combat.

NOTE F.

Durée des divers moments du combat.

Combat de Vibrac. — Ce combat commence vers dix heures; la cavalerie enlève Vibrac et poursuit les protestants jusqu'au delà de Saint-Simon ; elle s'arrête et attend l'infanterie. Il y avait 3 kilomètres à parcourir pour cette dernière arme. Il lui fallut environ trois quarts d'heure pour franchir cette distance, en comptant la marche à 4 kilomètres l'heure. En ajoutant le temps nécessaire pour reformer les arquebusiers et reconnaître le cours de la Guirlande, on voit que l'heure de midi assignée au commencement du combat de la Guirlande est justifiée.

Combat de la Guirlande. — On ne peut exactement indiquer la durée du combat d'infanterie; les protestants étaient embusqués solidement derrière les arbres de la Guirlande, fossé infranchissable; le terrain de la rive gauche est sans abris et les arquebusiers de Brissac durent s'avancer à découvert; il semble par suite que le combat traîna en longueur. La cavalerie dut franchir la Guirlande sous Cheville, à un kilomètre en amont du pont du ruisseau, par trois ou quatre passages où l'on allait « un à un »; il n'est pas exagéré de croire qu'il fallut trois quarts d'heure à Martigues pour se porter au nord de la route de Bassac, passer le ruisseau sous Cheville et se reformer. C'est le temps assigné au combat d'infanterie; un quart d'heure plus tard Lanoüe fut chargé par Martigues.

Puyviaud retraitait sur Bassac; entre midi et demi et une heure, il dut franchir les 1,200 mètres qu'il avait à parcourir en un quart d'heure, car il était pressé; c'est donc vers une heure qu'il occupa Bassac. Martigues, après son combat avec Lanoüe, avait poursuivi les fuyards au delà de Bassac; le combat et la poursuite se sont faits sur une longueur de 2 kilomètres; ajoutons encore un quart d'heure pour la charge dans Bassac, cela nous porte à une heure et demie. L'intervention de d'Andelot rétablit le combat environ pendant une demi-heure, c'est donc vers deux heures que se place le temps d'arrêt entre le deuxième et le troisième moment de la bataille.

Combat de Triac. — La tête de colonne d'avant-garde tourna l'étang, se prolongea sur la crête du bois Noir et vint s'appuyer au petit ruisseau de Triac, à 200 mètres du chemin de Lantin. Montpensier avait 4 kilomètres environ à franchir avant d'être en position. Une demi-heure dut suffire à la cavalerie de la bataille qui venait par Cheville et avait un plus long chemin à parcourir. On peut donc croire que les catholiques mirent au moins une demi-heure pour occuper leurs dernières positions de combat. Le premier combat de cavalerie en avant de Triac, où Chastelier-Portal fut tué, ne peut avoir eu lieu qu'entre deux heures et demie et trois heures. Un peu après commencèrent

les charges de la droite et de la gauche protestante. Le combat fut lent en raison des charges successives par rang qu'employaient les chevau-légers; cependant on peut croire qu'à quatre heures tout était fini sur le plateau de Triac. (Avec la tactique moderne de la cavalerie dans les mêmes conditions, le combat durerait beaucoup moins longtemps.)

Le défilé des reîtres sur la chaussée de l'étang de Triac ne put commencer qu'après le passage de l'infanterie du comte de Tende. Cette troupe avait à franchir près de 100 mètres en chaussée sur quatre de front au plus ; c'est une demi-heure qu'il faut admettre pour ce défilé; les 2,000 reîtres passèrent deux par deux sur l'étroite chaussée; en admettant l'allure du petit trot, ils mirent au moins trois quarts d'heure pour passer et se reformer. On voit donc que si l'on admet que la droite protestante a abandonné la chaussée de l'étang vers deux heures et demie pour s'avancer vers la naissance de l'étang, les reîtres n'ont pu prendre Condé en flanc qu'entre trois heures et demie et quatre heures, ce qui coïncide bien avec les récits des auteurs.

NOTE G.

Critique et mise en œuvre des documents consultés.

Les principaux documents imprimés, consultés pour l'étude de la bataille de Jarnac, sont les suivants :

TÉMOINS OCULAIRES :

G. de Tavannes. (Relation de la campagne de 1568-1569, insérée dans les mémoires de ses fils.)
D'Aubigné. (Histoire générale.)
Lanoüe. (Mémoires.)
Castelnau. (Mémoires.)
Brantôme. (Hommes illustres et grands capitaines français.)
Antoine du Puget. (Mémoires sur la 3e Guerre civile.)

HISTORIENS ANCIENS ET MODERNES :

De Thou. (Histoire générale.)
Lapopelinière. (Histoire générale.)
D'Avila. (Histoire des guerres civiles.)
Duc d'Aumale. (Tome II de l'Histoire du prince de Condé.)
Delaborde. (Histoire de Coligny.)

Quelques pièces inédites provenant de la Bibliothèque nationale ont été aussi employées.

CHAPITRE III.

PROJETS DES RÉFORMÉS.

Ces projets sont exposés de la même façon par tous les écrivains du temps, témoins oculaires ou historiens; ils sont d'ailleurs conformes à la nature des choses.

CHAPITRE IV.

CONCENTRATION ET MARCHE EN AVANT DE L'ARMÉE CATHOLIQUE.

Depuis le départ de l'armée catholique, de ses cantonnements, jusqu'à l'arrivée devant Châteauneuf, on a suivi le récit de Tavannes en l'interprétant, ce qui a permis de fixer très approximativement la date de l'ouverture de la campagne. (Voir la note C sur ce point spécial.)

D'Aubigné affirme que l'armée royale avait reçu les renforts qu'elle attendait avant de se mettre en mouvement. La même affirmation existe dans D'Avila; ce dernier ajoute que l'armée royale partit de Chinon le 1er mars. Ces assertions sont fausses car le récit de Tavannes est formel et confirmé par d'autres témoignages, comme ceux de Saint-Marc et de Brantôme, qui indiquent avec Tavannes, l'arrivée à Verteuil des renforts amenés par le comte de Tende.

CHAPITRE V.

OPÉRATIONS DES ARMÉES JUSQU'A LA PRISE DE CHATEAUNEUF.

Le séjour de l'armée royale à Verteuil est important; il dura au moins six jours; l'expédition de Larivière et les suites le démontrent.

Mission de Larivière.

Larivière était-il chargé d'une mission par le duc d'Anjou ou agissait-il de sa propre initiative? Tavannes l'ignore; mais le protestant D'Aubigné, dans sa relation, affirme que Larivière était envoyé par le duc d'Anjou. Lapopelinière donne la même indication. Ces deux auteurs croient que les catholiques voulaient se procurer un lieu de passage sur la Charente. Jarnac n'avait pas de pont commode; la place était donc mal choisie. Il est d'ailleurs incroyable que pour prendre une ville forte on eût envoyé un capitaine de cavalerie avec 60 chevaux. Larivière était probablement chargé d'un service de découverte; ne trouvant personne sur la route jusqu'à Saint-Cybardeaux et Rouillac, il poussa jusqu'à Jarnac de sa propre initiative, sans cela il aurait été suivi de près pas une troupe de pied nécessaire pour attaquer des fortifications.

Marche de l'armée royale de Verteuil à Châteauneuf.

La marche de l'armée royale de Verteuil sur Montignac est rationnelle, d'après Tavannes; l'armée, pour faire le tour d'Angoulême, a suivi la route qui existait à cette époque et circulait sur la rive droite, jusqu'à Mansle, puis, sur la rive gauche, jusqu'à Angoulême. Il n'est pas besoin de chercher d'autres raisons, comme le fait M. le duc d'Aumale. A Montignac, il se produisit un incident calculé par Condé pour faire franchir la Charente à l'armée royale.

Cet épisode est raconté dans l'histoire de D'Aubigné d'une façon inexacte. Il affirme que le camp du duc d'Anjou était à Anville et qu'un parti huguenot, sous Puyviaud, y vint escarmoucher avec une troupe commandée par Guise, Brissac, etc... Cette dernière indication montre qu'il s'agit de l'épisode placé par Tavannes entre Montignac et Saint-Cybardeaux. L'armée royale n'avait rien à faire à Anville, village situé en dehors de la route directe de Ruffec à Jarnac, et à 25 kilomètres du pont le plus rapproché de la Charente. Le récit de Tavannes est le seul recevable, non seulement par la qualité du témoin, mais parce qu'il est seul logique. M. le duc d'Aumale l'a bien compris; mais devant l'affirmation de D'Aubigné, il a pris un moyen terme entre les deux récits. C'est le camp de la pointe d'avant-garde qu'il place à Anville, pendant que le duc d'Anjou serait resté sur la Charente; il ne donne aucun document à l'appui de cette affirmation. Il est très probable que la troupe rencontrée vers Anville par Coligny était la reconnaissance de Lavauguyon qui n'a pas dû être poussée plus loin et a rétrogradé en rencontrant l'armée protestante.

CHAPITRE VI.

Ce chapitre comprend tous les évènements des 10, 11 et 12 mars 1569. On a suivi la narration de Tavannes, d'accord du reste avec tous les récits, sauf celui de D'Avila qui est assez confus.

Journée du 12 mars.
Construction du pont de bateaux à Châteauneuf.

Les détails sur la construction du pont sont donnés exclusivement d'après Tavannes qui en a conté minutieusement les préparatifs. Lapopelinière dit que le pont de bateaux fut fait par Biron. Castelnau nomme le président de Birague. Il est plus naturel de croire Tavannes qui en charge surtout M. de La Bourdaisière. Cela rentrait en effet dans les

attributions du lieutenant du grand-maître. La détermination du point de construction du pont de bateaux se déduit de l'observation des lieux ; les murs de Châteauneuf bordaient la rivière de très près; le port, en aval du pont actuel, est encore le seul endroit du rivage où puisse s'arrêter une troupe d'infanterie sortant de la ville. Le ravelin tête de pont était probablement construit plus ou moins près du pont de pierre, sur l'emplacement du village des Portes; comme l'ouvrage débordait d'au moins 40 mètres de chaque côté de l'axe du pont de pierre, il fallait déboucher un peu au dehors du ravelin et le pont de bateaux dut être construit exactement au milieu de la distance qui sépare le pont de pierre de la pointe de l'île d'aval. La rivière étant très vaseuse sur les bords forçait d'employer des chevalets pour porter le tablier du pont près du rivage.

Passage de la Charente.

Les récits du passage de la Charente sont assez concordants. Cependant Tavannes indique que le passage commença deux heures avant le jour et Castelnau à deux heures après minuit. L'heure donnée par Tavannes se concilie bien avec l'assertion de D'Aubigné affirmant : « qu'au soleil levant les deux tiers des forces catholiques avaient passé l'eau » et avec la rédaction de Lapopelinière qui dit : « La meilleure partie de l'armée était rangée sur l'autre bord. » (Voir la note spéciale au calcul du temps nécessaire au passage).

Marche des catholiques sur Vibrac.

Le commencement de la marche des catholiques est raconté d'une façon assez concordante par Tavannes, D'Aubigné, Lanoüe, Castelnau, de Thou et Lapopelinière. Lanoüe dit nettement que les troupes réformées mirent plus de trois heures à se rassembler sous Bassac. Le calcul montre que c'est le même temps qu'il a fallu à l'armée catho-

lique pour prendre position sur le plateau au-dessus de Vibrac et cela confirme l'assertion de Castelnau affirmant que lors du ralliement de l'ennemi, il était déjà entre dix et onze heures du matin, ce qui détermine nettement l'heure du commencement de la bataille.

Combat de Vibrac.

Tavannes n'en dit rien et ne nomme même pas Puyviaud : il dit que le plateau évacué, les réformés se retirèrent à un quart de lieu près de Bassac et derrière un ruisseau où il fallait aller à la file. Les souvenirs du général le servent mal sur la distance car il y a 3 kilomètres au lieu de 1 kilomètre. Castelnau dit au contraire formellement que Martigues ayant donné sur le régiment de Puyviaud qui partait de Vibrac, il en tailla en pièces quelques-uns et mit les autres en désordre. Le même renseignement est donné dans le discours inédit qui se trouve aux pièces justificatives.

Lanoüe ne parle pas du combat.

D'Aubigné n'en dit rien.

Combat sur la Guirlande.

Sur ce point Tavannes est bref : il constate le combat et la retraite des gens de pied jusqu'à l'étang de Triac, sans parler du combat de cavalerie de Lanoüe. Lanoüe déclare qu'il a été fait prisonnier pendant qu'il soutenait la retraite à partir de la Guirlande avec quatre cornettes. D'Aubigné, Castelnau et Lapopelinière donnent plus de détails.

D'Aubigné dit que Puyviaud gardait un petit ruisseau avec six compagnies de gens de pieds. « Lui et elles se perdaient sans la troupe de l'amiral et en même temps Lanoüe, lequel ayant renvoyé le plus gros trouver leur chef, prit les gardes de D'Acier et avec Laloüe fit une charge à ceux qui passaient une vieille chaussée d'étang. Puyviaud les favorise d'une salve et ne demeure guère à voir quatre

cornettes qui, ayant passé par la queue de l'étang, vinrent sans marchander terrasser les deux capitaines et rompre leurs compagnies. » Lapopelinière fait un récit semblable et dit : « Pendant qu'il (Puyviaud) se défendait de tout son pouvoir sur la chaussée de l'étang, tous y furent chargés de tel appointement par Martigues et autres 600 chevaux que Lanoüe et Laloüe furent pris sur le champ et leurs compagnies mises en route.

La mention d'un étang pour ces deux récits les met en désaccord avec le témoin oculaire Castelnau. L'examen du terrain indique que le ruisseau a de tout temps pu être barré pour irriguer son étroite vallée; 40 mètres au-dessus du pont actuel de la route, un reste de levée artificielle montre qu'on pouvait sur ce point barrer la Guirlande. Cela explique par suite l'expression de D'Aubigné qui parle d'une vieille chaussée d'étang. Il n'y avait pas d'étang, mais il aurait pu en exister un si le barrage avait fonctionné comme il fonctionnait au même moment à l'étang de Triac. Castelnau, qui a reconnu le cours du ruisseau par l'ordre du duc de Montpensier, est très affirmatif. Il dit qu'il y avait un ruissseau bien malaisé à passer où l'amiral avait envoyé 1,000 arquebusiers pour garder le passage avec quelques cavaliers commandés par Lanoüe. On ne peut admettre, après le récit de Castelnau, qu'un étang existât. Les compagnies qui, d'après D'Aubigné, ont passé à la queue de l'étang sont les cornettes de Martigues.

D'Aubigné est d'ailleurs très confus, car il commence par affirmer que Lanoüe soutenait la retraite avec 40 arquebusiers à cheval de D'Acier; quelques lignes après, il parle de plusieurs compagnies commandées par Lanoüe. Lapopelinière a suivi le récit de D'Aubigné sans nulle critique. Ces récits sont donc à rejeter; ceux de Castelnau et de Lanoüe, témoins oculaires, sont conformes à la réalité. Il convient de remarquer que Castelnau dit, en outre, qu'avant l'arrivée de Puyviaud, la Guirlande était gardée par 1,000 hommes arquebusiers, ce qui explique la prudence des catholiques dans leur poursuite de Puyviaud après l'affaire de Vibrac.

Combat de Bassac.

Le récit de Lanoüe pour la fin de la bataille de Jarnac est vague. Castelnau parle très peu du combat de Bassac ; il ne nomme même pas le village. Le récit de Tavannes est très détaillé, mais il ne nomme pas d'Andelot qui chargea à Bassac, ni Brissac qui reprit le village (omission peut-être volontaire, pour ce dernier qu'il détestait). Ces détails, au contraire, sont donnés par D'Aubigné et Lapopelinière. D'Aubigné mentionne la retraite par échelons de Puyviaud à partir de la Guirlande. Il ajoute : « Martigues, pour l'enfoncer, donne à toute bride dans le village de Triac et en chasse deux cornettes, mais emplit tout le village. » Triac est évidemment mis là pour Bassac. Cette confusion rend la narration absurde, mais la suite du récit corrige cette faute.

D'Aubigné rend bien compte de la charge de d'Andelot suivie de la reprise de Bassac par les huguenots et enfin de leur expulsion définitive par Brissac.

Le récit de Lapopelinière est conforme à celui de D'Aubigné. Ces deux contemporains se sont certainement communiqué leurs récits.

Combat de Triac.

Tavannes donne les plus grands détails sur la position des huguenots derrière l'étang de Triac, l'impossibilité qu'il y avait d'attaquer de front et le mouvement enveloppant des catholiques. Sa rédaction est défectueuse pour un point spécial. Tavannes constate que les troupes ne pouvaient venir au combat que par la chaussée de l'étang « à cause du petit ruisseau qui en sortait et de certaines haies ». Il fait donc reconnaître l'obstacle et envoie Richemont *au-dessous* du ruisseau reconnaître s'il y avait moyen de passer, lequel revient soudain et rapporte que le passage était facile. Le mot : « au-dessous du ruisseau »

semblerait se rapporter aux prés de la Charente et il n'en est rien, d'abord parce que, même maintenant, le passage y serait impossible, mais surtout parce que Tavannes dit qu'il envoya l'avis à Monsieur « pour le faire prendre à main droite ». Étant donné la direction de la colonne, c'est au-dessus du ruisseau et non pas au-dessous qn'il devait écrire ; le reste de sa narration le confirme d'ailleurs. Le récit de la fin de la bataille est fort concis. Les positions des combattants ne sont même pas indiquées, sauf pour l'intervention des reîtres.

Castelnau est fort court, mais donne un détail précieux sur la garde de la chaussée de l'étang qui était confiée au régiment d'infanterie de Fontrailles. Sans ce renseignement on ne comprendrait pas pourquoi l'infanterie du comte de Tende, qui passa la chaussée avec les reîtres à la fin du combat, n'aurait pas agi plus tôt si elle n'avait eu affaire qu'à de la cavalerie.

La narration de D'Aubigné, comme d'ailleurs toutes les autres, est peu compréhensible sans la vue du terrain ; comme Castelnau, il explique que la chaussée de l'étang de Triac a été forcée d'abord par un bataillon d'infanterie et, qu'à la suite, les reîtres sont passés pour aller menacer le flanc des huguenots. Il mentionne seul l'action du capitaine Puyviaud, du côté de Triac, ainsi que son rôle à la fin de la bataille et dans la retraite ; il évite d'ailleurs de conter la charge peu glorieuse de Coligny.

D'Avila et Lapopelinière et de Thou sont assez clairs ; Lapopelinière indique bien clairement que Coligny voyait l'armée catholique s'avancer à gauche le plus qu'elle pouvait « qui était le vrai moyen de renfermer les protestants entre la rivière et l'armée catholique. » Il mentionne aussi la charge de Chastelier. Il continue en disant que l'armée catholique couvrait une grande étendue de pays sur la gauche. Le mouvement tournant des catholiques est donc bien indiqué; mais comme l'auteur n'avait pas de carte à sa disposition, son récit est, quelques lignes plus loin, confus et même faux en ce qui concerne l'intervention des reîtres qu'il fait charger par le prince de Condé après le passage

de l'étang. D'Avila, assez confus pour le commencement de la bataille, est précis pour la fin. Son récit est d'accord avec ceux des autres auteurs, mais plus complet et surtout beaucoup plus clair. Il indique, avec de Thou, que la ligne de bataille des huguenots s'étendait entre l'étang et une colline (le Bois-Noir); il donne la division de la ligne protestante et enfin la succession des derniers efforts.

La relation succincte inédite donne, en quelques lignes, la physionomie très exacte de la fin de la bataille, mais sans détails.

Le récit de D'Aubigné, combiné avec celui des deux historiens, permet de faire un récit exact du dernier combat sur Triac, mais l'étude attentive du terrain est absolument nécessaire.

La bataille de Jarnac a été livrée le 13 mars 1569. Historiens et pièces d'archives sont d'accord là-dessus; il est étonnant que l'historien de Thou ait assigné à cet événement la date du 5 mars.

OBSERVATIONS

SUR LE RÉCIT PAR M. LE DUC D'AUMALE DE LA BATAILLE DE JARNAC (1)

Le 2e volume de l'*Histoire des Condé,* qui contient cette relation, a paru en 1863, pendant l'exil du prince. Le duc d'Aumale a rédigé son récit sans voir le terrain; il a tenté de mettre d'accord le récit des historiens et des témoins contemporains, souvent incompréhensibles sans cette étude. Il en résulte quelques erreurs qu'il nous a semblé nécessaire de signaler. Nous donnons ci-dessous le récit du duc d'Aumale, seulement pour les parties dont la critique peut être intéressante.

Au mois de janvier 1569, Monsieur, en se portant à Montmorillon, coupe toutes les lignes de communication des réformés.

Le mois do janvier 1569 s'écoula ainsi sans être marqué par aucun mouvement important des deux armées principales. La saison ne permettait pas d'agir. Les protestants se bornèrent à compléter, par la prise de quelques petites villes, l'occupation du littoral et du bas Poitou. Vers la fin de février, ils apprirent que Monsieur, descendant de Chinon et suivant la rive droite de la Vienne, venait d'arriver à Montmorillon (2). Par ce mouvement que Tavannes avait inspiré, le duc d'Anjou, sans s'engager dans le dédale des places tenues par les réformés, se rapprochait des routes qui conduisent du Poitou en Berry, en Limousin et en

(1) Histoire des Princes de Condé, t. II.

(2) D'Aubigné indique nettement que les protestants commencèrent leur mouvement avant les catholiques. Il n'est pas parlé dans le récit du duc d'Aumale de la tentative des protestants sur Confolens qui amena la concentration des catholiques et leur marche vers le midi.

Gascogne (1), et cependant il restait en mesure de reparaître sur la basse Loire avant ses adversaires. De quelque côté que leur vînt un renfort, il pouvait lui couper la route. Si Condé voulait marcher au-devant de ses auxiliaires, Monsieur avait de grandes chances de combattre avec succès ; si au contraire le prince n'osait quitter ses positions, son armée, déjà fort diminuée par les intempéries et la désertion, irait s'affaiblissant chaque jour et le duc d'Anjou choisirait alors le meilleur moment pour l'attaquer. Vers le midi, Piles n'avait pas réussi dans sa mission ; les vicomtes persistaient à ne pas quitter la Gascogne. Au contraire, les troupes fraîches affluaient au camp de l'armée royale. Rejoint d'abord par les arquebusiers de Sarlabous et par les languedociens de Joyeuse, Monsieur avait encore reçu les provençaux du comte de Tende, les reîtres du Rhingrave et du marquis de Bade (2).

Condé ne recevant pas de renforts, et de plus en plus menacé par l'armée royale, marche vers la Charente pour aller en Quercy chercher les vicomtes.

Attaquer de pareilles forces on n'y pouvait songer avec une armée affaiblie. Se maintenir sur la défensive était non moins périlleux dans l'état des esprits ; les soldats provençaux désertaient, les autres se décourageaient. Déjà Brissac, détaché à Lusignan avait, par d'heureux coups de main, inspiré de vives inquiétudes. Chercherait-on à s'emparer d'un pont sur la basse Loire. On n'avait pu y réussir lorsqu'on était dans de bonnes conditions, il était difficile d'espérer mieux maintenant ; d'ailleurs, le duc de Deux-Ponts était encore trop loin pour que ce mouvement eût une

(1) Le duc d'Anjou à Montmorillon était à six étapes d'Angoulême, par conséquent beaucoup trop loin de la route des réformés vers le midi. Le duc d'Anjou et Tavannes le comprirent puisqu'ils vinrent prendre le contact sur la Charente même, à Verteuil.

(2) L'arrivée abondante des renforts de l'armée catholique est très exagérée. Sarlabous était arrivé en novembre 1568, les reîtres et les provençaux ne sont arrivés qu'après l'entrée en campagne du duc d'Anjou.

utilité réelle. Condé, toujours porté par sa nature aux résolutions hardies, avait bien pensé à se jeter en Berry pour gagner Sancerre. Si Monsieur fût resté à Chinon, cette combinaison, exécutée en secret et promptitude, eût offert bien plus de chances de succès qu'une tentative sur Saumur; elle eût déconcerté la Cour et rapproché l'armée protestante des allemands en la portant par delà la Loire. Mais ce projet n'était pas resté inconnu du duc d'Anjou et les rumeurs qui étaient arrivées jusqu'à lui l'avaient décidé à descendre sur Montmorillon (1). Les routes du nord et de l'est étant fermées, restait celle du sud; de ce côté aussi il y avait une armée à joindre et, puisque les vicomtes ne voulaient pas venir seuls, il fallait aller les chercher; ceux-ci, ralliés, il serait plus facile de s'ouvrir un chemin vers la Loire. C'est donc sur le Quercy qu'on résolut de marcher. Dans les premiers jours de mars, Condé réunit toutes ses troupes et s'achemina vers la Charente par Saint-Jean-d'Angély; il avait avec lui son fils aîné et son jeune neveu qui paraissaient pour la première fois dans les rangs de l'armée. Jeanne d'Albret avait recommandé au prince de Béarn de servir son oncle comme son propre père.

Les protestants étaient maîtres de ce côté de tous les ponts de la Charente, et cependant Monsieur était en mesure de leur couper le chemin avant qu'ils eussent atteint la Dordogne ou ses affluents. En effet, dès qu'il avait été rassuré sur un mouvement des réformés vers l'Est, ce prince, traversant la Vienne à Confolens et la Charente à Verteuil, avait mis le siège devant Ruffec. Cette dernière place venait de se rendre. Le duc d'Anjou n'avait qu'à repasser la Charente et à suivre la rive gauche jusqu'à Angoulême pour être à portée soit de se placer entre la Dordogne et ses adversaires, soit de surprendre ceux-ci tandis qu'ils traversaient la Charente; Tavannes, qui avaient désapprouvé

(1) C'est la tentative des protestants sur Confolens qui amena la concentration de l'armée royale et sa marche vers la Charente. Tavannes est formel sur ce point.

l'inutile entreprise de Ruffec (1), insistait fortement pour cette marche par la rive gauche; mais l'état-major catholique était divisé. Le duc de Guise, ardent et ambitieux, supportait impatiemment la suprématie du vieux maréchal (2) et contrariait tous ses plans; il voulait qu'on cherchât à joindre immédiatement les réformés. Le duc d'Anjou, qui déjà redoutait et haïssait un rival dans son jeune lieutenant, mais qui déjà aussi s'habituait à transiger avec cette volonté plus ferme que la sienne, achemina son armée vers le sud, tout en restant sur la rive droite de la rivière et en laissant Guise battre l'estrade, avec ses amis Brissac et Martigues. Ceux-ci poussèrent des partis au loin; un de ces détachements commandé par un capitaine d'aventure très actif et très expérimenté nommé Larivière (3) parvint même à s'emparer de Jarnac.

Rencontre d'avant-garde. — L'amiral croit pouvoir attirer l'armée royale sur la rive droite, au-dessus d'Angoulême, et dégager ainsi la route du midi.

Cependant l'armée protestante continuait sa route. Coligny et d'Andelot conduisaient l'avant-garde et s'éclairaient avec soin (4). Déjà ils arrivaient à Cognac lorsqu'on avertit

(1) Tavannes n'a pas désapprouvé le siège de Ruffec. Il affirme, au contraire, qu'il avait été résolu d'aller « prendre place sur la rivière de Charente comme à Verteuil et Ruffec ». La prise de Ruffec était nécessaire pour écarter les protestants de la haute Charente.

(2) Tavannes n'était pas encore maréchal de France; il fut nommé le 20 novembre 1570. Il ne semble pas avoir été en rivalité avec le duc de Guise; il était seulement en mauvais termes avec Brissac, il obtenait d'ailleurs obéissance de tous. Si l'armée catholique a cotoyé la rive droite de la Charente de Ruffec à Mansle, c'est que la route suivait et suit encore cette direction et qu'il n'y avait pas de route praticable sur la rive gauche.

(3) Larivière, capitaine de chevau-légers de la garde du duc d'Anjou ne servait pas à l'avant-garde et n'a pu être envoyé en reconnaissance que par le duc d'Anjou.

(4) Cette rédaction semble indiquer que l'avant-garde huguenote était en tête; elle était en ce moment arrière-garde et faisait fort mal son service, puisqu'elle ne se couvrait pas vers l'est et qu'elle avait abandonné Jarnac au premier occupant.

l'amiral que des coureurs ennemis avaient été vus, et qu'aussitôt découverts ils s'étaient rapidement repliés sur Jarnac; Coligny se mit sur leurs traces et les suivit si vivement qu'il entra avec eux dans cette ville; Larivière n'eut que le temps de se jeter dans le château. Frappé de cette rencontre et ne voyant aucun indice de la présence des ennemis au sud du fleuve, l'amiral, avec beaucoup de sagacité, ramène son avant-garde vers le nord, mais en s'éloignant du chemin de Saint-Jean-d'Angély pour se rapprocher de la haute Charente. En arrivant à Beauvais-sur-Matha, son frère, qui conduisait la moitié de sa cavalerie, aperçut le camp de Guise et de Martigues posté à Anville (1). Monsieur était un peu plus loin, vers l'est, avec le reste des troupes. Ces positions reconnues, Coligny en fait aussitôt part à Condé et l'engage à se hâter de franchir le fleuve; lui-même se prépare à escarmoucher avec l'ennemi espérant pouvoir attirer sur lui toute l'armée royale, l'occuper, tandis que le prince passerait l'eau avec « la bataille », se tirer ensuite dans la même direction et mettre à son tour la rivière entre les catholiques et lui. Ceux-ci arrivant sur ces traces, mais n'ayant aucune place de ce côté et trouvant les ponts coupés, les protestants auraient eu sur leurs ennemis une avance de plusieurs jours.

Condé arrive à Chérac (10 mars).
Tout est prêt pour passer la Charente le lendemain.

Sur l'avis de l'amiral, Condé mit ses troupes en mouvement. Le gros de « la bataille » devait traverser la Charente

(1) Ce récit vague est un moyen terme entre ceux de D'Aubigné et de Tavannes; nous avons expliqué ailleurs ce qu'il faut en penser. Par l'étude des dates, l'escarmouche a dû avoir lieu le 5 mars; sur la rive droite de la Charente, il n'y avait, ce jour-là, en mouvement que la reconnaissance de Lavauguyon sur Jarnac. C'est elle qui a été rencontrée par Coligny vers Anville. La narration de D'Aubigné, suivie en partie par le duc d'Aumale, concerne l'escarmouche du 7 en avant de Saint-Cybardeaux. D'Aubigné, qui a écrit son histoire longtemps après les événements, a confondu ces affaires peu importantes par elles-mêmes et auxquelles il n'a pas vraisemblablement assisté.

à Cognac; une colonne plus légère se serait dirigée sur Saintes; le pont de Châteauneuf et celui de Jarnac, dont le château venait d'être repris par Briquemault, étaient réservés à l'avant-garde. Il est bon de remarquer, qu'à l'exception de Jarnac, toutes ces villes sont situées sur la rive gauche, c'est-à-dire au delà du fleuve. Le 10 mars, le prince venait se loger à Chérac, petit hameau en deça de Cognac; les jeunes princes, l'artillerie et les bagages arrivaient dans cette ville; les maréchaux des logis et quelques éclaireurs poussaient jusqu'à Barbezieux où l'on comptait coucher le lendemain (1).

Monsieur l'a prévenu sur la rive gauche.
Il occupe Châteauneuf et menace Cognac
(10 et 11 mars) (2).

Mais ce même jour, 10 mars, Monsieur se présentait devant Châteauneuf. Tavannes l'avait emporté. Au moment où l'amiral espérait s'engager avec Guise et Martigues, ceux-ci, rappelés par des ordres formels, disparaissaient devant lui, se repliaient sur Montignac et y passaient la rivière derrière leur armée. Dès que Coligny se fut assuré de la direction qu'ils avaient prise, il comprit les desseins de l'ennemi et s'empressa de revenir à Jarnac. Il espérait que Châteauneuf, suffisamment garni, pourrait tenir quelque temps, et, quand le 11 au matin (3), on vint lui annoncer qu'à l'approche des catholiques cette place s'était rendue, il refusa de le croire. Mais bientôt le doute fut

(1) La relation succincte inédite de la bataille de Jarnac, donnée aux pièces justificatives dit que, au moment où les catholiques arrivèrent à Angoulême, le 8 mars, partie des ennemis était déjà acheminée vers Barbezieux, Archiac. C'est donc le 7 que les fourriers protestants occupaient ces deux villes, et non le 10 comme il est indiqué ci-dessus.

(2) Châteauneuf a été pris le 9 mars. Lapopelinière seul indique le 10 mars.

(3) La lettre de l'amiral, datée du 11 mars (2e vol. de l'*Histoire des Condé*, page 384), montre que Coligny savait le 10 la prise de Châteauneuf.

impossible, le duc d'Anjou était maître de Châteauneuf et les vedettes de l'amiral l'avertirent que la cavalerie catholique marchait vers Cognac. Inquiet pour la sûreté des jeunes princes, Coligny écrit à Condé un billet pressant pour le supplier de « mettre quelques hommes de bien » dans cette place; lui-même veille sur Jarnac, observe Châteauneuf et confiant à d'Andelot une partie de son avant-garde, le dirige sur Cognac par la rive droite; d'un bord à l'autre, les enfants perdus des deux partis échangeaient quelques coups de feu. Cependant, après être arrivé en vue de Cognac, Monsieur revint à Châteauneuf avec ses troupes.

Condé semble décidé à remonter vers le nord pour passer la Loire et rejoindre le duc de Deux-Ponts, mais sans prendre son parti assez complètement ni assez promptement.

Quel que fût son dessein, sa présence et la supériorité de son armée fermaient aux réformés la route du Quercy, mais son mouvement ouvrait celle de l'est et du nord. Condé jugea bien cette situation. C'était un renfort d'hommes qu'il fallait aux huguenots afin de pouvoir ensuite accepter le combat sans trop d'infériorité, or le contingent qu'ils allaient chercher en Gascogne n'égalait pas celui qu'ils attendaient d'Allemagne; il y avait donc tout avantage à revenir au premier projet, à s'en aller par le Berry au-devant des reitres. A cet effet le prince résolut de faire marcher le gros de l'armée vers la Charente supérieure et de masquer ce mouvement en montrant quelques détachements le long de l'eau depuis Châteauneuf jusqu'à Saintes; une arrière-garde, laissée vers Jarnac, devait observer l'ennemi et le ralentir s'il essayait de forcer le passage. Soit que les catholiques voulussent s'aventurer au milieu des places protestantes, soit que, revenant sur leurs pas, évitant Angoulême et suivant les sinuosités de la Charente, ils décrivissent l'arc dont les protestants tenaient la corde, ceux-ci pouvaient espérer de prévenir leurs adversaires

sur la Loire. Sans doute la perte de Châteauneuf contrariait l'exécution de ce plan, mais la garnison, au moment de se rendre, avait rompu le pont. Avant que ce pont fût rétabli, qu'un autre fût pris ou construit, on pouvait gagner du terrain. Enfin Condé venait d'être informé que Monsieur avait reçu l'ordre de le combattre à tout prix, et, s'il ne le pouvait promptement, de rentrer droit à Orléans. Catherine, assurait-on, était inquiète de la marche et des succès du duc de Deux-Ponts ; ce dernier avait battu d'Aumale et dépassé Nancy. Tout concourait donc à presser Condé d'éviter un engagement général et de gagner la Loire. Mais que la guerre est un art difficile ! Entouré de renseignements contradictoires, incertain sur la situation exacte et sur les desseins de l'ennemi, assailli de mille réflexions, le général forme, abandonne les plans les plus divers. Si enfin il parvient à dégager sa résolution de ce chaos d'idées, rarement il peut effacer de son esprit la trace de tant d'impressions qu'il a reçues, de tant de combinaisons qui l'ont traversé. Condé était décidé de marcher vers la Loire, mais, préoccupé malgré lui d'une rumeur qui attribuait à Monsieur le projet d'une course en Gascogne, ne pouvant renoncer à l'espoir de secourir les vicomtes (1) ou de profiter d'une tentative imprudente de l'ennemi au delà de la Charente, ne se rendant pas bien compte de ses propres pensées, il ne s'éloigna pas asssez rapidement pour éviter une bataille, pour s'ouvrir sûrement la route de l'Est, et cependant il ne tint pas ses troupes assez concentrées pour recevoir le combat ou saisir les occasions.

Condé étend ses cantonnements vers Saint-Jean-d'Angély. Ordre de marche donné pour le 13.

Le 11 mars, tandis que l'avant-garde observait et suivait les mouvements de l'ennemi par delà l'eau, le prince restait auprès de Cognac avec quelques compagnies d'or-

(1) Condé, dans son projet de marche vers le midi, ne voulait pas secourir les vicomtes, mais les rallier pour grossir son armée avant de remonter vers l'est.

donnance, occupait solidement cette place et Saintes, mettait quelques détachements de gens de pied dans les villages qui bordent la rivière entre ces deux villes et faisait remonter une partie de son infanterie et presque toute sa cavalerie vers Saint-Jean-d'Angély et la Charente supérieure; ses cantonnements s'étendaient jusqu'à six lieues de Cognac. Le 12 il hésite, et vient de sa personne à Jarnac. L'amiral, inquiet d'une démonstration que faisait l'ennemi un peu au-dessous de Châteauneuf (1) rassemble toutes les troupes de l'avant-garde auprès de Bassac, à peu près à mi-chemin entre Jarnac et Châteauneuf. Sur le soir, Condé, informé que les catholiques ont réparé le pont de cette dernière ville, se décide à continuer son mouvement. Il se prépare à partir le lendemain, donne partout les ordres en conséquence et prescrit à l'amiral de le rejoindre à la diane en laissant une arrière-garde suffisante pour observer l'ennemi et le retarder si, comme tout semblait l'annoncer, il tentait le passage de la rivière.

Dans la nuit du 12 au 13 les catholiques passent la Charente devant Châteauneuf.

Mais les principales dispositions prises par les catholiques étaient ignorées du prince. Le 11 et le 12, tout en poussant des démonstrations sur Cognac et en face de Bassac, Monsieur ne s'était pas borné à réparer le pont de Châteauneuf; il avait fait rassembler des bateaux et des matériaux pour en construire un second; Biron, chargé de ce soin, s'en était acquitté avec le secret et l'ardeur d'un officier capable et actif, et avec tout le zèle d'un homme soupçonné et qui ne veut pas laisser douter de lui. En

(1) Il n'y eut pas de démonstration au-dessous de Châteauneuf le 12, mais un combat sur la rive droite, en face de Châteauneuf. D'Avila parle seul de cette démonstration que, d'après son récit même, il confond avec le combat contre la reconnaissance de Coligny mentionnée par les autres auteurs.

même temps Larivière était envoyé vers Montignac (1) pour tâcher de pénétrer les projets des réformés. Le 12 au soir, le second pont était établi; dans la nuit les reconnaissances rentraient; rien ne faisait soupçonner la présence des huguenots vers Montignac. On se crut donc sûr qu'ils ne s'étaient pas éloignés, et on avait moyen de transporter rapidement l'armée de l'autre côté de la Charente. A deux heures le passage commença.

La rive droite qu'occupaient les réformés forme, en face de Châteauneuf, un saillant que dominent des collines peu élevées mais cependant faciles à défendre contre des colonnes débouchant de cette ville et peu exposées à des feux (2) d'artillerie dirigés de l'autre bord. En quittant le plateau qui couronne ces hauteurs, pour prendre la direction de Jarnac, on trouvait d'abord un terrain accidenté (3) couvert de vignes et de broussailles, puis une position un peu large mais assez forte présentant des pentes escarpées, s'appuyant par un côté à l'abbaye de Bassac et aux marais où coule la Charente, et couverte sur l'autre flanc comme sur le front par un ruisseau marécageux appelé la Guirlande. Plus loin, le village de Triac, un étang bordé d'une chaussée, un vallon flanqué par des collines et se prolongeant jusqu'à la rivière donnaient une troisième ligne de défense (4). Avec de la vigilance, des ordres précis, des

(1) Larivière fut envoyé, dit Tavannes (le seul qui mentionne ce fait), pour reconnaître la position de la troupe de cavalerie laissée devant Châteauneuf et qui avait disparu vers le nord. Larivière ne dépassa pas Hiersac; il n'aurait pu aller jusqu'à Montignac (25 kil.) le soir même et il revint au bout d'une heure.

(2) Le point du saillant le plus rapproché de Châteauneuf en est éloigné de 2 kilomètres; la portée utile des pièces ne dépassait pas 600 pas; on était donc en effet sur ce point bien hors d'atteinte de l'artillerie.

(3) Cette description vague ne reproduit pas ce qui existe. De Vibrac à Bassac il n'y pas deux positions distinctes. Le pays consiste dans une plaine peu ondulée, sans pentes escarpées. La Guirlande coupe en deux cette plaine, mais elle n'est pas et n'a jamais été marécageuse.

(4) L'étang est situé dans un petit vallon qui n'est pas flanqué de véritables collines et ces collines s'arrêtent à 400 mètres au moins de la Charente.

officiers intelligents et braves, en profitant des accidents du sol, l'avant-garde, devenue arrière-garde des protestants, pouvait disputer tout un jour aux catholiques les positions que la nature avait échelonnées dans cet espace, et comme ces positions s'appuient toutes à la Charente, qui, de Châteauneuf à Triac, coule presque vers le nord, cette retraite habilement faite eût couvert la nouvelle ligne d'opérations de l'armée en y ramenant les troupes de l'amiral.

Depuis Bassac et Triac l'avant-garde eût suivi rapidement les traces de « la bataille » déjà en marche vers la haute rivière (1). Ainsi, malgré de fâcheux retards, il y avait encore une chance d'éviter un engagement général et de s'ouvrir la route de la Loire.

Bataille de Jarnac. — Le 13, à la pointe du jour, les catholiques avaient passé la rivière et s'étaient, sans coup férir, emparés de la première position.

Coligny connaissait bien ce terrain qu'il venait de parcourir plusieurs fois de suite. Le 12 même il y avait tenu ses troupes sous les armes tout le jour et s'était avancé vis-à-vis de Châteauneuf. Le soir, voyant tout calme sur l'autre rive, il envoya presque tout son monde à Triac et dans d'autres villages, de sa personne il crut pouvoir retourner à Bassac. Deux régiments d'infanterie et 800 cavaliers, tous poitevins, sous les ordres de Puyviaud, de Soubise et de Lanoüe, lui parurent suffisants pour garder les hauteurs si importantes dont il s'éloignait et dont la possession assurait le salut de l'armée. En arrivant à Bassac (2) il reçut les instructions que Condé lui donnait pour le lendemain. Il les transmit aussitôt, mais ses messagers s'égarèrent ou furent paresseux ; les ordres ne parvinrent pas ou

(1) La bataille n'était pas en mouvement et on ne peut affirmer que la marche était ordonnée sur la haute Charente.

(2) Lapopelinière affirme seul ces ordres de Condé ; il est certain du reste qu'il n'y eut pas transmission d'ordres, car Coligny aurait connu le soir même le manque de vigilance de ses lieutenants.

arrivèrent trop tard. La nuit était *obscure* (1), le brouillard glacial et pénétrant. Au bout de quelques heures, Puyviaud et Laloüe, ne voyant rien, n'entendant rien, mirent leurs soldats à l'abri, dans les hameaux du voisinage (2); eux-mêmes, s'enfermant dans une maison, prirent des cartes et des dés pour attendre l'aube. Les postes qu'ils avaient laissés derrière eux ne furent ni relevés ni visités et ne montrèrent pas plus de vigilance. Les hommes fatigués des mouvements des derniers jours, mouillés, engourdis par le froid, s'endormirent ou allèrent rejoindre leurs camarades. Le jour (13 mars) surprit les officiers protestants au jeu; ils envoyèrent en hâte une patrouille de 50 chevaux vers les ponts; ces éclaireurs avaient à peine fait quelques pas, qu'ils virent flotter sur les hauteurs l'étendard bleu de Martigues (3) entouré de la cavalerie légère. Aussitôt l'alarme est donnée dans les hameaux du voisinage, les chefs coupables, les soldats négligents, accourent pour reprendre le poste qu'ils n'auraient pas dû quitter. Mais il n'est plus temps, l'armée royale a passé la rivière en colonnes serrées; déjà ses masses couronnent la position et s'y renforcent à chaque moment; les hauteurs, en face de Châteauneuf, sont perdues pour les réformés et n'ont pas coûté une goutte de sang à leurs adversaires. (4) Il ne faut plus songer qu'à défendre le passage de la Guirlande. Soubise, Puyviaud et Laloüe s'y dirigent rapidement, ralliant de leur mieux leurs détachements épars. C'est derrière ce cours d'eau qu'ils doivent trouver l'amiral et le reste de l'avant-garde; c'est là qu'ils peuvent espérer d'arrêter l'ennemi. Celui-ci les suit mollement

(1) La nuit était « fort sereine », dit D'Avila. On était en pleine lune, et personne n'a dit la nuit avoir été obscure.

(2) Les unités bivouaquées se sont cantonnées au loin sans permission des chefs, disent Lanoüe et D'Aubigné. Personne n'a mentionné la nuit passée au jeu par Puyviaud et Laloüe, quant à Puyviaud, il était à Vibrac avec son infanterie.

(3) Cette indication se trouve dans d'Aubigné, qui dit : « le grand étendard bleu »; c'est l'étendard royal et non celui de Martigues.

(4) L'engagement de Vibrac n'est pas mentionné

d'abord; Monsieur s'avance avec prudence sur le terrain accidenté (1) qui se présente devant lui et qui pourrait cacher quelque embûche. Enfin le pays s'aplanit, se découvre et laisse voir les deux régiments de Puyviaud engagés dans les marais qui bordent la Guirlande et s'apprêtant à la traverser pour gravir les hauteurs qui se terminent à Bassac. La Loüe et Soubise font face à l'ennemi avec huit cornettes et couvrent la retraite (2) de leur infanterie. Aussitôt Guise et Martigues sont lancéss ur eux avec la cavalerie légère. Laloüe et Soubise les reçoivent bravement; cependant ils vont être écrasés, lorsqu'un secours opportun leur arrive.

Tandis que l'amiral rallie ses troupes, les catholiques enlèvent Bassac. Coligny fait prier Condé de le soutenir.

L'amiral avait attendu longtemps ses troupes à Bassac. Il leur avait la veille au soir donné rendez-vous à la pointe du jour, mais neuf heures étaient sonnées avant que son monde fût réuni. Il venait d'être informé que les catholiques

(1) Le terrain n'est pas accidenté; il est complètement plat. Du plateau qui domine Vibrac on découvre tout le pays qui ne peut cacher aucune embûche. Puyviaud n'avait avec lui qu'un seul régiment et il ne pouvait s'engager dans des marais qui n'existent pas et n'ont jamais pu exister; en outre, il n'y a pas de hauteurs réelles; la pente, de la Guirlande à Bassac, est insensible.

(2) Laloüe et Soubise ne faisaient pas arrière-garde derrière Puyviaud avec 8 cornettes sur la rive gauche de la Guirlande, car si l'on ajoute à ces 8 cornettes 4 cornettes détachées sous Lanoüe et 120 salades sous d'Andelot, on arrive au chiffre de 13 à 14 cornettes; toute la cavalerie huguenote eût été engagée, Coligny fût resté seul. Le récit du duc d'Aumale est fait d'après celui de D'Avila qui est confus, dans lequel la Guirlande n'est pas nommée, où Bassac est mis pour Vibrac. Lanoüe, Lapopelinière et D'Aubigné montrent clairement que les cornettes de Lanoüe furent tournées sur la rive droite de la Guirlande par la cavalerie de l'avant-garde catholique; donc ce combat ne se livra pas sur la rive gauche. C'est le combat d'infanterie entre les arquebusiers de Puyviaud et de Brissac qui s'effectua sur la Guirlande et dont le duc d'Aumale ne parle pas.

avaient passé la Charente et n'en était que plus pressé d'exécuter les ordres de Condé; aussi s'acheminait-il déjà pour rejoindre le prince, lorsqu'il aperçut presque en même temps et son arrière-garde qui se repliait en hâte, et l'ennemi qui fondait sur elle. Coligny vit le péril sans cependant suspendre le mouvement commencé ; il détache quatre cornettes, les confie à l'intrépide Lanoüe et l'envoie dégager les troupes compromises. La charge est conduite avec vigueur; déjà Guise et Martigues sont repoussés, lorsque quatre escadrons de gendarmes amenés à leur aide se jettent sur le flanc de la cavalerie victorieuse et la ramènent jusqu'au ruisseau. Lanoüe est pris avec plusieurs autres; l'infanterie est rompue; les royaux traversent la Guirlande derrière les fuyards et entrent avec eux dans Bassac.

Cette complète déroute de l'arrière-garde force l'amiral de s'arrêter pour y pourvoir. Bassac, perdu, le découvre d'un côté, et de l'autre, l'extrême droite de l'armée royale, qui a achevé son déploiement, s'avance rapidement (1), menaçant de le déborder, de lui couper la retraite et de le pousser dans la Charente. Dans ce moment critique, Coligny, ne voulant ou ne pouvant pas abandonner le terrain avec une précipitation qui coûtait surtout à son amour-propre, fit prier Condé d'amener à son secours tout ce qu'il pourrait réunir. Conservant, d'ailleurs, le sang-froid qu'on devait attendre d'un homme de son expérience et de son courage, il donne à d'Andelot cent vingt « salades » (2) et un régiment d'infanterie qu'il avait gardé avec lui. Il lui prescrit de rallier l'arrière-garde et de reprendre Bassac ; lui-même, avec tout le reste de sa cavalerie, va se porter un peu plus loin, au pied des collines qui dominent la route de Jarnac, pour ralentir les mouvements de la droite catholique (3).

(1) L'extrême-droite n'avait pas encore commencé son mouvement tournant, par conséquent son déploiement était loin d'être fini.

(2) D'Aubigné ne parle pas des 120 salades. C'est Puyviaud, chassé de Bassac, par l'attaque de Martigues, qui allait agir avec lui.

(3) Cette indication n'est pas en harmonie avec le terrain, il n'y a pas de collines, à proprement parler, au-dessus de Triac, où l'amiral était allé se poster, après avoir passé la chaussée de l'étang.

D'Andelot reprend Bassac, mais il en est chassé. La gauche des protestants va être tournée ; ils sont rejetés sur la position de Triac.

Aussi brave, aussi opiniâtre que son frère, plus entraînant et particulièrement habitué à conduire les gens de pied, d'Andelot s'est bientôt acquitté de sa mission. Guise, croyant l'affaire terminée sur ce point et peu disposé à obéir, est allé, malgré Tavannes (1), avec une partie de la cavalerie légère, chercher un nouveau combat à la droite de l'armée royale. Martigues seul a traversé la Guirlande (2), entraîné par son ardeur; il a continué la poursuite et dépassé Bassac, sans attendre que l'infanterie, retardée par le passage du ruisseau, ait pu le relever sur ce point important. Bientôt il est repoussé avec perte. Bassac est repris ; D'Andelot y loge ses fantassins qui, depuis ce moment, se conduisent en soldats accomplis. Brissac l'y attaque le premier avec douze cents arquebuziers et ne peut gagner un pouce de terrain (3) ; mais Tavannes a l'œil à tout ; il s'empresse de faire soutenir Brissac par la première troupe qu'il rencontre : ce sont les Allemands du Rhingrave. Après une lutte héroïque, d'Andelot, accablé par le nombre, abandonne à l'ennemi les ruines du village. Il se retire avec ordre, établit son infanterie dans les haies et derrière la chaussée de

(1) Le récit du duc d'Aumale n'est pas d'accord avec celui de Tavannes : Guise et Martigues se trouvaient ensemble à la poursuite des cornettes de Lanoüe et à l'enlèvement de Bassac ; ils avaient passé ensemble la Guirlande; Guise ne semble pas d'ailleurs avoir quitté Martigues pendant toute la journée.

(2) Toute la cavalerie avait nécessairement traversé la Guirlande puisqu'il n'y avait pas d'autre voie, à moins d'aller passer à 8 kilomètres, à Vaux-Rouillac.

(3) Toute la contre-attaque de d'Andelot n'a duré qu'une demi-heure, d'après D'Avila. On doit trouver un peu exagérée la narration ci-contre qui semble montrer un combat de longue durée. D'Andelot, en outre, n'était pas dans Bassac ; il agissait au nord du village avec sa cavalerie.

l'étang qui couvre Triac, laisse près de là Soubise avec ce qui reste de la cavalerie de l'arrière-garde et court au galop rejoindre son frère (1). Celui-ci se maintient avec peine ; vainement il a tenté de ralentir la droite de l'ennemi ; quelques cornettes qu'il avait détachées contre elle viennent d'être écrasées : Chastelier qui les conduisait a été tué. Cependant sur toute la ligne un moment de calme succède à l'ardeur du combat. Monsieur s'arrête pour reformer, sur le plateau, ses troupes désunies par le passage de la Guirlande. C'est en cet instant que Condé arrivait sur le champ de bataille.

Condé se rend à l'appel de l'amiral.

Le prince venait de quitter Jarnac et, rassuré sur ce qui pouvait se passer vers la Charente par les dispositions prises et par la présence de l'amiral, il suivait tranquillement la direction qu'il avait donnée à ses colonnes, lorsque le message de Coligny lui parvint (2). La nature de cet avis ne permettait pas l'hésitation ; aussi ne balança-t-il pas. D'ailleurs, il portait un cœur de lion, et quand il entendait qu'on menait les mains, il voulait être de la partie. Envoyant à tous les détachements de « la bataille », infanterie et cavalerie, l'ordre de retourner immédiatement et de se diriger en toute hâte sur le plateau de Bassac, lui-même, « trop peu paresseux », s'y rend au grand trot. Un nouveau

(1) Les narrations de D'Aubigné et de D'Avila montrentque le prince de Condé a pris seul les dispositions pour le combat de Triac, pendant que d'Andelot combattait près de Bassac. D'Aubigné indique clairement que c'est Condé et non Coligny qui a fait charger Chastelier : « Il appelle Soubise, Languiller et Chouppes et leur dit qu'il les choisissait pour lui servir de miroir, les avance à costé de Triac. Ceux-ci ayant commandement par Chastelier-Portal se perdent, etc... »

(2) Coligny avait été prévenu à 6 heures et demie du passage de la Charente ; il est inadmissible qu'il n'ait pas rendu compte avant huit heures d'un fait aussi grave à son chef ; il avait dû lui dire qu'il retraitait sans difficulté. Condé, le croyant en sûreté, reprenait son mouvement.

messager de Coligny (1) l'arrête ; l'amiral n'a plus d'espoir ; il prie le prince de ne pas tenter un effort inutile et de se retirer en toute hâte. Cet avis vient trop tard. « A Dieu ne « plaise, répond Condé, que Louis de Bourbon ne tourne le « dos à l'ennemi » ; et il poursuit sa course. Cependant, un nuage de tristesse obscurcit son visage, si radieux d'habitude en semblable occasion. De secrets pressentiments l'agitent ; il fait défendre aux jeunes princes de le suivre et leur prescrit de se retirer à Saintes. Plusieurs fois, dans le trajet qu'il parcourt, il dit à La Rochefoucauld, son beau-frère, qui marchait auprès de lui : « Mon oncle a fait un pas « de clerc ; enfin, le vin est tiré il faut le boire. » Mais à la vue de l'ennemi, son âme guerrière étouffa ces passagères émotions. D'un rapide coup d'œil, il embrasse le champ de bataille. Il voit le corps de l'amiral réduit de moitié (2) et rejeté sur la dernière, sur la moins forte des trois positions qu'il aurait pu défendre dans cette matinée. Devant lui, l'armée royale se présente déjà nombreuse sur le plateau (3) ; ses rangs grossissent à chaque instant ; son artillerie va la rejoindre, Guise conduit sa droite et cherche à se jeter entre les collines et la gauche des réformés découverte par l'échec de Châtelier. Du côté de Triac, Puyviaud et Soubise, jaloux de réparer leur faute de la nuit, se maintiennent encore dans les haies et derrière la chaussée de l'étang ; mais ils n'ont avec eux que les débris de l'infanterie et des douze cornettes qui combattent depuis plusieurs heures, et une attaque formidable les menace : devant leur front Montpensier a joint des troupes fraîches aux escadrons fatigués de Martigues, aux arquebusiers de Brissac, aux reîtres du Rhingrave ; leur flanc est menacé par le centre catholique

(1) Ce message n'est mentionné par personne.

(2) Assertion non fondée, car les pertes des protestants s'élèvent à peine à 400 hommes, les deux tiers tués et blessés dans la dernière mêlée.

(3) L'armée royale n'avait pas encore commencé son mouvement tournant à l'arrivée de Condé. Puyviaud ne défendait pas l'étang ; il était à la gauche de Triac. Guise ne pouvait se jeter entre la gauche des protestants et des collines qui n'existent pas.

où Monsieur se trouve en personne et que dirige Tavannes (1).

Condé n'amenait ni un fantassin ni un canon. De toute « la bataille », il n'avait avec lui qu'une ou deux (2) compagnies d'ordonnance et quelques seigneurs et gentilshommes qui l'accompagnaient, en tout trois cents chevaux. Il n'a ni le temps d'attendre ses autres troupes, ni le loisir de se retirer; encore quelques minutes et il va être enveloppé de toutes parts. Aussi à peine arrivé, il prescrit à Coligny de pousser au duc de Guise avec toute sa cavalerie. Pour lui, il va dégager sa droite (3) et combattre la colonne profonde du duc d'Anjou. Il demande ses armes. Comme on lui présentait son casque, le cheval de La Rochefoucauld lui brisa, d'une ruade, un os de la jambe; déjà il s'était froissé un bras dans une chute. Domptant la douleur, il se retourne vers les gens d'armes et, montrant tantôt ses membres meurtris, tantôt la devise : « Doux le péril pour Christ et la patrie », que sa cornette faisait flotter au vent : « Voici, noblesse « françoise, s'écrie-t-il, voici le moment désiré ! Souvenez-» vous en quel état Louis de Bourbon entre au combat pour « Christ et la patrie ! » Puis, baissant la tête, il donne avec ses trois cents chevaux aux huit cents lances de Monsieur.

La droite des protestants est délogée, Coligny battu, et Condé, après d'héroïques efforts, est entouré, pris et assassiné.

Une charge qu'il conduisait était irrésistible; tous les escadrons qu'il rencontre sont renversés, et le désordre fut tel

(1) Il est difficile de comprendre, d'après la description du duc d'Aumale, la position qu'il assigne aux réformés sur le plateau de Triac, pas plus que le mouvement des catholiques menaçant Puyviaud et Soubise; il n'y a dans ce récit aucune spécification de lieu ; par suite il en résulte une indétermination complète de cet épisode de la bataille. Ce vague même paraît faux.

(2) Sept compagnies, dit D'Aubigné, témoin oculaire.

(3) La droite protestante n'était pas engagée et ne pouvait être attaquée en plaine puisqu'elle s'appuyait à l'étang. C'est elle qui a attaqué en même temps que la gauche commandée par Coligny.

un moment parmi les catholiques que beaucoup d'entre eux crurent la journée perdue. Mais chaque succès affaiblit le héros de cette victoire éphémère ; de nouvelles réserves lui sont opposées et déjà ses flancs sont découverts. L'amiral a complètement échoué dans son mouvement ; sa cornette est prise (1), sa troupe rompue ; lui-même est en fuite. D'autre part, Soubise, en voyant le prince s'engager, avait volé auprès de lui avec ses cavaliers ; par là il avait dégarni la chaussée de l'étang (2). Montpensier la force, et tandis qu'il débusque l'infanterie, les reîtres, qui l'ont suivi, prennent de revers l'escadron de Condé. Le prince a son cheval tué sous lui ; au milieu du tumulte, empêché par ses blessures, il ne peut en remonter un autre. Malgré tout, ses vaillants compagnons ne l'abandonnent pas ; les gentilshommes du Poitou se distinguent par leurs prouesses. Soubise et douze d'entre eux sont pris couverts de blessures ; plus de cinquante sont tués ; un vieillard nommé La Vergne, qui avait amené vingt-cinq fils ou neveux, reste sur la place avec quinze des siens, « tous en un monceau » (D'Aubigné). Demeuré presque seul, adossé à un arbre, un genou en terre et privé de l'usage d'une jambe, Condé se défend encore ; mais ses forces l'abandonnent lorsqu'il aperçoit deux gentilshommes catholiques auxquels il avait rendu service, Saint-Jean et d'Argence. Il les appelle, lève la visière de son

(1) Elle fut prise quatre heures après aux portes de Saintes.

(2) Soubise et La Rochefoucauld chargèrent, dit D'Avila, avec la droite protestante le long de l'étang et non avec le centre. Montpensier, qui avait tourné l'étang, n'a pas forcé la chaussée qui fut prise par les troupes du comte de Tende et par les reîtres. Montpensier, avec sa gendarmerie, reçut le choc du centre protestant sous Condé, ce qui prouve qu'il occupait le centre de la ligne catholique. Le mouvement de la droite protestante n'a pas coïncidé avec la charge de Condé.

L'anecdote du prince de Condé, chargeant avec la jambe cassée *dont l'os perçait la botte,* est une légende du protestant D'Aubigné qui ne méritait pas d'être rapportée ; la gravure contemporaine de Tortorel montre le prince de Condé debout entre ses deux garants, c'est plus vraisemblable. Il est permis de croire qu'un homme, avec une jambe brisée, ne peut ni charger, ni combattre un genou en terre.

casque et leur rend ses gantelets. Les deux cavaliers mettent pied à terre et jurent de risquer leur vie pour sauver la sienne; d'autres se joignent à eux et s'empressent d'assister le glorieux captif.



PIÈCES JUSTIFICATIVES

I.

(8.) Logis de la bataille de unzième Mars mil V^{e} soixante-neuf.

Messeigneurs les princes et leur suite.	Congnac.
Leur Garde	Sainct-Brys.
Pour leur train	Saint-Laurent et Louzac.
Monsieur de Baudiné	Richemont.
M^{r} d'Anconne	Javrezac.
Mr de Myrabel	St-Trojan.
Mr de Blascon	Xainctes.
M^{r} le Prince	Chérac.
La compaignie de Monsieur le Prince soubz la charge de M. de Courbozon.	Mons.
La compaignie de Monsieur le Prince soubz la charge de M^{r} des Essarts	Sainct-Sauvaut.
M^{r} d'Anguys	Chapnières.
M^{r} le comte de la Roche	Mosnac.
Mr de Vérac	La Chapelle.
M.M. le Vidame de Saincte-Marie des Aige d'Aulx	Sainct-Brys.
Mr de Mirambeau de la Caze	Brizambourg.
Mr de Noix	Sainct-André.
Mr Lavardyn	Dampierre.
Mr de Montejean	Le Port Chaumeau en Orlac.
Mr de Chaulmont	Escoieux.
Mr de Sainct-Martin et de Sainct-Sturyn	St-Sulpice.
Mr de la Rochesnard	Migron.
Mr de Fonterailles	Manthelle.
M^{r} le comte de Choisy	Saint-Hillaire.
Mr de Tracy et Sey	Ojeac (Aujac).
Mr de Mauperyer et d'Anconne	Authon et Audonec.

Mr de Robodange.................... Aumaigne.
Mr de Languillier...................... Burye et Villars.
Mr de Montlieu.. .... Au Seurre.

(Extrait du IIe volume des *Princes de Condé,* par M. le duc d'Aumale.)

II.

Nous donnons ci-dessous un extrait d'un document authentique inédit concernant la cavalerie de l'armée royale. On y trouve l'énumération des unités de cette arme à l'armée du duc d'Anjou.

Français 3209 (folio 142)
Imprimé.

Mandement du Roy pour le département de toute sa gendarmerie, et faire monstre generalle en armes ès endroictz cy dénommez sur peine aux défaillants, d'estre cassez et sans aucun espoir d'estre relevez.

De par le Roy

Nostre amé et féal, pour fortifier les forces et armées que nous avons été contraints de mettre sus pour réduire nos subiets rebelles, eslevez, et portans les armes contre nous, à la naturelle obéyssance qu'ilz nous doivet, et mettre fin (s'il plaist à Dieu) à leur meschante et mal-heureuse entreprise. Nous auons aduisé faire publier les monstres generalles et en arme de notre gendarmerie au dixième du mois de Mars prochain, pour estre faites.

Sçavoir est des vieilz enrollez et vieilles et nouvelles compagnies, pour le quartier d Avril, Mai et Juin, mil cinq cent soixante-huit et des nouveaux enroollez, dès et au paravant le commencement de cette guerre, pour un quartier, commençant au iour de leur enroollemêt aux lieux et ainsi que nostre dicte gendarmerie est départie pour servir à nos dictes armées, et pour tenir garnison ès endroicts de nostre Royaume, ou nous avons estimé que besoing estait.................................. ....
....

En l'armée commandée par nostre très cher et très amé frère le Duc d'Anjou, nostre lieutenant général, représentant nostre per-

sonne, des compagnies de nostre *dict frère,* de nostre très-cher et très-amé frère le Duc d'Alençon, de nos très-chers et très-amez cousins les ducs de Montpensier, Prince Dauphin, duc de Guyse, duc de Nevers, duc de Longueville, Maréchal Dampuille, Martigues, et comte de Tende, des sieurs de Tauennes, de Sensac. et du baron de Sensac, marquis de Villars, des sieurs de Buryes et du Sainct-Martin, les sieurs marquis du Mayne, de Meru, de Thoré, du comte de Charny, de Maugiron, de la Fayette, d'Esquilly, comte de Brienne, de Vantadour et du Lude, des sieurs de Biron, de Vassé, de Malicorne, de Mézières, d'Ecars, de Chauvigny, comte de Sainct-Paul, comte de Brissac, vicomte d'Auchy, d'Estrées, Montpesat, de la Valette, de Rambouillet, d'Allegre, de Moatsallez, de Joyeuse, de Clermont, d'Ambroise, du cheualier d'Angoulême, du chevalier de Seure, du vicomte de Thurenne, de la Vauguion, Scipion Vimercat, de Prunay, de Fonteniles et de Linières, du marquis d'Elbœuf, de Rochefort, du capitaine Arré, du capitaine Massez, du marquis de Boisy, de Clermont de Lodesue, du baron de Neufbourg, de la Trimoille, de Rufec, de Montémar, de la Chasteneroye, du sieur de Pons, du cheuallier Bateresse, du sieur Bounivet, de la Chastre, de Chasteauneuf, d'Assigny, de Cleruaux, des Roches, Bertrand, de Rochebonne, de Limeul, de Gory, de Candalle, du marquis de Rangon, Praslin, d'Auaugour, de Chantemesle, de Bellegarde de Normandie, de Fernoque, de Renty, de Lauzun, d'Aubijou, de Rentiguy, d'Estoges, de Bacqueville, de la Rivière, de Bourdeilles, de Goudrin, de Merville, de Haultefort, de Sennetaire, de Maunoisinière, de Couesquin, du sieur de Hac, de la Moussoye, de Fontaine-la-Guyon, de Goullaines, de Chazeron, de Breul de Bretagne, du feu sieur de Bidonnet, et du sieur de Sarlaboz.

....

L'énumération dé ces 100 unités comprend certainement toute la cavalerie de l'armée, quelle que fût l'arme. En confrontant les compagnies énumérées à la date du 10 février 1569 à celles du mandement du 15 mars 1567 (1) et en ajoutant quelques unités sur lesquelles il n'y a pas de doutes, on a pour la gendarmerie en tout 28 ou 30 compagnies.

La grosse cavalerie comprenait donc environ le tiers de la cavalerie; les deux autres tiers devaient être partagés entre les arquebusiers à cheval et les chevau-légers. La chose est certaine, car

(1) Voir l'*Histoire de la Cavalerie,* du général Susanne.

on voit figurer dans la liste la compagnie de Larivière, qui commandait des chevau-légers de la garde du duc d'Anjou.

Le cabinet des titres de la Bibliothèque nationale possède des monstres de 1569 et 1570. On pourrait facilement trouver les effectifs de quelques compagnies, mais non de toutes, ce qui ne permettrait pas de fixer l'effectif réel.

En admettant la moyenne des compagnies de gendarmerie à 100 chevaux, celle des cornettes de chevau-légers à 70 et les arquebusiers à cheval à 50, on voit que la gendarmerie avait environ 3,000 chevaux, les autres corps 3,500 à 4,000 chevaux; ce qui donne environ 7,000 cavaliers réguliers; en y ajoutant les archers de la garde et les volontaires, les reîtres, on peut fort bien admettre le chiffre de 10,000 chevaux indiqué dans le corps de la narration.

III.

B. N. m. s. f. français 3213 (f. 39[a]).

Roolle des mortz, blessez et prisonniers du jour de la bataille de Bassac, villaige entre Châteauneuf et Jarnac, donnée le dimanche XIII[e] mars 1569.

ENNEMIZ HUGUENOTZ MORTZ.

Le prince de Condé, chef et général de leur armée.

L'un de ses escuyers itallien.

Montejean de Bretaigne, cappitaine d'une cornette de cavallerye.

Le S[r] de Chaudenier du Poictou, aussi cappitaine d'une cornette riche de XV[m] l. de rente.

Chastellier Porteau, aussi cappitaine d'une cornette, qui est celluy qui tua Charri et feist venir le duc Cazimir l'année passée, et qui a voullu tuer la Royne.

Stuart, Ecossois qui tua mons[r] le connestable et qui avoit entreprins de tuer et le Roy et la Royne et qui tua le président Minart.

Les deux Mimbrez, du Maine.

Le cappitaine Chaumont.

Janussac.

Bussière.

Ranty.

Viveu, cornette du prince de Navarre.
St-Bricé, volleur près d'Orléans.
St-Preu, près Sancerre.
Guitinière.
Chevallier Goullayne.
Billernon.
Préaulx, maréchal des logis du prince de Navarre.
Les deux Vandeuvrez de Nyvernoys.
La Fontaine, qui estoit au Sr D'Andelot.
Beaumont, qui blessa Monsieur de Nevers.
Vaudoisy.
Baron.
La Paillière.

PRISONNIERS.

F. 39 v.

La Noüe de Bretaigne.
Pontz de Bretaigne.
Corbouzon, lieutenant du prince de Condé.
L'enseigne du dict prince.
Spondillan, cappitaine des gardes du dict prince (1).
L'evesque de Cominges, bastard du feu roy de Navarre.
L'enseigne de monsr de La Rochefoucault.
L'enseigne de monsr l'admiral.
La Noraye, qui couchoit en la chambre du dict admiral.
Ung Provençal, lieutenant de Monnentz.
Le comte de Choisy St-Mesme.
Le baron de Rosny de Normandye.
Le filz aisné de Clermont d'Amboyse.
Cougnis.
La Barbée.
La Roche-Meneuf de Bretaigne.
Brocquier, cousin germain du feu Castelpra.
La Vallée du Perche.
Le baron de Monstandre.
La Loüe de Vendosme.
Belleville-Languillier.
Fonterailles, collonnel d'un régiment de gens de pied.

(1) Il a été mis en liberté et a promis de porter les armes pour le Roy, vivre catholiquement, et l'a Monsieur de Longueville retiré près de luy.

La Mothe du Sceau le jeune, Sr de Corcoug et Luejat.
Le jeune Caumont Sr de la Force.
Goullaynes, le jeune, escuyer de La Rochefoucault.
Raville.
Tillay de Poictou, fauconnier du Roy.
Le jeune Bigny de Nivernois.
Frecelo, maistre d'hostel du Sr de Laverdin.
Le Bois de Mirilles.
Le maréchal Nueil.

Il y a encore plusieurs prisonniers qui ne sont dedans ce mémoire.

Le jeune Chemerault est revenu de visitter les régimentz, et dict en avoir bien trouvé soixante dont il n'a apporté les noms et ne les scait pas. Son frère est aussy allé aux régimentz et après que l'on lui aura apportez à Monseigneur, comme il a expressément commandé, il les envoyera au Roy.

BLESSEZ HUGUENOTZ.

On dit que l'admiral est blessé au bras.
Dandellot, remporté blessé.
Le cheval de Montgommery recongneu mort.
Le cheval de La Rochefoucault recongneu mort.

De la part de l'armée du Roy, mortz.

Monsr de Montsalletz.
Le baron d'Ingrande.
Ung gentilhomme qui estoit à Monsr le Duc.
Beauvoir, qui estoit enseigne du feu de Lignières.
Le jeune Marconnay.
Mangotière, du régiment du Sr de Brissac.
Monteaure, cappitaine d'une cornette des reistres dud. Sr de Brissac.
Le cappitaine Gardouch, du régiment dud. Sr de Brissac.

BLESSEZ.

Monsr de Praslin de Bourgougne, cappitaine de 50 hommes d'armes.
Clermont-Taillard.
Le baron de Censac.

Le Contin Lamirande.
Le jeune Lanssac.
Vince, escuyer d'escurye de Monseigneur.
Le cappitaine La Rivière, cappitaine des gardes de mondt seigneur.
Monsr de Rues, lieutenant du Sr de Chavigny.
Cossin.
Bassompierre, collonnel des reistres.
Aussin.
Le chevalier Chemerault.
Le Sr Mutio Frangipan.
Le Sr de Loctalemert, qui est à monsr le duc.
Monsr de Prunay, mort ou prisonnier d'autant qu'il ne se trouve joint.

Faict au camp de Segonzac, le XIVe jour de mars 1569.

Au verso du folio 42 est écrit :

Roolle des mortz et blessez prisonniers à la bataille donnée près Chasteauneuf.

La liste des morts, blessés et prisonniers (1) ne comprend que des gentilshommes ou des officiers ; elle est fort incomplète, le document lui-même en convient. Il est étonnant que La Vergne, le gentillomme tué avec 15 de ses enfants ou neveux, n'y figure pas. Cette disparition de toute une famille serait-elle une imagination de D'Aubigné ?

(1) Le *Journal de Syrueilh* (t. XIII des Archives archéologiques de la Gironde) donne la même liste avec quelques variantes, ce qui prouve que le document a dû être publié ou envoyé en communication aux autorités civiles des villes du théâtre de la guerre.

IV.

De A. 7140 [3]
f° 24.

Discours de la bataille donnée par Monseigneur duc d'Anjou et de Bourbonnais, frère du roi et Lieutenant général pour sa Majesté par tout son Royaume et terres de son obéissance, contre les rebelles de sa dicte Majesté le XIIIe jour de Mars MDLXIX, entre la ville d'Angoulême et Jarnac, près d'une maison nommée Bibrac, appartenant à la dame de Mézières.

Il faut premièrement sçavoir que depuis que Monseigneur est partiz de Chinon avecque tous les princes, seigneurs, cappitaines qui l'ont accompaigné dès le commencement des troubles et de toutes ses forces pour venir retrouver le prince de Condé et autres rebelles subjects de sa Majesté, iceux se sont toujours retirés petit à petit dans le païs par eulx conquis pour fuire le combat. Lequel ilz cognaissaient que Monseigneur alloit cherchant. De façon que mondit Seigneur pour l'extresme désir qu'il avoit de les combattre et joindre estoit rentré dans leur dite conqueste. Il y avait jà longtemps; quand se retrouvant à Verteuil maison du comte de La Rochefoucauld distante de sept lieues de ladite ville d'Angoulême, il s'appareust que tout plus il mettait peine de les rencontrer pour les attirer au combat que plus ils fuyoient, et que pour ce faire ils avoient mis la rivière de Charente entre luy et eulx de façon que Monseigneur se résolût de gaigner ung passage sur ladite rivière de Charente affin de n'avoir rien après qui l'empeschât de suivre son entreprise.

Et pour ce faire, fist acheminer son avant-garde conduite par Monsieur le duc de Montpensier à Chasteauneuf où elle arriva le mercredy neuf[me] de ce mois de mars. Dans le chasteau se retrouva un Ecossois avec cinquante ou soixante soldats que les ennemis y avoient laissé pour la garde d'icelluy qui se défendit d'entrer fort bien et tuèrent quelques soldats faisant contenance de ne se vouloir point rendre. Touteffois, voyant arriver mondit seigneur avecques la bataille et le reste de l'armée, ilz se rendirent à la vollunté et discrétion de mondit seigneur, de sorte que ledit neuf[me] il demeura maistre du dit chasteau.

Où il fust résolu de séjourner le lendemain jeudy afin de adviser à ce qui seroit de faire tant affin de donner ordre à faire les magazins nécessaires pour la suite de l'armée que pour faire besongner

à reffaire le pont de la dite rivière, que les dicts ennemis avoient rompu, et pour donner ceste charge à Monsieur le Président de Birague qui s'en acquitta fort bien ainsy que par ci après l'on pourra veoir.

Le lendemain vendredy onziesme, mondit seigneur ayant nouvelle que les dits ennemis estoient à Coignac, délibéra et résolut pour deux raisons d'aller au-devant du dit Coignac. L'une que se présentant devant la dite ville, si les ennemis y estoient (comme il le disait) il espéroit qu'ilz sortiroient, et que ce faisant, il pourroit les attirer au combat. L'autre que au pis aller, il recognoistroit la dite ville pour après l'attaquer. Pour ces causes doncques, il marcha jusque devant la dite ville et commanda au comte de Brissac qui avoit avecques luy la plus grande partie de la jeunesse, d'approcher plus près, lequel fist de telle façon qu'il donna jusques dedans les barrières de la dite ville d'où il ne sortit personne que ung nommé Cabriane qui fut pris prisonnier ayant cependant le dit comte de Brissac fort bien recognu l'assiette de la place. Comme firent à mesme temps par le commandement de mondit seigneur, les sieurs de Tavannes et de Losses encores que dedans l'on tira force coups d'artillerie. A mesme heure, l'armée des ennemis se monstra de dellà la rivière au devant du dit Coignac venant de Xaintes, et demeura longuement en bataille à la veue de nostre dite armée, puis commença à marcher vers Jarnac, tousjours estant la rivière entre eulx et nous. Et voyant Monseigneur qu'il estoit jà tard, et que personne ne comparroissoit de nostre costé, se retira au dit Chasteauneuf, où il arriva à la nuict.

Le samedy XIIe, mondit seigneur estant toujours au dit Chasteauneuf faisant en toute diligence par le dit Birague, racoustrer le pont, les ennemis vindrent comparoistre avecques toutes leurs forces sur une montagne au-devant du dit pont. Noz soldats les voyant si près d'eulx, encore que le lieu où estoient les dits ennemis fust fort avantageux, aucun d'iceulx se desbandèrent pour attaquer l'escarmouche avec eulx. Mais mondit seigneur n'estant le dit pont reffait où l'on travailloit autant qu'il estoit possible et se pouvoir faire. Aussi bien que à en faire dresser ung autre sur les bateaux fist retirer nos dicts soldats actendant que iceulx pontz feussent achevez comme ilz furent sur le minuit au grand contentement de mondit seigneur et de toute son armée voyant par ce moyen le passage ouvert pour aller affronter les dits ennemis. Surquoy lorsqu'il feust résolu que deux heures après les régiments des gens de cheval passeroient sur le pont refaict et les Suisses et

gens de pied sur le pont de bateaux. La plus grande part de la cavallerie avait passé à la pointe du jour le dimanche XIIIe, mais les dits suisses et gens de pied eurent beaucoup de peine à passer sur le pont de bateaulx qui se rompit, néautmoins pour l'extrême désir que ung chascun avait d'estre au delà de l'eaue, l'on ne laissa pas après l'avoir rabillé du mieulx que l'on avoit peu de passer; il avait esté ordonné de le faire par mondit seigneur, que tous les bagages demeureroient deça l'eaue, sur le haut de la montaigne près du dit Chasteauneuf avecques huit cens hommes de pied et quatre cens chevaux pour y couvrir le dit bagage. Ce qui servit grandement par ce que les ennemis pensoient que ce fut le fort de nostre armée.

Estant doncques en cette sorte passée nostre armée la rivière de la Charente sur les dits ponts, le dit dimanche XIIIe de ce dit mois. Monseigneur voyant que ce jour il seroit près de veoir ses ennemis, voulust suivant sa bonne et louable coustume commencer sa matinée par se recommander à Dieu de façon qu'il receust avec lesdits Princes, Seigneurs et plusieurs cappitaines de son armée le corps précieux de Nostre Seigneur Jésus-Christ avec toute dévotion et humilité, puis après commanda au sire de Losses et de Carnavallet d'aller recognoistre l'endroit où estoit l'ennemy qui comparust avec soixante chevaulx en hault d'une montaigne et à mesme heure vint vers les dits sieurs ung cappitaine provençal nommé Vius de la maison de mondit seigneur et nepveu de Monsieur de Carcès qui conduisoit cinquante harquebuziers à cheval avecques luy et dit aux dits sieurs de Losses et de Carnavallet que l'amiral et D'Andelot estoient là avecques toutes leurs troupes et qu'il y avait apparence de bataille.

Pour gaigner toujours temps mondict seigneur avoit faict avancer son avant garde de façon que à mesme heure Messieurs le duc de Guise et de Martigues arrivèrent avecques leurs régiments ensemble la suite de la dite avant-garde conduite comme doict est par mon dict seigneur de Montpensier. Lors l'ennemi comparust estant jà entre dix et onze heures du matin au bas de la montagne du costé de Jarnac en bien grand nombre. Le dit sieur comte de Brissac se desbanda de ladite avant-garde avecques vingt-cinq ou trente gentilshommes, et là alla attaquer. Mondict seigneur le fit soustenir par le dit sieur de Martigues, faisant suivre toujours la dite avant-garde, et après la bataille. Le dict de Brissac ayant donné en queue sur ceulx qui partoient du village de Bibrac en tailla en pièces quelques ungs.

Peu après l'ennemy commença à s'acheminer vers Jarnac, et se

rencontrant sur le haut d'une petite montaigne feist teste en ceste endroit ayant ung ruisseau bien mal aysé au-devant de luy où il avoit mis huit cens ou mille harquebuziers pour garder les passages affin d'avoir cependant moien et loisir de rassembler de tous costez leurs forces et armée. Lors mondit seigneur commanda au sieur de Losses et cappitaine Cossius d'aller recognoistre le dit ruisseau. Ce qui fut faict et gaigné à l'instant à la veue de la cavallerie des ennemis qui estoit toujours sur la terre. Et se peut dire que les dits harquebuziers nostres firent aussi bravement qu'il est possible faisant abandonner les dits passages aux ennemis lesquels voyant que toute l'armée de Sa Majesté marchoit droict à eulx commencèrent à se retirer peu à peu. Lors le dit admiral manda soudainement au dit prince de Condé qui estoit encore à Jarnac qu'il était attaqué de si près qu'il ne pouvoit plus se retirer veu que les gens de nostre armée venoient avecques une extresme furie droict à luy de façon qu'il estait forcé de combattre, le suppliant de s'avancer pour le secourir.

Quoy voyant mondit seigneur commanda à ceulx qui conduisoient l'avant-garde que quelque chose qu'ilz trouvassent qu'ilz combattissent estant résolu à cette fois de passer sur le ventre à tout ce qu'il trouveroit des dits ennemys. Ce qui feust suivy par ceulx de ladite avant-garde lesquels sans regarder aux inconvénients qui pourroient advenir donnèrent à toute bride sur la queue des dits ennemis où il feust tué beaucoup d'iceulx et mesme en ung passage que aucuns voulloient prendre sur une chaussée d'estang avec un si grand désordre que les ayant les nostres bien devancés ils se meslèrent ensemble, de sorte que plusieurs des dits ennemis qui avoient cazaques blanches feurent veuz tomber dans ledit estang pour la presse qu'ils avaient au passage.

Pendant que ledit combat se faisoit nostre bataille et mondit seigneur auprès duquel estoit toujours le dit sieur de Tavannes comme l'un des plus vieux et expérimentés cappitaine de la trouppe passèrent sur la main droite du dit estang et pouvoit lors estre entre midy et une heure au-dessoubz d'icelluy estang il feust trouvé ung village en un lieu assez estroit où le prince de Condé se trouva bien accompaigné.

Aussi y surivindrent les reistres et se rangea le comte de Ringraf avec la dite avant-garde et Bassompierre à la bataille ainsy que l'avoit ordonné Monseigneur. Cependant les deux armées eurent quelque loisir de se préparer au combat et y fut si vivement résolu de la part du dit Prince qu'il vint furieusement à toute bride donner sur nostre avant-garde et de telle furie qu'il l'arresta

à bon escient estant soustenu du dit comte de Ringraf avecques ses trouppes qui y combatist fort vaillament et voyant mondit seigneur noz gens porter et soutenir ung si grand faix il part avecques la cavallerie qu'il avoit près de luy à toute bride et charge les dits ennemis par les flancs, de telle façon qu'il les mit en désordre et tournant bride s'enfuiant à veue de route Et en ce mesme lieu dès la première charge fut tué le dit prince de Condé, Chastellier-Portault et plusieurs autres dont on sçaura les noms ci-après. Estant le dit sieur de Losses qui a apporté ceste nouvelle à Sa Majesté party si à la haste avecques le gaing de la dite bataille que l'on ne sçavoit encores bonnement le nombre des mortz ni de tous les prisonniers. Combien qu'il soit certain qu'il y en ait eu bon nombre tant de l'un que de l'autre et de ceulx qu'il a peu avoir veu prisonniers sont le comte de Choisy. La Noüe, de la Force, l'aisné Clermont d'Amboise, Stuard écossois, Montmédy, Soubise et Souppoy avecques infiniz autres desquelz il n'a pu retenir les noms; il a rapporté que l'on tenoit que l'admiral estoit fort blessé à l'espaulle et ne laissoit touteffois par le rapport des dits prisonniers, de se retirer à cinq grandes lieues de là.

Cependant que l'on chassoit, les dits ennemis qui dura jusques à la nuit où les gens de pied françois et suisses s'estoient meslez lesquelz ont fait un très grand carnage. Une partie des gens de pied des dits ennemis se rendirent dans le dit Jarnac, ce que voyant, mondit seigneur, il commanda au cappitaine Cossius et autres cappitaines avec luy s'en aller donner la teste baissée dans le dit Jarnac, ce qu'il fist fort courageusement, de façon qu'il les mist en tel désordre qu'ilz furent contraintz de gaigner le pont, le passer en toute dilligence et le rompre après eulx, qui leur vint fort à propos. Et ce sçoir mondit seigneur alla coucher au dit Jarnac prenant le logis du jour de devant des dits ennemis et la donna, le corps du dit prince de Condé mort, à Monsieur le duc de Longueville sur la requeste qu'il lui en fist.

Au dit lieu l'a laissé le dit sieur de Losses, remerciant Dieu de ceste heureuse victoire qui luy avoit donnée avecques bonne délibération de partir le lendemain pour suivre les reliques des dits ennemis de Dieu et de Sa Majesté. Et ce peult dire avecques toutte vérité que en l'exécution de la dite victoire mondit seigneur a foit tous les actes que le plus grand et le plus vieil cappitaine qui soit aujourd'huy en l'Europe pourroit faire, qui doibt faire espérer en luy à tout le monde ung si beau et si digne commencement toutes les grandes et dignes parties qui se peuvent désirer en ung grand prince.

Depuis la dite bataille gaignée, mondit seigneur pour ne perdre aucunement le temps s'est incontinent acheminé vers Coignac où l'admiral et d'Andelot que l'on dit estre blessez se sont retirez avecques ce qu'il leur reste de forces. Là mondit seigneur le XVe de ce mois les tient assiegez de façon qu'il sera très mal aisé qu'il en puisse eschapper ung seul, ayant mis son avant-garde d'ung costé de la rivière et retenu de l'autre la bataille. Mondit seigneur envoie vers sa Majesté le sieur de St-Rémy pour luy apporter cette nouvelle lequel estant parti quatre jours après le dit sieur de Losses a plus particulièrement faict savoir à sa dite Majesté le grand nombre des gentilzhommes desditz rebelles qu'il a trouvez mortz sur le champ aussi bien que de ceulx qui sont prisonniers encore, que l'on avoit peu recognoistre tous les dits mortz ne recueillir tous les dits prisonniers asseurant sa dite Majesté que la défaicte est si grande qu'il n'est nouvelle quelconque au dit pays de veoir dix chevaux desdits ennemis ensemble.

D'ailleurs sa Majesté a esté advertie par le sieur de Montluc d'un combat qu'il a donné à Pilles qui avecques mille ou douze cens chevaux avoit entrepris d'aller querir leurs vicomtes et les amener et conduire à leur camp. Lequel sieur de Montluc rencontra et tailla en pièces de quatre à cinq cens des dictz chevaux qui ont pris la fuite comme canaille sans combattre. Ainsi que a fait le dit Pilles sans que le dit sieur de Montluc ayt perdu ung seul homme.

Et au dos

Discours de la bataille du 13 mars 69.

Ce *Discours de la bataille de Jarnac* est presque identique à la relation des mémoires de Michel de Castelnau ; je pense qu'il doit lui être attribué.

V.

Colbert $\frac{24}{V}$ fol. 193.

Du camp de Jarnac, 14 Mars 1569.

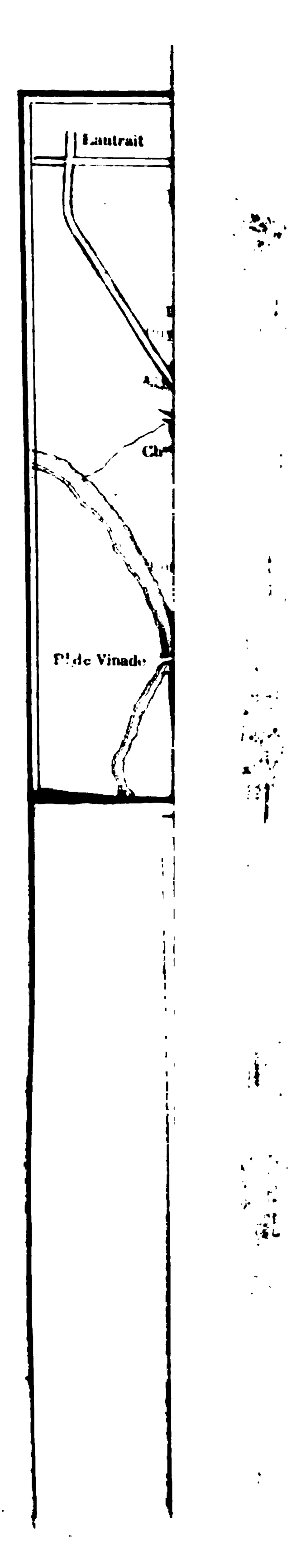
Relation succincte de la bataille de Jarnac où fut tué le Prince de Condé par l'armée du duc d'Anjou (1).

Monseigneur le duc d'Anjou et de Bourbonnais fils et frère du Roy et Lieutenant général de Sa Majesté représentant sa personne par tout son royaume, terres et seigneuries de son obéissance aïant durant cet hiver dernier empesché avec l'armée et forces qu'il avoit que le prince de Condé avec les siennes, soit par le moyen du passaige des rivières qu'il a tenté par plusieurs fois ou par terre ne s'allast joindre avec le prince d'Orange qui lors estoit entré dedans le Royaume avec bien forte et grosse armée aurait non seulement gardé le prince de Condé de passer mais poursuivy aux lieux où il estoit et faict toutes qu'il a esté possible pour essayer de le combattre, ce qu'il n'aurait peu tant à cause des retraites qu'il avoit à son advantage, l'incommodité des lieux et mauvais temps qu'il faisoit, que pour estre le pays environné de plusieurs rivières où il fallait passer tellement que ledit prince d'Orange se voiant hors de toutte espérance du passaige dudit prince de Condé fut contrainct de se retirer et rompre son armée, et lors mondit seigneur se délibéra d'entrer dedans le païs de leurs conquestes pour les aller forcer et combattre et s'achemina droict à Confollans où il passa la rivière de Vienne et de là par deus fois celle de Charente pour se retirer à Verteuil où il fut adverty que les ennemis prenoient le chemin de St-Jehan Dangely, Xainctes, Coignac pour passer ladite rivière de Charente en délibération d'aller du costé de Gascongne pour se joindre avec des forces que les vicomtes leur admenaient, et de là s'acheminer par le Languedoc et passant par Vivarayr se rendre en Bourgogne et Lorraine pour trouver le duc de Deux-Ponts qui faisoit levée pour eulx d'ung bong nombre tant de gens de cheval que de pied, sur quoy mondit seigneur encore qu'il fust du costé de la rivière où ils estoient, ad-

(1) Cette pièce se trouve encore dans le M. S. de Béthune, coté 8676, fol. 184.


UNIV.
OF
MICH.


UNIV.
OF


Lautrait
Pt de Vinade


UNIV.
OF
MICH.

visa de la repasser et s'en alla à l'entour de la ville d'Angoulesme qu'ils tiennent et ont fortifiée, et en laquelle ils ont laissé bonne et forte garnison pour leur coupper ledit chemin d'aller en Gascongne, et comme il arriva à l'endroict du dit Angoulesme, trouva qu'une partie des ennemis estoient déjà acheminés à Barbezieux et à Archiac lesquels désespérés de leurs entreprises retournèrent soubdain à Coignac et sur la dite rivière et tout sur l'heure, mondit seigneur partit et avec extrême dilligence et faisant fort grande traicte avec son armée, vint prendre un chasteau entre ledit Coignac et Angoulesme nommé Châteauneuf où commandait un écossois qui a été autrefois chargé de la garde du Roy avec ung bon nombre de soldats auquel mondit seigneur prenant le chasteau donna la vie et tout soudain et en fort grande diligence fut commandé de reffaire les ponts de Châteauneuf qui avaient été rompus et ung aultre à batteaulx à l'endroit qui avoit esté advisé et ce pendant que l'on y besoignait mondit seigneur marcha le lendemain qui estoit le vendredy XI° du présent moys avec l'armée droict au dit Coignac espérant de trouver partye des ennemis encore de deça ou de les y attirer et où ils n'y vouldroient venir cela serviroit pour recognoistre la vylle quant l'occasion se présenteroit de l'assaillir. Aussy pour mettre en doubte les dits ennemys de ce que mon dit seigneur avoit volonté de faire, et qu'ils pensassent qu'il ne deut point retourner au dit Châteauneuf passer l'eaue, et estant là il descouvrit que l'armée du dit prince délogeait du dit Coignac par l'autre costé de la rivière, et vint ce iour-là coucher au dit Jarnac et mondit seigneur retourna coucher au dit Châteauneuf et feit huict lieues avec toutte l'armée soit par l'aller et au retour, tant pour faire haster les dits deux ponts qui ont esté faicts au dit Châteauneuf que pour y faire passer toute l'armée, mais les ennemys le lendemain qui estoit le samedi XII° de ce moys avec toute leur armée se viendrent présenter sur un lieux hault qui est sur le passaige tellement que n'aiant peu estre les ponts parachevés mondit seigneur ne peult desloger ce jour-là du dit Châteauneuf et le dit prince avec sa dite armée coucha à une lieue et demie de l'autre costé de la dite rivière, et ce veoiant commanda mondit seigneur que toutte son armée commensast à passer dès le minuict sur les dicts deux ponts chacun régiment à son ordre et à l'heure qui leur fust ordonné, ce qui fust exécuté avec telle dilligence et promptitude que la place qui est sur la montaigne viz à viz du pont se trouva gaigner des nostres en laquelle les ennemis commençoient à venir par l'ung des bouts lesquels voiant que les nostres l'avaient desjà gaigné se retirèrent à ung quart de lieue de

là et prirent leur place de bataille près d'ung villaige fort avantageux et très difficile à cause d'un lieu éminent qu'il y avoit et d'ung ruisseau qui estoit devant eulx où il falloit aller à la fille et l'ung après l'aultre et estant ainsy les dits ennemys ils s'arrestèrent et se tindrent ferme là sans bouger ce que veoiant mondit seigneur feit incontinent descendre toutte son armée à une plaine qui se trouva devant eulx et soubdain feist l'escarmouche attachée bien roide, et menée de telle façon qu'ils furent contrainets de quitter le ruisseau faisant retirer leurs gens de pied lesquels se couvroient avec de grosses trouppes de cavallerie jusque à ung aultre lieu sur le bord d'ung estang et aultres ruisseaux qu'il y avoit et' passa soubdain l'armée de Monseigneur le mieux qu'elle peust estant toujours les ennemis attachés à la queue par les nostres jusqu'à la chaussée du dict estang ou ceux des dicts ennemys qui se retirèrent derrière furent soustenus de leurs harquebusiers et y eust une escarmouche fort grande et plusieurs charges qui y furent faictes, mais enfin veoiant que les ennemis l'avantaige en repoussant les nostres souvant et rudement estant la dite armée en lieu fort avantageux mondict seigneur fut contrainct incontinent recognoistre ung chemin à main droicte lequel encore qu'il fust assez difficile se trouva plus aisé et fist marcher toutte son armée de ce costé là et lors ils habandonnèrent la chaussée et en ce mesme temps fust commandé à ung régiment de reistres de passer sur ladite chaussée pour estre à leur flan, ce qu'ils firent, et les dits ennemis ayant tourné la teste droict à nostre armée qui passoit, vindrent à la charge fort vivement et les premières des troupes de mondit seigneur furent renversées et néantmoings si bien soustenues que après avoir duré le combat quelque temps mondit seigneur y arriva avec toute sa trouppe et les chargea si furieusement que le prince de Condé et plusieurs seigneurs cappitaines gentilshommes des leurs furent tués et pris prisonniers, et le reste se mit au grand gallop à fuir et se voullant parfois rallier, ils furent poursuivis si vivement qu'ils n'en avoient le moïen ni le loisir, et comme ils fuyoient et estant toujours poursuivis par mondit seigneur avec son armée, arriva le dit régiment des reistres qui avoit passé sur la dite chaussée, lequel avec le reste des nostres poursuyvit et exécuta la victoyre troyes lieues durant et mondit seigneur après avoir aussy poursuivi la victoire deux grandes lieues avec ses troupes et lui estant rapporté que plusieurs de ses ennemis, tant de cheval que de pied avoient pris la main gauche et s'estoient retirés dedans Jarnac, marcha soubdain avec l'artyllerie pour prendre la dite ville et château laquelle il leur feist abandon-

ner, et ceux des ennemis qui y estoient se retirèrent par le pont qu'ils rompirent après eulx et ne sçurent se sauver si promptement estant poursuivis de si près comme ils estoient, qu'il ne fust tiré là bonne partie de l'infanterie et dès le soir mesme mondit seigneur logea au dit Jarnac tant pour rassembler son armée que pour sçavoir ce qu'estoient devenus l'admiral Andelot son frère et les principaux qui restoient avec eulx ou luy fust que les nostres avoient poursuivy les dits admiral et Andelot jusques à Xainctes qui est à huit grandes lieues du lieu où la bataille a esté commencée et que bien près de la dite ville, la cornette du dit admiral fut prise et l'homme qui l'apportoit admena en vye prisonnier et que les dits admiral et Andelot qui estoient soubs la dite cornette se sauvèrent dedans la dite ville estant bien montés comme il estoient.

L'armée de mondit seigneur et celle des ennemis commencèrent à se veoir et prendre les advantaiges les ungs sur les aultres dès le dimanche matin XIII° de ce présent moys au soleil levant et dura le combat et la poursuitte des ennemis à la bataille que mondit seigneur a gaignée jusques à 6 heures du soir.

Faict au camp de Jarnac le lundy XIIII° jour de Mars 1569.

Au dos est escrit :

Discours de la bataille donnée entre Jarnac et Châteauneuf.

Vu et collationné certifié conforme au texte de la Bibl. Imp., f. v°. Colb. 24, f° 193.

Le Direct^r du Cabin. Historiq.,

Louis PARIS.

La même pièce a été publiée avec peu de variantes dans le tome VI des *Archives curieuses*, de Cimber et Danjou ; elle a pour titre : « Le vray discours de la bataille donnée (par Monsieur) le « 13° jour de Mars 1569 entre Chasteauneuf et Jarnac où est « tombé mort le prince de Condé avec le roole des mortz prison- « niers et blessez ». Cette dernière liste est identique à celle de la pièce n° 3.



TABLE



LA

MOTTE FÉODALE

DE

LOUBERT

PAR

A. R. D. V.

ASSISE sur la crête d'un coteau abrupt qui forme la rive droite de la Charente, la Motte de Loubert (1) se compose d'une éminence artificielle tronc-conique séparée du plateau, au nord et au nord-est, par un large fossé hémicirculaire. La plate-forme, élevée de 3 mètres au-dessus du bord extérieur du fossé, domine à 30 mètres environ de hauteur le cours de la rivière, les ruines d'un vieux pont du moyen âge et les terrains de la rive gauche qui s'éloignent en pente douce; l'église et les quelques maisons du village s'étagent tout auprès sur le flanc d'un petit vallon qui, du côté sud, descend vers le pont.

Des déblais, exécutés en 1878 pour les terrassements d'une route voisine, ont mis à jour un massif de maçonnerie rectangulaire de 7^{m} 50 sur 6^{m} 50, d'un appareil de pierres de taille (granit) très soigné, noyé dans le

(1) Au chef-lieu de la commune du même nom, canton de Saint-Claud, arrondissement de Confolens.

flanc sud de la Motte et qui, reposant sur le roc naturel, servait de fondements à une tour démolie il y a cinquante ans; quelques débris de murailles se trouvaient à côté, et plus bas, à un niveau inférieur de 4m 40 sur le bord d'un petit ravin ou chemin creux, aujourd'hui comblé, et qui autrefois complétait le fossé du côté sud et descendait vers la rivière, on voit encore un arceau de pierres de taille en arc surbaissé soutenant les terres, qui sert de porche à une salle basse, creusée dans le rocher et fermée par une porte ogivale. Quelques mouvements de terrain encore apparents dans les prés, derrière l'église, se rattachent au système de défense de cette partie de l'enceinte; un puits était creusé au pied de la Motte.

Le pont, encore praticable en 1576 (1) et qui ne conserve plus maintenant qu'une seule de ses quatre arches en ogive, devait être d'une largeur médiocre; les piles étaient munies d'avant-becs triangulaires et bâties en moellons avec revêtement de pierres de taille.

La Motte, ou « la Tour de Loubert » (suivant le nom qu'elle porte sur la carte de Cassini et qu'on lui donne encore communément dans le pays), paraît avoir appartenu, dès les premiers temps du moyen-âge, aux sires de Chabanais et Confolens, dont le premier connu est « Abon Cat-Armat », qui vivait sous Charles-le-Simple (vers 895) (2); dès le XIIe siècle au plus

(1) D'après un acte authentique.

(2) D'Hoziers. *Armorial général,* art. Chapt de Rastignac. — Ces terres de Chabanais et Confolens avaient été données avec celles de Melle et de Ruffec par Guillaume, duc de Guyenne et comte de Poitou, à Guillaume II Taillefer, 5e comte héréditaire d'Angoulême (992-1028). Elles étaient déjà inféodées à des seigneurs particuliers; le comte d'Angoulême n'en reçut que la suzeraineté par rapport aux profits du fief et de la mouvance féodale; c'est ainsi que Confolens et Ruffec, qui faisaient partie du Poitou, entrèrent dans l'Angoumois tout en restant dans le diocèse de Poitiers. (Vigier de la Pile.)

tard, elle était déjà entrée dans leur domaine particulier.

Sa position géographique était particulièrement intéressante en raison d'un vieux chemin qui, passant la Charente, sur le pont (et sans doute à gué dans le principe), aboutissait à une lieue et demie plus loin, au « Port de Manot », gué ou bac établi sur la Vienne, après avoir coupé l'ancienne voie gallo-romaine de Charroux à Périgueux, par La Péruze et Chassenon, qui court sur la ligne de partage des eaux des deux rivières assez rapprochées en cet endroit. La Charente est du reste jalonnée dans cette partie de son cours par des ouvrages militaires et des lieuxdits rappelant l'idée de défense et de frontières qui ne laissent aucun doute sur le rôle qu'elle dut jouer au début des temps féodaux (1); bien que peu large, elle offrait, par l'escarpement de ses berges, un obstacle assez sérieux, et les trois diocèses d'Angoulême, Poitiers et Limoges confinaient tout près de Loubert, par les paroisses de Chantrezac, Ambernac et Manot.

(1) Tandis que les noms de lieux d'origine ancienne ayant le sens d'habitation, comme « La Borde, Les Bordes, La Chaise, La Loge », etc., ou le sens de domaine et de culture, comme « Le Mas, Le Maine, La Salle, L'Age, Les Champs », etc., sont nombreux et également dispersés sur tout l'arrondissement de Confolens et les arrondissements limitrophes, ceux dont l'étymologie révèle une idée de lieu fortifié et de défense : « La Garde, La Barre, Les Barres, La Châtre, Le Quatre, Le Repaire, La Vigerie », sont au contraire assez rares et très singulièrement localisés. On les trouve sur la ligne de partage des eaux des bassins de la Tardoire et de la Charente, près de sa source (communes de Videix (Dordogne), Le Lindois et Massignac), puis en remontant vers le nord (communes de Massignac, Mouzon, Genouillac, Roumazières, Loubert, Saint-Laurent, Ambernac et Alloue), suivant une longue trainée qui suit la vallée de la Charente et l'accompagne jusques à travers les communes d'Epenède, Chatain (Vienne), Le Bouchage, Genouillé et Savigné (Vienne), où elle marque l'ancienne frontière de la Basse-Marche et du Poitou. En dehors de cette zone, longue de 50 kilomètres environ et large de 6 ou 7 à peine, et sauf trois vil-

On comprend de quelle importance dut être un tel point stratégique pour des seigneurs aussi remuants que les descendants d'Abon Cat-Armat, vrais types de ces fiers barons du haut moyen-âge, qui déclaraient volontiers ne tenir leurs fiefs que de Dieu et de leur épée, grands batailleurs et fondateurs d'églises, toujours prêts à déployer contre de puissants voisins leur bannière blanche à deux lions rampants de gueules, et dont quatre au moins sur six meurent au XIe siècle sous le harnais de l'homme d'armes.

C'est d'abord Jourdain I, fils d'Abon, qui fonda l'abbaye de Lesterps (vers 980) de concert avec sa femme Dìa et ses quatre fils, dont l'un, Ainard, fut moine du Mont-Cassin, et un autre, Renaud, abbé de Charroux (1025) (1).

Puis Jourdain II, son autre fils et successeur, qui se signala par de pieuses libéralités en faveur de Lesterps, entre autres : « *In parrochià S. Mauricii curte qui dicitur cellas* ». « *In villà Casanoli* (Chassenon) *mansos II* », « trois autres manses sur Exideuil, trois sur Montembœuf..., etc., etc. (2) », ce qui ne l'em-

lages de « La Garde » qui couvrent La Rochefoucauld au nord-est et au sud-ouest, « Les Barres », près Mortemart (Haute-Vienne); « Le Repaire », près Confolens, et « La Vigerie », commune de Bussière-Buffy (Haute-Vienne), il faut pour en retrouver de semblables descendre au sud jusqu'à Nontron et la limite du Périgord avec l'Angoumois et le Limousin, ou, partant de Saint-Junien, remonter vers le Dorat par Oradour-sur-Glane et Bellac. Partout ailleurs, sur les feuilles 154 et 163 de la carte de l'État-Major, il n'y en a pas; le seul nom « La Motte » se retrouve dispersé çà et là, mais on sait qu'il s'applique aussi bien à de simples tumulus et à des mottes féodales qu'à des ouvrages ayant eu une destination exclusivement militaire et une origine relativement récente.

(Voir la carte et les intéressantes théories de M. de Longuemar sur l'étude des voies antiques et des frontières de provinces par la carte de l'État-Major. — Congrès scientifique de Bordeaux, 1861.)

(1) Cartulaire de l'Abbaye de Lesterps.

(2) Cartulaire de l'Abbaye de Lesterps.

pêcha pas du reste d'avoir de regrettables démêlés avec Audoin, évêque de Limoges (992-1012), sur les terres duquel il faisait, paraît-il, de trop fréquentes chevauchées. Pour s'en défendre, l'évêque décida la construction d'un château à Beaujeu, entre Saint-Junien et Brigueuil; mais, un jour d'hiver qu'il était venu en hâter les travaux, Jourdain, prévenu, court l'attaquer malgré un froid rigoureux, le bat, disperse son escorte et le force à fuir en hâte, lui et le vicomte Guy, son frère, vers Limoges. Au retour, un des prisonniers de distinction qu'il ramenait le tua traitreusement par derrière. Peu de temps après, Jourdain Manzer, frère naturel du sire défunt, réussit à prendre Aimery de Rochechouart, deuxième frère de l'évêque Audoin, et ne le relâcha que quand les défenses inachevées du château de Beaujeu eurent été rasées (1).

Jourdain III, fils de Jourdain II, eut, avec Aldebert I, comte de La Marche et du Périgord, de sanglantes querelles au cours desquelles l'abbaye de Lesterps fut, dit-on, brûlée avec tous les gens du lieu qui s'y étaient réfugiés. Une charte de Guillaume V, duc de Guyenne et comte de Poitou (mort en 1030), dit qu'il mourut devant Casech *(ad oppidum Casech)* (2).

Ainard contracte après lui une brillante alliance, en épousant Barreld, sœur de Foulques Taillefer, huitième comte héréditaire d'Angoumois (1047-1087) : il guerroie contre Audoin, seigneur de Ruffec, au sujet du droit de juridiction sur quelques territoires des bords de la Vienne; peut-être le château de Confolens, dont il est le premier fondateur (3), en fut-il cause? Les possesseurs de fiefs redoutaient fort de voir de

(1) Chroniques d'Aymar de Chabanais.
(2) Cartulaire de l'Abbaye de Lesterps.
(3) Cartulaire de l'Abbaye de Lesterps.

nouveaux châteaux s'édifier autour d'eux, et ce fut là un sujet de luttes continuelles aux VIII[e] XI[e] et XII[e] siècle (1). C'était au temps d'Isambert, évêque de Poitiers (1047-1086), ou de son prédécesseur immédiat, et Ansac, prieuré dépendant de l'abbaye de Nanteuil-en-Vallée, dont Audoin était protecteur, fut pillé à cette occasion par le sire de Chabanais (2).

Jourdain IV, fils d'Ainard, fonde le prieuré de La Péruze « *inter Karentam et Viennam in luco Malefagi* » (3) et assiste, en 1079, à la dédicace de l'église; il établit à Lesterps des chanoines réguliers de Saint-Augustin, sous le gouvernement d'un abbé (1080), et, pas plus que ses devanciers, ne vécut en paix avec ses voisins. C'est de son temps que Boson III, comte de La Marche, fut tué sous les murs du château de Confolens qu'il assiégeait (1091). C'est lui enfin qui fonda l'église même de Loubert, en l'honneur de Saint-Jean-Baptiste, dont elle porte encore le nom.

La charte par laquelle il donnait dans ce but à Gautier, abbé de Lesterps (sans doute le B. Gauthier), et à ses religieux, un terrain dans l'enceinte du château « *in castro de Loberz* » était conservée au cartulaire de l'abbaye et datée entre 1080 et 1100. C'est l'acte de naissance de la paroisse (4). On y voit qu'en outre du terrain destiné à l'église, le sire de Chabanais en donnait un autre pour bâtir l'habitation des clercs et un troisième, d'un demi-sextier de surface, en dehors du *castrum,* pour un cimetière; il concédait à cette fondation, à titre de paroisse, toute l'étendue des enceintes fortifiées et « la forêt » voisine (5), avec les dixmes et

(1) Guizot.
(2) Cartulaire de l'Abbaye de Nanteuil-en-Vallée.
(3) Cartulaire de l'Abbaye de Lesterps.
(4) Voir à l'appendice.
(5) Cette forêt s'étendait sur le plateau qui sépare la Vienne de la

prémices, suivant la coutume ecclésiastique ; en outre, quatre sextiers de terre labourable pour l'entretien du luminaire, le droit d'affouage dans la forêt pour les clercs, et le droit de paisson et glandée pour leurs porcs et les sept porcs du curé.

Ce Jourdain IV mourut au cours d'un pèlerinage en Terre-Sainte, peu avant la première croisade (1093).

Jourdain V, son fils, nous apparaît dans tout l'appareil de sa puissance féodale en confirmant à Foucher, abbé de Lesterps, la donation de l'église de Loubert, devant la porte de son château de Chabanais et en présence de tous ceux qui s'y étaient rendus pour plaider devant ses assises judiciaires (1); la charte de confirmation mentionne même les quatre deniers placés par le donateur sur la tête du donataire, symbole matériel du désistement suivant d'anciennes coutumes. Une autre charte du même sire est signée, détail bien caractéristique, d'une simple croix avec cette mention ajoutée par le clerc : « *Ego Jordanus hanc crucem proprià manu subscripsi* » (2).

Le « *castrum* », dans l'enceinte duquel l'église de Loubert fut ainsi bâtie à la fin du XIe siècle, et la Motte qui en était le principal ouvrage, avaient été édifiés par quelqu'un de ses devanciers. Le Xe et le XIe siècle virent, en effet, les premiers possesseurs du sol morcelé par le système féodal, pourvoir à leur sécurité par la construction d'innombrables forteresses. La Gaule, dit Quicherat, en fut hérissée. Ils utilisèrent souvent

Charente et devait avoir à peu près les dimensions de la paroisse actuelle de Loubert (les limites de paroisses n'ont guère varié depuis le moyen âge), les lieux dits « Les Forêts » et « Les Essarts » en conservent le souvenir; les bois de La Boulonie, d'un côté, et ceux du Genêt et de la Sangle, de l'autre, en sont les derniers vestiges.

(1) Cartulaire de l'Abbaye de Lesterps.

(2) Cartulaire de l'Abbaye de Lesterps.

celles dont les Romains, en reculant devant les Barbares, avaient déjà parsemé le pays, à l'entrée des défilés, aux gués des rivières, sur les hauteurs qu'ils rencontraient en chemin ; mais l'absence de tuiles à rebords et de vallum, et les proportions énormes du fossé, ne permettent pas d'attribuer la Motte de Loubert aux légions romaines, qui ont laissé toutefois des traces de leur passage aux environs sur l'une et l'autre rive de la Charente (1). Elle est bien plutôt d'origine purement féodale et porta une de ces tours faites de boue et de bois, dont les chroniqueurs du XI[e] siècle nous ont laissé de si fidèles descriptions, « bâtisses naïves presque tou-« jours établies sur des monticules de terres rapportées « et défendues par de grossières palissades de bois ou « des haies vives plantées au-dessus du fossé, premiers « noyaux de la plupart des donjons du moyen âge » (2).

La plate-forme, de 22 mètres environ de diamètre, ne porte aucunes traces de fondations, et des vestiges de pieux verticaux et horizontaux retrouvés dans les déblais, à quelques mètres en contre-bas, pourraient bien être des débris des anciens plexii ; le fossé hémicirculaire qui l'entoure mesure 25 mètres de large sur 5 mètres de profondeur et se continuait, au sud, par le ravin ou chemin creux dont il a été déjà parlé.

(1) Sur la rive droite, le « Camp de César », simple lieudit, à 2 kilomètres nord de Loubert. Sur la rive gauche, le « Camp du Petit Mas Dieu », à 2 kilomètres sud de Loubert, dont les retranchements sont encore apparents sur le plateau en face du village de La Juricie. Aux pieds de ce même village on voyait encore il y a peu de temps, dans la Charente, une sorte de passerelle très primitive formée de gros blocs de granit espacés de deux en deux pieds environ au travers de la rivière et qui avait certainement une origine très reculée. Il existe dans le pays quelques autres échantillons de ces « perées », dont les pierres sont polies autant par les pieds des passants qui les foulent sans doute depuis l'époque gauloise que par le courant qui les submerge dans les crues d'hiver.

(2) *La Chevalerie*, Léon Gautier.

La tour elle-même, le donjon, ne pouvait avoir que des dimensions médiocres; elle commandait le passage de la Charente, où les maîtres du lieu avaient sans doute établi quelque péage (1). La deuxième enceinte, la basse-cour garnie de palissades et renfermant les communs, les logements et l'église, close à l'est et au sud par un prolongement du fossé de la Motte, et à l'ouest par les escarpements du coteau, descendait jusqu'à la rivière le long d'un petit vallon assez encaissé, qu'un ruisseau et un étang situé à 200 mètres en amont permettaient d'inonder aisément, défense excellente. Dans ces conditions, le chemin de Manot traversait, en sortant du pont, cette deuxième enceinte, ce qui le mettait entièrement à la merci de la place; en outre des portes par lesquelles il y pénétrait et en sortait du côté opposé, le chemin creux qui grimpait au pied sud de la Motte devait aussi donner accès au cœur de la place. Enfin, un large fossé, transformé aujourd'hui en mauvais chemin et qui, partant d'une coupure faite au nord de la Motte dans la crête rocheuse du coteau, court à 200 mètres en ligne droite vers le nord-est, indique que de ce côté-là s'étendait une troisième et plus vaste enceinte qui devait porter à quatre hectares environ la contenance totale des terrains enclos (2).

Eschivat, sire de Chabanais et Confolens, dernier descendant direct d'Abon Cat-Armat, épousa, au com-

(1) L'impôt perçu sur les chemins et aux passages des rivières sous le nom de « péage » remonte à l'époque mérovingienne; il fut usurpé et multiplié par les possesseurs de fiefs, sous le régime féodal. Son origine et sa justification étaient la sécurité et le bon entretien des routes ; de nombreux arrêts du Parlement en décidèrent dans ce sens, notamment au XIIIe siècle. (Lalanne. *Dictionnaire historique de la France.*)

(2) On sait qu'à cette époque troublée les enceintes féodales étaient les refuges naturels des tenanciers du fief, qui, en cas de danger, s'y renfermaient avec leurs familles, leurs meubles et leurs bestiaux. Certaines d'entre elles étaient assez vastes pour qu'on en pût cultiver une

mencement du XIIe siècle, une fille de Roger de Montgomery, comte de Lancastre et d'Almodis, comtesse de la Marche, et mourut, ainsi que sa femme, avant 1126, ne laissant pour héritière de leurs fiefs qu'une seule fille que son suzerain, Vulgrin II, dixième comte héréditaire d'Angoumois, s'empressa de fiancer à un sien parent, Robert de Craon, dit le Bourguignon. Le fief féodal étant essentiellement « une terre tenue à charge de service militaire », il importait absolument aux suzerains, à qui ce service était dû, d'avoir toujours des vassaux qui fussent vraiment en état de se battre auprès d'eux, et, mieux encore, des vassaux de leur choix ; un fief tenu noblement par une jeune fille ou une jeune veuve sans enfants était une sorte d'anomalie, de là l'étrange coutume de ces mariages d'office imposés par le suzerain, dont le XIe et le XIIe siècle offrent de nombreux exemples (1).

Mais le duc de Guyenne Guillaume, à qui cette union déplaisait, s'étant emparé des terres de Chabanais et Confolens avec l'aide et pour le compte d'Aymar de La Rochefoucauld, qui les revendiquait du chef de sa femme, le mariage fut différé « et le Bourguignon, de dépit, se fit moine ». Corlieu, qui nous donne ce détail, ajoute . « Le duc vint à mourir peu après et devant que « son fils, Guillaume cinquiesme, aussi duc de Guyenne « et comte de Poitou, s'en print garde, Vulgrin recou- « vra les terres, maria la fille avec Guillaume de Matha, « frère de Robert de Mont-Beron, et mit bonnes gar-

partie (De Caumont, *Archéol. militaire*). Il est assez singulier que l'on ne retrouve dans les défenses des diverses enceintes de Loubert aucun de ces parapets de terre qui complétaient d'ordinaire les fossés des châteaux, aux Xe et XIe siècles; peut-être ont-ils été nivelés par la charrue, et les quelques traces de talus encore visibles dans la partie est doivent-ils se rapporter à ce genre d'ouvrage.

(1) Léon Gautier. *La Chevalerie*.

« nisons ès chasteaux et places fortes des dictes terres. » Les mémoires disent que « le nouveau duc de Guyenne « fit semblant de vouloir courir sus à Vulgrin et « assembla quelques gens de guerre à Lymoges, mais « en fin le nez lui seigna. »

Quant à Robert le Bourguignon, soit dépit, chagrin d'amour ou dévotion, il était allé finir en Terre-Sainte, sous l'habit des Templiers, ce romanesque épisode de nos chroniques locales, et fut, dans la suite, le deuxième des grands Maîtres de l'Ordre (1136-1147). On peut, sans imagination fantaisiste, supposer que le château de Loubert et son pont, clef des bords de la Vienne, du côté de La Rochefoucauld, jouèrent quelque rôle dans ces événements.

Quoiqu'il en soit, Loubert fut à cette époque (XII[e] siècle) l'habitation ou la résidence passagère de quelque famille distinguée, comme le prouve la gracieuse et touchante épitaphe romane soigneusement gravée sur une pierre encastrée intérieurement dans le pied droit de la porte de l'église (1).

« Flore juventutis jaculo necis anticipata
« Agnes peccatrix jaceo nunc hic tumulata
« Cumque valere preces defunctis non dubitentur
« Ora qui transis, pax et requies mihi, dentur. »

le tombeau lui-même a été retrouvé lors de la construction du clocher actuel, à quelques pieds de profondeur, sous l'inscription même; il est, dit-on, creusé dans le roc et recouvert d'une large dalle ; on n'y trouva rien que les restes de la jeune fille qui y repose en paix depuis six cents ans. Mais le contraste de ce dis-

(1) Cette porte, la seule de l'église à l'origine, percée dans le mur nord, fait actuellement communiquer la nef avec le clocher. Elle était à proximité du chemin.

tique, d'une tournure si facile et si élégante avec la pauvreté du lieu et le caractère purement militaire de la Motte, fait songer à quelque sépulture de hasard, et le mystère dont elle reste enveloppée n'est pas sans grâce.

D'autres sarcophages ont été retrouvés plus récemment dans les terrains qui confinent au mur sud de l'église ; ils contenaient de petites urnes sépulcrales en terre cuite.

Les terres de Chabanais et Confolens et la tour de Loubert ne restèrent que pendant quatre générations dans la maison de Matha où les avait apportées le mariage de la fille d'Eschivat avec Guillaume (1) et c'est vraisemblablement leur petit-fils, peut-être même Jourdain-Eschivat, leur arrière-petit-fils et dernier descendant masculin, qui substitua au XIIIe siècle la solide tour de pierre, dont le soubassement existe encore, et des défenses en rapport avec l'art militaire de l'époque, à la vieille bâtisse de bois et aux palissades que ses devanciers avaient plantées sur la Motte et aux alentours. Mais, comme les terres rapportées de celle-ci n'offraient pas de fondations assez solides, il fallut rechercher plus bas les affleurements de granit naturel, et la nouvelle tour émergea du flanc de l'éminence artificielle dans lequel sa base était noyée ; on reconnaît encore très bien le niveau oblique auquel les terres s'élevaient le long des murailles. Une porte percée à plusieurs mètres de hauteur, dans le côté faisant face à la plate-forme de la Motte, donnait seule accès dans ce petit donjon carré de 7m50 de côté sur 6m50 dont les derniers pans de murailles ont été démolis il y a trente-cinq ans. Les traces de fondations retrouvées à côté, et la salle souterraine dont nous avons parlé au

(1) D'Hozier.

début, représentaient les logements et les communs de ce poste militaire, réduction du grand *castrum* primitif, et dans lequel les sires de Chabanais entretenaient sans doute quelques archers à leur solde. Un pan de vieux mur de 3m 60 d'épaisseur, noyé dans les dernières maisons du village, près de la tête du pont, faisait partie de la nouvelle enceinte qui dut conserver sensiblement les mêmes dispositions et le même périmètre que la petite enceinte du sud au XIe siècle. Les longs retranchements du nord-est furent très probablement abandonnés.

Quant à l'église, elle resta telle que l'avaient bâtie ses fondateurs au XIe siècle et telle qu'elle était encore il y a quelques années. C'est une simple nef de 25 mètres de long sur 6 mètres de large, orientée est-ouest, terminée par une petite abside voûtée en berceau, solidement appareillée en granit du pays, sans aucune recherche décorative; l'antéfixe qui couronne le pignon ouest, percé d'une petite fenêtre, trahit seule son caractère religieux; l'ancienne porte n'est point banale dans sa massive simplicité (1). Le portail ogival du XVe siècle, placé dans le pignon ouest et formé de trois gros tores en granit qui encadrent d'un seul jet les pieds droits et les cintres, n'y a été placé qu'en 1852 : il provient de la chapelle du petit prieuré de La Boulonie, bâti à une époque inconnue, à 2 kilomètres au nord de Loubert, au milieu de brandes sauvages, de bois et d'étangs dont les digues rompues ne retiennent plus les eaux ; il ne reste de cette chapelle, dans des décombres informes, que quelques chapiteaux en

(1) La plus ancienne des deux cloches porte, en caractères gothiques du XVe siècle, l'inscription : « Faicte pour S. Jean Baptiste de Loubert M. V C IIII XXX II » (1592 ?).

granit qui semblent dater du XIVe siècle (1). La carte de Cassini la nomme « Chapelle de St-Marc », et les gens des environs viennent encore parfois en pèlerinage sur ses derniers débris pour la guérison de certains maux. Des tuiles gallo-romaines éparses au même lieu attestent qu'il fut habité à une époque reculée : l'ancienne voie romaine de Charroux à Périgueux passait du reste non loin de là.

Lore de Matha, dernière héritière directe de Guillaume, épousa Raymond VI, vicomte de Turenne, puis, en deuxièmes noces, Simon de Rochechouart, seigneur de Tonnay-Charente (1304), lequel, après avoir pris à onze ans l'habit des Frères prêcheurs, avait fait annuler sa profession et obtenu la permission de se marier. Il était, en 1303, connétable de La Rochelle et testa en 1316 (2).

Aymery, leur fils, releva pour un temps le nom et les armes des anciens sires de Chabanais, Confolens et Loubert, mais après lui ces terres retombèrent en quenouille, et Jeanne de Rochechouart, sa petite-fille, les porta en mariage à Miles de Thouars vers 1364 (3).

Nous ignorons le rôle que put jouer la tour de Loubert durant la grande guerre anglaise qui agita si longtemps cette partie de l'Angoumois et du Limousin. Un mois avant la bataille de Poitiers, en août 1356, le prince de Galles, cherchant l'armée du roi Jean, fit étapes à Rochechouart, La Péruze, Lesterps, et passa par conséquent tout auprès, de même qu'en 1370, lorsqu'il vint de Cognac assiéger et mettre à sac Limoges.

(1) Des terres de La Boulonie payaient en 1629 une rente au prieur de La Fayolle (?), membre dépendant de l'Abbaye de Grammont; d'autres terres appartenaient aux Religieux de Saint-Martial de Limoges.

(2) Ph. de Bosredon. « Sigillographie de la Haute-Vienne », *Bulletin* de la Société historique et archéologique du Limousin, t. XXXVIII.

(3) D'Hozier.

Plus tard, sous Charles VI et Charles VII, peut-être servit-elle de repaire, comme les châteaux démantelés de Chalus et de Chalucet, à quelqu'une de ces petites bandes de routiers qui, se disant à la solde du roi d'Angleterre, rançonnaient les passants, levaient même des tributs sur les bourgs et commettaient toutes sortes de brigandages (1).

Catherine de Thouars, troisième descendante de Miles, après avoir épousé Gilles de Bretagne, baron de Retz (le Barbe-Bleue des contes de fées), supplicié à Nantes (1440) pour ses atroces cruautés et ses pratiques de sorcellerie, se maria en secondes noces avec Jean de Vendôme, et Jacques de Vendôme, son petit-fils, était encore qualifié en 1488 de « chastelain de Chabanays, Conffoulant, Loubert et Chastel-Morand (2) ».

Loubert même, « chastellenie » en 1526, portait en 1557 le titre de « Baronie » (3).

Le château paraît avoir disparu peu après, au cours des guerres de religion qui, vers 1567-1570, ravagèrent cruellement le pays.

On a trouvé aux pieds de la Motte, près des restes de murailles qui marquent la place des bâtiments d'habitation, quelques ossements humains et divers objets : le fer d'un carreau d'arbalète, un étrier et un éperon d'une forme typique, des fers de chevaux, quelques morceaux de casques brisés, un fer de lance, un beau bois de chevreuil, un andouiller de bois de cerf et des défenses de sangliers ; débris d'armes de guerre et de trophées de chasse, assez informes, il est vrai, mais qui, recueillis aux pieds de cette vieille tour démantelée, résument

(1) « Le château de Chalucet ». *Bulletin* de la Société historique et archéologique du Limousin.

(2) Le P. Anselme.

(3) Divers actes authentiques.

assez fidèlement les deux grandes passions de la vie féodale. Quelques monnaies de billon, à la marque de Charles IX, qui y étaient mêlées, précisent suffisamment l'époque de la catastrophe.

On sait du reste que les calvinistes, commandés par Caumont de Pilles et Pardaillan, commirent mille excès à Confolens, Brigueuil et Chabanais en octobre 1567. Une autre troupe, forte de 1,200 à 1,500 hommes, sous les ordres de Louis de Vauldry, chevalier, seigneur de Mony, prit d'assaut et saccagea, le 8 juillet 1569, le château de Chabanais vaillamment défendu par un brave gentilhomme du nom de La Planche et dont la garnison fut passée au fil de l'épée (1).

Jean de Pérusse des Cars, prince de Carency, comte de la Vauguyon, seigneur de Saint-Germain en Basse-Marche, Varaigne, Aixe, etc., capitaine de 100 hommes d'armes, chambellan du Roy, est aussi qualifié, en 1591, de seigneur de Confolens, Loubert et Brillac (2).

Au commencement du XVII[e] siècle, la baronie de Loubert, séparée des terres de Chabanais et Confolens, appartenait aux Sallignac-Fénelon qui la possédèrent jusqu'à la Révolution. Lorsqu'ils y faisaient par hasard quelque visite, c'est au bourg de Manot qu'ils descendaient dans une grande maison du style Louis XIII, voisine de l'église et où l'on montre encore une chambre où coucha, dit-on, l'archevêque de Cambrai. Ils avaient conservé cependant tout le personnel de sénéchaux, procureurs fiscaux, greffiers, notaires et sergents, nécessaire à l'exercice de leur haute justice. Mais grands seigneurs en Périgord, ils ne tenaient guère à un si mince fief, et, en 1630, « messire Pons de Salignac, sei-

(1) L'abbé Arbellot. « Documents relatifs à la ville de Saint-Junien.
(2) Ph. de Bosredon. « Sigillographie de la Haute-Vienne ».

« gneur baron de La Mothe-Fénelon, vicomte de Saint-
« Julien du Longt-Pont, Loubert, Magnac et aultres
« places », en aliéna sans difficultés une partie au profit de François Barbarin, escuyer, seigneur de Chambes.

C'est de François Masson, escuyer, son grand-père maternel, que ce François Barbarin tenait son petit château de Chambes (1), situé sur la Charente à quelques cents mètres en amont de Loubert et qui, avec ses douves, les deux tourelles qui gardent la porte de sa basse-cour, et les hautes toitures en tiers-point de son massif corps de logis et de ses tours, conserve encore intacte sa curieuse physionomie de la fin du XVI[e] siècle.

C'était, dès le XV[e] siècle, un fief noble mouvant de la tour de Loubert. Les guerres de religion qui troublèrent si profondément jusqu'à ce coin perdu de l'Angoumois avaient porté grand préjudice à ses revenus, et le bisaïeul de F. Barbarin avait dû solliciter de la grande chancellerie des « Lettres royaux en forme de
« terrier données à Paris le 18[e] jour de décembre 1561
« et scellées de cire jaune à simple queue », par lesquelles « Pierre Janvier, conseiller du Roy, nostre sire,
« lieutenant en la sénéchaussée et siège présidial
« d'Angoumois », « commétait deux notaires royaux pour reconstituer le Livre terrier de la seigneurie disparu, sur les déclarations des tenanciers adjournés à comparoir à cet effet et au besoin assignés par devant le sénéchal d'Angoumois ».

Cette intéressante procédure, dont il nous est resté un gros cahier de parchemin (2), n'avait sans doute pas été vaine, puisqu'aprés une génération le nouveau seigneur

(1) Archives du château de Chambes.
(2) Archives du château de Chambes.

de Chambes était en mesure d'accroître l'étendue et la dignité du fief maternel en achetant du baron de Loubert, pour 8,500 livres et « an devoir d'une paire d'éperons dorés à mutation de seigneur et d'homme », les biens et prérogatives ainsi énumérés dans le titre authentique daté du 27 septembre 1630 :

« Le droit de juridiction haute moyenne et basse et « particulière au dict seigneur de Salignac directement « et en première assise sur la paroisse de Pleau (La « Plaud) (1) en laquelle la maison du sieur de Chambes « est sythuée....., en toute son estandue dans la..... « de....., Baronie de Loubert non comprins ce qui est « hors icelle Baronie avecq pouvoir audict sieur de « Chambes de jouir du droict de juridiction de créer « officiers user et disposer de tous droits autorités pri- « villèges et prééminances, plus la ranthe due au dict « seig. de Salignac sur le Mas appelé Pastouret....., « plus certaine forest appartenant audict seign. de Sa- « lignac, appelée de la Sangle fonds et solle, circons- « tances et dépendances..... sithuées dans ladicte Pa- « roisse de La Pleau, celles de Manot et La Péruse « avecq pareilh et semblable droit de justice et juridic- « tion que dessus sur ladicte forest et non plus. Plus « le droit de contrainte sur lesd. habitans et Paroisse de « La Pleau qui ont accoustumé et sont contraignables « daler moudre leurs bleds à leur moulin de Loubert « pour par ledict sieur de Chambes et lessiens doréna- « vant les faire venir et porter leurs bleds moudre à son « moulin sithué en lad. Paroisse de la Pleau et jouir du

(1) Situé à 2 kilomètres sud-est de Loubert, ce petit village n'est aujourd'hui connu, comme au XVII[e] siècle, que sous le nom de « La Plaud », qui dans le patois local (dérivé du Limousin) signifie « la pluie »; par une anomalie assez curieuse, c'est sous cette forme française, orthographiée « La Pluye », qu'il figure dans des actes originaux du XVI[e] siècle.

« droit de moulin suivant ladicte coustume. Plus les « hommages et devoirs seigneuriaux appartenant au « seigneur de Salignac..... etc..... »

Par suite de la cession et suivant la coutume d'Angoumois, les seigneurs de Chambes, devenus hauts justiciers, se qualifièrent « chevaliers » et élirent leurs sépultures dans le chœur de la petite et bien modeste église de La Plaud, où leur rang leur donnait droit à tous les honneurs d'usage ; ils reçurent les hommages de quelques arrière-fiefs, un notamment « au devoir « d'une paire de gants blancs à mutation de seigneur « et d'homme », et firent revivre à leur profit, dans les grimoires tout au moins des officiers de leur petite juridiction, tout un passé féodal qui ne se soutenait déjà plus que par le prestige d'une tradition bien des fois séculaire.

La juridiction de Loubert s'étendait encore, en 1789, tant directement qu'en appel, sur les paroisses d'Ambernac, Chantrezac, Manot, La Plaud, La Péruze, Suris, Genouillac et Roumazières.

La cure, qui relevait de l'archiprêtré de Saint-Junien, au diocèse de Limoges, avait le titre de prieuré ; les divers titulaires furent : François Perrot (1567) ; Léonard Cellières (1681), qui, par son testament en date de 1690, élit sa sépulture dans l'église même ; Jacques Nicolas (1713) ; Baju (1745).

Enfin le « Mas de l'Osmonerye » (paroisse de La Plaud), cité dans un acte de 1561, est le souvenir lointain de quelque fondation hospitalière.



CHARTE DE FONDATION DE L'ÉGLISE DE LOUBERT (DE 1080 A 1100).

Æcclesie sancte fideli devocione subvenire ejusque utilitatibus pio amore concurrere justarum est mentium quia exinde celestium gaudiorum credunt percipere portionem. Igitur dum vivimus et sumus, considerare debemus quià de terrà sumus et in terram ibimus. Idcircò ego Jordanus, filius Ainardi et Barreldis, dono Deo et sancto Petro Stirpensis, in presentià domni Walterii abbatis et congregationi, solum terræ in castro de Loberz ad Æcclesiam in honore sancti Johannis Baptiste construendam et ad cimiterium et ad domum clericorum. Et cedo ejusdem Æcclesiæ in Parrochià totum castrum cum silvà ut ex his habeat decimas et primicias omnium qui secundum more ecclesiasticum decimant, tali modo ut habeat et possideat ipsam Ecclesiam cum suprà dicta decima ab hodierna die et deinceps Monasterium Stirpense et Abbates et clerici ; et faciant inde quecumque voluerint, et ut omnes in his habitantes habeat Parrochianos. Et cedo ad luminaria ipsius Æcclesiæ quatuor sextarios terræ arabilis, et aliam terram ad cimiterium foris castrum, et in alium locum dimidiam sextariadam. (Goffredus de Luperzio dedit Deo et sancto Petro Stirpensi decimam terræ de Rigoder.) (1).

Do in totam silvam quicquid necessarium est in ipso castro et ad Monasterium et ad clostra in usus clericorum et pastuarium ad dominios porcos et ad septem porcos presbiteri.

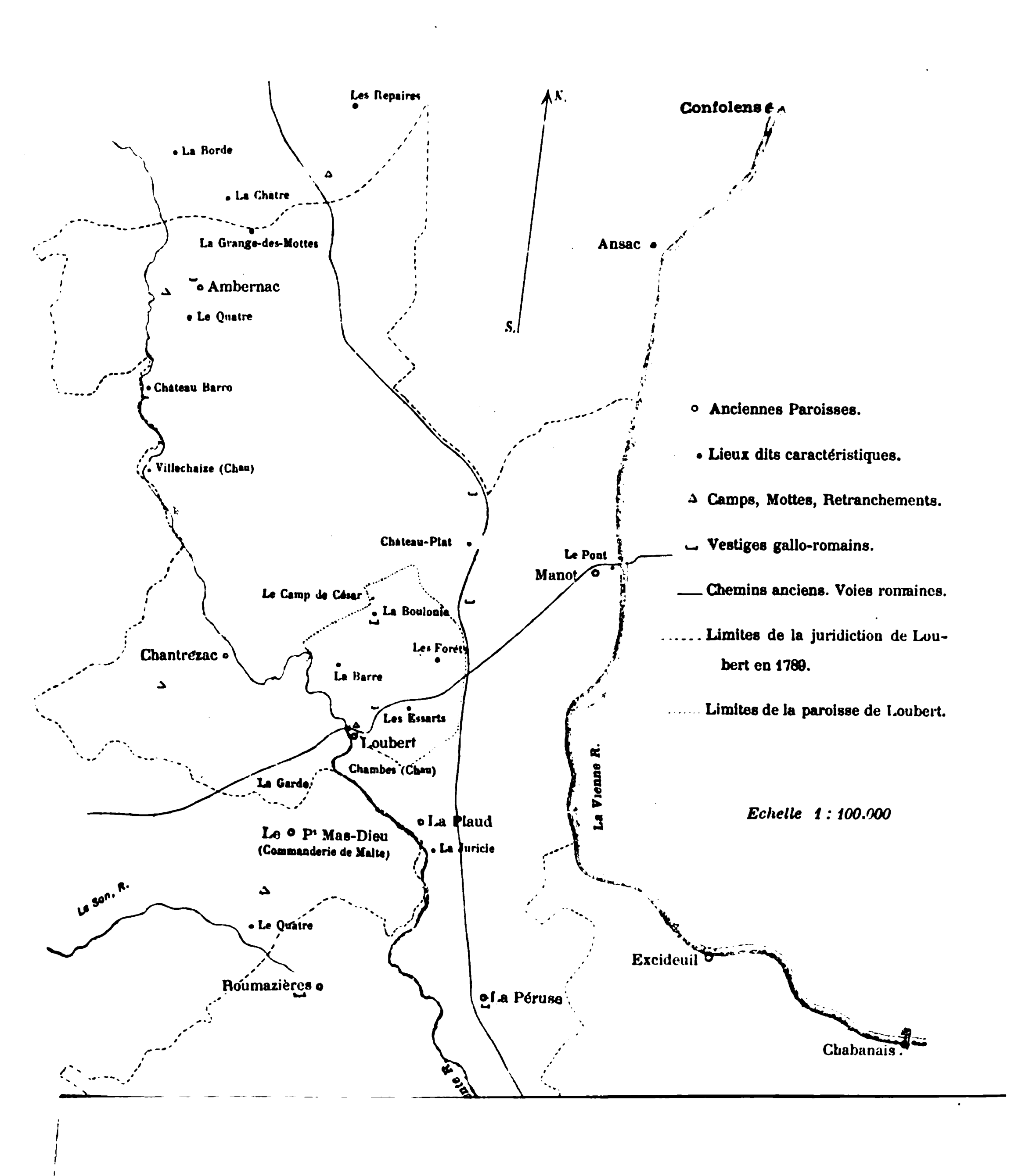
Si quis verò hoc donum et concessionnem meam inquietare et subvertere presumpserit iram Dei Omnipotentis incurrat et a calumpnià repulsus auri librasc Abbati et congregationi Stirpensis persolveat.

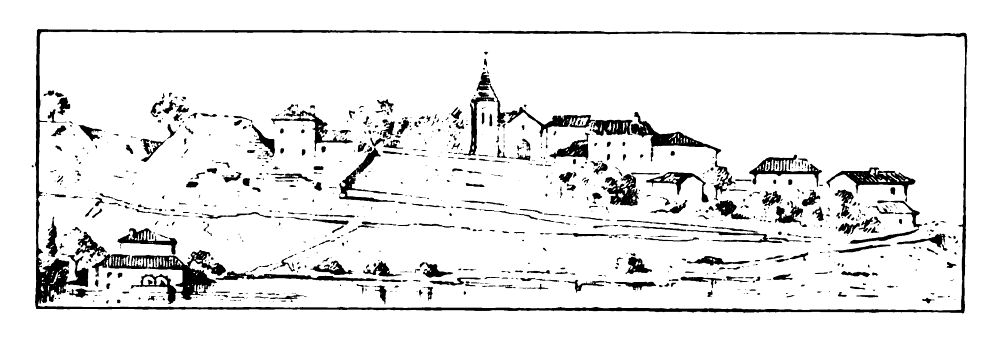
Haec supra scripta confirmavit Jordanus, filius ejus, domno Fulcherio Abbati et Monasterio Stirpensi ad portam Cabanensis Castri, in presencià omnium qui aderant ad placitum, ponens super caput suum quatuor denarios,

(Charte de l'Abbaye de Lesterps copiée sur l'original même, écrit au commencement du XII° siècle. — D'Hozier, *Armorial général*, art. Chapt de Rastignac. Preuves.)

(1) Parenthèse intercalée dans le texte original.




Les Repaires
N.
Confolens
La Borde
La Châtre
La Grange-des-Mottes
Ansac
Ambernac
Le Quatre
S.
Château Barro
Villechaize (Chau)
Anciennes Paroisses.
Lieux dits caractéristiques.
Camps, Mottes, Retranchements.
Vestiges gallo-romains.
Chemins anciens. Voies romaines.
Limites de la juridiction de Loubert en 1789.
Limites de la paroisse de Loubert.
Château-Plat
Le Pont
Manot
Le Camp de César
La Boulonie
Les Forêts
Chantrezac
La Barre
Les Essarts
Loubert
Chambes (Chau)
La Garde
La Vienne R.
La Plaud
Echelle 1 : 100.000
Le Pt Mas-Dieu
(Commanderie de Malte)
La Juricle
Le Son, R.
Le Quatre
Exideuil
Roumazières
La Péruse
Chabanais



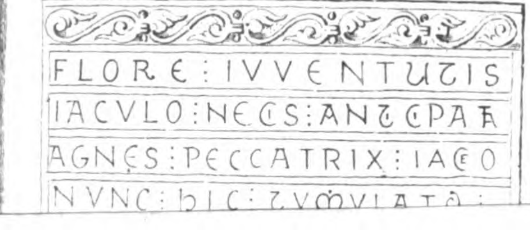
LE CASTRUM & LE VILLAGE
DE LOUBERT

Chemin de Manot

La Charente R.

Chemin

0 10 50 100m.



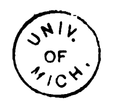
Constructions anciennes.

Constructions modernes.

M — Motte. *E* — Église

T —

F F —


UNIV.
OF
MICH.

LES

FERS A HOSTIES

DE

L'ARRONDISSEMENT DE CONFOLENS

(CHARENTE)

MESSIEURS les curés seraient pour les sociétés savantes de précieux auxiliaires, s'ils voulaient s'intéresser et participer à leurs travaux, dans le but d'enrichir le fonds commun de leurs observations spéciales. Ayant en main la garde des objets anciens, ils sont mieux placés que tous autres pour les signaler à l'attention du public studieux.

Parmi ces objets, les ustensiles destinés à la confection des hosties (1) tiennent une place importante; généralement, ils sont vieux et curieux, surtout ils sont très communs. Cependant on les ignore à peu près partout, parcequ'ils se cachent dans les presbytères, soit qu'on s'en serve encore, soit qu'on les ait mis au rebut pour acheter des hosties toutes faites (2) et s'éviter ainsi la peine de leur fabrication. En Angoumois, ils sont si oubliés qu'on ne trouve même

(1) X. B. de M., *Œuvr. compl.*, t. VI, p. 178.
(2) *Ibid.*, p. 184.

pas un mot à leur endroit dans les statistiques archéologiques, pourtant très complètes, de l'abbé Michon et du pasteur Lièvre.

Il y avait là une lacune : M. Eugène Huet, curé d'Esse, s'est efforcé de la combler et, avec une patience qui mérite toutes nos félicitations et nos encouragements, il a, non seulement recherché, mais encore moulé lui-même tous les fers à hosties qu'il a pu rencontrer dans l'arrondissement de Confolens. Nous espérons bien qu'il ne s'en tiendra pas là et qu'il poussera ses investigations jusque dans le diocèse entier. Il s'est créé un domaine, à lui de l'exploiter : personne ne lui en contestera le droit.

Sa collection comporte actuellement vingt-quatre échantillons. Pour qu'elle soit profitable à un plus grand nombre, il l'a généreusement multipliée. Outre son exemplaire personnel, en voici quatre autres ; un a été déposé au musée du Trocadéro, deux ont été offerts aux Sociétés archéologiques d'Angoulême et de Poitiers ; le dernier m'appartient. Grâce à celle-ci, je puis montrer quel parti l'archéologie doit tirer des nouveaux documents qui sont à sa disposition.

I

Avant de procéder à la description de chaque fer en particulier, jetons un coup d'œil sur l'ensemble, afin de résumer les caractères qui permettront de constater sûrement l'âge, le style et l'iconographie de ces petits monuments gravés.

Les palettes, entre lesquelles se cuit la pâte de froment, présentent trois aspects : le *rectangle,* le *carré* et l'*ellipse*. Le rectangle allongé, à bords parallèles, est la forme la plus commune, parce qu'elle est

est aussi la plus commode pour la gravure et le maniement du fer. A Brillac et à Chassenon s'introduit une variante, qui consiste à découper en triangle obtus la ligne inférieure, à l'endroit où elle rattache la palette au manche. Le rectangle ne précise pas rigoureusement l'époque, car s'il est médiéval, il est également renaissance et même moderne, comme en témoigne le fer de Saint-Germain.

Le moyen âge a même adopté le carré, quand il a voulu doubler le nombre des grandes hosties et les porter ainsi de deux à quatre. Ce procédé ne reparaît dans l'arrondissement de Confolens que quatre fois.

Plus fréquent est, au contraire, le système elliptique, qui prévalut à partir du XVII[e] siècle, puisque nous comptons six fers, ainsi dessinés et agrandis, dans le but évident de leur donner une forme plus gracieuse et de correspondre à la progression notable des grandes hosties (1). Cet agrandissement ne s'est pas fait sans éviter la lourdeur.

En règle générale, les formules gravées sur les palettes sont au nombre de quatre, deux grandes aux extrémités et horizontalement, deux petites entre les grandes et verticalement. La proportion entre la célébration du prêtre et la communion des fidèles est donc dans la même relation constante à toutes les époques. Cependant, il y a des exceptions, par exemple à Alloue, Suris et S[t]-Maurice, qui n'admettent pas la petite hostie ; à Esse (Leulier), où elle est unique, et à l'hôpital de Confolens, où elle est triple. De ce côté encore, il n'y a pas de caractéristique absolue pour la détermination de l'époque.

(1) Le diamètre s'est élargi de six centimètres à neuf et à dix, qui est la dimension moderne. (*Œuvr.*, t. VI, p. 185.)

L'iconographie est un point de repère infiniment plus sûr, car elle se modifie suivant les siècles et sa configuration est très tranchée entre le moyen âge et l'ère moderne, dont les idées sont si différentes de celles du passé.

Les petites hosties offrent cinq empreintes distinctes : les *monogrammes*, la *flagellation*, la *crucifixion*, la *Ste-Face* et l'*Agneau pascal*. Le nom de Jésus (1) est très fréquent, sous sa forme hiératique avec le *sigma* final en C, I H C, comme à Oradour ; puis avec sa transformation latine, I H̄ S ; ensuite sous la forme jésuitique, comme à Cherves, c'est-à-dire avec l'accompagnement des trois clous de la passion ; enfin, sous la forme moderne, le crucifix posé sur la traverse de la lettre H, tel qu'à St-Laurent-de-Céris. Le premier et le second type sont ceux du moyen âge, le troisième appartient au XVIIe siècle et le dernier nous est presque contemporain.

Le monogramme du nom de Jésus se complète par celui de Christ (2). A Chassenon, Esse, Hiesse et Nieuil, il est écrit comme le faisaient les byzantins, mais avec la finale latinisée : X P S doit donc se lire X*Pistu*S. Le XVIIe siècle, à Cherves, a préféré graver le nom en entier : CHRISTVS.

L'hostie est frappée au nom de Jésus-Christ pour indiquer la présence réelle dans le Sacrement eucharistique. Le fidèle ne reçoit pas le pain dont il n'existe que l'apparence, mais le Dieu-homme qui s'y dissimule. Trois fois, avant de communier, le prêtre invoque le Christ en ces termes : « Domine Jesu Christe, qui « dixisti... Domine Jesu Christe, Fili Dei vivi.... « Perceptio corporis tui, Domine Jesu Christe... » et

(1) *Œuvr.*, t. I, p. 116, 277 ; t. VI, p. 184.
(2) *Œuvr.*, t. VI, p. 184.

quand il dépose l'hostie sur les lèvres du fidèle, il lui dit : « Corpus Domini nostri Jesu Christi... » L'iconographie, parfaitement appropriée à la circonstance, s'est donc directement inspirée de la liturgie.

C'est également au texte liturgique qu'il faut demander la signification de l'Agneau pascal (1), puisque le prêtre, en montrant l'hostie aux fidèles, leur répète les paroles mêmes du précurseur : « Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi ». Cet Agneau fut très goûté du moyen âge, le XVIII[e] siècle le mit aussi en vogue à Excideuil et à S[t]-Maxime de Confolens. Il est *triomphant,* c'est-à-dire debout, passant sur une terrasse (tantôt à droite, tantôt à gauche), ou même posé sur le livre apocalyptique, comme à Excideuil, arborant la croix à étendard qui est le trophée de sa victoire sur la mort, nimbé pour attester qu'il est un symbole divin et détournant la tête en arrière pour inviter à le suivre.

L'hostie est historiée de deux faits de la passion : la *flagellation* (S. Barthélemy de Confolens), plus tard imitée à Cherves et la *crucifixion* (2) (Beaulieu, Saulgond) ; à Mazerolles, le Christ en croix est désigné par deux lettres, l'initiale et la finale du nom de Jésus, *JesuS;* la prononciation a motivé le J au lieu de l'I traditionnel. S'il manque la lettre médiane H, c'est évidemment faute de place, le milieu du champ étant occupé par le corps du crucifié et le graveur n'ayant pas voulu mettre deux lettres d'un côté et une seule de l'autre, ce qui eût rompu l'équilibre. Il ne serait nullement dans l'esprit des hautes époques d'interpréter par deux mots : *Jesus Salvator*.

La sainte Face, telle qu'elle s'imprima sur le mouchoir de sainte Véronique et que la conserve à Rome

(1) *Œuvr.*, t. I, p. 551, à *Agneau pascal.*
(2) *Œuvr.*, t. VI, p. 182.

la basilique vaticane (1), est un autre souvenir de la douloureuse passion. Elle caractérise le XIIIe siècle, à Mouzon et à St-Barthélemy de Confolens, qui y ajoutent le nimbe crucifère pour spécifier la divinité ; puis le XVIe siècle, époque où cette dévotion fut en grand honneur. A Brillac, le nimbe en croix est fleurdelisé en signe de royauté, car Pilate avait dit aux Juifs : « Ecce rex vester » et inscrit sur l'écriteau : « Rex Judæorum » ; les roses rouges qui l'accompagnent dénotent le sang versé sur la croix (2).

Sur les grandes hosties, le thème est à peu près le même : *Flagellation, portement de croix, crucifixion, résurrection, majesté, agneau pascal, monogrammes, adoration du Saint-Sacrement.*

Au canon de la messe, le prêtre fait mémoire de la Passion, comme il l'avait déjà fait à l'offertoire : « Unde et memores, Domine, nos servi tui, sed et plebs tua sancta, ejusdem Christi Filii tui Domini nostri tam beatæ passionis ». La Passion est exprimée par trois scènes : la *flagellation* (Cherves), le *portement de croix* (Cherves et Saint-Christophe de Confolens), mais surtout par la *crucifixion,* qui fut toujours si populaire sur les fers à hosties. Les deux premières nous descendent aux XVIIe et XVIIIe siècles : à Cherves, la flagellation est certainement imitée, comme toute l'iconographie, d'un modèle du moyen âge. En tout cas, ce sont des exceptions dans le cycle habituel.

La crucifixion varie jusqu'à trois fois son type. Le Christ est seul, ou accompagné de la Vierge et de saint Jean, debout sur le Calvaire, ou désigné par des inscriptions de quatre sortes : le nom de Jésus, J S (Saint-Barthélemy de Confolens, Suris, Oradour, Mouzon) ;

(1) *Œuvr.*, t. II, p. 377, 393 ; t. VII, p. 498.
(2) *Œuvr.*, t. VII, p. 384.

les deux monogrammes I H S, X P S (Beaulieu, Chassenon, Saulgond, Nieuil); le titre de la croix I N R I (Hiesse). Le monogramme I H S a été imité à Esse au XVII[e] siècle; l'époque moderne a dressé le crucifix sur la traverse de la lettre médiane de ce même monogramme comme pour donner le nom en même temps que la représentation du Sauveur.

Quand le moyen âge a répété la crucifixion sur le même fer, comme à Chassenon, il a varié l'attitude; au XVIII[e] siècle, à Excideuil et à Saint-Maxime de Confolens, la répétition est identique, ce qui montre le graveur à court d'idées.

La résurrection est motivée, au XIII[e] siècle, par la prière qui suit l'élévation : « Unde et memores..... necnon et ab inferis resurrectionis ». Les siècles suivants ne l'ont pas adoptée, quoique ailleurs elle figure sur des fers récents.

La Majesté (1) est le complément de la résurrection, qui ouvre la série des mystères glorieux. L'*Unde et memores* ne nomme que l'Ascension, « sed et in cœlos gloriosæ Ascensionis »; mais si le Christ ressuscité monte aux cieux, c'est pour s'y asseoir à la droite de son Père, ainsi que chante le *Gloria in excelsis :* « Qui sedes ad dexteram Patris ». A l'offrande du calice, le prêtre parle de la majesté divine : « Offerimus tibi, Domine, calicem salutaris, tuam deprecantes clementiam ut in conspectu divinæ majestatis tuæ, pro nostra et totius mundi salute cum odore suavitatis ascendat ». Le Christ règne, après avoir souffert. Il est assis sur un trône, bénissant le monde qu'il a racheté et conservé : ses attributs sont deux chandeliers (Esse-Leulier), parce qu'il est la lumière spirituelle (2) et

(1) *Œuvr.*, t. VI, p. 183.
(2) « Lux lucis et fons luminis » (*Hymne du bréviaire romain*).

les deux fenêtres de l'Ancien et du Nouveau Testament (1) (Hiesse), qui ont illuminé les ténèbres de la terre. Son nimbe crucifère le fait reconnaître pour Dieu et aussi l'absence de pieds, qui le montre élevé dans les cieux et dégagé de la marque spéciale de son pèlerinage ici-bas (2).

L'Agneau pascal reparaît, après avoir figuré sur les petites hosties, pour la même cause et sous un aspect semblable. Mais ici son état glorieux est attesté par l'auréole multiforme qui l'enveloppe ; d'abord, c'est un quatrefeuilles à lobes arrondis (Saint-Maurice-des-Lions), même à redents (Brillac) ; puis les lobes se multiplient indéfiniment, ce qui constitue le polylobé (Oradour, Brillac) et enfin les redents seuls subsistants, il s'ensuit comme un zigzagué dont les pointes simulent des rayons (Saint-Maurice). Cette dernière forme a été aussi employée pour glorifier le Crucifix (Brillac). A Saint-Christophe de Confolens, l'auréole forme bordure autour de l'hostie ; ses rayons sont alternativement droits et flamboyants. Nous arrivons ainsi graduellement à la couronne, qui groupe, comme dans un trophée, tous les instruments de la Passion (Saint-Christophe de Confolens) ou tresse autour la couronne d'épines.

L'Agneau consumé sur l'autel (Saint-Christophe) est une invention du XVIII[e] siècle, qui n'a pas plus fait école que l'Adoration du Saint Sacrement par les anges (Saint-Germain). Les têtes d'anges ailées, c'est-à-dire spiritualisées, puisqu'elles sont dépourvues de corps,

(1) « Fenestra salvans duplex : scilicet ipse Christus, qui est fenestra arcæ vel etiam mundi hujus et fenestra lateris ejus » (Pierre de Capoue, dans le *Spicileg, Solesmen.*, t. III, p. 199). — *Répert. arch. de l'Anjou*, 1863, p. 62.)

(2) *Œuvr.*, t. VI, p. 183.

trouvent leur interprétation normale dans le *Panis angelicus* gravé sur le fer de Cherves.

Les monogrammes des noms de Jésus et de Christ nous sont connus. A Suris, Manot, Esse et Saint-Maurice, on lit J H S et X P S dans cette dernière localité.

Les inscriptions sont propres au moyen âge et ce n'est qu'exceptionnellemcnt que Cherves les emploie. Elles encadrent l'hostie d'une légende gothique, frappée au poinçon d'une façon assez négligente et avec des abréviations peu épigraphiques. Les textes sont fournis par les Evangiles, à Mouzon, Suris, Saint-Maurice et Saint-Barthélemy de Confolens ; on remarquera les points-milieux en étoiles ou croisettes.

Notons encore, pour en finir avec les détails, les roses et rosiers, à Alloue et Saulgond, en souvenir de la Passion, suivant l'allégorie de saint Bernard, et, à l'époque moderne, les Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, qui expriment une dévotion contemporaine.

Les fers de l'arrondissement de Confolens donnent lieu encore à trois remarques : la palette bombée de Suris, à la façon des cuivres des émaux limousins, tandis qu'elle est constamment plate ailleurs ; la variété des motifs, les imitations et les marques et signatures.

Aucun de ces fers n'est artistique ; tous relèvent de l'industrie, qui en a confié l'exécution à des mains généralement peu expérimentées. Malgré cela, ils sont intéressants, car ils donnent lieu à des observations iconographiques. Le graveur a eu certainement des modèles sous les yeux, mais il ne les a pas copiés servilement ; il a choisi ses motifs ici et là et avec eux il a composé ses fers à sa guise. Aussi, tout en notant, au détail, des ressemblances évidentes, il faut convenir que l'ensemble offre une succession de variétés réelles : je parle ici pour les hautes époques.

Les imitations se réduisent donc à des hosties séparées, ce qui permettrait de distinguer des filiations. Mais, pour arriver à un résultat satisfaisant, il serait nécessaire d'opérer plus en grand que je ne fais ici. Toutefois, il importe de signaler la similitude des Saintes Faces de Nieuil et de Saint-Barthélemy de Confolens; de l'Agneau, à Mouzon et à Suris; de la Crucifixion, à Chassenon et à Nieuil; du Nom de Jésus, à Saint-Maurice-des-Lions et à Esse.

On parviendrait peut-être même à grouper les produits des divers ateliers en s'attachant aux signatures et aux marques. Les premières sont récentes et se réduisent à deux : l'une, à Oradour, répète le nom sous deux formes, initiales, puis prénom abrégé et nom de famille, C B, CH. BERGIER; l'autre, à Excideuil, se contente du nom de famille en majuscules et minuscules, JOVRJON (1). Du XVIII[e] siècle remontons au XIII[e], qui nous fournit trois marques poinçonnées dont on ne sait pas encore bien la signification précise. Sont-ce des marques d'atelier? Je le croirais pour la rose à huit lobes de Manot, de Mouzon et de Nieuil et le C carré pointé de Saint-Maurice. Serait-ce, au contraire, un poinçon de contrôle, comme à Beaulieu, Chassenon et Saulgond? C'est fort possible, mais je dois faire ces trois remarques : que les C adossés et pointés sont très fréquents et que je les ai observés en Anjou, en Poitou et en Périgord; que les fers où ils sont empreints ont, plus que les autres, surtout pour l'épigraphie, une physionomie plutôt romane, c'est-à-dire arriérée; enfin

(1) Sur un fer à hosties de la Saintonge, je lis :

JOVRJON . A . S . ESTIENNE.

Les deux fers signés de ce nom proviendraient donc du Forez; mais le saintongeais me paraît plus ancien d'une trentaine d'années.

La même signature se voit aussi sur les fers de Saint-Pierre de Mont-de-Marsan et de Pontenx-les-Forges, dans les Landes.

que le type et l'exécution diffèrent tellement qu'il devient impossible d'en faire une catégorie à part, soit pour l'atelier, soit pour le graveur.

Le graveur était-il un industriel local ou les paroisses s'approvisionnaient-elles en dehors de l'Angoumois, dans un centre de fabrication? Nous l'ignorons complétement et, pour le moment, rien ne nous met sur la voie pour trouver la solution de ce petit problème géographique. Au fond, il ne nous déplaît pas de reconnaître un ou plusieurs ateliers à Angoulême, au chef-lieu du diocèse, mais avec compénétration des provinces voisines. Confolens, qui fut autrefois en partie du Limousin et en partie du Poitou, nous ramènerait de ce côté.

Quoi qu'il en soit de l'origine, qui reste à déterminer, je constate trois époques parfaitement distinctes, comme je l'ai observé ailleurs. Les fers sont renouvelés au XIII[e] siècle, vers le milieu, et ce sont les plus abondants, aussi les plus curieux; cette série se prolonge jusque dans le XIV[e] siècle, la délimitation de l'un et de l'autre étant difficile à établir. La Renaissance modifie le type et la main-d'œuvre; nous n'en avons malheureusement qu'un seul spécimen. Enfin, l'ère moderne commence avec le XVII[e] siècle, qui a ses allures propres; il est ici assez bien représenté. Le XVIII[e] siècle s'achemine à la décadence. Sur vingt-quatre fers, une quinzaine revient à la première période, résultat considérable pour l'archéologie. Il importe, maintenant qu'ils sont connus et classés, de veiller avec un soin jaloux sur leur conservation. J'aurais souhaité leur admission à l'exposition rétrospective d'Angoulême : la publication de cette notice va fixer sur eux l'attention du monde savant, résultat pratique que je me félicite d'avoir provoqué.

II.

De la synthèse passons maintenant à l'analyse des fers angoumoisins, révélés par M. le curé Huet et mis en lumière par la Société archéologique de la Charente. Je serai sobre d'observations, pour ne pas tomber dans des redites, car plusieurs fois déjà j'ai eu occasion de traiter pareil sujet.

1. — MAZEROLLES (CANTON DE MONTEMBŒUF).

Rectangle de 0,19 de largeur sur 0,08 de hauteur. Les petites hosties, 1, 2, superposées ont trois centimètres de diamètre, et six les grandes, disposées horizontalement, 3, 4. L'hostie du fidèle n'a pas de ligne de découpage, mais une torsade; celle du prêtre, au contraire, a deux torsades et un filet extérieur que doivent suivre les ciseaux.

I. *Nom de Jésus*. I H S, en lettres romanes, serré entre deux rangées de perles qu'accompagne, en haut et en bas, une ligne de croisettes ou de fleurettes cruciformes.

2. *Crucifixion*, avec les lettres J S dans le champ; la tête du Christ est entourée d'un nimbe uni et penche fortement à droite; les pieds sont percés d'un seul clou et posés de profil, quand tout le corps est de face.

3. *Crucifixion*. — En haut, le soleil en étoile, et la lune en croissant. La croix est plane, avec un bourrelet autour. Le Christ ressemble au précédent et son

nom est inscrit à hauteur de sa poitrine sous la forme romane I H̄ S X P̄ S. Le sol du Calvaire, bossué, produit de l'herbe et des fleurettes.

4. *Majesté.* — Trône en manière de banc, orné de colonnettes accouplées au devant du coffre et soutenu par une arcature courante. Le Christ y est assis, en robe et manteau, mais sans pieds, conformément à la tradition. Sa main droite levée bénit à trois doigts et de la gauche il tient le globe du monde, cerclé et crucifère. Un nimbe en roue entoure sa tête, grave et sans barbe.

Les similaires ne manquent pas : le type est celui du milieu du XIIIe siècle, avec des réminiscences romanes.

2. — ALLOUE (CANTON DE CHAMPAGNE-MOUTON).

Dix-sept centimètres sur huit pour le rectangle du fer, qui ne donne que deux grandes hosties, d'un diamètre de six centimètres, avec un double cordonnet très saillant en plus du cercle de découpage.

La gravure est mauvaise, quoique du XIIIe siècle.

A droite, la *Crucifixion* : croix mince et ronde comme une baguette, nimbe uni, trois clous; en haut, le soleil et la lune. Sur le sol poussent deux vigoureux rosiers fleuris.

A gauche, l'*Agneau pascal*, sur un champ semé de roses. Sa tête, entourée d'un nimbe uni, se détourne; sa patte dextre soutient la hampe d'une grande croix processionnelle, dont les extrémités sont fleuronnées et à laquelle est fixée une flamme qui ondule.

3. — ESSE (canton sud de Confolens) (1).

Largeur et hauteur, 0, 13, ce qui donne un carré, cantonné de quatre grandes hosties, de six centimètres de diamètre, avec une petite, au centre, de deux centimètres et demi.

1 2
5
3 4

1. *Majesté.* — Trône rectangulaire, percé de ces arcades à jour qui forment la crête des châsses limousines ; au marchepied, rang de perles et, au-dessous, arcature courante. Dieu, assis, en tunique et manteau, nimbe crucifère, sans pieds, main droite levée haut pour bénir à la latine, globe cerclé à trois compartiments et portant la croix de Rédemption. Sur la tête, une étoile ; à droite et à gauche, un trèfle, une étoile et un chandelier, à large pied cintré. La strie du pourtour imite un perlé, de même aux autres hosties.

2. *Crucifixion.* — Croix plate à rebord saillant, surmontée, au-dessus de la traverse, du soleil et de la lune. Longs clous, au nombre de trois, qui percent les mains et les pieds, posés de profil, le corps restant droit ; petit jupon descendant jusqu'à moitié des cuisses ; nimbe crucifère autour de la tête penchée. Dans le champ, noms de Jésus et de Christ, avec les sigles renversés et une troche de perles à l'extrémité du prolongement des lettres H et X.

3. *Résurrection.* — Le sépulcre est un sarcophage, haut et large, partagé par une ligne perlée en deux

(1) Ce fer appartient à M. Leulier, qui en a hérité de son grand oncle, autrefois prieur à Chabrac, canton de Chabanais.

bandes semées de croisettes. Le Christ enjambe le rebord, vêtu d'un manteau jeté en sautoir, bénissant de la main gauche, ce qui est une faute en iconographie et de la droite arborant une croix pommetée, à laquelle est fixée une bannière, découpée en double flamme et marquée d'une petite croix. Son nimbe n'est pas crucifère, mais disposé en roue ou plutôt à rayons.

4. *Crucifixion*. — C'est la répétition du n° 2, avec cette double variante que la croix est *perronnée* ou élevée sur deux degrés, au lieu d'un seul et que les monogrammes sont remplacés par les témoins ordinaires de la mort du Sauveur, la Vierge et saint Jean, debout, nimbés, les mains jointes en signe de douleur.

5. *Nom de Jésus*. — La ligne de découpage inscrit une seconde ligne perlée; dans le champ, le monogramme I H S est surmonté de deux sigles pontés, avec une petite croix au-dessus.

L'exécution de ce fer n'indique pas un ouvrier de talent, quoiqu'il ait travaillé à une bonne époque, qui est le milieu du XIII[e] siècle.

En haut, on remarque le poinçon, composé de deux C adossés en X, avec un point central.

4. — HIESSE (canton nord de Confolens).

(Planche I.)

Le fer rectangulaire a dix-sept centimètres et demi de largeur sur dix de hauteur.

Le diamètre des grandes hosties (1, 2) est de six centimètres et celui des petites (3, 4) de trois.

Leur disposition est celle-ci : $1\,{}^{3}_{4}\,2$, c'est-à-dire que les petites sont en nombre égal aux grandes et placées

verticalement entre celles-ci, qui s'alignent horizontalement.

La ligne extérieure est faite pour le découpage. Un double cercle strié délimite le champ ; il n'y en a qu'un seul pour les hosties destinées aux fidèles.

1. *Majesté.* — Dieu, sans pieds, est assis sur un trône, dont le siège est soutenu par deux colonnettes et surmonté de deux fenêtres ogivales à deux baies chacune. Nimbé du nimbe crucifère, vêtu d'une tunique et d'un manteau, il bénit à la manière latine, c'est-à-dire à trois doigts, le globe du monde crucifère qu'il élève de la gauche.

2. *Crucifixion.* — Le Christ, attaché par trois clous à la croix, incline légèrement à droite sa tête, entourée du nimbe crucifère ; le corps est droit et rigide ; un jupon étroit, noué sur le côté, couvre sa nudité. Au-dessus de la traverse de la croix, le soleil est représenté en étoile et la lune en croissant. Dans le champ est gravé, en belle gothique ronde, le titre qui proclame Jésus de Nazareth roi des Juifs : I N R I. Les lettres N et R se prolongent en palmette.

3. *Nom du Christ.* — Le monogramme du nom du Christ est écrit à la manière grecque, X P C. Au-dessous sont deux petites croisettes et, au-dessus, trois roses, surmontées d'une croix, à branches égales et pattées.

4. *Nom de Jésus.* — Le monogramme du nom de Jésus se présente sous la forme latine, I H S, avec l'accompagnement de la croix et de la rose comme à l'hostie précédente.

L'iconographie de ce fer est connue. Je l'ai signalée, entr'autres, à Dissais (Vienne) et à Chaudefont (Maine-

et-Loire). La date d'exécution doit être, de part et d'autre, la fin du XIII[e] siècle.

5. — BEAULIEU (canton de Saint-Claud).

Largeur, 0,17; hauteur, 0,075. Diamètre des grandes hosties, 0,055; des petites, 0,027.

Disposition :

3
1 2
4

1. *Majesté.* — Semis de roses sur le fond. Siège rectangulaire, agrémenté de deux trèfles et soutenu par une accolade renversée. Dieu, sans pieds, nimbe crucifère, tunique et manteau, bénissant à trois doigts, globe crucifère et divisé en trois compartiments dans la main gauche. Bordure où alternent des troches de perle et des trèfles, par allusion à la Trinité.

2. *Crucifixion.* — Même bordure, à cette différence près que la ligne striée intérieure est double, mais de deux épaisseurs. Dans le champ, monogrammes des noms de Jésus et de Christ, surmontés de sigles cintrés, mais renversés : IH̆S XP̆S. La croix est plate et étroite ; au dessus de sa traverse, le soleil rayonnant et le croissant de la lune. Tête à nimbe crucifère, peu penchée, simple bandeau aux reins, pieds superposés, percés d'un clou unique et vus de profil.

3-4. *Crucifixion.* — La première ligne est pour le découpage de l'hostie et la seconde, perlée, pour l'ornement. Le sujet ne se distingue du n° 2 que par le nimbe qui est uni, l'absence des astres et la présence de deux étoiles au lieu des monogrammes.

Ce fer a des analogues, surtout en Poitou, entre autres à Saint-Léger Montbrillais (Vienne). L'écriture a conservé le type roman, à part H, S et X qui se profilent en pointe aiguë.

Le style, un peu sec, accuse les dernières années du XIIIe siècle. Il est signé des deux C adossés et pointés.

6. — CHASSENON (CANTON DE CHABANAIS).

Largeur, 0,16; hauteur, 0,09. Les petites hosties donnent à peu près trois centimètres : elles sont circonscrites par un filet et un perlé; les grandes ont un diamètre d'environ six centimètres et après le cercle de découpage viennent un cordonnet et un perlé.

Le style est très barbare, ferme et élégant pour les lettres qui ont encore l'aspect roman, quoiqu'on soit déjà au XIIIe siècle.

	1	
3		4
	2	

1. *Nom du Christ.* — X P S, avec sigle ponté et une petite croix au-dessus.

2. *Nom de Jésus.* — I H S, avec le même sigle.

3. *Crucifixion.* — Soleil et lune, nimbe en roue (1), croix plate à rebords, tête inclinée à droite, bras fléchissant peu, jambes croisées et pieds percés d'un long clou. La Vierge, vue de face, joint les mains sur la poitrine; un voile descend de sa tête sur ses épaules. Saint Jean, nimbé aussi, détourne la tête et lève la main en signe de douleur.

(1) Voir la croix de Clairmarais, qui est du XIIIe siècle, dans les *Annales archéologiques*, t. XIV, p. 287. La roue symbolise l'éternité, sans commencement ni fin.

4. *Crucifixion* analogue, seulement les personnages sont remplacés par les deux monogrammes siglés I H S X P S; les tiges qui prolongent les lettres H et X se terminent par une grappe de raisin triangulaire ou une troche de perles.

Au centre du fer, la marque ordinaire de deux C adossés et pointés.

7. — NIEUIL (CANTON DE SAINT-CLAUD).

Longueur, 0,17; largeur, 0,08. Diamètre des grandes hosties, 0,06; des petites, 0.03.

L'hostie du prêtre a sa ligne de découpage suivie de deux cercles striés; celle du fidèle n'a qu'une ligne de stries, sans plus.

3
1 2
4

1. *Crucifixion.* — Croix plate à contours saillants; au-dessus de la traverse, soleil et lune. Grand nimbe crucifère ou plutôt surhaussé, jambes posées de profil, linge des reins flottant sur le côté, un seul clou aux pieds l'un sur l'autre. A droite, la Vierge debout, sans pieds, voilée et nimbée ; à gauche, saint Jean, nimbé et la main levée, pieds de profil, quoique le corps se présente de face.

2. *Crucifixion.* — La même que précédemment, avec un nimbe en roue et, au lieu des personnages, les monogrammes I H S X P S (1), dont le sigle est arqué et les prolonges terminées par une troche de perles.

(1) Les S retournées se retrouvent sur d'autres fers.

3. *Nom du Christ.* — Sur une bande, le monogramme + X + P + S dont les points milieux sont formés par des croisettes; en dessus et en dessous, une croix, à branches égales et pattées, acostée de deux étoiles à cinq rais.

4. *Nom de Jésus.* — Même ornementation. Les lettres du monogramme sont séparées par des croisettes + I + H + S +.

A la partie inférieure saillit une rose à huit lobes arrondis, dont le centre est creux. C'est évidemment un poinçon ou une marque de fabrique, ce qui donne à ce fer plus de valeur sous le rapport archéologique.

Le type des grandes hosties est connu par des analogues en Poitou et Berry. L'ornementation des petites est, au contraire, peu commune.

On remarque que partout les S sont retournées et que les lettres ont, en général, une physionomie encore romane. Cependant nous sommes ici en plein XIII[e] siècle.

8. — BRIGUEUIL (CANTON SUD DE CONFOLENS).

(Planche II.)

Le fer forme un carré de quatorze centimètres sur chaque face. Chose étrange, il n'a pas de petite hostie, mais seulement quatre grandes, d'un diamètre de six centimètres, qui occupent les quatre coins, où elles observent cet ordre :

1 2
3 4

1. *Agneau de Dieu.* — La ligne de découpage, ainsi qu'aux trois autres hosties, est double; puis vient une

bordure inscrite, serrée entre deux lignes de stries. L'inscription se rapporte au sujet :

+ AGN . DEI . Q . TOL . PEC . MVNDI . M . N .

(Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis).

L'Agneau divin est renfermé dans un quadrilobe, qui lui forme comme une auréole. Il lève la tête et tient droite une grande croix, dont la bannière se découpe en triple flamme. Il n'y a pas trace de nimbe.

2. *Résurrection.* — Le tombeau est long et plat. Le Christ l'a déjà franchi de la jambe gauche. Sa main droite bénit à trois doigts, un manteau est jeté en travers et laisse en partie la poitrine découverte; la gauche tient une grande croix. Le nimbe est uni. En exergue :

+ EGO S P VIV Q DECELO DECENDIT.

(Ego sum panis vivus qui de cœlo descendit).

3. *Crucifixion.* — En bordure, le titre de la croix :

+ IHS NAZARENVS : R : IVDEORVM : I : N.

(Jhesus Nazarenus, rex Judæorum, miserere nobis).

La croix est en baguette, le Christ n'a pas de nimbe, le linge de ses reins est noué sur le côté et sa tête penche à droite. Son auréole est formée de deux carrés qui se coupent, d'où l'aspect d'un polylobé à huit pointes.

4. *Nom de Jésus.* — Le monogramme J H S, en grandes capitales, a pour sigle abréviatif une accolade feuillue aux extrémités et sommée d'une croix pattée. La légende donne les paroles de la consécration :

+ HOC . EST . ENIM . CORPVS . MEVM *étoile, couronne royale à fleurons.*

En bas, saillit une marque consistant en un annelet.

Les lettres, frappées au poinçon, ne sont pas également espacées, mais la gothique en est belle et ferme, bien meilleure que tout le reste qui ne vaut guère. Le style accuse le dernier quart du XIII siècle.

Le graveur, pour tracer ses ronds, s'est servi d'un compas, dont la pointe, au centre, a fait trou; sur l'estampage, il s'en suit un relief désagréable à l'œil.

9. — MOUZON (canton de Montembœuf).

Fer rectangulaire, de 0,18 sur 0,08, avec deux petites hosties entre deux grandes, les premières d'un diamètre de trois centimètres et les secondes d'un peu plus de six; les petites circonscrites par un perlé et les grandes par une ligne de découpage et une bordure inscrite, qui se développe entre un perlé et une torsade.

A la pointe, vers la branche, une marque, formée d'une rose à huit lobes, qui se rencontre aussi à Nieuil.

1
3   4
2

1. *Nom de Jésus*. — Sous la forme hiératique IHS (S retournée), entre deux lignes qui le séparent, en haut, de trois rosettes à cinq pétales mal alignées, et, en bas, d'une arcade tréflée entre deux roses. Même type se retrouve à Nieuil.

2. *Sainte Face*. — Identique à celle de saint Barthélemy de Confolens. Grossièrement tracée, elle est appuyée sur une croix pattée qui, en rejoignant la circonférence perlée, forme son nimbe. La barbe est pointue et flanquée de deux mèches de cheveux qui retombent sur le cou.

3. *Agneau pascal.* — Un peu petit pour l'espace qu'il occupe, il ne diffère pas, comme attitude et attributs, de ses similaires. L'exergue invoque sa pitié et sépare les mots par deux croisettes au lieu de points : AGN' : DEI : QVI : TOLLIS : P : M : M : N : *(Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis).*

4. *Crucifixion.* — Encadrée des paroles de la consécration du pain : HOC : EST : ENIM : CORPVS : MEVM : Comme à Saint-Barthélemy de Confolens, le Christ est désigné par l'initiale et la finale de son nom, J S. La croix est une verge arrondie, trois longs clous percent les mains et les pieds vus de profil. La tête, avec son nimbe étroit, où la croix est à peine indiquée faute de place, retombe lourdement sur le bras droit; ce n'est plus l'agonie, mais la mort.

Nous sommes arrivés aux dernières années du XIIIe siècle : la majuscule gothique est dans toute son expansion; mais, au lieu de graver les textes, on se contente de les frapper au poinçon. L'effet général est peu artistique.

10. — SURIS (canton de Chabanais).

Fer carré, de 0,14 sur chaque côté. Il n'a que des grandes hosties d'un diamètre de six centimètres, disposées deux et deux : $\begin{smallmatrix}1&2\\3&4\end{smallmatrix}$. Après le cercle de découpage vient une légende en gothique carrée, circonscrite par deux cordons striés. Le style accuse le XIIIe siècle très avancé et le rapprochement s'impose avec le fer de Brigueuil. Ce n'est pas de l'art, mais de la haute curiosité.

1. *Agneau pascal.* — Passant à droite, tête retournée, au nimbe uni et patte dextre appuyée sur la

hampe d'une croix processionnelle à triple flamme. En manière d'auréole, une série de huit lobes arrondis, qui est le symbole de la béatitude céleste. La légende, en partie effacée, donne... AGNVS · DEI · QI TOLI · PCM MVDI....

(+ Agnus Dei, qui tollis peccatum mundi, miserere nobis).

2. *Crucifixion.* — Croix mince, en bâtonnet, à laquelle le Christ est fixé par trois clous; tête droite, à nimbe crucifère; dans le champ et au-dessus de deux étoiles, en grandes majuscules l'initiale et la finale du nom de Jésus, J S. En exergue...... S . P . VIV' . Q . DECELO . DECCENDI...

(+ Ego sum panis vivus qui de celo descendi).

3. *Nom de Jésus.* — Le champ est semé d'étoiles, qui dénotent un nom divin, d'origine céleste. Le monogramme garde la forme traditionnelle transmise par les Byzantins, mais son initiale est latinisée en raison de la prononciation JHS. Le sigle d'abréviation se découpe en accolade, qu'amortissent des feuillages et une croix. L'inscription ne se réfère pas au nom, mais au titre de la croix : + IHS : NAZE RENV S . R . IVDEOR . M.

(+ Jesus Nazarenus, rex Judeorum, miserere nobis). L'irrégularité des espacements et la substitution d'E à A dans *Nazarenus* témoignent de l'emploi du poinçon.

4. *Résurrection.* — Le Christ, en partie drapé dans son linceul, enjambe le bord de son tombeau, sarcophage rectangulaire à cannelures verticales. Son nimbe est crucifère, la main droite bénit à trois doigts et la gauche arbore sa croix. L'inscription fait allusion simplement à l'hostie : + HOC · EST · ENIM · CORPVS ·

MEVM. Ce sont les paroles mêmes de la consécration.

Au point de vue épigraphique, il faut noter partout les points-milieux qui sont en forme d'étoiles à six rais.

11. — SAINT-MAURICE DES LIONS

(CANTON SUD DE CONFOLENS).

Largeur, 0,13 1/2; hauteur, 0,14; diamètre des hosties, 0,10. Il n'y en a pas de petites.

1 2
3 4

1. — *Crucifixion.* — Elle est encadrée dans une auréole octogone. Le Christ n'a qu'un nimbe uni, la partie inférieure du corps se contourne et pose de profil. Entre deux rangs de perles, que suit à distance la ligne de découpage, une inscription en gothique ronde, très ferme :

+ EGVO SOM PANIS VIVVS QVI DE CE

(Ego sum panis vivus qui de celo descendi).

2. *Agneau de Dieu.* — Son auréole est un quadrilobe à redents. La tête est entourée d'un nimbe uni et regarde en arrière; l'Agneau arbore une croix à étendard, celle avec laquelle il a effacé les péchés du monde, comme dit l'exergue :

+ ANNVS DEI QVI TOLLIS PECVAT

(Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis).

3. *Nom du Christ.* — Le monogramme, écrit à la grecque en belles majuscules, XPC, est surmonté d'une troche de perles et d'une accolade crucifère, avec

feuillages aux extrémités. Un double cercle de perles l'enveloppe.

4. *Nom de Jésus.* — Le nom seul varie, I H S, le reste du décor étant identique.

Le style est celui de la fin du XIIIe siècle. La gravure ne vaut qu'à l'endroit des caractères, fortement gravés, mais avec quelle orthographe ! *Eguo* pour *ego, pacuat* pour *peccat* et *som* pour *sum*, écrit d'après la prononciation.

Au bas, saillit un poinçon qui ressemble à un E, à barres légèrement courbes et point central au lieu de traverse.

12. — ORADOUR-FANAIS (CANTON SUD DE CONFOLENS).

Largeur, 0,16; hauteur, 0,08; diamètre des grandes hosties, 0,06; des petites, 0,03.

Deux petites sont disposées verticalement entre deux grandes; les petites n'ont au contour qu'un cordon, et les grandes deux cordons, plus le cercle de découpage.

1
3 4
2

1. *Nom de Jésus.* — I H S, avec un sigle en accolade renversée, dont les extrémités sont ornées d'une rose et qui est surmontée d'une croix pattée.

2. *Nom de Jésus.* — En monogramme grec I I I C. Le graveur a fait deux I, qui sont les jambages de H dans la majuscule romaine : il faut donc rétablir IHC ou I H *cou* C. Au-dessus, rose et accolade dont la pointe se termine en croix pattée, et les branches en rose à quatre lobes.

3. *Crucifixion.* — Croix mince, tête inclinée à droite, au large nimbe uni, linge à plis aux reins, jambes vues de profil et pieds superposés, percés d'un clou à grosse tête. Dans le champ, J S pour *Jesus,* et, dans la bordure, les initiales du graveur, C B.

4. *Agneau pascal.* — Nimbe uni, tête regardant en arrière, croix verticale pommetée à banderole flottante. Le pourtour du cercle intérieur est polylobé. A la bordure, mêmes initiales C B.

Entre les deux grandes hosties, le nom du graveur en capitales romaines : CH : BERGIER.

Pour moi, le fer est ancien, probablement de la fin du XIII[e] siècle. Bergier a dû simplement le retoucher, car je ne puis croire qu'il ait été assez archéologue pour copier aussi fidèlement un type du moyen âge. Cependant, le nimbe uni, l'étendard de l'Agneau et la triple forme du monogramme du Nom de Jésus me paraissent suspects.

Bergier pouvait vivre au siècle dernier. Les lettres, en raison de leur inégalité de pose, doivent avoir été faites au poinçon.

13. — MANOT (CANTON NORD DE CONFOLENS).

Largeur, 0,16 ; hauteur, 0,09. Diamètre des hosties : grandes, 0,065 ; petites, 0,035.

Disposition des formules : $1\,{}^{3}_{4}\,2$. Elles se touchent, et au centre se trouve un poinçon qui ressemble à une rose, autrement dit un point, cerné d'un feston.

1. *Nom de Jésus.* — Le Nom de Jésus, dans sa forme monogrammatique J H S, est surmonté d'un sigle d'abréviation découpé en accolade et d'une croix à

branches égales, semblable à la croix de Malte. Le champ, semé de roses, est circonscrit par une bordure où, entre deux raies striées, se lit :

+ IHS NA .... RENVS REX IVDEORVM M

(Jhesus Nazarenus, rex Judeorum, miserere nobis).

2. *Agneau de Dieu.* — L'Agneau divin, la tête détournée en arrière, mais sans nimbe, ce qui est tout-à-fait insolite pour l'époque, tient de la patte droite de devant une croix à laquelle flotte une bannière allongée. Des roses sont semées dans le champ, contourné de cette inscription :

+ AGNV + DEI QVI TOLLIS P M M N

(Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis).

3. *Nom de Jésus.* — C'est, en petit, la reproduction de l'hostie n° 1, moins l'accolade. La bordure offre un chapelet de perles, après lequel vient la ligne striée, mais sans la double ligne de découpage des grandes hosties.

Cette formule est renversée, en sorte qu'il faut tourner le fer pour pouvoir la lire.

4. *Nom de Jésus.* — Il est écrit, cette fois, en plus petits caractères, avec un I pour initiale, I H S. La bordure, délimitée par une strie, espace ses perles, et l'intérieur du champ, où se remarquent deux croisettes, une en haut et l'autre en bas, est agrémenté d'un courant de lobes qui s'amortissent en roses ou en perles.

Le style de ce fer est détestable ; l'Agneau est maigre et mal posé : l'intérêt consiste dans les inscriptions, dont les lettres ont été séparément frappées au poinçon. Nous sommes ici aux débuts du XIVe siècle.

14. — SAULGOND (CANTON DE CHABANAIS).

Largeur, 0,165 ; hauteur, 0,07. Diamètre des grandes hosties, 0,06, et des petites, un peu plus de deux.

Aux petites, cercle de découpage et cordonnet ; aux grandes, cercle, cordonnet et cercle perlé.

	1	
3		4
	2	

1-2. *Crucifixion,* à trois clous ; jambes de profil et grand nimbe uni. Dans le champ, à droite, un soleil en étoile, et un croissant de lune à gauche.

3. *Crucifixion.* — Le champ est semé de roses à quatre lobes. Le soleil et la lune, comme précédemment, surmontent la croix, mince et arrondie. Le Christ a un nimbe, peut-être croisé ; l'empreinte est défectueuse et le fer usé. Le corps est étroit, un seul clou perce les pieds, vus de profil. De chaque côté, les témoins ordinaires de la mort du Sauveur, debout, sans pieds et dolents. Leur tête est nimbée. Saint Jean fait vis-à-vis à la Vierge, qui joint les mains.

4. *Crucifixion,* semblable à la précédente ; mais, au lieu des deux personnages, on voit les deux monogrammes IHS, XPS, avec un minuscule sigle d'abréviation pointé.

Au centre du fer, la marque habituelle : deux C adossés et pointés.

La date d'exécution peut être descendue au XIV[e] siècle naissant.

15. — SAINT-BARTHÉLEMY DE CONFOLENS
(CANTON NORD DE CONFOLENS).

Le rectangle du fer mesure dix-sept centimètres de largeur sur huit de hauteur.

Les grandes hosties ont juste en diamètre le double des petites, c'est-à-dire six centimètres; les premières seules sont circonscrites par la ligne de découpage.

Elles observent entre elles cet ordre : $1\,{}^{3}_{4}\,2$.

1. *Crucifixion.* — La croix est ronde et mince comme une baguette. La tête, avec le nimbe crucifère, penche à droite. Les pieds, percés d'un seul clou, sont vus de profil; le linge des reins est serré, étroit et pend sur le côté. Dans le champ se développe, en grandes lettres, le Nom de Jésus, réduit à son initiale et sa finale : J S (Jesus). Entre deux cercles striés, formant bordure, court une inscription qui atteste la présence réelle et reproduit les paroles mêmes de la consécration :

: HOC : EST : ENIM : CORPVS : MEVM

On remarquera que les points-milieux sont remplacés par deux croisettes superposées.

2. *Majesté.* — Dieu, privé de pieds, trône sur un mur en maçonnerie, découpé en arcades à la partie inférieure; chaque arc abrite une étoile ou une rose. Comme d'habitude, il a un manteau qui laisse en partie la poitrine découverte, le nimbe crucifère, le globe avec croix; il fait de la main droite le geste de la bénédiction latine.

On lit au pourtour :

: EGO . SVM : P : VIVVS : QVI : DE CELO : D

(Ego sum panis vivus qui de cœlo descendi).

3. *Sainte Face.* — La tête ressort au milieu d'un large nimbe crucifère dont les rayons sont courbes et cantonnés de roses. Le graveur a reporté à la branche inférieure, qui se découpe ainsi en trèfle, l'aspect de l'empreinte de la Véronique qui est à Rome et où la pointe de la barbe est acostée, à droite et à gauche, des cheveux tombants qui se confondent avec elle.

4. *Flagellation.* — Cette scène n'est pas commune et elle indique une modification dans les idées reçues. Le Christ, vu de face et les jambes de profil, est lié aux pieds et aux mains, réunies derrière le dos. Son nimbe est uni, ce qui est une faute, parce que de la sorte il exprime la sainteté et non la divinité. A ses côtés se dressent les fouets de cordes, à manches de bois, qui meurtrirent son corps.

La maigreur des traits et la sécheresse du dessin dénotent le XIVe siècle, et encore de mauvaise qualité.

16. — BRILLAC (CANTON SUD DE CONFOLENS).

(Planche III.)

Rectangle, de 0,16 sur 0,09, où deux petites hosties sont posées verticalement entre deux grandes ; leur diamètre varie de trois à six centimètres, autrement dit l'hostie du prêtre est le double en grandeur de celle du fidèle. En voici la disposition : $3\,{}^{1}_{2}\,4$. La première est cernée de deux torsades et la seconde d'une torsade entre deux filets.

Le style est celui, un peu amaigri, de la première Renaissance, avant François Ier.

1. *Nom de Jésus,* IHS, en minuscule gothique, imitant un ruban plié aux commissures ; la lettre médiane

se termine en fourche, traversée par le sigle horizontal d'abréviation et sa pointe inférieure se prolonge en rinceau.

2. *Sainte Face.* — Elle occupe le centre d'une croix à branches fleurdelisées qui forme son nimbe et est cantonnée de quatre roses à cinq lobes ; le visage est modelé, saillant, avec de longs cheveux et une barbe taillée carrément.

3. *Agneau pascal.* — Il est inscrit, entre deux roses à lobes découpés, dans un quatrefeuilles à redents, quî lui tient lieu d'auréole. Elevé au-dessus du sol, accidenté et fleuri, il a le nimbe crucifère, la tête retournée et à sa patte dextre de devant la croix-étendard.

4. *Crucifixion.* — En bordure, un rinceau courant, égayé de distance en distance par de petites roses. Deux rosiers à roses épanouies poussent dans les anfractuosités du Calvaire, où se dresse la croix, surmontée d'une tablette inclinée et gravée aux initiales INRI. Les bras sont étendus horizontalement et la tête penche à droite, couronnée d'épines et nimbée du nimbe crucifère. L'attitude du corps, émacié par la souffrance, est raide ; un linge s'entortille autour des reins et les pieds sont juxtaposés.

17. — ESSE (CANTON SUD DE CONFOLENS).

Largeur : 0,19 ; hauteur : 0,10. Diamètre des grandes hosties, six centimètres et demi ; des petites, trois centimètres et demi.

3

1 2

4

1. *Crucifixion.* — Croix pattée, à tête très haute, flanquée du croissant de la lune tourné à gauche et du soleil, en étoile à cinq rais. Pas de nimbe au Christ, dont le linge est très étroit et les pieds superposés. Le monogramme, superposé à des roses, est ainsi dénaturé : I̅ I I̅ S ; il est facile de restituer I H S, le corps séparant les deux jambages de H, ce qui les transforme en deux I. En bordure, une ligne striée et un bandeau, où sont opposées deux séries de festons.

2. *Monogramme.* — Même bordure. Au-dessus du soleil (espèce de fleur) et de la lune, en orbe et croissant, un monogramme très fantaisiste ⊓ Ↄ S, dont le sigle se développe en fleur de lis, avec pistil en croix et volutes feuillagées. Je lirais *Jesus :* en effet, nous avons dans le premier jambage de ⊤⊤ l'I initiale ; le second se réfère au commencement de H et S forme la finale ; mais il n'y a pas lieu d'y introduire le C retourné.

3. *Nom du Christ.* — Bordure, composée de deux traits. Monogramme + P S, où X devient une croix ; sigle de l'époque romane cintré, sommé d'une croix qu'abrite un rinceau feuillagé et que flanquent deux croisettes.

4. *Agneau pascal.* — Même bordure. Agneau comme rampant sur une terrasse, indiquée par un seul trait. Nimbe ne se prolongeant pas au-dessous de la tête ; croix renversée, qui semble percer le cou, pommetée et à banderole.

Le dessin de ce fer est d'une barbarie extrême et l'exécution des plus grossières. Il y a bien dans l'ensemble un certain air moyen-âge qui a trompé certains archéologues, cependant je ne puis l'attribuer à cette époque. J'y vois plutôt l'œuvre maladroite d'un ouvrier

de campagne, cherchant à imiter un modèle qu'il ne comprenait pas. A ce titre seul, ce fer offre quelque intérêt. Je le descendrais même jusqu'au siècle dernier, surtout en raison des rinceaux qui ont la plus grande analogie avec ceux qu'on grave encore sur les soufflets et les salières de bois, s'il devait être de la même main que le fer de Cherves.

M. Huet, curé d'Esse, a fait photographier son fer à hosties, qui ne méritait peut-être pas tant d'honneur, mais sa photographie devient un document pour les studieux.

18. — CHERVES-CHATELARS

(CANTON DE MONTEMBŒUF).

Forme elliptique, de 0,20 sur 0,12, avec deux petites hosties de trois centimètres et deux grandes de dix de diamètre. Leur disposition est $3\genfrac{}{}{0pt}{}{1}{2}4$, c'est-à-dire les petites superposées et les grandes alignées.

1. 2. *Nom de Jésus.* — I H S, avec les trois clous réunis par la pointe, et la croix sur H; bordure en câble, avec une dentelure au filet, à l'intérieur et à l'extérieur.

3. *Crucifixion.* — Tout autour, entre deux rangs de dentelure, les instruments de la Passion : le glaive de Saint-Pierre, le fouet et la verge de la flagellation en sautoir; la colonne, liée de cordes et surmontée du coq ; les trois clous, fichés dans un cœur ; la croix, enlacée de la couronne d'épines; l'échelle de la déposition, le marteau, les tenailles et, croisées l'une sur l'autre, la lance et l'éponge. En haut, PANIS . ANGELICVS.

La croix est rugueuse et maintenue par deux cales. Le Christ, vu de face, a néanmoins les pieds de profil; de longs clous percent les extrémités. La tête est entourée d'un nimbe dont la circonférence rayonne en rayons droits et flamboyants alternativement. Au-dessus, mais sans support, le titre INRI, entre le soleil, face radiée et le croissant de la lune. Dans le champ, les noms du Sauveur, placés en regard et cotoyés d'une branche feuillue : IESVS CHRISTVS. A droite, Marie, debout, voilée, les mains croisées sur la poitrine; à gauche et de profil, saint Jean, portant sa main à sa figure en signe de douleur et tenant un livre de la gauche.

4. Bordure de rinceau courant, encadré d'une double dentelure. Dans le champ, trois sujets, l'*Agneau*, la *flagellation* et le *portement de croix*. L'agneau tient de sa patte dextre la croix à banderole et regarde en arrière. Le Christ est attaché à un poteau de bois, dont l'écorce est imitée, les pieds en l'air et les mains derrière le dos. Sa tête a un nimbe en roue, à rayons épais; les coups de fouets ont ensanglanté son corps. L'inscription le désigne ainsi ECCE HOMO, ce qui est une manière insolite de figurer cette scène. Les cheveux longs et barbu, le Christ, vêtu d'une longue robe, porte sa croix sur ses épaules et soutient la traverse à deux mains; près de lui se dresse une tige feuillagée.

En bas est une marque ronde, en disque, dont la circonférence forme bourrelet.

La date n'est pas douteuse, grâce à l'épigraphie, qui est la belle majuscule du XVIIe siècle et aux ornements, qui rappellent les dentelles métalliques de cette époque. Mais, à part cela, le graveur est des plus inexpérimentés. Ses personnages sont grotesques et ses feuillages d'une maigreur qui va jusqu'à la sécheresse. Il est certain qu'il a eu sous les yeux un mo-

dèle du moyen âge, qu'il a interprété comme il a pu, en le grossissant; nous connaissons ces longs clous, cette Vierge de face (Chassenon, Saulgond), ce saint Jean de profil, cet agneau renversé.

La similitude de procédé, surtout pour les rinceaux, fixe la date du fer précédent, qui est à Esse et qui a embarrassé les archéologues, entr'autres Léon Palustre.

19. — SAINT-CHRISTOPHE DE CONFOLENS

(CANTON SUD DE CONFOLENS).

Le rectangle du fer a ses extrémités arrondies, de manière à former comme une ellipse. La largeur est de 0,20 c. sur 0,11 de hauteur. Les grandes hosties présentent un diamètre de 0,09 c., tandis que les petites restent à 0,03.

La disposition est celle-ci : $1 \, {}^{3}_{4} \, 2$.

1. *Portement de croix*. — Sur la bordure, serrée entre une bande feuillée et une ligne striée, s'étalent les instruments de la Passion : Sainte-Face sur le mouchoir de sainte Véronique, main qui donna les soufflets, roseau de la scène de l'*Ecce homo*, trois dés qui jouèrent la robe sans couture, colonne de la flagellation, liée de cordes et surmontée du coq qui rappela saint Pierre à son devoir, lanterne qui éclaira la prise nocturne au jardin des Oliviers, tenailles de la descente de croix, clous et marteau de la crucifixion, aiguière et bassin où Pilate se lava les mains, échelle sur laquelle se croisent la lance et le bâton de l'éponge, la robe tissée par la Vierge, le glaive dont fit usage saint Pierre.

Le Christ couronné d'épines, les pieds nus, vêtu d'une simple tunique, gravit la pente escarpée du Calvaire,

rocher taillé en escalier et où poussent quelques touffes d'herbe. La croix sur les épaules, il s'arrête un instant et regarde comme pour exciter la pitié ; il est tombé sur les genoux et sa main gauche se cramponne au sol pour se relever, tandis que la droite soutient l'instrument du supplice. Des nuages jaillissent des rayons de lumière pour le réconforter.

2. *Agneau de Dieu.* — La bordure forme auréole à l'hostie : il s'en dégage des rayons et des flammes, où se mêlent des têtes d'anges ailées. Au ciel brille le nom de Dieu, écrit en hébreu dans un triangle, qui projette ses rayons et écarte les nuages. Sur la terre on voit un autel, où l'Agneau de Dieu s'immole, victime de propitiation : il est étendu sur le livre fermé de sept sceaux que lui seul est digne d'ouvrir.

3. *Nom de Jésus.* — La première ligne est pour le découpage ; la seconde, striée, circonscrit le champ, où est gravé le nom de Jésus, I H S, surmonté d'une croix et accompagné d'un cœur percé de trois clous.

4. *Agneau de Dieu.* — La tête ornée du nimbe en filet, l'Agneau divin marche à droite, arborant une bannière attachée à sa croix.

La gravure est peu profonde et le dessin faible ; l'iconographie est celle des images du temps, qui nous reporte au premier quart du siècle dernier.

20. EXCIDEUIL (CANTON DE CHABANAIS).

Fer elliptique de 0,23 sur 0,13, à deux grandes hosties de neuf centimètres et deux petites de près de trois.

1

3 4

2

1. 2. Les deux petites hosties offrent le même sujet, l'*Agneau pascal,* passant à gauche, debout sur le livre aux sept sceaux, la tête rayonnante, regardant en arrière, et la patte levée pour arborer la croix à étendard.

3. 4. *Crucifixion.* — Identique comme dessin, mais variant comme proportions. Croix menuisée, à tête très courte, sur laquelle une tige maintient l'écriteau traditionnel INRI; elle est calée dans le sol herbu et rocailleux du Calvaire. La tête du Christ rayonne à cause de sa divinité, et est penchée à droite en signe de mort; le corps est déjeté de côté; la draperie des reins est nouée indifféremment à droite ou à gauche, de même que les pieds sont juxtaposés ou superposés.

La bordure est formée de deux tores inégaux, doublés chacun d'un filet.

Le style accuse la fin du XVIIIe siècle. C'est exactement le fer de Saint-Maxime de Confolens, mais mieux gravé et avec cette autre variante qu'il est signé JOVRJON, nom du graveur, ce qui lui donne une valeur propre qu'il n'aurait pas autrement.

M. Révérend du Mesnil écrit, à propos d'une signature analogue : « L'un signait JOVRJON · A ·, c'est- « à-dire *aîné,* c'est le père, Simon Jourjon ; l'autre « JOVRJON seulement, c'est son fils Claude Simon. « Tous deux furent, l'un après l'autre, *entrepreneurs « des armes pour le Roi à Saint-Étienne,* fonctions « qui leur nécessita un atelier de graveurs habiles. » Simon, fils de Mathieu, « testa le 2 mars 1752 ». Claude-Simon, fils de Simon, se maria « en 1745 ». (*L'Ancien Forez,* p. 37-38.)

21. SAINT-MAXIME DE CONFOLENS.

(CANTON SUD DE CONFOLENS).

Forme elliptique, mesurant 0,22 sur 0, 13. Diamètre des grandes hosties, 0,09; des petites, 0,03.

Disposition des formules, encadrées dans un triple filet et dans un double pour celles des fidèles :

3
1 2
4

1. 2. *Crucifixion.* — La croix est charpentée et calée par deux éclats de bois sur le sol inégal du Calvaire, où poussent quelques herbes. Le titre est une banderole de papier, écrite à ces initiales INRI et implantée sur la tête de la croix à l'aide d'une tige de fer. Le Christ a rendu le dernier soupir, son chef est rayonnant, le corps s'affaisse, les pieds sont percés d'un seul clou.

3. 4. *Agneau pascal.* — Il est passant, à gauche, sur une terrasse. Il détourne la tête et tient de la patte dextre de devant une grande croix pommetée, à la traverse de laquelle flotte une banderole.

Ce fer nous reporte au XVIII[e] siècle : l'art y est en pleine décadence et la gravure fort négligée comme procédé. Il est curieux en ce qu'il reproduit exactement celui d'Excideuil, à ces deux variantes près que le crucifix est plus fort et que l'Agneau ne rayonne pas.

22. HOPITAL DE CONFOLENS

(CANTON NORD DE CONFOLENS)

Une seule grande hostie de 0,085 de diamètre, et trois petites de 0,03, placées sur le côté.

2
1 4
3

1. *Agneau pascal,* avec l'étendard, passant sur une terrasse. Bordure semée d'étoiles à cinq rais.

2. 3. *Nom de Jésus,* IHS, surmonté d'un crucifix et accompagné des deux noms de Jésus et de Marie : le premier enflammé et avec une croix, le second, avec un lis et un glaive qui le transperce. En bordure, têtes d'anges ailées, par groupes de deux.

4. *Crucifixion.* — Christ, à tête rayonnante, bras presque horizontaux, linge étroit noué sur le côté, corps droit, mains bénissantes et pieds juxtaposés, ce qui suppose deux clous. La croix, munie du titre INRI, est plantée sur la traverse de la lettre H, lettre médiane du monogramme IHS, en lettres feuillagées et fleuronnées; au-dessous, les deux cœurs. La bordure est coupée en quatre compartiments par quatre têtes d'anges ailées : en haut, un roseau, par allusion à l'eau et, en bas, une branche de vigne, pour signifier le vin du sacrifice; en vis-à-vis, un épi pour la matière eucharistique du pain et une branche d'olivier, parce que, dit saint Paul, le Christ a pacifié le monde par son sang : « Pacificans per sanguinem crucis ejus, sive quæ in terris, sive quæ in cœlis sunt » (S. Paul., *Ad Colossen.*, I, 20).

Ce fer, disposé en ellipse, mesure 0,16 de hauteur sur 0,12 de largeur. Il a dû être gravé sous la restauration, d'après un modèle du XVIII[e] siècle. Je lui trouve un analogue à l'évêché de Poitiers et à Saint-Laurent-de-Céris.

23. SAINT-LAURENT-DE-CÉRIS
(CANTON DE SAINT-CLAUD).

Fer en ellipse, de 0,22 de largeur sur 0,12 de hauteur, portant deux grandes hosties, de neuf centimètres de diamètre et deux petites, de trois centimètres.

1
3 4
2

Les hosties des fidèles sont superposées :

1. L'*Agneau pascal,* passant à droite, la patte levée et croix à étendard flottant, sur une terrasse herbue; en bordure, un cercle d'étoiles à cinq rais.

2. Le *Nom de Jésus,* IHS, surmonté d'un crucifix et accompagné en pointe des deux Cœurs de Jésus et de Marie; comme encadrement, une série de têtes d'anges ailées et groupées deux à deux.

Les hosties du prêtre se regardent; l'une et l'autre ont pour sujet la *Crucifixion,* mais traitée d'une façon différente.

3. En bordure, le roseau, l'épi, la branche de vigne, l'olivier, séparés par une tête d'ange ailée. Le premier symbole fait allusion à l'eau mise dans le calice, les deux autres à la matière du sacrifice; le dernier rappelle la pacification opérée dans le monde par l'effusion du sang divin. La croix est plantée sur la

lettre médiane du monogramme IHS, orné de feuillages et de roses ; au-dessous deux cœurs enflammés, celui de Jésus portant une croix et celui de Marie, transpercé d'un glaive et chargé d'un lis fleuri. Le Christ a la tête rayonnante, les pieds juxtaposés, les reins couverts d'un linge étroit, les doigts repliés comme pour bénir ; en haut est affiché le titre INRI.

4. Même Christ, mais sa croix plate est fichée dans le sol avec des étais et la bordure est formée d'une couronne d'épines.

Ce fer, à première vue, a un aspect ancien, qui pourrait le reporter avant la révolution; mais l'introduction des Sacrés Cœurs prouve une dévotion plus moderne. Sous la Restauration, on a pu fort bien, sans créer un type à nouveau, s'inspirer d'un modèle qu'on avait sous les yeux.

C'est identiquement le même fer qu'à l'hôpital de Confolens, d'où je conclus à une même origine commune. Si je les cite tous les deux, c'est uniquement pour montrer comment finit un type ancien, quand on se sent impuissant à imaginer un type nouveau.

24. — SAINT-GERMAIN SUR VIENNE

(CANTON SUD DE CONFOLENS).

Dimensions, 0,18 sur 0,08. Grandes hosties, 0,06 ; petites, 0,03.

3
1 2
4

1. *Crucifixion.* — Croix plate, avec titre en parchemin roulé. Crucifix sans nimbe, de petite taille, les

pieds sur un support. Sur le Calvaire rocheux, le crâne d'Adam (1) et six tiges fleuries.

2. *Saint Sacrement.* — Deux anges, agenouillés sur les nuages, ailes baissées, tiennent à deux mains un calice que surmonte une hostie, marquée d'une croix latine. Au-dessus rayonne une autre hostie, où le monogramme du nom de Jésus, sous la forme jésuitique, est accompagné d'un cœur. Pourquoi les anges n'ont-ils pas de nimbe et que signifie cette double hostie ?

3. 4. *Nom de Jésus.* — C'est le monogramme ordinaire I H S, avec la croix et le cœur transpercés de trois clous, qui ressemblent plutôt à des flèches.

Je crois ce fer moderne, rien n'est plus banal comme style. Qu'on vienne donc nous vanter la supériorité du XIX[e] siècle !

(1) *Œuvr.*, t. II, p. 219, note 1.

APPENDICE

Pour aider à une monographie complète des fers Angoumoisins, je joindrai ici six autres descriptions, que j'estime de nature à intéresser les lecteurs de la notice précédente. Nous irons encore du XIIIe au XVIIIe siècle.

1. — LUXÉ.

Ce fer, dont l'estampage m'a été adressé par feu l'abbé Maugin, qui fut quelque temps curé dans le diocèse, mesure 0,19 sur 0,10. Le diamètre des grandes hosties est de 0,06 et celui des petites de 0,03 1/2.

3
1 2
4

1. *Agneau de Dieu.* — Il est passant, la tête renversée et tient de la patte gauche de devant une grande croix pommetée, dont le pennon se découpe en triple flamme. Un quatrefeuilles l'enveloppe comme d'une auréole cruciforme. La légende, serrée entre deux gros cercles, avec roses pour points-milieux, se lit :

+ ANVS . DƎI . Q TOꝉIS PƎCAT MVNDI M NOB

(Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis).

2. *Crucifixion.* — Le Christ est attaché à une croix mince et sans traverse. Un nimbe uni serre de très près sa tête, ses mains aux doigts écartés sont affreuses, les pieds sont superposés et les jambes, vues de profil, sont tournées à gauche. Le linge qui cache la nudité semble avoir été fait après coup, car il ne s'étend pas aux cuisses. Dans le champ, sont disposées en carré quatre fleurs de lis élégantes ; il est circonscrit par un chevronné à neuf redents.

La légende reproduit le titre, avec points-milieux en roses :

+ IHS · NAZAꓶRƎNVS IR IVDƎORVM · M N

(Jhesus Nazarenus, rex Judæorum, miserere nobis).

3. 4. *Nom de Jésus* — Une grande fleur de lis, dont la tige centrale est en croix, avec une longue barre horizontale que surmontent deux fleurs de lis; elle forme le sigle abréviatif d'un monogramme estropié IISU. Le nom n'étant pas contracté, l'abréviation devient inutile. Au lieu du second I, qui ne signifie rien, il faudrait un E et on aurait IESU ; mais il est bien probable que les deux I ne sont que les montants d'un H romain ; il manquerait alors l'initiale et E pour former I H e S U.

Le fer de Luxé est fort mauvais comme exécution. Alfred Darcel, qui l'a étudié sur ma communication, dans le Bulletin du Comité des travaux historiques, l'attribue au XIIIe siècle et fait remarquer que ses lettres sont frappées au poinçon; l'ouvrier n'ayant pas bien su le manier, a disposé ses lettres d'une façon très inégale, plusieurs sont retournées et d'autres indûment employées.

2. — ORGEDEUIL.

Hauteur, 0,08 ; largeur, 0,16.

Le fer d'Orgedeuil (canton de Monbron) donne deux grandes hosties d'un diamètre de 0,065 et une petite, en bas, de 0,025.

Son intérêt consiste dans sa date, qui est le XIV[e] siècle et dont le style caractérise une époque de transition, aussi dans son poinçon et le mode d'exécution.

L'épigraphie est définitivement la minuscule gothique ou gothique carrée, excepté pour S qui garde la forme romaine et romane ; d'une époque antérieure est resté le prolongement à grappe des lettres H et X.

En dehors des inscriptions, le type est encore exactement celui du XIII[e] siècle, sans modification aucune : le graveur a donc copié un modèle préexistant qu'il trouvait dans son atelier. Il n'a été de son temps que par les accessoires.

Le cordelé qui entoure les grandes hosties est d'un type primitif, mais la courbe qui s'ajoute à l'extérieur est tout à fait moderne, avec sa succession de lobes arrondis, terminés au point de jonction par un troche de trois perles.

L'exécution est meilleure dans la partie nouvelle que dans celle imitée des vieux fers ; elle a plus de légèreté et d'élégance. Au reste, la gravure est assez profonde pour donner un fort relief. Mais l'artiste ne s'est pas mis en frais de composition, car il a répété la crucifixion, laissant de côté la Majesté, qui était presque de tradition. Je suis à peu près convaincu qu'il l'a fait avec intention, pour ne rappeler que la passion et la

mort du Sauveur, saint Thomas disant que l'Eucharistie en est le mémorial : « O memoriale mortis Domini ».

Le poinçon, placé tout en haut, donne le type connu en X avec les deux points au centre des courbes, mais avec l'addition d'un annelet à la partie inférieure. Voici donc une variante, qui correspond à une époque différente.

Les deux hosties sacerdotales étant identiques, la description convient également à l'une et à l'autre. D'abord le cercle de coupure, simple trait ; puis la course trilobée et enfin le cordonnet strié délimitant le champ, où les noms de Jésus et de Christ en abrégé, IH̆S XP̆S, suppléent au titre absent. La croix est plate et alésée, comme on dit en blason ; sa traverse est surmontée du soleil ou étoile à six rais, à droite, et du croissant de la lune, à gauche. La tête incline à droite, entraînant le nimbe crucifère dans son mouvement. Trois longs clous percent les mains, d'où s'échappent des gouttes de sang et les pieds sont croisés l'un sur l'autre. Le linge des reins est très étroit et à plis. Au ventre saillit un point, qui n'est pas le nombril, mais le vestige laissé sur le métal par le compas qui a tracé le contour.

Le même point central se retrouve sur la petite hostie, marquée au nom de Jésus IH̆S et encadrée d'un cordon de perles et du trait de découpage.

3. — LA ROCHEFOUCAULD.

Ce fer, que j'ai pu étudier sur place, appartient à l'hôpital. De la fin du XVIIe siècle, il a le grand air du règne de Louis XIV. Contourné en ellipse, il donne

0,29 c. sur 0,14. Le diamètre des grandes hosties est de neuf centimètres et celui des petites de trois et demi.

3
1 2
4

1. *Crucifixion.* — La croix rayonne dans la partie supérieure. Le titre porte les initiales habituelles I N R I. La tête, couronnée d'épines et radiée, penche pour indiquer la mort. Les bras sont étendus presque horizontalement. Le linge des reins est très étroit et noué sur le côté. Un seul clou assujettit les pieds au bois, qui est charpenté à l'instar d'un soliveau (1) et maintenu dans le sol herbu par deux étais (2). La Vierge et saint Jean se retournent vers le Christ dans un sentiment de profonde douleur : un petit nimbe, vu en perspective, surmonte leur tête.

En bordure sont échelonnés tous les instruments de la Passion : Sainte Face, main qui frappa le Christ, sa robe ; la colonne de la flagellation avec les fouets, surmontée d'un coq ; une lanterne, l'aiguière, les trois dés, la couronne d'épines, les trois clous, les tenailles, le marteau, l'échelle avec la lance et l'éponge, le roseau et le glaive tiré par saint Pierre.

(1) Arnould Gréban, au XV[e] siècle, dans le *Mystère de la Passion*, suppose que la croix a été faite par un charpentier.

« *Pilate.* — Griffon, va à mon charpentier
Et luy fais trois croix composer. »

« *Le charpentier.* — J'aray tout à cop machiné mon fait, je m'en vais mettre à l'euvre. »

(2) Le même dramaturge met sur les lèvres de Pilate :

« Faites que l'arbre soit fiché,
Et asceuré de toutes parts. »

2. *Nom de Jésus*. — La bordure forme comme une auréole, avec ses rayons alternativement droits et flamboyants, entrecoupés de têtes d'anges ailées. L'auréole reparaît à l'intérieur, plus développée : la lumière, qui jaillit du corps du Sauveur et de son nom glorieux, repousse les nuages ; derrière, apparaît une couronne de têtes d'anges. Le monogramme, en lettres fuselées, IHS, est accompagné, en pointe, d'un cœur que percent trois clous. Sur la lettre centrale, le Christ est debout, la tête rayonnante et vêtu d'une longue robe sans ceinture. La droite bénit à trois doigts et la gauche soutient une grande croix.

3. *Agneau de Dieu*. — Sur une terrasse, la tête radieuse, il passe à gauche tenant une croix à étendard. Des palmes, entrecroisées en bordure, sont un signe de résurrection et de victoire.

4. *Nom de Jésus*. — Les mêmes branchages, avec la même signification, encadrent le monogramme IHS, accosté de deux étoiles et surmontant les trois clous de la crucifixion.

Ce fer ne manque ni d'idée ni d'originalité, mais il a les défauts de son temps, gravure faible, dessin tourmenté, personnages trop longs.

4. — EXPOSITION.

A l'exposition rétrospective d'Angoulême, en 1893, M. D. Leblanc avait mis en montre un fer provenant de Villebois-Lavalette. C'était trop peu : l'Angoumois

pouvait fournir mieux et davantage. Quoi qu'il en soit, celui-ci fait nombre dans la série du XVIII[e] siècle et il a ses analogues dans d'autres fers de la même province.

Ses deux grandes hosties ont un diamètre de sept centimètres et demi et les deux petites de deux et demi.

Ces dernières, placées au milieu, représentent, en haut, l'Agneau pascal détournant la tête, tenant un étendard et passant sur une terrasse, à gauche, ce qui est plus rare qu'à droite ; en bas, la crucifixion, sur une large croix plate, à rebords, calée dans le sol à l'aide de deux gros éclats de bois. Un triple filet forme contour, celui du milieu plus saillant et l'extrême affecté au découpage.

Les hosties sacerdotales sont circonscrites par un bandeau pris entre deux rangs de filets doubles. La ligne extérieure offre une indication pour les ciseaux et le trait qui suit fait la limite par sa grosseur.

A droite, la droite du fer, la Résurrection est associée au monogramme du Nom de Jésus, car ce nom est devenu surtout glorieux par la merveilleuse sortie du tombeau. Les trois lettres IHS, semblables à des balustres, sont déchiquetées en feuillage ; au-dessous, les trois clous de la Passion, longs et aigus, sont réunis par la pointe. De la traverse de la lettre centrale s'élance le Christ, posé sur le pied gauche, le droit en l'air, comme un danseur ; la tête rayonnante, le bras montrant le ciel, pendant qu'il arbore une croix pommetée à étendard flottant : il est à peine drapé dans un suaire, que le mouvement du corps agite.

En face, la Crucifixion. La croix est plate, avec titre rectangulaire. Le Sauveur mourant incline sa tête irradiée et fait ses dernières recommandations à sa mère et à son disciple bien-aimé, qui le regardent attristés. La

rouille a rongé toute la partie inférieure de ce médaillon.

En somme, gravure médiocre et trop peu profonde pour une longue durée ; sujets traditionnels sans aucune pensée nouvelle ni variante dans la forme ; tels sont les caractères particuliers de ce fer vulgaire.

5. — (CANTON DE SEGONZAC).

Le fer, dont M. George m'a envoyé le moulage, ne date que du siècle dernier. Il n'est pas des plus curieux comme iconographie, ni artistique comme gravure : mais il fera nombre dans la série Angoumoisine et, à ce titre, il mérite qu'on ne le passe pas sous silence.

Rectangulaire, il a un développement de 0,19 de largeur sur 0,09 de hauteur. Suivant l'habitude du temps, les deux petites hosties, de trois centimètres de diamètre, sont prises entre les grandes, qui en ont huit.

Les hosties pour la communion des fidèles ont la même bordure de feuilles groupées, qui forment couronne; mais le champ varie. En haut, figure le monogramme du Nom de Jésus, IHS, surmonté de la croix et accompagné des trois clous, qui est la forme jésuitique; en bas, l'Agneau pascal passe à gauche sur une terrasse.

L'hostie du prêtre représente, à gauche, la Crucifixion et, à droite, la Résurrection, pour rappeler l'antithèse si fréquente dans la liturgie de la mort et de la vie, si bien exprimée dans la séquence de Pâques : « Mors et vita duello conflixere mirando. Dux vitæ mortuus regnat vivus. »

Une couronne de feuillage encadre le champ, les épines auraient mieux convenu à cette place. Le Christ est un peu petit pour la dimension de la croix, plate et

menuisée, au-dessus de laquelle flotte le titre, découpé en banderole de papier. La tête, qui rayonne, incline à droite, les pieds ne sont percés que d'un clou et le linge des reins, très étroit, se noue à droite. Sur le sol herbu du Calvaire, où la croix est calée, Madeleine agenouillée, la tête irradiée, contemple avec douleur le Sauveur.

En face, voici la Résurrection. Le Christ, un peu petit, la tête rayonnante, la main droite levée et de la gauche arborant un étendard, presque nu car son suaire s'envole au vent, s'élance dans une auréole de nuages, au dessus du tombeau ouvert, sarcophage carré, mouluré sur ses faces. La bordure, entrecoupée de têtes d'anges ailées, est semée de palmes, en signe de triomphe.

L'idée de la composition est empruntée au Missel, qui compare le Christ à l'Agneau : « Ecce Agnus Dei », dit d'invoquer son nom : « Nomen Domini invocabo», et déclare que le saint sacrifice est offert en mémoire de la Passion et de la Résurrection : « Ob memoriam Passionis, Resurrectionis et Ascensionis Jesu Christi Domini nostri. »

6. — DIRAC.

Ce fer a été découvert par M. George, qui poursuit avec zèle et succès ses investigations dans les églises rurales de l'Angoumois et à l'obligeance duquel j'en dois un excellent moulage. Mon aimable correspondant m'écrit à son sujet : « Le fer, plus vieux que le manche, a été fixé sur lui au moyen de trois rivets qui ont altéré les petites hosties ».

Les dimensions sont, pour la largeur, dix-neuf centimètres et douze pour la hauteur.

Sur la palette prennent place quatre hosties : deux grandes, 1 et 2, d'un diamètre de huit centimètres et figurant la crucifixion; deux petites, 3 et 4, intercalées verticalement et d'un diamètre de neuf centimètres.

Les hosties pour la communion des fidèles ont un cercle de découpage suivi d'un rang de perles et, entre les deux, une série de dents de scie, tournées vers l'intérieur et dont l'ensemble donne l'idée d'une auréole. A l'une, l'Agneau passe, à droite, sur une terrasse, détournant la tête et tenant une croix à étendard; l'autre représente le monogramme du nom de Jésus, entouré d'un cercle feuillagé.

Au n° 1, bordure où s'entrecroisent des tiges souples, dont les épines se sont changées en fleurettes. Sur le monogramme I H S, en lettres épaisses, se dresse la croix de la crucifixion, large et plate, portant en titre sur une tablette les quatre initiales I N R I. Le corps est droit, avec un linge tortillé aux reins et flottant : les pieds posent sur une tablette, l'un près de l'autre et les bras semblent fléchir sous le poids. La tête est dépourvue de nimbe.

Au n° 2, après la ligne de découpage, deux cercles sont gravés, l'un de rayons courts et serrés et l'autre d'une course de petites fleurs de lis, car le Christ jouit du double privilège de la gloire et de la royauté. La croix, aux bras démesurément étendus, est plate, comme menuisée : le titre I N R I est perché très haut. Le calvaire forme deux croupes herbues entre lesquelles l'instrument du supplice est fortement calé. Le nimbe est irradié, la tête droite, le linge des reins très étroit; les bras sont infléchis et les pieds juxtaposés.

Nous avons là un type assez médiocre du commencement du XVIIIe siècle; mal dessiné, il est encore plus

incorrectement gravé et n'offre d'intérêt que par son rapprochement avec les fers contemporains dont il complète la série.

X. Barbier de Montault,

Prélat de la Maison de Sa Sainteté.



PLANC



PHOTOTYPIE SADAG, GENÈVE

Fer à Hosties de Br

Dernier quart du

PLANCHE III



PHOTOTYPIE SADAG, GENÈVE

Fer à Hosties de BRILLAC (Charente)

Commencement du XVI[e] siècle


UNIV.
OF
MICH.

NOTES HISTORIQUES

SUR LA

BARONNIE DE MARTHON

EN ANGOUMOIS

Par M. l'Abbé Ad. MONDON

curé de Chazelles

AVANT-PROPOS

« Colligite fragmenta ne pereant. »
Recueillez les miettes afin qu'elles ne périssent pas.
(Jean VI, XII.)

L'HISTOIRE du temps passé, a dit Alletz, est un vaste mausolée dont le marbre, rongé par les siècles, vous laisse toutefois déchiffrer l'épitaphe qu'il reçut et qui trahit les secrets de la mort. » Mais il faut avouer que, si on a saisi les secrets de l'histoire générale, il reste encore beaucoup à faire pour déchiffrer les épitaphes des histoires locales. A vrai dire ce travail n'est pas facile; disons plus, ne peut même pas être fait d'une façon entièrement satisfaisante. Les documents font défaut, soit parce qu'on fut longtemps sans en rédiger, soit parce que ceux que nous léguèrent les siècles passés ont disparu dans les différents troubles survenus dans notre contrée. Nous n'avons que des fragments, mais ils contiennent encore de précieux renseignements. Placé par la divine Providence

dans une contrée où nous avons remarqué des mœurs et un langage qui diffèrent du langage et des mœurs du reste de l'Angoumois, la pensée nous est venue d'étudier notre nouveau pays. Si nous n'avons pas réussi à surprendre tous les secrets du passé, du moins avons-nous pu réunir assez de miettes pour en emplir une corbeille présentable et avons-nous eu surtout la satisfaction de faire un travail absorbant, utile et non sans charme. Nous offrons le fruit de nos recherches à ceux qui, ne pensant pas que le monde a commencé avec eux, aiment à reporter leurs regards en arrière afin de rattacher leur existence à celles de leurs ancêtres.

Ce travail se termine à la Révolution, époque où ont cessé les anciennes divisions territoriales. Il comprend deux parties : la première est l'histoire des paroisses, y compris l'abbaye de Grosbost; la seconde est formée de notes généalogiques sur les principales familles ayant vécu dans la contrée. Nos sources sont : les Archives départementales (1) de la Charente et surtout les fonds Chérade de Marthon et de Grosbost, et les minutes de notaires; les registres de l'ancien état civil des paroisses; des archives particulières des familles et les auteurs locaux.

La reconnaissance nous fait un devoir d'adresser nos sincères et affectueux remerciements à ceux qui nous ont aidé de leurs conseils ou fourni des documents, en particulier à M. l'abbé Legrand qui nous a remis des notes puisées dans les registres de l'ancien état civil de Marthon; à M. Touzaud, qui nous a encouragé et

(1) Nous indiquons cette source par l'abréviation A. D., suivie de la lettre de la série ou du nom du notaire royal. Après ce nom se trouvent les lettres *n. r.* pour *notaire royal* ou *n. s.* pour *notaire seigneurial*. Voici quelques autres abréviations : *ch.* pour *chevalier; var.* pour *varlet; éc.* pour *écuyer*.

éclairé de ses conseils; à M. Paul de Fleury, le savant et obligeant archiviste départemental, toujours prêt à faciliter les recherches et à aider à déchiffrer les textes; à notre vénéré et aimé professeur de seconde et de rhétorique qui, non content de nous offrir, aux jours de nos recherches, une amicale hospitalité à l'École Saint-Paul, nous a communiqué de précieux renseignements.



CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

TOPOGRAPHIE.

La châtellenie de Marthon (1), du diocèse d'Angoulême et de la province d'Angoumois avait titre de baronnie, et, dans ses neuf ou dix lieues de circuit, enfermait les paroisses suivantes : Marthon, Saint-Sauveur, Saint-Germain, Saint-Paul, Bouex, Chazelles, Sers, Vouzan, Grassac, Charras, Mainzac, Souffrignac et les enclaves de Feuillade et de Garat.

Le terrain jurassique et le crétacé se partagent cette contrée. Celui-ci domine à Bouex, Garat, Vouzan et Sers où il fournit actuellement des carrières de pierres tendres; celui-là, dans les autres paroisses où il fournit, notamment à Chazelles depuis quelques années, des carrières de pierres dures. On trouve à Charras, Grassac et Mainzac, des sables tertiaires riches en minerai de fer.

On a trouvé en différents endroits des silex taillés et autres instruments de la période préhistorique, montrant que notre contrée était depuis longtemps habi-

(1) Pendant la première République, Marthon fut un canton du district de La Rochefoucauld, composé des communes de Charras, Mainzac, Souffrignac, Feuillade, Grassac, Saint-Germain, Saint-Paul et Chazelles; Vouzan, Sers et Bouex firent partie du canton de Garat, district d'Angoulême.

tée (1). Les romains y ont aussi laissé des traces de leur passage (2).

RÉGIME DES EAUX.

Le Bandiat arrose et fertilise une notable portion de notre contrée. Après avoir coulé dans les gorges étroites du Périgord, entre des collines, qui, en temps de pluie déversent rapidement leurs eaux dans son lit et le rendent sujet à de fréquents débordements, il pénètre dans l'Angoumois par une large vallée bordée de collines, dont l'altitude au-dessus du niveau de la mer varie entre cent et cent cinquante mètres. Cette vallée est constituée par une couche de limon fertile, reposant sur une couche épaisse de cailloux roulés, au-dessous desquels sont des roches fracturées et remplies de cre-

(1) On signale la grotte des Moradies de Marthon, où des fouilles superficielles ont fourni des instruments du type *magdalénien*. Divers objets ont été trouvés à La Couronne, Pierre-Haute et Limérac en Marthon, aux Chaillats, Mas-de-Bost, Birac et Rochepine en Saint-Germain et à Chazelles. Une sépulture, sur les buttes de Rochepine, fouillée par M. Dulignon des Granges, renfermait des ossements incomplets de plusieurs individus, mélangés pêle-mêle avec des ossements d'animaux, des perles, des colliers et des grattoirs. On a signalé des tumulus à Bouex et aux Banchereaux en Feuillade.

(2) Un cimetière gallo-romain a été signalé à La Couronne de Marthon. Des restes de constructions romaines ont été trouvés à Vouzan, près d'un petit ruisseau, non loin du cimetière actuel, et ont été employées au pavage de la route. Des forges importantes, à en juger par les quantités de scories existant encore, fonctionnaient à Charras, au lieu dit Grosse-Forge. On a signalé des restes romains au hameau de Vars en Sers. On trouve dans plusieurs titres un chemin entre Mainzac et Charras, appelé le chemin Ferré, c'était évidemment une voie romaine. Au reste, de grandes quantités de monnaie ont été trouvées en ces paroisses. Une terre, située entre Bouex et Vouzan portait le nom de la Ferrate. En reconstruisant le presbytère de Sers on a découvert plusieurs silos : M. Michon a décrit ceux des Pendants en Vouzan.

vasses, où les eaux se perdent en telle abondance que, même en hiver, elles arrivent rarement à leur embouchure dans la Tardoire. Le lit est peu à peu obstrué et exhaussé par les sables charriés pendant les grandes eaux. De nombreux moulins sont bâtis sur le cours de cette rivière, divisée en deux bras depuis Pont-Sec jusqu'au delà de Pranzac. D'après la tradition, le bras qui occupe la partie méridionale de la vallée étant d'un cours trop rapide pour les moulins, on aurait creusé dans la partie septentrionale un canal plus sinueux, d'un niveau supérieur et partant moins rapide. Ce qui donne un fondement à cette opinion ce sont les noms de Vieux-Bandiat, Vieux-Chenal et autres semblables donnés à l'ancien lit. On voit aussi, à la naissance des deux bras, que la chaussée détournant les eaux dans le nouveau lit est de main d'homme et que, sans elle, elles prendraient leur cours naturel dans le vieux lit qui sert de déversoir pendant les crues. Il contient plus de gouffres que l'autre. La canalisation de Pont-Sec au Got-des-Chaillats fut faite la première; celle au-dessous est plus récente et fut exécutée afin de fournir de l'eau au bourg de Pranzac (1). Car c'était la seule eau

(1) Cette dernière canalisation fut faite par les soins du seigneur de Pranzac, même dans la partie située dans les terres de Marthon, mais avec l'assentiment du baron de cette contrée. Mais quand il fallut y faire des réparations ce fut à qui ne les ferait pas. Les seigneurs de Marthon ne voulaient pas entretenir la chaussée du Got-des-Chaillats, faite, disaient-ils, à l'avantage des châtelains de Pranzac. Ceux-ci se refusaient a exécuter des travaux en dehors de leurs terres. De là de fréquents procès. Un long débat, entre Hubert de La Rochefoucauld et Catherine de Clermont, se termina en 1563 par un accord dont les arbitres furent Révérend père en Dieu Antoine de Cailhon de Bellejoie, prieur de Bouteville, m^tre Romain Delamane, conseiller, magistrat à Angoulême, m^tre Hélie André, avocat à Périgueux, et m^tre Clément Laisné, avocat à Angoulême, arbitres de la dame de Pranzac; Jean Gombault, éc., sgr de Méré, m^tre Guillaume Rousseau, avocat du Roi

potable utilisée par les riverains. Ceux qui étaient éloignés des rives n'avaient à leur disposition que l'eau recueillie dans les mares. L'usage des citernes se généralise de nos jours. Les paroisses du terrain crétacé ont seules des sources.

La différence de niveau des deux bras a permis, au siècle dernier, d'établir des rigoles pour fertiliser les prairies.

AGRICULTURE, COUTUMES ET MŒURS.

L'agriculture avait dû compter de beaux jours au moyen âge. Tout, du moins, semble l'indiquer : les paroisses sont délimitées comme elles le sont aujourd'hui ; les hameaux sont aussi nombreux, sinon plus ; la population paraît aussi dense, à en juger par nos églises, dont les dimensions sont en rapport avec la population actuelle. Celles-ci n'attestent-elles pas l'aisance de leurs constructeurs ? L'abbaye de Grosbost possédait dans l'étendue de Marthon plusieurs centres importants de culture. Mais la guerre des Anglais, puis celles de religions portèrent la désolation dans nos campagnes, qui continuèrent à être éprouvées par les

à Angoulême; m^tre (en blanc); Boyceau, avocat à Poitiers, et m^tre Joseph Monijoy, avocat à Angoulême, arbitres du seigneur de Marthon. On décida que la chaussée serait réparée aux frais de la dame de Pranzac, sans que le seigneur de Marthon pût s'y opposer (3 oct. 1563). Le procès recommença entre Louis Pérusse des Cars, sgr de Pranzac, et Madeleine Hussan, dame de Pranzac. Après de forts longs débats, une sentence du Conseil d'Etat du 22 août 1753 condamna la châtelaine de Marthon à réparer ladite écluse à ses frais, et les riverains à curer le lit de la rivière. Mme de Saint-Martin fit appel, mais on ne voit pas qu'elle ait eu gain de cause. (A. D. E. 76).

guerres de la Fronde et celles faites contre les ennemis (1).

La ville de Marthon, étant, en outre, désignée pour loger les troupes de passage, payait un tribut onéreux. soit pour la nourriture, soit pour le logement des soldats, et les campagnes voisines étaient souvent dévastées par les déprédations d'hommes peu scrupuleux et le piétinement des chevaux. Tel est le fait signalé par le chroniqueur Gervais (2) comme cause de l'appauvrissement de notre contrée. Un mémoire du siècle passé

(1) Un mémoire de l'abbaye de Grobost constate, en 1376, qu'elle a été ruinée. Lors de l'arrentement du domaine de La Couronne, en 1449, on constate qu'il est depuis longtemps abandonné et ruiné « à cause des guerres et de la peste ». En 1452, l'évêque d'Angoulême arrente le maine de Flamenac en Pranzac « ruiné et abandonné à cause des guerres ». Même après la guerre des Anglais la sécurité ne régna pas toujours. Ainsi, en 1467, les habitants de plusieurs de nos paroisses se plaignent d'exactions commises chez eux, au nom de la princesse de Rohan, par ses officiers d'Angoulême et de Marthon, qui parcourent les campagnes des environs de Marthon, enlevant ici des troupeaux de porcs ou de brebis, là des charretées de paille, de foin ou de froment (A. D. E. 60).

En 1604, Claude de Livenne, dame de Méré, se plaint de vols commis dans son château de Montbreuil en Bouex, par des gens de guerre en garnison à Angoulême (A. D. E. 653). En 1620, plusieurs habitants de Chazelles déclarent ne pouvoir payer leurs impôts, « attendu qu'il y a guerre et que le pays d'Angoulmois est rempli de gendarmerie, mesme ledit lieu de Chazelles, ou la compagnie du sieur de Charras y est logée y a quatre jours, et autres capitaines qui y ont souvent logé audit lieu ». (A. D. E,. 951). Il s'agit ici de la guerre entreprise par Marie de Médicis qui confia au seigneur de Charras, Bertrand de La Laurencie, le soin d'armer 100 hommes et de rejoindre le duc d'Epernon, par lettre datée d'Angers 11 juillet 1620. Les troupes de la reine furent battues à Pont-de-Cé et la paix signée le 10 août 1620. Dans l'inventaire de défunt Pierre de Prahec, curé de Saint-Germain, on constate que, durant un certain laps de temps, il s'était réfugié à Marthon « à cause des gens de guerre et certaines menaces qu'il avoit heu advis ». (A. D. Blanchier, n^os r[1]).

(2) *Mémoires sur l'Angoumois par J. Gervais,* maire d'Angoulême, qui écrivait en 1725.

(A. D. E. 61) signale encore les causes suivantes : 1° les impôts plus lourds en Angoumois qu'en Périgord encourageant les populations à se masser davantage dans le Périgord (1) ; 2° le mauvais état des chemins ne permettant pas aux foires et marchés de prendre de l'importance et au commerce de se développer. Les chemins et les ponts sont, en effet, dans un état déplorable au siècle passé. Aussi, quand la rivière déborde, ce qui arrive souvent, les communications d'une rive à l'autre sont interrompues (2).

On cultivait les différentes céréales, surtout le froment, la vigne, le lin, le chanvre et les légumes de toutes sortes. Le maïs était beaucoup cultivé au siècle dernier. La pomme de terre fit son apparition peu de temps avant la Révolution.

(1) Cause également indiquée par la paroisse de Charras dans son cahier de doléances de 1789.

(2) Les registres paroissiaux indiquent souvent des baptêmes d'enfants faits dans des paroisses voisines, parce que les débordements des eaux empêchaient d'aller à l'église de la paroisse. Le mauvais état des chemins est constaté dans l'arpentement de Saint-Paul, en 1789 (A. D. C. 262). « Le chemin qui conduit à Angoulême, y est-il dit, est praticable pour les charrettes, mais très pénible. Ceux qui conduisent à Montbron et La Rochefoucauld le sont pour les bêtes de somme seulement. » On trouve cette plainte dans plusieurs cahiers de doléances de 1789. Ainsi Marthon se plaint de n'avoir aucune espèce de débouchés pour le débit de ses denrées, à cause des chemins impraticables et des débordements du Bandiat. Chazelles constate que les corvées en nature ont été changées en impôt, mais que les sommes ainsi recueillies, au lieu de profiter aux paroisses qui les fournissent, sont employées au loin; ses ponts tombent en ruine sans que les intendants de Limoges ou leurs subdélégués s'occupent de les faire refaire. Bouex se plaint également d'être imposé pour les grands chemins et de n'en tirer aucun profit : l'endroit n'est ouvert par aucun chemin; les abords sont inaccessibles, il ne peut y avoir aucune espèce de commerce; la misère seule y règne au delà de toute expression. (*L'Angoumois en 1789, par Ch. de Chancel*, p. 367, 510 et 514). Bien que ces cahiers aient été rédigés pour formuler des plaintes et par conséquent les exagérer, celles relatives aux chemins et aux ponts ne sont point exagérées.

Voici l'état de la paroisse de Chazelles, dressé d'après un arpentement de 1746 :

Terres incultes.........	1076	journaux	147	carreaux.
Vignes................	694	—	14	—
Bois..................	378	—	172	—
Châtaigneraies.........	33	—	»	—
Prés..................	359	—	122	—
Prairies artificielles.....	3	—	74	—
Pâturages............	51	—	31	—
Terres labourables.....	1547	—	191	—
Bœufs de labour.......	116	répartis dans	47	maisons.
Jeunes veaux..........	15	—	7	—
Chevaux..............	14	—	12	—
Anes.................	16	—	13	—
Porcs à l'engrais.......	35	—	29	—
Truies mères..........	36	—	34	—
Moutons..............	1361	—	83	—
Chèvres..............	3	—	3	—

En relevant ces chiffres, nous avons remarqué de nombreuses parcelles englobées au milieu d'héritages étrangers. Le morcellement existait donc comme de nos jours. Nous ne sommes cependant pas en présence d'une de ces communes de l'ouest, telle que Tusson, dont M. Touzaud a donné la monographie dans le *Bulletin* de 1886, où les habitations sont groupées et les héritages morcelés à l'excès, ni de celles du Limousin, comme Saint-Maurice-des-Lions, décrite dans le *Bulletin* de 1890-1891, où chaque domaine forme ordinairement un hameau (1). Chazelles tient le milieu entre

(1) Il en fut ainsi durant longtemps dans notre contrée : on trouve en effet dans les dénombrements ces expressions, « le maine d'un tel avec ses appartenances et dépendances, les héritages d'un tel ». Plusieurs des amas de pierres, appelés dans le pays *ruats* (du latin *eruere*, renverser), sont des restes d'anciens maines ou mas. Après la guerre de cent ans, les habitants se groupèrent peu à peu. Le maine (*mainamentum*) et le mas (*mansum*) devinrent des villages et ces mots ne furent plus employés que comme noms propres, le Grand-Maine, etc., le village du Mas, etc.

ces deux types en se rapprochant plus du second que du premier. Le morcellement, pratiqué surtout pour les terres et les prés situés dans la vallée, s'explique par la nécessité de pourvoir chaque domaine de fourrage. Le partage égalitaire était généralement pratiqué, sauf un léger avantage réservé à l'aîné.

Le petit propriétaire exploite lui-même ses terres; le grand propriétaire en garde une portion et confie le reste à des métayers. Ceux-ci étaient peut-être un peu plus stables que de nos jours et plus fortunés : car baaucoup font un apport, soit de bétail soit d'instruments aratoires. Les baux de métayage sont souvent passés pour plusieurs années.

Gervais dit (*lo. ci.*, p. 73) : « Les habitants de la terre de Marthon y sont, comme dans la terre de Montbron, assez grossiers et font quelque commerce sur le gros bétail »; et ailleurs : « Ceux qui avoisinent le Périgord sont plus grossiers, plus pauvres, plus éloignés du commerce et moins excités à l'industrie ». On lit également à la fin de l'arpentement de Chazelles : « L'habitant y est pauvre et misérable et ne fait aucune sorte de commerce » (1). La même remarque se trouve dans celui de Saint-Paul. Les autres paroisses ne sont pas mieux favorisées. Les simples journaliers y abondent, et à Mainzac nous avons tronvé, en 1734, seize pauvres à la mendicité. C'est que nos cultivateurs n'ont pas l'ambition d'améliorer leur situation et fournissent une somme médiocre de travail.

Par ses coutumes, notre contrée se rattache à l'Angoumois; par son langage, qui est un dialecte de la langue d'oc, et par ses mœurs, elle tient du Périgord.

(1) On se livre actuellement à l'engraissement du bétail, afin de compenser dans une certaine mesure le manque de ressources occasionné par la disparition des vignes.

INDUSTRIE.

Une verrerie était exploitée au hameau de l'Ermite en Grassac, par deux familles nobles, les Ferret et les Riol. « On y fabrique, dit Gervais (*loc. cit.*, p. 21), de petits verres de pièces de fougère et des bouteilles de peu de force pour l'usage du pays et principalement de la campagne. » Elle emploie peu d'ouvriers et périclite au commencement du XVIIIe siècle. Ses propriétaires, n'obtenant pas du pouvoir royal un appui sollicité, quittent l'Angoumois et vont en Périgord.

Deux forges sont établies, l'une sur les rives de l'Echelle, à Planchemesnier en Sers, l'autre sur les rives du Bandiat, à la Petite-Motte en Feuillade. La première fut créée par Vincent Hastelet, sieur de Limérac, qui acquiert à cet effet plusieurs terres en 1514. Elle cessa de fonctionner plusieurs années avant la Révolution. On ignore quand fut créée la seconde, qui existe encore. Toutes deux fabriquèrent des canons au siècle dernier (1). On trouve aussi des traces de forges où l'on

(1) Voici un état de la forge de la Motte dressé le 10 janvier 1748, à la requête de François de Lapouge, maître de forge, par Leblanc, notaire de Marthon : « Premièrement nous estant transportés audevant de l'embouchure du fourneau à fonte de ladite forge, audessus du ballet et hasle dicelluy..., avons remarqué que le feu est audit fourneau et font actuellement. Avons aussi remarqué que pour le gouvernement et entretièn dudit fourneau il y a le nombre de six ouvriers fondeurs et chargeurs; plus avons remarqué que la cuve ou se coullent les canons est vide ;... et pour le gouvernement et travail dudit cuvier y sont employés deux ouvriers, nommés cuveurs; plus sous ledit ballet et hasle dudit fourneau avons aussi remarqué qu'il y a dix chassis prest à monter des boulets de canon, plus avons remarqué que les souffiets alloient ainsi que la roue qui les fait mouvoir, et les ballanciers; et dilecq sommes sortis dehors sur la plasse et y avons trouvé le nombre de vingt-une piesse de canons de calibre de huit; tous frais faicts et tous bourrus. Dilecq sommes allés à la mou-

traitait sur place le minerai. La famille Barreau, aux Coussadeaux en Sers, fondait aussi des cloches. A Charras, les cloutiers, les maréchaux, les armuriers et les marchands de fer abondent. La plupart des corps de métier sont représentés à Marthon (1).

Les nombreux bois sont utilisés, surtout à Charras et à Vouzan, pour la fabrique du charbon, des cercles, des lattes, ou sont vendus à Angoulême comme bois de chauffage ou bois merrain. C'est pourquoi on rencontre assez souvent dans les baux de métayage l'autorisation donnée aux métayers de conduire des bois à Angoulême avec les bœufs de la métairie, à charge d'exécuter des charrois pour le compte du propriétaire.

HABITATION, MEUBLES, VÊTEMENTS, NOURRITURE.

La maison d'habitation, entourée de granges, écuries et autres servitudes enchevêtrées les unes dans les autres, est ordinairement à un seul étage, avec une ou

lerye de canons; y avons tronvé deux moules presque finis, et deux autres de commancés à faire; et pour le travail et faction d'iceux dits moules de canons avons remarqué qu'il y a le nombre de huit ouvriers nommés moulleurs. Dilecq sommes allés sur les lavoirs des mines y avons trouvé une quantité de mines tant lavées qu'à laver; auxquels lavoirs et pour le travail dicelles y avons trouvé quatre ouvriers nommés laveurs. Dilecq sommes retournés à la fourerye de canons; à laquelle y avons remarqué qu'il y a un canon qui tourne et dont une scye lui coupe actuellement la teste par le moyen d'une roue qui tourne; à laquelle fourerye avons remarqué qu'il y a trois ouvriers qui y travaillent. Dilecq sommes allés au lieu et plasses ou sont les mines prestes à charger ledit fourneau; avons remarqué qu'il y a deux tats assez considérables et desquels tats nous n'avons peu juger de la quantité des fondues qu'il peut avoir. Et dilecq sommes allés à la hasle ou sont logés les charbons; avons remarqué qu'il y a aussi deux tats aussi considérables et pareillement desquels nous navons peu juger du nombre. »

(1) Voir les pièces justificatives.

deux chambres, et couverte en tuiles courbes. Les chambres reçoivent l'air et la lumière d'une petite fenêtre, quand ce n'est pas seulement par la porte ouverte. Elles ont pour pavage la terre battue. La cheminée est large. Les meubles ordinaires sont la table, les escabeaux, le buffet, le lit, les bancs et les coffres. L'étain entre pour une grande partie dans les ustensiles, tels que plats, assiettes, chandeliers, lampes. Les bouteilles sont rares : on trouve cependant la *pinte,* la *roquille* et la *tertiaire* à la mesure de Marthon.

Le linge en chanvre ou en lin, filé pendant les longues soirées d'hiver ou duraut la garde des troupeaux, a été tissé dans la localité. Le fil de *brin* sert à la confection du linge de corps ; l'*étoupe* et la *réparonne,* à la confection des draps, des nappes, etc. On a aussi filé la laine qu'on donne au *texier* et au *sergetier* pour confectionner de solides étoffes, telles que la *serge,* le *baracan* et le *droguet* (1). Ces étoffes sont teintes par le *foulonnier* ou *mailler*. Les étoffes étrangères servent à la confection des plus beaux habits. Les bas sont en laine, en fil ou même en serge. Le sabot est la chaussure ordinaire.

Au commencement du XVIIe siècle, on porte le pourpoint et les haut-de-chausses. Au milieu apparaît le justaucorps, en usage jusqu'à la Révolution, bien que le costume le plus ordinaire soit le gilet rond ou jaquette et les culottes courtes.

Le costume des femmes diffère peu de celui de nos jours (2). Aux jours de cérémonies, elles revêtent la

(1) Les vieilles laines charpies et filées avec du chanvre ou du lin servaient à faire le baracan; des fils de chanvre ou de lin mélangés au tissage avec de la laine formaient le droguet.

(2) Dans son cahier de doléances de 1789, la paroisse de Vouzan demande que, pour forcer un chacun au ménagement, on fasse revivre les anciennes ordonnances qui défendaient le faste, le luxe, et ne per-

cape, dont elles relèvent le capuchon sur la tête en temps de deuil.

L'habitant de la terre de Marthon achète peu de viande de boucherie et tire surtout de ses terres et de ses animaux une nourriture variant selon la saison et le rendement des récoltes (1). Si l'année a été bonne, il est dans l'aisance; si elle a été médiocre, il est dans la gêne.

NAISSANCES, MARIAGES, DÉCÈS.

A Chazelles et Saint-Paul, pour une période de dix années consécutives, de 1751 à 1761, on trouve 353 naissances, 84 mariages et 224 décès. 84 mariages donnant 353 naissances, cela fait plus de 4 enfants par ménage avec un excès de 129 naissances sur les décès. Les dix années de 1874 à 1884 ont donné 250 naissances, 88 mariages, 191 décès; soit moins de 3 enfants par ménage et seulement un excès de 89 naissances sur les décès.

A Vouzan, pour une période de 43 ans, de 1730 à 1773, on compte 1,224 n.; 269 m. et 1,057 d. : soit près de 30 n. par an et 4,55 enfants par ménage. Un siècle avant, cette moyenne était encore plus élevée car 10 années, de 1641 à 1651, ont donné 373 n., soit 37 n. par an. Les 52 années qui ont précédé 1891 ont donné 809 n., 316 m. et 719 d. : soit 15,55 n. par an et 2,55 enfants par ménage.

A Grassac, les 12 années qui précèdent 1789 ont

mettaient qu'à des seigneurs de qualité et de distinction de porter certains beaux habits; que sa Majesté enjoigne à chacun de se tenir dans les bornes de la charité ordonnée par la divinité (Chancel op. ci. p. 463). Que diraient de nos jours les rédacteurs de ce cahier ?

(1) Marthon ayant beaucoup de bourgeoisie a plusieurs bouchers. On en trouve 4 en 1722. Ils tuent surtout des veaux, des moutons et des porcs.

fourni 339 n.; 79 m. et 270 d. : d'où une moyenne par an de 28,25 n., 6,58 m., 22,50 d. et 4,30 enfants par ménage.

A Saint-Germain, 10 années, de 1608 à 1618, 337 n., et de 1658 à 1667, 286 n. De 1864 à 1880, 257 n., 115 m. et 279 d. : soit, 2.25 enfants par ménage et un excès des décès sur les naissances.

A Feuillade, 20 années, de 1771 à 1789, 644 n., 137 m., 593 d. : moyenne par an de 32,20 n., 6,85 m., 29,65 d. et 4,70 enfants par ménage.

A Marthon, 38 années, de 1659 à 1677, 921 n., dont 456 garçons et 465 filles : soit une moyenne de 26,43 n. par an. — La moyenne des 10 premières années de cette période est de 28,50 et 151 mariages, soit 4,68 enfants par ménage.

INSTRUCTION.

Le tableau suivant donnera une idée de l'instruction au siècle dernier avant 1789 :

PAROISSES.	NOMBRE d'années.	NOMBRE de Mariages.	Signatures des Mariés.	Signatures des Mariées.
Marthon	79	381	51	21
Chazelles	87	582	58	28
Saint-Paul	58	107	7	4
Saint-Germain.....	89	488	38	27
Bouex............	89	513	24	11
Charras....... ...	89	490	107	57
Mainzac...........	89	444	20	11
Vouzan...........	88	548	38	17
Grassac...........	77	412	37	22
Sers..............	82	452	57	23
Souffrignac........	50	197	13	10

Ce qui donne un total de 691 signatures pour 9,228 personnes, d'où à peu près 7,50 personnes sur 100 sachant signer. Les cahiers de doléances de 1789 portent les nombres suivants de signatures : Marthon, 10; Chazelles, 15; Saint-Paul, 6; Saint-Germain, 10; Bouex, 8; Charras, 20; Mainzac, 8; Vouzan, 13; Grassac, 14; Sers, 20. Au total, 124 signatures. Mais il est à remarquer que quelques personnes ont signé en plusieurs endroits; que les femmes et les jeunes gens au-dessous de 25 ans n'ont pas été admis à signer et que quelques personnes s'en sont, sans aucun doute, abstenues.

RELIGION.

L'habitant de la terre de Marthon était profondément attaché à la religion. Il suffit de parcourir les minutes de notaires pour s'en convaincre. On y trouve les délibérations de la communauté prises à l'issue de la messe paroissiale, devant la majeure partie des habitants. En 1632, les habitants de Chazelles se plaignent de n'avoir de messes que le dimanche et de n'en avoir pas eu le jour de la Saint-Michel. Des croix nombreuses, « habillées » pour les processions des Rogations, sont érigées sur les bords des chemins et dans les hameaux.

Les testaments sont empreints du plus grand esprit de foi. Le testateur recommande son âme à Dieu, à la sainte Vierge, aux saints; règle les prières et les aumônes à faire lors de ses funérailles et services; et, s'il est un peu aisé, ne manque point de faire un legs à son église.

Les pauvres étaient l'objet de la sollicitude des riches. Les registres de Vouzan contiennent un rôle de 1695, donnant la taxe payée par chaque habitant pour nour-

rir les pauvres. A Grassac, en 1769, la disette étant devenue grande on répartit les pauvres dans les maisons aisées.

LA SOCIÉTÉ.

Une bourgoisie et une noblesse nombreuses résidaient dans notre contrée. La bourgeoisie devait son existence à la sénéchaussée auprès de laquelle étaient attachés le juge ou sénéchal, les juges assesseurs, les procureurs, les huissiers, les sergents et les greffiers (1). Le juge devait offrir une certaine garantie,

(1) La justice se divisait en *haute*, *moyenne* et *basse*. Nous signalons, au cours de cet ouvrage, les seigneurs jouissant des droits de justice dans l'étendue de la baronnie. La première, comprenant les deux autres, connaissait des crimes méritant la mort naturelle ou civile et l'effusion du sang. On la reconnaissait au pilori et aux fourches patibulaires. Le pilori, composé d'un poteau aux armes du seigneur et d'un carcan où l'on passait la tête du condamné, se dressait ordinairement sur la principale place publique : c'était un supplice simplement infamant. Les fourches patibulaires étaient des colonnes en bois supportant des traverses en bois où l'on pendait le criminel, et dressées en dehors de la ville, dans un lieu appelé la *justice*. D'ordinaire, le simple châtelain avait 2 colonnes; le baron, 4; le comte, 6; les ducs allaient jusqu'à 10. La justice moyenne connaissait des actions civiles, réelles, personnelles et mixtes, et des délits dont les amendes n'excèdaient pas 60 sols. Elle pouvait constituer des curateurs et tuteurs, apposer les scellés et faire dresser les inventaires pour les mineurs. La basse justice connaissait des matières personnelles jusqu'à 60 sols, des délits jusqu'à 6 sols et du censif dû au seigneur : c'est pourquoi on l'appelait aussi justice foncière.

Aux deux derniers siècles, les justices seigneuriales étaient en partie absorbées par celle du roi, le *présidial*. Gervais constate que, de son temps, la justice seigneuriale est fort mal rendue, parce que, dit-il, il y a presque toujours quelques fermiers ou métayers du seigneur impliqués dans l'affaire : on fait en sorte de laisser évader le coupable et de ne pas le reprendre.

C'est ce qui arriva dans la circonstance suivante : Deux femmes de l'Ermite en Grassac, Marguerite Béchade, femme de Jean Faure, laboureur, et Marie Charles, femme de Mathieu Courbet, se prirent de que-

avoir vingt-cinq ans au moins et être gradué en lois. Il était nommé par le seigneur et reçu par une juridiction royale qui lui conférait un caractère public. Assez souvent, il était avocat au présidial d'Angoumois.

Après le juge venait le procureur fiscal ou d'office, dont les fonctions étaient analogues à celles de nos procureurs de la République. C'était le ministère public, à la fois l'organe du seigneur et des particuliers, chargé des intérêts des mineurs, de la poursuite des délits et des crimes. Le simple procureur remplissait les fonctions de nos avoués (1).

Voici maintenant le « maître chirurgien », qui sait employer les simples des prés, saigner, purger, panser les plaies, remettre en place les membres luxés, réunir

relle, celle-ci reprochant à la première d'avoir frappé son fils le jeune Courbet. Des injures on en vint aux coups. Les voisins attirés par le bruit accoururent et Gabrielle Béchade, femme de Pierre Dumas, sépara les belligérantes. Furieuse, la femme Courbet tourna contre elle sa colère, et, l'ayant rencontrée seule quelque temps après, lui asséna de si vigoureux coups de courge qu'elle l'étendit morte à ses pieds. La justice se transporta sur les lieux. Le chirurgien constata que la mort devait être attribuée aux coups reçus, et particulièrement à l'un porté sur la tête qui avait rompu « l'os pariétal de trois doigts ». Deux jours après, le 24 mai 1681, la coupable fut enfermée dans la prison de Marthon, située dans une des salles du vieux château. Mais le lendemain, pendant que le geôlier et sa femme étaient à la messe — c'était un dimanche — la prisonnière parvint à forcer la porte de sa prison et s'évada. Les juges, mécontents, révoquèrent le geôlier, mais il ne paraît pas qu'ils réussirent à reprendre la coupable. Voilà donc en quoi consistaient les fameuses prisons dont on a tant parlé ! (A. D. E. 79).

(1) Dans son cahier de 1789, Marthon signale la justice du lieu comme une cause de pauvreté, à cause de la multitude des procureurs toujours prêts à défendre les plaideurs et les pousser à plaider, souvent pour des dégâts de quelques sous. Il est nécessaire, d'après la paroisse de Charras, de supprimer les petites justices seigneuriales composées souvent d'officiers avides qui fomentent et perpétuent les procès pour multiplier leurs profits. Sers demande que les justices moyennes et basses relèvent du siège royal dont elles dépendent. Montbron demande la suppression des huissiers. (Chancel, op. ci. p. 448).

les os cassés, arracher les dents et raser. Après avoir appris son métier chez un maître chirurgien (1), il s'est perfectionné en faisant son tour de France et a été reçu maître en passant une série d'examens devant la corporation des chirurgiens d'Angoulême. Il ne peut exercer que dans les paroisses pour lesquelles il a été reçu. Le docteur en médecine a fait des études plus sérieuses et passé ses examens devant une faculté, mais il est moins répandu.

Le maître apothicaire, avec son officine bien montée, où se trouvent les plantes médicinales étrangères et celles recueillies par lui-même, est à la portée de tout le monde. Il a également des apprentis.

Les notaires ne sont pas moins nombreux (2). Avant le XV[e] siècle, assez souvent prêtres, ils tenaient leur

(1) En 1751, Jeanne Lassort, veuve de Léonard Delâge, de Doumérac en Grassac, place pour deux ans son fils Léonard en apprentissage, chez Bernard Peyraud, m[tre] chir. à Marthon, qui se charge de lui donner le boire, le manger, le feu, le luminaire et le gîte, de le traiter doucement et humainement, de lui apprendre son art et de le mettre en état de faire son tour de France. La mère promet 72 # le jour de l'entrée de son fils et 100 # à sa sortie.

En 1746, un autre apprenti de Peyraud, François Desrivaux, se disposant à faire son tour de France, prend soin de faire son testament, par lequel il lègue 20# à son curé pour lui dire des messes. Il revint en bonne santé et exerça longtemps dans sa ville natale.

A la veille de la Révolution, Pierre Desmazeaud, allant à Paris compléter ses études de chirurgie, décida sa mère, peu fortunée, à vendre les noyers de ses propriétés; ce qui lui procura une somme de 300#. Chaque dimanche matin, paraît-il, il gagnait quelques sous en aidant un barbier. Il vint se fixer à Chazelles, sa paroisse natale. Il se contentait, comme ses confrères du reste, de prendre deux ou trois sous par visite (Tradition).

(2) D'après la coutume d'Angoumois, le comte d'Angoulême pouvait nommer 12 notaires et autant de sergents; le baron 6, et le seigneur ou châtelain 4 (*F. Marvaud, Études hist. sur l'Angoumois*, p. 335).

En 1789, un certain nombre de paroisses se plaignent de ce que le nombre des notaires est supérieur à celui permis par la coutume. Sers demande la suppression des études dont les notaires n'ont

charge des seigneurs de Marthon et instrumentaient dans toute l'étendue de sa baronnie. Ils étaient parfois aussi juges, scribes, greffiers ou régisseurs de la baronnie. Les notaires royaux les remplacèrent peu à peu. Ceux-ci, remplissant également d'autres fonctions et veillant à leurs propriétés, n'étaient pas toujours, vu leur grand nombre, fort affairés, bien qu'on les employât pour peu de choses. Ils rédigeaient les prises de possession des curés, les résignations de benéfices, les délibérations des habitants, les contrats de mariage, les baux, les testaments, les inventaires, les procès-verbaux de dégâts, etc. A côté d'eux, se tenaient le postulant, qui suppléait au besoin le procureur fiscal, et le praticien, qui, en attendant une autre charge, faisait l'homme d'affaires.

Les différents membres de cette bourgeoisie avaient autour d'eux une grande influence. Ils avaient pris l'habitude, à l'exemple des nobles, de porter les noms de leurs terres. On les voit aller de pair avec les gentilshommes, assister à leurs mariages, baptêmes, décès, et ceux-ci leur rendre la réciproque. Souvent les deux classes s'unissent par mariage et plusieurs bourgeois parviennent à gagner le titre d'écuyer ou de chevalier.

Le prêtre qui dirige la paroisse est *curé, prieur-curé*, *vicaire perpétuel* ou *desservant*. Le curé a charge d'âmes et perçoit la totalité des revenus de sa cure, qui est son bénéfice, dont il ne peut être dépossédé sans raison canonique; il est inamovible. Le prieur-curé est dans le même cas, avec cette différence que son béné-

pas remis les minutes aux dépôts généraux. (Chancel, op. ci., p. 156).

Les notaires royaux pouvaient vendre leur charge : le 16 avril 1755, Jacques Lhomme, sieur des Boucherons, achète de Louis Blanchon, de la paroisse d'Ecuras, une étude de notaire moyennant 360# : c'était le prix moyen.

fice relève d'une abbaye. Le vicaire perpétuel administre la paroisse dont un autre, appelé curé primitif, a le titre. Tandis que ce dernier, tout en résidant au loin, perçoit les plus beaux fruits de la cure, le vicaire perpétuel, tenu à la résidence, n'a pour vivre qu'une portion congrue (1); il jouit cependant de l'inamovibilité, porte le titre de curé et peut résigner sa cure. Le desservant administre la paroisse au nom d'un curé ou d'un vicaire perpétuel absent, dont il dépend entièrement. Ces différents administrateurs peuvent être aidés par des vicaires.

Grâce à la résignation en cour de Rome, le curé se donne facilement le successeur de son choix, en sorte qu'une cure demeure souvent aux mains d'une même famille pendant longtemps. Le curé marie ses frères ou sœurs dans sa paroisse et accepte de tenir sur les fonts baptismaux les enfants de ses paroissiens, dont il se rapproche ainsi davantage.

Au XVII° siècle, il porte un costume qui diffère peu de celui des laïques (2). S'il est à la portion congrue,

(1) La portion congrue, fixée à 120# par une ordonnance royale du 15 avril 1471, s'éleva à 150# et 200#. Une ordonnance de 1629 la porta à 300#. Un édit de 1768 à 500# et un de 1780 à 700#.

(2) En 1632, le curé de Chazelles possède deux manteaux noirs, l'un de drap, l'autre de camelot; deux pourpoints, deux paires de haut-de-chausses en serge noire, trois paires de bas de même étoffe et un chapeau avec son cordon. En 1652, celui de Saint-Germain a un habit de serge, un justaucorps de drap noir et un manteau de même drap. (A. D., minutes de Barraud et Blanchier.)

En 1671, Pierre Château, prêtre, vicaire de Saint-Aquilin (Dordogne), se plaint qu'ayant publié un monitoire pour le sieur Laborie de Taille-Petit, dans l'église d'Anesse, alors qu'il était revêtu de son surplis dans le sanctuaire, il fut attaqué par un certain personnage qu'il ne saurait nommer qui se jeta sur lui, lui arracha des mains le monitoire et le lacéra; au même instant survint une foule de femmes qui se jetèrent sur lui, lui déchirèrent son surplis, son justaucorps et son pourpoint, l'entraînèrent hors de l'église et le blessèrent aux mains. Inventaire des archives de la Dordogne, T. I, p. 62).

il est loin d'être riche ; s'il jouit de la totalité des revenus de la cure, il peut être dans l'aisance, mais il est tenu aux réparations du chœur de l'église. Obligé de vivre du revenu des dîmes et de ses propriétés, il partage les espérances et les déceptions de ses paroissiens. La perception de la dîme lui étant pénible, il la confie souvent à un fermier, qui, par son âpreté, aigrit les esprits. Le curé qui perçoit par lui-même ses revenus y apporte plus de douceur, ne reste pas sourd aux plaintes du pauvre, se laisse même tromper et fait encore tolérer un droit établi dans des siècles de ferveur, mais que ne comprennent, ni n'acceptent plus nos populations. Une réforme sur ce point devenait nécessaire (1).

Le curé possède une petite bibliothèque, des meubles peu luxueux et parfois un cheval, qui, à la mort de son maître, devient la propriété de l'évêque.

Le dimanche, à la grand'messe, le curé annonce les réunions de la communauté, publie les monitoires (2) et excommunications : ce qui lui attire de fréquents embarras. Il est exempt de la taille, mais paie en son lieu l'abonnement.

On trouve sur le territoire de Marthon un assez grand nombre de fiefs. Quelques-uns sont assez importants, beaucoup ne sont que de médiocres domaines ruraux. Aussi, tandis que le puissant seigneur occupe des charges à la cour, le gentilhomme campagnard

(1) Le curé ne jouissait pas de toutes les dîmes : une grande partie était aux mains des seigneurs, qui s'en étaient emparés depuis longtemps malgré la défense de l'église. On les appelait dimes inféodées. Les dîmes devaient être perçues à la sortie du champ ; si on pénétrait dans le champ, cela s'appelait *percer* les dîmes.

(2) Lorsqu'un crime avait été commis, les intéressés obtenaient de l'évêque des lettres demandant au coupable de se dénoncer et invitant tous ceux qui savaient quelque chose à dire à la justice ce qu'ils savaient : c'est ce qu'on appelait un monitoire.

mène une existence besoigneuse et élève avec peine sa nombreuse famille, qu'il tâche de placer à l'armée ou dans quelques charges de l'Etat. Souvent, peut-être, il envie le sort du bourgeois, à qui, peu à peu, il a aliéné ses plus belles rentes et métairies. Cette situation nous est révélée dès 1689, lors de la convocation du ban et arrière-ban. Presque tous les privilégiés se se déclarent chargés de famille et dans une situation précaire (1). A vrai dire, ils avaient avantage à exagérer leur gène. Cette situation se révèle encore dans les inventaires, où l'on constate l'existence de dettes nombreuses : ce fut cause de la disparition de plusieurs familles. Tel n'a pas l'argent nécessaire pour acheter les habits de noces de son fils, et a recours à la charité de la châtelaine de Marthon qui lui répond :

« Jay cru, monsieur, que c'étoit votre fils ainé qui étoit marié et quon mavez dit quil avez trouver une famme á son aise et qui lauroit habilié, cependan vous me marquez quil a besoint de lestre, vous navez qua prendre chez monsieur Pérot pour 10 écus pour contribué a luy avoir un habit que Mr Bénos lui payra en recevant ma letre. Je ne doute pas que Mr Perrot vous prestera le surplus quand vous prandrez un tems convenable. Je vous prie de dire a Mr Benos quil doit avoir la ferme Brouillet quand il a contez avec la ferme de Dernac. Je suis, monsieur, votre tres humble et tres obeissante servante,

» DE SAINT-MARTIN.

« Angouleme, ce 30 septembre 1754.

« *P. S.* — Je vous suis fort obligée des caille que vous avez ut la bonté de menvoyer qui font plaisir a une malade. »

(1) On trouvera ces déclarations dans la seconde partie.

Les 10 écus furent donnés, et les cailles ainsi largement payées. Une autre fois c'en est un qui obtient d'elle des semences qu'il ne peut acheter.

C'est que la noblesse a de lourdes charges. Elle paie la capitation, les vingtièmes, et, pour les métairies non anoblies ou non cultivées par les soins du seigneur, la taille. Le seigneur avait longtemps été tenu d'équiper à ses frais un certain nombre d'hommes ; cette charge n'existait plus aux deux derniers siècles ; au contraire, les soldats et les chefs étaient payés par l'Etat. Mais, si la noblesse trouvait dans l'armée une position lucrative, elle recevait de la cour des habitudes de luxe qui la ruinaient.

LA COMMUNAUTÉ.

L'ensemble des habitants de la paroisse constitue la communauté, ayant à sa tête un ou deux syndics, habituellement nommés chaque année. Le principal syndic fait exécuter les travaux pour le compte de la paroisse. Lorsqu'il s'agit de prendre une délibération, le curé, à la demande des syndics, prévient les habitants au prône du dimanche précédent. A la sortie de la messe, les hommes se groupent autour du notaire, installé sous le porche de l'église; le syndic expose l'objet de la réunion ; les plus instruits donnent leur avis, les autres opinent du bonnet, la décision est prise, le notaire en dresse acte. S'il s'agit d'accorder l'exemption de la taille à un seigneur, personne ne souffle mot : ce que le syndic considère, avec raison, comme un refus.

Les habitants nomment également les *fabriqueurs*, chargés du soin de l'église, et le syndic fabriqueur, chargé des deniers du culte. Ils prennent les délibéra-

tions relatives à l'entretien de la nef de leur église et du cimetière, qui sont à leur charge. Les ressources de l'église sont : les quêtes, les bancs, les sépultures dans son intérieur (1) et les legs.

COLLECTEURS DES TAILLES.

Jusqu'au XVIIe siècle, il semble que la charge des collecteurs des tailles ait été recherchée : ainsi, en 1582, on voit François Duclos acquérir l'office de receveur collecteur de Chazelles, moyennant 24 écus 10 sols, et le revendre le même prix, le 12 novembre 1595, à Léonard Dumas, laboureur (A. D. Min. de J. Mousnier). Mais, comme elle ne rapportait que des ennuis à ses possesseurs, elle cessa d'être recherchée et fut à la nomination des habitants. On dressait un tableau des imposés, divisé selon le montant des impôts en quatre catégories, dans chacune desquelles on prenait, à peu près à tour de rôle, un collecteur. Les collecteurs recevaient de l'intendant général le rôle de l'impôt et se partageaient la paroisse. Ils n'arrivaient qu'avec beaucoup de peine à percevoir la totalité de l'impôt, dont ils étaient solidairement responsables; ce qui parfois les ruinait. Aussi se déchargeaient-ils quelquefois de ce soin, moyennant une certaine somme, sur quelques confrères qui demeuraient seuls responsables (2).

(1) La coutume d'enterrer dans les églises s'était introduite malgré les évêques; une déclaration du roi, du 10 mars 1777 la supprima. (reg. de Grassac). La famille du défunt ouvrait et fermait la fosse à ses frais et payait à l'église un droit ordinairement de 6#.

(2) En 1751, Denis Martin, collecteur de Marthon, offre à Pierre Viroulaud 30# pour être déchargé des frais qui pourraient lui incomber. En 1739, Jean Planche fait un semblable traité avec Jean Desrivaux, moyennant 35#.

DROIT DE FRANC-FIEF.

Le domaine noble, possédé par un simple roturier, payait, à la place de la taille, le droit de franc-fief (1). « Si, dit le cahier de doléances de Magnac-sur-Touvre, quelque personne du tiers état achète un fief, on l'oblige à payer une année de revenu de cette propriété, 10 sols pour livre comme supplément de ce droit, et en outre le cinquième pour les profits féodaux dus au seigneur dominant, ce qui absorbe deux années de revenu, sans que l'on fasse raison des frais de culture et autre imposition. » Les habitants de Chazelles exposent que ce droit, inventé dans des siècles de barbarie, a, dans ces derniers temps, servi de prétexte à un si grand nombre d'injustices et de vexations de la part des traitants, que la suppression en est nécessaire pour assurer la liberté des citoyens et favoriser le commerce. Mais ce que ne disent pas ces cahiers, rédigés pour formuler des plaintes, c'est qu'on était bien aise de posséder, même en franc-fief, un domaine noble, afin d'avoir l'honneur d'en porter le nom.

LES IMPOTS INDIRECTS.

On payait en outre, les rentes, dont il sera question plus loin, et les impôts indirects. Ceux-ci soulevèrent en plusieurs occasions de nombreuses récriminations. On sait que l'impôt sur le sel, appelé gabelle, détermina dans notre Angoumois une guerre civile (1594 et 1595),

(1) D'après Fontclaireau, ce droit aurait été établi pour tenir lieu du service militaire dû par le fief. D'après La Tour-Blanche, il aurait été établi en 1275 par Philippe III pour les fiefs possédés dans son domaine; puis se serait propagé peu à peu, et une ordonnance de 1520 l'aurait étendu à tous les fiefs possédés par des roturiers. (Chancel, op. ci., p. 509).

au cours de laquelle, les villes, les campagnes et les châteaux furent ravagés.

Les cahiers de 1789 sont remplis de protestations contre ces impôts. Charras déclare qu'ils sont une cause de corruption des mœurs du peuple, parce que, afin de s'en affranchir, on ne craint pas de se livrer à la fraude, à la fourberie et même au crime. Chazelles se plaint que, pour transporter une barrique de vin d'Angoumois en Périgord, il faille payer un droit de $5^{\#}$ 8^{s} 6^{d}. Cette même paroisse se plaint du droit de contrôle des actes, établi en 1722, comme n'étant pas réparti en proportion de la fortune et à cause des amendes et doubles droits perçus sur les contrevenants.

Enfin on se plaint des droits de douanes dans l'intérieur du royaume, d'insinuations (1) d'hypothèques et de centième denier perçu sur les successions.

(1) Les droits d'insinuation étaient dûs pour les contrats de mariage, les donations et autres actes de cette nature : c'était la transcription d'aujourd'hui.

Détails de la capitation des nobles et de l'abonnement des ecclésiastiques (A. D. C. 109, 110. 111).

BOUEX.

M. Arnauld de Chesne, capitation en 1784 : 140# 10ʃ 2₰; en 1786 : 161# 8ʃ 10₰; accessoires en 1784 : 43# 8ʃ 10₰; en 1786 : 39# 13ʃ 6₰.

Le curé, abonnement 4#.

CHARRAS.

M. de La Laurencie, capitation en 1784 : 146# 4ʃ; en 1786 : 167# 4ʃ 3₰; en 1790 : 172# 4ʃ 3₰; accessoires en 1784 : 45# 4ʃ 3₰; en 1786 : 41# 5ʃ 7₰; en 1790 : 42# 15ʃ.

Les notaires Mathé et Lalande, pour leurs offices : 13# 4ʃ.

Le curé, abonnement : 4#.

Le prieur, abonnement : 10#.

L'abbé et les religieux de Grosbost, abonnement : 14# 10ʃ.

GRASSAC.

La Bréchinie, capitation en 1782 : 83# 12ʃ; en 1784 : 84# 5ʃ; en 1786 : 96# 11ʃ; en 1790 : 99# 1ʃ; accessoires en 1782 : 19# 6ʃ; en 1784 : 26# 3ʃ 5₰; en 1786 : 13# 16ʃ 3₰; 1790 : 24# 13ʃ.

Le notaire Delâge, pour ses droits et offices : 6# 12ʃ.

Le curé, abonnement : 5# 6ʃ.

MAINZAC.

Chapiteau de Remondias, capitation en 1784 : 28# 2s 1d; en 1786 : 34# 4s 4d; en 1790 : 32# 2s; accessoires en 1784 : 8# 10s 9d; en 1786 : 7# 10s 7d; en 1790 : 8# 4s 4d.

Le sieur de Mainzac, capitation en 1784 : 39# 7s 1d; en 1786 : 43# 8s 10d; en 1790 : 46# 6s 10d; accessoires en 1784 : 12# 4s 10d; en 1786 : 11# 2s 4d; en 1790 : 11# 10s 1d.

Le curé de Mainzac, abonnement : 5# 6s.

MARTHON ET SAINT-SAUVEUR.

Le sieur de Limerac, capitation en 1784 : 11# 5s 1d; en 1786 : 12# 17s 3d; en 1790 : 13# 4s 10d; accessoires en 1784 : 3# 10s; en 1786 : 3# 3s 3d; en 1790 : 3# 5s 8d.

Le comte de Montbron (1) pour ses offices et droits : 27# 10s.

François Jamain, pour ses offices et droits : 6# 12s.

Le curé de Marthon et Saint-Sauveur, abonnement 5# 6s.

SERS.

Le seigneur de Sers; capitation en 1784 : 70# 5s 8d; en 1786 : 80# 12s; en 1790 : 82# 15s 2d; accessoires en 1784 : 20# 14s 16d; en 1786 : 19# 16s 11; en 1790 : 20# 11s.

(1) M. de Montbron payait, en 1752, 420# de vingtièmes et 40# d'abonnement.

Les sieurs Artaud, David et Dereix, notaires : 19# 16ʃ.

Le curé, abonnement : 4# 4ʃ.

Le curé de Chazelles, 4#.

Le curé de Saint-Paul, 4# 4ʃ.

Le curé de Feuillade, 4#.

Le curé de Vouzan, 3# 8ʃ.

Ces dernières paroisses n'ont pas de rôles de capitation et d'accessoires.

Extrait du montant de la taille imposée sur chaque paroisse de la baronnie de Marthon (1). (A. D. C., 106.)

Années	Bouex	Charras	Chazelles	Grassac	Enclave de Feuillade	Mainzac	Marthon	Sers	Souffrignac	Saint-Germain	Saint-Paul	Saint-Sauveur	Vouzan
1657	1520	1682	2471	1712	348	703	1444	2110	82	3652	330	115	1844
1660	304	298	445	83	24	97	219	220	8	547	67	11	165
1670	1250	1900	2200	1060	250	600	1250	1100	80	2900	260	60	1300
1680	1250	1960	2285	947	285	771	971	925	84	2810	305	118	1266
1690	1540	2080	2740	900	240	990	1150	1200	90	3000	330	100	1050
1700	1390	1850	2400	670	190	870	1170	1300	80	2680	310	80	1030
1710	1624	1444	2537	792	200	950	1212	1430	110	2432	346	93	1203
1720	1900	1730	3420	1120	290	1350	1200	1880	180	3500	500	140	1700
1730	1650	1450	3100	1050	190	1230	1160	2050	190	2600	460	150	1740
1740	1630	1480	2700	1070	190	1170	1050	2020	180	1960	450	150	1800
1750	1900	2060	3130	1670	370	1330	1340	2240	300	1900	560	140	2200
1760	1640	2165	3155	1615	381	1320	1475	2040	»	1860	570	110	2100
1780	1725	1860	2745	1260	»	1165	1410	1745	»	1500	525	»	1885

(1) A partir de 1752, Souffrignac fut réuni à Marthon, et à partir de 1762, Saint-Sauveur fut également réuni à Marthon. En 1763, Saint-Paul fut réuni à Vilhonneur, mais il en fut désuni en 1765

Extrait du montant des vingtièmes, impositions militaires et capitation roturière (A. D. C. Nos 86, 115, 117, 120, 28 et 20).

COMMUNES	VINGTIÈMES EN				IMPOSITIONS militaires en	CAPITATION roturière en
	1782	1784	1786	1788	1780	1780
Bouex	626	2407	1543	529	875	955
Charras	579	1359	1247	427	945	1029
Chazelles	1260	1808	2118	731	1390	1520
Grassac	341	1231	1755	603	640	698
Mainzac, Feuillade	475	1128	1231	423	590	643
Marthon, Souffrignac, Saint-Sauveur	784	3501	2732	939	715	784
Saint-Germain	647	1147	1146	394	760	833
Saint-Paul	225	328	390	134	265	294
Sers	763	1351	1288	440	885	967
Vouzan	695	1011	1651	568	955	1047



CHAPITRE PREMIER

MARTHON.

PAROISSE ET VILLE.

La paroisse de Marthon (1) comptait, au commencement dû siècle dernier, 120 feux et 600 habitants ; en 1789, 103 f., 515 hab. ; en 1840, 624 hab., et en 1891, 151 f. et 646 hab., ainsi répartis : la ville, 290 hab. ; Chez-Trape, 48 ; Limérac, 36 ; Saint-Sauveur, 29 ; Le Maine, 28 ; Les Métairies, 25 ; Les Petits-Breuils, 23 ; La Gare, 20 ; Les Soucis, 20 ; La Couronne, 17 ; Les Guillemis, 16 ; Les Cluseaux, 13 ; La Grange-du-Faure, 11 ; La Grange-du-Juge, 10 ; Le Grand-Breuil, 10 ; Chez-Ravaille, 10 ; La Farinarde, 9 ; Les Moradies, 8 ; La Borderie, 7 ; La Borie, 13 ; Ploux, 3 habitants (2).

(1) Marthon, écrit Marthum en 1147, signifierait, d'après certains étymologistes, la fortification de Mars : *tum* étant un suffixe d'origine germanique qui signifie fortification. C'est l'étymologie donnée pour plusieurs villes du Nord et de l'Angleterre ayant cette désinence. — Breuil (*Brogilus*), taillis entouré de haies et servant de retraite au gibier. (Du gaulois, *broga,* champ, terre).

(2) Voici quelques noms de hameaux en 1471 : La Chabassie, Nogerède, Peyrière, la Combe des Vétissons, les mas de Chantechavent, des Faures, des Maupas, du Rosis, du Treuil.

Marthon (1), à 25 kilomètres d'Angoulême et à 8 de Montbron, ses chefs-lieux d'arrondissement et de canton, couvre une superficie de 1,281 hectares 70 ares et possède une perception, une station sur la voie ferrée d'Angoulême à Nontron et un bureau de poste et télégraphe.

Son site et sa position sur les confins de l'Angoumois et du Périgord se prêtaient bien à la construction d'une forteresse chargée de surveiller les rives du Bandiat. Autour du château-fort, *castellum,* se groupaient les maisons des chevaliers, qui formaient le *castrum,* appelé plus tard la ville, et qui étaient protégées du côté nord par le Bandiat, des autres côtés par des remparts et des douves. Si l'ennemi était signalé, les chevaliers, *milites* (2), les varlets, *valeti,* les écuyers, *scutarii,* les damoiseaux, *domicelli,* et le peuple des campagnes accouraient à l'intérieur du castrum pour en empêcher l'accès. S'ils étaient refoulés, ils s'enfermaient dans le castellum et, en dernier lieu, dans le donjon *(dominium, dompnium),* où ils pouvaient braver longtemps les assauts des assiégeants.

Quatre portes donnaient accès dans l'intérieur de la ville : celles des Amigons, sur le chemin de Grassac ; du Tranchat ou Tranchard, sur celui de Feuillade ; du Pont, dont on voit un pan de pilier près du pont ; et enfin

(1) En 1789, Marthon, sous la présidence de M. Marchadier, élit député à la sénéchaussée pour procéder à l'élection des députés du Tiers-État, MM. Elie-Léonard Planty et Etienne Gignac, m^tre chirurgien. (*Chancel, op. ci.* p. 343).

(2) Les chevaliers étaient les véritables hommes d'armes, lourdement équipés et à cheval; les écuyers plus légèrement équipés, avec des chevaux moins résistants, étaient sous leur dépendance. Ces deux classes se rapprochèrent et formèrent la noblesse, et, comme les écuyers étaient plus nombreux, le titre de distinction du noble fut celui d'*écuyer* et non la particule comme on le croit de nos jours. On trouve des nobles sans particule et quantité de bourgeois et même de simples laboureurs qui la possédaient.

la petite porte de la Bécasse, entre le moulin de la ville et la chapelle Saint-Jean. Au milieu, était une place ayant un puits et une halle couverte. Les fossés des remparts étaient envahis par les jardins dès le XVe siècle.

Les faubourgs étaient : celui des Bégauds, adossé au mur du midi ; de l'Aumônerie, à la suite et près de la chapelle de Notre-Dame ; des Amigons, à l'ouest, et de Saint-Martin, en dehors du pont, le plus grand de tous. Aux Soucis, sur la route d'Angoulême, existait un hôpital au XVIIe siècle. Les rues étaient étroites et sombres.

La ville n'avait ni conseillers, ni échevins, ni maire ; elle était administrée par des syndics, comme les autres paroisses. Emeri de La Rochefoucauld accorda à ses habitants, le 24 avril 1247, le privilège de vendre vin en détail pendant toute l'année. Ce privilège ayant été contesté, ceux-ci plaidèrent devant la sénéchaussée de leur ville et en obtinrent, en 1471, une sentence le confirmant,

Marguerite de La Rochefoucauld, veuve de Jean de La Rochefoucauld, baron de Marthon, obtint en 1471, du roi Louis XI, de rétablir des foires créées anciennement par privilège royal, mais disparues par suite de la guerre de Cent ans. Elles furent encore abandonnées. Rétablies, en 1663, et fixées au 5 de chaque mois, elles recommencèrent le jeudi de Quasimodo, 5 avril, et semblent s'être maintenues, parce qu'on contraignait, au besoin, les habitants de la baronnie à y conduire leur bétail. A partir de cette date, il y eut aussi un marché par semaine et des foires extraordinaires (1).

(1) On en trouve en 1748 le 2 déc. et en 1782 le 22 sept. Actuellement les foires ordinaires se tiennent le 21 de chaque mois et les extraordinaires le 3 des mois de novembre, décembre et janvier.

LE DONJON.

Marthon possède encore un survivant de son antique splendeur : c'est le donjon, anciennement appelé la tour du Breuil. Bien qu'à moitié démantelé, il est cependant digne d'attirer l'attention du touriste, auquel il offre la saveur des ruines et la poésie de son site. Fièrement situé sur un promontoire allongé, il semble encore se dresser comme un protecteur de la ville et des environs ; mais, semblable à un vieillard décrépit, il n'est plus que l'ombre de lui-même. Ses machîcoulis ont fait place aux ronces et au lierre ; ses voûtes se sont effondrées, et un arbre perché sur le sommet, en guise de vigie, surveille l'horizon ; les murs eux-mêmes s'en vont, et récemment, celui de l'est s'est en partie écroulé. On jouit, du sommet, d'un coup d'œil pittoresque, soit que la vue se repose sur les collines boisées, soit qu'elle contemple la vallée où s'enfuit à toute vapeur le train, symbole d'un autre âge, et où se déroulent les méandres du Bandiat, indiqués par une guirlande d'arbres aux feuillages variés.

Ce donjon, un des plus forts de l'ancien Angoumois, mesure 12 mètres de long sur $10^{m}50$ de large et 30 mètres de hauteur. Il est bâti au sud-ouest de l'ancien château, dont l'enceinte existe encore, rasée à la hauteur des murs. Il se compose d'un rez-de-chaussée et de deux étages. Le rez-de-chaussée forme une basse fosse de 4^{m} 80 de diamètre, voûtée en coupole, dans laquelle on ne pénétrait que par une ouverture pratiquée au sommet de la voûte, comme dans le donjon de La Rochefoucauld et le Trésor de l'abbaye de Nanteuil. L'entrée par laquelle on y accède aujourd'hui n'était qu'une étroite fenêtre. Une porte unique,

placée au premier étage, était la seule voie d'accès; on y parvenait par une échelle mobile en bois qu'on retirait ensuite, au besoin, et qu'on utilisait sans doute pour descendre dans la basse fosse où se trouvaient les provisions pour soutenir un siège. Le premier étage est voûté en ogive romane et communique avec le second par un escalier en spirale ménagé dans l'angle sud-est, et un corridor dissimulé dans le mur. On remarque au second étage trace d'une cheminée qui était adossée au mur de l'ouest; ses voûtes sont détruites. Les murs du bas de la tour ont à l'est et à l'ouest $3^{m}50$ d'épaisseur; au nord et au sud $2^{m}80$. Au premier étage ils n'ont plus que $1^{m}70$ Ils sont flanqués de contre-forts peu saillants.

Il est probable qu'avant le Xe siècle ce n'était, selon la coutume du temps, qu'une construction en bois élevée sur une motte et protégée par des fossés et des palissades. Aux soubassements de la tour actuelle, du côté de l'ouest, et à ceux des murs du château, du côté du nord, on remarque des appareils en arêtes de poisson, qui peuvent dater du milieu du XIe siècle. Le reste de l'édifice est de la seconde moitié du XIIe.

LE CHATEAU NEUF.

A une faible distance de l'ancien château, sur la route de Feuillade, est situé le château neuf. On doit regretter que l'artiste de talent, qui en conçut le plan, n'ait pas pu l'achever; il serait d'autant plus intéressant qu'il est, en Angoumois, le plus remarquable monument de la dernière période de la Renaissance. Une moitiée seule a été achevée. La façade principale est au midi. Elle se compose : d'un rez-de-chaussée,

dont les fenêtres ont un encadrement uni et des colonnes d'ordre dorique, supportant un entablement à métopes unies ; et d'un étage, dont les fenêtres à encadrement nu, sont ornées de colonnes cannelées d'ordre ionique. La toiture actuelle n'existait pas, les eaux étaient reçues par des dalles ornées d'un attique à jour et rejetées par des gargouilles à forme de consoles, ayant à leur extrémité un mascaron, dont, l'un surtout, représentant un personnage barbu, est d'une belle facture. A l'extrémité ouest de cette façade, se détache en avant-corps un perron, formé de trois arcades, et abritant l'escalier d'honneur. Chaque arcade est ornée de rosaces, remarquables par la variété et le fini. La porte d'entrée plein cintre est encadrée d'arabesques de grandes jetées, d'où émergent trois superbes mascarons. Dans le plan du constructeur ce perron devait occuper le milieu de la façade. Il donne accès dans un vestibule ayant une voûte en berceau, ornée de caissons et d'une série d'arabesques tout le long de sa clé. L'écusson du seigneur y est sculpté, mais les pièces en ont été abattues. Dans la grande salle qui fait suite, on remarque une grande cheminée ornée d'arabesques qui ne le cèdent en rien à celles de la porte d'entrée. Les cuisines, situées au sous-sol, sont voûtées et ont de vastes cheminées. Un grand escalier en pierre donne accès aux appartements du haut; un autre petit escalier tournant en pierre, dissimulé dans le mur de l'ouest, monte jusqu'au sommet de l'édifice, où il est couronné par une lanterne formée de colonnettes supportant une sorte de clocheton d'un curieux effet. La façade nord, moins bien soignée, est terminée à l'est par un haut pavillon, ayant à son sommet une grande salle voûtée.

Gervais prétend, dans ses Mémoires (op. ci. p. 90), que ce château fut élevé par les soins de M. de Roye,

son propriétaire. Ce qui est complètement faux (1); M. de Roye ne résida jamais à Marthon et n'eut pas besoin d'y faire construire un château. Celui-ci est l'œuvre de Hubert de La Rochefoucauld, seigneur de Marthon, et fut construit entre 1559 et 1566. C'est ce que nous apprend un document de l'époque que nous avons retrouvé dans les archives du château de Bouex. La première feuille, et, par conséquent, la date manquent à cette pièce, mais il est facile d'en déterminer la date approximative. Ce sont des dépositions de témoins sur les droits du seigneur de Marthon : tous disent qu'il est allé à Rhodes d'où il est revenu pour demeurer à Marthon; qu'il habite le château qu'il a fait nouvellement bâtir et qu'il possède aussi un vieux château (2) dans lequel est une vieille tour carrée, appelée la tour du Breuil. Or on sait qu'il quitta l'ordre de Malte en 1559 et qu'il mourut en 1566 : nous en reparlerons bientôt. La mort ne lui donna pas le temps d'achever ce château que la veuve habita longtemps encore et qui ensuite demeura abandonné. En 1632, François de Roye y installa son homme d'affaires,

(1) Fausse aussi l'opinion de l'abbé Michon qui en rejette la construction jusque vers 1634.

(2) Voici l'état du vieux château au 15 juin 1654 : « Et dillecq se serayent les dittes parties transportées dans le vieux château qui sert à présent de prison, touttes les portes duquel ferment à clef et ont esté reffaites despuis peut et estant monté dans la cour dudit chasteau se seroit trouvé la couverture d'icelluy en mauvais estat, estant percée en divers endroits notamment celle de l'escalier couvert de bardeaux, lequel dit escalier a besoingt destre recouvert à neuf et le haut dicelluy planché. »

Peu après cette époque on construisit une prison neuve. Il en fallait hélas autrefois comme aujourd'hui! On trouve au 15 mai 1784 le décès de Marguerite Pautier, habitant le vieux château.

Le temps et l'abandon en ont fait une ruine. Il fut vendu nationalement avec le château neuf à la famille Planty. Celui-ci est encore aux mains d'un descendant de cette famille. Le donjon est possédé par le sieur Feuilleteau, par héritage des Planty.

ne se réservant pour lui que deux chambres comme pied-à-terre. Mme de Saint-Martin le remit en état au commencement du siècle passé, mais elle l'abandonna en 1752 lorsqu'elle eut acheté la forêt d'Hortes.

HISTOIRE.

Le plus ancien document qu'on ait sur Marthon est une charte de 1110 dans laquelle Guillaume, Hugues et Robert de Marthon, en exécution du testament de leur père Hugues, font abandon à Girard, évêque d'Angoulême, de tous les droits qu'ils prétendaient sur l'église d'Aent (Ains) en la châtellenie de Matha, et qui était l'alleu de l'église Saint-Pierre d'Angoulême. Leur mère Pétronille est présente à cet accord, et Hugues, qui était alors enfant, le ratifia à une date non désignée, mais qui ne peut être après 1120 (1). Dans cette charte, c'est Robert qui porte la parole en sa qualité d'aîné et de seigneur de Marthon. Plus tard, il fit à l'abbaye de Grosbost d'importantes donations, ainsi relatées dans le cartulaire d'Obasine (2) : « Robert de Marthum et ses fils Guy de La Roche et Fergans ont donné au monastère d'Obasine le mas de Mascodorz (3) ; ils ont aussi donné au même monastère le

(1) *Girard, évêque d'Angoulême, par M. l'abbé Maratu,* curé doyen de Montmoreau, p. 61, 62 et 63.

(2) Bibliothèque Nationale, n° 1560 des Nouvelles acquisitions latines, folios 112 et 113. Nous adressons ici nos remerciements à MM. de Montégut, éditeur du cartulaire d'Uzerche, et J.-B. Champeval, l'archéologue distingué de Figeac, qui nous ont signalé ce document, et à M. H. Lavoix, conservateur à la Bibliothèque Nationale, qui a eu l'extrême obligeance de nous le faire parvenir. Le texte sera donné aux pièces justificatives.

(3) Probablement le Coudour en Vouzan qui relevait effectivement du monastère de Grosbost.

péage dans sa terre et dans les bois de Grosbost, le pacage aux porcs dudit monastère et le droit de prendre dans ladite forêt des bois tant pour le chauffage que pour les autres usages. Robert de Marthum a fait ce don, pour le salut de son âme et de celles de ses parents et de ses fils et filles, à Etienne, premier abbé dudit monastère. Les témoins ont été Maurin, Hugues de Confolens, convers dudit monastère, Itier de Villebois, Foulques, moine, Elie de Mareuil, Aimery de Minzac, Itier Gaschet. L'an de l'Incarnation du Seigneur MCXLVII, Louis régnant et Lambert étant évêque d'Angoulême. Pierre Blanc de Codorz, ajoute ce même cartulaire, a donné au monastère d'Obasine pour le salut de son âme la sixième partie d'un setier de froment qu'il possédait dans le mas de Codorz. »

Robert de Marthon n'oublia pas non plus l'abbaye de La Couronne. Il lui fit de grandes libéralités et lui concéda les droits d'exploits dans ses forêts. C'est du moins ce que déclare en 1183 Foucaud son fils. Celui-ci, étant gravement malade à Montmoreau, eut la consolation, quelque temps avant de rendre le dernier soupir, de recevoir la visite de Jean de Saint-Val, évêque d'Angoulême, à qui il déclara, en présence de Pierre Constantin, chanoine de La Couronne, Hélie de Matha, chanoine pénitencier de Saint-Pierre d'Angoulême, Geoffroy de Linars, prêtre, Adémar de La Roche son frère, et plusieurs autres chevaliers, qu'il se réjouissait des dons faits par son père dans la terre de Marthon aux religieux de La Couronne et qu'il était heureux de les confirmer de nouveau (1).

(1) V. les pièces justificatives (Cfr. *Histoire de l'Abbaye de La Couronne,* par M. l'abbé Blanchet, *Bulletin* de 1887, p. 72).

Il résulte de ces documents que Robert de Marthon eut pour fils Guy de La Roche, Fergans, Adémar de La Roche et Foucaud de La Roche, et que ce dernier avait des droits en Marthon en 1183. Le P. Anselme, dans sa généalogie des La Rochefaucauld, indique Guy de La Roche, quatrième du nom, comme étant le premier membre de cette famille qui ait possédé Marthon. Certains auteurs ajoutent que Guy de La Roche devint seigneur de Marthon par son mariage en 1147 avec l'héritière de cette famille qui était un riche parti (A. D. E., 61). Il faut donc conclure que Robert de Marthon avait un fils et un gendre du même nom (1).

A partir de cette époque, Marthon appartint, jusqu'au XVI[e] siècle, aux aînés de la famille de La Rochefoucauld, qui en confièrent la garde à des capitaines.

« Les premiers maîtres de cette terre, dit un mémoire du siècle passé (A. D. f. Chérade), semblaient jouir d'une autorité presque absolue et traiter d'égal à égal les comtes d'Angoulême, puisque, ni la chambre des comtes, ni le chartier de cette seigneurie ne fournissent aucun acte d'hommages rendus aux anciens comtes d'Angoulême, dont le règne finit en la personne de Guy de Luzignan, en 1307, ni même au prince de Galles, ni autres gouvernants pour les rois d'Angleterre qui occupèrent longtemps la province d'Angoumois. Le premier acte de vassalité est du 26 octobre 1445 et porte que Jean de La Rochefoucauld rend hommage à Jean, comte d'Angoulême, aïeul de François I[er], de ses châteaux et châtellenies de La Rochefoucauld, Blanzac et Marthon. » Ils devaient cependant un hommage aux évêques d'An-

(1) Pour M. de Montégut ces deux personnages n'en feraient qu'un, qui serait fils de Robert de Marthon.

goulême pour la partie de leur baronnie située à droite du Bandiat (1).

Durant la guerre des Anglais, les seigneurs de Marthon soutinrent avec fermeté le roi de France. L'un d'eux surtout, Aimery III de La Rochefoucauld, ne cessa de combattre l'étranger. Aussi, après le traité de Bretigny (1360) qui livra l'Angoumois aux Anglais, écrivit-il au roi qu'en le rejetant de son obéissance il lui avait accasionné plus de douleurs que les désastrés matériels dont il avait été victime Le gouverneur général des Anglais, Jean Chandos, chercha en vain à capter sa confiance. Or, au nombre des dommages qu'il avait subis, était l'incendie de son château dans la nuit du 5 au 6 mai 1347. Voici en quels termes il s'en plaint à Giles Guarcian, ch., capitaine du comté d'Angoulême pour la reine de Navarre, comtesse d'Evreux et d'Angoulême : « Bien que la terre de la reine de Navarre et ses sujets soient en paix et en armistice avec les gens du seigneur roi d'Angleterre, selon un arrangemént fait par le seigneur comte de Lancastre, représentant du roi d'Angleterre, et devant valoir un certain temps, mes frères Refride et Hélie des Mottes, soit en leur nom, soit au nom d'un autre, suivis d'une troupe nombreuse d'ennemis du roi de France, notre maître, ont, la nuit du samedi avant l'Ascension de Notre-Seigneur, escaladé à

(1) Ces hommages furent rendus : le 17 mars 1250, par Guy de La Rochefoucauld à Pierre; le 28 avril 1253, par le même à Robert; le 3 février 1274, par Guy à Guillaume ; le 7 février 1316, par Guy à Jean ; le 6 décembre 1489, par François à Robert. Dans ces hommages et aveux, les seigneurs de Marthon reconnaissent tenir des évêques d'Angoulême, à foi et hommage, ce qu'ils ont dans la ville et paroisse Saint-Martin de Marthon, excepté la haute justice et le péage ; ce qu'ils possèdent des dîmes de Varaignes, Eymouthiers, Chazelles, Vouzan, etc.

l'aide d'échelle le castrum de Marthon dont ils ont pris possession au nom du roi d'Angleterre, puis ils se sont emparés de Foulques, mon frère, et de plusieurs autres qu'ils ont surpris dans leur lit, les ont liés et jetés en prison, après quoi ils ont ravagé toute la châtellenie et livré le castrum aux flammes. »

Le capitaine, après avoir fait affirmer sous la foi du serment, que, ni le seigneur de Marthon ni ses gens, n'avaient troublé l'amnistie, promit de s'occuper de cette affaire et d'en écrire au noble et puissant sénéchal de Gascogne, représentant du roi d'Angleterre et supérieur d'Hélie et de Refride des Mottes.

Quelques années plus tard, Foucauld des Mottes reconnaît avoir reçu pour avoir gardé le château de Marthon, de la Saint-Michel de l'an 1360, au vendredi d'avant la Saint-Jean (18 juin) 1361, de Pierre Meichen, prêtre, receveur de Marthon, 30 écus 3/4 d'or, cinq boisseaux de froment et 5 b. de méture à la mesure de Marthon.

Lors des démêlés de Louis XI et de Charles, son frère, duc de Guienne, Marthon offrit un point d'appui important aux armées royales. C'est pourquoi le roi accorda plusieurs faveurs à Marguerite de La Rochefoucauld. A cette époque, la garde de Marthon fut confiée à François Dexmier, chevalier, seigneur de Chenon et de Mirande.

François Ier de La Rochefoucauld, nomma capitaine de Marthon, le 22 juillet 1511, Michaux de La Jauge, marié à Marie de La Clavière, auquel il abandonna en paiement les émoluments du droit de guet. Le nouveau capitaine entra en fonction le 5 août suivant, après avoir prêté serment de fidélité devant les juges de Marthon.

Le 20 mars 1521 (1522), François Ier de La Rochefoucauld et Louise de Crussol, sa femme, abandonnèrent

à leur fils Hubert de La Rochefoucauld la baronnie de Marthon et les terres de Bonneuil et de Genac. Celui-ci vendit aussitôt à Pierre de La Place, sous faculté de rachat et moyennant 400 écus d'or, ses rentes de Mainzac, avec justice haute, moyenne et basse, sauf les droits de guet, béan, corvées et péage. Le 30 décembre 1541, il vendit à Jean de Voyon, éc., sous faculté de rachat, moyennant 150#, ses rentes de Chazelles. Il afferma le droit de guet de la baronnie de Marthon, le 8 mars 1548 (1549), à François Martin, moyennant 75#. Il soutint de longs et nombreux procès contre tous ceux à qui ses ancêtres avaient concédé des droits d'exploits dans leurs bois ; partout il eut le dessous et en vint à racheter ces droits par des concessions d'une certaine étendue de bois. Après avoir habité longtemps Marthon (1), il entra dans l'ordre de Malte qu'il quitta en 1559 (P. Anselme), épousa ensuite Jeanne de Chaze (Joanna de Casa) et vint se fixer à Marthon.

Tandis que son neveu François III de La Rochefoucauld, afin d'épouser Charlotte de Roye, reniait sa foi catholique et se mettait à la tête des armées protestantes, dans lesquelles il entraînait la majeure partie de la noblesse d'Angoumois, le seigneur de Marthon, nommé généralissime des armées catholiques se hâtait, malgré son âge avancé, de lever des troupes pour les opposer aux protestants. Dès le 17 mars 1558, les protestants s'étaient portés à plusieurs excès dans Angoulême, mais après la collision de Vassy (1er mars 1562), ils redoublèrent d'audace et, grâce au concours du maire

(1) Dans une enquête de 1545 relative à un procès pour des bois avec Grosbost, les témoins déclarent que le seigneur de Marthon possède cette terre depuis vingt-trois ans environ et qu'il habite Marthon depuis quinze ou seize ans.

Jean Paute, se fortifièrent dans cette ville que le seigneur de Marthon tenta de leur arracher. Les catholiques, secondés par le lieutenant civil Jean Arnaud, essayèrent d'organiser un complot pour lui ouvrir la porte Saint-Pierre. Une centaine d'hommes postés dans le clocher de la cathédrale devait en assurer la réussite. Mais, l'éveil ayant été donné, l'entreprise échoua. On sait à quels excès se portèrent alors les protestants. Ils s'emparèrent des richesses accumulées dans la cathédrale par la générosité des rois, profanèrent les tombeaux, jetèrent au vent les reliques et brulèrent les titres, papiers et livres des églises (1). Les mêmes faits se reproduisirent en beaucoup d'endroits. La nef de l'église de Vouzan fut entièrement rasée et beaucoup d'autres furent incendiées. Hubert de La Rochefoucauld accourut à Vouzan, s'empara du château qu'il saccagea, ainsi que ceux de Sers et de Nanteuil. Le seigneur de Vouzan était alors à Orléans, dans les rangs de l'armée de François de La Rochefoucauld; sa femme, ses filles et sa belle-sœur parvinrent à se cacher dans les bois. Le soir elles couchèrent dans une ferme et le lendemain, déguisées en paysannes, se réfugièrent à Angoulême (2).

Le seigneur de Marthon se transporta devant Cognac qui était aux mains des protestants. Robiquet, lieutenant civil et le maire Dalembert, formèrent une petite troupe qui devait lui ouvrir les portes de la ville. L'entreprise échoua. Les protestants s'emparèrent de l'hôtel de ville, pillèrent entièrement l'église Saint-Léger et constituèrent pour gouverneur de la place le seigneur d'Asnières. Marthon abandonna Cognac et

(1) V. *Les protestants et la cathédrale d'Angoulême en 1562*, par M. l'abbé Chaumet.

(2) V. *Hist. d'Angoulême*, par A.-F. Lièvre, p. 4.

se dirigea vers Châteauneuf, dont il s'empara et où il se fortifia solidement. De là il fit des incursions dans les campagnes pour empêcher les religionnaires de tenir leurs assemblées. Assiégé à son tour par Saint-Seurin et le comte de Montguyon, son parent, il ne put être délogé (14 juin 1562). Cependant, les protestants d'Angoulême, ayant appris la reddition de Poitiers et voyant qu'ils n'étaient pas en force pour soutenir un siège contre les armées réunies de Marthon ét de Louis Prévost de Sansac, avec une partie de la population contre eux, rendirent la place à la première sommation de Sansac, qui leur permit de sortir sains et saufs. A peine étaient-ils sortis que Marthon arrivait (4 août 1562). Le lendemain, Sansac entrait à Angoulême où, il rétablissait l'ordre (1).

(1) V. *Bulletin de la Société arch. ét hist. de la Charente*, année 1856, Histoire de Cognac, par M. Marvaud, p. 292 et 370.

Le chanoine de La Rochefoucauld J. Pillard a laissé sur cette période des notes intéressantes publiées dans le *Bulletin de la Société arch. et hist. de la Charente*, année 1851-52, p. 40. En voici quelques extraits : « Le 28 avril 1562, ils (les protestants) commencèrent à prêcher sous la halle, étant en partie en arme, les grandes portes fermées. Le prédicateur était M. de La Fontaine qui les baptisa en général. Depuis ce temps-là ils ont fait la cène. L'an 1568, les calvinistes contraignirent les prêtres d'aller au prêche de cette ville sous peine de mort. Le vendredi saint 15 avril, ils mettent le feu à l'église, emportent tout, clouent l'hostie à une potence, au grand canton et carrefour. Le 2 septembre, le prince de Navarre (qui fut plus tard Henri IV), accompagné du prince de Condé (Louis de Bourbon, marié à Eléonore de Roye, sœur de Charlotte, femme du seigneur de La Rochefoucauld), arrivent à La Rochefoucauld où, avec le comte de La Rochefoucauld et plusieurs grands seigneurs et hommes d'armes, au nombre d'environ 100,000, ils ravagent tout, brûlant sur leur passage les églises, mettant à mort les prêtres s'ils refusaient de renoncer à la prêtrise. Le 11 août 1570, les Huguenots rompirent et abattirent les voûtes du temple de la grande église et ensuite celle des autres églises. Le 15 avril 1572, les Huguenots firent leur cène publiquement. Le dimanche suivant (le 26), ils pillèrent et saccagèrent le couvent des Carmes. Ils allèrent ensuite à Angoulême où

Au moment des guerres de la ligue (1586), Sully se rendant incognito à Bergerac pour conduire à Henri IV des troupes de renfort, vint camper dans le faubourg Saint-Martin de Marthon, puis, afin d'être mieux en sûreté, se retira dans l'intérieur de la place. Les habitants, qui, aux différentes périodes des guerres de religion, avaient vu circuler de nombreuses armées dont ils n'avaient pas eu à se louer, ne virent point avec plaisir ces soldats dans leurs murs. Durant la nuit ils placèrent des pétards devant la porte d'une écurie, où ils supposaient que se trouvaient les chevaux de la troupe ; mais il n'y eut aucun mal. Le lendemain matin, Sully allait quitter la ville, quand un habitant du pays vint le prévenir que cinquante cavaliers étaient postés en embuscade pour le surprendre. « Sully ne témoigna aucune crainte, mais répondit que quoiqu'il ne fût pas protestant il éviterait de tomber dans une embuscade. Alors, pour éclaircir ses doutes sur ce point, il fit habiller un homme de sa suite dans le costume du pays, et qui en parlait l'idiome patois, avec ordre de s'avancer vers le lieu désigné. En effet l'envoyé rencontra les cinquante cavaliers, répondit à leurs questions avec une indifférence affectée et leur annonça le départ de Sully pour le lendemain. Ceux-ci se retirèrent dans un bourg à deux lieues de là, avec la résolution de revenir dans le même lieu attendre Sully, qui, informé

ils ne voulurent pas laisser entrer M. de Marthon qui conduisait l'armée pour le roi. »

L'annotateur de Pillard pense que ce M. de Marthon est Charles de La Rochefoucauld, dit de Roye. Ce n'est pas possible, car il était le troisième enfant issu d'un mariage contracté en 1557. Il s'agit plutôt de Jean-Louis de La Rochefoucauld, principal héritier de Marthon, dévoué aux catholiques et mort à la tête d'une armée de la ligne au siège d'Issoire en 1590.

de leur retraite, se remit aussitôt en route et rejoignit le Prince (1) ».

Hubert de La Rochefoucauld mourut en 1566 sans avoir eu d'enfant. Sa veuve demeura à Marthon, où on la trouve encore en septembre 1609. Par acte du 23 novembre 1563, il fit don de tous ses meubles et acquêts, et du tiers de son patrimoine à son arrière neveu Jean-Louis de La Rochefoucauld, fils de Charles de La Rochefoucauld, comte de Rendan, et de Fulvie Pic de La Mirandole. Un arrêt du Parlement de Paris, du 7 septembre 1575, ratifia cette donation et mit Fulvie Pic de La Mirandole en possession de cet héritage au nom de son fils occupé à guerroyer. Un sixième de la baronnie de Marthon et de la terre de Genac échut à Henri de Chabannes, qui vendit le tout à François V de La Rochefoucauld, le 22 mars 1610. Le reste fut le partage de François III de La Rochefoucauld, qui le laissa à son petit-fils François V, à sa fille Isabelle, mariée à Jean-Louis et à son fils Charles, dit de Roye, comte de Roucy. Celui-ci mourut jeune, laissant comme héritiers deux enfants en bas âge, François et Charlotte. Durant leur minorité, Marthon fut administré par François V, tant en leur nom qu'au sien. Jean-Louis de La Rochefoucauld n'eut de son mariage avec sa cousine Isabelle qu'une fille, Marie-Catherine, qui épousa, le 8 août 1607, Henri de Beauffremont, marquis de Sennecey. Par un traité du 30 septembre 1632 passé entre François V, la marquise de Sennecey et François de Roye, héritier de Charles, son père, le duc de La Rochefoucauld abandonna ses droits sur Marthon aux deux autres qui convinrent d'en jouir en commun. Cependant François de Roye en devint, peu après,

(1) *Études historiques sur l'Angoumois*, par F. Marvaud, p. 297 et 298.

l'unique possesseur. Le 4 février 1712, Louis, Barthélemy et Charles de Roye de La Rochefoucauld vendirent Blanzac et Marthon moyennant 33,500 # à Étienne Chérade, comte de Montbron, marquis de Clairvaux, lieutenant général d'Angoumois, et à Madeleine Husson, sa femme. Leurs descendants possédaient encore cette baronnie quand éclata la Révolution.

DROITS DES SEIGNEURS DE MARTHON.

Les barons de Marthon avaient droits de justice haute (1), moyenne et basse dans l'étendue de leur baronnie, sauf les réserves qui seront indiquées; de ban à vin, c'est-à-dire de se réserver, après les vendanges, un certain laps de temps où ils pouvaient seuls vendre leur vin : la ville de Marthon en avait été affranchie ; de fours et moulins banaux (2) : plusieurs particuliers s'étaient rédimés de ces droits ; de péage, sorte d'octroi sur les denrées circulant à l'intérieur de leur terre ; de guet et vigerie, droit qui consistait à convoquer les vassaux et autres habitants à venir monter, pendant la nuit, la garde dans le château, afin d'éviter les surprises de l'ennemi : ce droit avait été converti depuis longtemps en un impôt de 5 sols par feu ; de béan, droit d'appeler aux armes ceux qui étaient en état de

(1) En 1545, Denis Chapiteau déclare que depuis vingt ans il a vu « pugnir plusieurs délinquans et maltaiteurs les aucuns de pugnon corporelle comme a estre baptu de fouhets et verges et a veu escappiter deux hommes et pendre et estranger trois ou quatre et fustiguer quatre ou cinq ».

Les fourches patibulaires étaient à La Loge, en Saint Germain.

(2) Dans leur cahier de 1789, les habitants de Marthon signalent comme une cause de ruine pour le pays la friponerie des meuniers du moulin banal qui, par jalousie entre eux, portent leurs baux à des prix exagérés, et, pour s'y retrouver, volent ensuite 1/4 et même 1/2 des grains qu'on leur confie. (Chancel, op. ci. p. 443).

les porter, aboli depuis fort longtemps ; de corvées, c'est-à-dire d'appeler les hommes à travailler à la construction, à la réparation, à l'entretien du château, des remparts, des chemins et de ponts : dès le XVIIe siècle, les corvéables qui étaient à proximité de Marthon étaient seuls convoqués à de rares intervalles et recevaient 4 sols, portés ensuite à 6, pour un charroi de bœufs, et 2 sols, puis 4, pour une journée d'homme. Au siècle passé, les corvéables refusèrent leur service. M. de Montbron ne parvint à faire reconnaître ses droits qu'après un fort long procès.

Ils possédaient de nombreuses rentes. A proprement parler, la rente n'était pas un impôt : c'était le paiement du champ. Au début, le seigneur, grand propriétaire foncier, faisait cultiver ses domaines par des serfs qu'il affranchit peu à peu et auxquels il donna des propriétés à cultiver moyennant une redevance annuelle : c'était la rente. Le domaine ainsi arrenté s'appelait *prise* et son possesseur *tenancier*. Celui-ci était en réalité propriétaire de sa terre, dont héritaient ses enfants, et qu'il pouvait aliéner, à charge d'en payer au seigneur les droits de lods, de vente et d'honneurs (1). Mais rien n'est perpétuel ici-bas. A la longue, on oublia l'origine des rentes et elles devinrent un fardeau trop lourd. Puis, lors même qu'on n'en aurait pas oublié l'origine, les mœurs s'étant modifiées, ne fallait-il pas que les institutions se modifiassent aussi ? La dureté des fermiers seigneuriaux, obligés au siècle dernier de donner à leurs maîtres, absorbés à la cour, des prix exagérés, ne contribua pas peu à exciter dans le peuple contre la

(1) Les lods (de *laus, laudis*) et les ventes étaient un droit proportionnel payé au seigneur pour les ventes et héritages. C'étaient nos droits de succession et d'enregistrement. Le droit d'honneur était celui qu'avait le seigneur d'acheter préférablement à tout autre une propriété mise en vente dans sa mouvance.

noblesse et ses droits une haine sourde qui devait éclater à la moindre étincelle. Souvent les tenanciers se mettaient en retard, et, quand ils devaient de fortes sommes, le fermier les poursuivait : le malheureux ainsi traqué, par sa faute ou celle de ses ascendants, était ruiné. En outre, les prises restaient ce qu'elles étaient lors de leur constitution. Si elles avaient été fractionnées, par vente ou par héritage, chaque parcelle était solidairement responsable de la rente entière, de sorte que le propriétaire à l'aise était exposé à payer pour les autres. Cependant, les cahiers de 1789 de notre contrée n'en demandent pas l'abolition ; ils se bornent à réclamer contre les abus.

MESURES DE CAPACITÉ.

Quand les seigneurs de Marthon arrentèrent leurs terres, ils firent faire deux boisseaux types en pierre, afin que leurs fermiers ne fussent pas tentés d'en avoir de trop grands. L'un fut placé à l'extrémité de leur châtellenie, dans un hameau de la paroisse de Dirac, appelé pour ce motif le Boisseau : on en voit encore des restes. L'autre, placé sur la place, devant la halle, servait à mesurer les grains prélevés par le seigneur sur les ventes. Dans un moment d'effervescence, il fut brisé, et ses débris furent employés, au XVII[e] siècle, au pavage de la principale place. Il ne fut pas remplacé.

Il y avait trois sortes de boisseaux : le *renturier,* appelé aussi *fromentier,* destiné à mesurer les rentes de froment ; le *méturier*, servant pour le seigle et la méture, et le *civadier*, servant au mesurage de l'avoine.

Quelle était la capacité de ces boisseaux ? En 1461, les moines de Saint-Cybard d'Angoulême abandonnent au

vicaire perpétuel de Bouex 20 boisseaux de méture à la mesure d'Angoulême, qui en valent bien, disent-ils, 60 de ceux de Marthon. C'est une évaluation fort approximative. En 1672, François du Lau, éc, sgr. de Bouex, à propos d'une vente de rente, déclare que le boisseau méturier est la moitié de celui d'Angoulême. C'est aussi ce que prétendit plus tard le greffe d'Angoulême à l'occasion de difficultés surgies à ce sujet entre les tenanciers et le seigneur de Marthon. Celui-ci soutint, au contraire, que le boisseau d'Angoulême était le double du renturier, lequel devait peser de 42 à 45 livres. Ses dires furent acceptés. Une pièce de 1773, aux archives du château de Bouex, indique entre les différents boisseaux les rapports suivants, conformes aux dires de M. de Montbron : « Le boisseau d'Angoulême vaut 16 mesures et doit peser 90 livres (1) ; la pipe d'Angoulême vaut 12 boisseaux, et quand on donne la pipe garnie, on ajoute un demi-boisseau. Le civadier de Marthon contient 8 mesures civadières et doit peser 60 livres ; il est les 2/3 de celui d'Angoulême et contient 10 mesures 2/3 d'Angoulême ; la pipe civadière valait autrefois 24 b. civ. ou 192 mesures ; aujourd'hui, elle ne ne vaut que 18 b. civ. ou 144 mes. ; garnie, elle vaut 6 mes. de plus. Le méturier vaut 7 mesures civadières ou 9 m. 1/3 d'Angoulême ; la pipe méturière valait autrefois 30 b. mét. ou 210 mes. ; aujourd'hui, elle vaut 21 b. mét. ou 147 mes. ; garnie, elle vaut 6 mes. de plus. Le renturier vaut 6 mes. civ. et est moitié de celui d'Angoulême ; la pipe renturière valait autrefois 36 b. rent. ou 196 mes. ; aujourd'hui, elle vaut 24 b. rent. ou 144 mes. et garnie elle vaut 6 mes. de plus. »

A la suite de la discussion dont on vient de parler,

(1) Le boisseau d'Angoulême était donc plus grand que celui d'aujourd'hui qui ne pèse que 80 livres.

un édit royal ordonna aux seigneurs d'Angoumois de déposer au greffe d'Angoulême leurs mesures particulières. M. de Montbron y fit en conséquence déposer un renturier de la grandeur d'un ancien, aux armes des de La Rochefoucauld, retrouvé dans le grenier des recettes.

Ce même édit fixa ainsi le prix des rentes rachetées en argent : 1 chapon, 18 ʃ; 1 geline, 12 ʃ; 1 poulet, 6 ᴊ.

REVENUS DE LA TERRE DE MARTHON.

Le total des rentes était au XVII[e] siècle : froment, 2,118 boisseaux; seigle, 239; avoine, 745; argent, 174 #, 18 ʃ, 6 ᵭ; chapons, 30; gelines, 208 et 1/2; cire, 8 #; pigeonneaux, 3 paires; tuilles, 1/2 millier. Vers 1787, Marthon donne à Adrien de Montbron seulement 400 boisseaux de tout grain : 20 chapons, 10 poules et 10 #. Il possède les châteaux vieux et neuf, fuie, garenne, grange, écurie, grenier à recette situé près du vieux château, un four banal, trois moulins banaux : ceux de Ploux, Pont-Sec et de La Ville, un pressoir, une prison neuve appelée La Rivière, la métairie noble des Banchereaux avec ses bois; celle de la Cibardie de la contenance de 100 journaux; celle de Chez-Papeix; celle d'Horte, avec la forêt; la forêt de Marthon; des bois et un étang à l'Ermite en Grassac, et des prés.

« La terre (de Marthon), dit Gervais (op. cit. p. 90), vaut de cinq à six mille livres de ferme, non compris les forêts du seigneur qui sont de grande étendue et dont les bois se consomment dans quelques forges voisines. Cet article particulier peut aller quelque fois à mille écus. »

En 1676, est elle affermée pour cinq ans, 5,000 # par an, à Jean Rossignol, sieur de La Tour. Les cinq années suivantes elle est affermée, dans les mêmes conditions, à Isaac Bonné, sieur de La Ville, demeurant à Taponnat. En 1714, elle rapporte 6,322 #, 3 sous et 6 δ. En 1725, elle est affermée pour neuf ans, 7,200 # par an, à Antoine Augeraud, marchand, et Jacques Turcat, son gendre, de la ville d'Angoulême, avec droit de chasse pour les fermiers. En 1746, Mathieu Baynaud l'afferme pour neuf ans, 6,700 # par an et, à l'expiration du bail, il renouvelle pour neuf autres années à raison de 7,000 # par an.

Les bois ne sont pas compris dans ces fermes. Vers 1770, Alexandre de Montbron vendit la coupe de la forêt de Marthon 88,400 #; celle des Peisses, près de l'Ermite, 2,010 #; et celle des Banchereaux, 2,400 #.

ÉGLISES.

Marthon possédait plusieurs églises : 1° l'église Saint-Nicolas, à l'intérieur de la ville. Son nom nous est donné par un hommage de 1525 rendu par Jean Farinard à Hubert de La Rochefoucauld; 2° la petite chapelle de Notre-Dame, près du faubourg des Amigons, servant actuellement de maison d'habitation : les monogrammes du Christ et de la sainte Vierge, une croix et sa date de construction, 1628, inscrits sur sa porte ronde, étroite et basse, sont tout ce qu'elle a de particulier; elle fut vendue, le 5 messidor an IV, à François Jamain, juge de paix de Marthon; 3° la chapelle Saint-Jean-l'Évangéliste qu'on voit encore. C'est une masse rectangulaire mesurant intérieurement 14 mètres sur 9m 20, assez haute, flanquée de légers contre-forts. Elle se compose d'un rez-de-chaussée voûté en moellons, qui était ouvert

à l'est et à l'ouest et par où passait le chemin conduisant du château à la porte du pont, et d'un étage où était la chapelle qui se trouvait ainsi à peu près de niveau avec le sol du château. L'intérieur est sans ornement. De sa voûte plein cintre en moellons, il ne reste que la partie d'est. La porte, sise du côté du midi, est encadrée de deux colonnettes dont les chapiteaux sont nus. C'était la chapelle du château, servant surtout en cas de siège. Vendue, le 5 messidor an IV, 280 # au sieur Planty fils; elle sert aujourd'hui de grange. On a muré les fenêtres rectangulaires qu'on y avait percées afin de la rendre habitable; 4° l'église Saint-Martin, dans le faubourg de ce nom, en dehors de la ville, était depuis longtemps l'église paroissiale. C'est une croix latine, orientée est-ouest, mesurant 18 m. 30 c. sur 7 m. 15 c., pouvant dater du XIe siècle. Le chevet, de forme trapézoïde, fortement incliné au nord, avait à l'est une grande fenêtre plein cintre réduite à une circulaire, surmontée d'une archivolte. Son entablement est formé de méandres et de têtes de diamant, qui se succèdent sans ordre. Extérieurement, la nef est ornée de trois arcades reposant sur des pilastres avec tailloirs, simples au nord, à damier au midi. Près de la principale porte d'entrée, située au midi, est une arcade plein cintre rapportée, ornée d'un tore, reposant sur deux colonnettes avec tailloirs à tête de diamant et abritant une pierre tombale. Un autre enfeu plein cintre se voit aussi du côté nord. La façade se compose d'un rez-de-chaussée nu, d'un premier étage ayant une fenêtre et deux fausses fenêtres romanes avec colonnettes, et d'un second étage formant pignon avec deux fausses fenêtres, également romanes et à colonnettes. Le sanctuaire voûté plein cintre est orné d'archivoltes et de cordons en simple trait. Les voûtes de la nef qui avaient été abattues depuis longtemps

viennent d'être reconstruites en bois, en berceau. Des colonnes demi engagées sur des pilastres, à chapiteaux nus, correspondent dans l'intérieur aux pilastres extérieurs. Au-dessus de la coupole du transept est le clocher carré qui paraît tronqué, ayant sur chaque face une rangée de quatre fausses fenêtres romanes, une de deux fenêtres romanes et une de deux ouvertures rectangulaires. Il contient deux cloches fondues en ce siècle.

CIMETIÈRES, RECLUSAGE, MALADRERIE.

On trouve le cimetière près du logis de La Couronne, au lieu dit le Treuil, depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1781, date où M. de Viaud s'en rendit acquéreur, cédant en retour, près de l'église, le terrain où fut installé le cimetière, remplacé au cours de ce siècle par celui qu'on voit près de Chez-Trape, sur la route de Montbron.

Près du cimetière se trouvait au moyen-âge un reclusage ou vivait dans une cellule murée un reclus, nourri aux frais de la ville et chargé du soin de la prière publique, et une maladrerie, tenant d'un côté à l'hôtel noble de La Couronne, de l'autre au chemin qui va dudit hôtel à la croix Fagouret. (Papiers du logis de La Couronne, année 1307).

CURE.

La cure Saint-Martin avait depuis longtemps absorbé les autres. Elle relevait de l'archiprêtré de Grassac et était à la présentation des chanoines de Saint-Yrieix (Haute-Vienne), à qui elle devait une rente annuelle de

3#. Les dîmes appartenaient en totalité au curé et valaient 700#, en 1750. Avant 1775, il n'y avait pas de presbytère : les habitants payaient 20# au curé qui se logeait où il pouvait. A cette date fut donné par Mme de Saint-Martin, dit-on, le local actuel. La cure possédait de minimes rentes assises sur des terres près de l'église, un jardin de 55 carreaux, situé en face de l'église, vendue nationalement 300# et une terre de 75 carreaux, située près le jardin, vendue nationalement 198#.

LISTE DES CURÉS DE MARTHON, D'APRÈS LES ANCIENS REGISTRES PAROISSIAUX ET QUELQUES AUTRES DOCUMENTS.

1263-1269. Adhémar de Magnac *(Ademarus de Mahnaco)* chapelain de l'église Saint-Martin de Marthon. (Arch. du chât. de La Couronne).

Son sceau est au bas d'une charte : sceau ogival, prêtre debout revêtu d'une chasuble tombant sur les bras, tenant de la main gauche un bâton en forme de crosse, bénissant de la droite; légende : SIGIL... AC... PREBI.

1263-1269. Guillaume de Grassac *(Wuillelmus de Grassaco)*, vénérable recteur de la chapelle de Marthon. (Ibi.).

1308. Pierre Palardin *(Petrus Palardini)*, recteur de l'église Saint-Martin (Ilbi).

1324. Jean-Aymeric Moreau *(Morelli)*, chapelain de la chapelle Saint-Jean-l'Évangéliste (A. D. f. Grosbost).

1435. Antoine de Piis, curé de l'église paroissiale Saint-Martin de Marthon (A. de La Couronne).

1579. Défunt Pierre Chapiteau, curé de Marthon (A. D. Trigeau, nre à Ang.).

1595-1597. Pierre Chapiteau, c. (J. Mousnier, n^re^).

1608-1617. Michel Tardy, c., afferme en 1613 de Pierre Pastoureau, clerc tonsuré, les revenus d'une chapellenie en la paroisse Sainte-Marie, diocèse de Nantes.

1626. Cybille Salesse, vic.

1638-1684. Élie Delagarde, bach. en théo., résigne sa cure à son neveu Jean Delagarde et est installé le 5 mai 1684 par Élie-François Delagarde à la cure Saint-Silvestre de Saint-Sauveur. Les registres commencent en 1638.

1684-1709. Jean Delagarde, s^r^ du Chauffat, c., avant curé de Connezac, prend possession de Marthon le 16 mars 1684, fait nommer syndics fabriqueurs, pour 1689, François Gandobert et Pierre Roy, l'un pour l'église, l'autre pour la *confrérie du Très Saint-Sacrement,* meurt de froid (reg. de Bouex) dans la nuit du 10 au 11 janvier 1709 et est enterré le 13 sous le marchepied de l'autel. Tient fort mal ses registres.

1709. F. Roch, religieux carme, desservant.

1709-1735. Jacques Allard, c., prend possession le 17 mars 1709; signale dans ses registres l'été de 1716 comme ayant été excessivement chaud; malade, se retire, le 17 octobre 1735, chez son neveu François Gandobert, demeurant à Marthon, chez qui il ne porte que peu de meubles « attendu la rareté de l'argent et la dureté des temps et la triste situation ou il se trouve afin de pouvoir frayer aux gros frais de traitement et de médicamens qu'il convient de faire en sa longue maladie » ; meurt à 55 ans et est enterré le 23 décembre 1735, sous le marchepied de l'autel.

1735. L. Rossignol, desservant.

1737. Fourestier, vic...

1737-1738. Goyon, des...

1737-1749. Marc-René de Lessat, maître ès-art en

l'Université de Paris, c.; précédemment curé de Chazelles; prend possession de Saint-Germain le 20 mars 1748 et résigne Marthon le 17 mars 1749.

1749-1760. François Marginière, avant curé de Saint-Sauveur, *simul* chanoine de Pranzac; résigne le 8 octobre 1760.

1760-1775. Jean Albert, maître ès-arts, gradué de la faculté de Bourges, curé, natif d'Angoulême.

1775. Naud, des...

1775-1781. Jean-François Héraud, c., natif d'Angoulême, pourvu par la cour de Rome le 3 juillet 1775, en vertu de la résignation à lui faite par Albert; prend possession le 23 août 1775; s'installe dans le presbytère le 21 octobre suivant; obtient des habitants cette même année, 750# pour recouvrir entièrement l'église et réparer ledit presbytère; résigne au suivant moyennant une pension de 800# et la jouissance de la moitié du presbytère; la Révolution le trouve au Coudour en Vouzan, où il obtient en 1790 une pension de 800#.

1781-1791. Siméon Guimberteau, c., *sim.* chanoine de Blanzac, prêta le serment constitutionel le 25 décembre 1790; fut nommé curé de Saint-Paul d'Angoulême le 25 décembre 1791; vicaire épiscopal, puis se sécularisa.

1781. Boiteau, vic...

1792. Laumon, c. constitutionel.

René-Louis Bernard, d'après un arrêté du Directoire du 14 pluviôse an VI (2 février 1798) se dévoue à Marthon « pas de serment, rebaptise et remarie »; né le 3 novembre 1725; prêta et retracta aussitôt le serment à Ébréon où il était curé; déporté en Espagne; curé de Montbron par décret du 15 avril 1803; mort le 20 septembre 1806.

FIEFS EN MARTHON.

La Couronne. — Le logis de La Couronne, près de la gare actuelle, était le chef d'un fief devant au baron de Marthon, à muance de seigneur et de vassal, un hommage lige avec serment de fidélité et une paire d'éperons dorés, appréciés 20^{s}, et, pour une étendue de 10 journaux, à l'abbé de La Couronne, un hommage lige et une obole estimée 10^{s}, à muance de seigneur et de vassal et 10 autres sols chaque année. Hubert de La Rochefoucauld permit aux châtelains de La Couronne d'avoir un colombier et de surmonter leur château de machicoulis et de canonières.

Ce domaine appartenait d'abord aux moines de La Couronne qui y avaient installé des frères lais pour le cultiver. Il est à croire qu'il faisait partie des donations faite par Robert de Marthon dont il a été question. En 1212, Geoffroy de La Roche, seigneur de Marthon, Emery Geoffroy, Pierre de Saint-Paul, donnent aux frères de La Couronne des droits de chauffage dans les bois de La Fayole et une vigne contiguë à leur domaine. En 1267, les moines de La Couronne arrentent à Guillaume Gaschet, varlet de Marthon, moyennant 5 setiers de froment et 5 de méture de rente annuelle, le moulin de Torsac en Saint-Germain (détruit auj., était entre celui de La Chaume et de Rochepine); et, vers la même époque, à Pierre Amigon, varlet de Marthon, leur moulin, sis entre le château et la maison de Robert Odon (moulin de la ville).

Pierre Odon varlet de Marthon et Pétronille, sa femme, ajoutèrent à ce domaine une pièce de terre, située près de la « cellule du Reclus », sur la route de

La Rochefoucauld ; cette donation fut ratifiée par l'évêque d'Angoulême Foulques de La Rochefoucauld (1309-1313).

Un peu plus tard, l'abbé Hélie l'acensa moyennant une rente annuelle de 8# tournois à Hélie Lambert, paroissien de Marthon et Pétronille, sa femme. Cependant, abandonné par suite des guerres, il se trouvait à demi ruiné au 8 mars 1449, date où les religieux le donnent, sous l'hommage dont il a été parlé, à Bertrand Farinard, varlet de Marthon, capitaine du château et de la ville de Marthon. Par le mariage de Louise Farinard avec Mathieu de Chambes (1564), cette famille entra en possession de La Couronne. Marie de Chambes, l'héritière de La Couronne, épousa, à la fin du XVIIe siècle, Pierre Chaigneau. Leurs enfants léguèrent ce domaine à Antoine de La Roche-Aymond, écuyer, seigneur de La Roucie, marié à Philippe Flamen, et Pierre de La Roche-Aymond le vendit, en 1767, à François de Viaud, écuyer, seigneur de La Charbonnière, et à Jacque de Viaud. Il passa ensuite par héritage à la famille de Mondenard, et, par mariage à celle de Fornel.

Hurbebise, anciennement appelé *Puypéset,* en Dirac, était mouvant de La Couronne, à muance de seigneur et de vassal, sous hommage lige et au devoir d'une paire de gants blancs ou 12 ᵈ. Hugues Vessat le vendit au XVe siècle à Cybard Couillaud, juge des exempts, marié à Jeanne Girard. François Couillaud le vendit, le 20 janvier 1574, à Françoise de Ferrière, veuve de Geoffroy de Hauteclaire (Couillaud : il avait changé de nom), qui le revendit aussitôt à Mgr de Bony, évêque d'Angoulême. A la mort de ce dernier il fut acquis par François Redon, éc. seigneur de Neuillac et Pranzac, et passa avec Pranzac à la famille Pérusse des Cars par

le mariage, en 1682, de Marie-Barbe-Françoise de Redon avec François Pérusse des Cars.

Marval ou *Marvaud*, fief situé dans le faubourg Saint-Martin, mouvant de l'évêché à hommage lige et au devoir de 12^{d}, à muance de seigneur et de vassal. En 1300, Emery Marvaud en rend hommage. En 1324, Guillaume Marvaud, fils d'Adélaïde, le vend à Audouine Farinard, de sorte que plus tard il est rattaché à celui de La Couronne. Une portion, sous le nom de prise de Guillaume Marvaud, arrentée moyennant 2 b. de froment et 5^{s}, possédée au siècle dernier par les Bonin, sieurs de La Grange, fut vendue par Marie Bonin à Pierre Dereix, sieur des Fosses.

Les *Vigiers*, dont le chef était une maison à l'intérieur de la ville, s'étendant sur une grande partie de la paroisse, relevait du château de Marthon à hommage lige et serment de fidélité, sous le devoir de 5^{s}, ou une perdrix vivante, pour la partie située à gauche du Bandiat, et, pour celle située à droite, de l'évêque d'Angoulême à hommage lige, sous le devoir d'une obole d'or, à muance de seigneur et de vassal. Longtemps possédé par la famille Vigier, il passa aux Delagarde, dont une héritière, Marie-Catherine, épousa Jean de Bost.

Rouffiac ou *Colonges (Colonica)*, était un fief mouvant répandu sur Marthon, Mainzac et Saint-Germain, relevant de Marthon, sous hommage lige et serment de fidélité, au devoir d'un denier, à muance de seigneur et de vassal. Longtemps possédé par les Vigier, seigneurs de Rouffiac, Charmant, etc. (1), il passa, au

(1) Jean Vigier, damoiseau, sgr de Rouffiac et Charmant, rend, le 24 avril 1509, un hommage lige au devoir d'une obole d'or ou 5 sols, dont voici le résumé. Il rend cet hommage : pour ce qu'il possède à

XIVe siècle, aux de Vassoigne, au XVe, aux Hélie de Colonges, puis à Charlotte de La Porte, mariée à François d'Alloigny, et revint aux de Vassoigne, qui, de ce chef, prenaient le titre de seigneurs de Saint-Germain.

Imberbost ou *Chauffat,* fief avec maison noble et colombier situé près La Grange-du-Faure, mouvant de Marthon à hommage lige, serment de fidélité et une obole d'or, à muance de seigneur et de vassal. Le 22 mai 1397, Bertrand de La Combe, paroissien de Chazelles, et Guillaume Vigier, héritiers du propriétaire Imber Bost, constituent à l'église de Charras une rente annuelle de 9 mesures de blé, à condition que trois messes y seront célébrées annuellement : une du Saint-Esprit, une de la sainte Vierge et une des morts. Le 30 juillet 1458, Pierre Vigier, écuyer, seigneur de La Motte, et Marie Farinard, sa femme, l'arrentèrent 12ſ, 6ᵭ et 12 pigeons par an à Pierre Desrivaux, marchand de Marthon. Au XVIIe siècle, les maisons et

Marthon, excepté son hébergement qui est dans la ville de Marthon (de castro de Marthonio) et sa maison, sise sous la chapelle Saint-Jean; pour certaines plaidures situées entre ladite chapelle et la rivière, appelées de Mainzac; pour droits, défenses, garennes, qu'il a depuis l'écluse du moulin Bosonnem (?) jusqu'à son moulin de Marthon; pour différentes rentes à lui dues dans les paroisses de Marthon, Saint-Germain, Feuillade, Charras, Mainzac, La Chapelle-Saint-Robert, Grassac, Chazelles et Pranzac, dont le total s'élève à 250 boisseaux de froment, 100 b. d'avoine, 47 b. d'orge, 21 b. de seigle et 2 b. de métures, 3#, 13s, 5 deniers et une obole, 7 chapons, 1 geline, 2 fagots de paille, 2 sommées de vin; pour un hommage plain que lui doit Elie de Marillac, au devoir de 5 sous, un hommage lige dû par Guillaume Valère, au devoir de 3 sous d'or, un hommage lige dû par Robert Dexmier et Pétronille, veuve d'Arnaud Dexmier, au devoir de 3 sous; un hommage plain dû par Guillaume Hellelis, au devoir de 6 sous, et deux autres hommages plains; pour le quart des dîmes de Grassac, le tiers de celles sur blé, vin, laine, au lieu de Saint-Germain, la moitié de celles de la Jomerie et plusieurs autres dîmes sur différentes pièces de terre.

servitudes détruites et remplacées par des terres cultivées étaient la possession de la famille Delagarde.

Plaimbost ou *Mirande*, dont le chef était une maison noble située dans la ville, comprenant dans son étendue le village de Mirande en Vouzan, mouvait de Marthon à hommage lige, serment de fidélité et 5ᶳ, à muance de seigneur et de vassal. Possédé, à la fin du XVe siècle, par François Dexmier, écuyer, seigneur de Chenon, il passa à la famille Delagarde. Au XVIIe siècle, il ne se composait plus que d'une maison, un jardin et un pré de la contenance de 5 journaux et donnant 25# de revenu.

Malègues (*malæ aquæ*, mauvaises eaux), fief relevant de Marthon sous hommage lige, serment de fidélité et un épervier garni de ses vervelles d'argent, à muance de seigneur et de vassal, possédé depuis le XVIIe siècle par les de Fornel de Limérac. La maison était à l'intérieur de la ville.

Les *Souldes*, maison noble sise à l'intérieur de la ville, possédée par les Vigier, puis par les Farinard (1).

(1) 1525, Jean Farinard rend hommage à Hubert de La Rochefoucauld de ses terres de Marthon, tenues de lui à hommage lige, au devoir d'une paire d'éperons dorés appréciés 20 sols, à muance de seigneur et de vassal, comprenant : sa maison des Souldes, sise dans Marthon, tenant d'une part au chemin qui va du pont à la grande place, suivant ledit chemin jusqu'à l'endroit de la chapelle Saint-Nicolas, puis revenant au Bandiat jusqu'au bout du pont; le droit de chasser à toutes bêtes dans toute la terre de la châtellenie (ce droit, contesté plus tard par les seigneurs de Marthon fut retiré); liberté de franchise par toute la châtellenie de tout droit de péage, minage et guidonnage; maisons, plaidures et portail en Marthon, ledit portail tenant à la maison de Plaimbost et aux murs de la ville, situé entre la chapelle Saint-Jean-l'Evangéliste et la porte par laquelle on va de ladite ville au moulin assis sous le château, appelé le moulin de L'Abbé ou de La Ville; une maison en Marthon, occupée par Guillaume Gignac, située auprès de

Nanteuil, maison noble dans la ville, dont dépendait Birac en Saint-Germain, ayant appartenu probablement aux seigneurs de Nanteuil en Sers.

Le Maine du Claud, situé près de la rive droite du Bandiat, enfermé de murs, avec des dépendances en Charras, devait à l'évêque d'Angoulême un hommage lige et 3^{s}, à muance de seigneur et de vassal, et faisait partie des possessions de la famille Vigier.

Le fief de *Beaulieu,* dont le chef était une maison noble dans la ville, avec de grandes possessions en dehors, était possédé au XVIe siècle par noble homme Pierre Moreau, successeur de Pierre de Feydeau, lui-même héritier des Hélie de Colonges. Les seigneurs de Marthon, à qui il devait un hommage lige, baiser et serment de fidélité, sous le devoir d'un écu d'or, à muance de seigneur et de vassal, s'en rendirent acquéreurs.

Le fief du *Breuil*, relevant de Marthon sous hommage lige, baiser et serment de fidélité, était possédé, sur la fin du XVIe siècle, par Moïse de Hautmont, dont la petite fille, Marie-Catherine du Lau, épousa Jacques Gourdin. Son arrière-petite fille épousa Raymond de Villars, écuyer, seigneur de Poutignac. Leur fils ayant émigré à la Révolution, ses biens furent vendus

la maréchaussée ou étable du château et de la maison que Bertrand Guimpon tient du seigneur de Mainzac; une maison, sise audit lieu, tenant à la voûte du Breuil (le donjon) et à diverses maisons; une maison avec voûte occupée par Bertrand Grand, de Marthon, sise auprès des héritages de feu Louis Dexmier, éc.; une maison joignant au chemin qui va de la porte des Amigons au Bandiat, d'une part, et d'autre part aux prés de l'Aumônerie, qui sont au seigneur de Marthon, et que tiennent les héritiers de feu Louis Dexmier, écuyer.

12,000 # à Joseph Col, maître de forges. En 1689, Gourdin en estimait le revenu 300 #.

De ce fief, dépendait en arrière-fief *Sallebrunet* en Grassac, possédé par les seigneurs de La Forêt-d'Hortes.

CHAPITRE II

SAINT-SAUVEUR.

A trois kilomètres de Marthon, sur une hauteur, du côté de Montbron, est le petit hameau de Saint-Sauveur, jadis chef-lieu d'une paroisse, réunie à Marthon au cours du siècle dernier. Elle se composait du bourg et du hameau de Limérac, et était tellement petite (1), que ses habitants, réunis, le 6 juillet 1741, pour nommer, selon les ordonnances royales, un syndic et quatre collecteurs ne peuvent le faire, « attendu qu'il n'y a d'habitants dans la dite paroisse que Bernard Rougier, dit Suquet, Pierre Bouchaud, François Delage, François Auxire et Léonard Auxire, frères, qui ne font que quattre dhomicilles, encore aucun desdits habitants qui soit propriétaire, mais seulement collons ou métayers. » (A. D. Leblanc n^re^.)

De l'ancienne église, dédiée à saint Sylvestre, il ne reste que la coupole et l'abside; celle-ci ornée de cinq arcades plein cintre reposant sur des colonnes non adhérentes, supportées par un stylobate. Au nord de l'église, est une crypte obstruée. Elle était dans cet état lorsqu'elle fut vendue, avec le cimetière attenant, 8,100 # à Jean Urtelle, sieur de Saint-Sauveur, le 28 messidor an IV.

(1) Un *Mémoire sur le diocèse d'Angoulême*, publié dans le *Bulletin de l'Apostolat diocésain* (N° 6, année 1880), indique 500 communions pascales à Saint-Sauveur pour l'année 1760, chiffre absolument inexact.

Il y avait un prieur à la présentation de l'abbé de Saint-Florent et à la nomination du roi, dispensé de la résidence depuis le XVe siècle au moins, et un curé à la nomination du prieur. Le prieuré dépendait de l'abbaye de Saint-Florent-lès-Saumur, ainsi que le reconnaît une bulle du 3 nov. 1184 (Nanglard, *Pouillé historique du diocèse d'Angoulême*). Le logis prieural était en ruine dès 1600. Le prieur et le curé se partageaient en portions égales les dîmes.

LISTE DE QUELQUES PRIEURS ET CURÉS.

14 sept. 1608. Martial Duvanaud, prêtre, prend possession du bénéfice de Saint-Sauveur (Gignac n^{re}).

1610. Cisterne, prêtre, curé.

1639. Jacques Houlier, sieur de Beauchamp, prieur, *sim.* chapelain de Saint-Jean-hors-des-murs, à Périgueux, fonda dans le couvent des capucins d'Angoulême deux rentes perpétuelles de 700 # ensemble (Nanglard, *op. cit.*).

1639. Clément Barreau succède comme prieur à J. Houlier.

1643-1646. Jean-Baptiste de Peyter, curé, du diocèse de Cahors (1).

6 juillet 1661. Jean Gibaud, prieur, *sim.* curé d'Aubeville.

(1) Une pierre placée sur la porte nord de l'église porte cette inscription :

M : JEAN BAPTISTE
DE : PEYTE P^{BRE}
DE : CAHORS
: C : 1643 : M :

6 octobre 1680 à 1722. Jean Béchade, prieur, bachelier en théologie, *sim.* curé de Beaulieu; résigne, le 11 septembre 1722, au sieur de Bourzac.

5 mai 1684. Elie Delagarde prend possession de la cure Saint-Silvestre de Saint-Sauveur, *priùs* curé de Marthon.

1694. De Lespinasse, curé.

1700. J. Baille, curé.

1705-1706. Mesnard, desservant.

1709. Jacques Allard, curé de Marthon, desservant Saint-Sauveur, dont il devient prieur de 1729 à 1731.

1722. Jean-François de La Cropte de Bourzac, sous-diacre du diocèse de Paris, prieur de Saint-Sauveur, chapelain de la chapelle Saint-Michel dans la cathédrale d'Angoulême, réside à Paris.

12 mai 1729. Hélie-François Col de La Chapelle, prêtre, prend possession de la cure de Saint-Sauveur; *sim.* chanoine de Pranzac et de La Rochefoucauld; mort en 1736.

1731-1737. Jean Daire, s[r] du Roffier, prieur-curé, demeurant à Feuillade, afferme, en 1737, 110 # les revenus de Saint-Sauveur.

1739-1773. François Marginière, docteur en théologie, curé, *sim.* chanoine de Pranzac et curé de Marthon, fut aussi curé du Maine-de-Boixe, en 1738; afferme, le 29 juin 1759, à Charles Planty les revenus de Saint-Sauveur moyennant 160 #, une livre de tabac et un charroi de paille par an, pour 5 ans; inhumé dans l'église Saint-Cybard de La Rochefoucauld, le 25 octobre 1773.

22 mars 1773. Jean Fleurat, nommé par l'évêque, prend possession de la cure en remplacement de F. Marginière.

FIEFS EN SAINT-SAUVEUR.

Une grande partie de la paroisse fut possédée par la famille Vigier, puis par la famille Farinard, qui l'annexa à La Couronne. Elizabeth de La Roche-Aymond le porta dans la famille de Chasteignier du Lindois.

Une importante forêt, appelée *Guisselenche*, appartenant aux seigneurs de Montbron, défrichée au XIII[e] siècle, fut attribuée à la paroisse de Saint-Sauveur et les dîmes données par moitié au seigneur de Montbron et à l'évêque d'Angoulême.

Limérac, fief relevant de l'évêché d'Angoulême à hommage lige, au devoir d'une maille d'or, à muance de seigneur et de vassal (1). Le 19 mars 1273(1274), Pierre Amigon, varlet de Marthon, en rend hommage ; un peu plus tard, Robert Amigon renouvelle cet hommage. Il est ensuite possédé par la famille Vigier. En 1541, Vincent Hastelet, écuyer, seigneur de Limérac, maître de forge à Planchemesnier, en rend hommage. En 1554, Jean Hélie de Colonges le lègue à sa sœur Marguerite,

(1) A chaque mutation de vassal ou de seigneur, le vassal devait, sous quatre jours, se présenter devant le seigneur, lui faire hommage de son fief et lui offrir l'objet dû, ou l'argent, si l'objet était rachetable. On distinguait l'hommage *simple*, encore appelé *franc*, *plane* ou *plain*, qui se prêtait debout, l'épée au côté et la main sur les évangiles; et l'hommage *lige*, pour lequel le vassal se tenait un genou en terre, tête nue, sans ceinture ni éperons, les mains jointes dans celle du seigneur, à qui il jurait fidélité. Le suzerain relevait le vassal et lui donnait l'accolade. L'hommage plain n'entraînait que quarante jours de service militaire par an dans la mouvance du fief, avec faculté de se racheter. L'hommage lige obligeait au service militaire personnel et illimité. Depuis longtemps les hommages étaient prêtés par des délégués, et pour la forme. Le dénombrement était une déclaration détaillée des biens relevant d'un fief suzerain, que le vassal devait donner par écrit au nouveau seigneur, dans les deux mois, à compter du jour où le suzerain avait invité ses vassaux à remplir cette formalité.

mariée à Jacques de Devezeau, écuyer, seigneur de Rancogne, qui le vendit, le 1er avril 1585, à Jean Béchade, juge assesseur de Marthon, moyennant 2,225 écus sols. Etienne Béchade, fils dudit Jean, épousa Antoinette de Villars, de la maison de Mainzac. Ils moururent, à ce qu'il semble, sans enfant, laissant Limérac à Jacques de Fornel, mari de Anne de Villars. La maison de Fornel le possède encore.

CHAPITRE III

GRASSAC.

PAROISSE.

Grassac *(de Grassaco)* (1), à 13 kilomètres de Montbron et à 22 d'Angoulême, ses chefs-lieux de canton et d'arrondissement, couvre une superficie de 2,823 hectares 11 ares, où les bois tiennent une grande place. On y trouve plusieurs fontaines. On y comptait en 1782, 132 feux et 709 habitants, ainsi répartis : le bourg, 85 habitants; Les Naudins, 18; Hortes, 19; Chez-Papeix, 15; Chez-Durand, 18; Chez-Mariet, 7; La Cybardie, 45; L'Emonie, 7; Peyriaud, 26; Réservat, 7; Lacaud, 1; Les Guillemis, 4; La Fromagerie, 15; Les Châlards, 5; Catafort, 34; Mombeau, 5; Maine-Merle, 9;

(1) La terminaison *acum* s'unit souvent à un nom romain de propriétaire pour désigner son domaine. C'est le suffixe gaulois *ach*, qui répond au suffixe romain *anus*. *Frontinus* donne à sa terre du midi de la Gaule le nom de *Frontinianum* (rus) *Frontignan*, et, dans le nord, le nom de *Frontiniacum*, *Frontignac, Frontenay*. *Licinius* a fait *Licinianum* et plus tard *Lucinianum, Lésignan* et *Lusignan, Liciniacum, Lésignac*, puis *Lésignec, Lésigney, Lésigny*. *Magnus, Julius, Junius, Secundus, Sabinus,* noms propres romains, ont donné : *Magnac, Juillac, Juillé, Juignac, Segonzac, Savignac, Savignec, Savigney, Savigny*. Partant de ce principe, *Grassac* pourrait venir de *Grassus*, ou mieux de *Gratus* (*Gratiacum*), *Souffrignac* de *Suffrinus, Mainzac* de *Mancus*, etc. D'autres étymologistes feraient dériver *Grassac* du provençal *Garric*, chêne, lieu planté de chênes. Uue autre terminaison est *olium*, qu'on trouve dans *Nanteuil*, dérivé du mot breton *Nante*, rivière.

Rouyère, 9; Beaulieu, 16; Maine-Decoux, 10; Chez-Palmon, 3; Pontilloux, 13; Doumerac, 139; Maine-Epauty, 34; La Bréchinie, 24; Chez-Thève, 7; Chez-Lavaud, 29; Peynaud, 26; Chez-Partache, 6; le moulin de Fontpalais, 4; Les Essarts, 8; L'Ermite, 41 (reg. de Grassac). En 1891 on compte 147 feux et 544 habitants.

Grassac était depuis le XIII[e] siècle un archiprêtré, dont dépendaient Marthon, Feuillade, Souffrignac, Mainzac, Charras, Saint-Germain, Chazelles, Vouzan, Saint-Sauveur et Pranzac. Un hommage de Guillaume Farinard, rendu à Robert de Luxembourg, évêque d'Angoulême, le 6 juillet 1481, nous apprend qu'il y avait alors dans le bourg deux églises. L'une, dédiée à saint Gervais, était située près de la fontaine de ce saint (aujourd'hui la Grande-Font); elle est mentionnée dans quelques actes d'inhumation du XVII[e] siècle comme étant en ruine. L'autre, dédiée à saint Jean, est l'église paroissiale. On y célèbre encore la fête patronale le jour même de la Saint-Jean (24 Juin).

La paroisse de Grassac figure parmi celles rattachées à la mense épiscopale par la bulle du XVIII des calendes de mai (14 avril) 1110, de Pascal II. Mais, dès 1097, Adémar, évêque d'Angoulême, l'avait donnée à l'abbaye de Bourgueil-en-Vallée (Indre-et-Loire), qui la rattacha à son prieuré de Beaulieu d'Angoulême. Par une bulle des nones de décembre (5 déc.) 1529, fulminée par Guillaume de Croze, chanoine, maître-école et vicaire général d'Angoulême, Clément VII la détacha de cette abbaye et la donna à celle de Saint-Ausone d'Angoulême (1). L'abbesse, après avoir

(1) La même bulle concéda aussi à Saint-Ausone l'église Saint-Étienne de Nontron (Dordogne), du diocèse de Limoges, qui appartenait à l'abbaye de Saint-Sauveur de Charroux, et l'église de Saint-Martial-de-Valette, son annexe (A. D. f. S[t]-Ausone).

obtenu le consentement des habitants de Grassac et celui de Jean de Bourdeille, abbé de Beaulieu, diocèse de Tours (cant. de Loches, Indre-et-Loire), prieur commendataire de Beaulieu d'Angoulême, en prit possession par procureur, le 22 avril 1532, malgré le refus de consentement des religieux de Bourgueil. Ceux-ci donnèrent une procuration aux fins de consentir, le 22 mai 1537; mais le consentement définitit n'eut lieu qu'en 1589. A partir de cette époque, l'abbesse eut la présentation de la cure de Grassac.

REVENUS DE LA CURE.

Les prieurs de Beaulieu jouissaient de certaines rentes, qui furent en grande partie aliénées, le 21 septembre 1589, afin de contribuer à fournir à l'évêque la part qu'il devait payer au roi pour les frais des guerres de religion.

Le samedi d'après l'Ascension (14 mai 1233), Guillaume, prieur de Beaulieu d'Angoulême, abandonna, sa vie durant et sans engager ses successeurs, à l'archiprêtre de Grassac : 1° moitié des offrandes et casuels de la Saint-Jean (l'autre moitié appartenait dejà à l'archiprêtre); 2° les deux tiers des offrandes pour les morts (l'autre tiers était à l'archiprêtre); 3° les deux tiers des droits sur les sépultures dans le grand cimetière (l'archiprêtre jouissait déjà de l'autre tiers); 4° la totalité des droits sur les sépultures dans le petit cimetière; 5° la moitié des offrandes pour les baptêmes, processions et relevailles (l'archiprêtre avait déjà l'autre moitié), ainsi que la totalité des offrandes pour les mariages; 6° la totalité des offrandes des fêtes annuelles. L'archiprêtre se chargeait de payer à l'évêque une

redevance annuelle de 15 sols et les droits épiscopaux, qui, jusqu'alors, avaient été acquittés par le prieur.

Par un accord du 22 juin 1465, le prieur Gilles de La Combe et le curé Girard Ligoure convinrent que la totalité des dîmes, tant présentes que futures, et toutes les oblations appartiendraient au curé, à charge de payer au prieur une redevance annuelle de 6 #, payable en deux fois à Pâques et à la Toussaint, et de donner un repas seulement au prieur et à son clerc, quand ils viendraient aux fêtes annuelles chanter la grand' messe et assister aux offices, où les premières places leur étaient dues. Cet accord ayant été modifié le 22 juin 1465, ce même prieur porte plainte, en 1471, contre un nouvel archiprêtre, Guillaume Brun, pour s'être installé dans l'hôtel presbytéral et avoir perçu la totalité des dîmes, alors que le prieur devait jouir de la moitié des dîmes et du presbytère. L'affaire, portée au Parlement de Paris, ne reçut sans doute pas sa solution, car, le 5 juillet 1483, Gilles de La Combe porte une plainte semblable près de la sénéchaussée d'Angoulême. Enfin, le 12 janvier 1526, on convint que le prieur percevrait la totalité des rentes, évaluée à 400 #, et donnerait au curé la portion congrue.

Le 2 juin 1590, les religieuses de Saint-Ausone afferment à André Descuras tout ce qui leur appartient à Grassac, excepté la moitié du pré dont jouit l'archiprêtre, moyennant 200 écus sols et une demi livre de safran, et à charge de donner à l'archiprêtre quatre barriques de vin. Plus tard, elles cèdent à l'archiprêtre, pour sa portion congrue, la moitié des dîmes et les offrandes de la Saint-Jean. Elles afferment leur moitié 760 # en 1669, et 772 # en 1777. Les curés perçoivent directement leur part (Voir à l'appendice l'énumération des revenus de 1765 à 1781).

L'ÉGLISE.

L'église Saint-Jean est du roman primitif. On y descend par trois marches. La nef principale mesure 26m 20 sur 7 mètres. En avant de l'abside semi-circulaire est le clocher carré et peu élevé, au-dessous duquel se trouve une voûte à coupole ellipsoïde et à huit pans à sa base. Cinq colonnes appuyées au mur du midi décorent l'intérieur de la nef. Au nord, a été ajoutée, au XVe siècle, une seconde nef. Elle est, comme la première, voûtée en briques; son autel était dédié à Notre-Dame. Un autre autel était dédié à saint Antoine.

La cloche a été bénite, le 2 avril 1858, par Mgr Cousseau.

Le grand cimetière était devant l'église Saint-Jean; et le petit cimetière, devant l'église Saint-Gervais.

LISTE DES VICAIRES PERPÉTUELS DE GRASSAC.

1465. Girard Ligoure, curé.

1471. Guillaume Brun, curé.

1525. Gourault, curé.

1532. Jean Papin, curé, dispensé de la résidence, le 30 avril 1532, résigne peu après au suivant.

1532. Gabriel Thomas, moine de Fontevrault, présenté par l'abbesse, est nommé curé le 9 juillet.

1606. Cisterne, curé.

1607-1611. Bardin, curé.

1610. Grayon, vicaire.

1611-1616. Danisy, curé.

1616-1618. Pierre Langle, curé.

1653-1654. Denis Rivet (1), curé.

1662. Laforie, desservant.

1664-1668. Jean Samson, curé.

1668-1676. Grosset, curé.

1669. Larauffie, religieux de Grosbost, desservant.

1676-1693. Antoine Fogeron, curé, prend possession le 7 juin 1676, en vertu de la résignation à lui faite par M. Grosset. Afin d'obtenir le paiement d'une certaine somme que lui devaient les habitants, il eut la curieuse idée de faire descendre du clocher la cloche et de la mettre sous séquestre. Le syndic, Pierre Mousson, fort embarrassé pour trouver l'argent, obtint du subdélégué de l'intendant d'affecter à ce rachat une somme de 70#, qui avait été accordée aux habitants en indemnité de logement de troupes, à quoi consentirent les habitants, le 30 septembre 1687 (A. D. Brouillet, notaire).

1692-1723. Antoine Chaussat, curé, fait construire le presbytère actuel ; se fait résigner, le 19 mai 1701, une semi-chanoinie à Angoulême, qu'il abandonne aussitôt ; mort le 23 octobre 1723, est enterré le lendemain dans l'église de Grassac.

1723. Ebrard, desservant.

1724. Seguin, curé ; *priùs* curé de Nersac.

1725-1745. Pierre Levast (2), curé, nommé par

(1) Dans une note, dont le commencement est déchiré, M. Rivet nous apprend qu'en 1653 M[gr] de Péricard, après avoir donné la confirmation à Saint-Paul, Saint-Germain et ailleurs, la donna le jour de la Pentecôte (1[er] juin) à Feuillade, le lendemain à Mainzac et à Charras, coucha à Grosbost, où il confirma le mardi, et, « après avoir diner il vint a Grassac et me promis d'ouvrir une porte pour entrer du jardin dans l'esglise et le mesme jour de mardi il fut coucher à Angoulesme ».

(2) « Le 10 juillet 1726, avant midi a este fondue la petite cloche que jay beni par la permission que j'ai receu de Monseigneur notre evesque, Cyprien-Gabriel, le 14 du mesme mois de juillet 1726, en présence des soubsignés : *Levast,* arch. de Grassac ; *Torsac ; Pierre de Vassougnes,* curé de Feuillade.

l'abbesse, prend possession le 1er juillet (A. D. P. Jeheu, notaire).

1745-1762. Pierre Touchet, c., *priùs* curé de Mansle; tombe paralysé en 1755, résigne au suivant, le 21 juin 1762, sous la réserve d'une pension annuelle de 200 # et la jouissance du tiers du presbytère, des bâtiments et du jardin; mort à Grassac en 1766.

1755. François Léoutre, desservant, religieux de Grosbost.

1758. Jean-François Héraud, desservant, ensuite curé de Saint-Laurent-de-Belzagot, chanoine d'Angoulême, le 21 juillet 1779 ; se sécularisa à la Révolution.

1759. Rossignol, desservant, puis curé de Parzac, où il mourut.

1759. Thomas, desservant, puis curé de Marsac.

1760. Picauron, desservant.

1760. Penot, desservant, puis prieur-curé de Beaulieu-Cloulas, où il mourut.

1761. Louis Sibillotte, desservant, puis curé de Soulignonne, canton de Saint-Porchaire (Charente-inférieure), en Saintonge, ensuite de Charras.

1762. François Létourneau, desservant, puis curé de Saint-Laurent-de-Céris.

1762-1785. Jean Durand, né à Vouzan en 1735, prend possession le 6 septembre 1762, et résigne au suivant en 1785; ensuite curé de Sigogne, prêta le serment schismatique et demeura à Sigogne; mourut à Charras le 29 décembre 1822. A laissé des notes qu'on trouvera à l'appendice, qui indiquent un esprit cultivé.

1785-1792. Jean Petit, c., fils d'André Petit, maître chirurgien à Angoulême et de Anne Texier; après avoir fait un sermon patriotique à l'autel, prêta serment à la constitution civile du clergé, le 9 janvier 1791; envoyé à Saint-Yrieix par élection du 15 février 1791; transféré le 29 mai 1791 à Saint-Jacques de

L'Houmeau; se sécularisa; conseiller de préfecture à Périgueux; notaire à Magnac-Touvre, où il mourut réconcilié avec l'Eglise, le 7 février 1831.

1792. Jacques David, né à Sers, le 14 juin 1744, ex-récollet, curé constitutionnel de Grassac, le 12 juin 1791, où il mourut, le 20 janvier 1813.

FIEFS EN GRASSAC.

Le fief des *Amblards* ou de la Filiolie, situé au bourg, relevait de l'évêque d'Angoulême à hommage lige et au devoir d'une livre de cire, à muance de seigneur et de vassal. Perrin de La Tour et Hélie Desrivaux en rendent hommage en 1282. En 1472, Guillaume Farinard en rend hommage comme continuateur de Guillaume de La Vallée, neveu d'Arnaud Girard, celui-ci neveu de Guillaume Amblard.

Le fief des *Girards*, également situé dans le bourg, relevait de l'évêque d'Angoulême, sous hommage lige seulement, à muance de seigneur et de vassal. Le 6 juillet 1481, Guillaume Farinard en rend hommage comme continuateur de Jean, Agnès, Adélaïde et Arnaud Girard, neveux et héritiers de feu Guillaume Amblard. Il se composait d'un maine, jardin, vigne, treillage et terre, le tout situé entre l'église Saint-Gervais et la maison de Brunet Vigier, et de diverses dépendances.

On ne trouve pas dans la suite d'hommage de ces deux fiefs, unis, avec la maison de Brunet Vigier, au fief de La Forêt-d'Hortes, sous le nom de *Sallebrunet*.

La *Forêt-d'Hortes* fut démembrée du fief de La Forêt de Feuillade. Le 8 nov. 1457, Jean de Vassoigne, écuyer, marié à Marguerite de Saint-Laurent, comme continuateur d'Aymeric Flamenc et d'Hélie Robert, en rend hommage lige, au devoir de 100 sols, à Jean de La Rochefoucauld, seigneur de Marthon. Une branche des de Vassoigne y demeura. Jeanne de Vassoigne ayant épousé François de La Place, une branche de cette famille entra en possession de ce domaine et y fit bâtir un château (1), vers 1720. Alexandre-Charles-Gabriel de La Place le vendit à madame de Saint-Martin, le 19 février 1750, mais l'acte ne fut passé que le 17 avril 1752, par Brelut de La Grange et Vatruy, notaires à Paris. Les habitants voisins de la forêt y avaient des droits de pacage qui ont été rachetés seulement il y a quelques années (2).

La *Bréchinie*, qui appartenait également à la famille de Vassoigne, relevait de Marthon à hommage lige, sous le devoir d'un épervier garni de ses vervelles

(1) Ce château, le plus vaste des environs, était situé à peu de distance du bourg de Grassac, dans la forêt et sur un plateau d'où l'on jouit d'un joli point de vue. Au-dessus de la porte d'entrée, étaient les blasons d'Adrien-Alexandre Chérade, comte de Montbron, et de sa femme Élizabeth Le Musnier. Plus haut, au dessus de l'entablement, dans un cartouche, se voyait encore le blason des de La Place. En 1759 Jean et Pierre Fauconnet, père et fils, maçons à Viville en Champniers, firent les constructions latérales dans lesquelles se trouvait la chapelle, sans style, bénite par dom Huot, abbé de Grosbost, le 4 juillet 1761, en présence de Guillaume Sibillotte, curé de Chazelles, et Louis Sibillotte, vicaire de Grassac. Abandonné depuis la Révolution, ce château est devenu une ruine dans laquelle on ne pouvait s'aventurer sans danger. Son propriétaire actuel, M. Thuron, le fait démolir, et convertit ses pierres en chaux. *Sic transit gloria mundi.*

(2) Les forêts et les bois étaient grevés de droits d'exploits et de pacages, qui permettaient aux pauvres de se chauffer et d'élever quelques brebis. Aujourd'hui, le pauvre ne peut pas, même dans les forêts de l'État, prendre un rameau desséché.

d'argent, apprécié un écu d'or, à muance de seigneur et de vassal ; et payait à l'abbaye de Grosbost une rente annuelle de deux boisseaux de froment, 16 sols et 8 deniers.

Le logis et la chapelle (1) furent construits par René de Vassoigne au commencement du siècle dernier (2). Les rentes de La Forêt-d'Hortes et de La Bréchinie s'étendaient sur Chazelles, Saint-Germain et Saint-Paul.

La famille de Vassoigne possédait encore en Grassac le fief de *Réservat* ou de *Pierre-Bony,* qui relevait du château de Marthon à hommage lige et serment de fidélité, sous le devoir d'une paire de gants blancs, appréciés 5 sols, à muance de seigneur et de vassal.

Le petit fief des *Châlards* était mouvant de Marthon sous hommage lige seulement, à muance de seigneur et de vassal. Possédé au XVII[e] siècle par une branche de la famille de Saint-Laurent (3), il fut acquis par Philippe Aultier, conseiller du roi, juge au présidial d'Angoumois, dont la fille épousa Joachim de Rocquard. De ce mariage vinrent plusieurs enfants, entre autres Marguerite-Estève, héritière des Châlards, mariée à François de Chastaignier, écuyer, seigneur d'Esport et de La Rocheposay, officier au régiment d'Artois.

(1) « Aujourd'hui 26 du mois de novembre 1726, j'ai béni, par ordre et commission que j'en ai receu de Monseigneur notre Evesque Cyprien-Gabriel, une chapelle de Monsieur de La Brèchinie, a qui il a accordé le droit d'y faire dire la messe : *Levast,* archiprêtre de Grassac ».

(2) Philippe de Vassoigne déclare, à la convocation du ban et arrière ban de 1689, qu'il possède le fief de la Brèchinie, valant 600 à 700 # et Frégeneuil en Voulgézac, valant 500 à 600 #, qu'il a 68 ans et 8 enfants, dont 3 sont au service de sa Majesté.

(3) Suzanne de Barbarin, veuve de Jérome de Saint-Laurent, remariée à Jean de Saint-Garaud, seigneur du Theil, déclare, en 1689, que son mari ne possède aucun fief, et que, comme tutrice de ses enfants du premier lit, elle possède le fief des Châlards, valant 20 # de revenu.

Lors de la convocation du ban et arrière-ban de 1689, Marguerite Thomas, veuve de Gabriel de Maumont, se présente comme tutrice de ses enfants et déclare que *Peyriaud,* qui est de peu d'étendue, a été récemment érigé en fief par un traité passé entre elle et M. de Roye. Les rentes valent environ 80#, dit-elle. Françoise de Maumont, petite fille de ladite Thomas, épousa Léon de La Croix, qui devint seigneur de Peyriaud (1).

Le logis de *Beaulieu* en Grassac, comme celui du même nom dans la ville de Marthon, avait appartenu à noble homme Pierre Moreau. Sa fille épousa Charles de Fontlebon, écuyer, seigneur de La Chapelle-Saint-Robert, et vendit Beaulieu, le 27 mai 1650, moyennant 4,000#, à Arnaud Dalesme, sieur de La Grande-Forêt. Marie Dalesme, fille d'Arnaud, épousa Léon de La Roussille, procureur fiscal de Mareuil. Au milieu du XVIIIe siècle, on trouve à Beaulieu les Couhé de Lusignan.

Puytignou ou *Gandillaud,* mouvant de l'abbaye de Grosbost au devoir annuel de quatre boisseaux de froment, deux d'avoine, mesure de Charras, 7 sols, 6 deniers et 2 gélines, possédé par la famille Decescaud, seigneurs de Puyrigault, et, en 1600, par Jean de Conan, écuyer, seigneur de Puytignou et d'Ancor.

Près du village de *L'Ermite,* était la chapelle Saint-Jacques de L'Ermite, que l'on trouve encore en 1545 dans une enquête relative à un procès pour des bois entre le seigneur de Marthon et l'abbaye de Grosbost (A. D. f. de Grosbost). Elle appartenait à l'abbaye de Saint-Cybard. Guillaume Vigier, prêtre, et son frère

(1) On trouvera dans la seconde partie des détails sur chaque famille dont il est question dans la première partie.

Arnaud Vigier, chevalier, donnent à l'abbaye de Saint-Cybard, pour l'usage du moine de Saint-Jacques, leurs droits sur le moulin de Rochat, anciennement appelé le moulin du Moine, un pré situé dans la terre de Mazerolles et le mas de Poupelat, en présence de l'abbé Ramnulphe (1171-1218). En 1289, Gérald Petit, paroissien de Bouex, Aimery Girard et son fils Arnaud Girard, abandonnent aux religieux de Saint-Cybard, moyennant 76 # tournois, les droits qu'ils avaient sur le mas de Corloa en Souffrignac, droits qu'ils tenaient desdits religieux en raison de leur lieu de L'Ermite (1).

Au XVII[e] siècle, on trouve à L'Ermite une verrerie, exploitée par les Ferret, sieurs de Barbayou en Rougnac, et les Riol.

(1) On trouve Saint-Jacques de L'Ermitage en Gurac, archiprêtré de Pillac, qui devait à l'evêque de Périgueux 4 pommes de pin, d'après une pièce antérieure à 1317. Trompé par la similitude des noms, nous avions tout d'abord pensé que le prieuré Saint-Jacques de L'Ermite était L'Ermitage de Gurac, mais il est évident qu'il s'agit de la chadelle de Grassac, car les donateurs, les Vigier et les Petit, sont des environs, et les Girard sont de Grassac. Le cartulaire de Saint-Cybard, tome I. p. 62, a écrit Jugers, mais le cartulaire original AAA écrit bien Vicarii, Vigier, qui avaient de nombreuses possessions en Grassac.

CHAPITRE IV

CHAZELLES.

PAROISSE.

Chazelles (*de Casellis,* les petites maisons), à 12 kilomètres de La Rochefoucauld et à 19 d'Angoulême, ses chefs-lieux de canton et d'arrondissement, possède une station sur la voie ferrée d'Angoulême à Nontron et un bureau de poste et télégraphe ; il s'y tient de bonnes foires le 7 de chaque mois. Le bourg, presque entièrement rebâti, est agréablement situé sur les rives ombragées du Bandiat. La paroisse de Chazelles, à laquelle a été réunie en 1845 l'ancienne paroisse de Saint-Paul, couvre une étendue de 2,580 hectares. On comptait à Chazelles, au commencement du siècle dernier, 719 habitants, en 1789, 175 feux et 875 hab.; à Chazelles et Saint-Paul, en 1850, 1,184 hab.; en 1887, 1,200 hab. et en 1891, 1,115 hab., ainsi répartis : le bourg, 203; L'Age-Martin, 87; Le Grand-Maine, 79; Treille, 72; Le Luquet, 71; La Combe, 49; La Pipaudie, 45; La Morandie, 42; La Charbonnière, 11; La Chambaudie, 35; Rochepine, 33; La Gare, 23; Chez-Jamet, 22; Les Prats, 21; Chez-Batisse, 21; Le Grand-Picard, 20; Le Got, 15; Le Petit-Picard, 12; La Foreille, 10; Le Lac-du-Four, 10; Chez-Berry, 5; L'Héraudie, 5; L'Échelle, 4; La Tour, 3; Bélair, 3; Saint-Paul, 102;

Chez-Poirier, 32; Les Darnats, 36; Les Landes, 27; Les Nougéroux, 17; Les Saintamants et Les Landes du Châtelard, sans habitant (1).

L'église a pour titulaire et la paroisse pour patron, saint Martin, l'illustre évêque de Tours, dont, jusqu'au

(1) *L'Age-Martin*, la haie de Martin, du bas latin *agia* qui a fait *haie* et *age*. — *Luquet* et *Luget* diminutif de *lucus*, bois sacré (ces endroits étaient effectivement des bois autrefois). — *La Combe*, du celtique *comb*, petite vallée. — *La Morandie, La Chambaudie*, etc., l'habitation de *Morand*, de *Chambaud*, etc. — *Rochepine*, du latin *roca*, roche et *spina*, épine. — *Chez-Jamet*, autrefois *L'Aumônerie* puis *L'Arme-Ferrier*. — *Les Prats*, du latin *prata*, prés. — Le Got, le *gué*. — *Foreille*, ou mieux *Faureille*, l'habitation de *Faure*, du latin *faber*, ouvrier, qui a fait aussi *Fabre, Favre, Fèvre* et comme autre nom de lieu *Faurias*. — *Nougéroux*, du latin *nucaria*, noyers. — *Landes*, de l'allemand *land*, terre.

Voici quelques noms d'anciens villages disparus, ou conservés sous un autre nom, qu'il n'a pas été possible d'identifier : Les maines de La Pélaterie, d'Ademard Gréli, des Forges, de la Grainerie, d'Élie Cavi, de Gaillard Bilhaud, tous situés entre le bourg et La Chambaudie, et de Pont-Usson, Les mas de La Prugue, près le moulin de Guiras (d'après certaines pièces ce serait Le Petit-Picard). Le mas de Montarie, entre Chazelles et Pranzac. Les mas de Lambertie, du Breuil de Bélanger, de La Sauvagie, du Puy-Vial et du Puy-Fouchier, aux environs du Grand-Maine. Les moulins de Virolle ou de Rochepine, et de Vilareilh (peut-être celui qui fut plus tard Puymoyen, aujourd'hui Le Got). (A. D. E. 73, pièce de 1457.)

Chazelles, sous la présidence de François Jamain, notaire et juge sénéchal de Marthon, élit en 1789, comme députés au présidial d'Angoulême pour nommer les députés du Tiers-État, MM. Desmazeaud, maître chirurgien, et Jean Berbinaud. Son cahier contient les remarques suivantes : sol de médiocre qualité; impositions en taille et vingtièmes, environ 8000 #, dont la majeure partie est à la charge des pauvres habitants, la moitié de la paroisse, pour ne pas dire les deux tiers, étant possédée par des privilégiés. Les habitants rendront cependant justice aux personnes nobles; ils savent que ces personnes ont été prêtes à renoncer à leurs privilèges pécuniaires dès l'instant que l'État a paru l'exiger.

Ce cahier fut rédigé par Pierre-Ausone Chancel, propriétaire de La Morandie, secrétaire, en 1789, de l'assemblée d'Angoumois et rédacteur des procès-verbaux et cahier de cet ordre, dont le fils Charles de Chancel a publié *L'Angoumois en 1789*, auquel sont empruntés ces détails, pages 365 et 366.

siècle dernier, la fête était chômée à Chazelles. La cure, à la collation de l'évêque, appartenait au chapitre de l'église cathédrale d'Angoulême, et formait le personnat d'un chanoine, qui, par conséquent, en était curé primitif et avait en son lieu et place un vicaire perpétuel. Elle fut rattachée à la trésorerie du chapitre à la création de cette charge, en 1610.

Le curé était en même temps seigneur temporel de la paroisse avec droit de justice haute, moyenne et basse, sauf la nue exécution, qui incombait au bras séculier, représenté par le seigneur de Marthon. Ces droits avaient éte reconnus par une transaction du 1er juin 1210, dont voici les principaux passages : « Afin que la méchanceté de nos contemporains ou l'ignorance de nos successeurs ne puissent porter atteinte à la vérité, nous, Emeri de La Roche, seigneur de Marthon, ayant eu un différend avec le seigneur Foulques de La Roche, notre frère, chapelain de l'église Saint-Martin de Chazelles, au sujet de la haute et basse justice, de la juridiction et pouvoir temporel sur le bourg, les cimetières, les hommes et le lieu de Chazelles, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du verteuil et du mas du pont, que ledit chapelain prétend avoir été donnés en franche aumône à son église de Chazelles par les seigneurs de Marthon et par ceux qui avaient droit sur ladite église, ainsi qu'il est prouvé par des témoins, par la renommée publique et par d'anciens écrits................ voulant mettre un terme à ce différend, nous avons traité de la manière suivante : à savoir que ladite église et lesdits chapelains de Chazelles aient et doivent avoir, et à perpétuité auront, exerceront ou feront exercer, selon leur volonté, sur toutes les choses en question, sur les hommes et les terres de ladite église, tant présents que futurs, toute juridiction avec haute et basse justice, la possession, le droit et les émolu-

ments du seigneur de basse et haute juridiction et justice temporelles, de sorte que ni nous, ni nos successeurs, nous n'ayons rien et ne puissions rien prétendre sur lesdites choses, excepté toutefois la nue exécution des condamnés à mort ou à la perte d'un membre par la cour de ladite église de Chazelles, laquelle exécution nous est donnée, à nous et à nos successeurs, par ledit chapelain pour que nous l'appliquions en dehors de la paroisse de Chazelles..

« Fait à St-Germain, près Marthon, le premier jour de juin l'an du seigneur MCCX. » (A. D. E. 69, copie.)

Cet accord fut ratifié et confirmé par Hugues de Lusignan (1), comte d'Angoulême et de La Marche, le 21 avril 1270. Il semblerait, après de tels actes, que les curés aient pu jouir en paix de leurs droits. Il n'en fut rien. La raison en est peut-être que, plus portés à pardonner qu'à punir, ils oubliaient de faire rendre la justice.

Une première discussion s'éleva peu après la charte de 1270. En leur qualité de seigneurs du bourg, les curés avaient autorisé un certain Jean Noël à tenir auberge dans le bourg. Les officiers de Marthon, estimant que cette licence était illicite, sous la conduite de Jean de La Pipaudie, firent irruption dans l'auberge et y confisquèrent les mesures à vendre le vin. Le curé, Pierre de Beaulieu, se hâta de porter plainte auprès de son évêque Guillaume de Blaye, et en obtint une sentence d'excommunication contre les violateurs de ses droits, officiers et seigneur de Marthon. Ce dernier fit immédiatement amende honorable, désavoua ses gens et leur donna l'ordre de restituer les mesures

(1) Hugues de Lusignan, 18e comte d'Angoulême, fils de Hugues le Brun, mourut en 1282, fut inhumé à côté de son père dans l'église de La Couronne et eut pour successeur son fils Hugues le Brun.

confisquées, le jour de Pâques dans l'église même et en présence de tous les paroissiens réunis pour entendre la messe. Il ratifia de nouveau les droits du curé, promit de les mieux respecter et faire respecter, et s'engagea à lui payer, avant la fête de Noël de la même année, une indemnité de 15# (lundi avant la nativité de saint Jean-Baptiste 1280, 17 juin).

Pierre de Beaulieu profita de cette circonstance pour mettre un terme à plusieurs empiétements de ses puissants voisins, en particulier au droit de péage qu'ils avaient commencé à exercer dans l'étendue de sa paroisse. En présence de son évêque et du doyen du chapitre, Gérald de Javerlhac, il fit donner par Guy de La Rochefoucauld une charte confirmant celle de 1210 et dans laquelle ce seigneur s'engageait en outre, tant pour lui que pour ses successeurs, à payer à titre d'amende 100 marcs au roi de France, 100 au comte d'Angoulême et 100 au curé de Chazelles, chaque fois que ses officiers violeraient les droits de ce dernier (jeudi d'avant les Cendres 1280, 20 février 1281).

En 1460, le curé de Chazelles, Guillaume Garnier, inquiété par le procureur du château de Marthon, au sujet de l'exercice de la justice, se hâta d'exhiber ses titres et d'avertir le seigneur de Marthon que, si l'on continuait à lui chercher querelle, il allait réclamer les amendes promises en 1281. Le puissant baron se le tint pour dit, et invita ses officiers à faire preuve désormais d'un zèle plus discret (14 septembre 1460).

En devenant curé primitif de Chazelles, le trésorier du chapitre d'Angoulême en devint aussi seigneur temporel et rattacha cette seigneurie à celle de La Tour-du-Luc (1), qui appartenait au chapitre depuis un

(1) En mars 1238 (ou 1239), eut lieu dans l'église de Grassac une transaction en suite de procès, par laquelle Itier de Villebois, seigneur

temps inconnu mais assez reculé. Le chef de cette dernière était une vieille tour, en ruine dès le siècle dernier, complétement disparue aujourd'hui, qui était située entre la gare actuelle et le hameau de La Combe. Sa juridiction s'étendait sur les hameaux de La Combe, La Pipaudie, Treille et Le Luquet (1).

Après l'union des deux seigneuries les contestations redoublèrent. On contesta aux chanoines l'exercice de la plénitude de la justice sur le bourg et les hameaux de La Tour-du-Luc, et surtout, l'appel direct à Angoulême. Un procès, engagé sur ce point dès le commencement du siècle dernier, ne reçut sa solution qu'en 1740, en faveur des chanoines. Mais, semblable au phénix, il devait renaître de ses cendres aussitôt après. Une transaction amiable eut lieu en 1762 ; la juridiction des curés sur le bourg fut limitée entre quatre croix situées un peu au delà des dernières maisons, avec droit de pêche dans le Bandiat, depuis le puisard de Chez-Jamet jusqu'au Got-des-Chaillats, sans hommage à rendre à Marthon. Cette transaction signée Chérade de Montbron et Lavialle, trésorier, n'était que la reproduction d'une semblable, élaborée, quelques années avant, entre Mme de Saint-Martin et M. Jacques Martin, écuyer, seigneur du Bourgon, trésorier. Mais, pas plus

de La Rochebeaucourt, confirmait à Arnaud du Luc et autre Arnaud du Luc, clerc et oncle du premier, les concessions en fief qu'il avait faites à leurs auteurs, Guillaume et Pierre du Luc, sur les mas de La Prugue, le moulin de Guiras et un pré appelé La Toile-du-Moulin, le tout situé sur les rives du Bandiat, entre Chazelles et Pranzac, sous hommage lige et au devoir de 20 sols, à muance de seigneur et de vassal. Le 4 octobre 1316, Arnaud du Luc, clerc, achète moyennant 21 sols, les possessions d'Hélie Papot, dans le mas du Pierrail en Chazelles. Il est probable que ce fut là l'origine de la seigneurie du Luc, passée plus tard aux chanoines.

(1) Des bois situés près du Luquet, reliant la forêt de Bois-Blanc aux bois de Sers, appartenaient aux évêques d'Angoulême. La coupe en est vendue 587 # en 1587.

que sa devancière, ni que les sentences du tribunal, elle ne devait mettre un terme aux conflits. La Révolution seule y mit fin.

REVENUS ET POSSESSIONS DE LA CURE.

En leur qualité de seigneurs temporels de la paroisse, les curés percevaient sur les maisons du bourg et sur quelques terres de menues rentes, dont le total s'élevait à 56 # 16 sols. Plusieurs de ces terres, jadis propriété de la cure, avaient peu à peu été arrentées à des particuliers. Tel était le cas pour un vaste pré, dit le *pré de la cure*, attenant au chevet de l'église, situé entre le nouveau Bandiat et un bras servant de déversoir au moulin. Quand vint la Révolution, la cure n'en possédait plus que 6 journaux, dont jouissaient le trésorier et le vicaire perpétuel. Le moulin lui-même avait appartenu aux curés, qui l'avaient arrenté à une date inconnue, moyennant 2 gelines, 4 # et 5 sols de rente annuelle et perpétuelle. Ce sont donc les curés qui ont présidé à l'agencement du bourg, à la construction de l'église et à la canalisation du Bandiat.

Le curé percevait les grosses, menues et vertes dîmes et novales au onzième du fruit. Le 28 février 1603, François Nesmond, curé de Chazelles et d'Yvrac, afferme les dîmes de la première paroisse 500 # et celles de la seconde 300 #. En 1665, Antoine de Poutignac, trésorier du chapitre, afferme les dîmes, les rentes et son pré de la cure à Jean Béchade, Pierre Desmazeaud, Philippe Gignac et Etienne Leblanc, 1,400 #, dont 200 # devaient être payées par trimestre et d'avance au vicaire perpétuel pour sa portion congrue. Plus tard, le trésorier abandonna au vicaire perpétuel, comme portion congrue, les dîmes novales. Mais, des difficultés,

suivies d'un procès, ne tardèrent pas à s'élever pour savoir si certaines dîmes étaient novales ou anciennes. Par un arrangement du 14 avril 1725, le trésorier garda pour lui la totalité des dîmes à percevoir sur la rive gauche du Bandiat, laissant au vicaire perpétuel celles de la rive droite, la rente seigneuriale de 18 sols assise sur le presbytère et un journal 157 carreaux dans le pré de la cure, dans la partie contiguë à l'église et au presbytère. Le trésorier donnait en outre un retour de 15 #, porté à 45 # en 1759. Dans l'arpentement de 1746, la totalité des dimes est estimée 1,600 # et la part du vicaire perpétuel 400 # (1).

PRESBYTÈRE.

Une portion du presbytère actuel fut acquise ou donnée vers 1720, le reste fut donné en 1725 par Jean-Baptiste Leblanc, notaire à Chazelles. C'est l'ancien presbytère qui avait été aliéné par les curés primitifs. Les vicaires perpétuels se logaient où ils pouvaient et

(1) Les biens de la cure et de La Tour-du-Luc furent vendus nationalement à la commune, qui les revendit le 12 mars 1791, savoir : 1° le pré de la cure d'environ six journaux, 8,050 #, à Pierre Thénevot, qui en céda la moitié au curé Pierre Rolland; mais cette part, confisquée de nouveau, fut revendue à Jean Crépaud 2,400 #; 2° une maison sise à La Combe, composée d'une chambre basse, cellier, cave voûtée, chambre haute, anti-chambre à côté, grenier, cour, écurie, grange, le tout vendu à Pierre Delage 12,200 #; 3° une maison et une vigne au même lieu de La Combe, vendues à Simon Giraud 2,100 #; 4° Une autre petite maison, sise au même lieu et une luzerne vendues à Pierre Jonquet 1,825 #; 5° une vigne de 3 journaux, sise à La Tour-du-Luc, vendue au citoyen Coquet 600 #; 6° les masures et matériaux de La Tour-du-Luc, à Antoine Devige, 25 # 10 sols; 7° une vigne de trois quarts de journal à La Combe, appelée Le Baradis-du-Prêtre, à Jean Livertout, 530 #; 8° un quart de journal de terre labourable, sis au même endroit, au même, 78 #; 9° une grange et un petit cellier joignant l'église, avec jardin attenant, à Antoine Devige, 951 #.

recevaient des habitants une indemnité de logement. C'est ainsi que Bernard de La Jugie, Antoine Bordes et Gilles Tullier achètent et occupent successivement une assez mauvaise maison sise non loin de l'église, au nord. Le 11 novembre 1659 (c'était un mardi), à l'issue de la grand'messe, G. Tullier, vicaire perpétuel, réclame aux habitants, réunis au grand complet à cause de la fête patronale, une indemnité de logement. Ceux-ci promettent 10# et prient Samuel Paulte, écuyer, seigneur de La Charbonnière, de se rendre auprès de M. de Mauléon, curé primitif, afin de lui demander de vouloir bien contribuer au paiement de cette indemnité (A. D. Blanchier n[re]). Lors de l'arpentement de 1746, le presbytère se composait d'une chambre basse, deux hautes, cave (la cuisine actuelle), cellier, grenier, petit bûcher et toit à volaille, tenant d'un bout à la maison de Déborde, de l'autre à l'église, d'un côté au petit cimetière et de l'autre au pré de la cure (au jardin actuel). C'est un vieux bâtiment dont une partie peut bien dater de la construction de l'église. Dès 1497, dans une reconnaissance donnée au curé de Chazelles par le propriétaire, Léonard Richard, il est désigné sous le nom de vieilles masures ayant une voûte, situées près de l'église (1). Le jardin de la cure, contenant 110 carreaux, était situé de l'autre côté de l'église, auprès du bras nord et d'une grange adossée à la nef de l'église et dont jouissait le curé primitif.

(1) Le 28 novembre 1530, Penot, Léonard et Guillaume Richard renouvellent cette reconnaissance à Pierre Barraud, curé de Chazelles. Ils tiennent de lui, disent-ils, une maison située au bourg, tenant par un bout à l'église, une venelle entre-deux, par l'autre bout à la maison de Jean Jarreton, d'un côté à la venelle par où l'on va du petit cimetière à la maison dudit Jarreton et d'autre côté au pré dudit Barraud, curé. Le 20 septembre 1806, Cyprien Nadaud, maire de Chazelles, passa des doubles avec René Grenaud, entrepreneur à Chazelles, pour restaurer le presbytère et l'église et acheter les objets du culte.

ÉGLISE.

L'église, en forme de croix latine, est d'un bon style roman et d'un aspect agréable, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Elle mesure 33m 10 de long sur 6m 70 de large. Le sanctuaire, jadis de forme carrée, et ayant à sa suite la sacristie, a été reconstruit en abside semi-circulaire en 1854, et la sacristie placée au côté du midi (1) Il est éclairé de trois fenêtres, encadrées d'arceaux soutenus par des pilastres. La nef a été entièrement reconstruite et bénite en 1882. Trois arceaux, formant travées et reposant sur des pieds-droits, rompent la monotonie des murs latéraux, qui sont dépourvus de fenêtres et supportent une voûte de briques en berceau. La porte d'entrée est ornée de deux tores plein cintre, reposant sur quatre colonnettes à chapiteaux sculptés. Au-dessus, est une grande fenêtre plein cintre avec un vitrail représentant saint Martin. C'est la seule qui éclaire la nef. Les transepts, voûtés en berceau, ont, à chaque extrémité, une longue fenêtre romane, où sont des vitraux représentant la sainte Vierge et saint Joseph. Le transept nord a une abside semi-circulaire, où est un autel consacré depuis fort longtemps à la sainte Vierge; dans celui du midi, l'abside est rectangulaire et voûtée en ogive : son autel, jadis dédié à saint Blaise (2), est, depuis 1854 environ, sous le

(1) Un magnifique chapiteau à feuilles d'acanthes dressées a été trouvé en 1846 dans le jardin de la cure et déposé au musée archéologique d'Angoulême : il provenait peut-être du sanctuaire qui avait dû être tronqué.

(2) On faisait brûler des cierges en l'honneur de saint Blaise, invoqué contre la toux et les maux de gorge et aussi pour le petit bétail. Comme sa fête tombe le 3 février, on prit l'habitude de faire les dévotions à saint Blaise dès le jour de la Purification, de sorte que la dévotion à saint Blaise et celle à la sainte Vierge se fondirent en une seule qui eut une plus grande intensité à Chazelles. L'autel de la sainte Vierge était jadis sous le vocable de Notre-Dame de la Pitié.

vocable de saint Joseph. Avant ce siècle, il y avait un autre autel dédié à saint Fabien et saint Sébastien. A la croisée des bras et de la nef, est une voûte à coupole, surmontée du clocher carré, lequel peut dater du commencement du XIII[e] siècle, et dont les angles regardent les points cardinaux. Il se compose d'un premier étage, ayant sur chaque face quatre fausses fenêtres plein cintre, et d'un second étage, ayant sur chaque face deux fenêtres en ogive tiers-point et à deux baies.

Il y avait jadis deux cloches, qui furent une source de dépenses : on s'entend à les casser à Chazelles. En 1657, on en fit refondre une moyennant 43 # et 3 livres de cire à 9 sols la livre; on ajouta 49 livres de métal à 13 sols la livre; on dépensa 19 sols pour conclure le marché et 9 sols, le jour où on prit la résolution de la faire refondre : les fonds manquant, les habitants s'imposèrent extraordinairement. La grosse cloche fut refondue en 1726 et en 1777. Elle disparut à la Révolution ; et la petite cloche fut refondue en 1830, 1831, 1845 par Paul Guyot, 1865 par Guillaume père et fils d'Angers, et enfin, en 1889, au poids de 414 kilogrammes par M. G. Bollée, fondeur à Orléans.

CIMETIÈRES.

Il y avait deux cimetières : le petit, situé devant la porte de l'église, et le grand, situé dans la place actuelle qui est à la croisée de la route de Marthon et de celle de La Rochefoucauld. Ils furent remplacés par un cimetière unique (1), situé près du petit cimetière, au nord de l'église, et bénit, le 13 juin 1773, par Guillaume Sibil-

(1) On y a trouvé, vers le milieu de ce siècle, un vase où était sculpté le honteux attribut du phallus.

lotte, curé de Chazelles. Ce cimetière a été converti en une place publique et remplacé par un autre, sis en dehors du bourg, sur la route de Chazelles à Marthon, et inauguré le 2 novembre 1868.

Il y avait aussi une maladrerie sous le patronage de l'évêque. Elle était peut-être située à l'Aumônerie, aujourd'hui Chez-Jamet.

LISTE DES CURÉS, D'APRÈS LES ANCIENS REGISTRES PAROISSIAUX ET QUELQUES AUTRES DOCUMENTS.

1210. Foulques de La Roche, chapelain.

1229. Pierre Samarelle *(Petrus Samarelli)*, chapelain : c'est probablement le même qu'on trouve en 1222 vicaire général et qui, sans doute, n'était que curé primitif.

1270. Raoul Guilhaut, curé.

1280. Pierre de Beaulieu, curé.

1460. Guillaume Garnier, curé.

1473-1483. Jean Richard, curé, et chanoine de La Rochefoucauld.

1497. Jean Bellaudeau, ou Gallandeau, ou peut-être Callandreau, curé et chanoine d'Angoulême.

1497. Pierre d'Audoyme, vicaire.

1500. Guillaume Chardon, curé, et chanoine d'Angoulême, décédé en 1509.

1504-1548. Pierre Barraud, curé, et chanoine d'Angoulême, originaire de Soyaux.

... 1579. Pierre André, curé, neveu et successeur, à une date inconnue, mais pas avant 1548, de Pierre, Barraud; demeurait à Angoulême, où il était aussi semi-prébendé à la cathédrale; mort en 1599.

1593-1603. François de Nesmond, curé de Chazelles et d'Yvrac, donne procuration, le 30 mai 1593, pour prendre possession de la première cure. (A. D. Fèvre, notaire.)

1612. Jabouyn, vicaire.

1610-1625. Jean Mesneau, trésorier, curé primitif.

1604-1632. Jean Grollier, vicaire perpétuel, originaire de La Petitie en Bouex, mort en 1632.

1632-1633. Pierre de Lacoste, vicaire perpétuel; prend possession le 29 août 1632 (1), devant Barraud, notaire royal; résigne en faveur de Denis Herbaud.

1625-1662. Germain-Emmanuel de Mauléon, curé primitif.

1633. Denis Herbaud, vicaire perpétuel, succéda dans les premiers jours de juin à P. de Lacoste, sans doute décédé. Mais, le 20 juin suivant, F. Lavialle, nommé à ladite cure par l'évêque, vint en prendre possession devant André Barraud, notaire royal; pendant qu'il était installé par Jean Leschameau, prêtre, choriste de Notre-Dame de La Rochefoucauld, D. Herbaud vint protester, exhiber son acte d'installation et prouver qu'il avait été pourvu de ladite cure par la cour de Rome. F. Lavialle revint, le 7 août suivant, et somma D. Herbaud de se retirer. Celui-ci répondit qu'il se

(1) Après avoir présenté ses lettres, signées de l'évêque et contresignées Bonnet, secrétaire, en date du 20 août, il « aurait prié et requis Léonard Trilhon, curé de Pranzac, de l'y vouloir mettre et introduire. Et a l'instant iceluy Trilhon a prins par la main ledit Lacoste, iceluy mené et conduit dans ladite eglise, a l'entrée de laquelle il a fait l'aspersion d'eau bénite, visitté les fonds baptismalles, dela est entré au grand autel qu'il a baise et sest prosterne a genoux devant icelluy a faict ouverture du livre missel, touche les canettes, fait allumer un cierge, entre dans la sacristie, veu et visitte les armoires ensemble tous les autels de laditte eglise, sonne les cloches et faict toutes autres sortes de seremonyes en tel cas accoustumées, estant ledit de Lacoste revestus d'habits sacerdotaux, comme de soutane, surplis, estolle et bonnet carre. »

retirerait après qu'il aurait été payé pour le temps où il avait fait le service. Le 23 octobre F. Lavialle revint, et, attendant les habitants à la sortie de la messe, leur demanda si D. Herbaud remplissait son ministère d'une façon satisfaisante. Ils répondirent que : « en vérité laditte esglise a este tres mal servie depuis longues espaces de temps, attendu quil ny est dit de messe que les dimanches seulement et aucuns jours de festes et mesme que la feste de Sainct-Michel derniere passée il ny a pas eu de messe. » Vers la fin de l'année, D. Herbaud céda la cure à son compétiteur.

1633-1636. François Lavialle, vicaire perpétuel, puis nommé à Marillac; son dernier acte à Chazelles est du 13 juin 1636.

1637-1652. Bernard de La Jugie, vicaire perpétuel, installé le 4 juillet; inhumé dans l'église, du côté de l'évangile, le 14 novembre 1652.

1649-1653. Bersat, vicaire.

1655. Antoine Bordes, vicaire perpétuel.

1655-1656. Jean Chazay, vicaire perpétuel, installé, le 19 novembre, en vertu des lettres de provision données en sa faveur par M. le grand vicaire de Monseigneur, après démission de messire Antoine Bordes.

1656-1659. Pierre Rolland, vicaire perpétuel.

1659... Gilles Tullier, vicaire perpétuel, nommé par l'évêque, installé le 9 novembre. En 1662, il signe curé de Chazelles et de Couture. Les registres manquent de 1663 à 1680, mais on trouve G. Tullier encore à Chazelles en 1676.

1662-1693. Antoine de Poutignac, trésorier, curé primitif.

1680-1712. Henri Vigier, vicaire perpétuel; accusé près de l'évêque de percevoir des droits exagérés, de faire payer d'avance les honoraires des enterrements, de célébrer les mariages sans les dispenses nécessaires,

d'être très souvent absent, au point que plusieurs personnes n'ont pu faire leurs pâques, se justifie, à l'issue de la grand'messe, le 25 avril 1688, devant ses paroissiens, qui, d'une commune voix, répondent que ce sont là de pures calomnies et qu'ils sont très satisfaits de lui (A. D. Desmazeaud, notaire). Inhumé à 77 ans dans l'église, le 26 novembre 1712.

1712-1713. L. Cosme, religieux carme de La Rochefoucauld, desservant.

1713-1739. Marc-René de Lessat, vicaire perpétuel, maître ès-arts en l'université de Poitiers; prend possession, le 2 mars 1735, de la chapelle de l'Annonciation de Notre-Dame, dans l'église Saint-André d'Angoulême, en vertu de la présentation de sa personne faite par messire René-Louis de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson (cette chapellenie valait 40 #) ; puis curé de Marthon.

1693-1701. François Osmond, trésorier, curé primitif.

1701-1715. Philippe Chausse, trésorier, curé primitif.

1715-1716. Philippe Nadeau, trésorier, curé primitif.

1716-1755. Jacques Martin du Bourgon, trésorier, curé primitif.

1756. François Martin du Bourgon, trésorier, curé primitif.

1757-1791. Louis-Robert Lavialle, trésorier, curé primitif.

1739-1742. Louis Rossignol, vicaire perpétuel, puis curé de Mazerolles.

1742. Laborie, desservant.

1743-1749. François Desbœuf, vicaire perpétuel, démissionnaire le 29 avril 1749, va à Mazerolles.

1749. Bonnet, vicaire.

1749-1777. Guillaume Sibillotte, vicaire perpétuel, fils de Jacques Sibillotte, lequel fut inhumé dans l'église

le 22 septembre 1766; signe en 1772 curé de Chazelles et de Bouresse et ses annexes (canton de Lussac, Haute-Vienne), ensuite curé de Sers.

1765. Léau, vicaire.

1766. Fleurat, vicaire.

1772-1773. Loreau, desservant.

1777-1792. Pierre Rolland, vicaire perpétuel, refusa le serment et néanmoins demeura à Chazelles sans être inquiété jusqu'au 10 avril 1792; condamné à la déportation, émigra; puis nommé à Garat, où il ne resta pas.

1792-1811. Pierre Arnaud, né le 17 août 1750, de Jean Arnaud, tailleur d'habits à Saint-André d'Angoulême et de Jeanne Mazières, d'abord religieux récollet, assermenté, installé, le 1er mai 1791, curé constitutionnel de Saint-Eutrope de Montmoreau, puis de Chazelles, dont il prit possession le 15 avril 1792; jeté en prison, puis relâché, se retira à Bordeaux; revint à Chazelles vers 1804 et se retira en 1811 à Angoulême, où il mourut.

FIEFS ET SEIGNEURIES EN CHAZELLES.

Au nord du bourg de Chazelles, est une sorte de manoir orné d'une tourelle, dans laquelle se trouve un escalier tournant, et dont le portail d'entrée est décoré de créneaux. Ce logis, bâti en 1628, était le chef du fief noble des *Dumas,* relevant des curés de Chazelles au devoir de 5 sols, à muance de seigneur et de vassal, et de 22 sols 6 deniers de rente annuelle, et du château de Marthon à hommage lige et 10 sols, à muance de seigneur et de vassal. Ses possesseurs n'étaient pas nobles. On y trouve Penot Dumas, marchand, marié à Marguerite Devigne, veuve en 1483. Un peu avant 1683, Marguerite Dumas épousa Jean Rossignol, sieur de La Tour,

de la ville de La Rochefoucauld ; leur fils Jean vendit ce domaine, en 1710, à Louis Penot, procureur fiscal de Touvre, dont les descendants le possédaient encore à la Révolution.

La Charbonnière, fief noble, près du vieux Bandiat, relevant de la cure. On y trouve Henri de Poivre en 1584. Jean de Poivre, écuyer, s'étant rendu caution pour Méri Fort, receveur du huitième de la paroisse de Chazelles, adresse, le 10 août 1620, à Urbain Parnajon, secrétaire de la chambre du roi, associé au bail des aides du pays d'Angoumois, une requête portant que ledit Fort ne peut payer, à cause des guerres qui sont dans le pays. Ses biens furent vendus judiciairement à Daniel Paulte, écuyer, seigneur des Riffauds en Ruelle, maître particulier des eaux et forêts, qui en prit possession en 1628. Son fils Samuel Paulte, ayant épousé Marguerite de Viaud, laissa La Charbonnière à Joseph de Viaud, leur neveu. François de Viaud épousa Marguerite du Lau, dont il eut plusieurs enfants, morts sans postérité, laissant en héritage le fief de La Charbonnière à la famille du Lau de L'Age-Bâton.

L'Echelle fut arrentée par Bertrand Farinard, procureur de Jean de La Rochefoucauld, seigneur de Marthon, à Giraud de La Chassagne, le 30 mars 1459, moyennant une rente annuelle de six boisseaux de froment, quatre d'avoine, à la mesure de Marthon, deux gelines et 20 sols, par acte reçu Lartimache, notaire à Marthon. Le 28 mai 1604, fut inhumée dans l'église de Chazelles dame Marie Guimberteau, en son vivant dame de L'Echelle. En 1630, le propriétaire est Berthoumé Roux, fils d'Adam Roux et de Marie Mercan ; il se fixa en qualité de praticien au bourg de Pranzac et vendit L'Echelle, de concert avec sa sœur Margue-

rite, épouse de Jean Roi, maître cordonnier, à François Chauvet, sieur de Fontbelle, marié à Anne du Puy de Brémont (10 février 1632). Marie Chauvet, leur fille épousa François Robin, écuyer, sieur des Ardillers, du bourg de Soyaux, qui se fixa à L'Echelle. Vers la fin du XVII[e] siècle, cette propriété passa à la famille Thevet. Marie Thevet épousa Jean de Villeneuve, avocat au présidial d'Angoumois, et André Thevet épousa Marie de Villeneuve. Le fils des premiers, Jean de Villeneuve, hérita de L'Echelle et épousa Marie Mesnard, dont il eut plusieurs enfants. Deux de leurs gendres, Jean Jourdain, sieur de La Prèze, et Jean Poitevin, habitèrent ce logis qui, peu avant 1789, fut vendu à Clément-Louis de Lhuillier, chanoine d'Angoulême.

La Morandie. On trouve en 1606 Jean Lasseur, écuyer, sieur de La Morandie; en 1629 et 1641, Geoffroy Girard, écuyer, sieur de La Morandie, y demeurant, marié à Marguerite Imber. La famille Marginière en est ensuite propriétaire; puis c'est Laurent Leblanc, lieutenant de premier chirurgien du roi, dont la fille Jeanne épousa, le 14 juillet 1747, Pierre Chancel.

Chez-Berry et *L'Héraudie.* Le 15 avril 1458, les deux frères, Jean et Héliot de Vassoigne, conjointement avec leur mère, Marguerite de Saint-Laurent, arrentent, moyennant 15 boisseaux de froment, 10 de seigle, 10 d'avoine, 30 sols et 4 gelines, à Léonard et Jean de Berry, frères, deux maines voisins, en Chazelles, l'un appelé Sou, l'autre L'Héraudie. Le 31 janvier 1474, le curé de Chazelles arrente à Léonard de Berry, laboureur, moyennant 18 sols de rente annuelle et perpétuelle, une pièce de terre située près du chemin de l'église de Chazelles à Marthon et près de celui qui reliait ce premier chemin à l'ancienne écluse du moulin. Le

13 septembre 1478, Bertrand Farinard, régisseur de Marthon, arrente à Jean de Berry, moyennant 13 sols de rente, deux pièces de terre, l'une de 6 journaux tenant d'une part au chemin de Marthon à Angoulême, d'autre au chemin de Chazelles à Vouzan et d'autre au chemin de Chazelles à Puyfouchier; l'autre pièce de 2 journaux, confrontant d'une part au Bandiat, vis-à-vis de l'écluse du curé, et d'autre au chemin de Chazelles à La Pascaudie. Le maine de Sou devint Chez-Berry. Il appartenait en 1631 à Philippe Farinard, dont la fille épousa Jean du Tillet. En 1695, Cybard et Catherine Estève le possèdent et ont pour fermier Noël Billat. Il passe ensuite aux possesseurs de La Charbonnière. On trouve le maine de L'Héraudie depuis le XIV[e] siècle. Au commencement du siècle dernier, Marguerite de Lambertie le porta en mariage à Pierre Chaigneau, notaire à Pranzac, puis il passa à la famille Durand des Pendants de Vouzan.

Le Grand Maine, autrefois appelé *Lambraudie,* payait ses rentes à la famille de Vassoigne, soit 24 boisseaux de froment, 35 sols et 2 gelines, assises sur 111 journaux 16 carreaux. Pierre de Vassoigne, chevalier, seigneur de La Bréchinie, vendit ces rentes, le 21 mai 1766, à Guillaume Jeheu, conseiller du roi, receveur des consignations d'Angoumois, qui prit le titre de seigneur du Grand-Maine. A côté, étaient avant le siècle dernier, Le Petit-Maine ou Le Breuil et La Bonicie.

Un logis du nom de *La Motte,* situé sur une hauteur entre le Grand-Maine et Le Lac-du-Four, fut démoli vers le milieu du XVII[e] siècle, et ses possesseurs, les Bernard, se fixèrent au Grand-Maine. A côté, se trouve un tertre appelé *Le Cavalier,* en tout semblable à une motte féodale. Le nom qu'il portait autrefois, La Motte

Salleboeuf, et le nom du logis situé à côté portent à supposer que c'est, effectivement, une ancienne motte féodale (1).

La Chambaudie. D'après la tradition, il y avait dans ce hameau une chapelle. Ce qui porte à admettre le fait; c'est qu'on y a trouvé des fondements de constructions importantes et des sépultures. Ce hameau appartenait à l'abbaye de Grosbost, qui avait construit des chapelles avec cimetières dans la plupart de ses maines. La principale famille de ce hameau fut, aux deux derniers siècles, la famille Gignac.

A côté, se trouvait le maine des Savaris, détruit dès avant le XVII[e] siècle.

(1) Une motte féodale était un tertre entouré de fossés, sur lequel avait été élevé avant le XII[e] siècle un donjon en bois. *Salle*, du vieux allemand *Sal*, signifie maison et surtout maison noble; Salleboeuf veut donc dire la maison noble de Bœuf. Ce *cavalier* aurait été élevé, dit-on dans le pays, pour bombarder Marthon pendant la guerre des Anglais. Bien qu'antérieur, pensons-nous, à ces guerres, il a pu être utilisé, tant à cette époque que pendant les guerres de religion, sinon pour bombarder Marthon, qui est bien unpeu loin, du moins pour d'autres escarmouches : des boulets ont été trouvés dans les terres aux environs.

CHAPITRE V

SAINT-PAUL.

On lit dans l'arpentement de Saint-Paul, dressé en 1789 par Léonard Ribouille : « Elle (la paroisse de Saint-Paul) contient en superficie 1,600 journaux, y compris les parties de domaines situés dans les paroisses de Chazelles, Vilhonneur et Saint-Germain. Le sol de cette paroisse est généralement médiocre et de peu de rapport autant pour les grains que pour la vigne. Ce sol est extrêmement léger, renferme peu de suc et craint extrêmement la sécheresse; aussi y sème-t-on beaucoup plus de seigle que de froment. Cependant on voit aux environs des villages quelques cantons situés avantageusement et d'un bon rapport, mais il en est peu. Le défaut d'engrais préjudicie beaucoup au territoire de cette paroisse. Le peu de prés que les propriétaires possèdent sont situés dans les paroisses étrangères; éloignés d'eux, ils manquent de soins. Ils n'est pas possible qu'ils parviennent jamais à en avoir d'autres plus près, que d'artificiels et encore peu, attendu que cette paroisse se trouvant élevée, ils manquent d'eau presque dans tous les temps et sont obligés de creuser des espèces de cyternes dans les parties argileuses de leurs terres pour en conserver de celle qui leur vient par des orages ou par les pluies momentanées des différentes saisons. Il est à présumer que cette disette

d'eau peut être très préjudiciable et aux hommes et aux animaux; l'air, d'ailleurs, qu'on respire dans cette paroisse est très salubre, mais il est malheureux pour les habitants que de telles incommodités attaquent leur existence. Le chemin qui conduit à Angoulême est praticable pour les charrettes, mais très pénible. Ceux qui conduisent à Montbron et à La Rochefoucauld le sont pour les bêtes de somme seulement. Le fourrage est évalué à 15 # la brasse dans le cours de l'estimation, le froment à 6 # le boisseau, mesure d'Angoulême, le seigle à 4 # le boisseau et le vin à 15 # la barrique ».

La plupart des rentes de la paroisse appartenaient aux de Vassoigne, qui, de ce chef, prirent le titre de seigneurs de Saint-Paul. Les châtelains de Pranzac en possédaient aussi.

Saint-Paul était autrefois paroisse à la collation de l'évêque d'Angoulême. Après avoir été commune au commencement de ce siècle, elle fut réunie à celle de Chazelles en 1845. Elle a conservé son cimetière et son église. Celle-ci est à une seule nef, terminée par une abside semi-circulaire, en avant de laquelle est une coupole sur trompes supportant le clocher, formé par une haute tour carrée massive, ayant une rangée de trois fausses fenêtres romanes, surmontées d'une ouverture rectangulaire sur chaque face. L'église et la base de la tour peuvent être du commencement du XIIe siècle; le haut semble être du XVe. De gros contreforts, montant jusqu'au sommet de l'église et sans doute contemporains du haut de la tour, encadrent la façade nue et refaite après coup; la porte plein cintre est sans architecture. Il semble que cette église ait été fortifiée, peut-être au temps des guerres anglaises. La nef n'a pas de voûte. Le mur du midi est d'une construction relativement récente, peut-être du siècle dernier.

Du côté du nord est une chapelle grossièrement construite par les soins de la famille Doussinet, qui y avait une sépulture et y nommait un chapelain, ordinairement le curé, auquel elle payait une petite rente. Elle était dédiée à saint Nicolas. Sa fenêtre de l'ouest porte grossièrement gravée : J. DOUSSINET, PBRE, 1560. C'en est probablement le fondateur. Un autel, auquel on fait encore des dévotions, encastré dans le mur du midi, était dédié à saint Antoine, ermite. Au-dessous de la coupole et dans le sanctuaire, sont de grossières peintures recouvertes de chaux.

La cloche ayant été prise à la Révolution, les habitants trouvèrent moyen de s'en approprier une quand passa, dit-on, une charrette chargée de cloches se rendant à La Rochefoucauld. Elle porte en caractères gothiques l'inscription suivante :

POUR NOSTRE DAME DE GROBOS
L'AN MIL V^{c} L ET II.

PRESBYTÈRE.

Au moment de la Révolution, le presbytère se composait d'une cave, une chambre haute, un grenier au-dessus, et un jardin de 34 ares. Mais soit qu'il eût été récemment acquis, soit à cause de son insuffisance, on trouve les curés recevant antérieurement une indemnité de 12#. En 1683, François de La Guoguechalant n'arrive qu'à grand'peine à percevoir cette indemnité avec un arriéré de six ans (1).

Le curé percevait la totalité des dîmes non inféodées.

(1) Voici la liste des biens de la cure vendus nationalement : 1° un journal de chaumes et rochers, confrontant au levant au jardin de la cure, au midi à la ci-devant église, au couchant au chemin de Saint-Paul à La Rochefoucauld, et au nord au jardin de François Binaud

LISTE DES CURÉS DE SAINT-PAUL,
D'APRÈS LES ANCIENS REGISTRES PAROISSIAUX (1)
ET QUELQUES AUTRES DOCUMENTS.

1560. Jean Doussinet, curé de Saint-Paul et de Courgeac, demeurant à Saint-Paul.

1597. Thomas Bernard, curé, afferme cette année-là les rentes de sa paroisse, 66 écus 3/4 (A. D. Fèvre, notaire).

1612. Thomas Rondard, vicaire, et chanoine de Pranzac.

1629-1639. Hercule-Barthélemy Desmassue, chapelain de la chapelle Saint-Nicolas, procède contre Charles Doussinet, docteur en médecine à La Valette, et André Doussinet, sergent à Chazelles, pour obtenir le paiement d'arriérés dus pour sa chapellenie, et obtient, le 12 janvier 1629, un arrêt condamnant lesdits débiteurs à solder 261 # d'arriéré. Il fut archiprêtre de Jauldes.

1630-1641. Barthélemy Bachellerie, curé.

1650-1664. Philippe-Pierre Boucher, curé; prend possession le 5 septembre 1653 d'une chanoinie de

Fonvrette, avec un appentis adhérent à la ci-devant église vendu 1,110# à Pierre Peyrbrune; 2° un lot de terres labourables appelées les Citernes, où il y a trois lacs sur le chemin de Rancogne, contenant trois journaux, vendu à Sicaire Faye 1,200 #; 3° une vigne de 4 journaux, près le bourg, vendue à Jean Cambois 1,390 #; 4° trois quarts de journal de la terre appelée la Scie, à Pierre Blanchier, 380 #; 5° trois quarts de journal en vigne Chez-Poirier, à Pierre Andraud, 740 #; 6° une grange en face l'église, à Jean Cambois de La Rochefoucauld, 2,000 #; 7° un journal de pré sur le Bandiat au Got, à Jean Doussinet, 3,200 #; 8° un journal de pré au même lieu, à Etienne Dussaigne, 3,340 #; 9° un journal de pré sur les rives du Vieux-Bandiat, à François Doussinet, 3,420 #; 10° le presbytère au midi de l'église.

(1) Les registres de Saint-Paul commencent en 1664 avec des lacunes de 1691 à 1700.

Pranzac, en remplacement de Jacques Monpain (A. D. Blanchier, notaire).

1664-1674. Jean Audouin, curé, sous-promoteur du diocèse, chanoine de Pranzac, permute, le 20 septembre 1673, avec Jean Ythier, prieur de Saint-Sornin. (*Bulletin archéologique de la Charente,* année 1891, Legrand, page 128.)

1674. Jean Ythier, curé, ne paraît pas avoir pris possession.

1674. Louis Carat, curé.

1674. Longour, vicaire.

1674-1692. François de La Guoguechalant, écuyer, sieur de Chalesme, docteur en théologie, curé, fils de N. de La Goguechalant et d'Antoinette du Maurougné, inhumée dans l'église Saint-Paul le 6 février 1686, à 57 ans; son grand-père, Pierre du Maurougné, écuyer, sieur du Ranzeuil, testa en sa faveur le 13 février 1691 et demanda à être inhumé à Saint-Paul, (A. D. Leblanc, notaire); sa tante, Marie du Maurougné, était mariée à René d'Albanie, écuyer, seigneur d'Aigremont, demeurant à Messeux.

1692-1717. Thibaut Carat, curé.

1717-1760. Léonard du Puynesge, curé.

1767-1792. Pierre Bourinet, curé, né à Soudac, en Périgord, le 2 juillet 1730, de François Bourinet (1), notaire royal, et de Françoise de Masfrand; prêta le serment constitutionnel le 6 janvier 1791; se sécularisa et se retira à Varaignes, où il mourut, le 26 fructidor an VI (12 septembre 1798).

Il a laissé dans ses registres la note suivante : « Le vingt-deux du mois de mars de l'année mil sept

(1) François Bourinet, fils de Pierre, avait acheté, par acte reçu Jalanihat, le 27 mai 1725, l'étude de Varaignes, provenant de feu François Gandois, moyennant 60 #.

cent soixante-treize, je suis allé à Angoulesme à l'éves-ché pour demander la permission de donner toutes les festes de la sainte Vierge la bénédiction du Très-Saint-Sacrement dans mon église, laquelle m'a été accordée le mesme jour et an que dessus. »

CHAPITRE VI

BOUEX.

PAROISSE.

Le bourg de Bouex (*de Buxio* ou *de Buxia,* bois de buis), situé dans un vallon arrosé d'une fontaine aux eaux limpides, est à 14 kilomètres d'Angoulême, son chef-lieu d'arrondissement et de canton, à 11 kilomètres de Marthon et à près de 6 de Chazelles, qui le dessert pour la poste et le télégraphe. La commune couvre une superficie de 1,557 hectares. Elle possède une station au Grand-Moulin, sur la ligne d'Angoulême à Marmande. On comptait, au commencement du siècle dernier, 639 habitants; en 1789, 168 feux et 840 habitants; en 1840, 940 hab.; en 1891, 679 hab., ainsi répartis : le bourg, 57 ; Bas-Arsac, 11 ; Grand-Arsac, 10; La Biguerie, 0; Chez-Biard, 15; La Bourelie, 74; La Boucherie, 10; Chez-Chaignaud, 11 ; Le Chazeau, 12; Le Cormier, 7; Le Couradeau, 17; La Croix, 67; Les Forêts, 41; Chez-Grollier, 31; Haute-Ville, 23; Le Maine-Blanc, 22; Mazerolles, 51; Méré, 24; Le Grand-Moulin, 29; La Petitie, 157; Le Prunier, 7; Vars, 3; population

comptée à part : 71 ouvriers, occupés à construire la voie ferrée (1).

L'église et la paroisse, de l'archiprêtré de Garat, avaient pour patron l'Invention de saint Etienne, martyr, dont la fête était chômée autrefois. La cure était à la présentation de l'abbé de Saint-Cybard. Par une bulle en date des calendes de mai (1er mai) 1146, le pape Eugène III donna à l'abbaye de Saint-Cybard plusieurs églises, parmi lesquelles figure celle de Saint-Etienne de Bouex; donation confirmée par les papes Adrien IV, en 1159, et Alexandre III, en 1162; et à laquelle l'évêque d'Angoulême acquiesça en ces termes : « Pierre, par la grâce de Dieu, évêque d'Angoulême, à Gérald, abbé de Saint-Cybard et à ses successeurs à perpétuité. Il est facile de donner son consentement à ceux qui demandent des choses justes. C'est pourquoi, cher fils en Jésus-Christ, Gérald, accédant à votre juste demande, nous vous confirmons, à vous et à vos successeurs, la possession de l'église de Bouex, et vous munissons du privilège du présent écrit, faisant attention que, ainsi que vos prédécesseurs l'ont eue de nos prédécesseurs jusqu'à ce temps, vous en jouissiez par la suite, vous et vos successeurs, sauf le droit du siège d'Angoulême.

(1) Voici quelques noms d'habitations trouvés dans les vieux documents : les maines de La Petitie, de La Brosse (du vieux haut allemand *Brustia*, bruyère, buisson), de La Peyrère, de Baconnet (Le Grand-Moulin), de Fouillouse, de L'Aubépi, du Couradeau, de Puy-Ferrat, d'Effornet, de Pierre Robert, du Breuil (Méré), de La Bourelie, de La Pellesserie, de Mazerolles (*maceriola*, diminutif de *maceria* ou *maceries*, mur en pierres sèches; de *maceries* est venu *Mazières*), de Girberte, de Plaine-Forêt, du Puits, de La Clouselie; les mas de Rouza, de La Foucaudie, de Longueville, de La Seguinaudie, de Puy-Ymbert; la maison d'Arsac, La Croix de L'Ousme (La Croix), Les Chaignauds, Les Termes (Chez-Biard), Les Nauds (situés entre le jardin et la garenne du château, arrentés le 11 octobre 1650, par Isaac d'Abzac à Martial Cartier, 15 # par an, détruits aujourd'hui).

« Nous ordonnons donc que le chapelain de cette église soit à votre choix et que vous ayez aussi la moitié des offrandes quelconques qui y seront faites, soit à l'occasion des confessions, soit par ceux qui viendront à l'autel. Cependant, quant à ce qui proviendra des offrandes de ceux qui se présentent à l'autel, nous ordonnons que le chapelain en ait un denier, un pain et un cierge pour la chapellenie, si toutefois ces choses ont été offertes; qu'il ait aussi les offrandes quelconques qui s'y feront dans les baptêmes et les purifications des femmes, et, en outre, celles qui se feront dans les mariages, mais seulement par le marié ou la mariée : car nous avons jugé à propos que toutes ces choses soient au chapelain pour sa chapelle.

« De peur que l'on n'ose attenter ou troubler témérairement cette page de notre confirmation, pour qu'elle jouisse d'un plus solide soutien, nous y avons fait apposer notre sceau. Que la paix soit ici et partout. Amen.

« Ce fut fait l'an de l'Incarnation du Seigneur 1161, Alexandre étant souverain pontife à Rome, Louis, roi de France, Henri, roi d'Angleterre et duc de Normandie, et Guillaume Taillefer, comte d'Angoulême. »

A la suite de cette donation, l'abbaye passe pour avoir établi un prieuré près de l'église de Bouex, mais il est à croire que, si l'on construisit un prieuré, comme il semble bien que cela ait eu lieu, il fut promptement abandonné et demeura sans titulaire. Ses revenus furent confondus avec ceux de La Greuse, dont les bâtiments étaient à La Greuse en Garat, et les dépendances, en Garat, Sers et Bouex, et formaient plutôt une seigneurie rattachée à la mense conventuelle qu'un véritable prieuré. Une portion attribuée à l'abbé fut arrentée le 29 juin 1334, moyennant 60 boisseaux de froment et autant d'avoine.

On voit plusieurs paroissiens de Bouex faire des donations à l'abbaye : c'est Arnaud Petit, demeurant à La Petitie et autre Arnaud Petit, demeurant au bourg, qui, le mardi d'après la fête de saint Martin (17 novembre) 1248, lui cèdent un certain nombre d'agriers ; c'est Gérald et Guillaume Gaudet, frères, qui lui donnent, le 11 avril 1249, les rentes du Champ-du-Roi, situé près du bourg. Le lundi d'après la fête de la décollation de saint Jean-Baptiste (5 septembre) 1272, Gérald Petit abandonne à l'abbaye plusieurs rentes, entre autres 2 boisseaux de froment à prendre sur le mas de Saint-Aurelle (?) et 2 autres sur le mas de La Brosse. Le 6 octobre 1289, il lui donne encore une hémine d'avoine, un boisseau de froment et 3 sols de rente à prendre sur le maine Boisset.

En 1524, Antoine de Livenne, écuyer, seigneur de Bouex, donne à la confrérie de Notre-Dame, établie dans l'église de Bouex, une clôture appelée le Repoux, située entre le chemin de l'église à La Croix-de-l'Ousme et celui de la fontaine à la maison d'Etienne Naud, et joignant le jardin du prieur, à charge « de faire dire et célébrer les vigilles avec les neuf psaumes et les neuf leçons et une messe en note, chacun an, le lendemain que on fait ladite confrérie, avec le *Libera* sur les sépultures desdits de Livenne estant en laditte esglise. »

Le 10 octobre 1726, le seigneur de Bouex confirme au curé du lieu et à ses successeurs la cession d'un journal de terre dans le petit champ de Méré et d'un journal de pré sur les rives de l'Echelle (1). En retour, le curé renonçait à percevoir sur les terres du seigneur certaines dîmes novales auxquelles il avait droit, et

(1) Les curés arrentent la terre 12 # et le pré 21 # par an.

s'engageait à payer une rente annuelle d'un denier (A. D. Leblanc et Barreau, notaires).

Le samedi après la fête de saint Jacques (26 juillet) 1320, l'abbé de Saint-Cybard, Hélie, donne à Gauthier Vincent, de Bouex, la portion des dîmes que détenait Germain Dédet et dont il avait négligé de rendre hommage, moyennant 5 sols, à muance de seigneur et de vassal, et une redevance annuelle de 10 setiers de froment à la nouvelle mesure de Marthon, 2 setiers de méture à l'ancienne mesure, une *sommée* de vin et 14 sols.

Le mercredi avant la nativité de la sainte Vierge (31 août) 1271, l'abbé Robert et le curé Guillaume de La Roche arrentent à Robert de Calme et à ses hoirs une clôture pour y édifier et construire, sise entre le verger de l'église et la maison de Gérald du Breuil, moyennant une rente annuelle de 10 deniers et 1 geline, et les terres de La Ferrate et de La Chaumette à la cinquième gerbe.

Le 16 avril 1491, Gaspard Piault, curé de Bouex, en présence du prieur de Saint-Cybard, arrente à Guillaume Biard de vieilles murailles et des terres situées entre le grand chemin d'Angoulême à Marthon et celui de l'église de Bouex à Angoulême, moyennant une rente annuelle de 15 sols tournois, 1 denier, un boisseau d'avoine et 1 geline, à charge de bâtir une maison de 3 *tranches* dans l'espace de cinq ans.

Les religieux soutinrent contre les frères Jean et Pierre de Livenne, seigneurs de Bouex, que les agriers, cens, rentes, béans, corvées, justice et juridiction de Bouex, étaient leur propriété et qu'ils en avaient toujours joui. Les deux frères reconnaissaient le bien fondé des religieux pour la partie des terres voisines de La Greuse, mais non pour celles voisines de Bouex, qui étaient les plus nombreuses. Par un accord du 24 avril

1457 (1), les religieux cédèrent aux seigneurs tous les droits qu'ils prétendaient à droite de la rivière de l'Echelle, y compris les hommages de défunt Jean Vigier de Feuillade et d'Hélie Robert (2) et le tiers des dîmes inféodées de la paroisse. Ils gardaient le prieuré de La Greuse et les dépendances situées sur la rive gauche de l'Echelle, les deux tiers de la dîme de Bouex et les terres où étaient l'ancien prieuré (3), sises entre l'église et la fontaine. Les frères de Livenne abandonnaient en retour les droits qu'ils avaient reçus de Marthon, dans l'enclave de Garat, à gauche de l'Echelle. Cet échange avait l'avantage de grouper les possessions des deux parties, mais il devait donner lieu à d'interminables procès. Car les seigneurs de Marthon, ne l'ayant pas ratifié, prétendaient conserver le droit d'appel sur les terres rétrocédées aux religieux; ce que les religieux ne voulaient pas admettre. Les moines de Saint-Cybard avaient en même temps des difficultés avec l'abbaye de Grosbost au sujet des dîmes des villages d'Arsac; car ceux-ci, qui appartenaient à Grosbost, prétendaient ne pas devoir la dîme à Saint-Cybard.

(1) Il est dit dans ce traité que la plupart des héritages en litige sont depuis longtemps abandonnés à cause des guerres et qu'on n'en connaît plus les limites.

(2) Le 5 octobre 1319, Hélie Robert, varlet de Marthon, paroissien de Saint-Jean, se dévêt de son fief de Bouex entre les mains de l'abbé Hélie, le suppliant d'en donner l'investiture à Ema Girbert, sa femme et de la recevoir à sa place à foi et hommage. L'abbé accepta et donna le baiser de paix à ladite Ema, après en avoir reçu foi et hommage.

(3) A cette date le prieuré, abandonné depuis fort longtemps, est en ruine. On remarque entre l'église et la fontaine un vieux bâtiment ayant une grande cave voûtée, qui est probablement un reste du prieuré. Les châtelains y avaient aménagé un four banal. Car, bien que les terres du prieuré soient réservées dans ledit accord, elles passèrent entre les mains des seigneurs de Bouex, soit d'une façon régulière, soit plutôt par usurpation.

Voici d'après un cartulaire du XIIe siècle, les hommages dus à

REVENUS DE LA CURE.

La lettre de l'évêque avait sommairement réglé la distribution des revenus de la cure entre les religieux et le vicaire perpétuel. Un accord, intervenu entre les parties à une date inconnue, concéda au vicaire perpétuel 30 boisseaux d'orge, à prélever sur les dîmes inféodées dont jouissaient les nobles. A la demande de Jean de Boisbrient, vicaire perpétuel, un nouvel accord eut lieu, le 16 avril 1461, par lequel les religieux s'engagaient à payer annuellement au vicaire perpétuel un tonneau de froment, une pipe d'orge et une pipe d'avoine, à la mesure de Marthon, revenant à environ cinq pipes de blé, mesure d'Angoulême; à lui abandonner la méture ou préférence de la paroisse, pouvant valoir 20 boisseaux d'Angoulême ou 60 de Marthon; le

Saint-Cybard pour leurs possessions de Bouex et des environs.
Robert du Puy, chevalier, à fait hommage de 15 sols et 22 deniers d'acapt pour ses moulins.
Itier Vigier, varlet de Marthon, hommage plain, sans acapt.
Guillaume du Cluzeau, de Marthon, hommage lige et 2 sols d'acapt.
Pierre Marandat, de Marthon, hommage plain et 5 sols d'acapt.
Pierre Maynard, de La Greuse, hommage lige et 3 sols d'acapt.
Robert Dédet, de Bouex, hommage plain et 10 sols d'acapt.
Pierre Faidit, de Bouex, hommage plain et 9 sols d'acapt.
Guillaume Pierre, de Garat, hommage lige et 5 sols d'acapt.
Jean Dexmier, de Charras, hommage plain, avec des souliers de moine.
Guillaume de Villars, varlet, hommage plain, sans acapt.
G., de Bouex, hommage lige et 5 sols d'acapt.
Hélie Amblard, chevalier d'Aubeterre, hommage plain, sans acapt.
Itier Arnauld, de Villebois, hommage plain et 2 sols d'acapt.
Hélie de Villebois, chevalier du Vieux Mareuil, hommage plain, sans acapt.
(Cart. a. a. a., p. 1).

vérouil manuel ou oblations, valant de 20# à 30#; la petite dîme, excepté cependant les dîmes des agneaux, de la laine, des pois et des fèves, qui restaient aux religieux, à charge de payer audit vicaire 1 boisseau de fèves. Celui-ci continuerait à percevoir sur les dîmes non inféodées ce que percevaient ses prédécesseurs; mais les 30 boisseaux d'orge, perçus sur les dîmes inféodées, appartiendraient désormais aux religieux, qui seraient chargés d'acquitter les droits épiscopaux, sauf le luminaire et le synode, qui demeuraient à la charge du vicaire perpétuel. Enfin, celui-ci était obligé de recevoir, selon son rang, le moine qui viendrait célébrer la messe dans l'église de Bouex le jour de l'Invention de saint Etienne, fête patronale, et de l'admettre à manger à sa table.

Un long procès eut lieu entre le monastère de Saint-Cybard et le curé de Chazelles au sujet de certaines terres d'assez grande étendue situées entre Bouex et Chazelles. Celles-ci, incultes depuis un temps immémorial, ayant été défrichées, chaque partie en réclama les dîmes, comme se trouvant dans sa paroisse. En l'absence de tout document, les juges ne savaient pas plus que les parties de quelle paroisse étaient ces terres. Un accord à l'amiable eut lieu le 17 juin 1477. Mais quelque détaillé qu'il fût, quelque soin que prirent les parties de fixer les limites des deux paroisses, le débat se rouvrit sur les instances de Pierre Barraud, curé de Chazelles. Le procès occupa la moitié du XVIe siècle et ne se termina qu'en 1544 par un accord à peu près semblable à celui de 1477.

En 1790, M. Ménard déclare que ses revenus de Bouex sont de 700# et qu'il à 42# de charges, et demande une pension équivalente.

PRESBYTÈRE.

Ici, comme à Chazelles, il n'y avait pas de presbytère. Au siècle dernier, on afferme des seigneurs la maison qui servait à cet usage il y a quelques années encore, et qui semble avoir été construite dans les anciennes dépendances du prieuré. En 1763, Jean-Siméon Héraud, nommé vicaire perpétuel de Bouex, refuse de l'habiter et demande un local plus convenable. Le syndic et les fabriciens, savoir Jean Garaud, laboureur, au Couradeau, Pierre Dubreuil, marchand au Grand-Moulin, et Bertrand Chaigneau, accompagnés du notaire de Sers, Jean Artaud, le sommèrent de l'accepter, attendu que ses prédécesseurs l'avaient bien habitée, que c'était la plus belle qu'on pût lui procurer et qu'elle était très habitable puisqu'elle se composait d'une cuisine, une chambre à coucher, un petit cabinet, un grenier, un cellier, une écurie et un jardin (30 décembre). Toutes ces raisons ne touchèrent pas le citadin d'Angoulême, qui refusa tout net les clés et déclara aux habitants, que, s'ils ne lui procuraient pas un autre logement, il ne résiderait pas au milieu d'eux. Il est à croire qu'il atteignit son but, car, en 1780, c'est la maison du sieur Saint-Amant qui sert de presbytère, affermée comme la première 10 # 10 ʃ.

Le cimetière était à côté de l'église, dans l'ancien jardin du prieuré. Il a été changé depuis quelques années. On enterrait aussi dans l'église et quelquefois devant.

ÉGLISE.

L'église, bâtie au XII[e] siècle et à différentes reprises, sans doute aux frais et sous la direction des religieux

de Saint-Cybard et des seigneurs de Bouex, offre un intérieur gracieux et pieux. Elle est de forme rectangulaire. Le sanctuaire est éclairé par trois longues fenêtres, situées au fond, dont les arêtes des angles sont chargées de demi-rosaces délicatement travaillées. Il est surmonté d'une voûte à nervures en zigzags, ayant à leur intersection une clé ornée d'une rosace et reposant sur des faisceaux de trois colonnes dégagées. La seconde travée est séparée de la première par un large arc doubleau reposant sur des colonnes géminées ; sa voûte, détruite à la suite des guerres de religion (1), fut refaite par les soins de la famille Arnaud qui fit placer son blason à l'intersection des nervures grossièrement faites d'un large bandeau. Un autre arc doubleau sépare cette voûte de la suivante, qui est neuve, en berceau et en briques. Des colonnes appuyées sur des pilastres reliés entre eux par des arceaux, appuyés sur le mur, partagent le bas de la nef en trois petites travées. Un campanile, transformé récemment en clocheton, est au-dessus de la porte d'entrée. Les fenêtres sont longues et étroites. Au nord, à côté de la sacristie, est une chapelle dédiée à la sainte Vierge, nouvellement reconstruite en bon style roman. C'était la chapelle des seigneurs de Méré, qui avaient au-dessous leur lieu de sépulture. La porte d'entrée, à trois voussures plein cintre, est ornée de colonnettes, dont les chapiteaux sculptés en simple trait rappellent la chute et la rédemption du genre humain ; au-dessus, était un blason qui a disparu, et plus haut, un mou-

(1) D'une enquête de 1629, il résulte que les seigneurs de Bouex ayant embrassé l'hérésie calviniste, ont cherché à empiéter sur les droits du curé. Ils se firent enterrer dans l'église, qui fut longtemps interdite pour ce motif, et dont une grande partie s'écroula au commencement du XVII[e] siècle. Elle n'était pas encore restaurée en 1631. (Note de M. Nanglard, vicaire général.)

charabis, dont il ne reste que les pierres de soutènement. La cloche porte l'inscription suivante :

S. ESTIENNE P. MRE BRAVD, PR°, CVRE DE BOVEZ
NOEL ARNAVD ESCVYER ✠
SEIGNEVR DE BOVEZ ANNE ARNAVD
DAME DE CHARRAS,
L'AN DE GRACE 1700 ✠

LISTE DES VICAIRES PERPÉTUELS DE BOUEX, D'APRÈS LES ANCIENS REGISTRES PAROISSIAUX ET QUELQUES AUTRES DOCUMENTS.

1229. Gérald Pierre, chapelain.

1271. Guillaume de La Roche, chapelain.

1446. Alain de Boisbrient, curé, auparavant curé de Marcillac; puis nommé à Sers, il eut pour successeur à Bouex son frère Jean.

1461. Jean de Boisbrient, curé, mort en charge à Bouex.

Bertrand Trillard, né en 1440, successeur immédiat de Jean de Boisbrient, demeura six ans à Bouex et fut ensuite nommé à Xambes. Il est probable qu'il vint en 1464 et partit en 1470.

1470-1478. Jean Baillif, curé, né en 1435, à Saint-Amand, diocèse de Limoges, ne résida pas à Bouex; décédé le 4 août 1478.

1474-1478. Hugues de Mazières, desservant.

1478-1491. Gaspard Piault, nommé à Bouex en remplacement de J. Baillif, en même temps chanoine de Notre-Dame de La Rochefoucauld, où il réside, et d'où il devait être originaire.

1478-1491 (?). Jean Maluau, desservant.

1544. François Gischet, vicaire.

1561. Jean-Léonard Nusse, curé.

Charles Arnaud, curé.

1600. Henri Lesmarie, du diocèse de Paris, curé, nommé en remplacement de Charles Arnaud, décédé, par Mgr Charles de Bony, après la présentation qui lui en avait été faite par Aymeric Gilles, chambrier, prêtre, religieux profès de Saint-Cybard, vicaire général de Mgr Albert de Bellièvre, archevêque de Lyon, abbé commendataire de Saint-Cybard.

1604-1625. Jean Duclou (1), curé.

1631-1682. Léger Dutreuil, curé.

1682-1693. Elie de Montsalard, curé, transféré à Sers en septembre 1693.

1693-1701. Braud (2), curé.

1702. Boutein, vicaire.

1702-1710. François Thomas (3), curé.

1710. Ligoure, curé; curé d'Aussac en septembre.

(1) « Le 25 août a este ensevelie dans l'esglise de Boix, Paulette Ancelin, pour laquelle M. Loys Brunelière, son mari, et Pauline Bonnet, sa fille, ont promis de faire dire une messe tous les ans au jour de l'octave de Notre-Dame d'aout et ont promis d'y assister. — Le 3 avril 1624 a este enseveli dans l'esglise Géry Dupont, et son filleul Géry Martinon a promis de donner au nom du défunt 60 sols pour les réparations de l'esglise. — Le 20 janvier 1616 a esté porté et par moy conduit en faisant l'office en l'esglise de Boix et à la messe et a esté faict l'obseque jusqua le mettre en terre Pierre Dubois, du bourg de Darnat en Limousin et a esté empesché destre enterré au cimetière de Boix, par Gabriel de Livenne, sieur de Boix, lequel sieur de Boix la faict enterrer dans l'esglise par force et par violence. »

Les registres commencent en 1604 et ont une lacune de 1625 à 1631.

(2) En 1693 il y eut à Bouex 108 décès, dont 93 du 8 septembre à la fin de l'année; l'année suivante il y en eut 27.

Messire Braud a noté le fait suivant : « Le 14 avril 1700 a esté enterré dans le cimetierre Jean David sans avoir receu aucun sacrement pour avoir esté ensevely sous les ruines d'une maison appelée autrefois les Naud, joignant au logis du seigneur de Boix, ledit David ayant fait ses Pasques il ny avoit que huit jours. »

(3) M. Thomas a laissé sur l'hiver de 1709 une note que nous donnerons à l'appendice.

1710-1763. Jean Couraud (1), curé.

1753-1756. Goyaud, desservant.

1756-1761. Bitard, desservant, puis curé de Montmoreau.

1761-1770. Jean-Siméon Héraud, desservant jusqu'en fin décembre 1763, puis vicaire perpétuel; né à Angoulême; ensuite curé de Saint-Laurent de Belzagot, prêta et rétracta presque aussitôt le serment schismatique; curé en 1808 de Soyaux, où il mourut, le 27 janvier 1813, à l'âge de 80 ans (2).

1770-1771. Lousmeau-Dupont, curé.

1771-1776. Pierre Guimberteau, curé; puis curé de Mazières le 12 octobre 1775.

(1) Mre Couraud a laissé la note suivante dans ses registres :

En 1685	il est né	15	garçons	et 10	filles;	il y eut	18	mariages	et 14	décès.
1710	—	14	—	14	—	—	7	—	10	—
1716	—	24	—	16	—	—	7	—	26	—
1737	—	12	—	19	—	—	7	—	50	—

« Il y a environ 500 communions (c'est-à-dire habitants au-dessus de 12 ans) actuellement existant et aussi près de six vingt depuis le premier âge qui ne sont pas admis à la communion. »

(2) Messire Héraud obtint permission de donner, à certaines fêtes et le 3e dimanche du mois, bénédiction, du Saint Sacrement, sans exposition à vêpres, et même à la messe avec exposition pendant la messe si les confrères du Saint Sacrement communiaient ce jour-là, à condition de faire un discours sur un sujet utile, vu l'assistance plus grande.

En conséquence, le 19 janvier 1768, il donna la bénédiction à la messe et aux vêpres. On chanta le matin : *Te trina Deitas,* le verset *Cibavit,* son répons *Ex adipe* et l'oraison du Saint Sacrement; le soir, *Pange lingua,* que le peuple a répété tout au long, *Gloria Patri, Sicut erat,* puis le célébrant s'étant levé a chanté le verset *Panem de cœlo,* celui de la fête du jour, celui de la sainte Vierge, le *Domine salvum,* avec les répons et les quatre oraisons, puis on a chanté le cantique *Adorons tous,* que le peuple a répété, et pendant ce temps, le célébrant a donné la bénédiction; en remettant le Saint Sacrement dans le tabernacle on a récité l'*Angelus.* L'usage s'introduisit d'exposer le Saint Sacrement à la messe et aux vêpres des quatre grandes fêtes et du jour de l'Invention de saint Etienne.

1777-1779. Pierre Naud, curé, prend possession le 1er janvier 1777.

1779-1781. De Voluire, curé.

1781. Seguin, desservant.

1781-1787. Bitard-Lacombe, curé, puis curé de Brossac.

1787-1790. Jacques Broussard, curé, puis curé de l'Isle-d'Espagnac, assermenté.

1790-1791. François Mesnard-Desgranges, curé, prêta serment, demanda la cure de Saint-Amant-de-Boixe à l'assemblée électorale, qui le nomma à Verneuil, dont le curé, M. Sardin, venait d'être déporté ; s'y rendit, le 1er janvier 1791, et y demeura jusqu'au commencement de septemhre 1793, revint à Bouex en 1808.

SEIGNEURIE DE BOUEX.

On remarque auprès de l'église de Bouex un château sans cachet d'architecture, du XVIIe et XVIIIe siècle. C'était la résidence des seigneurs de Bouex, qui étendaient leur juridiction sur la plus grande partie de la paroisse et sur l'enclave de Garat, avec droits de justice moyenne et basse (l'appel et la haute justice appartenaient à Marthon, mais, le 8 mai 1643, M. de Roye concéda aux seigneurs de Bouex la haute justice), fuie, garenne, fours et moulins banaux, béans, corvées, péage et plaçage, et, pour l'exercice de ces droits, rendaient aux seigneurs de Marthon un hommage lige avec serment de fidélité, au devoir de 10 sols, à muance de seigneur et de vassal. Ils devaient en outre, pour certaines terres, un hommage lige à l'évêque d'Angoulême ; pour le tiers des dîmes inféodées, un hommage lige au devoir de 5 sols aux religieux de Saint-Cybard ; pour des terres sur le bord de l'Echelie, un hommage lige à

l'abbaye de Grosbost; tous ces hommages, à muance de seigneur et de vassal (1).

On trouve à Bouex, avant le XV[e] siècle, les Robert du Puy.

Le 2 novembre 1452, Jean de La Rochefoucauld, seigneur de Marthon, fit don aux frères Jean et Pierre de Livenne, écuyers, seigneurs de Verdille, Fleurac, Neuillac et Vouzan, en récompense de leurs bons et agréables services, de tout ce qu'il avait et pouvait avoir dans la paroisse de Bouex et l'enclave de Garat, ne réservant que la haute justice et l'appel à Marthon, sous l'hommage relaté ci-dessus (2). La terre de Bouex

(1) Charles de Livenne, de la maison de Bouex, abbé de Saint-Cybard, donna, par acte notarié du 25 mai 1545, à son monastère d'importants domaines en Roullet, à charge de célébrer chaque jour dans ledit monastère une messe à son intention suivie de certaines prières indiquées, et de célébrer son anniversaire par trois messes chantées, et messes basses dites par les autres religieux, suivies du chant du *Libera* et de certaines oraisons. Il nomma exécuteur testamentaire le seigneur de Bouex, avec privilège de se rendre chaque année, le 1[er] juillet, dans ladite abbaye pour s'informer si les clauses du testament étaient exécutées; il devait être reçu par les religieux capitulairement assemblés, qui devaient lui servir et à ses officiers un dîner, ou donner 12 sous 6 deniers. Les seigneurs de Bouex exercèrent plusieurs fois ce droit de visite. Quand, en 1783, on voulut supprimer l'abbaye pour en donner les revenus au grand séminaire, M. Arnaud se disposait à soutenir un procès pour enlever les domaines de Roullet à l'abbaye, qui ne remplissait plus ses devoirs, et les attribuer au vicaire perpétuel de Bouex.

(2) Voici un résumé d'un hommage rendu, en 1481, par Jean de Livenne à Robert de Luxembourg, évêque d'Angoulême. Cet hommage est une copie presque textuelle d'un autre de 1445, rendu par Pierre de Livenne à Robert, évêque d'Angoulême.

Jean de Livenne rend hommage lige pour son hébergement de Bouex, avec ses appartenances et dépendances, jardins, vergers, parçonniers, hommes, etc., pour le maine de Pierre-Robert, situé audit Bouex; pour les maines de La Chibardie, *alids* le mas de Saint-Chibard, de La Laquomia, de Louregia, de La Gouya, de La Bourelie; pour le maine de La Pelesseria, tenu de lui par Jean Brun de Vouzan au devoir de 6 deniers; pour ses deffends et ses brosses; pour le moulin Baconnet et les prés contigus; pour les vignes de La Barrière, situées au

resta à la famille de Livenne jusqu'au mariage (21 décembre 1614) d'Esther de Livenne avec Isaac du Lau. Cette héritière de Bouex épousa en secondes noces, le 20 mai 1629, Isaac d'Abzac, dont les descendants vendirent, le 20 mai 1686, la terre de Bouex à Noël Arnaud. Cette famille la possédait encore à la Révolution.

carrefour de Chantemyola, près de la rivière de l'Echelle; pour le mas de Rouza, tenant auxdits deffends et à la rivière de l'Echelle; pour une pièce de terre joignant le chemin de Bouex à Vouzan; pour les vignes de La Baralhies et Puy-Boissel; pour les vignes de Métadérias *(alias mayranduras),* contiguës au chemin de Bouex à Vouzan d'une part, et le chemin de Bouex au mainement du Breuil d'autre part, et les vignes de l'église de Bouex, d'autre part; pour les mas de Mazerolles, de La Foucaudie, de Ropet, de Longueville, de La Porelle, de La Seguinaudie, situés en Bouex et Garat; pour le maine de Plaine-Forêt, de Girberte, situé près du vivier de La Foucaudie; pour les mas de Lepaserpt, de Puy-Isambard, de La Tranchade, pour les agriers qu'il possède dans les terres et sur les maisons du Grand et du Petit-Arsac; pour le maine de Vars et du Puy; pour ses agriers du mas du Dognon; pour les droits et devoirs que Marguerite, veuve de feu Bernard des Mottes, chevalier, sœur jadis de feu Robert du Puy, damoiseau, avait en apanage et tenait sous le gariment dudit de Livenne ou de ses prédécesseurs; pour les maines de La Peletania, d'Adémar Grelli, de La Chambaudie, situés en Chazelles; pour les moulins neufs situés au bourg de Chazelles, derrière le maine d'Adémar Grelli; pour le maine de Pont-Usson, situé à Chazelles, joignant le chemin de Chazelles à La Rochefoucauld d'une part et le Bandiat de l'autre; pour les maines de La Clouselie, en Bouex; de Las Meylias, en Grassac; du camp de La Font-de-Frêne, en Sers, etc...

Voici, en outre, un résumé des hommages rendus par les seigneurs de Bouex à ceux de Marthon.

Le 28 mars 1634, Isaac d'Abzac, écuyer, seigneur de Bouex, rend hommage à François de Roye, comte de Roucy, et à Marie-Catherine de La Rochefoucauld, marquise de Sennecey, seigneur et dame de Marthon, pour tout le droit, nom, raison, action, pétition, demande et seigneurie que les religieux, abbé et couvent de Saint-Cybard ont et peuvent avoir dans les paroisses de Bouex et Garat, sur la rivière de l'Echelle, maisons, terres, prés, bois, vignes, cens, rentes, etc., à la réserve des deux tiers de la dîme et de leur prieuré seulement, le tout tenu par ledit Isaac ou par ses tenanciers; pour le péage et la vigerie du bourg et de la paroisse de Bouex; pour le droit de chasser et pêcher, ou faire chasser et pêcher dans les terres et dans les

SEIGNEURIE DE MÉRÉ.

En arrière-fief de Bouex relevait le fief de Méré. Le hameau de Méré se nommait anciennement Le Breuil et appartenait, en 1271, à Gérald du Breuil. C'est sous ce nom qu'on le trouve encore dans les hommages de 1445 et 1481, où ses délimitations, clairement indiquées, correspondent exactement au Méré actuel. Dans la première moitié du XVIe siècle, François de Livenne, troisième fils de Jean, y vint habiter et y fit construire un logis qu'il appela Montbreuil. On voit plusieurs fois figurer ce nom dans une pièce du 18 août 1581, énumérant les possessions du seigneur de Bouex (1). En 1597, lors du mariage de Benoît Gombault, sa mère, Claude de Livenne, est indiquée comme demeurant au château de Montbreuil, paroisse de Bouex. Le 26 juin 1604, la

eaux de toute la baronnie, excepté dans les deffends et garennes des seigneurs de Marthon et des nobles de ladite terre de Marthon; pour la franchise et la liberté du péage et minage du blé et du vin, sans être tenu au mesurage et levage vis-à-vis le château de Marthon; pour un hommage lige au devoir d'un autour ou 20 sols à mutation de seigneur et de vassal, dû par les héritiers de feu Bertrand de Trion, en la paroisse de Charras; pour un autre hommage lige, dû par le sieur du Repaire; pour ses bois et forêts, dans la châtellenie de Villebois; pour maisons, forêts, vignes, vergers, prés, bois, terres, complants, terrages, hommes, hommages, cens, rentes, coutume, etc., droit de justice et de juridiction, droit d'assises et vigeries; en général pour toutes ses possessions, situées dans la terre de Marthon, excepté le fief qu'il tient de Révérend Père en Dieu Mgr l'évêque, le fief qu'il tient des religieux, abbé et couvent de Saint-Cybard et celui qu'il tient des religieux, abbé et couvent de Grosbost,

(1) A. D. f. Saint-Cybard, nº 1,562. On voit : 1º une pièce de terre tenant par un bout au chemin par lequel on va de Montbreuil au moulin à vent dudit lieu; 2º la garenne du seigneur de Montbreuil, près des bois des seigneurs de Sers et du village des Grolliers; 3º une vigne tenant par un bout au chemin de Bouex à Sers, d'autre, à la vigne des Grolliers et aux agriers de la seigneurie de Montbreuil.

même Claude de Livenne adresse à l'évêque d'Angoulême une longue plainte, à l'effet d'obtenir un monitoire au sujet de vols et de pillages commis par des gens de guerre et des particuliers, tant dans son château de Montbreuil, paroisse de Bouex, qu'en sa maison d'Angoulême. Enfin les titres du XVII[e] siècle de cette seigneurie, conservés au château de Fontgrenon (Dordogne), portent en suscription : « Seigneurie de Méré, anciennement Montbreuil. » La première fois qu'on trouve le nom de Méré, substitué à celui de Montbreuil, c'est en 1607 ; mais, à partir de cette époque, le château et le village sont régulièrement appelés Méré. Et maintenant pourquoi cette substitution ?

Claude de Livenne hérita de son père, François, la seigneurie de Montbreuil, ainsi qu'elle le déclare dans la plainte de 1604, et épousa (1) Jean Gombault, écuyer, seigneur de Méré (2), L'Eguille, Plassac, La Queuille, Montbreuil et Bouex en partie. Jean Gombault et son fils se faisant toujours appeler MM. de Méré, on donna ce nom à leur château de Montbreuil. Celui-ci n'existe plus, mais les métairies subsistent et continuent à se nommer Méré. Elles sont tout proche du château de Bouex, sur une hauteur, d'où l'on jouit d'un joli panorama.

(1) Ce mariage eut lieu avant le 5 octobre 1563, puisqu'à cette date on a vu J. Gombault choisi pour arbitre dans la question des eaux du Bandiat.

(2) L'Eguille est dans le canton de Royan (Charente-Inférieure); Plassac était un fief important qui avait son chef dans la paroisse d'Epargnes, canton de Cozes; La Queuille était aussi en Saintonge. Quant à Méré qui ne saurait être confondu avec Montbreuil, puisqu'il est toujours énuméré à part, c'est Méré, de la commune de Dolus, canton de Château-d'Oléron, qui passa ensuite aux Vigier, aux Thibaud, aux Verneuil,. (*Revue de Saintonge et d'Aunis*, XIII[e] vol., 6[e] li., p. 483). En 1608, Claude Vigier, écuyer, seigneur de ce Méré, est parrain d'un petit-fils de Jean Gombault; il y avait donc des liens de parenté entre les deux familles.

Les petits enfants de Claude de Livenne, ayant fait de mauvaises affaires, vendirent Méré à Isaac d'Abzac et Esther de Livenne, sa femme. A leur mort, François du Lau, fils de ladite Esther de Livenne, racheta Méré, où il résida. Il mourut sans enfant et son fief fut acquis par Jean Arnaud, déjà possesseur de Bouex.

De ce que nous venons de dire, il faut conclure que Poltrot de Méré, l'assassin du duc de Guise, n'était point de Bouex, comme on s'est plu à le répéter sans aucun fondement (1) : 1° parce que Méré n'existait pas à l'époque de l'assassinat; 2° parce que le lieu qui s'appelait alors Montbreuil reçut son nom de Méré d'un gentilhomme surnommé Méré, mais dont le nom patronymique était Gombault et qui n'était pas originaire de Bouex.

Le duc d'Epernon, gouverneur d'Angoumois, ayant ourdi un complot en faveur des protestants, Henri III, qui en fut instruit, adressa au maire d'Angoulême, François Normand, dévoué à la cause catholique, un ordre secret d'arrêter le duc dans son château. Le maire, secondé par une quarantaine d'habitants, con-

(1) Cette erreur a été accréditée par MM. Marvaud et Michon, qui, ne connaissant qu'un Méré en Angoumois, l'ont tout naturellement attribué à Poltrot. Or, il y avait un moulin à blé de ce nom sur la Touvre, et, en 1648, il appartient à François de La Rochefoucauld (A. D. Martin, notaire). Si l'on remarque que Poltrot et Ravaillac étaient parents, et que celui-ci avait des possessions sur le bord de la Touvre, peut-être serait-on porté à croire que le moulin de Méré appartenait au premier. On trouve aussi une famille du nom de Méré : Jacques Méré figure au ban et arrière-ban d'Angoumois, en 1467; Marie de Méray épouse en 1731, à Alloue, Marc Guyot. (*Invent. des Arch. de la Charente,* t. I, p. 311).

« Mérey estoit un gentilhomme d'Angoumois, de la terre d'Aubeterre, « qui avoit été nourry page du feu sieur d'Aubeterre, père de la dame « de Soubize et depuis suivoit le baron d'Aubeterre qui... l'avoit laissé « chez ladite dame de Soubize. » Tenons-nous-en à ce renseignement écrit dans les *Mémoires de la vie de Jean Parthenay Larchevêque, sieur de Soubize,* publiés par M. Jules Bonnet, Paris, Willem, 1879.

duits par un nommé Méré, tenta, le 10 août 1588, d'exécuter l'ordre du roi. Le coup de main échoua, et le maire, s'étant trouvé enfermé dans le château, fut tué d'un coup d'arquebuse. Il s'agit ici de Benoît Gombault, tout dévoué au duc de Guise, et d'autant plus ardent ligueur qu'il voulait faire oublier que son père avait été un zélé protestant.

Mais, si Méré de Bouex n'eut pas le triste honneur d'appartenir à l'assassin du duc de Guise, il eut celui de donner naissance à un gentilhomme plus pacifique et qui s'est créé une certaine célébrité dans le domaine des lettres, sous le nom de chevalier de Méré. Il est vrai que, si on a gratifié Bouex du premier, on l'a dépouillé du second, appelé par tous les biographes Georges Brossin. Cependant la bibliothèque d'Angoulême possède un volume de 1701, où sont réunis le *Discours sur les conversations* et les *Œuvres posthumes* du chevalier de Méré, avec une préface signée Nadal, dans laquelle on lit : « Madame de Gombaud, sa mère, fille de messire Paul de La Tour-Landry, comte de Châteauroux, chevalier des ordres du roi, se maria en secondes noces et en eut messire Charles Yonques, chevalier, seigneur de Sevret. Ce fut à l'illustre épouse et veuve de celui-ci que M. le chevalier de Méré laissa tout son bien en mourant ». Ainsi, d'après un contemporain, le nom du chevalier de Méré était Gombault.

Il mourut dans sa terre de Beaussais, canton de Celles (Deux-Sèvres), qui lui venait de sa mère. Voici son acte mortuaire, extrait du travail de M. C. Sauzé sur ce sujet : « Aujourd'huy, trentiesme décembre mil six cent quatre-vingt-quatre, a esté enterré en ceste église de Baussay, au-devant le grand hostel, messire Antoine Gombaud, chevalier, seigneur de Méré, après avoir receu tous les saints sacrements de l'église. Il mourut sur les 8 heures du soir, le 29 dudit mois de

décembre, en présence des soubsignés : CHARLOTTE DU PLANTIS DU LANDREAU, COMENGE, M. DEVALLÉE, *prieur de Baussay.* »

Fils de Benoît Gombault et de Françoise (*alias* Élisabeth) de La Tour-Landry, Antoine fut baptisé à 7 ans et 7 mois, dans l'église de Bouex, où il fut tenu sur les fonts baptismaux par messire J. Mesneau, doyen du chapitre d'Angoulême, au nom de révérend père en Dieu messire Antoine de La Rochefoucauld, évêque d'Angoulême, et par Gabriel-Jehanne d'Ages, femme de messire Charles de Courbon, vicomte de Saint-Sauveur. « Son père, dit Nadal, joignait à la dignité de chevalier des ordres du roi des emplois considérables dans l'armée et pour tout dire avoit l'honneur d'appartenir aux princes de Condé. »

Après quelques campagnes sur terre et sur mer, le jeune Antoine s'adonna aux travaux de l'esprit et vécut dans l'intimité de Ménage, de Pascal, du duc de La Rochefoucauld et surtout de la duchesse de Lesdiguière et de la maréchale de Clairambault. Il savait imposer ses vues aux personnes de son entourage. Son principal ouvrage est le *Discours sur la conversation.* Quoique le style en soit recherché, il ne manque cependant pas de pureté et d'élégance; la pensée est juste et les conseils excellents. Qu'on nous permette d'en citer et analyser quelques passages (1):

« Le grand usage de la parole parmi les personnes du monde, c'est la conversation, de sorte que les gens qui s'en acquittent le mieux sont à mon gré les plus éloquens.

« ... Celuy qui parle, s'il veut qu'on le trouve de bonne compagnie, ne doit guère songer, du moins autant

(1) Les passages qui ne sont pas guillemetés ne sont qu'une analyse.

que cela dépend de luy, qu'à rendre heureux ceux qui l'écoutent.

« Plus on a d'esprit quand on le scait ménager, plus on est agréable.

« ... Je trouve de plus qu'il faut ce que les Italiens appellent *condimento,* de l'assaisonnement. Car la douceur est sujette à dégouster. De sorte qu'on se doit bien garder d'être insipide et sans saveur. »

Il vaut mieux dire de petites choses pour égayer ou amuser que de n'en dire que de loin en loin de fort excellentes. « Je ne donne ce conseil qu'à ceux qui ont beaucoup d'esprit, car les autres ne le prennent que trop sans qu'on les avertisse. »

On peut parler comme on n'écrirait pas; cependant, bien parler est un art, qui s'apprend en entendant parler et en s'exerçant à bien parler, comme le chant et la musique s'apprennent par des leçons et l'exercice.

« Ceux qui ont le plus de grâce à parler s'y plaisent bien souvent moins que les autres, parce que d'ordinaire les meilleurs ouvriers ne sont pas contents de ce qu'ils font et que plus on excelle, plus on est modeste : mais je les avertis que lorsqu'on a l'esprit agréable, c'est un grand défaut que d'aimer trop à se taire; car, quand les plus honnestes gens et ceux qui le sont le moins demeurent les bras croisés sans rien dire, la différence des uns aux autres n'est pas si sensible qu'elle se puisse facilement remarquer. »

Il est bon d'être modeste, mais il faut employer sa modestie à faire connaître et non à cacher la vérité. Il faut éviter aussi de traiter ses auditeurs avec arrogance et dédain ; et ne pas courir après les jeux de mots.

On doit éviter le ton sentencieux, les expressions recherchées et celles qui sentent trop le métier. Dire de bonnes choses sur tout ce qui se présente et les dire agréablement, tel est le grand art de la conversation.

Si on n'aime pàs la société, on est libre de rester chez soi (et même le chevalier de Méré avoue avoir un faible pour cette classe d'hommes), mais si on va dans le monde, on doit être ouvert et communicatif.

Les uns semblent surpris de tout ce qu'on dit, les autres ne parlent qu'à l'oreille de leurs voisins, d'autres parlent par énigme afin de n'être compris que d'un petit nombre. « Ces gens-là font souhaiter les bois et la solitude. »

On doit se garder également de la flatterie et de la médisance. On parlera d'un ton doux et tranquille, mais non doucereux et languissant.

Pour exceller dans la conversation, il faut avoir la justesse de l'esprit, qui fait qu'on s'en tient à la question, et la justesse du sentiment, qui fait trouver le milieu entre le peu et le trop. On doit se faire du bon goût comme une science et une habitude. L'esprit et le bon goût se complètent.

On a aussi du chevalier de Méré : deux discours sur l'honnêteté, un discours sur l'éloquence et l'entretien, un discours sur la délicatesse dans les choses et dans l'expression et deux discours sur le commerce du monde. Mais aucun d'eux ne vaut celui sur la conversation. On a encore : *Les conversations* D. M. D. C. E. D. C. D. M. (du maréchal de Clairambault et du chevalier de Méré), augmenté d'un discours sur la justesse.

Devenu vieux et fatigué de la cour, où il était harcelé par de nombreux créanciers, le chevalier de Méré se retira dans sa terre de Beaussais, où il acheva chrétiennement ses jours, après avoir vécu un peu trop en philosophe.

Un de ses frères aînés, Josias, se fit aussi une certaine réputation sous le nom de Plassac. Il publia en 1648 un volume intitulé : *Lettres de M. de Plassac.*

Enclave de Garat. — L'enclave de Garat (*garatus,* moellon, pierre à bâtir), se composait des villages du Grand-Arsac, Le Maine-Dupuy, Bas-Arsac, Martin-Sauvage, Brégette, La Greuse, Ropris, La Tiblerie, Denat et Les Bournis. Il paraît, par quelques titres, que la partie de la paroisse de Dirac avoisinant ces villages avait été autrefois dans la juridiction de Marthon, et avait été donnée aux Tizon, qui, de ce fait, étaient vassaux de Marthon. Mais on n'en trouve pas les hommages.

Les Bournis s'appelaient autrefois Le Dognon. Les Brosses, ou terres du Dognon et de La Cadoue, furent arrentées, le 28 février 1324 (1325), par Pierre, abbé de Grosbost, à Pierre et Guillaume Bournis, à charge de les défricher et bien cultiver, et de payer aux religieux le cinquième du blé et des fruits, le dixième du reste, et de porter moudre leur blé au moulin des religieux, à Arsac. François Normand, écuyer, sieur de La Tranchade, demanda aux religieux d'anoblir Les Bournis et leur offrit, en retour, les rentes qu'il possédait à Birac en Saint-Germain. Les religieux acceptèrent, le 7 février 1665.

CHAPITRE VII

SERS.

Le bourg de Sers *(de Sertis*, tresse de feuillage, couronne, diadème; écrit *Cers* au XVIIIe siècle, et antérieurement *Serts)*, situé sur une hauteur à l'extrémité nord de la commune, est à 15 kilomètres d'Angoulême et de La Valette, ses chefs-lieux d'arrondissement et de canton. La commune a une superficie de 1,417 hectares. Elle comptait, vers 1700, 520 habitants; en 1789, 140 feux et 700 habitants; en 1830, 549 habitants; en 1891, 548 habitants, ainsi répartis : le bourg, 138; Les Coussadeaux, 67; Charbontières, 47; Chez-Jean-de-Sers, 35; Roche, 27; La Trappe, 28; L'Age, 23; Nanteuil, 22; Chez-Léger, 20; Planche-Meunier, 13; Le Parc-Haut, 11; Le Parc-Bas, 5; Chez-Varache, 10, Bellévau, 9; Le Fourneau, 7; Chez-Cinq-Sous, 6; Chez-Maillet, 6; Chez-Bibaud, 6, Le Reclaud, 5; Les Rocs, 5; Chez-Gasny, 5; Lavaud, 4; Le Moulin-de-Nanteuil, 4; La Maillerie, 3; Chez-Vivy, 3; Mondésir, 2; Lépaud, 2; population comptée à part, 201 ouvriers, occupés à construire la voie ferrée.

Sers a de bonnes foires, le 26 de chaque mois, et possède maintenant une station à Planche-Meunier, sur la ligne d'Angoulême à Marmande.

On lit dans l'arpentement de cette paroisse, dressé en 1749, par Léonard Desherces : « Les terres, dans

le général, y sont médiocrement bonnes. Il y a quantité de rochers. Le ruisseau de l'Echelle traverse la paroisse, sur lequelle il y a une forge à canons. Les prés, situés sur le long du ruisseau, sont médiocrement bons. Il y a beaucoup de bois revenants qui sont d'un assez bon revenu. »

Son cahier de doléances de 1789 s'exprime ainsi :

« La paroisse de Sers tire l'étymologie de son nom du mot gaulois et patois *sers,* qui signifie serpent. En effet, cet endroit, qui a toujours été ce qu'il est encore, tout couvert de grands rochers creux et plats, et de bois de toute espèce accrus sur des terrains non susceptibles de culture, fourmille de serpents et autres reptiles. Toutes sortes d'animaux sauvages et voraces ravagent les vignes, les prés, les blés, les fruits dans l'été et dans l'automne...... Il y a un tiers de rochers et de bruyères, un autre tiers en bois; le reste consiste en vignes, en terres labourables et prés; le tout d'un faible revenu. Les rentes seigneuriales sont mouvantes du duché pairie de La Valette, de l'abbaye de Grosbost, de la seigneurie de Vouzant, de Bouex, de l'abbaye de Saint-Cybard, du chapitre d'Angoulême. Les autres rentes, qui se réduisent à peu de chose, sont de la mouvance de la seigneurie de Sers, des petits fiefs de Nanteuil, Chez-Maillet, de Pouyaud, de Bellevaud, de Plancheminier; dans ce dernier, il y avait anciennement une forge à canons totalement détruite. » (Chancel, op. ci., p. 567.)

L'église de Sers, de l'archiprêtré de Garat, sous le patronage de saint Pierre-ès-Liens, était à la collation directe des évêques d'Angoulême, à qui elle avait été attribuée, en 1110, par Pascal II.

Le clocher, fièrement situé sur un mamelon, est une haute tour carrée ayant sur chaque face : 1° quatre fausses fenêtres plein cintre; 2° deux fausses fenêtres

à arc légèrement brisé, et 3° deux fenêtres ouvertes à arc légèrement brisé. Il possédait au siècle dernier deux cloches. La plus grosse existe encore et porte cette inscription :

✠ S[t] PIERRE P. NOVS MRE JEAN VIGNERON
CVRE DE CERS
MRE PIERRE VIGNERON SGR DE BELLEVVVX *(sic)*
PARRAIN
ET DEMOISELLE HENRIETTE DAVID MARRAINE
P CANSEBERG FONDEUR 1772 (1).

La nef mesure intérieurement 27[m] 60 sur 7[m] 25. Elle est voûtée plein cintre et se termine par une petite abside semi-circulaire, en avant de laquelle est une coupole octogonale à sa base, reposant sur quatre trompes, et supportant le clocher.

La façade ouest, étant dans la cour du château, est nue, et la porte d'entrée est au midi. Celle-ci est ornée de colonnettes avec tailloirs en damier, supportant deux arcs plein cintre, au-dessus desquels est une archivolte en tête de diamant.

A l'intérieur et au nord, deux grandes arcades, entre lesquelles se trouve un pilier, où était adossé jadis l'autel de saint Fabien et saint Sébastien, donnent accès dans la chapelle de la sainte Vierge. Celle-ci est éclairée par deux fenêtres plein cintre, où sont deux

(1) Voici son acte de baptême : « Le 22 mars 1772, je soussigné ai béni la grosse cloche de la présente paroisse, qui a été refondue par mes soins, assistances et mes instances réitérées plusieurs fois et celles de plusieurs des principaux habitants de ladite paroisse qui ont fourni la majeure partie des frais de la refonte de ladite cloche, qui c'est faite sans la participation du seigneur de la présente paroisse qui en a empêché plusieurs années la réussite. J'ay fait la susdite cérémonie assisté de M[re] Naud, curé de Vouzan, de M[re] Durand, archiprêtre de Grassac, de M[r] Penot, prieur de Beaulieu et de M[re] Thomas, vicaire de Garat ».

charmants vitraux, et est voûtée en plafond (1). Au midi, deux autres arcades ouvrent dans deux petites chapelles du XIII[e] siècle; celle qui est plus près de la porte, fort peu profonde, dédiée jadis à saint François, aujourd'hui à saint Joseph, était le lieu de sépulture des seigneurs de Planchemesnier, ses voûtes à nervures ont à la clé un écusson supporté par deux anges, dont les pièces ne se distinguent plus; on y remarque un joli vitrail de saint Joseph, dans une ouverture plein cintre faite après coup. La seconde, plus profonde, a ses voûtes en nervures portant à la clé un écu *burelé de six pièces;* on y voit un joli vitrail du Sacré-Cœur, dans une fenêtre ogivée. Dédiée aujourd'hui au Sacré-Cœur, elle l'était jadis à saint Menne, qui était le patron secondaire de Sers, et qui en règle encore aujourd'hui la frairie (2). C'était le lieu de sépulture des seigneurs de Nanteuil.

Un gracieux chemin de croix et de jolis autels complètent l'ornementation de l'église et attestent la piété des habitants.

A trois kilomètres environ du bourg, dans la vallée de Bellévau (*bella vallis,* belle vallée), on voit encore des cellules, creusées dans le roc, et disposées en longue file sur deux étages, reste d'un ancien ermitage, sous le vocable de Notre-Dame. Une grande salle servait de lieu de réunion, peut-être de réfectoire; une autre, de chapelle. Celle-ci se compose de deux nefs : la principale, ornée de colonnes taillées dans le roc, est éclairée par une lucarne ménagée au milieu de la voûte, et communique par un corridor sinueux aux autres salles. En avant, est une construction romane, sous laquelle se

(1) Il y avait aussi l'autel de sainte Anne.

(2) On disait saint Main dans le pays. On voyait dans sa chapelle, un tableau le représentant. Sa fête, étant le 11 novembre, les habitants de Sers, qui l'ont oublié, croient fêter saint Martin.

trouvait l'autel. La seconde nef, qui date peut-être de 1647 a été faite pour permettre au peuple d'assister aux offices, qu'on a célébrés longtemps encore après la disparition des religieux. On y voit l'autel élevé en 1647.

On ne sait rien sur l'époque de cet ermitage, où les fidèles continuent à faire des dévotions (1), et où l'on se rend en procession demander de la pluie. Ce qui est certain, à en juger par les nombreuses cellules, c'est qu'il était très important. Peut-être date-t-il du temps de saint Cybard, car ce genre de vie était fréquent en France, surtout en Périgord, au VIe siècle ? Il est probable qu'on doit aux religieux de Bellévau le culte, à Sers, de saint Menne ou saint Main, soldat égyptien, devenu ermite, puis martyr, un des patrons des ermites.

Le 19 février 1647, Jean de Bastiane, prêtre, ermite du couvent de Salvi en Istrie, ordre de Saint-Paul, frère Michel Sauveur et Jean Chollet tentent de restaurer l'ermitage. Le 13 juin 1652, François de La Garde, seigneur de Nanteuil, leur arrente une maison neuve, moyennant 45 ^{s} annuels, pour y établir leur couvent, qui fut abandonné peu après, faute de ressources et de sujets (Cfr. Nanglard, *Pouillé,* etc.).

Le cimetière, de la contenance de 25 carreaux, était au midi de l'église, auprès du jardin du seigneur et du chemin de Sers à Angoulême. Aujourd'hui il est au-dessous du bourg, à gauche du chemin de Sers à Jean-de-Sers.

Le presbytère, avec ses dépendances, était où il est aujourd'hui ; mais il vient d'être reconstruit (2).

(1) On s'y rend pour obtenir du lait pour les nourrices et la guérison des enfants malades. Il y a une fontaine.

(2) « La présente année 1761, je soussigné, curé de la présente parroisse ay fait construire et bâtir à mes frais et dépens la grange curiale avec l'écurie la joignant. Le tout m'a coûté à bâtir et construire mille livres, sans conter quelques petits fraits que je n'ay pas conté ». Signé : *Vigneron,* curé de Sers.

Le curé percevait les grosses, menues et vertes dîmes, au onzième des fruits, estimées 800 #, en 1749. Il avait joui jadis de quelques droits seigneuriaux, car on trouve, au 31 juillet 1517, un acte par lequel Girard Martin, curé de Sers, reçoit les droits de lods et vente, et donne à Claude Gaillard l'investiture d'une maison acquise d'Arnaud Lambert et mouvante de la cure.

La cure possédait un pré au lieu dit Font-Morte, contenant 2 journaux, et vendu nationalement 1,725 #, à Jean David, bourgeois, et André David, notaire.

LISTE DES CURÉS DE SERS, D'APRÈS LES ANCIENS REGISTRES PAROISSIAUX (1) ET QUELQUES AUTRES DOCUMENTS.

Guillaume Raoul, fait curé de Dignac en 1351.

Après 1446. Alain de Boisbrient *(de Boscobrienti)*, précédemment curé de Bouex (A. D. Saint-Cybard).

1468. Pierre Martin.

1517. Girard Martin.

1612. Forestier, vicaire.

1612. Ducongé, vicaire.

15 janvier 1613. Louis Bonnet, du diocèse de Paris, prend possession (A. D. Hélie Chérade, notaire royal).

1614-1664. François Martin (2).

1662. Bérenguier, desservant.

(1) Les registres commencent en 1612 et ont une lacune de 1634 à 1644.

(2) « Le quatriesme jour d'aout (1629) maistre François Martin, curé de Chadurie, célébra sa première messe en l'église Sainct Pierre de Serts. En foy de quoi j'ai signé : *F. Martin*, curé de Serts. »

1664. Poncet, vicaire.

1665. Gaschet, vicaire.

1664-1693. André du Maurougné, de la famille des sieurs de Grapillet, mort à 69 ans, le 31 août 1693, et inhumé dans l'église.

1693-1739. Elie de Montsalard, précédemment curé de Bouex; inhumé, le 3 juin 1739, dans l'église de Sers, en présence de Jean Gabillaud, curé de Vouzan, Léonard Rougier, curé-prieur de Beaulieu-Cloulas, et Jean Audigier, sacristain; avait, peu auparavant, résigné au suivant.

1739-1757. Jean-Baptiste Devoisin, résigne au suivant, après s'être fait pourvoir de la cure de Soudac, près de Nontron (Dordogne).

1757-1776. Jean Vigneron, après avoir été vicaire de Sers, pendant près d'une année, en prend possession comme curé, le 4 mai 1757; ensuite curé de Garat, en vertu de la résignation de ladite cure à lui faite par François Debresme, moyennant une pension annuelle du tiers des revenus de cette cure, dont le total était d'environ 3,000 # (Jamain, n^re à Marthon); refusa le serment schismatique; et mourut le 15 frimaire an VIII.

1776-8 janvier 1793. Guillaume Sibillotte, précédemment curé de Chazelles, né à Saint-Ausone d'Angoulême, le 26 novembre 1723; prêta le serment constitutionnel, le 20 (le mois est omis) 1791; renonça à l'ordre de prêtrise; demanda une pension équivalente à ses revenus de Sers, qui étaient de 2,515 # 14 sols, avec 715 # de charges, n'obtint que 1,000 #; mais, ayant reconnu son erreur, s'éclipsa quelque temps et revint à Sers : « Guillaume Sibillotte a repris ses fonctions curiales et sacerdotalles le jour de Pâques, 27 mars 1796, conformément au rit catholique, apostolique et romain : suivent les actes de mariage et autres actes de baptême,

célébrés par lui dans l'église de Sers, insérés dans le présent cayer. Signé, *G. Sibillotte*, curé de Sers (registres de Sers). » Après le Concordat, il reprend encore possession de Sers et de Vouzan, son annexe ; meurt à 89 ans, le 4 juillet 1812, et est inhumé le lendemain dans le cimetière de Sers.

SEIGNEURIES ET FIEFS EN SERS.

On voit près de l'église de Sers un château où se remarquent des restes de fenêtres du XVe siècle et les armes des de La Tour. Ses possesseurs devaient, à muance de seigneur et de vassal, un hommage lige à l'évêque d'Angoulême, pour leur château et l'exercice de la justice haute et moyenne, dans l'étendue de la paroisse, et un hommage lige, au devoir d'un baiser, aux seigneurs de Marthon. Ils prétendaient au patronage de l'église.

Les revenus de cette seigneurie étaient peu considérables.

Voici les possesseurs connus :

1229. Elie Arnauld de Sers.

1267. Pierre Arnauld, chevalier de Sers, donne aux religieux de Saint-Cybard une rente de 8 boisseaux de froment, à lui due par Pierre Maynard, sur des terres situées à La Greuse.

1328. Aymeric de Sers et Hélie de Sers.

1367. Aymeric de Sers, damoiseau, cède des rentes aux religieux de Saint-Cybard.

A la fin du XVe siècle, Sers est possédé par la famille de La Tour. L'héritière de cette famille, Catherine de La Tour, épousa Louis Chesnel, écuyer, qui devint seigneur de Sers. De ce mariage vinrent Louise et Charlotte. Cette dernière épousa Jean de Montalembert,

fils puîné de Robert et de Jeanne de Livenne (1), et hérita de Sers à la condition, stipulée dans le contrat de mariage, que le premier né de ses enfants porterait le nom et les armes des de La Tour. Charlotte était veuve, en 1659. Son arrière-petite-fille, Anne de Montalembert, porta cette terre à François Desbordes, écuyer, seigneur de Gensac et Le Teillé, dont fut plus tard héritier François de Chastaignier de La Rochepozay, son arrière-neveu (2).

(1) A la convocation du ban et arrière-ban de 1689, Jean de Montalembert, écuyer, seigneur de Moissac, déclare qu'il ne possède aucun fief, qu'il a peu de bien et beaucoup de famille; qu'il est âgé et estropié à la main droite d'un coup de mousquet reçu au siège de Castello en Catalogne; qu'il est héritier présomptif, avec Mesdemoiselles ses sœurs, sous bénéfice d'inventaire, de Jean de La Tour de Montalembert, écuyer, seigneur de Sers, lequel a laissé ledit fief saisi réellement par ses créanciers pour plus de 30,000 #, quoiqu'il ne donne que 600 à 700 # de revenu.

Le 25 juin 1481, Mérigot de La Tour, écuyer, rend un hommage lige à l'évêque d'Angoulême, pour son château (*hospitium seu castrum*) de Sers, la justice haute et moyenne sur le bourg et la paroisse; grange située dans l'enclos du château; verger avec colombier au milieu, situé entre le château, le chemin de Sers à Angoulême, le cimetière et les vignes de Penot Dumas; un certain champ appelé le Camp-de-La-Côte, situé entre le chemin de Charras à Angoulême et le chemin de Sers à Angoulême; la font Nantouillet et les terres de L'Age.

Ce dénombrement est très succinct.

(2) « Le 5 novembre 1776, furent suppléées dans l'église de Sers les cérémonies du baptême à Marie-Jeanne-Françoise-Eugénie de Chasteignier, ondoyée à la maison le 18 août précédent, fille légitime de François de Chasteignier de La Rocheposay, ancien officier major au régiment de Bretagne, chevalier, seigneur de Saint-Pierre et Saint-Même en partie et de dame Marie-Geneviève d'Auray de Brie. Le parrain fut Jean-Baptiste-François Desbordes de Teillé, oncle paternel, mestre de camp de cavalerie, ancien major des mousquetaires, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, chevalier, seigneur de Sers et Le Teillé. La marraine fut dame Marie-Eugénie de Gourgauld, marquise de Culant. Ledit baptême fut fait en présence de messire René-Alexandre de Culant, oncle paternel, mestre de camp de dragons, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, seigneur baron de Ciré, Flofai et Flaix; messire Jean-François d'Auray, vicomte de Brie, oncle maternel, chevalier, seigneur de La Barde, Le Ménix, L'Isle et Saint-Même

Nanteuil. — A peu de distance de la route de Sers à Angoulême, sur une colline dominant la vallée sinueuse de l'Echelle est le logis de Nanteuil, masse rectangulaire couronnée de créneaux et de machicoulis, ayant à sa toiture une terrasse, d'où l'on jouit d'une superbe vue, et au sous-sol une salle, longue de 27 mètres, large de 6m 40, voûtée en berceau et en ogive et divisée par des arcs doubleaux en trois travées. Certaines personnes pensent que cette salle servait autrefois de chapelle à une maladrerie, mais il est plus probable qu'elle n'a jamais eu d'autre destination que de servir de caves au château. Les caves des anciens châteaux étaient fort bien construites.

La porte d'entrée de la cour est défendue par deux tours sur chacune desquelles est un écusson (1).

Ce fief relevait de l'évêché d'Angoulême, sous hommage lige et au devoir d'un fanon, apprécié 20 sols, à muance de seigneur et de vassal. Aux deux derniers siècles, le fanon était remplacé par une paire de gants blancs, appréciés aussi 20 sols. Un autre hommage lige

en partie; René-Alexandre d'Auray, comte de Brie, oncle maternel, capitaine au régiment de La Fare, chevalier, seigneur d'Artigues, et Alexandre Rougeon de Beauclair. » (Reg. parois. de Sers.)

René-Alexandre de Culant, dont il est ici question, avait épousé en premières noces Marie-Marguerite-Hélène Bady de Dourlers, dont il eut plusieurs enfants, et, en secondes noces, Marie-Eugénie de Gourgault, sœur du célèbre acteur Jean-Baptiste-Henri de Gourgault, dit Dugazon, dont il n'eut pas d'enfant, et mourut, le 2 juin 1788. Sa sœur Marie-Gabrielle de Culant avait épousé, en 1737, Jean-Hector d'Auray, comte de Brie, fils de Jacques-Armand, marquis de Gavaudun, et de Louise-Élisabeth de Montault de Malartie, demeurant au château d'Artigues en Agenais; de ce mariage vinrent : Marie-Eugénie, Jean-François et René-Alexandre, dont il est question dans l'acte de baptême. Ce dernier, émigré en Angleterre, y mourut d'un coup de pied de cheval (Tricoire : *Le Château d'Ardenne,* p. 139.)

(1) L'un *échiqueté* est Chauvin; l'autre *écartelé* : *au 1 et 4 échiqueté*; *au 2 et 3 à l'étoile de ... qui est* de La Garde.

avec serment de fidélité, sans autre devoir, était aussi dû à Marthon, dans les mêmes conditions (1).

Le 28 juin 1472, Jean de La Mare, au nom et à cause de Marguerite Chauvin, sa femme, en rend hommage à Raoul du Fou, évêque d'Angoulême. D'après le dénombrement rendu à cette occasion, le fief de Nanteuil, fort important, se composait de garennes, prés, bois, pêche, chasse, deffends, moulins, nombreux

(1) Acte de prestation de foi et hommage donné par François de La Garde, écuyer, sieur de Nanteuil, à haut et puissant seigneur messire Hubert de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur baron de Marthon, Genac et Bonneuil, étant présent en son château dudit Marthon; « lequel seigneur luy a demandé s'il entendoit luy faire houmage pour raison de sa maison de Nanteuilh ou pour raison de quelque autre maison et chef de fief, et aussy quel debvoir il entendoit prester en faisant sondit houmage; lequel de La Garde à fait responce qu'il n'entendoit faire houmage audict seigneur de sa maison de Nanteuilh, ains seulement pour autres choses qu'il tient de luy comme dict est, et néanlmoings ne scait point où est son chef de fief ny pareillement à quel autre debvoir il tient lesdites choses desquelles il est prest faire houmage, pour ce que ses tiltres luy ont esté enlevez, pillés et desrobés puys trois ans de sadicte maison de Nanteuilh, et croit qu'il est seulement tenu de faire houmage lige audict seigneur et luy prester serment de fidélité avec le baiser, sans autre debvoir, pour lequel houmage et serment faire il a dict estre venu expressement par devers ledict seigneur; lequel seigneur lui a faict responce qu'il ne pouvoit ignorer le chef de son fief duquel les membres dépendent, aussi ne peut ignorer le debvoir. Toutesfois, attendu que ledict de La Garde déclaire pour le présent ne le sçavoir, sans préjudice à luy de pouvoir le contraindre par saisies et autres voyes deuhes et raisonnables de déclairer le chef de fief et pareillement ledict debvoir, et de bailler le dénombrement dudict fief dans le temps de la coustume, qui est quarante jours, a dict estre prest le recepvoir on dict houmage, lequel de La Garde a accordé bailler sondict dénombrement dedans le temps, et autrement faire son debvoir suivant ce que cy devant a esté faict par ses prédécesseurs; suppliant ledict seigneur luy vouloir ayder des houmages et dénombremens en biens, attendu la perdition des siens. Et attant a mys ledict de La Garde ung genoul en terre au devant ledict seigneur, entre les mains duquel il a faict sondict houmage, promis et juré luy estre fidelle vassal, luy déffendre son honneur et biens, à son pouvoir, et sa personne, comme bon et fidelle vassal est tenu faire, envers tous et contre tous; auquel houmage et serment ledict seigneur a receu

maines et mas (1) et nombreuses rentes, parmi lesquelles on remarque 4 boisseaux de châtaignes et un boisseau de noix. Le total des rentes était, au siècle dernier, de 390 boisseaux de froment, mesure de Marthon, à 18 boisseaux à la pipe, qui, à 3 # le boisseau, étaient estimées 1,170 #; le reste, en avoine, méture, seigle, etc., était estimé 670 # environ.

Le 31 mai 1509, Hector de La Garde, comme ayant droit et donation de Marguerite Chauvin, rend son hommage à l'évêque d'Angoulême. Le 10 novembre 1746, Alexandre de La Garde, dernier enfant mâle de cette famille, étant mort, ses biens passèrent à sa sœur Luce, mariée à Léonard Dereix, sieur du Temple; et aux enfants d'une autre sœur défunte, Marguerite, en son vivant femme de François Cazeau. Le logis, avec ses dépendances et ses droits, échut aux frères Cazeau, qui eurent à remettre 4,000 # à leur tante, héritière de la métairie de Chez-Maillet et de quelques rentes (partage du 23 novembre 1746). Deux des frères Cazeau, Jean et Clément, habitèrent le logis; le troisième,

ledict de La Garde, o les protestations susdictes... Faict au chastel de Marthon, ès présences de Pierre de Vassougnes, escuyer, sieur de La Forest de Foullade, de Pierre et Jehan de Chambes, escuyers, frères, sieurs de Vilhonneur, Raymond de Lambertie, escuyer, Xristophe Audier, escuyer, sieur de Montcheul, et plusieurs autres, le 12e jour de mars 1564. » Signé : H. de La Rochefoucauld, F. Delagarde, P. de Vassougnes, P. de Chambes, J. de Chambes, R. de Lambertie, Montcheul, Gautier, notaire royal, et Mousnier, notaire royal (*Inventaire sommaire des Archives de la Charente,* t. II, p. 272, minutes de J. Mousnier).

(1) Il s'étendait depuis le pont de La Vergne jusqu'à Planchemesnier et de ladite planche jusqu'au moulin de Sers, comprenant les maines de La Brousse, des Davids, de Bonnevie, de Goutron, de Notre-Dame de Bellévau, de La Croix de sainte Valérie, de Domèrac ou le maine du Faure, appartenant à Robert Faure, de La Bourillière, près du bourg, des hoirs de Marie de Vermelie, de Rocherons, de Vars; les mas de Veyrac, de Bouchet, près de la font Nantouillet, et le mas de Chalus en Dignac, etc.

Félix, demeura au Marais. En 1750, ils affermèrent de messire Jacques Poujaud de Chesmiet, seigneur de Nanclars, et de messire Philippe Poujaud, fermiers des domaines du roi, les revenus de la terre et seigneurie de La Valette ; mais, s'étant trouvés en retard pour quelques paiements, ils furent poursuivis, et Félix fut mis en prison comme otage jusqu'au paiement intégral de la ferme. Cette mauvaise spéculation ne contribua pas à raffermir leur situation déjà compromise : car ils devaient toujours à leur tante les 4,000 #. Leurs biens furent vendus judiciairement, le 14 août 1783 ; et Nanteuil fut acquis par Jean-Baptiste-François Desbordes, écuyer, seigneur de Sers, qui eut pour héritier François de Chastaignier de La Rocheposay.

Planchemesnier (aujourd'hui *Planche-Meunier*). — Le 20 mars 1514, par acte reçu Gillibert, notaire de Marthon, Vincent Hastelet, écuyer, seigneur de Limérac, achète de Guillen et Etienne Cartier, père et fils, du village de Constancius en Saint-Germain, un pré assis sur la rivière des Gazons en Sers, près du moulin du Coussadeau, moyennant 5 sols de rente. Le 10 novembre suivant, il achète de Jean du Bost, capitaine de Monsieur de Beaulieu, près de Cloulas, châtellenie de Villebois, un autre pré au même endroit, moyennant 6 # tournois. Enfin il acquiert un autre pré de Jean, Marsault, et Michelle du Bost, fille dudit Marsault, tous dudit village de Constancius. Ces acquisitions étaient faites en vue de l'établissement de la forge qui fut une des plus florissantes de l'Angoumois (1).

A partir de cette époque, les Hastelet sont seigneurs de Planchemesnier. Marie Hastelet épousa, le 5 novem-

(1) En 1665 la forge fut affermée par Marie Hastelet, pour cinq ans, à Arnaud Lurat, sieur de La Jomerie, et à Jean Bayard, marchand.

bre 1654, François de Saint-Laurent, écuyer, seigneur du Cluzeau ; ils moururent sans enfant. Leurs héritiers, François de Saint-Laurent et sa tante Françoise de Saint-Laurent, veuve d'André Baussain, sieur de Chesne, vendirent Planchemesnier à Jacques Lhomme, sieur de La Lande, juge sénéchal de Charras, moyennant 12,000 #. Celui-ci constitua, le 21 juillet 1711, une rente au profit du curé de Sers, à charge de célébrer, chaque année, dans la chapelle de Planchemesnier, trois messes, l'une le lendemain ou surlendemain de la fête de saint Jacques, l'autre le lendemain ou surlendemain de la fête de saint Christophe, l'autre non fixée : ce qui est d'autant plus nécessaire que, « outre l'esloignement dudit Planchemesnier à ladite paroisse de Cers, qui est de prest d'une lieue de France, les mauvais chemins et ruissauds qu'il faut passer et qui sont quelquefois impraticables en hiver causoient très souvent la perte de la messe, soit aux propriétaires et aux domestiques de ladite maison de Planchemesnier, soit aux ouvriers qui sont employés aux fourneaux et forges dudit lieu de Planchemesnier, qui sont en très grand nombre ». Le curé se réservait ses droits curiaux dans la chapelle, et celui d'y célébrer plus souvent, s'il le voulait ; et, si les héritiers du sieur Lhomme disparaissaient, il ne demeurait tenu d'acquitter les trois messes que dans l'église de Sers (Jeheu, n^re^).

Quelques années plus tard, cette forge devint la propriété de Pierre Dereix, sieur des Fosses, marié à Marie Duriou, qui continua à l'exploiter jusqu'à sa mort, arrivée vers 1762. Son fils Jacques en hérita, avec de nombreuses dettes qui l'empêchèrent d'en continuer l'exploitation.

Pont-Roy. — Les chanoines d'Angoulême possédaient en Sers une petite seigneurie avec droit de justice,

appelée Pont-Roy (1), ancien nom du village de Chez-Bibaud. Il est probable que l'origine en est dans la donation faite, le 20 mai 1020, par Arnaud et Rixende, sa femme, à la basilique d'Angoulême, d'un crucifix, avec terres, bois, prés, jardins pressoirs, moulins et eaux, situés en Sers, dans la vicairie de Vouzan. Cette donation fut ratifiée, le 29 janvier 1022, par Otgier.

Vau ou *Val (de Valle)*, petit fief, qui possédait une portion des dîmes inféodées de Sers et qui relevait de l'évêché d'Angoulême, sous hommage lige au devoir de 3 sols, à muance de seigneur et de vassal. Le samedi de la fête de saint Urbain (25 mai 1336), Guillaume Grimoard *(mansionnarius de Valle)*, clerc, paroissien de Sers, tant en son nom qu'au nom d'Alaydie de Val, son épouse, fille et unique héritière de Marguerite de Val, elle-même fille et unique héritière de feu Gérald Gaut de Val, varlet, rend hommage de son maine de Val à l'évêque d'Angoulême et lui en donne un dénombrement qui est très court.

Ce Gérald Gaut avait rendu un hommage plain, au devoir d'une paire de souliers de moine, aux religieux de Saint-Cybard.

(1) Voici l'énumération des rentes de la seigneurie de Pont-Roy : La prise des Bergères, 3 boisseaux de froment, 2 boisseaux d'avoine, 4 gelines et 30 sols ; Les Coussadeaux, 12 boisseaux de froment, 6 boisseaux de seigle, 6 boisseaux d'orge, 4 #, 9 gelines ; Les Fontenelles, 10 sols ; Entroche, 7 boisseaux de froment, 3 boisseaux de seigle. 4 boisseaux d'avoine, 1 # 4 sols ; Le Roc, 25 # ; Beaulieu, 7 mesures de froment, 7 mesures de seigle, 7 mesures d'avoine, 2 mesures de châtaignes, 14 sols 3 deniers ; La Cornuette, 5 sols, 1 obole, 1 geline ; Chez-Léger, 3 boisseaux de froment, 2 boisseaux d'avoine, 4 gelines, 1 # 10 sols ; La Boissière, 2 boisseaux de froment ; La Petite-Bataillerie, 2 boisseaux de froment, 1 boisseau 1/2 d'avoine, 5 sols, 1 geline ; Vermelie, 4 boisseaux de froment, 4 boisseaux de seigle, 4 boisseaux d'avoine, 2 gelines, 1 # ; La Grande-Bataillerie, 4 boisseaux de froment.

D'après des aveux de 1787, mais il en manque quelques-uns.

Charbontière relevait en arrière-fief du château de Bouex sous hommage lige et au devoir de 5 sols, à muance de seigneur et de vassal. Arnaud Aymard en rend hommage, en 1482, à Jean de Livenne.

Les Coussadeaux. — Aux Coussadeaux, on trouve les Barraud, fondeurs de cloches.

Voici les cloches connues portant ce nom :

1° « Le dernier jour de mai 1658, notre cloche a été fondue par le nommé Barraud, de Mouton [canton de Mansle (Charente)], à qui on a donné 60# pour la façon, et on lui a fourni tous les matériaux. » (Registres de Poursac.)

2° La cloche de Pérignac (Charente), portant la date de 1687, est signée N. M. BAREAV. P. FIS FONDEVR.

3° La cloche de Lussac (Charente-Inférieure), qui date de 1701, est signée : FAITE PAR LES BARAV.

4° La grosse cloche de Dournazac, en Limousin, était signée : FECIT BARAV 1721.

5° La cloche de Melle, provenant de l'église d'Ardilleux (Deux-Sèvres), portant la date de 1721, est signée : ✠ M. BARAVD FONDEVR.

6° La cloche de Saint-Simon (Charente) est signée : FECI L. BAREAV 1721. IHS ✠.

7° La cloche de Blanzay-sur-Boutonne (Charente-Inférieure), qui date de 1731, est signée : ✠ FECIT RENE BARAV.

8° La cloche de Moulidars (Charente), qui date de 1739, est signée : IHS . FAITE PAR LOVIS BAREAV.

9° La cloche de Souffrignac (Charente), qui date de 1744, est signée FE . PAR LOVIS BARAVD IHS.

10° La cloche de Brioux (Deux-Sèvres), est signée : FAIT PAR BARAVD A ROCHEFORT LE 30 AVRIL 1807. A cette date, la famille Barraud n'est plus à

Sers depuis longtemps ; peut-être s'est-elle transportée à Rochefort.

11° Jean Barraud, fondeur aux Coussadeaux en Sers, passe un traité avec les carmélites d'Angoulême, par lequel il s'engage à fournir une cloche du poids de 195 livres, « de très bon métal, bonne et valable, bien sonnante et résonnante », à raison de 19 sols la livre, et reprend la vieille cloche, du poids de 44 livres, à raison de 15 sols la livre. La nouvelle cloche fut inaugurée le 10 juin 1681 (*Notice historique sur l'ancien Carmel d'Angoulême,* par M. l'abbé Blanchet, Supérieur de l'Ecole Saint-Paul, p. 30. — *Le Château d'Ardenne,* par M. l'abbé Tricoire, p. 56 et 184. — Renseignements de M. Berthelé, Archiviste à Niort).

Vars. — L'abbé Michon a signalé des fondations de constructions romaines dans les terres situées à Vars, à la limite des paroisses de Sers et de Bouex. Il y avait autrefois, en cet endroit, un maine important dépendant des châteaux de Bouex et de Nanteuil.

Bellévau. — Le hameau de Bellévau, bâti en face de l'ermitage et à droite de l'Échelle, relevait de Nanteuil. Au commencement du XVII[e] siècle, Pierre Jabouyn, juge de Pont-Roy, y demeure. En 1634, on trouve, à La Motte de Bellévau, Joseph de Mayet, écuyer, sieur de Puygérault, marié à Antoinette de Briançon (*Inventaire des Archives,* t. I, p. 279). En 1650, Samuel de La Garde, marié à Micheau de Montgeon, demeurant à La Brande en Dignac, en est possesseur. Plus tard, la famille Légeron, puis son alliée, la famille Vigneron, y demeurent et en portent le titre.

CHAPITRE VIII

VOUZAN.

Le bourg de Vouzan (de *Volsinio*, *Vosinio*, *Volnensio* et *Vosennio* (1), nom essentiellement romain), situé à une extrémité de la paroisse, dans un bas-fond et près d'une source, est à 17 kilomètres d'Angoulême et de La Valette, ses chefs-lieux d'arrondissement et de canton. La superficie de la commune est de 1627 hectares 52 ares, dont beaucoup de bois exploités pour faire du charbon. On y comptait, au commencement du siècle dernier, 645 habitants ; en 1789, 180 feux et 900 habitants ; en 1830, 721 hab. ; en 1850, 910 hab. ; en 1891, 660 hab. ainsi répartis : le bourg, 34 ; L'Agneau, 27 ; L'Aussaigne, 7 ; Chez-Balluet, 16 ; Beauregard, 4 ; Le Châtelard, 25 ; Le Coudour, 30 ; La Coquille, 8 ; Chez-Devige, 5 ; Lépaud, 18 ; La Faye, 16 ; Les Forêts, 26 ; Fressange, 16 ; La Grange, 0 ; Le Jard, 14 ; Le Maine-Claveau, 0 ; Le Maine-Gaubrun, 63 ; Marmouillaud, 16 ; Le Mas, 22 ; Chez-Matignon, 30 ; Mirande, 80 ; Le Moulin, 5 ; Chez-Nadaud, 0 ; La Paillerie, 28 ; Les Pascauds, 18 ; Les Pendants, 13 ; Les Pénauds, 4 ; Le Peyrat, 0 ; La Rochette, 32 ; Les Souches, 32 ; Les Sudras, 12 ; Les Tourniers, 11 ; La Tuilerie, 8.

(1) On appelait *Volsinia* un vêtement fait avec une étoffe appelée *gaubrun*. Ce vêtement était encore en usage au XIIIe siècle.

Vouzan dut jouir jadis d'une certaine importance, ainsi que l'attestent des restes de constructions romaines, retrouvés il y a quelques années, et surtout son titre de viguerie, ou vicairie, ou archiprêtré qu'il conserva jusqu'au XIII[e] siècle, époque où il fut remplacé par Grassac.

L'église, dédiée à saint Etienne (3 août), ayant été attribuée à la mense des chanoines d'Angoulême, par la bulle de Paschal II, le 14 avril 1110, le chapitre en était curé primitif et présentait les vicaires perpétuels.

L'église, ruinée presque entièrement pendant les guerres de religion, par les seigneurs du lieu, offre aujourd'hui encore un aspect lamentable (1). Les habitants, après une sommation épiscopale de 1618, se décidèrent enfin à faire édifier la misérable nef, qu'on voit encore.

Le maître-autel était dédié à saint Etienne ; celui de la chapelle qui servait de sépulture aux châtelains, l'était comme aujourd'hui, à la sainte Vierge; un autre, à saint Antoine.

Les chanoines ne paraissent pas avoir joui de beaucoup de revenus en Vouzan, du moins aux derniers siècles. Quant aux vicaires perpétuels, voici quels étaient leurs revenus, d'après une déclaration de P. Naud, après l'abandon des biens du clergé, à l'effet d'obtenir une pension équivalente : 9 agneaux estimés 3 # 10 sols ; 30 boisseaux d'avoine ; 7 pipes de froment , 9 pipes 6 boisseaux de méture ; 2 boisseaux

(1) On montre, entre Vouzan et Bouex, un lac, appelé *L'Épigier*, où, dit-on, aurait été précipité par les habitants de Vouzan l'attelage du seigneur de Bouex, qui se rendait à un prêche chez le seigneur de Vouzan. Une cloche de Vouzan y aurait été également jetée à cette époque. A Saint-Sauveur on montre aussi un lac où se trouverait une cloche, cachée à la Révolution.

de légumes ; 16,000 de paille ; 100 livres de chanvre en rame ; 6 mesures de chènevis ; 51 barriques de blé d'Espagne, faisant 4 pipes et 3 boisseaux d'Angoulême, la barrique valant un boisseau ; le quartier des Forêts, affermé 60 # ; 25 # d'un legat dû par M. Arnaud de Vouzan, à charge de dire 52 messes et un service à trois prêtres ; 10 # d'un autre legat, dû par François Bouillaud pour 20 messes. Le total du présent revenu est estimé 2,969 #. Les dépenses, pour l'exploitation de ces objets, se montent à 438 # ; les impôts et prestations, à 71 # 10 sols ; une rente, assise sur la cure, de 1 # 10 sols ; l'entretien des objets du culte, 20 #. Le total des dépenses est de 531 #, ce qui porte le revenu net à 2,438 #.

Le presbytère, acquis, le 25 novembre 1666, par acte reçu Dussaigne, notaire royal, par les syndics de la paroisse Pierre Delage et Jean Martin, fut vendu à Siméon Héraud, sieur du Coudour, le 28 messidor an IV, moyennant 2,260 #, avec un jardin et un pré de cent-vingts carreaux. Il a été racheté depuis.

CIMETIÈRE.

Beaucoup de cimetières se trouvant mal entretenus au XVIIe siècle, Mgr de Péricard prit à tâche de les faire remettre dans un état convenable. Celui de Vouzan étant du nombre, l'archidiacre Claude Girard, accompagné du chanoine Marc Guilhaumeau, curé primitif de Vouzan, se rendit dans cette paroisse, le 16 juillet 1658. Après avoir célébré la grand'messe, il remontra aux habitants combien était inconvenant leur cimetière, situé entre l'église et le château, sur le bord d'un chemin, sans clôture et ouvert à tous les animaux. Ceux-ci répondirent qu'un cimetière plus

convenable existait jadis de l'autre côté de l'église; mais qu'il avait été complètement obstrué lorsque l'église avait été jetée à terre par les seigneurs, qui ne s'étaient point ensuite occupés de réparer leurs ruines, puisqu'ils étaient protestants; que, pour le déblayer et construire des murs de soutènement, il fallait 400 # ou 500 #, somme impossible à réunir, car ils étaient ruinés par les tailles du roi et par la grêle, tombée l'an passé, et dont ils se souviendraient pendant plus de 10 ans.

Le châtelain, Samuel Raoul, qui était catholique, intervint alors et offrit de faire exécuter les travaux sous l'espace de deux mois, de faire exhumer les ossements inhumés dans le cimetière actuel, de les transporter dans le nouveau et de recevoir dans son caveau, en attendant leur inhumation définitive, les corps de ceux qui mourraient au cours des travaux, pourvu qu'on lui concédât le terrain où était le cimetière. Sa proposition accueillie avec joie par les habitants, le fut aussi, le 20 juillet suivant, par l'évêque, qui ajouta pour le châtelain la charge de faire célébrer à ses frais, le jour de la translation des ossements et à pareil jour tous les ans, un service solennel pour les défunts de la paroisse. Les travaux furent exécutés. Le terrain du cimetière et du chemin, devenu la propriété du château, fut clos du portail qui se voit encore, et planté d'arbres qui maintiennent l'église dans une perpétuelle humidité et en perdent la toiture. Mais le service annuel n'est plus célébré depuis la Révolution (Archives du château de Vouzan).

Le cimetière a été, dans ce siècle, transporté près de la route de Bouex, et l'ancien forme une place au nord de l'église.

LISTE DES CURÉS PRIMITIFS CONNUS
ET VICAIRES PERPÉTUELS DE VOUZAN. (1)

1485. Pierre Richard, curé, vicaire de chœur ou semi-prébendé à la cathédrale d'Angoulême, mort en 1546.

1544. Léonard Allélis, vicaire.

1590-1595. Jean Nesmond, vicaire perpétuel, donne procuration pour résigner, le 3 juin 1595 (A.-D. Fèvre, notaire).

1596. 13 juin. Jean Bardin, prêtre, donne procuration à Jean Dubreuil, clerc, pour prendre possession en son nom de la cure de Vouzan (A.-D. Fèvre, notaire.)

1598. Jean Georé ou Joret, curé, choriste à la cathédrale (Nanglard).

1612-1629. Mathieu Mareys, vicaire.

1613-1629. Jean Debresme, vicaire perpétuel, mort à 47 ans et inhumé dans l'église, le 3 mai 1629

1629. Doumail, vicaire.

1632. Renon, vicaire.

1641-1653. Arnaud Ducornet, vicaire.

1653-1664. Seneyrie, vicaire.

1658. Marc Guilhaumeau, curé et chanoine d'Angoulême.

1664-1679. Clément Moussier, vicaire perpétuel, docteur en théologie, promoteur du diocèse.

1679-1720. Pierre Légeron, vicaire perpétuel, bachelier en théologie, fils de Jacques, marchand, et d'Élisabeth Laurent ; prend possession, le 8 mars 1671, de l'aumônerie Saint-Michel, dans la cathédrale, que lui

(1) Les registres paroissiaux commencent en 1613, et ont des lacunes de 1624 à 1629 et de 1632 à 1641.

avait résignée son oncle, Michel Légeron, curé de Saint-Paul d'Angoulême. Ce même oncle lui résigna aussi, le 26 janvier 1671, sa cure de Saint-Paul. Il testa, le 1er mai 1708, et légua 40 # à son église de Vouzan.

1679-1680. Pierre Remy, religieux carme de La Rochefoucauld, desservant.

1720. Le sieur de Torsac, curé (Reg. de Sers), probablement Pierre de La Place, chanoine d'Angoulême.

1720-1723. Couchet, vicaire perpétuel.

1723. Laus, desservant.

1723. Joseph de Trion, vicaire perpétuel.

1725-1743. Jean Gabillaud, vicaire perpétuel, du diocèse de Limoges; prend possession de sa cure le 16 décembre 1725 (Déroullède, notaire); meurt à 67 ans, le 14 octobre 1743, et est inhumé dans le sanctuaire de l'église.

1726. Jean Laurent, vicaire.

1726. Taillandier, vicaire.

1728. Limousin, sieur de La Faye, desservant.

1729-1737. Jean-Charles Devoisin, vicaire.

1743-1771, Jean-Charles Devoisin, vicaire perpétuel, né à Suris; successivement vicaire de Vouzan de Sers, curé d'Edon, et enfin remplace à Vouzan son oncle maternel; inhumé dans le sanctuaire le 5 avril 1771.

1771. Pierre de Voluire, desservant.

1771-1788. Pierre Naud, vicaire perpétuel, né à Puymoyen ; résigne Vouzan, le 3 novembre, en faveur de son frère, sous réserve du tiers des fruits décimaux de ladite paroisse, en nature, à titre de retraite (Jamain, notaire à Marthon); ensuite aumônier des carmélites, à Angoulême; refusa le serment constitutionnel; prêta et rétracta le serment de liberté-égalité; déporté à Rochefort, où il mourut à 55 ans, le 18 octobre 1794; un mois

après, arrivait l'ordre de le mettre en liberté (M. Blanchet, *Notice sur le Carmel*, p. 67).

1788-1793. Pierre Naud, vicaire perpétuel, prend possession de sa cure en remplacement de son frère, le 16 avril 1788; né à Puymoyen, le 23 octobre 1745; prêta le serment schismatique; abdiqua, le 5 messidor an II; se retira à Angoulême, où il mourut prêtre habitué de Saint-Pierre, le 31 décembre 1804 (1).

SEIGNEURIE DE VOUZAN.

Les châtelains de Vouzan étendaient leur juridiction avec exercice de la justice moyenne et basse sur la paroisse, et percevaient aussi des rentes en Bouex, Sers. Chazelles, Saint-Germain et Grassac. Ils avaient droits de fuie, garenne, moulins et fours banaux, à charge

(1) « Le 21 janvier 1790, la cloche principale de Vousan, du poids de 780 livres a été faite par les sieurs Merlin et Boulanger, maîtres fondeurs, et bénite sous l'invocation de sainte Thérèze par messire Pierre Naud, bachelier en théologie, ancien curé de Vousan, aumônier des dames carmélites. Ont été parrain et marraine messire Jean-Noël Arnaud, seigneur de Chesne, Bouex, Les Bournis, Vousan, La Bergerie et autres lieux, chevalier du Saint Sépulcre, lieutenant de messieurs les maréchaux de France, et dame Thérèze de Pulleu, son épouse. » (Reg. de Vouzan.)

Le marché de cette cloche avait été passé, le 12 décembre 1789, entre Louis Pierre, fabriqueur, P. Renon, syndic, François Malabre et François Roudy, marguilliers, d'une part, et les fondeurs Merlin, de Bergerac en Périgord, et Boulanger, de L'Houmeau d'Angoulême. Les fondeurs s'étaient chargés de refondre l'ancienne et de l'augmenter de 100 livres en fournissant le métal, et on leur avait promis 280 #. Cette cloche a été refondue et porte l'inscription suivante :

AVE MARIA ORA PRO NOBIS NUNC ET IN HORA MORTIS ✠ I H S. GLORIA TIBI TRINITAS

NOMINOR SANCTA STEPHANA FUSA AD USUM ECCLESIÆ SANCTI STEPHANI DE VOUZAN D D A. L. SEBAUX EP. ✠ ENGOLISMENSI J. X. BROUSSE RECTORE D. SABOURDIN MAJORE F. DUBOIS ET J. LÉGER ŒCONOMIS ECCLESIÆ P. F. J. B. ANG. SABOURDIN PATRINUS F. ANG. BOUTILLER UXOR F. DUBOIS MATRINA

FONDERIE DE GUILLAUME A ANGERS 1876.

d'offrir, au seigneur de Marthon, la hure de chaque sanglier ou le cimier de chaque cerf. Ils devaient à Marthon un hommage lige et 10 sols, à muance de seigneur et de vassal ; mais le seigneur de Marthon leur devait un tribut annuel de 6# pour l'exercice du droit de péage dans Vouzan.

Le gracieux castel qui est auprès de l'église est du XVe siècle et porte des traces du XIIIe siècle. Au commencement du XVe siècle, cette seigneurie devint la propriété des de Livenne, qui se disaient continuateurs de Guillaume Brun. On sait peu de chose sur la famille Brun.

Le 17 septembre 1557, deux frères de Livenne, Etienne et Pierre, se partagèrent Vouzan. Le premier, l'aîné, eut le château paternel avec ses préclôtures et des rentes, dont le total s'élevait à 380 boisseaux de froment, 84 boisseaux de seigle, baillarge ou orge, 200 boisseaux d'avoine, 41 # 9 sols 6 deniers, 79 gelines et 7 boisseaux de châtaignes. Pierre eut le fief de La Bergerie, avec son hôtel noble et dépendances, et un total de rente de 256 boisseaux de froment, 79 boisseaux de seigle, baillarge ou orge, 150 boisseaux d'avoine, 2 sols 10 deniers, 10 chapons et 53 gelines. Les bois taillis et la forêt de Vouzan demeuraient indivis, et les coupes devaient être partagées par moitié, après que l'aîné en aurait prélevé un quint. La Bergerie était constituée en fief noble, sous le garimant du seigneur de Vouzan à celui de Marthon, à charge par celui de La Bergerie de participer aux frais d'hommage dû à Marthon.

Les habitants de la paroisse de Vouzan jouissaient du droit de pacage et d'exploit dans les bois de La Bergerie et de Vouzan ; ce qui gênait considérablement les seigneurs. C'est pourquoi ceux-ci demandèrent aux habitants s'ils voulaient consentir à reporter leurs

droits dans les bois des Souches et du Maine-Gaubrun. La proposition fut acceptée, le 4 avril 1554 (1555) (1).

Les seigneurs de Vouzan jouissaient à leur tour du droit de prendre dans la forêt de Marthon (2) le bois mort et le mort-bois (3). Hubert de La Rochefoucauld, trouvant que ses vassaux en abusaient, entama un procès pour faire supprimer ce droit. Seguin de Livenne, condamné par défaut, le 21 mai 1547, obtint une sentence favorable, le 22 mai 1549, condamnant le seigneur de Marthon à lui payer 18 sols parisis. Le 8 août 1559, Seguin de Livenne consentit à abandonner son droit contre 45 journaux de bois taillis, situés près du hameau des Pascauds et la fontaine des Gazons. Il fut aussi réglé que la justice basse et moyenne appartiendrait à Vouzan, et que, quand le juge de Marthon prononcerait, contre un habitant de Vouzan, une amende, celle-ci reviendrait en entier au seigneur de Vouzan, si elle était de 60 # ou au-dessous, et, si elle était supérieure, 60 # reviendraient à Vouzan, le reste à Marthon.

Etienne de Livenne, par contrat du 22 juin 1583, passé devant Hélie, notaire royal, sous le scel de Marthon, arrenta à Jacques de Chaisne, écuyer, seigneur de Gadeville, une portion de ses domaines. Le sieur de Gadeville les arrenta à son tour, le 12 juillet 1589, par contrat reçu J. Mousnier, notaire royal, à Angoulême, moyennant 40 écus sols, à Estienne Gauthier, écuyer, sieur de La Croix, et Marguerite Berthoumé,

(1) Parmi les principaux habitants figurent messire Jean Delafont, prêtre, tant pour lui que pour son père, Pierre Dussaigne, Léonard Héleslie et Jean Richard, tous prêtres.

(2) La forêt de Marthon comprenait la forêt d'Hortes et les bois appelés la forêt de Grassac.

(3) Mort-bois : les broussailles, ronces et arbres de petite taille.

sa femme, demeurant à l'hôtel noble de Vouzan. Plus tard, ce sieur de La Croix, se retira Chez-Pénauds-des-Brandes, contracta différents emprunts, dont se rendit caution Noël Plumet, marchand d'Angoulême; et, ne pouvant satisfaire ses créanciers, abandonna sa métairie des Pénauds au sieur Plumet, qui paya les dettes.

Le 9 novembre 1609, une portion de Vouzan, appartenant à Hilaire de Cumont, écuyer, seigneur de Chantemerlière, comme mari d'Anne de Livenne, fut adjugée judiciairement, moyennant 12,227 #, à Charles Raoul, écuyer, seigneur de La Fontaine, conseiller du roi, receveur particulier des tailles d'Angoumois, qui acheta aussi, par contrat reçu Desbrandes, notaire royal, de Jacquette de Livenne, veuve de Pierre de La Porte, et de Charles de Livenne, son frère, le reste de Vouzan, moyennant 24,000 #, le 23 février 1611.

La Bergerie, inhabitée dès la fin du XVIe siècle, fut acquise, le 24 avril 1640, par Samuel Raoul. Le logis, formait, au siècle dernier, un monceau de ruines.

Marie Raoul épousa Jacques d'Abzac, de la branche de Pressac, le 3 juillet 1655; ce qui amena cette famille à Vouzan, jusqu'au 30 janvier 1720, où Gabriel d'Abzac vendit cette terre à Noël Arnaud, écuyer, seigneur de Bouex, moyennant 140,000 ff. M. Arnaud étant mort criblé de dettes, ses enfants rachetèrent Vouzan le 3 août 1756.

MIRANDE.

Desbrandes cite le commencement d'une charte relative à Vouzan, extraite du cartulaire de Saint-Cybard, portant la date de 896 : « A Dieu, plein de gloire, et après lui mon protecteur ou intercesseur notre seigneur Cybard qui repose sous la ville où le

vénérable homme Gombaud, évêque et pasteur, tient le siège épiscopal, je donc, illustre homme Guillaume, comte (Desbrandes pense que c'est Guillaume, comte de Périgord), qui suis fils de Vulgrin et de sa femme Rogelinde, nous avons voulu concéder à Saint-Cybard et à ses moines leurs émoluments dans le diocèse d'Angoulême, paroisse de Vouzan, au lieu de Marandac (Mirande?) appartenant à notre haut domaine, avec les maisons, édifices, terres, vignes, prés, etc. » *(Bulletin et Mémoires de la Société archéologique de la Charente,* années 1890-1891, p. 42.)

Le dimanche d'avant l'Ascension (28 avril) 1258, Guillaume de Vouzan et son frère abandonnent à Saint-Cybard, leurs droits forestiers dans les forêts de Grosbost et de Rougnac, pour lesquels ils percevaient annuellement de l'abbaye 45 pitances 22 deniers et une obole, savoir : à la fête des Rameaux, 2 pains et demi et 22 mesures et demie de vin; à la fête de saint Cybard, même quantité de pain et de vin, 22 deniers et une obole.

CHAPITRE IX

SAINT-GERMAIN.

Le bourg de Saint-Germain (1), bâti sur le versant d'un petit promontoire dominant le Bandiat, est à 23 kilomètres d'Angoulême, son chef-lieu d'arrondissement, à 9 de Montbron, son chef-lieu de canton, et à 2 et 1/2 de Marthon. La commune couvre une superficie de 1,491 hectares. Elle comptait, vers 1726, 660 habitants ; en 1789, 121 feux, 605 habitants ; en 1830, 648 hab. ; en 1850, 714 hab. ; en 1891, 603 hab., ainsi répartis : le bourg, 106 ; Mas-de-Bost (autrefois Constancius), 66 ; Birac, 61 ; Le Grand-Chaillat, 48 ; Le Petit-Chaillat, 26 ; Tourtazeau (2), 47 ; La Brousse, 37 ; Les Deux-Lacs, 29 ; La Chaume, 27 ; Rochepine, 24 ; Pont-Sec, 23 ; La Garenne, 18 ; Les Barbiers (autrefois Les Depiis et, avant, Segouse ou Sougouse), 17 ; Chez-Pasquet, 17 ; La Brande, 16 ; Les Gatineaux, 14 ; Le Poteau, 2 ; la barrière de La Garenne, 5 ; La Loge, 5.

La paroisse est sous le patronage de saint Germain-l'Auxerrois et l'église avait, avant la Révolution, saint Georges comme titulaire. La cure était à la collation directe de l'évêque.

(1) Un peu avant la Révolution, on trouve des dépôts de haras à Saint-Germain et à Chazelles.

(2) Il y avait autrefois Le Grand et Le Petit Tourtazeau.

L'église est à deux nefs. La première, du XIIe siècle, est terminée par une abside semi-circulaire en avant de laquelle est une coupole, supportant le clocher carré, qui est orné sur chaque face de quatre arcades séparées par des entre-colonnements. Des trois travées de la nef, une seule a conservé sa voûte plein cintre; les autres n'ont qu'un plafond en bois plein cintre. Le maître-autel, en bois, date du commencement du siècle dernier et à coûté 650#. Le tabernacle est orné de colonnettes torses; le rétable, décoré de bas-reliefs, est surmonté de colonnettes torses formant balustrade. Des statuettes en bois, de bonne facture, surmontent le tabernacle et le rétable. Il y avait en outre, dans cette nef, l'autel saint Georges adossé au premier pilier du côté de l'évangile, en commençant à compter à partir du chœur, et l'autel saint Fabien et saint Sébastien, à peu près en face de l'autel saint Georges.

La seconde nef, ouverte plus tard, est en style flamboyant, avec voûtes à nervures en diagonales. C'est la chapelle de la sainte Vierge; les sieurs de Rochepine y avaient leur banc et leurs sépultures (1).

(1) En 1649, Pierre de Prahec, prêtre, bachelier en théologie, curé de Saint-Germain, de son bon gré et volonté et par commandement de M. Jean Mesneau, doyen du chapitre d'Angoulême, arrente à Jean Béchade, sieur de Grand-Pré, demeurant à Rochepine, « c'est à scavoir la chapelle de Notre-Dame de l'esglise dudit Sainct-Germain limité et borné toutes fois à prandre despuis le premier pilier descendant au bas au-devant duquel est le bancq dudit Béchade et au dessous l'autel de Monsieur Sainct-Georges tirant tout droict despuis le milieu dudit pilier jusqu'a la muraille de ladite chapelle qui est du côté du jardin de ladite cure et comprins la place ou est ledit bancq, qui est despuis la clausture du cœur de ladite esglise jusques a l'autel de ladite chapelle. Ledit arrentement faict en fabueur et considération des biens faicts que ledit sieur du Grand-Pré et defunct Jean Béchade, sieur de Rochepine, ont faict à ladítte esglise, pour avoir donné le tabernacle et le tableau qui sont au grand autel, faict faire le vitral qui est a costé de la susdite chapelle et pour avoir contribué à diverses résparations. Et que

La cloche, qui donne le *si* naturel, porte l'inscription suivante : SAINT GERMAIN SUR LE BANDIAT LE CONSEIL MUNICIPAL ASSISTE DES PLUS IMPOSES DE LA COMMUNE A VOTE DANS LA SEANCE DU 8 MAI 1859 ET SOUS LA PRESIDENCE DU MAIRE PIERRE PAUL DULIGNON DES GRANGES LA SOMME NECESSAIRE POUR LA REFONTE DE LA CLOCHE. P. MOULY CURE DE LA PAROISSE PARRAIN LEONARD ADRIEN GIGNAC MARRAINE DULIGNON DES GRANGES F^me^ PECOUT. ANTOINE VAUTHIER FECIT A SAINT EMILION L'AN 1859.

Un petit cimetière existait devant la façade de l'église. Le grand, était où il est encore aujourd'hui, à la sortie du bourg, et à droite, sur la route de Saint-Germain à Marthon. Une petite partie, du côté du bourg, a été désaffectée et remplacée par une autre plus régulière, située du côté opposé, et bénite, avec la

ledit sieur preneur sera tenu en outre ce que dessus de paier annuellement la somme de cinquante sols a chaque jour de feste de saint Jean-Baptiste. Et ce que de laditte somme, ledit sieur de Grand-Pré en paiera celle de vingt sols entre les mains des fabriqueurs de ladite esglise pour estre employée aux resparations, et le surplus ès mains dudit sieur curé à la charge que lui et ses successeurs seront tenus de dire pour chascun an le nombre de trois messes, scavoir l'une le jour de saint Jean l'Evangéliste, la segonde le vingtiesme de mai et l'autre le quatorziesme d'aoust a l'intention dudit sieur de Grand-Pré et de tous ses parans, à la condition qu'il sera tenu et ses succcesseurs d'entretenir l'autel de ladite chapelle de napes et devant d'autel. Moiennant quoy il jouira du droit de chapelle, de bancq et de sépulture pour luy et les siens, sans pourtant que ledit sieur curé soit tenu d'aulcung survivant que en la qualité de curé seulement et partant point tenu d'aulcungs dhommages et prest ni restitution envers ledit Béchade combien qu'il fut troublé par... (illisible) et qu'il se trouvoit que laditte chapelle fut esté arrentée cy-devant par ses devanciers. »

Ont signé : Desmazeaux, fils ; E. Fort, du consentement de toute la paroisse ; Tronchière, Tronchière ; F. Béchade ; Blanchier, notaire royal.

« Je consehs à l'exécution du contrat de l'autre part en qualité de curé dudit lieu de Sainct-Germain. Faict à Angoulême le 24 décembre 1654 : J. Lebreton. »

Suit l'approbation de l'évêque. — (Minutes de Blanchier, notaire royal.)

croix qui est au milieu du cimetière, le 9 décembre 1889. Au moyen âge, le grand cimetière était sur le chemiu de Pont-Sec à Marthon.

D'après l'arpentement de 1758, dressé par Léonard Gignac, le presbytère et ses dépendances étaient ainsi distribués : au nord de l'église et y joignant, la grange, qui existe encore, servant de chai ; à côté de cette grange et de l'église, le jardin actuel ; au nord du jardin, une vigne ; en face de l'église, le petit cimetière, dont la croix existe encore ; à côté de ce cimetière et au nord, la maison presbytérale, joignant à la grange « haute » qui tenait à la vigne ; derrière le presbytère, « un courroir ou estoit autrefois une venelle reliant ladite grange haute avec ladite croix. »

Le tout fut vendu nationalement 3,008 # à Jean-Baptiste Lapeyre, dit Bélair, et a été racheté depuis. La grange haute sert de maison d'école et de mairie ; la vigne, de jardin à l'instituteur ; le reste est restitué à l'usage du curé. Mais une route nouvellement faite, de Saint-Germain à Montbron, passe devant l'église et sépare le presbytère de ses servitudes.

La cure possédait en outre deux prés sur le Bandiat, l'un de trois quarts de journal, à l'Ile-du-Moulin, l'autre d'un quart de journal, à Pont-Sec, vendus, le 16 mai 1791, moyennant 1,400 # à Léonard Planty.

LISTE DES CURÉS DE SAINT-GERMAIN (1)

1607-1610. Jean de Masson (2), vicaire.

1606-1620. Blaise Brunelière, bachelier en thèologie,

(1) Les registres paroissiaux commencent en 1607 et ont une lacune de 1652 à 1656.

(2) Jean Masson ou de Masson note le décès, en date du 12 mars 1606, de Pierre Masson, chanoine et chantre de la cathédrale d'Angoulême, et celui de François Chaillaud, curé de Genac, en date du 25 août 1609.

précédemment curé de Vindelle, d'où il apporte à Saint-Germain les registres paroissiaux remontant à 1598. Le 4 octobre 1606, Blaise Brunelière, curé de la paroisse Saint-Georges de Saint-Germain, passe avec Léonard Cisterne, prêtre, demeurant à Saint-Germain, une transaction aux termes de laquelle ledit Cisterne se désiste en faveur dudit Brunelière de l'appel qu'il avait interjeté pour soutenir ses prétentions sur ladite cure (A. D. Fèvre, nre royal); il résigne en faveur du suivant, le 19 décembre 1620, et se retire à Marthon, où il meurt, le 13 décembre 1622, et est inhumé le lendemain dans l'église de « Monsieur Sainct-Georges », par les prêtres de la congrégation et Michel Tardif, vicaire de Marthon.

1611-1612. Amon, vicaire.

1613. Michel Vidaulx, vicaire.

1614. Guionnet, vicaire.

1615. Grellet, vicaire.

1621. Dupuy, vicaire.

1621-1652. Pierre de Prahec, bachelier en théologie; mort le 6, enterré le 8 avril 1652, devant le grand autel. A laissé un mémoire sur les réparations de l'église, qu'on trouvera à l'appendice.

1629. Dupuy, vicaire.

1645. Demortasson, vicaire.

1646-1647. (Signature, illisible), vicaire.

1648. Murat, vicaire.

1648. Larue, vicaire.

1648. Damboyras, vicaire.

1649. Baillaise, *aliàs* Béllaise, vicaire.

1653. Jean Thénevot, vicaire, inhumé à 55 ans, le 12 août 1653, dans l'église de Marthon.

1654. Jean Lebreton, curé et vicaire général, docteur en théologie.

1655-1663. Giraud Laforce, vicaire; se plaint le

14 novembre 1655, aux habitants réunis, que François, Etienne et Gilles Brouillet aient commencé à construire un mur qui empiète sur le jardin de la cure et le petit cimetière, mais les habitants n'osent pas appuyer son opposition. « Le jour de l'Ascension de Nostre Seigneur Jésus-Christ vingt-sixiesme de mars 1661, a esté beniste par moy prestre, vicaire de Saint-Germain, une cloche en souvenir de la tres saincte vierge Marie, laquelle avoit este faicte par les dons et bienfaicts de défunt maistre Jean Lebreton, docteur en théologie et grand vicaire de monseigneur l'Evesque d'Angoulesme, François de Péricard, et ont esté parrin et marrine de ladite cloche Pierre Dessagnes et dame Marie Gillibert. A ladicte bénédiction jay esté assisté par maistre Hélie Delagarde, prestre, curé de Marthon et Jean Laforce, prestre du diocèse de Tulle, en présence des soubsignés : *J. Laforce,* pbre; *François de Chambes ; Delagarde,* curé de Marthon ; *Gignac; Le Chadeau ; G. Laforce,* vicaire de St-Germain. »

1662-1686. Hélie Moriscet, curé ; afferme, en 1664, ses dîmes de la paroisse à Léonard Gignac, praticien, François Gignac, notaire, Jean Blanchier, notaire, et Jacques Degorces, sieur de La Chaume, pour trois ans, moyennant 900 # par an.

1686-1705. Pierre (*aliàs* Charles) Blanchet, curé, docteur en théologie ; a laissé dans ses registres un long commentaire en latin sur les évangiles, et plusieurs sermons, dans lesquels il fait entendre de dures vérités, en des termes, dont notre époque s'accommoderait d'autant moins qu'elle aurait plus besoin de méditer ces vérités.

1705. Mesnard, vicaire.

1706-1748. Martin Lambert, curé de La Rochette, prend possession de la cure de Saint-Germain, vacante par la mort de P. Blanchet, le 15 janvier 1706 (A. D.

Gervais, 2e, nre). Le 9 mai 1748, il fait, devant Leblanc, notaire de Marthon, son testament par lequel, après avoir recommandé son âme à Dieu, il institue ses héritiers François Lambert, sieur de La Lande, son frère, autre François Lambert, son neveu, procureur à Angoulême, et autre François Lambert, aussi son neveu, greffier à Montmoreau, chacun pour un tiers de tout son avoir, à charge de donner 100 # à chacun des quatre enfants de son frère Jacques Lambert, sieur des Bories ; 100 # à la demoiselle Pignaud, fille de Jarnac ; 120 # à l'église de Saint-Germain, dont 100 # de son chef et 20 # que lui a récemment confiées la demoiselle Planty ; 200 # aux pauvres de Saint-Germain ; 100 # pour faire dire des messes, dont 50 # au curé de Chazelles et 50 # à celui de Saint-Germain ; 10 # à son valet Félix et autant à sa servante la nommée Coton, indépendamment de leurs gages ; il mourut deux jours après et fut inhumé dans le chœur de l'église, le 13 mai 1748. Il a laissé des notes qu'on trouvera à l'appendice.

1744. Allard, vicaire.

1748-1756. Marc-René de Lessac, successivement curé de Chazelles et de Marthon ; garde les deux cures de Marthon et Saint-Germain pendant près d'un an ; résigne la première, le 17 mars 1749, à François Marginière ; inhumé dans l'église de Saint-Germain, le 12 mai 1756.

1748. François Marginière, desservant, curé de Saint-Sauveur et de Marthon.

1756-1768. Pierre Godet, prend possession de la cure de Saint-Germain, devant Lhomme Lalande, nre à Charras, le 16 mai 1756 ; mort à 67 ans, et inhumé, dans son église le 13 octobre 1768. « Le quinziesme de mai 1758, et le lundy de la Pentecoste, par la permission de M. Barraud, doyen honoraire et

viquaire général, nous avons esté processionnellement au village de Masdebaud bénir une croix; ladite permission en date du 6 du mesme mois que dessus. »

1768. Planty, prêtre, signe quelques actes *loco rectoris*.

1768. Bédiou, desservant.

1768-1769. Roy, desservant.

1769-1789. François Binet, originaire de Saint-Laurent-de-Céris; mort subitement le 8 décembre, et enterré, le 10 décembre 1789, dans le cimetière de Saint-Germain, près de la croix; avait fait, le 9 août 1780, son testament, ainsi analysé par nous : 1°, il recommande son âme à Dieu; 2°, prie son successeur d'offrir, la première année de sa mort, deux messes par semaine, pour le repos de son âme et de celles de ses ancêtres; 3°, demande que, pour sa sépulture et celles de ses successeurs, on entoure, dans le cimetière, un espace de terrain de 8 pieds au carré, près de la croix (1); 4°, partage son patrimoine entre ses frères et sœurs; 5°, fait remise à ses paroissiens non aisés de ce qu'ils lui doivent et exhorte les autres à payer, entendant qu'on prenne, sur cet argent: ce qui est nécessaire pour satisfaire à ses engagements envers l'église et le presbytère; 100 # dues à son frère Américain; 100# dues à M. Maigrier, à Angoulême; 100 # dues à M. Mallat, boucher à Angoulême; qu'avec le reste on constitue une rente à sa cousine qui le soigne depuis plus de 15 ans; 6°, si cette rente excède 200 #, le surplus sera consacré aux pauvres, surtout malades, de Saint-Germain, et, après la mort de ladite cousine, sa rente de

(1) Cette clause a été exécutée en 1889 seulement, quand les restes de M. Binet furent transportés près de la nouvelle croix par les soins du curé actuel, M. Henri Peyrac.

200 # sera attribuée : un tiers aux pauvres malades de Parzac, son ancienne paroisse; et le reste à ceux de Saint-Germain; les curés respectifs de ces paroisses ayant l'administration de ces aumônes; 7°, prie ses frères Louis, dit Américain, et Jean-Baptiste, dit Moulin-Neuf, de se charger d'exécuter le présent testament. La rente qu'il a laissée aux pauvres de Saint-Germain constitue en très grande partie les fonds du bureau de bienfaisance de cette commune (Archives de Saint-Germain). Le 22 septembre 1775, il prit possession de la cure de Suaux, qu'il garda deux ans.

1789. Durousseaud, desservant.

1790-1791. François Lambert de Bonnefoy, prend possession de la cure de Saint-Germain, devant F. Jamain, notaire à Marthon, le 8 janvier 1790 ; ne réside pas à Saint-Germain; invité à s'y rendre pour prêter serment, le 6 mars 1791, n'y vint pas; déporté, en 1792. La cure de Saint-Germain fut offerte à M. Lachaise, curé de Peyroux, qui ne l'accepta pas.

1790-1793. Antoine Artaud, desservant, puis nommé curé constitutionnel, en juin 1791, après prestation du serment schismatique ; abdiqua, le 19 nivôse an II (8 janvier 1794); se retira à Sireuil. Après le Concordat, curé de Sireuil, puis de Saint-Estèphe.

FIEFS EN SAINT-GERMAIN.

Les rentes de cette paroisse appartenaient à divers seigneurs du voisinage. Elle comptait un assez grand nombre de familles bourgeoises.

On trouve à *Rochepine* un petit fief, appartenant, en 1585, à la famille Béchade, qui possédait aussi des

rentes en Feuillade. Henriette Béchade épousa, vers 1673, Pierre de Mergey, écuyer, sieur du Châtelard, qui devint ainsi seigneur de Rochepine. Le 4 mars 1720, lesdits époux vendirent le fief de Rochepine, à l'exception de leur droit de chapelle en l'église de Saint-Germain, à Pierre Desmazeaud, sieur des Deux-Lacs, marié à Françoise Bonin, et se retirèrent d'abord aux Barbiers, puis aux Deux-Lacs. Vers 1770, ce fief fut acquis par François Lhuillier, écuyer, dont les filles n'ayant pas émigré purent conserver leurs propriétés. La route de Chazelles à Marthon passe, à sa sortie de Rochepine, à l'endroit qu'occupait le logis de ce nom.

Le fief de la *Tour de Birac*, mouvant de Marthon à hommage lige seulement, à muance de seigneur et de vassal, faisait partie jadis de la petite seigneurie de Nanteuil qui était en Marthon. Il fut acquis par un certain Jean Marquais, qui le vendit à François Normand, écuyer, sieur des Bournis, conseiller du Roi au présidial d'Angoumois, lequel le céda, en 1664, aux moines de Grosbost, contre l'anoblissement de son domaine des Bournis. Les moines l'arrentèrent.

———

CHAPITRE X.

FEUILLADE.

Feuillade (*de Foliata* ou *Folhata,* endroit ombragé), au nom significatif, était du diocèse d'Angoulême, mais la plus grande partie appartenait à la province du Périgord (1). Le petit bourg est agréablement situé sur les rives verdoyantes du Bandiat, à 8 kilomètres de Montbron, son chef-lieu de canton, et à 27 d'Angoulême, son chef-lieu d'arrondissement. La superficie de la commune est de 2,182 hectares 65 ares. On y comptait, en 1811, 163 feux, 700 habitants; en 1887, 719 hab.; en 1891, 657 hab., ainsi répartis : le bourg, 54; Les Banchereaux, 18; Beaulieu, 4; La Bergerie, 27; Chez-Billat, 8; Brousse-Picard, 10; Les Buis, 20; Le Moulin-de-Chapiteau, 4; Le Clos-de-Mathias, 16; Le Coufour, 15; Le Grand-Coutillas, 21; Le Petit-Coutillas, 15; Crognac, 6; La Croix, 36; Chez-Drive, 20; L'Espinasse, 25; L'Essartat, 13; Le Grand-Fraisse, 47; Le Petit-Fraisse, 4; Les Grosgilles, 5; Guillot, 18; La Grande-Forêt, 3; Chez-Léger, 5; Le Grand-Maine, 10; Le Petit-Maine, 11; Le Maine-Gai, 34; Le Maine-Limousin, 12; Le Maine-Porcher (anciennement les

(1) L'enclave de Feuillade comprenait les villages du Grand et du Petit Coutillas; Les Buis; Le Mainichou; Le Maine-du-Four; Le Maine-Porcher et Les Grosgilles. Le reste de la paroisse était du Périgord.

Grandes-Boiges), 10; Le Maubatin, 12; Le Mainichou, 9; Chez-le-Moine, 28; La Petite-Motte, 10; La Motte, 74; Chez-Pradeau, 6; Chez-Rabi, 47 (1).

En 1075, Adémar, évêque d'Angoulême, donna à l'abbaye Saint-Etienne de Baignes l'église Saint-Natal de Feuillade, avec l'approbation d'Itier Malet qui en était le possesseur, et de Robert Vigier, son suzerain (2); mais en ne voit pas que cette abbaye ait gardé longtemps Feuillade en sa possession, ni qu'elle y ait établi de prieuré, bien que quelques curés aient cru pouvoir prendre le titre de prieur-curé. Il n'en est plus question dans les papiers de Baignes.

L'église actuelle est sous le patronage de saint Pierre-ès-Liens. La frairie se tient le dimanche d'après la Saint-Michel (3). Les seigneurs de Feuillade étaient patrons de l'église.

Dans un hommage de 1481, rendu par Jean Vigier à l'évêque d'Angoulême, il est question du monastère de Feuillade, situé près du maine de Robert de Coffort (Le Coufour actuel). Il est probable qu'il s'agit des possessions de l'abbaye de Saint-Cybard qui étaient situées au maine du Puy, lequel se trouvait placé entre le chemin public de Marthon à La Chapelle-Saint-Robert et les terres du seigneur du Breuil. En 1269, une discussion s'éleva, au sujet de ce maine, entre Robert, abbé de Saint-Cybard, et Marie Mourine, veuve d'Ythier Mourine. L'abbé soutenait que ladite Mourine devait à son monastère un hommage plain, au devoir de 12 deniers, à muance de seigneur et de vassal, et une rente annuelle de 13 deniers, pour

(1) Au lieu dit Rotosan il y avait anciennement une forge.

(2) *Cartulaire de l'abbaye Saint-Etienne de Baignes*, publié par M. l'abbé Chollet, p. 40.

(3) Le choix de cette époque ne serait-il pas en souvenir de saint Natal, dont la fête est le 10 octobre?

des maisons et dépendances situées aux environs du maine du Puy, relevant du prieuré de La Greuse (*aliàs*, de Bouex), et affranchies de tout droit envers ladite Mourine. Pour preuve de leur exemption de rentes, les habitants, avec l'approbation de l'abbé, avaient marqué de croix leurs maisons. Marie Mourine les fit enlever. L'abbé se plaignit, disant qu'elle avait agi par malice et pour usurper un droit. Elle répondit qu'elle respectait tous les privilèges de l'abbaye, et que, si elle avait agi de la sorte, ce n'était ni par malice, ni par impiété, mais uniquement parce que les habitants et les domaines en question relevaient d'elle, sauf toutefois une vigne et une terre dont jouissaient les habitants du Puy, séparées l'une de l'autre par le chemin de Feuillade à Charras, et pour lesquelles elle reconnaissait devoir à Saint-Cybard une rente annuelle de 13 deniers. Après enquête, elle fut condamnée, le samedi d'avant la fête de saint Barnabé (8 juin) 1269, à reconnaître les droits des moines sur les domaines en litige, à rétablir les croix effacées, et, pour avoir voulu en imposer auxdits religieux, à leur payer 10# et à se rendre en personne au tombeau de saint Cybard, le jour de sa fête, en portant un cierge allumé de 2 livres, et là, de déclarer qu'elle tenait lesdits maine du Puy et lieux environnants du monastère de Saint-Cybard, sous hommage plain, au devoir de 12 deniers et au cens annuel de 13 deniers, (A. D. Saint-Cybard, liasse Feuillade).

En 14... (le reste de la date est déchiré), les religieux arrentèrent à perpétuité leur maison du Puy, abandonnée, en ruine, et à peu près inhabitable, avec verger et terres, à Pierre Desrivaud, moyennant 1 boisseau de froment, bon, pur et sec, et 6 deniers de rente annuelle.

Feuillade possédait aussi une léproserie dont il n'est pas possible de préciser l'emplacement.

ÉGLISE.

L'église, de la première moitié du XIIe siècle, commencée sur de vastes proportions, a été tronquée ou est restée inachevée. Elle se compose de deux grandes et hautes travées voûtées en bois. Les colonnes sont ornées de chapiteaux bien sculptés. L'un d'eux, qui est à gauche en entrant, représente un personnage à cheval, passant sur un homme nu et renversé. Le cavalier barbu et couronné a une figure qui exprime la douceur et la satisfaction. En avant est un homme accroupi, dont les bras, démesurément longs, sont passés sous les jambes, les coudes sous les genoux, et tenant dans ses mains, à la hauteur de ses joues, des objets qui semblent être les jambes d'un autre personnage. Une femme vêtue et drapée se tient debout devant lui, mais elle est peu visible, se trouvant près du mur. On a beaucoup discuté sur ces cavaliers : les uns, s'appuyant sur d'anciens textes, y voient Constantin symbolisant le triomphe du christianisme sur le paganisme; les autres, Charlemagne; d'autres enfin, le seigneur du lieu.

Le portail est à trois voussures plein cintre, avec colonnettes surmontées de chapiteaux, finement ouvragés. Au-dessus, est une galerie de cinq arcades, formées par des colonnettes à anneaux; l'arcade du milieu est occupée par une fenêtre. Le fronton triangulaire se termine par trois ouvertures, posées 1 et 2, dont deux sont occupées par des cloches. Une d'elle fut bénite, le 8 juin 1714, par Antoine Chaussat, archiprêtre de Grassac, et eut pour parrain et marraine René de Rof-

fignac, chevalier, seigneur de Belleville, et Henriette de Javerlhac, fondatrice de l'église de Feuillade, « faisant pour elle et pour demoiselle Jeanne de Vassoigne » ; elle a été refondue en 1834.

L'autre porte l'inscription suivante :

S. PETRI AD VINCVLA PETRVS DE VASSOVGNES PAROCHVS ECCLESIÆ DE FEVILLADE PARRAIN HAVT ET PVISSANT SEIGNEVR BERNARD DE JAVERLHAC MARQVIS DVDIT LIEV MARRAINE HAVTE ET PVISSANTE DAME ANNE DE LA PICE DAME DE BELLEVILLE 1737.

Outre le maître autel, il y en avait deux autres dont l'un était dédié à la sainte Vierge et l'autre, aux saints Côme et Damien.

Le cimetière est depuis longtemps Chez-Drive.

PRESBYTÈRE.

Il n'y avait pas de presbytère. De 1660 environ à 1740, Feuillade est occupé par deux membres de la famille de Vassoigne, qui habitent une maison leur appartenant, au sud de l'église. François Bassoulet l'habita quelque temps, mais, Julie Galard de Béarn, veuve de René de Vassoigne, ayant eu besoin d'y faire sa demeure, il dut chercher une autre maison. N'en trouvant pas dans le bourg, qui ne comptait, comme aujourd'hui, que 15 feux, il se fixa à La Forge de La Chapelle-Saint-Robert. Il jouissait d'une grange, appartenant aux de Vassoigne, séparée de l'église par une petite impasse, au-dessus de laquelle il fit faire une toiture. Le seigneur de Feuillade, M. de Javerlhac, lui en fit des reproches, parce qu'en agissant ainsi il avait masqué l'église et caché la litre seigneuriale. Le curé fit rétablir la litre au-dessus de la toiture, et fit obser-

ver que l'église n'était pas endommagée. Dans cette impasse, il établit un cellier.

Le curé jouissait de la totalité des dîmes non inféodées, dont les cinq sixièmes sont affermés, en 1677, 560 #, et la totalité 750 #, en 1749.

La cure possédait une vigne de 3 journaux, au lieu dit les Cailloux, un petit pré de 3,000 toises carrées, pied de roi, près du bourg, et une pièce de terre labourable de 3/4 de journal au hameau de La Croix. Le tout fut aliéné à la Révolution.

LISTE DES CURÉS DE FEUILLADE, D'APRÈS LES ANCIENS REGISTRES PAROISSIAUX (1) ET QUELQUES AUTRES DOCUMENTS.

1075. Geofroi *(Golferius)*, consent la cession à l'abbaye de Baignes de son église Saint-Natal de Feuillade.

1285. Guillaume de Grassac.

1581. Foulques Auboin.

1587. Jean Gandobert.

1590. Jean Mariaud.

1612. Jean Tesnier.

1633-1649. Bernard Gandobert, prend le titre de prieur-curé.

1660-1691. Pierre de Vassoigne, écuyer, prend le titre de prieur-curé.

1660. Chastan, vicaire.

1660. Jean Laforce, vicaire.

1692-1693. Verlhiat, vicaire.

1694. Decescaud, vicaire.

(1) Les registres paroissiaux commencent en 1633 et ont de nombreuses lacunes, notamment de 1639 à 1660.

1691-1743. Pierre de Vassoigne, prend le titre de prieur-curé; résigna, le 9 janvier 1743, à François Bassoulet, prêtre du diocèse de Périgueux (Bernard, notaire royal à Angoulême); et mourut, en 1742 : « Le 8 mars 1743, a été inhumé vis-à-vis de la porte de la sacristie, entre les marches de l'autel et la table de la sainte communion, messire Pierre de Vassoigne, prêtre, curé de cette paroisse de Feuillade, âgé de 83 ans environ, décédé le jour précédent dans sa maison du présent bourg, muni des sacrements, et après avoir été curé de cette paroisse l'espace de 52 ans et quelques mois, et résigna un mois et demi avant de mourir. L'enterrement fait en présence d'une foule d'habitants, étrangers et soussignés : *Godichaud, Marvaud, Bassoulet,* vicaire, desservant et résignataire de la cure ».

1739-1740. Carmagnac, vicaire.

1743-1772. François Bassoulet, né à Blanzac; fait son testament, le 7 février 1771.

1751-1764. Guillaume Mathé, vicaire.

1765. Guimberteau, vicaire.

1766-1769. Roy, vicaire.

1769. Pierre de Voluire, vicaire; fut curé de Bouex.

1769-1770. Rullier, vicaire.

1771-1772. Loreau, vicaire, puis desservant.

30 mars 1772-29 mars 1773. Robin, vic. puis des.

1773-1775. Dereix, vicaire.

1776-1777. Ducluzeau, vicaire.

1777-1779. Sibillotte, vicaire.

1779-1782. Robert, vicaire.

1782. Dumas, vicaire.

1782-1784. Joubert, vicaire.

1784. Estève, vicaire.

1785. Léonard Yrvoix, vicaire.

1786. Grassin, desservant et curé de Coulonges.

1772-1786. François Duruisseau, curé, né à Grassac; résigne au suivant moyennant une pension annuelle de 700 #; fut ensuite aumônier de l'hôpital général d'Angoulême.

1786-1791. Jean-Baptiste Chavigny, né à Angoulême, jura, le 16 février 1791, de veiller avec soin sur les fidèles qui lui étaient confiés, d'être fidèle à la nation et au roi et de maintenir l'ordre purement politique, mais refusa énergiquement d'adhérer à la constitution civile du clergé. Quelques personnes l'ayant engagé à y adhérer, il leur écrivit, le 13 mars 1791, pour les remercier de leurs conseils qu'il ne suivrait point, disait-il, car plus il y réfléchissait, plus sa conscience l'engageait à persévérer dans son refus. Destitué pour refus de serment, le 1er mai 1791, il écrivit une lettre énergique aux membres de l'assemblée électorale, leur rappelant qu'il avait refusé le serment et expliqué publiquement à ses paroissiens le motif de son refus, protestant contre sa destitution et la nomination de son successeur, faites par une assemblée qui n'avait aucun pouvoir sur le domaine ecclésiastique. Il émigra en Allemagne, revint en France après la tourmente, adhéra au Concordat et demanda un poste qui ne lui fut pas accordé. Aigri peut-être par ce refus, il se jeta dans le schisme de la Petite-Eglise; mort à Angoulême le 9 janvier 1827, à 67 ans.

1791-1792. Léonard Yrvoix, né à Angoulême, le 4 juin 1750, ancien vicaire de Feuillade, et ancien curé de Saint-Gourson; prêta le serment schismatique, abdiqua le 26 nivôse an II (15 janvier 1794); se sécularisa; officier civil de Feuillade, jusqu'au 13 pluviôse an III.

SEIGNEURIE DE FEUILLADE ET FIEFS EN FEUILLADE.

La seigneurie de Feuillade était fort importante au moyen âge. Son chef était un château situé au bourg,

mais qui avait disparu (1). Elle devait, à muance de seigneur et de vassal, un hommage lige à l'évêché d'Angoulême, pour la plus grande partie de ses dépendances; un hommage lige à Marthon, pour l'exercice de la justice, et un autre hommage lige aux comtes de Périgord, pour les terres situées en Périgord. Ces diverses vassalités entraînèrent des confusions et des procès, surtout après la disparition des papiers dans la guerre de Cent Ans ou dans les guerres de religion, suzerains et vassaux ne sachant plus alors en quoi consistaient leurs droits et leurs devoirs. Les évêques d'Angoulême reçurent leurs hommages à peu près régulièrement jusqu'au XVIe siècle. Les hommages rendus aux comtes de Périgord ne le furent qu'à partir du XVe siècle et paraissent avoir été arrachés subrepticement au préjudice des droits de l'évêché d'Angoulême et de ceux de Marthon.

Les droits du seigneur de Marthon avaient été, sinon établis, du moins régularisés et reconnus, dans une transaction du 15 octobre 1266, passée entre Guy de La Rochefoucauld, seigneur de Marthon, d'une part, Ythier de Villebois, chevalier, et Fouchier de Villebois, aussi chevalier, fils dudit Ythier, d'autre part. Dans cette transaction, les parties reconnaissent que la justice haute et basse du bourg et paroisse, le bannissement, l'emprisonnement et autres grandes punitions corporelles, ont toujours appartenu à la châtellenie de Marthon, dont fait partie Feuillade; mais Guy, de son plein gré, les concède à Ythier de Villebois et à ses successeurs, avec toute la seigneurie de Feuillade et les droits qu'il avait sur les foires de cette paroisse,

(1) En 1665, Jacquette Vigier y demeure encore. En 1672, son fils François de Saint-Laurent demeure à La Motte ; mais, dans son hommage à Marthon, il cite encore son hôtel noble du bourg de Feuillade.

qui se tiendront désormais le jour de la fête de saint Pierre-aux-Liens, sous hommage lige seulement. Guy garde les hommages qui lui sont dus dans la paroisse, le droit de péage et la justice corporelle, mais au cas où Marthon condamnerait au bannissement ou à quelque autre punition corporelle quelqu'un de Feuillade, les biens du condamné appartiendraient aux seigneurs de Feuillade. Fouchier de Villebois rendit séance tenante cet hommage au seigneur de Marthon.

Lorsque François de Roye eut pris possession de Marthon, s'apercevant que plusieurs de ses droits étaient tombés en désuétude, il voulut les rétablir. Dans ce but, il enjoignit à Simon Chaigneau d'exiger les hommages et dénombrements de Feuillade, et, afin d'exécuter la charte de 1266, qui lui réservait le péage et l'exercice de la justice corporelle, d'aller, une fois l'an, tenir à la porte de l'église de Feuillade une assise solennelle, ainsi que cela s'était jadis pratiqué. Mais la population qui n'avait pas souvenir d'avoir vu la justice de Marthon siéger devant son église, excitée d'ailleurs par son seigneur, se trouva réunie en masse sur la place publique, armée de seaux pleins d'eau qu'elle lança sur les officiers de Marthon quand ils firent leur apparition au jour fixé. Le juge, Simon Chaigneau, se retira avec sa cour, s'estimant heureux, dit-il, que l'eau n'eût pas été bouillante.

Procès-verbal fut cependant dressé et l'affaire portée au présidial d'Angoumois. Le seigneur de Marthon développa longuement son droit, s'appuyant sur la charte de 1266, sur les hommages qu'avaient reçus ses prédécesseurs, et surtout, sur ce que les notaires de Marthon instrumentaient validement dans le bourg de Feuillade. Les seigneurs de Feuillade répondirent qu'il n'était point sûr que les Villebois eussent jamais possédé Feuillade, et que, par conséquent, une transaction passée

avec eux était sans valeur; qu'en tout cas, eux, seigneurs actuels, n'étaient pas obligés de remplir les engagements des Villebois, car ils n'en n'étaient pas les continuateurs, la seigneurie de Feuillade leur ayant été donnée par sentence du sénéchal d'Angoumois, rendue, en 1365, au nom du prince d'Aquitaine et de Galles, et ratifiée, le 22 janvier 1396, par Simon de Cramant (1), patriarche d'Alexandrie; qu'au reste, cette terre étant en Périgord, il n'y avait aucune raison pour qu'elle relevât de Marthon; que, si les grandes assises avaient été tenues par les juges de Marthon à Feuillade, c'était depuis peu et parce que les seigneurs de Feuillade n'avaient pas été assez forts pour s'y opposer; que ces assises étaient de pures comédies destinées à créer un droit, et qu'on n'y jugeait jamais personne; que les hommages de Feuillade n'avaient été rendus qu'aux évêques d'Angoulême et aux comtes de Périgord; que, si quelques hommages avaient été rendus à Marthon, c'était par surprise; qu'enfin une sentence du parlement de Bordeaux, du 3 avril 1623, confirmée actuellement par la prescription trentenaire, maintenait au seigneur de Feuillade, contre les prétentions de ceux de La Motte et de Belleville, le péage dans l'étendue de la paroisse.

Les seigneurs de Marthon répliquaient que la sentence de 1623, rendue contre des compétiteurs, ne préjudiciait en rien aux droits du suzerain; que les assises avaient été régulièrement tenues de tout temps; que les hommages rendus à Nontron l'avaient été à l'insu des seigneurs de Marthon; que ceux rendus aux évêques d'Angoulême l'avaient été par des seigneurs trop

(1) Simon de Cramant, patriarche d'Alexandrie et en même temps évêque de Poitiers, d'Angers, de Béziers et de Carcassonne, cardinal du titre de Saint-Laurent, possédait la terre de Brigueuil (Charente) qu'il vendit en 1397 à Clément Reilhac.

précipités ou trop peu circonspects, alors que les évêques eux-mêmes ne réclamaient rien ; qu'enfin les seigneurs de Marthon avaient toujours compris Feuillade dans les dénombrements, trouvés exacts, rendus aux rois.

Les mémoires se multiplièrent de part et d'autre. Enfin, après bien des contestations, un accord eut lieu, le 23 juillet 1665, entre François de Roye de La Rochefoucauld, seigneur de Marthon, et Marie Jacquette Vigier, dame de Feuillade, demeurant en son château, au bourg de Feuillade, veuve de François de Saint-Laurent. Le seigneur de Marthon laissa à Feuillade la justice et le péage (1), à charge d'ajouter à l'hommage lige déjà dû une paire d'éperons dorés, appréciés 3 #, et de laisser les officiers de Marthon tenir, une fois l'an, de grandes assises à Feuillade et exercer la justice dans la partie située en Angoumois.

Malgré cet accord, Pierre-François-Marie Texier de Javerlhac, ayant rendu hommage de Feuillade aux seigneurs de Nontron, le 16 décembre 1767, s'attira des réclamations de l'évêque d'Angoulême et du seigneur de Marthon. De là aussi une nouvelle procédure.

POSSESSEURS DE FEUILLADE.

Des différents hommages il ressort que Feuillade était possédé, avant 1266, par la famille Robert. Guillaume Robert, fils de Pierre Robert, fut enterré dans l'église de Feuillade. Il laissa une fille, Jeanne, qui épousa Fouchier de Villebois, avant la charte de

(1) Le 3 mai 1699, François de Saint-Laurent, écuyer, seigneur de Feuillade, afferme à Jean Delavallade, marchand, demeurant au bourg de Feuillade, le droit de péage du village du Fraisse et sur le grand chemin de La Tricherie à Angoulême pour 5 ans, moyennant 44 # par an.

1266, et lui apporta la seigneurie de Feuillade; de ce mariage vint Sibille, mariée à Odon Bernard. Jeanne était veuve, en 1277, où elle rend hommage à l'évêque d'Angoulême. Quatre ans après, elle était morte : car l'hommage est alors rendu par Odon Bernard, qui déclare qu'en raison de son fief il doit porter l'étendard de l'évêque lorsque celui-ci va à la guerre. Il mourut sans enfant, et sa terre passa à Fouchier Bernard, fils de son frère Hélie. Fouchier étant mineur, son père rend en son nom l'hommage à l'évêque, le mardi d'après l'octave de l'Epiphanie 1308 (16 janvier 1309), et Fouchier Bernard, varlet, seigneur de Feuillade, le réitère à sa majorité, le vendredi d'après l'octave de l'Assomption, (24 août 1319) (1).

La veille de Pâques (7 avril) 1330, c'est Aymeric Flamenc qui rend cet hommage au nom de Sibille de Villebois, sa femme. Le dimanche d'avant Noël (22 décembre) 1331, dans la chapelle de Varaignes, il se plaint à l'évêque d'exactions commises sur ses terres par le vicomte de Limoges, au nom du roi d'Angleterre, et le prie d'intervenir.

(1) Dans sa *Géographie de la Charente*, p. 170, M. Marvaud prétend que Feuillade était possédé par la famille Robert de Montbron et passa, en 1380, à celle des Villebois par le mariage de Jeanne de Montbron, fille de Robert V. Comme on le voit, le mariage de ladite Jeanne eut lieu plus de 100 ans avant l'époque indiquée. Quant au père de Jeanne, était-il de la famille de Montbron ? C'est possible, mais rien ne l'indique. Les Robert de Montbron avaient des possessions qui relevaient de Feuillade, car on lit dans les hommages cités ci-dessus : « Item totum illud quod Robertus præpositus de Monteberulphi tenet et habet a me in manso Audiarent et in manso La Chancelade, in parochia de Monasteriis ».

De ces dénombrements, à peu près tous identiques, il ressort que la maison de Feuillade avait d'importantes possessions dans les paroisses de Feuillade, Charras, La Chapelle-Saint-Robert, Mainzac, Hautefaye, Souffrignac, Beaussac, Oratoire de Champagne, Varaignes, Eymouthiers, Montbron, Gardes, Chalais, Blanzac et dans les paroisses circonvoisines,

Comme nous l'avons déjà dit, Feuillade fut adjugé, en 1365, à Emery de Saint-Laurent et Ythier, son fils, par la sénéchaussée d'Angoumois, contre Guy de Villebois, seigneur de La Rochebeaucourt et Ythier Bernard, seigneur de Lavaure, mari de Marguerite de Villebois, sœur dudit Guy. Ces mêmes parties transigèrent, le lundi d'après la fête de saint Michel « apôtre » (6 octobre) 1365.

A partir de cette époque, les de Saint-Laurent possédèrent tranquillement Feuillade. François de Saint-Laurent devint aussi seigneur de La Motte, par son mariage avec Jacquette Vigier. Leur fils, autre François, épousa, le 22 janvier 1694, Marie-Henriette Texier de Javerlhac, et mourut sans héritier direct, laissant, vers 1716, les seigneuries de Feuillade et La Motte à Bernard Texier, marquis de Javerlhac.

On trouve cependant, le samedi d'avant l'Annonciation de la sainte Vierge 1498 (23 mars 1499), Pierre de Crannaud (1), chevalier, au nom de ses fils Hélie, Hugues et autres enfants de lui et de Sibille, sa femme, fournissant au vicomte de Limoges un aveu de la seigneurie et vigerie du bourg et paroisse de Feuillade, dans lequel il déclare qu'il tient les deux tiers des droits perçus sur les routes et dans les foires du seigneur de Marthon, et l'autre tiers, de l'évêque d'Angoulême.

Belleville. — Près de l'église, on voit le château de Belleville, où l'on remarque surtout une tour ronde qui est la partie la plus ancienne. C'était le chef d'une seigneurie relevant de l'évêché d'Angoulême, sous hommage lige seulement, et appartenant à la famille Vigier. D'après un hommage, rendu le mercredi d'après

(1) Crannaud, paroisse de Biennac, près Rochechouart (Haute-Vienne). Cette famille a fourni un cardinal.

la fête de saint Pierre-aux-Liens (2 août) 1396, par Agnez Salomon, veuve de Jean Vigier, cette seigneurie comprenait : un maine vieux, près de l'église de Feuillade, un maine neuf, où réside ladite Agnez ; les maines des Champs (*aliàs,* La Bergerie), des Combes, de Lommarie, Gai, de La Barrière, du Fraisse, de La Somerie, des Coffres; les mas des Canaux, de Guillaume de La Croix et du Colombier; la Léproserie de Feuillade; une portion des dîmes de cette paroisse; une vigne de 7 journaux, que tient d'elle à hommage lige Guillaume Vigier, varlet de Feuillade, la garenne de Bois-Picard (*de Lucu Picard*); ses jardins et vignes de Chambronnac, etc.; excepté ce qu'elle tient à foi et hommage de noble homme seigneur de Feuillade.

Jean Hélie de Colonges, prieur de Bussière-Badil, obtint, le 25 septembre 1510, du roi de Navarre, permission de bâtir une maison forte à Feuillade et acheta, en 1514, le fief de Belleville, au même bourg. On ne voit cependant pas qu'il ait eu en Feuillade d'autre château que Belleville. Il est donc probable qu'il utilisa sa permission de 1510 pour fortifier Belleville, soit qu'il eût acheté le château avant cette date et que l'acquisition de 1514 ne s'applique qu'à des dépendances, soit qu'il n'eût pas utilisé son autorisation avant d'avoir acquis le château. Il est probable aussi que c'est lui qui donna à cette seigneurie le nom de Belleville, qui était le nom d'un autre fief dont il était possesseur en Bussière-Badil; de même que le nom de Colonges fut donné à sa seigneurie de Roufflac en Marthon.

Marguerite Hélie de Colonges épousa Jean Morin, et leur fille, Favienne, porta Belleville aux de Rofflgnac, par son mariage avec Gaspard de Roffignac.

La Motte. — Le château de La Motte, bâti au XVe siècle, est agréablement situé sur les rives du Ban-

diat, un peu en amont du bourg (1). Il était entouré de douves. C'était le chef d'une importante seigneurie, relevant, à muance de seigneur et de vassal, pour une partie de Marthon, sous hommage lige et au devoir de 7 sols et 6 deniers tournois, et, pour une autre partie, de l'abbaye de Saint-Cybard, sous hommage lige seulement, et de l'évêché d'Angoulême, sous hommage lige et 5 sols. Comme Belleville, il était possédé par la famille Vigier. Jacquette Vigier le porta, ainsi qu'on l'a vu plus haut, aux de Saint-Laurent, et son fils, aux de Javerlhac, en même temps que la seigneurie de Feuillade. Pierre-Marie de Javerlhac le vendit, le 29 messidor an III (17 juillet 1795), à Clément Guyot, dont descend le possesseur actuel, M. Hériard.

La Forêt. — Le fief de La Forêt de Feuillade, dont le chef était une maison, située au village de La Forêt mais disparue depuis longtemps, était fort important.

(1) Des hommages rendus aux évêques d'Angoulême, il ressort que les seigneurs de La Motte possédaient : le tiers des grosses dîmes et le quart des petites dîmes de Feuillade ; un hommage lige, au devoir de 3 sols pour un fief en Grassac, possédé, en 1481, par Jean Limousin, Gérald Amblard, Adoard Amblard et Robert Monléra ; les maines Limousin, de La Combe, des Planes, de Coutillas, de La Bergerie, de La Richardière (représenté par des masures, en 1588), de La Vallade ou de Lambertie, de La Croix et Le Grand-Maine ; les terres de Foucaud des Mottes, La Font-des-Anges en Charras, les terres de Bernard de Flamenac, deux maisons au bourg de Feuillade, le maine des Maynards et un pré en Saint-Sauveur ; le moulin de Bouchardy (plus tard le village de La Grande-Motte) et le tiers des dîmes de Saint-Germain. Le 6 octobre 1488, Pierre Vigier, varlet, seigneur de La Motte, rend à Jean de La Rochefoucauld son hommage comprenant : le péage et la vigerie du bourg et de la paroisse de Mainzac, sauf deux parts et les amendes qui appartiennent audit seigneur de Marthon ; 18 sols de rentes assises à La Grainerie en Grassac ; plusieurs rentes en Mainzac ; l'exemption dont il jouit de ne rien payer sur les blés qu'il fait vendre tant au marché de Marthon qu'ailleurs ; les droits de chasse et de pêche ; l'exemption de péage dans toute l'étendue de la châtellenie et ses libertés, franchises, deffends, bois, forêts, etc.

Il était mouvant, à muance de seigneur et de vassal, de l'évêché d'Angoulême, sous hommage lige seulement, et du château de Marthon, sous hommage lige et au devoir de 100 sols.

En 1249, Robert Odon, chevalier de Marthon, en rend hommage à l'évêque d'Angoulême. En 1281, Hélie Robert, fils de Pierre Robert, en est possesseur. Sa fille, Jeanne Robert, épousa Gaillard Largon, de qui elle eut Jeanne, mariée à Guillaume Farinard.

En 1450, ce fief fut porté en dot par Marguerite de Saint-Laurent à Jean de Vassoigne (1). Leurs fils, Jean et Héliot, se partagèrent cette terre ; le premier eut La Forêt de Feuillade ; le second, La Forêt-d'Hortes. Jean de Vassoigne eut pour héritière Jeanne de Vassoigne, qui, en 1579, laissa La Forêt de Feuillade à François d'Aloigny, écuyer, seigneur de Saint-Astier, marié à Charlotte de La Porte, dont les fils Charles et Claude vendirent ce fief, le 4 mars 1672, à Philippe de Vassoigne, écuyer, seigneur de La Bréchinie.

Crognac, qui en dépendait, fut possédé, de 1611 jusque vers 1680, par François Perrot, écuyer, sieur

(1) Le 8 novembre 1457, Jean de Vassoigne, tant en son nom qu'au nom de Marguerite de Saint-Laurent, sa femme, reconnaît tenir, à deux hommages liges, au devoir de 100 sols, de noble et puissant seigneur Jean de La Rochefoucauld, son hébergement et verger d'Hélie Robert de Marthon, situé entre la maison de Pierre Pérelle et celle d'Emeri du Breuil ; la maison habitée par Emeri Ferron, située près de celle de Guillaume Audoin ; les maisons d'Hélie Grelon, tenant à celle de Guillaume Gâcher ; le droit de chauffage et de chasse dans la forêt de Grosbost ; Les Nougéroux en Saint-Paul ; un maine situé près de celui de Guillaume Voisin. Et, pour sa part de la succession de Foucher de Villebois, de Martin et d'Hélie Robert : ce que possèdent dans la ville de Marthon les héritiers de Jean Vigier, chevalier, et les héritiers dudit Hélie Robert, savoir des maisons et maines situés entre les maines du seigneur Pierre Vigier et ladite ville ; les chemins et marchés du bourg et paroisse Saint-Pierre-aux-Liens de Feuillade, excepté sur l'ail, les oignons, l'huile et le sel ; La Forêt-d'Hortes avec tout ce que possédait ledit Hélie Robert sur le maine

dudit lieu, puis par la famille Dereix. Il y avait en cet endroit une petite chapelle, où furent enterrés les sieurs de ce lieu.

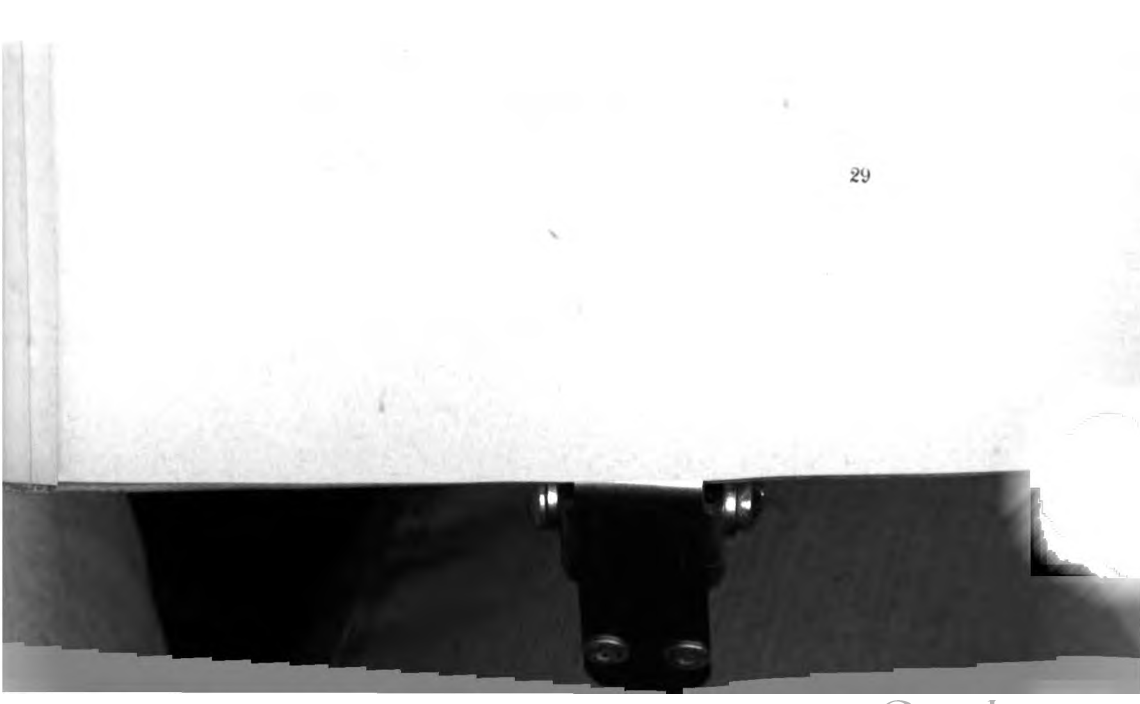
L'Espinasse. — Ce petit fief relevait de l'évêché d'Angoulême, sous hommage lige, à muance de seigneur seulement, et au devoir annuel de un denier. Parmi ses possesseurs, on trouve Pierre Robert, varlet, paroissien de Sers, fils de Gérald Robert, qui en rend hommage, en 1324, et Jean Renouard, écuyer, seigneur de Pranzac, fils d'autre Jean Renouard, qui en rend hommage en 1481, 1494 et 1509, comme continuateur de Gérald Robert (1).

de Sarmanche ; de nombreuses rentes en Grassac ; l'eau du Bandiat, depuis le moulin de Pont-Sec jusqu'à celui de Torsac; le maine de Sougouse en Saint- Germain, tenu par dame Gilbert de Miraumont, et de nombreuses rentes en cette paroisse ; les maines de l'Arme-Ferrier (Chez-Jamet), de La Foreille, des Forges, de La Grainerie, d'Hélie Cavi et de Gaillard Billaud en Chazelles ; le mas de La Prugue, le moulin de Guiras et les eaux jusqu'au moulin de Vilareilh en Chazelles; le mas de Montairie, entre Chazelles et Pranzac ; les maines de Salle-bœuf, de La Bonicie, de Lambraudie et du Breuil-Bélenger en Chazelles; des possessions aux mas de La Sauvagie et de Puy-Vial ; le maine de La Bercondie; des hommages liges dus par Emery Raymond sur Puy-Fouchier, par Guillaume de L'Héraudie, Guillaume Planèse et Guillaume Richard ; des rentes aux Sudras en Vouzan; une rente de 30 sous due par Pierre Sutor pour sa terre sise près du cimetière de Saint-Paul; des possessions en Bouex et la totalité de la justice sur le bourg et la paroisse de Feuillade.

(1) Le 24 avril 1509, Jean Renouard, écuyer, seigneur de Pranzac, fils et principal héritier de feu Jean Renouard, rend hommage à l'évêque d'Angoulême : 1° pour son fief de Pranzac; 2° pour celui de feu Gérald Robert, chevalier, paroissien de Sers, qu'il tient dudit évêque, sous hommage lige, à muance de seigneur seulement, se composant d'un boisseau de froment de rente sur le maine de L'Espinasse en Feuillade, pour lequel il doit au R. P. en Dieu un denier par an; son hort ou verger de L'Egastine, situé en Sers entre son maine de L'Age et le chemin de Sers à Angoulême; le Camp-de-La-Côte que soulait posséder un nommé Jourdain, situé entre le chemin de Sers à la Font Nantouillet et les deffends de feu Aymeric de Sers ; 3° pour la moitié

Il passa ensuite à la famille de Fontlebon, dont Marie épousa, en 1648, Léonard de Lambertie, écuyer, seigneur de Marval et de Souffrignac.

des dîmes du froment en Brie qui lui vient de feu Jean Delâge Vigier, paroissien de Brie, et qu'il tient dudit évêque à hommage lige, sans autre devoir à muance de seigneur.



CHAPITRE XI

SOUFFRIGNAC.

Souffrignac (*de Souffrignaco*), à 31 kilomètres d'Angoulême et à 10 de Montbron, couvre une superficie de 957 hectares. Une petite partie de cette paroisse était du Périgord et relevait de Varaignes. On y comptait, en 1817, 71 feux, 317 habitants; en 1860, 379 hab.; en 1891, 304 hab. ainsi répartis : le bourg, 12; Les Balloteries, 43; Biée (1), 53; la barrière de Biée, 6; le moulin de Biée, 4; La Beytour, 11; Les Boissières, 4; La Grande-Forêt, 40; La Grange, 36; Le Maine-Matheley, 12; Le Maine-Santy, 15; Les Planes, 21; Pouverière, 30; Les Roffies, 17; La Ruchie, 10.

L'église est sous le patronage de saint Antoine (17 janvier). Elle fut donnée (2), en 1155, par l'évêque d'Angoulême, Hugues II Tizon, à l'abbaye de Grosbost, et cette donation fut confirmée, en 1177, par son successeur, Pierre de Lomond. C'est pourquoi, les moines de Grosbost en avaient la présentation; mais ils avaient perdu ce privilège au siècle passé; et elle était tombée à la collation directe de l'évêque.

(1) Biée relevait de la juridiction de Varaignes. Il y avait anciennement une chapelle.

(2) Le *Gallia* qui donne ce détail dit l'église Saint-Pierre de Souffrignac.

L'église, presque isolée, est perchée sur une colline, ombragée d'arbres séculaires, percée de grottes et dominant la vallée du Bandiat. Elle ne présente pas d'intérêt archéologique. Son intérieur est propre et contraste avec la vétusté extérieure des murs. Elle mesure 19m16 sur 7m25. Le sanctuaire carré, orné d'une fenêtre plein cintre, où est un vitrail neuf représentant saint Antoine, est surmonté d'une voûte plein cintre, basse et étroite. Une chapelle latérale, dédiée jadis à saint François, forme au midi une seconde nef à deux travées. Les deux voûtes à arêtes portent à leurs clés un blason où est un lion issant. Une des fenêtres est de style flamboyant; l'autre, plein cintre, est ornée extérieurement de deux figurines grossières, revêtues du voile des cisterciens. On remarque une cuve baptismale du XIIe siècle, carrée, ayant à ses quatre angles des figurines humaines reliées par des entrelacs.

La cloche porte cette inscription :

SAINT-ANTOINE DE SOVFFRIGNAC : LE CVRE MRE PIERRE LERIGET LE PARRAIN MRE PIERRE DE LAMBERTIE HAUT ET PVISSANT CHEVALIER SEIGNEVR DE MARVAL DE LA CHAPELLE SAINT-ROBERT SOVFFRIGNAC ET AVTRES PLACES LA MARRAINE DAMOISELLE MARIE DE LAMBERTIE DE MENET.

FE . PAR LOVIS BARAVD . IHS . 1744.

Les moines de Grosbost jouissaient d'une grande partie des dîmes de la paroisse.

Le presbytère, construit au siècle dernier, fut vendu 3,001 # 10 sols, avec le jardin, à Jean Allafort, membre du Corps législatif, dont les restes reposent dans ledit jardin (1).

Le cimetière est auprès de l'église.

(1) Voyez *Géographie de la Charente*, par M. Marvaud, p. 172.

LISTE DES CURÉS CONNUS.

1599-1612. Michel Martin.

3 septembre 1694. Jean Foriens, fait son testament devant Gignac, notaire royal, étant sur son lit malade à La Grand-Forêt : demande à être enterré dans l'église; qu'on lui fasse un service de quarantaine et de bout de l'an; partage son avoir en deux parts égales, l'une pour être attribuée à son frère Hélie Foriens, sieur du Fanier, l'autre pour être divisée par égale portion entre les enfants d'un autre frère, savoir Hélie Foriens, dit le Boucher, et André Foriens; et enfin lègue ses ornements à son successeur.

1738-1744. Pierre Desvaux, prend possession, le 29 novembre 1738 ; inhumé dans l'église, le 22 avril 1744, âgé de 56 ans.

1744-1746. Pierre Lériget, vicaire d'Écuras, prend possession, le 2 mai 1744, devant Blanchon, notaire royal, de la cure de Souffrignac, à lui résignée par Pierre Desvaux ; inhumé dans l'église, à 41 ans, le 17 août 1746.

1746. Rigaillaud, desservant.

1747-1763. Mathieu Grimouard, fait son testament, le 18 juin 1761, par lequel il demande à être enterré sans différence des laïques, c'est-à-dire que son corps soit enseveli et son cercueil couvert sans les ornements sacerdotaux ; demande trois prêtres seulement à ses funérailles ; lègue aux pauvres de Négret (canton de Saint-Claud), son ancienne paroisse, 12 #, et ses meubles à Madeleine Leclerc, sa nièce, qui demeure avec lui ; Il résigna, le 11 mars 1763, en faveur du suivant sous réserve d'une pension annuelle de 230 #.

1765. Dupuy, vicaire.

1772. François-André Jussé, desservant.

1763. Pierre Mathé, né à Marthon, le 29 juin 1730, prend possession, le 7 septembre 1763 ; afferme, le 5 juin 1773, les dîmes de sa paroisse moyennant 100 # par an ; prête le serment schismatique, le 6 février 1791, et, voulant donner l'exemple de l'obéissance, dit-il, abdique, le 16 nivôse an II (5 janvier 1794), et se retire à La Grande-Motte en Feuillade.

SEIGNEURIES DE SOUFFRIGNAC.

Les seigneurs de La Chapelle-Saint-Robert prenaient aussi le titre de seigneurs de Souffrignac.

Il y avait à *La Beytour* une maison noble possédée, en 1456, par la famille de La Porte. Dauphin Pastoureau, seigneur de Javerlhac, la possède en 1505. Une de ses filles, Jeanne, en hérita avec des rentes en Souffrignac, Feuillade et Charras.

Au XVI[e] siècle, on y trouve Pierre Marié, puis Arnaud d'Alesme, sieur de La Beytour, dont la fille, Marie, épousa Léon de La Roussille, de la paroisse de Mareuil, de qui elle eut Arnaud de La Roussille, sieur de La Beytour. Ils possédaient aussi une partie de La Grande-Forêt.

CHAPITRE XII

MAINZAC.

Mainzac *(de Minzaco),* sous le patronage de saint Maurice, était à la présentation du curé de La Chapelle-Saint-Robert. C'est une des plus pauvres paroisses de la contrée. Son sol sec et aride est surtout propre à la production du bois. Le bourg, de peu d'importance et de triste aspect, est à 30 kilomètres d'Angoulême, à 17 de Montbron et à 8 de Marthon. La commune couvre une superficie de 1,129 hectares 21 ares. Elle comptait, en 1726, 353 habitants ; en 1789, 93 feux, 465 habitants ; en 1830, 418 hab. ; en 1891, 324 hab. ainsi répartis : le bourg, 19 ; La Badias, 23 ; La Breuille, 46 ; La Chabrie, 9 ; Chevalérias, 17 ; La Combe, 14 ; Faurias, 21 ; Ferdinas, 32 ; La Jomerie, 21 ; La Ferrière, 34 ; Le Maine-aux-Clercs, 16 ; Puymoisson, 17 ; Rémondias, 18 ; Le Rocher, 24 ; La Voûte, 13 (1).

(1) Voici quelques anciens noms d'habitations : en 1295, les maines de La Brousse, des Cailloux, des Faureilles ou Faurias, des Chizelles, de Flaiac, du Vieux-Flaiac, de La Jomerie, de Las Gassetias, de La Prévotie, de La Monacherie, de Ferdinas, du Cluzeau, de Puy-Geoffroy, de Puymoisson, les mas de Madurat et de Joubert. En 1361, le maine du Breuil. En 1472, les maines de La Brosse et du Brolhiac. En 1521, les villages de Las Abbadias (peut-être l'ancienne Monacherie) ; de La Féronie, de La Grange, de La Breuille, de Faurias, de Brolhiac, les maines de Chevalérias, de La Brousse, de Ferdinas. En 1559, les villages de La Badias, du Maine-de-La-Vigne, des Granges, de La Combe, de La Jomerie, de Puymoisson, de Faurias, de Brauillac, de Chevalérias, de La Voulte et de L'Agerie ou La Breuille.

L'église, d'une seule nef de 24 mètres de longueur sur 6 mètres de largeur, peut être du XI[e] siècle. Les chapiteaux sont assez remarquables. Au-dessous du chœur, est une crypte supportée par quatre piliers; les seigneurs de Mainzac y avaient leurs sépultures. Comme la plupart de ses voisines, elle a beaucoup souffert des guerres de religion. Son clocher est du siècle dernier. Une chapelle, dédiée à saint Martial, s'élevait à l'endroit où est la sacristie actuelle; la famille de Rémondias y avait ses sépultures.

Le presbytère, composé d'un rez-de-chaussée ayant une chambre et un petit cabinet, d'un étage semblable, d'un grenier au-dessus, d'une grange à côté, d'une cour entourée de murs et d'un jardin de la contenance de trois carreaux, confrontait : au levant et au midi, au chemin qui partait de la porte de l'église ; au couchant, aux dépendances du château; et, au nord, à différents propriétaires. Il fut vendu nationalement moyennant 801 # à Jean-Baptiste Chavard, cultivateur à Mainzac. Le presbytère actuel, situé en dehors du bourg et entouré d'un vaste enclos, date de 1865.

Le cimetière était, en 1558, sur le chemin de Mainzac à Charras et près du chemin de Marthon à Mareuil, c'est-à-dire à l'endroit où il est encore aujourd'hui.

LISTE DES ANCIENS CURÉS DE MAINZAC, D'APRÈS LES ANCIENS REGISTRES PAROISSIAUX ET QUELQUES AUTRES DOCUMENTS.

1361. Jean de Bancherelle.

Vers la fin du XV[e] siècle, Pierre de Baleget (?) curé (A. D. Grosbost).

Le 29 juillet 1599, M[re] Michel Martin, au nom et comme ayant charge de M[re] Pierre Dumas, prêtre,

curé de Mainzac, suivant provision de Rome en date du XI des calendes de juin (22 mai), prend possession de ladite cure ; à laquelle prise de possession les seigneurs de Mainzac, au nombre de trois, font opposition en prononçant des paroles de colère, telles que celles-ci : « Prétendez-vous jouir des fruits ? Les gerbes sont en notre maison ; essayez d'en venir quérir ! » (A. D., minutes de Fèvre). P. Dumas était encore en charge en 1608, et résidait à Angoulême, où il était aussi curé du Petit-Saint-Cybard.

Philippe Boissard change, le 8 juillet 1635, sa cure de Mainzac avec René Croissant pour celle du Petit-Saint-Cybard.

Le 13 octobre 1635, René Croissant, prêtre, curé de Saint-André-de-Nouzillé (arrondissement de Tours, canton de Château-Renault, Indre-et-Loire), et de Saint-Maurice de Mainzac, résigne cetre dernière en faveur de Jacques Janvier, prêtre du diocèse de Limoges.

1635. Jacques Janvier. Le 12 mars 1647, demeurant à Ferdinas, il afferme à Élisée Lurat, marchand d'Angoulême, ses dîmes de Puymoisson, Faurias, Le Breuil, La Chabriè, Le Maine-aux-Clercs, La Jomerie et Rémondias, moyennant 120 # tournois et deux grands boisseaux de sel, mesure d'Angoulême, par an.

1663. Hélie-François Delagarde, sieur de Montplaisir, d'abord curé de Peyroux, puis chanoine et maître-école de Périgueux.

1668. Pierre Durcer.

1668-1678. Jean-Hélie Delagarde, sieur du Chauffas, prend possession, le 24 avril 1668, de la cure de Mainzac à lui résignée par Mre Pierre Durcer, devant Gignac, notaire de Marthon.

1678. Jean-Hélie Delagarde, sieur de La Grange, bachelier en théologie, n'étant que sous-diacre, prend

possession, le 17 novembre 1678, de la cure de Mainzac, à lui résignée par son frère, Jean Delagarde. L'année 1700, il afferme 45 # les dîmes de Ferdinas.

1720-1752. Pierre Delagrange (1).

1752-1756. Jean Rezé, inhumé dans l'église, le 27 juillet 1756, à 32 ans.

1756-1779, Jean Maigrier. Le 1er mai 1768, devant Lhomme-Lalande, notaire royal, il remontre aux habitants qu'il les a vainement exhortés à faire des réparations à l'église et au presbytère, et les supplie de se décider à les faire ; cette demande ne fut point encore accueillie. On fit un devis pour réparer le presbytère, en 1772 ; et on dépensa 300 #, en 1780, pour réparer l'église. Pourvu de la cure de Montignac, en 1776, il la résigne, le 2 janvier 1778, en faveur de Jean Deval, prêtre, archiprêtre de Saint-Jean d'Angoulême, chapelain de la chapelle Notre-Dame, de service au grand autel de l'église paroissiale de Thuré, au diocèse de Poitiers, résigne Mainzac au suivant, prend possession de Suaux, le 10 novembre 1777, de Mazières, en 1778, et opte enfin pour Suaux ; meurt, assermenté, le 7 février 1791, à 73 ans.

1779-1780. Robert Toyon prend possession de Mainzac, le 27 avril 1779 ; mais sa signature ne figure dans les registres qu'une seule fois.

1777. Grassin, vicaire.

1779. Gabriel Latreille, desservant.

1779-19 mars 1781. Delhoste, desservant.

1780-1792. François Fauconnier, d'abord curé de Soyaux, où il fut remplacé par son frère Pierre ; prêta le serment à la Constitution civile du clergé, le 23 jan-

(1) « Le 5 janvier 1742 a esté enterre dans l'esglise messire François de La Grange, ensiens prieur et curé d'Exideuil, frère de monsieur le curé de Minzat et age de 67 ans, après avoir resseut tous les sacrements. » (Reg. de Mainzac.)

vier 1791, fut cependant incarcéré à Angoulême, dans l'ancien couvent des Carmélites, parce qu'il avait donné asile à son frère qui avait rétracté son serment. Le 29 avril 1793, on décida de transporter Pierre, âgé de 42 ans, sur Bordeaux, et on laissa François, âgé de 61 ans. Le premier revint en Charente ; on ignore ce que devint François.

SEIGNEURIE DE MAINZAC ET FIEFS EN MAINZAC.

La seigneurie de Mainzac avait pour chef un château situé près de l'église, et dont on voit encore des restes. Elle devait à l'évêché d'Angoulême un hommage lige, au devoir de 5 sols, à muance de seigneur seulement.

Voici les noms connus de quelques seigneurs de Mainzac :

1147. Aymeric de Mainzac, père de Pétronille.

1231. Maître Arnauld de Mainzac, clerc marié. C'est probablement son tombeau qui se voit dans l'abbaye de Grosbost. (A. D., abbaye de Grosbost.)

1270. Guillaume, Arnauld, Gérald et Valéry de Mainzac, tous enfants de Guillaume Leclerc (Ibid.).

Le 26 décembre 1257, Itier Renfréde rend hommage à l'évêque d'Angoulême pour son hébergement de Mainzac, excepté la viguerie du lieu.

Gérald-Robert de Mainzac et sa mère, Anne, reçoivent l'hommage de Aymeri de Coubefy, clerc (A. D., Basses-Pyrénées, E. 770).

Le 21 août 1295, Bertrand de Mainzac, varlet, fils de Gérald-Robert de Mainzac, marié à Ayma, rend à l'évêque d'Angoulême un double hommage, sous le devoir chacun de 5 sols, l'un pour ses biens, l'autre pour ceux de sa femme situés en Mainzac. Il avait un

frère, Hélie de Mainzac, curé de Cherves-Châtelard. Il était mort à la date du 8 août 1319, où sa veuve renouvelle ses hommages à l'évêque d'Angoulême, en exceptant une maison que feu son frère, Aymeric Renfréde, avait acquise de maître Arnauld de Mainzac, clerc marié. Ils eurent un fils, Gérald de Mainzac.

1300. Ramnulphe de Mainzac, varlet, fils de Guy de Mainzac.

Le 6 août 1450, Agnès de Beaulieu, damoiselle, dame de Mainzac, héritière de noble homme, Raymond Paulte, damoiseau, seigneur de Mainzac, veuve de Jean de Villars, rend son hommage à l'évêque d'Angoulême. A partir de cette époque, la seigneurie de Mainzac est possédée par la famille de Villars, dont les membres qui la représentaient lors des guerres de religion embrassèrent avec ardeur le parti protestant et firent pendant longtemps main basse sur les revenus de la cure de Mainzac et de l'abbaye de Grosbost. Marie de Villars, fille de Guy, porta Mainzac, en 1639, à la famille de Fornel.

L'Agerie ou *La Breuille* fut donnée en partage à Jeanne de Villars, fille de Jean et d'Agnès de Beaulieu, et constituée en arrière-fief de la seigneurie de Mainzac, à hommage lige et sous le devoir d'une paire de gants blancs, appréciés 2 sols. Le 14 février 1493, ladite Jeanne rend cet hommage à son frère Jean, seigneur de Mainzac. En 1584, Vincent de Villars, écuyer, seigneur de Mainzac, l'afferme à Jacques de Roffignac, écuyer, seigneur de Marsac. La Breuille passa avec Mainzac à Jean de Fornel, dont la fille, Anne, épousa Jean de La Romagère, écuyer, seigneur de La Bruyère en Thiviers (Dordogne), y demeurant, qui vendit ce fief, le 11 janvier 1727, à Denis Pautier, du bourg de Charras, moyennant 3,500 #.

Puymoisson ou *L'Abrègement*, relevait de l'évêché d'Angoulême, à hommage lige, au devoir de 2 sols, à muance de seigneur et de vassal. Arsende Fourate et sa sœur, Marie Fourate, le vendirent à Gérald de Puymoisson, paroissien de Mainzac, et à maître Pierre de Puymoisson, tous deux frères, qui rendirent leurs hommages en 1311. Geoffroy de Puymoisson, fils de Gérald, en hérita et épousa Amélie (*Aliàs* Alaydie) de Mainzac, de qui il eut Gérald de Puymoisson, qui en rend hommage le 1er juin 1361 (1). Robert David, paroissien de Mainzac, en rend hommage, pour une partie, en 1312 ; Pierre Vigier, en 1475, Jean Vigier, en 1496, et Guy de Villars, en 1558, citent Puymoisson parmi leurs possessions.

Rémondias (2), démembré de Puymoisson, devait, comme lui, à l'évêché d'Angoulême, un hommage lige et 5 sols, à muance de seigneur et de vassal. Une partie passa, au XVe siècle, à la famille Vigier de La Motte, et une autre à la famille de Villars. Cette seconde partie fut acquise par Jean Hélie de Colonges, dont la fille, Gabrielle, épousa Gauthier de Feydeau, écuyer, seigneur de La Motte-Pressac (arrondissement de Civray, canton d'Availles, Vienne), et vendit Rémondias à Denis Chapiteau, écuyer, le 5 décembre 1588, moyennant 2374 écus un tiers. D'un autre côté, Guy Vigier, écuyer, seigneur de La Motte, donna, le 19 avril 1584, par

(1) Dans cet hommage, il énumère les maines du Neuf et du Vieux-Puymoisson, de Rémondias, de Bénillac, du Breuil, de La Jomerie ; les terres de Bois-Joferie, de La Garrissade, de La Côte ; les maines d'Achamanlias et de Rosselies en Charras, de La Bochardie en Feuillade, la moitié de La Filolie en Grassac, la moitié de la borderie des Essarts en Haute-Faye et la terre de La Chansardie en Charras

(2) On vient de trouver dans les terres de ce domaine un vase contenant des monnaies romaines en bronze, du poids d'environ 8 kilog.

devant Moreau, notaire royal, à ce même Denis Chapiteau, écuyer, le village de Rémondias, en arrière-fief de la seigneurie de La Motte, sous hommage lige et le devoir d'une paire de gants blancs, estimés 3 sols et 4 deniers, à muance de seigneur et de vassal.

Rémondias devait aussi à Marthon un hommage lige, au devoir d'une paire d'éperons dorés, appréciés 30 sols, à muance de seigneur et de vassal.

La famille de Rémondias ayant acquis, le 7 novembre 1602, de Létice de Paris, dame de La Chapelle, le domaine du *Vignaud* en Souffrignac, en obtint des Vigier l'anoblissement, sous hommage lige et 5 sols, dus aux seigneurs de La Motte, à muance de seigneur et de vassal.

Cette famille possède encore Rémondias.

CHAPITRE XIII

CHARRAS.

Le bourg de Charras *(de Carrassio),* (1) bâti sur le sommet et le penchant d'une colline, d'où l'on jouit d'un beau coup d'œil, du côté du nord, est à 17 kilomètres de Montbron, son chef-lieu de canton, à 25 d'Angoulême, son chef-lieu d'arrondissement et à 9 de Marthon. La commune couvre une superficie de 1,142 hectares. Elle comptait, en 1789, 175 feux, 875 habitants; en 1830, 801 hab.; en 1860, 793 hab.; en 1891, 596 hab., ainsi répartis : Le bourg, 207; Chez-Fricand, 3; Grosbost, 70; L'Abbatiale, 2; Boucheron, 18; Les Vergerons, 60; Besoche, 13; La Vallade, 6; Chez-Paulet, 6; Chez-Bourlet, 6; Vignérias, 25; La Cave, 9; Pétignoux, 22; Le Grand-Nadaud, 4; Les Ménissons, 10; Chez-Tourneau, 13; Chez-Penot (anciennement L'Échelle), 7; Mongélias, 18; Jumillac, 15; La Brousse, 8; Chez-Pichoux, 8; Seguinard, 11; Grosse-Forge, 6; Le Moulin-à-Vent, 3; La Plaigne, 46.

(1) Dans le bas latin *carrassium* signifie *échalas* ; sans affirmer absolument que ce soit l'étymologie de Charras, il est bon de constater qu'en cette localité, où le bois abonde, on fabrique beaucoup de cercles et d'échalas. Quant à faire venir Charras de l'ancien Sarrum de la carte de Peutinger, ce n'est pas possible; les règles de l'étymologie s'y opposent.

François de La Laurencie obtint, en mars 1519, des lettres patentes de François I[er] pour la création à Charras de quatre foires par an et d'un jour de marché par semaine. Par suite des guerres de religion, ces foires, qui se tenaient le 6 des mois de mai, juillet, août et novembre, tombèrent; mais elles furent rétablies par Henri IV, en 1609, à la demande de Jean de La Laurencie. Elles se tiennent actuellement le 9 de chaque mois.

Charras avait des mesures particulières dont les capacités nous sont inconnues.

L'église et la paroisse étaient sous le patronage de saint Vivien. La frairie cependant se tenait le 22 mai, jour de la fête de sainte Quitière, très honorée à l'abbaye de Grosbost. Il y avait un prieuré et une cure. Le premier, dépendant de l'abbaye de Figeac (1), avait été une des plus importantes seigneuries de l'endroit. Mais, à la suite des troubles occasionnés par les guerres de religion, un grand nombre de ses droits et possessions avait été usurpé par la famille La Laurencie, dont deux membres en furent titulaires au XVI[e] siècle. De là une série de procès. Une sentence arbitrale, rendue le 4 juin 1642 et maintenue le 15 avril 1651, attribuait au prieur les droits d'honneur de préséance et de patronage dans l'église, un droit d'hommage au devoir d'une livre de cire à muance de seigneur et de vassal, à recevoir sur les Autiers, la moitié des émoluments du greffe de la justice et la moitié des revenus du four banal (2), à charge de donner 10 sols par an à la fabrique de l'église.

(1) L'histoire de l'abbaye de Figeac est des plus mouvementées ; elle a eu des bénédictins, des carmes, des jacobins, des augustins; enfin, avant la Révolution, ce n'était plus qu'un chapitre régulier. (Renseignements de M. Champeval, avocat à Figeac.)

(2) Ce four banal, qui touchait au mur de clôture du château, fut vendu 600 # en 1792.

Le 5 juillet 1589, le prieur de Charras fut taxé à 36 écus d'or à fournir à l'évêque d'Angoulême pour subvenir aux frais de la guerre contre les hérétiques ; ce qui le mit dans l'obligation d'aliéner plusieurs rentes seigneuriales. Avant 1765, le prieur percevait les grosses dimes de la paroisse et abandonnait au vicaire perpétuel les novales et petites dîmes pour sa portion congrue. Après cette date, il perçoit la totalité des rentes et paie 500# de portion congrue. Le 11 juin 1786, Pierre Lambert, chanoine et vicaire général d'Angoulême, agissant au nom du chapitre de Saint-Sauveur de Figeac, afferma pour 7 ans les revenus du prieuré de Charras, moyennant 1,600# par an, à François Giboin et Raymond Texier, à charge d'entretenir le four banal ; sur cette somme, 500# devaient être remises directement au vicaire perpétuel pour sa portion congrue et 175# devaient servir à payer les décimes et abonnements. En 1789, le vicaire perpétuel estime sa portion congrue à 700#.

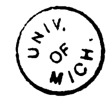
En leur qualité de gros décimateurs, les prieurs étaient tenus à l'entretien des ornements de la sacristie. Mais, vu leur éloignement, ils oubliaient ce soin, ainsi que le fait remarquer le curé, Louis Sibillotte, dans une requête qu'il adresse, le 22 janvier 1791, aux fins d'obtenir les ornements de l'abbaye de Grosbost, qui venait d'être supprimée. Il ne possède, dit-il, que trois ornements, l'un vert et blanc, hors d'usage, les deux autres de couleur indéterminée, un peu de linge et quelques nappes, en un mot le strict nécessaire en fort mauvais état. On devait lui donner une autre réponse que celle qu'il attendait, en supprimant aussi le culte dans son église.

Le prieuré fut mis en commende au XVIe siècle et même le chapitre de Figeac se contenta d'en percevoir directement les revenus au XVIIIe siècle. Il était à la



Cliché de M. l'Abbé Ad. Mondon — Phototypie Bellotti, Saint-Etienne

ÉGLISE FORTIFIÉE DE CHARRAS


UNIV. OF MICH.

collation de l'abbé ou du doyen de Figeac, et le curé du lieu était à la présentation du même abbé ou doyen.

ÉGLISE.

L'église n'a qu'une nef terminée par une abside. Elle mesure 23 mètres sur 7m75. Tout son pourtour est fortifié de machicoulis et de meurtrières, qui lui donnent un aspect curieux et imposant. La nef peut dater du Xe siècle. Sa voûte, en briques et en berceau, est neuve. L'abside est du XIIe siècle. Les fortifications datent probablement des guerres des Anglais. Le portail, à trois voussures, sans colonnettes, a été refait en partie sous l'administration de Jean Larue, syndic fabricien, de 1756 à 1769. Le clocher tronqué n'a qu'un étage roman.

CIMETIÈRE.

Le cimetière est situé non loin de la route de Charras à Angoulême et adossé aux murs des jardins du château. Il est fort ancien et contient une vieille chapelle du XIIe siècle, sans style et dédiée à saint Roch. C'était la chapelle sépulcrale des différentes branches de la famille Decescaud.

PRESBYTÈRE.

Il n'y avait pas de presbytère. Le 15 septembre 1756, Pierre Goyaud, curé de Charras, acquit de Jean Sauvo, sieur de Versannes, une maison sise presque en face de l'église, composée de deux chambres basses, deux hautes, un grenier, un toit et un petit jardin par der-

rière, où il y a un puits commun avec la maison voisine; avec un quart de journal, situé au lieu dit Le Grand-Quartier, pour en faire un jardin, et, le 29 du même mois, il céda son marché aux habitants, moyennant le paiement du prix d'achat qui était de 300 #. Cette maison aménagée forma le petit presbytère actuel. Un pré d'un journal, situé au lieu dit La Bouchette, et une terre de 32 carreaux furent vendus nationalement 700 #; et les immeubles du prieuré furent aliénés, le 26 prairial an III, au prix de 16,300 #.

PRIEURS ET CURÉS OU VICAIRES PERPÉTUELS DE CHARRAS (1).

1397. Jean Barrère, prieur.

1397. Jean de La Coste, recteur (curé).

1464-15 février 1490. Frère Philippe de Puydeval, membre de l'abbaye de Figeac, prieur et seigneur temporel de Charras, arrente : 1° à Jean Brandin, la prise des Marvaux, située près du bourg; 2° le 6 juin 1467, à Simon Dussouchet, cloutier, de la ville de Limoges, une maison près du bourg.

Au commencement du XVI° siècle, Pierre Béchade, prieur et chanoine de La Rochefoucauld.

1514-1522... Jean de La Grenet, prieur, reçoit les hommages dus au prieuré.

1536. René de La Laurencie, prieur.

1568. Jean Michot, prêtre, prieur et curé.

1579-1580... Pierre Boucher, prieur.

17 mai 1584. Jean Thomas, prêtre, prieur, afferme à Pierre de La Garde, écuyer, seigneur de La Tour, demeurant à Charras, le revenu de son prieuré, con-

(1) Les registres paroissiaux de Charras ne commencent qu'en 1699.

sistant en rentes, dîmes, four banal, droits d'hommages et justice, pour 3 ans, moyennant 100 écus par an.

1588-1589. Pierre Ballan, prieur, demeurant à Varaignes (Dordogne).

1598. Pierre Pichon, prieur, résigne son prieuré de Charras à Léonard Aultier.

22 octobre 1602. Jehan André, chanoine de La Rochebeaucourt, prend possession de la cure de Charras, en présence de Raymond Lugaud, régent d'école.

1612. Grellière, vicaire.

1617-1627. Jean Grelier, prieur.

1625. Quyareaux, curé.

En décembre 1627, Bertrand de La Laurencie, prieur, résigne au suivant.

9 avril 1629. Simon Glénisson, prêtre du diocèse d'Angoulême, prend possession du prieuré au nom de ***René Le Roy,*** clerc tonsuré du diocèse de Paris, pourvu par bulle du Pape, le IX des calendes d'octobre dernier, à laquelle prise de possession ***Arnaud des Ecuyers,*** aussi clerc tonsuré, fait opposition, disant qu'il est vrai prieur, en ayant été pourvu en cour de Rome et en ayant déjà pris possession. (A. D. J. Martin, notaire royal.)

1639. Denis Rivet, curé, proteste contre une porte que le seigneur a fait ouvrir, sans aucun droit, derrière le grand autel, pour lui permettre d'entrer du château dans l'église, et finit par l'accepter, le 11 janvier 1639, sur l'ordre formel de l'évêque, qui se laissa circonvenir.

1633-1682. Antoine Lambert, écuyer, seigneur de Champoury (commune de Jurignac, canton de Blanzac), y demeurant, prieur de Charras.

9 juin 1652. Pierre Rivet, curé, demeurant de présent au bourg de Saint-Germain, où il loue à Marie Neveu une grange lui venant de feu Pierre de Prahec, curé de Saint-Germain.

1657. De Cordouan, vicaire.

1671-1674. Jacques de Cordouan, curé.

1680. Gosset, curé.

1689-1738. Michel Penot, curé, inhumé près du grand autel, à 76 ans, le 24 août 1738.

1738-1756. Pierre Godet, curé, puis curé de Saint-Germain, dont il prend possession le 16 mai 1756.

1756. Bitard Lacombe, desservant.

1756-1765. Pierre Goyaud, curé; prend possesion, (minutes de Lhomme) le 20 août 1765, de la cure Saint-Maurice de Montbron, à lui résignée par François Duruisseau, prêtre du diocèse d'Angoulême, curé de Courgeac; fit faire à Jean Leslie, charpentier, le marchepied et les gradins de l'autel de Charras, une armoire et un vestiaire pour les ornements, et fit réparer la table de communion.

1764. Merceron, desservant.

1765. Boucheaud, desservant.

1765. Moyneaud, desservant.

1765-1779. Jean Fleurat, curé, prend possession, le 10 septembre 1766, de la cure de Charras, vacante par la démission de Pierre Goyaud, en vertu de la nomination de sa personne à ladite cure faite par l'évêque. Le 25 novembre 1765, il passe avec le chapitre de Figeac un traité par lequel il lui abandonne toutes les dîmes novales et autres dont jouissaient jusqu'alors les curés de Charras, pour recevoir la portion congrue de 500 # à laquelle il a droit d'après les ordonnances royales. Le 22 mars 1773, il prend possession de la cure de Saint-Sauveur de Marthon, mais garde aussi Charras. Le 8 mai 1779, il signe curé de Mérignac.

1779-8 août 1792. Louis Sibillotte, curé, d'abord vicaire de Grassac, puis curé de Soulignonne (Charente-Inférieure); nommé le 20 mars 1789 secrétaire de l'assemblée du clergé d'Angoulême; nommé en 1789 curé

de Valence, dont il afferme les revenus 1,624 #; garda les deux cures jusqu'au 30 janvier 1790, époque de la suppression des dîmes et des rentes, où il se démit de Valence et reçut un traitement de 201 # 15 sols. Prêta le serment constitutionnel, le 13 mars 1791, le rétracta et émigra en Espagne. Après le Concordat, fut nommé curé de La Valette, puis, en 1811, curé de la cathédrale en remplacement de Prosper du Mergey; vicaire capitulaire à la mort de Mgr Lacombe; vicaire général de Mgr Guigou et mourut en 1826.

Septembre 1792. Porcheron, curé de Rougnac, fait le service.

1792-1793. Jean Batailh du Repaire, curé de Montignac-Le-Coq, est transféré à Charras, le 2 décembre 1792, d'où il devait être originaire; fut ensuite officier public jusqu'au 9 nivôse an II.

SEIGNEURIE DE CHARRAS.

Près de l'église est le château, siège de l'ancienne seigneurie de la paroisse. Ses vastes dimensions, une grande grille en fer forgé, un portique et de magnifiques arbres placés à son entrée lui donnent un air de majesté et de grandeur et indiquent que ses possesseurs étaient de riches et puissants marquis. Malheureusement, l'abandon et le temps y ont fait de grands ravages; mais, le possesseur, M. de Saint-Alary, vient d'en restaurer une moitié.

On a vu que cette seigneurie s'était formée en grande partie aux dépens du prieuré. Elle jouissait de nombreuses rentes dans la paroisse et du droit de justice haute, moyenne et basse, avec appel à Marthon. Les fourches patibulaires, disparues dès le commencement du siècle dernier, se dressaient jadis à Grosse-Forge.

Les droits de guet, béans et corvées appartenaient à Marthon. Les habitants de Charras ayant voulu s'en affranchir, alléguant qu'ils acquittaient ces droits à Charras, Louis XI, par une lettre datée de Bourges, le 17 janvier 1466, leur rappela qu'ils devaient ces droits à Marthon et non à Charras (1). Vers le milieu du siècle dernier, le marquis de Charras ayant établi un moulin qu'il prétendait rendre banal, dut renoncer à son projet après les poursuites du seigneur de Marthon.

La seigneurie de Charras devait à Marthon un hommage lige, avec serment de fidélité, à muance de seigneur et de vassal.

Charras et Claix, en partie possédés par la famille de La Rochefoucauld, furent portés en dot par Agnès de La Rochefoucauld, fille d'Aimeri II et de Dauphine de La Tour (mariés en 1280), à Hugues, seigneur de Confolens. Une partie de Charras demeurée à la maison de Marthon, fut arrentée par Jean de La Rochefoucauld, en 1445.

François de La Laurencie, écuyer, fils de Louis, épousa, le 25 janvier 1493, Marie de Plouer, fille de Jean de Plouer, écuyer, seigneur de Charras et de Claix, et devint, par ce mariage, seigneur de ces deux terres. On ne sait rien sur la famille de Plouer.

Jean Dexmier *(Joannes Decimarius)* de Charras, rend au XII[e] siècle, un hommage plain à l'abbé de Saint-Cybard. Pierre Dexmier de Charras, vivait en 1329.

(1) Voir cette lettre aux pièces justificatives.

CHAPITRE XIV

ABBAYE DE NOTRE-DAME DE GROSBOST.

A deux kilomètres environ du bourg de Charras, sur les bords d'une source et au milieu d'un frais bosquet, se trouve une jolie habitation qui servait d'abbaye avant la Révolution. Au début, elle fut appelée Font-Vive *(fons-vivus)* puis Grosbost (*grossus-boscus,* gros bois). Au-dessus de la porte d'entrée de la façade ouest, est gravée cette inscription :

HIC DISTANT ÆRA LVPINIS.

C'est une réminiscence de ce passage d'Horace :

Vir bonus et sapiens dignis ait esse paratus,
Nec tamen ignorat quid distent æra lupinis,

(Ep. VII ad Maecenatem. v. 22 et 23).

L'homme bon et sage qui sait discerner la vraie monnaie des jetons est surtout le religieux, dont la vie doit être consacrée entièrement à rechercher la monnaie, faite de prières et de bonnes œuvres, avec laquelle on achète le ciel. Si cette belle devise avait toujours été fidèlement observée, les monastères ne seraient pas pour la plupart des ruines ou des souvenirs.

D'après Corlieu, sa fondation aurait eu lieu vers 975 sous Hugues I, évêque d'Angoulême, et d'après le

Gallia, les premiers moines établis étaient des chanoines réguliers, mais il est plus probable qu'ils étaient bénédictins. Lorsque le bienheureux Étienne eut fondé le monastère d'Obasine (canton de Beynat, Corrèze), celui de Font-Vive lui fut uni, et quand, en 1142, le saint fondateur rattacha son abbaye d'Obasine à l'ordre de Citeaux, celles de Font-vive et de La Frenade y furent également rattachées.

Bien que fondée par les seigneurs de Marthon, qui y eurent même souvent leurs sépultures, l'abbaye de Notre-Dame de Grosbost reçut plus tard le titre d'abbaye royale.

Elle possédait les cénobies ou granges suivantes :

1° La grange d'Arsac, qui s'étendait sur les villages du Grand et du Bas-Arsac, en Bouex et Garat. On voit encore au Bas-Arsac les restes de la chapelle, servant actuellement de grange et recouverte d'un épais manteau de lierre. Sa fondation date du commencement du XIIe siècle;

2° Puymerle en Aussac, où les moines édifièrent une chapelle, dédiée à sainte Quitière ou Quiterie, qui se voit encore, adossée à un rocher, basse et éclairée par des baies étroites semblables à des meurtrières, qui plongent du dehors en dedans à travers la voûte; elle mesure 17 mètres sur $4^{m}50$. Chaque année, après que les moines l'eurent abandonnée, l'un d'eux s'y rendait célébrer la fête patronale (le 22 mai), qui attirait beaucoup de monde. Il s'y faisait des transactions sur lesquelles le seigneur de Tourriers percevait un droit d'un sixième. Puymerle payait aussi aux seigneurs de Montignac une redevance annuelle de 20 sols;

3° Notre-Dame de l'Assomption d'Obesine, ainsi nommée en souvenir d'Obasine en Limousin. Elle fut sondée à la fin du XIIe siècle, dans des possessions situées près de la fontaine dite Font-Grave, données

par le seigneur de Chalonne, moyennant une redevance annuelle de 3 sols 4 deniers. Ravagée par les protestants en 1568 et abandonnée par les religieux à l'évêque d'Angoulême, elle fut unie à la cure de Saint-Martial;

4° L'Hôpital en Mainzac, qui fut en même temps une aumônerie ouverte aux pauvres et aux pèlerins;

5° Biée en Souffrignac, où une chapelle fut bâtie;

6° Notre-Dame de Broliac en Beaussac, diocèse de Périgueux, de la contenance de 472 journaux;

7° Luget en Pranzac;

8° Des biens à Combiers, arrentés par l'abbé Hélie de Trion.

Nous aurons occasion de parler de ces différentes granges.

Elle avait encore des possessions à Balzac, Beaulieu-Cloulas, Chazelles, Dignac, Garat, Saint-Germain, Grassac, Juillé, Lonnes, La Rochefoucauld, où elle avait une chapelle dédiée à sainte Quitière, Mainzac, Marthon, Montbron, Saint-Paul, Pranzac, Salles, Sers, Vouzan, Édon, La Rochebeaucourt, Rougnac, Villebois et Rancogne.

1. JEAN I, abbé de Font-Vive.

Les moines avaient reçu des seigneurs de Marthon des terres incultes et boisées, situées à l'extrémité de la châtellenie de Marthon, au lieu dit Luget (*Lucus,* bois) en Pranzac, près de Saint-Paul. Après les avoir défrichées, ils sollicitèrent du pouvoir spirituel une investiture confirmant leurs droits de propriétaires. Girard II, évêque d'Angoulême, leur remit la pièce suivante : « Nous Girard, évêque d'Angoulême, nous faisant un devoir de charité de consentir à la demande de notre vénérable frère Jean, abbé de Font-Vive, nous lui avons concédé le droit de bâtir pour le service de Dieu et la gloire de son nom un oratoire au lieu communé-

ment appelé Lugeth. Nous donnons de plus audit abbé et à ceux de ses frères qui servent Dieu la dîme de cette terre de Lugeth, que leurs sueurs ont fertilisée. Nous accordons encore à tous les serviteurs, clercs ou laïques desdits frères, le droit de sépulture dans ce même lieu, sauf l'autorité de l'évêque d'Angoulême et le droit de la paroisse sur le territoire de laquelle la chapelle a été construite. » (1).

Cette charte, qui est de 1121, semble indiquer que la chapelle était déjà construite. De celle-ci il ne reste plus que des débris de colonnes et de chapiteaux assez grossièrement sculptés et quelques pans de murs noyés dans des constructions plus récentes.

C'est aussi sous Girard que fut construite l'église abbatiale de Grosbost. Elle a la forme d'une croix latine et mesure 28m10 sur 7m95. L'abside semi-circulaire est éclairée par trois grandes fenêtres plein cintre. A la croisée des bras et de la nef est une coupole ornée à sa base d'un cordon en tête de diamant et qui supportait le clocher à huit pans mais qui est rompu. La nef, formée de trois travées, avait une voûte en berceau démolie aux deux tiers par les protestants et qui ne fut pas reconstruite. Une cloison, portant la date de 1744, sépare le pied de la croix du reste de l'édifice; deux petits autels y sont adossés, regardant la porte d'entrée. Les absides des transepts ont été démolies et remplacées par un mur où sont encore adossés des autels. Dans le transept nord, étaient des sépultures qui ont été violées; sur l'une d'elles on lit : DOM GVILLAVME DVBOE DECEDE LE 9 FEVRIER 1673, AGE DE 26 ANS, PRIEZ DIEU POUR SON AME. Ce transept communique par une porte latérale, faite

(1) *Le Bulletin de la Société historique et archéologique de la Charente*, année 1846, donne le *fac-simile* de cette charte.

au XVIIe ou XVIIIe siècle, dans l'intérieur du cloître, et par une autre porte dans la salle capitulaire qui a une voûte à arêtes vives. L'abside de ce transept formait la chapelle de sainte Quitière. Toutes les fenètres sont plein cintre et les chapiteaux sans sculptures.

2. PIERRE I, abbé de Font-Vive.

Nous avons signalé ailleurs les droits de pacage et d'exploit concédés dans les bois de Grosbost par Robert, seigneur de Marthon, et la donation du mas de Codorz et d'une rente d'un sixième de sétier faite par Pierre Blancs, le tout en 1147, à l'abbaye d'Obasine en faveur évidemment de son membre de Grosbost. Vers cette époque, saint Étienne envoya un de ses religieux, comme abbé de notre monastère, chargé d'y introduire l'esprit de Citeaux. Il était en charge en 1150.

A cette époque, se passa le fait suivant, rapporté au deuxième livre de la vie de saint Étienne (1) : « Il arriva dans le monastère de Gros-Bois, qui est depuis longtemps soumis à la juridiction d'Obasine, un fait que j'ai entendu raconter par des moines présents. Un jour, le frère célérier se présente au père abbé, qui avait été disciple du seigneur Étienne, et lui dit : « Il n'y a que trois pains dans le monastère, faut-il néanmoins donner le signal du repas ? » Le supérieur, prévenu par un conseil d'en haut, répond : « Oui. Apportez les trois mesures de grain qui doivent être données aux pauvres, selon la coutume, afin que cette aumône serve de suffrages aux défunts. Vous mettrez sur les tables de la bouillie *(pulmentum)* pour remplacer le pain ; lors-

(1) *Vie de saint Etienne,* fondateur du monastère d'Obasine, par un moine son disciple ; traduction, Tulle, Jean Mazeyre, imprimeur, 1881, p. 119.

que les frères auront récité l'office, vous donnerez le signal ordinaire pour le lavement des mains, avant l'entrée au réfectoire. » Pendant que les frères récitaient au chœur l'office, le seigneur de la contrée, fondateur du monastère, arrive. Il entre et parcourt une partie de la maison. C'était son habitude ; et les frères n'osaient s'y opposer. Lorsqu'il voit qu'on n'a servi que de la bouillie, il sort à la hâte, envoie des valets avec ses chevaux et ceux des hommes de sa suite, au bourg voisin avec ordre de rapporter tout le pain qu'ils trouveront à acheter. Dès que les frères sont entrés au réfectoire et commencent à manger, ils voient arriver des corbeilles pleines d'un pain inespéré qui les nourrit suffisamment ce jour-là et le lendemain ». D'après le même auteur (1), les disciples de saint Étienne employaient la plus grande partie de la nuit à chanter les matines du jour, de la sainte Vierge, de tous les saints et des morts. « De grand matin ils disaient *Prime ;* ensuite prosternés contre terre, ils récitaient les psaumes de la pénitence et les litanies des saints. Après cela ceux qui étaient prêtres célébraient l'auguste sacrifice de la messe, à moins qu'ils n'eussent pas de souliers, ce qui arrivait souvent ». A l'issue de la messe de communauté, chantée tous les jours, ils vaquaient au travail des mains, défrichant les terrains incultes, labourant, bâtissant eux mêmes leurs domaines. Le silence était rigoureusement observé jour et nuit. Après *Prime*, les frères se réunissaient dans la salle capitulaire, où le prieur expliquait les règles de l'ordre et où les frères qui se reconnaissaient ou qui étaient signalés comme coupables de quelque infraction à la règle recevaient la discipline.

(1) Op. cit., p. 35.

3. GUILLAUME I, abbé de Font-Vive, reçoit, en 1155, d'Hugues, évêque d'Angoulême, l'église Saint-Pierre de Souffrignac *(Gallia)*.

4. BERNARD I, abbé de Font-Vive, figure en 1169 dans une charte d'Obasine *(Gallia)*. On le trouve encore en 1177 et 1180. Le 24 octobre 1172, l'abbaye de Nanteuil-en-Vallée cède à son monastère des terres dans les paroisses de Juillé et de Lonnes, à la condition de n'y établir ni église ni cimetière et de payer une rente annuelle du cinquième des fruits recueillis en Lonnes et le vingtième de ceux recueillis en Juillé (Nanglard, *Bulletin* 1893, p. 251).

5. GUILLAUME II, abbé de Grosbost, reçoit, en 1191, d'Adémar d'Angoulême et d'Alais, son épouse, pour le salut de leurs âmes et celles de leurs frères, Wulgrin, Taillefer et Griset, 80 journaux de terres. On le trouve en 1197 dans une donation de Jean Chabrols, chevalier, de Feuillade; en 1212, où il reçoit de Hugues Jourdain de Pranzac pour les frères d'Arsac le droit de prendre dans les bois de Roumagou (Bois-Blanc) le bois nécessaire à leur chauffage et à leurs constructions, en présence de l'archidiacre d'Angoulême, de Guillaume, abbé de Figeac, de Jean de Marilhac, de Gérald Robert, frère, de Robert de Gardes et plusieurs autres; et en 1215, où Guillaume III, évêque d'Angoulême, confirme tous les droits et privilèges de son monastère. Le 13 juin 1198, il assista, avec plusieurs autres abbés, dans l'abbaye de La Couronne, à la translation des restes du bienheureux Lambert.

6. GÉRALD ou GÉRAUD *(Geraldi)*, abbé de Grosbost en 1220 *(Gallia)*.

7. J.... (probablement JEAN), abbé de Grosbost.

Le jour de la Purification de la sainte Vierge 1228 (2 février 1229), Hélie de Hautefaye, chevalier, et son épouse, dame de Poncie, donnent au monastère et à l'abbé J.... une rente de 5 sols, assise sur la borderie de La Grande-Font, près de la grange de Broliac, en présence de P(ierre), prieur de l'abbaye; A..., célérier; B..., chantre; B..., portier; S(imon?), charpentier; P(ierre), frère Robert et frère P. Baudrand, convers; P. Baudrand, J. Deviais, Arnauld de La Rivière, B. de Lage, Arnauld de Lacoste et plusieurs autres. L'acte fut rédigé par Jean, prieur et archiprêtre du Peyrat de Villebois.

Une contestation s'étant élevée entre le monastère d'une part et ce même Jean, prieur du Peyrat, et le chapelain de Rougnac, d'autre part, au sujet de l'église Saint-Maurice de Rougnac, sur laquelle chaque partie élevait des prétentions, une transaction eut lieu, en 1231, par laquelle les moines renonçaient à leurs prétentions moyennant 7 sols que le prieur et le curé s'engageaient à leur payer à chaque fête de la Purification. Cet accord fut passé grâce à l'intervention de Guillaume, abbé de Saint-Cybard, et Jean, abbé de Cellefrouin, en présence de Pierre, prieur de Grosbost; Simon, moine de La Frenade; maître Jean Donat, frère Robert, convers; Pierre, sergent de l'abbé; Donat de Bussac, Eymard et Rigauld, moines de Saint-Cybard; maître Arnauld de Mainzac et plusieurs autres.

Le lundi d'avant la fête de sainte Madeleine (18 juillet) 1233, Hugues de Lusignan, comte d'Angoulême et de La Marche, accorda aux religieux d'Obesine d'Angoulême 60 boisseaux de sel et ratifia le don de 40, que leur avait fait Bardène, ancien duc de Cognac, à prendre au port de Salvers de Cognac, avec faculté de

les faire conduire par terre ou par eau sans payer de droits, son frère, Guy de Lusignan, seigneur de Cognac et d'Archiac, ratifia avec plaisir ces donations, le 24 avril 1248.

8. PIERRE II, abbé de Grosbost.

Pierre II est mentionné aux années 1234 et 1247. Il reçoit en 1234 de noble Hélie de Mareuil la confirmation des dons que l'aïeul de ce seigneur, Émery de Mareuil, avait faits au monastère, en particulier l'exemption de tout péage pour les denrées et fruits que les religieux récolteraient, vendraient ou achèteraient dans l'étendue de la terre de Mareuil.

Le lendemain de la fête de saint Laurent (11 août) 1238, l'abbé, accompagné d'un de ses religieux, Bernard d'Espagnac, alla rendre visite à un noble chevalier des environs, Authier du Chambon, qui leur fit le meilleur accueil et les introduisit dans la grande salle de la tour du vieux château du Chambon, où se trouvaient réunis plusieurs chevaliers de la famille des Rivières; Pierre, Robert, Hugues, Guillaume et Aymeric des Rivières *(de Riperiis)*, Robert de La Garde et beaucoup d'autres. Enchanté de cette visite, le seigneur du Chambon donna au monastère de l'abbé le mas d'Auzou et ses dépendances.

En 1241, un pieux habitant de Varaignes, Jean-Robert de Pontmille, donna à l'abbaye une rente de 3 boisseaux de froment, assise sur tous ses biens, et supplia en retour les moines de donner dans leur cimetière la sépulture à son corps après sa mort. Pieuse pensée! Il crut, avec raison, que si ses dépouilles mortelles reposaient auprès du sanctuaire de la prière, son âme en recevrait quelques rafraîchissements. Son fils, respectueux des volontés paternelles, confirma cette donation.

Les seigneurs de Mareuil, Guillaume et Emery, varlets, frères, et leurs enfants confirmèrent, à cette époque, aux moines, tant pour eux que pour leurs pasteurs, le droit de pâturage dans les bois de Broliac et le droit d'y prendre le bois mort et les arbres appelés érables, pour le chauffage et les constructions. Ils leur firent, en outre, remise des rentes ou droits qu'ils avaient sur le mas d'Auzou, près de Font-Robade. Tous ces dons furent attribués à la grange de Broliac.

9. ROBERT, abbé de Grosbost.

Robert figure, le jour de la Pentecôte (1er juin) 1259, dans une charte relative à la seigneurie du Repaire de Rougnac. En 1262, deux frères, Seguin et Hélie Cerdaing (1), varlets, confirment la donation faite à l'abbaye par leurs prédécesseurs de la propriété de La Grande-Font, du mas Augier, des borderies, de La Gourdodière et de Grelat, près Broliac, et du mas Robin, en Hautefaye, et abandonnent tous les droits qu'ils avaient sur ces terres, moyennant 60 sols une fois payés et une rente annuelle de 10 sols.

En 1265, Hugues XII de Lusignan avait arrenté à Foucault des Esbadiments, chevalier, et à Hugues Jays, chevalier, gendre dudit Foucault, le moulin de Vareuil, à charge de payer annuellement 10 # au comte d'Angoulême, 60 sols à l'abbaye de Grosbost et 4 sols à Hugues de Beaulieu et Aymeric Bocaugt, gardes du comte. L'abbé Robert, trouvant que les droits de son monastère étaient lésés, intenta une action au puis-

(1) Cette famille possédait aussi Chalonne et les religieux lui devaient la possession d'Obesine. On trouve, à la date du lundi avant la fête de Noël (21 décembre) 1254, un dénombrement par lequel Seguin Cerdaing, varlet, reconnaît tenir en fief et hommage lige de Hugues XII de Lusignan, comte d'Angoulême, sa maison de Chalonne, le mas de Chamarande et la maison d'Obesine avec les jardins en dépendant (*Arch. nation.*, p. 721, f° 8, art. 2).

sant comte. De son côté, Hugues de Lusignan contestait aux frères d'Arsac le droit de prendre dans les bois de Roumagou (aujourd'hui Bois-Blanc), les bois dont ils avaient besoin pour leur chauffage et leurs constructions. On en vint à un accommodement, le samedi d'avant la fête de saint Laurent (6 août) 1267. L'abbé renonça aux droits qu'il pouvait prétendre sur ledit moulin, se contentant des 60 sols de rente, et le comte reconnut aux frères d'Arsac le droit d'usage et de pacage dans la vallée de Chamarelle, et d'exploit dans les bois de Roumagou, ces derniers droits ayant été concédés en 1212. De plus, le comte de La Marche, voulant se montrer généreux, donna, en pur don à perpétuité, une rente annuelle qui lui était due sur les maisons du Petit-Merle en Garat.

Jusqu'ici l'abbaye était prospère. Non seulement elle avait reçu beaucoup de biens matériels mais encore elle avait de nombreux religieux qui peuplaient le monastère et les membres dépendants, où ils avaient défriché de nombreuses terres. Mais bientôt vont venir des jours moins bons où les frères ne seront plus assez nombreux pour exploiter, ni même pour faire exploiter les terres. Ils seront débordés par les soins matériels, de là un relâchement (1) ; puis ils se verront forcés de confier à rentes leurs plus beaux domaines et de se préparer ainsi pour plus tard une situation précaire. Ensuite viendra la guerre de Cent Ans, c'est-à-dire la désolation dans nos campagnes et la ruine dans notre abbaye.

En 1270, les moines commencent la série des arrentements en arrentant à Guillaume Gérald, Valléry et Arnauld de Mainzac, tous frères et enfants de

(1) Le continuateur de la chronique d'Adhémar place vers 1300 le relâchement des Cisterciens *ob nimia negotia ruralia.*

Guillaume Leclerc, le maine de La Tocane en Beaussac, moyennant 3 setiers de froment à la mesure de Marthon.

10. GUILLAUME III, abbé de Grosbost.

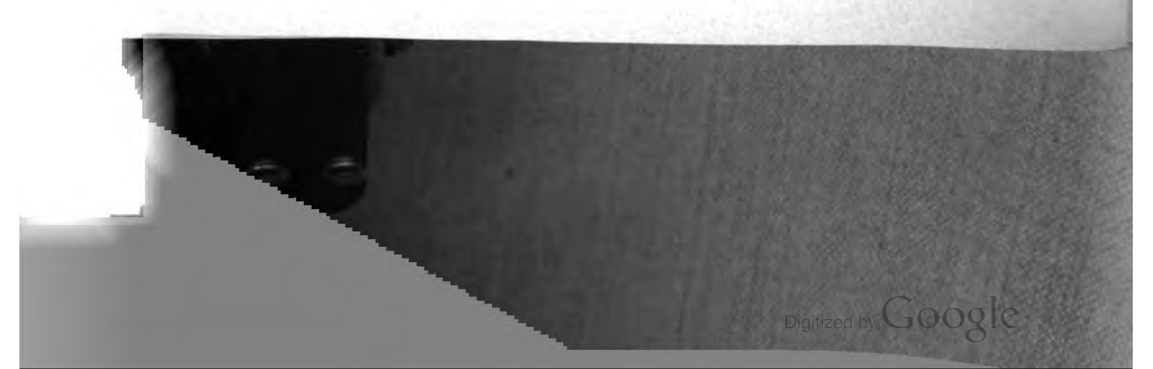
Le nom de cet abbé ne se trouve que dans un acte de partage scellé de son sceau, en janvier 1272 (N. S), entre Pierre et Hélie Arnauld de biens patrimoniaux en Rougnac, et relevant de la seigneurie du Repaire.

Le samedi d'après la fête des apôtres Pierre et Paul (2 juillet) 1272, sous le sceau d'Ythier, archiprêtre de Gotz et du Peyrat, Guillelme de Brugère, paroissienne de Saint-Martin-Le-Peint (*Sanctus-Martinus-Depictus*), diocèse de Périgueux, et Jean des Arteaux, son mari, font remise à l'abbaye de 12 deniers de rente, à eux dus dans la paroisse de Hautefaye par la grange du Broliac.

En 1274, les religieux cèdent aux chanoines de La Rochefoucauld l'église d'Olérac en échange de celle de Cherves. Mais il ne paraît pas qu'ils aient joui longtemps de cette dernière.

11. ARNAULD, abbé de Grosbost.

Les auteurs du *Gallia* qui ont trouvé le nom de cet abbé dans une charte datée du samedi d'avant la fête de sainte Catherine vierge (23 novembre) 1280, ont supposé, sans cependant l'affirmer, que ce pouvait être maître Arnauld de Mainzac, dont on voit le tombeau adossé au transept nord à l'intérieur du cloître. C'est une longue pierre, encastrée dans le mur, portant cette inscription en caractères du XIIIe siècle : HIC IACET MAGISTER ARNALDVS DE MAINZAC ; EIVS ANIMA REQUIESCAT IN PACE ; AMEN. Cette supposition nous semble inadmissible; nous avons vu, en effet, maître Arnauld de Mainzac figurer avec ce qualificatif en



1231, date où il n'était certainement pas abbé; de plus, une pièce (A. D. fonds de l'évêché, Mainzac), datée du mercredi d'avant l'Assomption (8 août) 1319, nous apprend que ce maître Arnauld de Mainzac était clerc marié *(clericus uxoratus),* et que ses biens avaient été acquis par Aymeric Robert. Nous pensons donc que ce fut seulement un noble seigneur, ami et protecteur de l'abbaye. La position du tombeau ne prouve rien, puisque, à côté, s'en trouve un autre plus soigné, formé d'une arcade gothique du XIII[e] siècle, ornée de deux tores et d'une archivolte en tête de diamant et en damier, reposant sur deux colonnes géminées, au-dessous de laquelle était une jolie statue de femme représentée couchée, revêtue d'habits cisterciens et portant le blason des La Rochefoucauld. Cette statue, confondue au commencement de ce siècle avec l'ancienne statue de sainte Quitière, était l'objet de dévotions populaires, surtout de la part des femmes pour obtenir une heureuse délivrance. Elle se voit actuellement dans le jardin du château de Charras.

12. GÉRALD II, ou GÉRAUD II, abbé de Grosbost.

Cet abbé paraît de 1292 à 1296. Un différend s'étant élevé entre la maison de Mainzac et l'abbaye, un accord y mit fin, en 1290; par lequel il fut convenu que les religieux jouiraient de 7 sols de rente sur le maine de Flayac en Mainzac, et que le seigneur de Mainzac leur paierait annuellement 6 boisseaux d'avoine, à la mesure de Marthon, et 5 sols pour ses terres situées entre les prés de Cursac et le chemin Ferrat, un boisseau et demi de froment pour le maine de Plaimbost en Grassac, et 6 deniers pour le pré de La Vaustaria en Mainzac. Le seigneur de Mainzac leur donna même généreusement, trois ans plus tard, une rente d'un

setier de froment et de 20 sols, à prendre sur le maine de La Borderie en Hautefaye.

Le curé de Beaussac réclama les dîmes novales sur les maines de Broliac et de Léraudie, mais se contenta d'une rente annuelle, que lui paieraient les religieux, de 16 boisseaux de seigle, à la mesure de Mareuil, par acte rédigé le samedi avant la Toussaint (30 octobre) 1294, sous le sceau de Raymond, évêque de Périgueux.

Deux ans après, l'abbé Gérald arrente la terre des Amblards.

13. PIERRE III, abbé de Grosbost.

Le premier acte connu de cet abbé est une reconnaissance datée du dimanche d'avant l'Ascension (24 mai) 1310, d'une rente d'un setier de froment, due par l'abbaye à la seigneurie de Hautcor.

Le 14 août 1315, le seigneur de Mareuil renouvelle aux religieux leurs droits d'exploit dans les forêts de Rougnac.

Nous avons vu, en 1238, plusieurs membres de la famille des Rivières assister à une donation; nous retrouvons trois frères de cette famille, Guillaume, Pierre et Raymond, enfants de feu Aymeric des Rivières, faisant remise à l'abbaye, en 1314, de 4 sols de rente qu'elle leur devait en Souffrignac.

En 1324, elle reçoit, dans cette même paroisse, de Jean-Aymeric Moreau, chapelain de la chapelle Saint-Jean-l'Évangéliste de Marthon, une pièce de terre située sur le chemin allant du bourg de Souffrignac à la maison des religieux à Biée. Les frères d'Arsac n'étant plus assez nombreux pour cultiver leurs terres, l'abbé Pierre (1) cède à Pierre et Guillaume Bournis,

(1) Le texte porte : *frater Petrus permissione divina abbas*, etc... (A. D. f. de Grosbost, liasse 1, original sur parchemin).

le jeudi d'après la fête de saint Mathias, apôtre, 1324 (28 février 1325), la terre des Brosses, située au Puy-du-Dognon en Garat, à charge de la bien cultiver et de payer aunuellement aux religieux le cinquième des blés et des fruits, le dixième du reste et de porter moudre les grains au moulin d'Arsac.

Les terres de Puymerle, faute de bras, demeuraient incultes; mais le curé d'Aussac n'en réclamait pas moins sa rente consistant, d'après une convention faite avec son prédécesseur du nom de Pierre Bont, en quatre « bastades » de vin, à chaque vendange, de la contenance chacune de six boisseaux de froment, mesure de Saint-Amant-de-Boixe, et en six boisseaux de méture, à la même mesure. Les religieux invoquaient l'état inculte de leurs terres, mais le tribunal de l'évêque d'Angoulême les condamna, le mardi d'après la fête des saints Fabien et Sébastien 1325 (21 janvier 1326), à servir désormais aux curés d'Aussac une rente annuelle de 20 livres de monnaie courante, et à payer les arrérages en livrant de suite douze boisseaux d'orge et cinq « sommées » de vin pur et clairet.

14. RAMNULPHE, abbé de Grosbost.

L'abbé Ramnulphe arrente, le lundi d'avant la fête de l'Annonciation 1329 (19 mars 1330), à Arnaud et Pierre Papaillon, père et fils, et Arnaud Galère, moyennant 20 sols et deux chapons de rente annuelle, un pré abandonné, situé sur la rivière de l'Échelle, entre les prés de Geoffroy Tizon, chevalier, et d'Adémar du Puits *(de Puteo)*.

Audouine Farinard de Marthon, veuve de Pierre Farinard, et Jean, son fils, clerc de Marthon, qui devaient à l'abbaye, en vertu d'un legs fait par leurs ancêtres, une rente d'une « sommée » *(salmata)* de vin et de trois boisseaux de froment, mesure de Marthon,

obtinrent, le lundi d'avant l'Ascension (25 mai) 1332, la remise de cette rente en échange d'une autre qui leur était due au Mas-Mouvent en Grassac, consistant en deux boisseaux de froment sur Robert Crusaud et trois sur Guillaume Bérengarde et Étienne Decescaud.

Le jeudi d'après la fête de saint Grégoire 1334 (16 mars 1335), Hélie Arnauld, fils de feu Pierre, en son vivant seigneur du Repaire, rend hommage à l'abbé et à son couvent pour le Mas-Millaguet en Gardes. En même temps, Guy Fabre et Pierre de La Jarrige et leurs parçonniers rendent hommage pour des terres acquises jadis d'Ythier Vigier, paroissien de Blanzaguet. L'abbé n'est pas nommé dans cette charte.

Ramnulphe paraît encore en 1339 où il cède à Guillaume du Courret, paroissien de Garat, une pièce de terre au lieu d'Arsac, moyennant une rente de quatre boisseaux de froment, mesure d'Angoulême, un chapon et 1 denier. (A. D., cartulaire c. c. c. de St Cybard, p. CIX. Copie.)

En 1340, l'abbaye reçoit d'Hélie Aymeric de Marthon et de Pierre Dubreuil, son neveu, une rente de deux boisseaux de froment à prendre sur le mas de Bourée, et de Guillaume de La Chize une terre, exempte de tous droits, située à Biée.

15. PIERRE IV, abbé de Grosbost.

Le 25 août 1344, les religieux arrentent à Aymard Fonteneau, paroissien de Varaignes, diocèse de Limoges, deux prés, l'un de douze journaux, l'autre de sept, et le domaine du Cousset en Varaignes, moyennant une rente de vingt boisseaux de froment, huit boisseaux de méture, mesure de Varaignes, 20 sols et trois gelines.

En 1346, l'abbé Pierre achète : le lundi d'avant la fête de saint Ausone (15 mai), d'Adémar de Denat, moyennant 20 sols, un boisseau de froment ; le vendredi

d'après la Pentecôte (2 juin), de Pierre Pannibe, un autre boisseau de froment, au même prix; enfin, le mercredi d'après la fête de saint Nicolas (10 mai), un boisseau de froment, mesure d'Angoulême, au prix de 10 sols.

En 1350, le monastère reçoit de Guillaume Vanier, paroissien de Varaignes, quelques petites rentes assises sur la terre de Conlitias, auprès des deffens du seigneur de Marthon; et d'Hélie Robert de La Fourèse, paroissien de Souffrignac, une rente d'un setier de froment, due par Pierre Bernay, fils de Jean et de Pétronille de La Roche, assise sur une pièce de terre appelée La Samarie, près de la chapelle et église de Souffrignac. Malheureusement, le nom de l'abbé ne figure pas dans ces actes.

16. BERNARD II, abbé de Grosbost.

L'abbé Bernard arrente, le 7 mars 1356 (1357), à Arnaud du Laygnaud le maine du Beauvoir ou de La Cadoue, moyennant une rente de 28 sols et du septième des fruits; à Guillaume Angelier, une terre, en 1365, et une vigne, en 1369.

A partir de cette date jusqu'en 1376, on ne trouve qu'un seul document : c'est une lettre d'Hugues Aubiat, chevalier, garde de la prévôté de Paris, adressée aux religieux de Grosbost. L'abbé n'y est pas nommé. En voici l'objet : Les religieux, à cause d'Obesine, leur membre dépendant, avaient reçu des comtes d'Angoulême le droit de percevoir deux tonneaux de vin sur les vinées de cette ville. Or, la guerre de Cent Ans venait de porter la désolation dans l'Angoumois et de ruiner entièrement l'abbaye, qui, n'ayant plus de quoi nourrir ses religieux, allait demeurer vide. Telles étaient les raisons alléguées au roi de France, Charles V, afin d'obtenir le rétablissement des deux tonneaux de vin.

Hugues Aubiat accueillit favorablement cette demande et, par une lettre datée de Paris, le 6 juin 1376, donna l'ordre au receveur d'Angoulême de payer fidèlement chaque année cette petite redevance. Mais les receveurs oublièrent souvent cet ordre, et l'abbaye dut réclamer. Charles de Valois, en 1442, et le bon comte Jean, en 1451, le renouvelèrent.

17. JEAN II, abbé de Grosbost.

Jean, dont le *Gallia* ne fait mention qu'à la date de 1403, vend, le 13 avril 1397, à Bernard Cachin, clerc, demeurant au Marché-Vieux d'Angoulême, tous les matériaux à provenir de la démolition d'une maison sise audit lieu (1).

18. HÉLIE I DE TIZON, abbé de Grosbost, cité par le *Gallia* pour l'année 1407.

19. PIERRE V DE TROYS, abbé de Grosbost.

Cet abbé, d'après le *Gallia,* transige en 1434 avec les moines de Nanteuil et le prieur de Salles, au sujet des droits sur le bourg de Salles. On ne trouve rien dans les papiers de l'abbaye au sujet de ces deux derniers abbés, qui, d'après M. Nanglard, ne formeraient avec le suivant qu'un même personnage. Les preuves de cette assertion ne sont pas données.

20. HÉLIE II DE TRION arrente : le 13 janvier 1447, le pré contigu à l'abbaye, joignant aux chapelles Saint-Thomas et Saint-Michel, moyennant une rente de 45 sols et six gelines ; le 15 avril 1448, à Martial Chambon, le village de Luget, à la réserve de la chapelle, de la maison

(1) *Notes additionnelles et rectificatives au Gallia,* par M. P. de Fleury, p. 39.

contiguë et du jardin, moyennant douze boisseaux civadiers de froment, quatre d'avoine, 30 sols et quatre gelines; le 12 novembre 1450, à Pierre et Jean de La Porte, seigneurs de La Grange, la magnifique possession de Biée, de la contenance de 120 journaux, à la réserve également de la chapelle, maison et jardin des religieux, moyennant 50 sols et six gelines, et le moulin situé sur le Bandiat, au bourg de Souffrignac, entre le moulin de Pont-Cornu et celui de La Beytour, moyennant le tiers de la mouture.

Ainsi sortaient des mains des moines, les unes après les autres, ces terres que des legs pieux leur avaient confiées et qui avaient coûté tant de peines à défricher ! Ce fut la source d'un grand malheur : l'arrentement, fait à une époque où l'argent était rare, pouvait paraître rémunérateur; mais il devait perdre de sa valenr à mesure que l'argent en perdait, quand celui-ci en formait la base. D'autre part, les religieux n'ayant plus qu'à percevoir sans peine leurs revenus, devaient peu à peu perdre l'esprit de leur ordre et s'habituer à la mollesse. Aussi, l'époque n'était pas éloignée où une abbaye serait recherchée, non pour y passer ses jours dans le travail, le recueillement et la prière, mais comme une source de fortune. L'arrentement devait avoir un autre inconvénient : à la longue on oublia l'origine de la rente, elle parut vexatoire et injuste et excita contre les monastères des colères sourdes prêtes à éclater à la moindre étincelle. Plus tard, les religieux se déchargeront même du soin de recueillir leurs rentes, dont ils confieront la perception à des fermiers âpres au gain : ce qui rendra encore la rente plus odieuse.

Et cependant il était difficile d'agir autrement. Les religieux, n'étant pas assez nombreux pour surveiller l'exploitation de leurs domaines, ne voyaient rien de mieux que de les arrenter à perpétuité.

Le 5 avril 1453, l'abbé Hélie, agissant au nom de son couvent, passe une transaction avec Marguerite Chesnel, dame de Chalonne, et son mari, Louis de Morlays, damoiseau, au sujet d'une rente de 3 sous, 4 deniers et trois boisseaux de sel due par la maison d'Obesine au seigneur de Chalonne. Par cette transaction, ladite rente fut abolie. Ces mêmes époux réclamaient en outre aux religieux deux rentes de 20 sols chacune dues sur les terres de Puymerle et de Broliac. Sur la remarque qu'elles avaient été jadis réduites à 12 sols 6 deniers pour chaque domaine, la dame de Chalonne voulut bien se contenter de cette somme. Cette transaction, où l'on voit les seigneurs de Chalonne conserver le haut domaine sur Obesine, Puymerle et Broliac, nous prouve que c'était eux qui avaient donné ces terres à l'abbaye.

Hélie de Trion arrente encore, le 2 mai 1457, le maine de La Bergerie en Garat. Enfin, après avoir gouverné longtemps l'abbaye, se sentant avancé en âge et ne voulant plus s'occuper que du salut de son âme, il remit la dignité d'abbé aux mains du suivant et demeura simple religieux.

21. PIERRE VI DE ROUZIER ou DES ROSIERS, abbé de Grosbost.

Le 23 août 1460, Pierre des Rosiers, assisté de l'ancien abbé Hélie de Trion, représentant le couvent, acense à Georges de La Fayechapon, paroissien de Mainzac, le maine de La Guionnas, en ladite paroisse, avec plaidures, verger, terres labourées et autres, entrées, issues, prés et aisines, moyennant quatre boisseaux de froment, trois d'avoine, 7 sols, 6 deniers tournois et deux gelines de rente.

Le 23 juillet 1461, encore assisté d'Hélie de Trion et du prieur claustral Blanchet, il ratifie à Pierre de

Roprie un arrentement fait par son prédécesseur sans le consentement du couvent, moyennant une rente de douze boisseaux de froment, quatre d'avoine, mesure de Varaignes, 20 sols et trois gelines. Il ratifie aussi des acensements faits à Charbontière en Sers et aux Essards en Salles.

Le 23 août suivant, il arrente à Héliot des Rosiers, écuyer, seigneur de La Court, et à Guillaume Fleurat une portion de la prise du Soulier en Charras, moyennant une rente de quatre boisseaux de froment, quatre d'avoine, 10 sols et deux gelines. Le reste de la prise fut acensé, le 31 octobre 1468, à Pierre de Noaillat, moyennant douze boisseaux de froment, huit de seigle, mesure de Charras, 27 sols et trois gelines. Mais les intéressés n'entrèrent en jouissance que le 28 mars 1473, et Héliot des Rosiers céda son bail à Pierre de Noaillat.

Le 26 janvier 1470 (1471), Pierre des Rosiers, abbé, Guy Lescure, prêtre, Jean David, clerc tonsuré, moines claustraux de l'abbaye de Notre-Dame de Grosbost, « serviteurs de Dieu et de sa sainte mère la vierge Marie et de tous les habitants des cieux », réunis en chapitre au son de la cloche, voyant « la pauvreté et la ruine de leur abbaye et couvent et voulant y porter remède », acensent à perpétuité à Étienne Corbet de vieilles murailles et 3 journaux en Charras, près du chemin allant du cimetière à la fontaine et celui allant du bourg à l'abbaye, moyennant 7 sols 6 deniers, une geline, cinq boisseaux de froment, cinq de seigle et deux d'avoine.

Les moines de Nanteuil-en-Vallée prétendaient qu'en leur qualité de seigneurs de Salles et Nanclairs, ils avaient arrenté jadis à l'abbaye de Grosbost le domaine de Bécoiseau en Juillé, moyennant 12 boisseaux de froment, mesure de Salles, 4 livres et 5 sols de rente annuelle et la terre des Essards en Salles et Lonnes,

moyennant une rente de 7 setiers de froment, 7 d'avoine, 6 de méture, mesure de Salles, et 20 # tournois, payables chaque année à la Saint-Luc, et à condition que les tenanciers de ces terres feraient moudre leurs grains au moulin des Essards ou à celui de Bécoiseau et seraient sujets et justiciables de Nanteuil. Ils réclamaient, en conséquence, le paiement de ces rentes avec un fort arriéré. Les moines de Grosbost répondaient qu'en leur qualité de religieux, ils ne pouvaient pas posséder ces terres à titre de tenanciers mais en franche aumône et sans charge de rentes, et qu'en effet ils n'avaient jamais rien payé à Nanteuil. L'abbé de Nanteuil, Aimery, obtint du gouverneur d'Angoulême des lettres de confortemain (1), plaida au contentieux, et enfin porta l'affaire à l'officialité de Poitiers.

« Le 5 mai 1479, par devant l'official de Poitiers et Pierre, humble archiprêtre de Rouffec, assistés de Guillaume Raymond, prêtre, garde du scel et établi aux contrats en la ville, châtellenie et baronnie de Rouffec, pour noble et puissant seigneur, monseigneur Jean de Voluyre, seigneur de Rouffec, comparurent les parties sceavoir : monseigneur Aymery, abbé et seigneur de Nanteuil, tant pour lui que pour son couvent de Nanteuil, et frère Anthoine Pananinon, religieux de Nanteuil et prieur de Voulesme, tant pour lui que comme procureur des religieux et couvent de Nanteuil, d'une part, et Révérend Père en Dieu, monseigneur Pierre de Rosiers, abbé de Grosbost, tant pour lui que pour son abbaye, et Pierre de Laborie, en nom et comme procureur des religieux de Grosbost.»

Il fut réglé que les religieux de Grosbost, ou leurs hommes et tenanciers, continueraient à jouir des

(1) Les lettres de confortemain étaient des lettres de chancellerie dont un seigneur féodal se munissait quand il voulait saisir le fief de son vassal, afin de rendre cette saisie plus authentique.

Essards, sous la charge et gariment du devoir annuel et perpétuel de 12 deniers tournois payables aux religieux de Nanteuil en leur maison de Salles, à la Toussaint; que les religieux de Nanteuil donneraient à ceux de Grosbost dix nouveaux journaux auxdits lieux des Essards, sous l'unique devoir de 2 sols et 6 deniers, payables à chaque Saint-Michel, et qu'enfin les hommes de Grosbost ne seraient pas tenus de faire moudre leurs grains aux moulins des moines de Nanteuil, mais qu'ils n'auraient aucun droit d'exploit dans les bois de l'abbaye de Nanteuil.

Relativement au domaine de Bécoiseau, il fut concédé que 106 journaux de terre seraient bornés et appartiendraient à Grosbost, à charge d'en rendre hommage lige à Nanteuil, sous le devoir d'un gant blanc, apprécié 2 sols, à muance de seigneur et de vassal.

Les moines de Grosbost se désistèrent en même temps de toutes prétentions sur un domaine du voisinage, celui des Couradeaux. En somme, cet accord n'était pas fait pour leur déplaire. En furent témoins : Aymard Prévost, chevalier, seigneur de Touchimbert; Pierre Dexmier, écuyer, seigneur de La Mirande; religieuse personne, frère Joubert de Maraffin, prieur de Verteuil et du Mas-d'Agenet; Pierre Coustin, dit Jourdes, de Bayers; Jean Couste de Robgerbe; Jéan Rousseau et Micheau Portier de Nanclairs, et plusieurs autres.

Les moines de Grosbost eurent soin de ne pas payer le gant blanc, qui ne fut pas non plus réclamé, puis ils arrentèrent peu à peu leurs terres de Bécoiseau. Ils se jouèrent de leur fief, pour employer l'expression consacrée. Or, la coutume du Poitou ne permettait de se jouer que des deux tiers d'un fief : si le dernier tiers était aussi aliéné, vendu ou acensé, le vassal devait payer un certain profit au suzerain. Après trois siècles,

les moines de Nanteuil se réveillèrent tout à coup et réclamèrent un profit considérable et le gant blanc. Ceux de Grobost répondirent par des distinctions subtiles entre acenser et arrenter et en niant qu'ils fussent vassaux de Nanteuil, puisqu'ils n'avaient jamais payé le gant blanc, soit parce que ce devoir avait été illégitimement imposé en 1479, soit parce qu'il avait été aboli par quelque convention postérieure et aujourd'hui ignorée. La réplique fut facile à de telles raisons, mais le combat finit faute de combattants.

Pierre de Rosiers, excommunié par Jean, abbé de Moreuil, fut relevé, en 1480, de son excommunication par Julien, évêque de Sabine, cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens, grand pénitencier de France. D'après le *Gallia,* il abdiqua l'année suivante, vécut à l'abbaye sous pension, et fut remplacé par HÉLIE ESNARD. D'après M. Nanglard (*Bulletin de la Société archéologique de la Charente,* année 1893, page 253), il fut remplacé par JEAN HÉLIE DE COULONGES qui aurait été abbé de 1481 à 1522. Nous pensons que ni Hélie Esnard, ni Jean Hélie de Coulonges ne doivent être maintenus dans la liste des abbés de Grosbost. Il est possible que ce dernier éleva sur Grosbost des prétentions, comme il en éleva sur le siège épiscopal d'Angoulême, mais elles ne furent pas réalisées, car on trouve encore, le 11 décembre 1487, Pierre de Rosiers, qualifié d'humble abbé de Notre-Dame de Grosbost, et non d'ancien abbé, vendant à Étienne Baruteau, moyennant 15 #, les dîmes, cens et rentes de Biée, des Balloteries en Souffrignac et du Cousset en Varaignes, y compris une rente de deux pipes de froment, deux d'avoine et deux moutons, due à Grosbost par le curé de Souffrignac. Le 7 mars 1487 (1488), par acte capitulaire, Pierre de Rosiers, humble abbé de Grosbost, Guy Lescure et Jean David, religieux, arrentent une maison sise près

du grand portail de l'abbaye. Le 29 août 1494, Pierre de Rosiers fait encore acte d'abbé en donnant à Jean Genu l'investiture des maisons de Fontpallais en Grassac, tenues de l'abbaye sous une rente de deux boisseaux de seigle, deux d'avoine, 10 sols et une geline, et que ledit Genu avait acquises de Jean Gros, varlet. Enfin, en 1545, dans une enquête faite à l'occasion d'un procès de bois, parmi les témoins cités : Antoine Farinard, âgé de 52 ans, « a veu trois abbés d'icelle dicte abbaye, prédécesseurs de l'abbé qui est à présent, sceavoir ung qu'on nommoit de Rouziers, et l'aultre qui estoit fils de messire Jean de La Rochebeaucourt, chevalier, seigneur dudit lieu, et un aultre de la maison de Bellejoie, nommé maître Jehan de Caillon, lesquels ledit déposant à veu et cogneus ». Thomas Leblanc, âgé de 40 ans, déclare avoir vu « trois abbés, prédécesseurs de l'abbé qui est à présent, un qui estoit de Pons, un aultre qui estoit fils du seigneur de La Rochebeaucourt, et après son décès, un pourveu de ladite abbaye, maistre Jehan Cailhon, de la maison de La Bellejoie, et par le décès dudit Cailhon, l'abbé qui est à présent a este pourveu de ladite abbaye.... L'un d'iceux fit habiller le clochier de ladite abbaye et les cloistres, comme ledit déposant a veu, dont il ce peut avoir dix ou douze ans..., a fait bastir des maisons d'habitation autour d'icelle depuis quinze ans. » Jean Vergeron, charpentier, a vu l'abbé de Rouziers et un de Pons et audit temps les bâtiments étaient ruinés depuis environ trente ans. De ces déclarations il ressort que Pierre de Rosiers était encore en charge après 1500.

Les rois de France n'ayant pas encore le choix des évêques, Charles VIII voulut faire placer sur le siège épiscopal de Cahors un de ses protégés, Benoît Jean, contre Antoine de Luzech que le chapitre de cette

ville prétendait élire. Comme il tenait en grande estime l'abbé de Grosbost, il lui écrivit pour le prier d'user de son influence auprès des chanoines afin de les faire revenir sur leur premier choix et de les déterminer à accepter le candidat royal. Mais, soit que l'abbé ne voulût pas accomplir cette mission, soit que le chapitre ne vouût pas céder à la pression royale, Antoine de Luzech fut définitivement élu.

22. JEAN III DE SAINT-MORIS, abbé commendataire de Grosbost.

Jean de Saint-Moris, « abbé de Grosboys », protonotaire apostolique et prieur de N.-D. de l'Hôpital neuf de Pons, figure dans une transaction du 2 avril 1505, entre Marguerite de Coétivy, veuve de François de Pons, seigneur de Montfort, et Guy, seigneur de Pons (chartes de la maison de Pons, publiées dans les *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis,* t. XXI, page 370). C'est évidemment l'abbé, que le *Gallia* (II col. 1060) et Hugues du Tems indiquent ainsi : « Johannes, die 2 martis 1506 », et « Jean II, en 1506 », comme abbé de Grosbost. Il dut rester en charge plusieurs années, puisque Thomas Leblanc, né en 1505, prétend l'avoir connu, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

23. N... DE LA ROCHEBEAUCOURT, abbé commendataire de Grosbost.

Cet abbé ne nous est connu que par les déclarations des témoins de 1545. Il était fils de Jean de La Rochebeaucourt et oncle de l'abbé Claude ci-dessous.

24. JEAN IV DE CAILHON DE BELLEJOIE, abbé commendataire de Grosbost, protonotaire apostolique,

chanoine d'Angoulême, prieur de Paluau et prévôt de La Rochebeaucourt.

Jean de Cailhon paraît dès la fin de l'année 1523. Il fit paver l'église, couvrir le clocher et édifier plusieurs habitations. L'abbaye eut de son temps jusqu'à quatre religieux.

Le 1er avril 1538, Étienne Boisseau, Jean Catineau, Raymond Roy, tous religieux de N.-D. de Grosbost, et messire Mathurin Fournier, prêtre, procureur de l'abbé, reçoivent d'Étienne Corbet, cordonnier, une déclaration par laquelle ce dernier reconnaît tenir de l'abbaye la prise du Lac-du-Prieur, au devoir annuel d'un boisseau de froment, deux d'avoine, 5 sols et une geline.

En 1541, l'abbé de Cailhon obtint une sentence condamnant Pierre Decescaud, écuyer, seigneur de Puyrigault, à lui payer deux rentes, l'une de 15# 11 sols parisis, l'autre de 35# 18 sols parisis, dues sur le moulin de Fontpalais.

Voilà donc ouverte l'ère de la commende qui devait être si funeste aux abbayes. Désormais, l'abbé, au lieu de rester dans son monastère et d'y mener avec ses frères une vie de travail, de pauvreté et de prière, demeurera au loin, souvent dans des palais somptueux. Son abbaye lui servira de titre honorifique, et surtout de source de richesses. Il la pressurera le plus possible, afin de satisfaire ses goûts de grand seigneur. Celle de Grosbost tombera même aux mains de protestants. Peut-être que si religieux et abbés avaient été moins éloignés des vertus de leur père et avaient mené une vie plus régulière de pénitence et de pauvreté ils eussent évité d'attirer sur leur couvent ce châtiment divin !

25. CLAUDE DE LA ROCHEBEAUCOURT, abbé commendataire de Grosbost, protonotaire apostolique et prévôt de La Rochebeaucourt.

Cet abbé succéda, avant 1545, à Jean de Cailhon, fort jeune, sans doute, puisqu'il étudiait encore à Poitiers, en 1546. Il soutint un long procès contre Hubert de La Rochefoucauld, relativement aux droits d'exploit qu'avait le monastère dans les bois du Couteau en Grassac. Le procès se termina seulement par un traité du 27 août 1560, entre le seigneur de Marthon et l'abbé, François de Montalembert, par lequel les religieux renonçaient à leurs droits en échange de 40 journaux de bois situés audit lieu du Couteau.

Le 16 janvier 1552 (1553), Claude de La Rochebeaucourt et les religieux de son abbaye, Étienne Boisseau, Pierre Duchier et Jean Catineau, arrentent à perpétuité moyennant deux gelines, 7 sols et 6 deniers tournois, une terre en partie labourable à messire Jean Pinguet, prêtre religieux et receveur de l'abbaye, y demeurant, en rémunération des services rendus à ladite abbaye tant en soutenant des procès qu'en percevant les revenus. Cet arrentement fut ratifié plus tard par François de Montalembert. N'était-ce pas un grand abus de donner à des religieux la propriété des terres du monastère? Cette terre passa aux héritiers de Jean Pinguet. En 1629, Guillaume Daniel, prieur, en demanda et obtint le retrait, alléguant avec raison que l'arrentement fait par un abbé commendataire, sans l'approbation du prieur du lieu ou du général de l'ordre, était nul et que ces sortes de biens ne pouvaient pas être concédés en rente à des religieux.

26. FRANÇOIS I DE MONTALEMBERT, abbé commendataire de Grosbost et chanoine de Saint-Pierre-le-Grand de Poitiers.

Cet abbé fut nommé avant le mois de juillet 1553.

Le 21 novembre 1556, il afferme à Guillaume Dupont, demeurant au faubourg de La Souche, à La Rochefou-

cauld, une pièce de terre située dans ce faubourg, moyennant une rente de 2 sols 6 deniers. Le 1er décembre suivant, il arrente à Jeannot Bouyer certaines terres à Grosbost, moyennant 5 sols et deux gelines.

27. PIERRE VII D'ALLOUE, abbé régulier de Grosbost.

On a vu que, en 1315, un seigneur de Mareuil avait concédé aux religieux des droits d'exploit dans les bois de Rougnac. Ces droits ayant été contestés par Nicolas d'Anjou, on nomma des arbitres, savoir : François de Devezeau, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, prieur de Pioussay, diocèse de Poitiers ; Pierre Girault, écuyer, seigneur de Frégeneuil et de La Mongotière ; maître Gérault Chancel, conseiller du roi en la cour présidiale de Périgueux, et Joseph Monjon, écuyer, seigneur de Green, qui amenèrent les religieux à renoncer à leurs droits en échange de 21 journaux de bois situés du côté de l'abbaye. Cet accord fut accepté, le 29 décembre 1563, par l'abbé d'Alloue et les religieux Étienne Boisseau, Laurent Monjin et Jean Roy.

En 1565, Pierre d'Alloue se fit donner plusieurs reconnaissances de rentes par divers tenanciers, notamment par ceux de La Chambaudie en Chazelles et de Luget en Pranzac. Dans ce dernier acte figure Pierre Blanchard, économe de l'abbaye.

Le *Gallia* place la mort de cet abbé en 1575. Cependant on voit à la date du 12 décembre 1576 un abbé du nom de Pierre de Louge faisant homologuer par Nicolas Blanchard, abbé de Citeaux au diocèse de Chalons, la convention passée en 1560 entre le seigneur de Marthon et l'abbé de Grosbost. Ce Pierre de Louge est évidemment le même que Pierre d'Alloue dont on a estropié le nom, ce qui est arrivé souvent. (P. de Fleury, *Notes ad. au Gallia*, p. 40.)

Le 28 mai 1571, Jean Noyer, prêtre, demeurant à l'abbaye, passe un contrat de ferme des dîmes et autres revenus comme ayant charge de maître de Mauburget et de François Nesmond, lieutenant général et président au siège présidial d'Angoumois.

28. PHILIPPE DE NAMBU, fils du premier huissier de la chambre du roi, nommé abbé commendataire de Grosbost en 1577, ne put pas, paraît-il, en prendre possession (*Gallia,* Nanglard).

29. JEAN V ROY, abbé commendataire de Grosbost, n'est connu que par une déclaration faite par son successeur et résignataire.

30. JEAN VI BOUTHINOT, abbé régulier de Grosbost.

Le 15 juin 1587, l'abbé Bouthinot, ayant été accusé de ruiner l'abbaye à cause des nombreuses aliénations de rentes qu'il faisait, répondit qu'il était obligé d'agir ainsi pour se procurer 200 écus sols d'impôts, « attendu le temps de guerre et de peste ». Il déclare en outre que « par la résignation à luy faicte par monsieur maistre Jean Roy, son prédécesseur, abbé nommé en eslection faicte de luy par Sa Majesté, il auroit été pourvu de ladite abbaye de Grosbost, ses appartenances et dépendances, par nostre Sainct Perre le Pape, de provision et commission en forme de bulle, et pour les mettre en exécution le Pape auroit mandé aux evesques d'Angoulesme, Poytou et Périgort recevoir ledit Bouthinot, le tout donné à Sainct Pierre de Romme l'an de l'Incarnation de Notre Seigneur 1586 dernier, trois décembre et de son pontificat le second ».

Il prit possession par procureur le 27 avril 1587 et fit signifier ses lettres de provision à l'évêque d'Angou-

lême le 5 juin suivant. Mais comme l'abbaye, à peine relevée de ses ruines après la guerre des Anglais, venait encore d'être en partie détruite par les protestants, il se retira au bourg d'Alloue.

Le 10 juin 1589, il afferma son abbaye à Vincent de Villars, seigneur de La Barrière.

Celui-ci parvint à se faire donner l'abbaye par le roi et à mettre également la main sur la cure de Mainzac. Il s'installe dans le monastère, dépourvu de religieux, et dispose du temporel à son grand avantage. Il rattache à son château de Mainzac les prises de L'Hôpital et de La Voûte, d'une étendue de 120 journaux ; il fait remise aux seigneurs de Planchemesniers, afin de s'attirer leurs bonnes grâces, des rentes dues à l'abbaye. Le 27 janvier 1587, il vend, moyennant 1,700#, à Pantin Ferret, écuyer, sieur de Barbayou en Rougnac, Pierre Aultier, dit Pitonin, Jean de La Forêt et Joachim Merle, marchands à Grosbost, les bois de haute futaie donnés en 1560 au monastère par le seigneur de Marthon et appelés la Forêt de l'Abbé. Le même jour, il arrente au même Ferret et à son gendre, Antoine de Pontz, neuf journaux de terre situés entre la Forêt de l'Abbé et la Forêt de La Rochebeaucourt.

Voici comment son administration fut appréciée en 1641 :

« Réverend Père en Dieu don Jean de Laffont, abbé titulaire de Notre-Dame de Grosbost, dit et remontre que son abbaïe a esté ruînée depuis longtemps et bruslée par les Huguenots tout ainsi comme il ce vois par les vestiges et ce cougnois encore dans des antiens cartelages, et a esté tenue en confidence par des abbés commendataires et sans provision de Roume et mesme par Vincent de Villards de la maison de Minzat, qui se disoit abbé de ladite abbaïe et en a joui l'espace de dix à douze ans et faisoit donner quittances des recettes

qu'elle recepvoit par une certaine femme nommée Marie Guichard qui faict voir que jouissant de ladite abbaïe il s'est emparé de tous les tiltres et en ont faict faire d'aultres et arpentemens de leur authorité à leur avantage.»

31. PIERRE VIII BENOIT, abbé de Grosbost.

Une procédure de la fin de l'année 1595 parle de messire Pierre Benoit, ci-devant abbé de Grosbost.

32. HENRY LAMBERT, abbé commendataire de Grosbost, aumônier du roi.

« Ce jourd'huy premier jour de septembre mil cinq cent quatre vingt dix huit, le roy estant à Fontainebleau, voullant favorablement traicter le sieur de Lambert, l'un de ses m^es^ d'othels ordinaires, en considération des bons services qu'il luy a faicts dès longtemps, et pour luy donner moyen de les continuer, Sa Majesté lui a accordé l'abaye de Gros Bos en Angoulmoys vaquante par la mort du s^r^ de La Barrière de Minsat, pour en f^re^ par luy pourvoir Henry de Lambert, l'ung de ses enffans, filleul de Sa Majesté, ou tel autre capable qu'il advizera. Ayant à ceste fin commandé le présant brevet luy estre expédié et toutes les lettres nécessaires pour obtenir celles de Romme, par moy, son conseiller et secrétaire d'Estat et de ses command^ts^.

« Ainsin signé : HENRY.
« (Signé) : FORGET. » (1)

En attendant que le nouvel abbé pût obtenir ses bulles de Rome, Jean Lambert confia l'abbaye à un économe laïque. Il fit choix de Jean du Vergier, du bourg de

(1) Extrait du registre dit des Patentes, provenant du greffe du présidial de Périgueux, appartenant à la bibliothèque publique de cette ville. — Document communiqué par M. Dujarric-Descombes à la Société archéologiqne d'Angoulême, séance du 13 mars 1895.

Cherval en Périgord, en remplacement de Mathieu Combault, qui avait été nommé par le roi, le 18 novembre 1595. Le nouvel économe obtint en sa faveur une résignation de son prédécesseur. Mais celui-ci n'en continua pas moins à vouloir percevoir les fruits. Une sentence, du 9 octobre 1598, fut rendue en faveur de Jean du Vergier, qui fit enregistrer ses lettres de nomination au présidial de Périgueux, le 16 décembre suivant, et obtint confirmation de sa nomination par nouvelles lettres datées du 16 avril 1599.

Après avoir reçu ses bulles de Rome, qu'il dut attendre assez longtemps, jusque vers 1611, Henry Lambert confia l'administration de son abbaye à son père, qui était protestant. Ce fut un bien triste spectacle que de voir les biens de l'Église en de telles mains. L'abbé ne s'occupa ni de réédifier le monastère, ni d'y installer des religieux. A peine consent-il à payer une pension à un prieur, qui, d'ailleurs, ne peut résider à l'abbaye. Aussi est-il fortement blâmé, le 12 mai 1627, par Charles Boucherat, visiteur de l'ordre, et, en 1630, par des commissaires enquêteurs. Mais ces blâmes le laissent assez indifférent.

Jean du Vergier afferma, le 16 novembre 1605, à Jean Tardy, sieur de Raubuget, les revenus de Grosbost, excepté Arsac, Luget et Bécoiseau, pour cinq ans, moyennant 700# par an, dont 150# devaient être payées au prieur. Le 14 septembre 1611, Jean Lambert fit une ferme semblable, aux mêmes conditions, en faveur de François Grimouard, sieur de La Croix, demeurant aux Angeliers d'Angoulême, et de Pierre Brenier.

Au mois de mars 1632, François de Rapy, prêtre profès de l'ordre de Citeaux, ayant été nommé prieur, voulut y venir habiter. Mais grande fut sa douleur à la vue de l'abandon et des ruines de l'antique monastère. Voulant y faire les réparations les plus urgentes et afin

de solliciter du roi un secours, il fit dresser, le 10 mai 1632, un état des lieux.

L'église abbatiale, où il se rend tout d'abord avec son notaire, Cholour, offre un aspect lamentable : les vitraux sont enlevés, et les vents, qui y règnent en maîtres, la rendent inhabitable « même une seule heure » ; les chapelles sans toiture sont perdues par les pluies, l'une est même lézardée depuis le haut jusqu'en bas, le chœur et le clocher sont découverts ; une partie de la voûte de la nef est tombée, il ne reste que la carcasse de la charpente sans tuile ; au lieu de cinq autels qui existaient jadis, on n'en voit plus que trois qui viennent d'être installés depuis peu. C'est la ruine, œuvre des dernières guerres de religion ; c'est l'abandon. Ces murs, qui jadis répercutaient les échos du chant liturgique, qui étaient imprégnés du parfum de l'encens, sont muets, froids, couverts de moisissures. Tel est aujourd'hui aussi l'état douloureux où l'on voit cette église, qui serait belle cependant si elle était restaurée.

Le cloître est dans un pire état. Le mur de la façade, haut jadis de dix-huit pieds et large de quatre, est presque entièrement rasé. Une moitié du dortoir possède une charpente toute dénudée ; l'autre moitié est détruite. Dans la partie la moins endommagée se trouvent une chambre haute et deux basses qu'on pourrait assez aisément rendre habitables. Le réfectoire, la cuisine, la dépense, la boulangerie, les caves, les greniers, la grange, les écuries, tout est plus ou moins en mauvais état. Les larges murs de ronde sont en grande partie détruits. Le grand portail est enlevé et la grande porte du monastère a disparu.

Les membres dépendants sont encore dans un plus triste état. La maison et la chapelle du Bas-Arsac, ne servant pas depuis longtemps, tombent en ruine. Les chapelles de Luget et de Biée sont détruites ; celle de

Notre-Dame du Broliac a disparu, et les terres qui l'environnaient ont été arrentées, en 1587, à la famille de Bellussière et s'appellent désormais la prise de La Chapelle. Puymerle, où les religieux se rendent encore chaque année célébrer la fête de sainte Quitière, est tombé aux mains des seigneurs de Saint-Ciers; Obesine est détruit; L'Hôpital de Mainzac l'est également, et les terres sont aux mains du seigneur de ce lieu. C'est partout la ruine.

33. GUILLAUME IV DE LA FONT, abbé de Grosbost.

Guillaume de La Font, moine de Citeaux, docteur en théologie de la faculté de Paris et prieur de Saint-Pierre de Cirey (Haute-Marne), ordre de saint Benoît, permuta avec Henry Lambert, après approbation du roi, en date du dernier février 1636, et la confirmation d'Urbain VIII, en date du 7 des ides d'avril suivant (7 avril).

Le 31 mai 1636, en présence de François de Rapy, devenu prieur de La Frenade, il constitua son procureur général Léonard Aujourdane, moine de Citeaux, profès de l'abbaye de Notre-Dame de La Colombie, devenu prieur de Grosbost. Ce prieur prit à tâche de continuer l'œuvre de restauration entreprise par son prédécesseur. Il parvint à recouvrer une rente de quatre boisseaux de froment, deux de seigle et deux d'avoine à la mesure de Charras, 7 sols et 6 deniers, assise sur 60 journaux de terres à Champdolant en Charras, que les seigneurs de ce lieu s'étaient attribuée et qu'avait vainement réclamée l'abbé précédent. Il fit reconnaître les droits de l'abbaye sur plusieurs prises et afferma plusieurs domaines.

Philippe de Vassoigne lui rendit un hommage pour son fief de la Bréchinie en Grassac, tenant d'une part

aux garennes où étaient jadis les forêts de Jean Vigier, écuyer, seigneur de Rouffiac, et les terres du seigneur de Marthon, tenu de l'abbaye au devoir annuel de deux boisseaux de froment, 16 sols et 8 deniers.

34. JEAN VII DE LA FONT, abbé de Grosbost.

Guillaume de La Font étant mort au commencement de l'année 1641, le roi lui choisit comme successeur son frère, Jean de La Font, docteur en théologie, moine profès de La Grande-Selve (commune de Bouillac, arrondissement de Castelsarrazin, canton de Verdun-sur-Garonne, (Tarn-et-Garonne) où était une abbaye cistercienne fondée par notre bienheureux Giraud de Salles, fondateur de Tusson). Le Pape ratifia ce choix par une bulle donnée à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, le III des ides de juillet (13 juillet) 1641.

Le 28 juillet 1641, le prieur, Léonard Aujourdane, fondé de pouvoir de l'abbé, Gabriel Gandillaud, écuyer, seigneur de Saint-Aignan, lieutenant général d'Angoumois, et Jean Lambert, écuyer, seigneur des Andreaux, procèdent à la visite de l'abbaye afin de voir quelles sont les réparations les plus urgentes. L'église est toujours dépourvue de vitraux et les piliers du clocher ont besoin de grandes restaurations. Elle possède : deux chasubles de camelot, l'une rouge et l'autre violette ; un calice d'argent doré et un d'étain qui est cassé ; trois nappes de chanvre mi-usées, placées sur le grand autel, au-devant duquel est un parement de serge ; six chandeliers de bois ; une grande croix de fer-blanc ; une petite croix en bois avec crucifix en cuivre ; deux parements d'autel jaunes, mi-usés, qui ornent les autels de sainte Quitière et de saint Eutrope : un missel romain et un de l'ordre, et un vieux livre contenant les œuvres de saint Bernard.

De l'église abbatiale entrons au logis et gravissons

l'escalier au haut duquel se trouvent trois chambres. La première est celle du prieur ; elle contient : deux lits garnis de leurs couvertures et rideaux, les rideaux de l'un sont en toile, ceux de l'autre sont faits d'une housse de moquette ; dans chaque lit deux draps en chanvre, qui appartiennent au prieur ; un coffre mi-neuf pouvant contenir six boisseaux de froment et dans lequel se trouvent douze draps en chanvre mi-neufs, douze serviettes en chanvre mi-neuves, cinq nappes en chanvre pour l'église et quatre autres pour la table ; un autre petit coffre en noyer, neuf, fermant à clé, de la contenance de deux boisseaux, vide ; une petite table de noyer, neuve ; une table à allonges en noyer ; trois arquebuses et une petite arbalète avec son bandage qui sont la propriété du prieur.

La seconde chambre contient : deux lits garnis de couettes, couvertures, rideaux, draps et pans de serge bleue passementée ; une petite table carrée fort vieille ; une pelle de fer et deux paires de landiers de fer qui appartiennent au prieur.

La troisième chambre est inhabitable et vide.

Au bas de l'escalier est la cuisine, munie des ustensiles les plus nécessaires : deux marmites ; deux chandeliers de cuivre ; une pelle et deux broches de fer ; six grands plats et six grandes assiettes ; dix-huit plats de différentes grandeurs ; dix-huit assiettes ; une pinte, une chopine, une roquille et une salière, le tout d'étain, appartenant au prieur.

La cave contient : quatre barriques de vin clair et acheté par le prieur ; une grande cuve de la contenance de trois barriques ; trois petites cuves vides, et quinze fûts de barriques vides et vieux, achetés par le prieur.

Dans le grenier sont huit boisseaux de froment.

Le trésor, nouvellement refait par les soins du prieur, se compose d'une chambre où se trouve un placard

ménagé dans la muraille et renfermant les papiers de l'abbaye. Plusieurs liasses sont ouvertes et étalées sur la table, parce que le prieur vient de les consulter pour les affaires courantes. On y remarque les contrats de ferme par lesquels on voit que les revenus de l'abbaye s'élèvent à 800#.

La métairie possède deux bœufs, vingt-sept brebis et deux charrettes, le tout acheté par le prieur.

Les cloîtres, les murs de clôture de la basse-cour située devant l'abbaye et ceux du jardin sont à refaire. Le réfectoire est en ruine. Il faut aussi faire une maison pour le métayer. Enfin le prieur demande pour son église un ciboire d'argent, un calice, une lampe pour brûler devant le Saint Sacrement, quelques garnitures d'autel et « ung orloge ».

L'abbé vint résider dans son monastère et son premier soin fut de faire construire à ses frais un maître-autel convenable. Puis il songea à reconquérir les domaines usurpés. Il obtint du seigneur de Mainzac la restitution de la rente de la prise de L'Hôpital de Mainzac, s'élevant à 49 boisseaux de froment, quatre de seigle et sept gelines, selon un arrentement du 15 juillet 1547.

Il demanda le retrait du fief de Broliac confié, en 1587, à la famille de Bellussière, par des abbés commendataires qui avaient excédé leur pouvoir, et à des conditions ruineuses pour l'abbaye. L'affaire plaidée à Angoulême, Périgueux, Bordeaux et au Grand-Conseil, se termina, le 24 janvier 1647, par un arrêt de ce dernier tribunal, condamnant Anne de Raimond, veuve de François de Cosnan d'Aydie, comte de Ribérac, à restituer ce fief contre remboursement de la somme de cession. Les clauses furent acceptées par les parties, mais, quelques années plus tard, le fils de M. de Bellussière et celui de M. de Cosnan prétendirent que les

religieux s'étaient à tort attribué les terres des Petits-Fours. De là un nouveau procès. Où était l'époque où les riches voisins de l'abbaye se faisaient un doux devoir de l'enrichir ?

Le 7 février 1665, l'abbé anoblit Les Bournis, au profit de François Normand qui céda en retour ses rentes de Birac en Saint-Germain, s'élevant à 30 boisseaux de froment, 26 d'avoine et 100 sols. Les religieux exonérèrent Les Bournis de 26 boisseaux de froment, 26 d'avoine, mesure d'Angoulême, et 18 sols, et s'engagèrent à célébrer chaque année deux messes, l'une le lendemain de la Pentecôte, l'autre le jour de la fête de saint François de Paule, pour le sieur des Bournis qui serait mis au rang des bienfaiteurs et tiendrait son fief de l'abbaye à hommage lige, à muance de seigneur et de vassal et au devoir de 10 sols. En réalité, cet arrangement était tout à l'avantage de François Normand. Son fils, Jean Normand, vendit son fief, le 17 mai 1698, à Marie Jameu, veuve de Paschal Birot, en se réservant la mouvance des Biards sous l'hommage d'une rose blanche. Cette disposition fut annulée comme contraire à la coutume d'Angoumois, un même fief ne pouvant relever de deux seigneurs à la fois.

Tout en s'occupant des intérêts matériels, l'abbé et le prieur s'occupèrent activement des intérêts spirituels. Ils eurent le bonheur d'avoir un ou deux religieux avec lesquels ils purent chanter au chœur les louanges de Dieu. L'abbaye commençait à retouver des jours meilleurs, quand Jean de La Font fut appelé à Dieu, le 21 mars 1673. Le prieur, dom François Pasquet, qui avait remplacé Léonard Aujourdane, lui fit faire de dignes obsèques auxquelles assista dom Germain Lesvesque, prieur du Chatellier (Deux-Sèvres), abbaye fondée aussi par le bienheureux Giraud de Salles.

Peu après, le prieur fit dresser un état des lieux d'après lequel nous pouvons juger des améliorations apportées par Jean de La Font. L'église possède : une custode d'argent, pour conserver le Saint Sacrement; un soleil d'argent; deux calices d'argent; un devant d'autel en toile peinte; quatre chasubles de camelot, dont une violette, une noire, une blanche et une à fleurs rouges; six aubes; deux bourses et six corporaux.

La chambre des étrangers a deux lits garnis chacun de courtines et rideaux blancs et verts, de deux matelas et deux lits de plume, d'une couverte rouge, d'une courte-pointe et d'un traversin; une table couverte d'un tapis vert fort usé; deux bancs, un buffet, deux grands landiers, quatre tableaux et une armoire où sont dix-huit bons draps et deux bonnes serviettes.

Le réfectoire tout neuf a une table ronde couverte d'un tapis vert déjà passé autour de laquelle sont douze escabeaux.

Dans la cuisine : quatre grands plats, deux petites salières, six assiettes creuses, deux autres assiettes, deux cuillères et un plat, le tout en étain; douze poêlons d'airain, un bassin « à faire le poil » et un bassin à laver les mains; quatre pots de fer, une broche de fer, une cuillère en cuivre pour le pot et une paire de landiers.

La chambre de l'abbé, la première au haut de l'escalier, contient : deux lits en noyer avec chacun un traversin, un lit de plume, une couverte blanche pour l'un, verte pour l'autre, et une garniture en moquette pour l'un, en toile d'étoupe pour l'autre; une table, deux bancs, six fauteuils, deux coffres de bois, une bassinoire, une mitre de satin blanc, avec un galon d'argent; une crosse de bois doré, deux dalmatiques de taffetas blanc avec une dentelle d'or aux

manches; six draps de toile et douze serviettes. Il y a aussi une forte liasse d'obligations souscrites au profit de l'abbé.

Trois autres chambres ont chacune pour tout meuble un lit. L'une d'elles est cependant ornée d'une bibliothèque, ayant « plusieurs livres, jusques à dix-sept tosmes ».

La chambre du prieur a un lit avec garniture de serge grise fort usée, deux couvertes, une paillasse, un lit de plume et un traversin; un petit coffre, trois chaises de paille et une vieille table recouverte d'un vieux tapis.

Dans la chambre qui sert de trésor, se trouvent les papiers de l'abbaye et une somme de 236# 15 sols, avec laquelle le prieur donne 8 écus au médecin qui a soigné l'abbé dans sa dernière maladie, 6 écus aux R. P. carmes de La Rochefoucauld, 69# 19 sols à un marchand d'Angoulême et 13# 10 sols aux pauvres à l'occasion des funérailles de l'abbé.

L'écurie a quatre bœufs, deux charrettes, un cheval, une selle et une bride. Le grenier, 50 boisseaux de froment et quelque peu de méture. Enfin la cave contient 20 barriques de vin nouveau et 13 de vin vieux.

Telle est l'abbaye dans ses quelques nouveaux beaux jours. La vie y est revenue. Les pauvres y retrouvent leurs rations. Les habitants voisins s'y rendent aux offices. L'abbé ou le prieur convient la noblesse des environs à assister à certaines fêtes et à partager un frugal repas et profitent de ces réunions pour établir des œuvres.

35. N... DE SEGUETA, abbé commendataire de Grosbost.

L'ère des abbés commendataires se rouvre par la

nomination de N... de Segueta qui ne fit que passer *(Gallia)*.

36. TOUSSAINT ROZE, abbé commendataire de Grosbost.

Toussaint Roze, docteur en théologie, abbé de Saint-Pierre-de-Vienne (Isère), fut nommé abbé de Grosbost, en 1674, mais, d'après le *Gallia,* il ne put jamais obtenir de bulles de la cour de Rome.

Les prieurs eurent encore la charge du monastère. Dom Edesme, prieur, se fait donner, le 18 mars 1676, une reconnaissance de la tenue du Temple, au faubourg de La Valette, près du château, consistant en maison, jardin, terres labourables, d'environ deux journaux et demi, devant à l'abbaye 2 sols et une geline de rente annuelle.

Le 7 juillet 1680, Philippert Mouchevaire, prieur, donne à ferme à Pierre Aubye, laboureur, les revenus de Broliac. Ce bail fut renouvelé, le 7 juin 1685, par Bernard Guichardet, prieur.

A cette époque, l'abbaye n'a guère qu'un religieux avec le prieur. En parlant d'elle, le chroniqueur Gervais dit : « elle vaut trois mille livres de revenu, sur quoi il faut déduire les charges. Il y réside ordinairement un prieur et quelque fois un autre religieux ».

Le 5 août 1686, messire Toussaint Roze, docteur de la maison et société de Sorbonne, abbé de Saint-Pierre-de-Vienne en Dauphiné, et de Notre-Dame de Grosbost, demeurant à l'hôtel de Sorbonne, à Paris, représenté par Jean de L'Etoile, écuyer, seigneur de La Croix, passe, avec le prieur Bernard Guichardet, un traité par lequel on convient que le prieur et les religieux percevraient tous les revenus, entretiendraient le monastère et paieraient à l'abbé une pension annuelle de 800 #. Ce traité fut renouvelé aux mêmes condi-

tions, le 8 octobre 1691, pour une nouvelle période de six ans, mais ne fut pas renouvelé en 1697.

Plus tard, le prieur élabora un projet d'après lequel on ferait trois parts égales : l'une réservée à l'abbé, l'autre au prieur et religieux, et la troisième destinée à l'entretien des bâtiments et aux pauvres. Ce projet ne fut pas mis à exécution.

Le 17 mai 1701, l'abbé, demeurant à Paris, rue des Saints-Pères, paroisse Saint-Sulpice, afferme pour neuf ans, moyennant 800 # par an, ses revenus de l'abbaye à Jean Decescaud, sieur de La Barrière, et François Lhomme, sieur des Boucherons, réprésentés à Paris par Nicolas de Maillard, écuyer, conseiller, secrétaire du roi, maison et couronne de France, demeurant à Paris. Ceux-ci cèdent leur marché, le 7 juin suivant, au prieur Bernard Guichardet, aux mêmes conditions et à charge de leur rembourser 1,200 # et un pot de vin de 120 # avancés à l'abbé.

A cette date, le couvent se compose de dom Claude-Bernard Guichardet, prêtre profès, prieur ; dom François de La Motte, prêtre profès, syndic, et frère Jean Dumény. Ils reçoivent souvent la visite de dom Claude Gaudrillon, prieur de La Frenade.

Le prieur et le syndic arrentèrent, à la fin de mars 1705, la maison et la chapelle du Bas-Arsac, après criée au plus offrant, au sieur Gesmond qui avait déjà les terres voisines, moyennant deux mesures d'avoine et une geline, à charge de fournir aux religieux un logement pendant deux jours quand ils viendraient faire leurs recettes. Cet arrentement fut attaqué plus tard comme fait sans le consentement d'un abbé régulier.

L'année suivante, dom Guichardet fut remplacé par Jean de La Monneraye, écuyer, bachelier en théologie, prieur aussi de La Madeleine-de-Thiène, qui aussitôt son arrivée, assisté de dom Pierre-Maximilien Morel,

religieux de Grosbost, passe avec Toussaint Roze, demeurant à Saint-Pierre-de-Vienne, représenté par Antoine Fournel, supérieur de la maison Saint-Antoine-lès-Aubeterre, un traité semblable à celui de 1691, mais à condition de ne payer à l'abbé que 700#.

Le nouveau prieur, voulant faire entrer les arriérés, poursuivit ceux qui étaient en retard ou leur fit souscrire des obligations. Il poursuivit le curé de Charras qui avait prétendu aux dîmes novales sur Grosbost; mais le curé se hâta de renoncer à ses prétentions, le 11 février 1711.

Il afferme, le 9 juillet 1709, à Raymond Grimaud, marchand aux Vergerons en Charras, les dîmes de cette paroisse, moyennant 100#, deux paires de chapons, cinq aunes de toile de chanvre et cinq de toile de lin; le 17 juin 1714, pour trois ans, à Pierre Sabourdin, laboureur à Doumérac en Grassac, les dîmes de ce village, moyennant 18# et une paire de poulets par an; le 25 juin 1713, pour sept ans, moyennant 40# par an, à André Alabonne, marchand, et Françoise Rozier, sa femme, une maison, jardin, prés et enclos, acquis récemment à Grosbost de Pierre Bouyer; le 11 septembre 1714, pour neuf ans, moyennant 500# par an, à François Lhomme, sieur des Boucherons, la tenue des Souliers; le 30 novembre 1715, pour huit ans, moyennant 80# par an, à Pierre Charles, le jeune, marchand, la maison appelée L'Abbatiale, près de l'abbaye.

Une grave question, pour des religieux se nourrissant de maigre, était de s'assurer une provision de poisson. Afin d'atteindre ce but, on déposait dans un vivier près de l'abbaye les poissons fournis par les étangs de L'Ermite et de Fontpalais. Ceux-ci avaient été arrentés au XVIe siècle à charge de donner à l'abbaye une quantité déterminée de poisson. Mais les possesseurs, qui n'avaient pas les mêmes raisons que les religieux de

conserver les étangs, les laissèrent devenir inserviables. Bernard Guichardet contraignit Jean de La Croze à réparer et à bien entretenir celui de L'Ermite dont il, était possesseur. Celui de Fontpalais, arrenté en 1521 à Louis Decescaud, seigneur de Saint-Just et de Puyrigaud, fut réparé par les soins de cette famille, qui prétendit, à cause de l'importance des réparations, ne plus rien devoir à l'abbaye. Cette prétention fut condamnée, en 1717, après un procès qui avait duré deux ans.

Jean de La Monneraye fut remplacé dans la charge de prieur, au commencement de 1717, par Claude de Nogaret.

37. ADRIEN QUESNET, abbé commendataire de Grosbost et chanoine de Notre-Dame de Vernon.

Toussaint Roze mourut en 1713, peu de temps après avoir résigné à Adrien Quesnet, aumônier du duc de Berry, qui fut nommé par le roi, le jour de la Pentecôte, 4 juin 1713, pourvu par bulle du Pape seulement le 24 septembre 1714, et qui ne prit possession que le 11 mars 1715 (A. D. P. Jeheu, notaire royal).

Il mourut ou se retira au commencement de l'année 1718, car deux ordonnances du présidial d'Angoumois, l'une du 5, l'autre du 9 mars 1718, dont signification est faite, le 12 mars, au prieur Claude de Nogaret, portent que le 15 suivant il sera procédé à la visite de l'abbaye vacante.

38. JEAN VIII JOUILHAC, abbé commendataire de Grosbost.

Jean Jouilhac, chapelain ordinaire du roi, nommé en avril 1718, prend possession par procureur et fait dresser, le 30 janvier 1719, un procès-verbal de l'abbaye et des domaines en dépendant (A. D. Déroullède, notaire royal).

39. CLAUDE-FRANÇOIS LÉOUTRE, abbé de Grosbost.

En 1722, l'abbaye eut enfin le bonheur de retrouver ses abbés réguliers en la personne de Claude-François Léoutre, fils de Laurent Léoutre et Jeanne Porchet, son épouse, baptisé au Petit-Bugny en Bourgogne, le 12 février 1690, nommé par Claude Nicoulliet et Marguerite Vollo, ordonné sous-diacre le 22 septembre 1712, diacre le 7 mai et prêtre le 23 décembre 1714.

Aussitôt après sa nomination, l'abbé s'empressa de se rendre dans son monastère. Mais grande fut sa douleur à la vue de l'état de ruine dans lequel il le trouva. Il se mit aussitôt à l'œuvre, et, à force d'habileté, de patience et de dévouement, il parvint à reconstruire la majeure partie de l'édifice. Il y employa du reste la plupart de ses revenus. On le voyait se mêler aux ouvriers et prendre part à leurs travaux. Il planta lui-même les arbres qui formaient devant le monastère la jolie avenue qui se voit encore aujourd'hui. Il fit faire, en 1744, la séparation qui existe dans l'église entre la nef et le transept.

En même temps, secondé par son prieur, Claude de Nogaret, et un religieux, Laroque Bouliac, il s'efforça de faire refleurir les vertus monacales. *Hic distant æra lupinis :* telle fut la devise qu'il fit graver sur la porte d'entrée de sa nouvelle maison et dont il s'inspira.

Au reste, à cette époque, les abbayes cisterciennes firent un sérieux effort pour se débarrasser des abbés commendataires et revenir à l'observance. Afin de hâter ce précieux mouvement et d'en maintenir les heureux résultats, le chapitre général de l'ordre fit choix de quelques abbés réguliers auxquels il donna le titre de visiteurs ou vicaires généraux de l'ordre, avec charge de visiter un certain nombre d'abbayes et pleins pou-

voirs pour y introduire toutes les réformes jugées nécessaires, tant à la tête qu'aux membres, tant au spirituel qu'au temporel.

Dom Léoutre eut l'honneur d'être choisi pour remplir cette charge dans les provinces d'Angoumois et de Poitou. Le 5 mai 1738, l'abbé Andoche Pernot lui notifia sa nomination par une lettre en latin sur parchemin, signée de frère Albéric, abbé de Maristella, et de frère Nicolas, abbé de Barberie, notaires dn chapitre général.

Cependant le roi, tout en renonçant à disposer de l'abbaye en faveur d'un abbé commendataire, lui imposa la charge de payer annuellement une rente de 600# à Henri-Charles-André de Bence, clerc tonsuré du diocèse de Rouen, demeurant à Paris, qui avait voulu se faire nommer abbé commendataire. Les religieux résistèrent. Un procès s'ensuivit qui se termina, après vingt ans, par un arrêt du Grand-Conseil rendant exécutoire l'ordonnance royale. Cet arrêt fut notifié à l'abbé le 5 mai 1742.

Dom Léoutre mourut en 1748.

40. LOUIS HUOT, abbé de Grosbost.

Louis Huot, vicaire général et visiteur de l'ordre, docteur de la faculté de Sorbonne, prit possession de Grosbost le 13 février 1749 et mourut en 1766. Voici l'épitaphe qui se lit sur sa pierre tombale, dans la nef de l'église :

HIC IACET HVIVSCE DOMVS ABBAS RMVS
PATER OMNIVM AMICVS VIR VERVS
DOM HVOT EMISIT SPIRITVM XIV (illisible)
MDCCLXVI

Le 4 avril 1760, un domestique de l'abbaye ayant mis accidentellement le feu aux bois de La Rochebeaucourt, l'abbé fut condamné à payer une indemnité de 5,000#,

sans compter les frais d'un gros procès. Ce fut un réel désastre pour l'abbaye.

41. FRANÇOIS II COUPDELANCE, abbé de Grosbost.

François Coupdelance, religieux profès de l'ordre, demeurant au collège des Bernardins, à Paris, originaire de la Champagne, nommé en 1766, prit possession, le 24 mars 1767, devant Lhomme-Lalande, notaire royal, par l'intermédiaire du prieur Claude-François Léoutre. Il fut en même temps prieur de Sainte-Anne d'Ollivet (canton de Loiron, arrondissement de Laval, Mayenne), vicaire général et visiteur de l'ordre. Étant tombé malade, en 1775, il obtint du roi, comme coadjuteur, avec future succession, dom Bayard, religieux profès de l'abbaye de La Terne, mais il ne put faire agréer ce choix du Pape.

Le 28 juillet 1772, il emprunta du marquis de Charras 4,000 livres qui furent employées à ajouter de nouvelles constructions au logis.

Il plaida contre Pierre Fauconnier, sieur de Fontgrave, avocat à Angoulême, pour lui retirer la chapelle et les bâtiments du Bas-Arsac. Mais il accepta, le 26 janvier 1776, l'offre que lui fit l'avocat de continuer à user desdits bâtiments, à condition de fournir au religieux qui ferait la recette et à son domestique, tous les ans pendant quinze jours, une chambre et un lit à chacun.

On se rappelle que les comtes d'Angoulême avaient fait don à l'abbaye d'une rente annuelle de deux tonneaux de vin, et que cette rente était due par les rois de France, devenus comtes d'Angoulême. Mais les mauvais jours que traversa l'abbaye firent oublier cette rente. Dom Coupdelance la réclama auprès de M. Élie de Beaumont, intendant du domaine royal, qui lui



envoya la gracieuse lettre suivante, datée d'Angoulême, 16 novembre 1778 :

« Indépendamment de vos chartes, une demande d'une redevance en vin, de la part d'un abbé Bernardin qui en fait boire de si bon et de si bonne grâce, me paraît une demande de droit naturel, je dirais presque de droit divin qui n'a besoin que de la seule exposition, mais messieurs de la commission de la chambre des comptes, vos juges et les nôtres, n'en porteront peut-être pas le même jugement; et nous, ne pouvant payer, comme chargé du domaine, que ce qui nous est alloué et passé par eux en charge du domaine, nous sommes en cette partie un être purement passif, qui rend d'une main ce qu'il reçoit de l'autre... »

Il le prie ensuite de faire parvenir à Paris une copie de leurs chartes, collationnée par un notaire, mais, ajoute-t-il, « on veut une collation laïque, surtout depuis certaines chartes de vous bien connues ».

Cette lettre fut tout ce que l'abbé put obtenir.

Il mourut à l'abbaye de La Frenade, le 13 octobre 1779.

42. CLAUDE-PIERRE-ALEXIS CHUPIET, abbé de Grosbost.

Voici les renseignements que nous fournit lui-même cet abbé (A. D. Grosbost, sommier des revenus et dépenses, de 1780 à 1789) :

« Feu M. l'abbé de Grosbost mourut à l'abbaye de La Frenade, diocèse de Saintes, le 13 octobre 1779. On voit, par les lettres qui m'ont été écrites dans le courant de novembre suivant, que la maison n'avait aucune conventualité; un seul sujet, François Olivier, que j'ai élevé depuis à l'état de religieux de chœur, était profès à cette maison.

« Je trouvai les finances fort en désordre, aucun compte de ventes ni de dépenses. Cela ne me surprit pas; un titulaire sans conventualité n'a de compte à rendre qu'à lui-même. On m'offrit un tableau de dettes passives mais inexact. Après bien des recherches, je trouvai des dettes qui n'étoient pas dénommées, et parmi celles qu'on me détailloit j'en trouvai de grossies et de mal fondées. Il n'en étoit pas moins vrai que ces dettes se montoient à 12,000 livres, dont 8,000 environ de criardes ou exigibles et 4,000 formant un contrat de constitution de rentes au denier vingt. L'administrateur de l'abbaye ne me remit pas un sol à mon arrivée. Je fus obligé de vivre de l'argent de ma poche pour obvier aux premières nécessités du ménage.

« J'ai été nommé par le roi à l'abbaye de Grosbost le 1er du mois de novembre (il avait alors 39 ans). On m'avoit informé de l'état déplorable de la maison, d'une maison dépourvue de religieux; je me hâtai de m'y rendre; j'y arrivai au mois de décembre suivant.

« C'étoit le moment de percevoir les rentes; le bled étoit à un très bas prix, je trouvai peu de réserve dans cet objet, le plus considérable cependant du revenu, pour satisfaire aux dettes les plus pressées.

« Je répandis tout ce que je pouvois avoir dans ma bourse. Mes parens, mes amis vinrent à mon secours; je m'adressai à monsieur l'abbé général de Citeaux qui, convaincu de la détresse où se trouvoit ma maison, m'envoya une autorisation, laquelle scellée de son sceau, pour emprunter jusqu'à concurrence de 12,000 livres : je ne crus pas devoir profiter d'une autorisation qui alloit grever mon bénéfice de 600 livres d'intérêts. J'aimai mieux tendre la main à mes parens et amis, me priver du nécessaire et attendre tout du tems et de mon économie.

« Il a plu à Sa Majesté de grever l'abbaye de grosses

pensions, comme on le verra cy-après : trompé sans doute par de faux rapports, le ministre de la feuille lui proposa, en 1766, époque de la nomination de mon prédécesseur, de charger le titulaire de payer, savoir : au sieur de Séran, 3,000 livres, et à un autre ecclésiastique, 1,200 livres... Feu monsieur l'abbé fit des remontrances; le ministre voulut bien l'écouter. Il le déchargea de la pension de 1,200 livres, mais il lui laissa la plus forte, sous le prétexte spécieux qu'il ne la payeroit pas longtemps, ce pensionnaire étant vieux et infirme, ce sont les propres paroles de M. l'évêque d'Orléans. Cependant M. l'abbé de Séran vit encore, et l'on doit en bénir le ciel de conserver des forces que ce vieillard vénérable a de tout tems consacrées à toutes les vertus morales et chrétiennes (1).

« A la mort de mon prédécesseur, le ministre de la feuille, feu Mgr l'évêque de Thermes, jugea à propos de grever cette abbaye, en outre de celle de M. Séran, de deux autres pensions l'une de 800 livres, en faveur du sieur Willernet, l'autre de 400 livres, en faveur du sieur Clerc. Je fis des remontrances au ministre, qui m'avoua avoir été trompé et qui me déchargea au mois d'août de la pension de 800 livres, à la charge toutefois de payer, une fois seulement, au sieur de Willernet, 450 livres. Un ami généreux, et je dois le nommer, dom Bernard, prieur de l'abbaye de Lorine, qui, dans tous les tems, m'a prouvé combien il est doux d'avoir des amis, vint à mon secours et paya de son pécule les dittes 450 livres : mon intention a toujours été de lui rembourser cette somme et d'autres encore plus fortes qu'il m'a avancées, avec toute l'énergie de l'amitié.

(1) M. de Séran, chanoine de la cathédrale du Mans, percevait encore sa pension à la Révolution et vivait encore en 1792.

« Finalement il me resta à supporter les deux autres pensions qui formaient une charge quitte et nette de 2,380 livres et que je paye encore.

« J'avois des bulles à payer, les frais de ma prise de possession, de la fulmination de mes bulles, de la cérémonie de ma bénédiction à supporter : mes bulles seules m'ont coûté 3,400 livres. On peut juger de l'étendue de mes autres frais, et, en y joignant le voyage que je fis à la Cour et à Citeaux, en peut évaluer au plus bas prix ces frais et coûts à près de 5,000 livres, je dis peut-être trop peu. »

Aidé de son prieur et ami, Pierre Gardet, il se mit à l'œuvre pour améliorer les finances. Hélas ! le tourbillon révolutionnaire ne tarda pas à l'arrêter. Le 27 mai 1791, les domaines du monastère, église, logis, métairies, terres, bois, etc., au total 500 journaux, furent adjugés à Mathieu Baynaud, moyennant 72,000 livres, et, le 8 thermidor an XIII, le domaine de Puymerle, d'une contenance de 36 hectares 22 ares 59 centiares, fut vendu 9,600 livres, à Pierre Nadaud d'Aussac.

En 1783 et en 1786, dom Chupiet, suivant la règle de l'ordre, alla assister à Citeaux au chapitre général. Aux deux fois, il fut élu vicaire général et visiteur des provinces d'Angoumois, Poitou et Aunis. Peu de temps après son retour du dernier voyage, au mois de juillet, il reçut la visite d'un de ses amis, le prieur de La Grâce-Dieu, au diocèse de La Rochelle, très lié aussi avec le précédent abbé, et qui, connaissant ses difficultés matérielles, mit à sa disposition une somme de 15,000 livres. Mais il n'en accepta que 3,000.

Dom Chupiet assista, en 1789, à Angoulême, à l'assemblée du clergé, à laquelle il prit une part active. A la vente de son abbaye, il reçut une pension de 2,000#. On ignore ce qu'il devint ensuite.

PRIEURS CONNUS.

1229-1231. Pierre.

1296. Pierre de Mastas passe avec Bertrand de Mainzac un accord aux termes duquel l'hommage de Hautefaye demeure à ce dernier (A. D. Basses-Pyrénées, E. 732).

23 juillet 1461, Pierre Blanchet.

1485. Jean David.

25 juin 1521-août 1544. Dominique des Champs.

17 septembre 1617. N... Préau (Nanglard).

12 mai 1627-1er mars 1629. Guillaume Daniel.

Mars 1632. François de Rapy, puis prieur de La Frenade et remplacé à Grosbost par le suivant.

31 mai 1636-1654. Léonard Aujourdane.

2 mai 1665. Étienne du Pierret (Nanglard).

21 mars 1673. François Pasquet.

18 mars 1676. N... Édesme.

1677. N... Pérot.

7 juillet 1679-12 août 1681. Pilippert Mouchevaire.

7 juillet 1685-1706. Claude-Bernard Guichardet.

28 juillet 1706-1717. Jean de La Monneraye, en même temps prieur de La Madeleine-de-Thiène.

28 janvier 1717-juillet 1723. Claude de Nogaret.

27 décembre 1739-12 juillet 1750. Antoine Charasse.

1756-25 septembre 1767. Claude-François Léoutre, neveu de l'ancien abbé.

Dans les registres de Charras, un acte du 20 mars 1775 est signé Mac-Manus, dominicain et prieur de Grosbost. La charge de prieur aurait donc été en commende à cette date.

1779-1791. Pierre Gardet.

RELIGIEUX CONNUS.

1229. A..., célérier ; B..., chantre ; B..., portier ; S..., charpentier ; P... ; frères Robert et Baudrans, convers.

1231. Jean Donat, frère Robert,

1238. Bernard d'Épagnac.

26 janvier 1471. Guy Lescure et Jean David, fait prieur.

Mars 1484. Guy de La Grange et Gilles Gaulard (Nanglard).

Juin 1521. Antoine Cailhon, Pierre Boisseau.

Juin 1521-29 décembre 1563. Étienne Boisseau.

Juin 1521-1556. Pierre Duchier, Jean Catineau.

1538. Raymond Roy.

6 mai 1544-1553. Jean Pinguet, prêtre, receveur de l'abbaye.

29 décembre 1563. Laurent Monjin, Jean Roy.

1565. Pierre Blanchard, économe.

1er mars 1630. Charles Marais.

1643-février 1648. Aimé Joubert.

Février 1648-mai 1653. Guillaume de La Font.

Mai 1653. François Martin.

1669. N... Larauffie (registres de Grassac).

9 février 1673. Décès, à 29 ans, de Guillaume Dubois (épitaphe dans l'église).

7 juin 1701-novembre 1705. François de La Motte, syndic.

7 juin 1701. Frère Jean Dumény.

Juillet 1712-1716. Pierre-Maximilien Morel.

1723. Laroque Bouliac.

13 février 1749. Claude-François Léoutre, fait prieur.

Mars 1769. Pierre Gardet, fait prieur.

Juillet 1779-1791. Jacques-François Olivier, né à Saint-Martin de l'Ile-de-Ré le 10 novembre 1743, retiré à Montbron en 1817 (Nanglard).

REVENUS ET CHARGES DE L'ABBAYE EN 1780.

Les rentes et agriers de Juillé et Lonnes affermés à Lhomme-Lalande pour neuf ans, depuis le 24 juin 1772, à raison de 650# par an les six premières années et 500# les trois dernières.

Les rentes de Puymerle affermées au sieur Basset pour neuf ans, depuis janvier 1778, à raison de 230# par an.

Les dîmes de Fontpalais et du Couteau affermées à Georges Ribaud 200# et trois paires de poulets.

Les dîmes de Biée, au sieur Mathé, curé de Souffrignac, depuis 1776, 100# par an ; celles d'Édon, au sieur Carrier, 60# par an ; bois vendus au sieur Pautier, 400#.

Dîmes et rentes de Broliac, 120#.

Rentes de Mainzac perçues en régie par le sieur Delâge, 30#.

Dîmes de Grosbost laissées au métayer, 60#.

Les domaines réservés sont affermés au sieur Couturier : 50 boisseaux de froment, 20 boisseaux de seigle, 20 boisseaux d'avoine, 10 boisseaux de maïs, quelques douzaines d'œufs et de paires de poulets.

La maison perçoit par elle-même dans vingt-deux paroisses les cens et rentes, formant un total de : 433 boisseaux de froment de diverses mesures, 64 boisseaux de seigle, 198 boisseaux d'avoine, 150# en argent et en gelines. Le froment fut perçu cette année à raison de 7# 16 sols le boisseau d'Angoulême ; le seigle, 5# 4 sols, et l'avoine, 3# 4 sols. Le produit des grains s'éleva à

2,360#; des lods et ventes, à 100#. Les grains provenant du domaine sont évalués à 400#; les profits des bestiaux, à 100#. Le produit de l'enclos de la maison est estimé 100# et celui des prés 600#.

On arrive ainsi à un total de 5,360# de revenu.

Les charges sont :

La pension de M. de Séran, réduite de trois dixièmes suivant l'usage, 2,100#.

Les autres pensions, 450# et 280#.

Abonnement, 140#.

Dîmes et oblat, 630#.

Rentes sur le domaine du Couteau au marquis de Charras, en nature, estimés 110# 14 sols.

Rentes au prieur de Charras sur douze journaux de bois aux Essarts, estimées 19#.

Intérêts au marquis de Charras, 178#.

Vestiaire de l'abbé, tant pour son habillement que pour celui de son domestique, et ses aumônes, 600#.

Vestiaire du prieur, 200#.

Vestiaire de M. Olivier, 120#.

Gages des domestiques : domestique de l'abbé, 150#; gouvernante, fille de basse-cour, 120#; choriste et valet d'écurie, 30#; jardinier, 80#.

Réparations, 300#.

Papiers, journaux, ports de lettres, cire d'Espagne, 200#.

Pain, vin, viande, volailles, cochons, épicerie, chandelles, sacristie, 2,000#.

Voyages extraordinaires (non marqués).

Dettes laissées par le prédécesseur, 7,030#.

Le total des dépenses s'élève à 14,737# 14 sols et celui des recettes à 5,360#, ce qui nous donne un déficit de 9,377# 14 sols.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

ERRATA

Page 13, ligne 13, *supprimez :* y.

Page 20, ligne 7, *au lieu de :* l'armée, *lisez :* l'année.

Page 21, note 3, *au lieu de :* Biron, *lisez :* Biran.

Page 24, ligne 27, *au lieu de :* Tonnay-Boutonne, *lisez :* Tonnay-Charente.

Page 36, ligne 19, *au lieu de :* put, *lisez :* dut.

Page 48, ligne 16, *au lieu de :* par Cognac vers St-Même, *lisez :* vers Cognac par St-Même.

Page 52, ligne 28, *au lieu de :* de la Charente, *lisez :* à la Charente.

Page 57, ligne 17, *au lieu de :* avant, *lisez :* aval.

Page 60, ligne 23, *au lieu de :* restait, *lisez :* restant.

Page 68, ligne 10, *supprimez :* loin.

Page 84, ligne 25, *au lieu de :* St-Marinet, *lisez :* St-Marmet.

Page 88, note 3, *au lieu de :* Buffon, *lisez :* Baffon.

Page 238, ligne 1, *lisez :* Romains.

Page 240, ligne 6 de la note, *lisez :* Husson, dame de Marthon.

Page 247, ligne 12, *lisez :* durant.

Page 254, ligne 8, *lisez :* peu de chose.

Même page, ligne 9, *lisez :* bénéfice.

Page 256, ligne 3 de la note, *lisez :* Église.

Page 257, ligne 10, *lisez :* gêne.

Page 276, ligne 5, *lisez :* La Rochefoucauld.

Même page, ligne 20, *lisez :* chartrier.

Page 277, ligne 7, *lisez :* Brétigny.

Même page, ligne 9, *lisez :* occasionné.

Même page, ligne 22, *lisez :* les frères Refride.

Page 278, ligne 9, *lisez :* armistice.

Page 279, ligne 6, *lisez :* béans.

Page 280, ligne 7, *lisez :* éveil.

Page 282, ligne 7 de la note, *lisez :* Ligue.

Page 284, ligne 8 de la note, *lisez :* friponnerie.

Page 288, ligne 13, *lisez :* tuiles.

Page 289, ligne 4, *lisez :* demeurant à.

Page 291, ligne 19, *lisez :* où.

Page 292, ligne 8, *lisez :* vendu.

Page 294, ligne 22, *lisez :* constitutionnel.

Page 294, ligne 27, *lisez :* Jean GLAUMON, curé constitutionnel.

Page 295, ligne 12, *lisez :* canonnières.

Page 296, ligne 20, *lisez :* Jacques.

Même page, ligne 23, *lisez :* *Hurtebise.*

Table des Matières

I. — ÉTAT DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1895.

II. — PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

III. — MÉMOIRES ET DOCUMENTS INSÉRÉS AU PRÉSENT BULLETIN.

FIN DE LA TABLE.

PRIX DES PUBLICATIONS

DE LA

SOCIETÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE

Première Série.

Tome Ier (1845). — 1er et 2e trimestres, *épuisés*. — 3e et 4e trimestres.	2 f.	»
Tome II (1846). — 1er semestre, *épuisé*. — 2e semestre	2	»
Tome III (1847-48-49). — 1 vol., *épuisé*.		
Tome IV (1850). — 1er semestre, 3 fr. — 2e semestre	3	»
Tome V (1851-52). — 1 livraison	3	»

Deuxième Série.

Tome Ier (1855-56). — 1 vol., *épuisé*.		
Tome II (1856-57-58, 1re partie). — 1 vol	5	»
Tome II (1856-57-58, 2e partie). — 1 vol	5	»

Troisième Série.

Tome Ier (1859). — 1er trimestre, *épuisé*. — 2e trimestre, 1 fr. — 3e trimestre, *épuisé*. — 4e trimestre	1	»
Tome II (1860). — 1er trimestre, *épuisé*. — 2e trimestre, 1 fr. — 3e et 4e trimestres	2	50
Tome III (1861). — 1 vol	6	»
Tome IV (1862). — 1er trimestre, 2 fr. — 2e, 3e et 4e trimestres	2	50

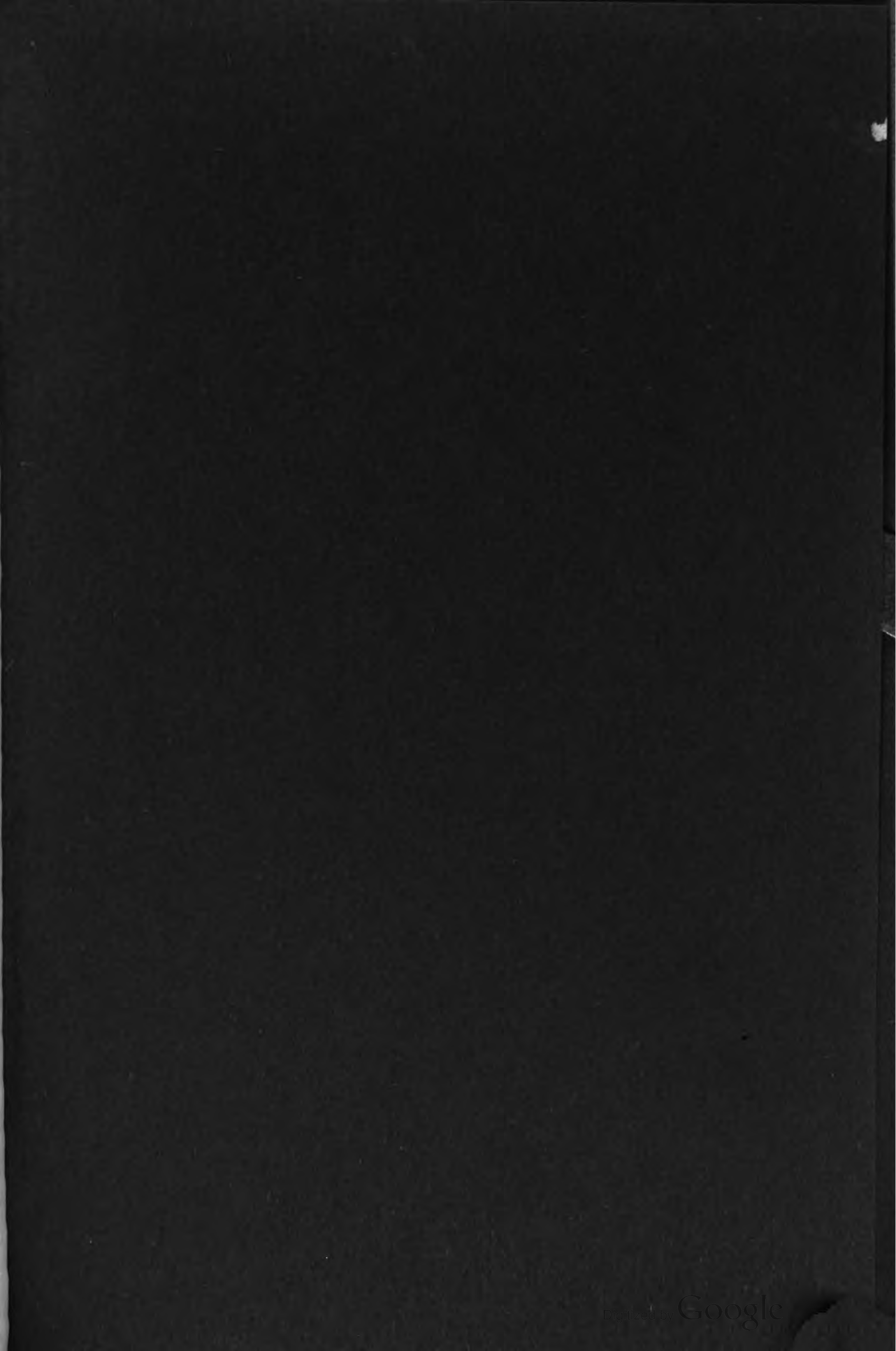
Quatrième Série.

Tome Ier (1863). — 1 vol., *épuisé*.		
Tome II (1864). — 1 vol	5	»
Tome III (1865). — 1 vol	8	»
Tome IV (1866). — 1 vol	8	»
Tome V (1867). — 1 vol	10	»
Tome VI (1868-69, 1re partie). — 1 vol	10	»
Tome VI (1868-69, 2e partie). — 1 vol	10	»
Tome VII (1870). — 1 vol	10	»
Tome VIII (1871-72). — 1 vol	8	»
Tome IX (1873-74). — 1 vol	8	»
Tome X (1875). — 1 vol	8	»
Tome XI (1876). — 1 vol	10	»

Cinquième Série.

Tome Ier (1877). — 1 vol., *épuisé*.		
Tome II (1878-79). — 1 vol	10	»
Tome III (1880). — 1 vol	10	»
Tome IV (1881). — 1 vol	10	»
Tome V (1882). — 1 vol	8	»
Tome VI (1883). — 1 vol	10	»
Tome VII (1884-1885). — 1 vol	10	»
Tome VIII (1886). — 1 vol	10	»
Tome IX (1887). — 1 vol	10	»
Tome X (1888). — 1 vol	10	»
Tome XI (1889). — 1 vol	10	»

Voir la suite au dos de la couverture






UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06848 6169

